This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

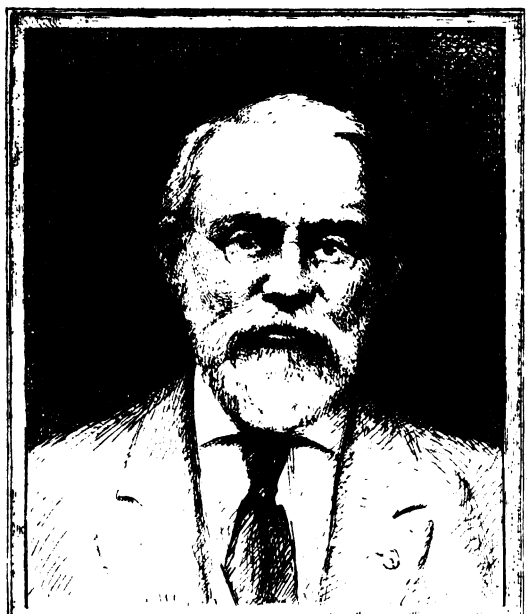

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.I7
A2

RECUEIL

DES

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE

L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE

RECUEIL

DES

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE

L'ACADÉMIE

DE LA VAL D'ISÈRE, Moutiers

Série des Mémoires.

1er Volume.

MOUTIERS

MARIN LARACINE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

1866

Dunning
Nijhoff
5-11-27
13603

AVERTISSEMENT.

Le but de l'Académie n'étant pas seulement de publier des Mémoires, mais encore de préparer des travaux plus complets, elle éditera des documents peu connus et mettra des matériaux utiles à la disposition de ceux à qui ils doivent profiter. En conséquence, ses publications composeront deux séries. La première, sous le titre de *Mémoires,* renfermera les travaux personnels qui lui seront adressés et que, sur le rapport du Comité de rédaction, elle jugera dignes d'y être insérés.

Elle publie aujourd'hui le premier numéro de cette série, qui contient une *Notice historique sur le sanctuaire de Notre-Dame de Pitié dans*

l'ancienne métropole de Moûtiers, et l'*Hypsométrie de la Savoie.* A la tête de cette première livraison, elle a réuni les pièces officielles qu'elle avait déjà publiées séparément, et aussi l'Arrêté préfectoral qui lui donne une existence légale et lui assure la bienveillance de l'Etat.

La seconde série, sous le titre de *Documents,* comprendra tous les anciens titres que l'Académie pourra se procurer, et qui mériteront d'être publiés, pour servir de base à ses travaux historiques. Bientôt elle pourra faire paraître le premier numéro de cette série.

On peut souscrire aux deux séries ou seulement à l'une d'elles. Les souscripteurs recevront les livraisons aussitôt après leur publication.

Chaque livraison, sous la rubrique *Bulletin,* renfermera le compte-rendu des séances qui auront eu lieu dans l'intervalle écoulé d'une publication à l'autre, ainsi que les avis qui concerneront la Société.

Moûtiers, le 15 décembre 1865.

Le Comité de rédaction.

ACADÉMIE

DE LA VAL D'ISÈRE.

Le 29 janvier 1865, la fête de saint François de Sales réunissait au Grand-Séminaire de Moûtiers plusieurs ecclésiastiques voués à l'enseignement. Les œuvres du grand Evêque de Genève étaient le sujet de la conversation; on se rappela qu'il fut le fondateur de la première Société savante établie en deçà des Monts.

A ce propos, on revint sur un projet dont il avait été question en cette ville depuis bien des années, à savoir, la formation d'une Société qui aurait pour but de faire connaître le pays en étudiant plus attentivement son histoire, ses monuments et ses richesses naturelles.

La proposition fut accueillie avec de vives et unanimes sympathies par toutes les personnes présentes : séance tenante, on décida que, sans plus tarder, le projet serait mis à exécution; et chacun promit son concours empressé.

Dans l'espace de cinq mois, dix réunions tenues au Petit-Séminaire furent consacrées principalement à l'organisation de la Société par l'adjonction de quelques membres,

par la composition du Bureau, et du Comité de rédaction, par l'adoption d'un programme, par la votation du Règlement, qui fut définitivement arrêté dans la séance du 17 juillet.

La Société, dont la devise est : *Deus et Patria*, a pris le nom d'Académie de La Val d'Isère. Elle se place sous le gracieux patronage de saint François de Sales, et sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr Turinaz, évêque de ce diocèse.

Ses membres fondateurs sont :

S. G. Mgr Charvaz, archevêque de Gênes;

MM. le chanoine Alliaudi, supérieur du Petit-Séminaire;

l'avocat L. Bérard, président du Conseil d'arrondissement et du Comice agricole;

l'abbé Brunet, professeur de physique;

le chanoine Grand;

le comte A. Greyfié de Bellecombe, président de l'Académie Impériale de Savoie;

le docteur Camille Laissus;

le chanoine Martinet, supérieur des Missions;

le chanoine A. Miédan, supérieur du Grand-Séminaire;

l'abbé L. Miédan, professeur de troisième;

le chanoine V. Miédan-Gros, secrétaire de l'évêché;

le chanoine Million, professeur de théologie;

le baron E. Perrier-de-la-Bathie;

le docteur J. Petit.

Le bureau se compose de

MM. **Alliaudi,** président;
Grand, vice-président;
Million, secrétaire;
A. **Miédan,** trésorier;
L. **Miédan,** secrétaire-adjoint.

Les membres du Comité de rédaction sont, outre le secrétaire, MM. *Alliaudi,* A. *Miédan,* et V. *Miédan-Gros.*

PROGRAMME.

Ce Programme n'est ni une classification logique, ni une nomenclature complète. Inutile pour plusieurs, il pourra signaler à d'autres des sujets d'étude tout à fait à leur portée, auxquels ils n'eussent peut-être pas songé. C'est pour cela qu'on le publie.

I.—Géographie et Topographie.

1. Origines. Noms.—Confins des peuples anciens et modernes de notre pays.—Invasions diverses.—Epoque. —Influence.

2. Divisions administratives, judiciaires, ecclésiastiques aux diverses époques.

3. Villes, Villages. Population.—Causes d'augmentation ou de diminution.

4. Constitution physique des habitants.—Taille.—Longévité.—Maladies.—Epidémies.—Pestes : époque, cause, durée.

5. Montagnes. Altitude; direction.—Pâturages.—Forêts.

6. Cours d'eau.—Torrents. — Rivières. — Cascades. — Inondations.—Lacs.—Etangs. — Marais. — Eaux potables : propriétés, composition, influence.—Goître.—Eaux minérales-thermales : propriétés, température, exploitation. —Bains.—Fontaines intermittentes, pétrifiantes.

7. Voies romaines. Routes.—Ponts.—Aqueducs.

8. Météorologie. Climat. — Vents. — Phénomènes divers.

II.—Histoire naturelle.

1. Géologie et Minéralogie. Terrains divers.—Pierres de construction et d'ornement : ardoises, gypses, marbres et autres substances utiles.—Métaux rares.—Salines. —Mines.—Anthracites.— Tourbières. — Exploitations diverses.

2. Botanique. Flore du pays. — Arbres, arbrisseaux, plantes médicinales et d'agrément.—Plantes exotiques acclimatées.—Plantes nuisibles.—Régions botaniques ; leurs rapports avec le sous-sol, l'altitude et l'exposition.

3. Zoologie. Animaux domestiques, sauvages. — Abeilles.—Gibier.—Poissons.—Oiseaux de passage.—Insectes.

4. Paléontologie. Fossiles marins, fluviatiles, terrestres : animaux ou végétaux.—Ossements pétrifiés.—Grottes ossifères.

III.—Religion.

1. Ancien culte. Superstitions.—Temples.—Sacrifices.

2. Etablissement du christianisme. Evêché.— Suffragants.—Paroisses; leur fondation.

3. Succession des évêques.—Dignitaires ecclésiastiques. —Curés.

4. Eglises. —Abbayes.—Monastères. —Sanctuaires.— Chapelles rurales.—Chapelles érigées par suite de vœux.— Patronages.

5. Prieurés.—Presbytères ; leurs dépendances.—Revenus ecclésiastiques.—Redevances.—Priviléges.

6. Confréries.—Processions.—Dévotions spéciales.— Missions.—Institutions diocésaines.—Pèlerinages.—Croix —*Ex-voto*.

7. Hospices.—Hôpitaux.—Secours à domicile.—Distributions périodiques.—Bienfaisance.

IV.—Archéologie.

1. Eglises et Chapelles.—Architecture, époque.

2 Ornementation. Ameublement. — Autels. — Châsses.—Tabernacles.—Chaires. — Stalles. —Baptistères. — Bénitiers.—Vases sacrés.—Reliquaires.—Bannières.—Insignes hiérarchiques.

3. Clochers.—Cloches.—Cimetières.—Tombeaux.

4. Chateaux et ce qui s'y rattache.

5. Architecture militaire.—Armes, etc.

V.—Hagiographie et Biographie.

1. Saints du pays, ou qui y ont été et y sont particulièrement honorés. — Traditions. — Légendes.—Patrons des paroisses, des églises et des chapelles.—Reliques.

2. Hommes célèbres. Evêques.—Curés.—Religieux.—Magistrats.—Médecins.—Ecrivains.

3. Administrateurs.—Bienfaiteurs du pays.

4. Confesseurs de la foi pendant la révolution française. —Missionnaires à l'étranger.

VI.—Instruction publique.

1. Ecoles. Régences. — Colléges.—Séminaires.—Leur fondation, leur développement et leur transformation.

2. Statistique des illettrés aux diverses époques.—Crétinisme.

3. Bibliothèques publiques ou particulières.—Musées.

4. Congrégations enseignantes.

VII.—Fortune publique.

1. Revenus des diverses localités.—Nourriture des habitants.—Combustibles.—Costumes. — Richesse. — Indigence.—Habitations.—Incendies.

2. Industrie. Produits divers.—Marbreries.

3. Commerce. Exportations.—Marchés et foires.

4. Poids et mesures.—Monnaies.

5. Agriculture. Valeurs relatives du blé, de la viande et du vin aux diverses époques.—Morcellement de la propriété : causes, effets, remèdes.

VIII.—Etat moral.

1. Mœurs. Usages.—Coutumes.—Caractère.

2. Moralité. Rapport entre les naissances légitimes et illégitimes.—Statistique des crimes et délits.

3. Fêtes locales.—Jeux populaires.—Récits merveilleux.—Vieux contes.

4. Institutions judiciaires aux diverses époques.—Droit féodal, municipal, régalien.—Gouvernements successifs.

IX.—Linguistique.

1. Langues diverses parlées dans le pays.—Idiomes.—Patois.—Etymologie.—Orthographe ancienne.

2. Noms anciens ou patois des communes, villages, quartiers, mas, montagnes, pics, défilés, rivières, torrents, ponts, fontaines.

3. Locutions anciennes.—Proverbes.—Chansons populaires.

X.—Iconographie et Numismatique.

1. Peintures et sculptures anciennes, sacrées, profanes.

—Fresques. — Emaux. — Vitraux. — Habits sacerdotaux imagés.—Peinture sur toile.—Reliefs.

2. Monnaies. Médailles.—Valeur ancienne.

XI.—Paléographie et Epigraphie.

1. Chartes. Anciens manuscrits.—Vieilles archives des communes, paroisses, châteaux.—Registres des paroisses.

2. Priviléges. Procès entre communes ou seigneurs.

3. Inscriptions romaines,—modernes.

XII.—Bibliographie.

1. Livres relatifs au pays.

2. Auteurs nationaux.

RÈGLEMENT.

I. L'*Académie de La Val d'Isère* s'est constituée à Moûtiers (Savoie), dans le but d'étudier les questions historiques, archéologiques et scientifiques du pays.

Quelque disposée qu'elle soit à accueillir et encourager les recherches d'un intérêt plus général, elle donnera la préférence aux travaux qui pourront contribuer à faire mieux connaître, sous quelque rapport que ce soit, le territoire compris dans les limites de l'ancienne métropole de Tarentaise, formant aujourd'hui les arrondissements d'Albertville et de Moûtiers.

II. Dans un sentiment à la fois patriotique et religieux, la Société se met sous le patronage spécial de saint François de Sales, premier fondateur d'un corps scientifique en deçà des monts, l'Académie florimontane.

III. La Société se compose de Membres effectifs, de Membres honoraires et de Membres correspondants. Les premiers sont résidants ou non résidants.

IV. On pourra porter à *quinze* le nombre des Membres effectifs résidants, et à *vingt* celui des non résidants.

Le nombre des Correspondants et des Membres honoraires est illimité.

V. L'Académie est administrée par un Bureau de cinq Membres, qui sont : le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, le Trésorier et le Secrétaire-adjoint.

VI. Sauf le Secrétaire, qui est perpétuel, les Membres du Bureau sont élus pour quatre ans. Le renouvellement s'en fera à la réunion de juin, à la majorité des votes exprimés.

Pour la première fois, cependant, ce renouvellement commencera, dès 1866, par le Président, et se continuera les années suivantes par le Vice-Président, le Trésorier et le Secrétaire-adjoint.

VII. Le Président convoque les Assemblées, recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votations et des délibérations, nomme les Commissions, et signe les procès-verbaux. En cas de partage égal des sentiments, sa voix est prépondérante.

VIII. Le Vice-président remplace le Président empêché. A son défaut, la séance est présidée par le plus ancien des Membres présents.

IX Le Secrétaire est dépositaire des registres et papiers de la Société. Il rédige les procès-verbaux et les contre-signe. Il fait la correspondance et en donne connaissance. A la réunion de juin, il présente un compte-rendu des travaux de l'année.

Il est gardien-né de la Bibliothèque, des Archives et du Musée. Sur sa demande, on pourra lui adjoindre un Bi-

bliothécaire, un Archiviste et un Conservateur du Musée, à mesure que le besoin en sera reconnu.

Il fait parvenir aux Membres les convocations aux Assemblées, ainsi que les communications du Président et du Bureau.

X. Le Secrétaire-adjoint remplace le Secrétaire absent, et le seconde dans tous ses travaux.

XI. Le Trésorier est dépositaire des fonds de la Société. Il perçoit les cotisations, les réclame au besoin. Il tient un livre de recettes et de dépenses, et fait les paiements sur un mandat signé par le Président.

A la réunion de janvier, il présente un budget pour l'année qui s'ouvre, en même temps que ses comptes pour celle qui vient de finir.

XII. L'Académie fera paraître un Recueil des travaux qu'elle aura jugés dignes de la publicité. La rédaction en sera confiée à un Comité composé de quatre membres, y compris le Secrétaire, qui en est membre-né. Les trois autres membres seront nommés à la pluralité des voix dans la première séance de chaque année.

XIII. Quoique la Société ne prenne pas la responsabilité des Mémoires insérés dans son Recueil, le Comité de rédaction n'y laissera introduire aucune pièce qui n'ait été approuvée en séance académique, après lecture, ou sur un rapport qu'il aura lui-même présenté.

XIV. Il y aura, tous les mois, une ou deux réunions des Membres effectifs; et, chaque année, une Assemblée

générale, à laquelle seront invités tous les Membres, tant effectifs qu'honoraires et correspondants.

XV. Le Président pourra en outre convoquer à des séances extraordinaires les Membres effectifs, tant résidants que non résidants ou ceux-là seulement, toutes les fois qu'il le jugera opportun.

XVI. L'Académie exclut de ses discussions toute question politique.

XVII. Pour faciliter aux Membres non résidants l'assistance aux réunions ordinaires, le jour et l'heure en seront annoncés dans le Journal de l'Académie, comme aussi les autres choses qui pourraient intéresser les Associés.

XVIII. Chaque séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.—Viennent ensuite les communications données par le Président et le Secrétaire, des choses qui peuvent intéresser la Société.—Puis l'on entend les rapports des Commissions.—Le Président soumet aux délibérations de l'Assemblée les questions sur lesquelles il y a une détermination à prendre.—On procède à la lecture des Mémoires.—Enfin, l'on fixe, si faire se peut, l'ordre du jour pour la prochaine réunion.

XIX. Les Membres correspondants pourront se faire présenter aux réunions par un Membre effectif. Les étrangers n'y seront admis que sur la proposition du Président. Les Membres effectifs seuls ont voix délibérative.

XX. Pour toute question autre que les élections, cha-

cun donnera publiquement son avis, à moins que trois Membres n'aient formellement demandé le contraire. Dans ce dernier cas, l'on recourra au scrutin secret.

XXI. Les vacances de l'Académie seront du 15 juillet au 15 octobre de chaque année.

XXII. Au mois de janvier, chacun des Associés, à titre de Membre effectif ou correspondant, verse entre les mains du Trésorier la somme de dix francs pour sa participation à l'œuvre.

Cette cotisation donne droit à un exemplaire de toutes les publications que l'Académie fera dans le cours de l'année.

XXIII. En cas d'insuffisance de fonds, le Président se fera autoriser par la Société à recourir à tous les Membres pour en obtenir un appoint, qui ne pourra dépasser 10 francs pour les effectifs, et 5 francs pour les correspondants.

XXIV. Les deux objets principaux de dépenses pour la Société sont : 1° la publication d'un Journal ou Recueil, auquel concourront tous les Associés; 2° l'acquisition et l'entretien d'un Musée et d'une Bibliothèque.

XXV. L'admission de nouveaux Membres aura lieu sur la présentation d'un Membre effectif, après deux votes de la Société. Le scrutin préparatoire se fera à la simple majorité des Membres présents. L'élection définitive aura lieu un mois plus tard, et devra réunir les deux tiers des votes exprimés.

Le candidat sera informé du résultat par une communi-

cation du Secrétaire, laquelle sera accompagnée d'un diplôme d'agrégation pour celui qui aura été agréé.

XXVI. Les Membres effectifs qui seraient empêchés d'intervenir personnellement à l'élection, pourront faire parvenir leur billet cacheté au Président, qui votera pour eux, sans faire connaître la nature du vote.

S'il y avait moins de cinq Membres présents à la réunion la votation serait renvoyée à la séance suivante, dans laquelle il serait passé outre au scrutin, quel que fût le nombre des Membres présents.

Les dispositions du présent article sont applicables au renouvellement des Membres du Bureau.

XXVII. Dans le choix des Associés, on aura égard non seulement aux mérites scientifiques et littéraires des candidats, mais aussi à la réputation qu'ils se seront acquise par les principes qu'ils professent et la conduite qu'ils tiennent.

XXVIII. Les Membres résidants s'engagent à être assidus aux séances, à accepter les travaux de Commission dont ils seront chargés, et à contribuer de toutes leurs forces au succès de la Société.

XXIX. Les Membres non résidants interviendront aux séances aussi souvent que possible : ils y ont voix délibérative comme les Membres résidants.

XXX. Chaque Membre effectif présente à l'Académie au moins un travail scientifique ou littéraire dans le courant de l'année.—Celui qui, avant d'avoir atteint l'âge de soixante ans, aurait laissé passer deux ans de suite sans

s'acquitter de cette tâche, deviendra simple Membre correspondant.

XXXI. On compte sur le zèle des Correspondants, soit pour leurs travaux personnels, soit pour les communications des pièces et des faits qui peuvent intéresser la science et appeler l'attention de l'Académie.

XXXII. Il sera facultatif à chaque Membre effectif de proposer telle addition ou modification qu'il jugera convenable au présent Règlement. Si la proposition n'est pas rejetée, séance tenante, par la majorité, on nommera une Commission pour en faire l'examen ; et, sur le rapport de la Commission, la modification, soumise de nouveau aux délibérations de l'Assemblée, sera introduite dans le Règlement, si elle réunit en sa faveur les deux tiers des voix.

Adopté dans la séance du 17 *juillet* 1865.

ALLIAUDI, *Président.*

MILLION, *Secrétaire.*

Vu pour demeurer annexé à notre Arrêté d'autorisation de ce jour.

Chambéry, le 7 septembre 1865.

Le Préfet de la Savoie,

(L. S.)

Signé : JOLIBOIS.

(COPIE.)

Empire français. *Département de la Savoie.*

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE MOUTIERS.

NOUS, PRÉFET DE LA SAVOIE,

Officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, Officier de l'instruction publique,

Vu le Réglement de la Société scientifique dite *Académie de La Val d'Isère,* qui s'est formée à Moûtiers ;

Vu la demande d'autorisation de cette Société faite par M. Alliaudi, un de ses membres,

Vu l'avis favorable de M. le Sous-Préfet de Moûtiers,

Vu les articles 291, 292 et 294 du Code pénal, 1, 2 et 3 de la loi du 10 avril 1834, et l'art. 2 du décrèt du 25 mars 1852,

ARRÊTONS :

Art. 1er. La Société scientifique établie à Moûtiers sous le titre d'Académie de La Val d'Isère, est autorisée sous la condition qu'elle ne s'écartera pas de ses statuts, et qu'elle s'abstiendra de toutes discussions ayant trait à la politique ou à la religion.

Art. 2. Ampliation du présent Arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet de Moûtiers, chargé d'en assurer l'exécution.

Fait à Chambéry, le 7 septembre 1865.

Le Préfet de la Savoie,

Signé : JOLIBOIS.

Pour ampliation. Pour le Sous-Préfet empêché,

Le Conseiller d'arrondissement délégué,

Signé : A. GONTHIER.

Académie
DE LA VAL D'ISÈRE.

Deus et Patria!

Moûtiers (Savoie), le 31 octobre 1865.

Monsieur,

A l'aide du Programme ci-joint et du Règlement que vous devez avoir entre les mains, il vous sera facile de vous aire une idée du but et de la constitution de l'*Académie de La Val d'Isère,* qui vient d'être autorisée par un Arrêté préfectoral en date du 7 septembre dernier.

Maintenant, pour mettre efficacement la main à l'œuvre, et la conduire à bonne fin, il nous faut des hommes.

Pour tirer de la poussière tant de précieux documents enfouis dans les archives des paroisses ou des communes, et même chez bon nombre de particuliers; pour mettre en relief tant de curiosités naturelles et artistiques au milieu desquelles nous vivons; pour relever une multitude de faits intéressants exposés à tomber dans l'oubli, il nous faut des hommes d'intelligence et de bonne volonté, comme on en trouve tant dans notre pays.

Les éléments ne nous manquent point : la moisson est riche; la récolte sera abondante, pour peu que les ouvriers soient en nombre.

Chargé par l'Académie de vous exprimer le vœu qu'elle a émis dans sa dernière réunion, en date du 27 octobre, je fais appel, Monsieur, à votre patriotique dévouement, en vous proposant de faire partie de notre jeune Société en qualité de Membre (effectif ou correspondant).

Dans la persuasion que vous voudrez bien accepter notre proposition, nous espérons que vous ne nous ferez pas attendre longtemps l'assurance de votre adhésion, qui nous sera si agréable. Il nous serait utile de connaître, dès le mois de décembre prochain, le personnel sur lequel nous pouvons compter. Bientôt commenceront à paraître quelques publications, et elles se continueront avec une activité proportionnée au zèle que l'on mettra à nous fournir des matériaux.

Le Président,

ALLIAUDI.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ ET DE GRACE

DE L'ANCIENNE MÉTROPOLE DE MOUTIERS

ET SUR

L'ORIGINE DE LA DÉVOTION A NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS
SPÉCIALEMENT EN SAVOIE
ET DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE TARENTAISE.

Par M. l'Abbé Million.

(Lu dans la séance du 9 février.)

La religion a des remèdes pour tous les maux, des secours pour tous les besoins, des consolations pour toutes les douleurs. Source intarissable de tous les biens, elle fait jaillir de ses trésors, selon les nécessités des temps, les flots de grâces que réclament les peuples. Immuable comme le dogme, le culte divin n'est pourtant pas stationnaire et sans vie. Le chêne séculaire de nos forêts repose, ferme et stable, sur le rocher qu'il a entouré de ses racines; néanmoins, chaque année, il pousse de nouveaux rejetons qui s'appuient sur lui, le revêtent d'un frais

feuillage et renouvellent sans cesse sa jeunesse. Fondées et enracinées sur le culte invariable, les dévotions spéciales, résultat de l'attrait particulier de chaque époque pour les mystères qui semblent mieux concorder avec ses besoins, germent chaque jour dans l'Eglise. Elles s'harmonisent merveilleusement avec la disposition providentielle des esprits, avec l'état général des âmes, avec l'impulsion de la grâce et les besoins présents. Telles sont les dévotions particulières qui florissent de nos jours et qui ont pour objet les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, l'Immaculée Conception, l'Adoration perpétuelle, le Précieux Sang, et d'autres mystères sacrés.

Avec ces données nous pourrons remonter aux origines de la dévotion aux douleurs de la Mère de Dieu, dans l'Eglise universelle et dans nos contrées. Puis, après un coup d'œil rapide jeté sur les sanctuaires que la religion de nos pères avait élevés, si nombreux en Tarentaise, nous recueillerons les merveilleux souvenirs qui s'attachent à celui de notre ancienne métropole. Peut-être trouverons-nous là une des sources antiques de la rare piété de notre cité et de ce diocèse, envers l'auguste Reine des Cieux.

I.

Nos Livres saints ont tracé en quelques mots le sombre tableau des douleurs de la sainte Vierge; les saints Pères ont commenté, dans de nombreuses homélies prêchées au peuple, le touchant récit de l'Evangile. Aussi, en tout temps, les fidèles, dévots serviteurs de la divine Mère, surent, dans les contemplations de l'esprit, comme dans les sentiments de leur cœur, unir la Passion de Jésus avec

la Compassion de Marie. En tout temps, ils aimèrent, dans leurs afflictions, penser à la Reine des martyrs, lui confier leurs peines, lui adresser leurs vœux et mêler leurs larmes aux siennes. Cependant, ce n'est qu'au XIIIe siècle que nous voyons se produire la dévotion spéciale aux angoisses de la Vierge.

En 1233, une confrérie, dite des *Laudesi,* existait à Florence; elle avait pour but de louer, d'honorer particulièrement la Mère des chrétiens. Sept des principaux membres de cette pieuse association, agenouillés dans une église le jour de l'Assomption, furent simultanément inspirés de s'éloigner de la ville pour mener dans la solitude une vie plus parfaite. Le peuple les appela vulgairement *serviteurs de Marie,* d'où leur vint le nom de *Servites.* Ils s'étaient fixés sur le mont Senario en Toscane, quand Marie, y apparaissant, leur fit connaître qu'ils devaient honorer spécialement la Passion du Sauveur, et ses propres angoisses au pied de la croix. En même temps, elle leur indiqua l'habit noir qu'ils devaient porter, en signe de leur consécration à la Mère affligée. Bientôt les Servites, constitués en ordre religieux, prêchèrent cette dévotion, qui se répandit en Italie. C'est à cette époque que les auteurs rapportent la composition du *Stabat Mater dolorosa,* une des pièces les plus inimitables de notre sainte liturgie.

Benoît XIV, dans son savant ouvrage *sur les fêtes de Marie,* recherchant l'origine de celle des Sept-Douleurs, la fait remonter au concile provincial de Cologne en 1413, sous l'évêque Thierry ou Théodoric. Les fougueux sectateurs de Jean Huss, dans leur sacrilège fureur, profanaient les images de la Mère de douleur; en réparation de ces

attentats, le concile statua que la fête des angoisses de Marie serait célébrée annuellement, dans toute la province, le vendredi après le dimanche de carême *Jubilate* (1).

Dès lors, cette fête se propagea comme un remède efficace contre l'hérésie croissante; elle se célébrait dans un grand nombre d'églises le vendredi de la semaine de la Passion. Benoît XIII, qui en avait accordé l'office à plusieurs diocèses de France et d'ailleurs, le concéda aux Etats-Romains le 22 août 1725, et le même jour du même mois en 1727, il l'étendit à toute l'Eglise. Plus tard, Pie VII institua une seconde fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, en reconnaissance des grâces signalées qu'il avait reçues de la Reine des Cieux; elle se célèbre le 3e dimanche de septembre.

Avant l'institution de l'ordre des Servites, la peinture et la sculpture représentaient la Mère de douleur assise et tenant sur ses genoux le corps inanimé de Jésus; depuis, on la représenta dans cette même position touchante, ou bien debout, mais avec sept glaives qui transpercent son cœur. Des auteurs, cités par Benoît XIV, attribuent cet emblême aux sept fondateurs des Servites qui, se vouant à la contemplation des angoisses de Marie, les partagèrent en sept douleurs principales (2).

II.

En Savoie, cette dévotion prit un étonnant accroisse-

(1) Labbe, coll. Conc. T. XII, p. 363.

(2) *Histoire des mystères et des fêtes,* traduction française de l'ouvrage de Benoît XIV; 2me vol., p. 341. Paris, Vivès, 1863.— *Histoire des Ordres religieux,* Henrion, p. 171; Bruxelles, 1838.

ment du xve au xviie siècle. C'est la dévotion favorite des affligés, et surtout des mères brisées, torturées dans leur tendresse maternelle. Elle a des analogies secrètes, des rapports mystérieux avec les époques malheureuses, avec les siècles calamiteux; c'est un baume salutaire que la foi tire de ses trésors, dans les temps d'épreuves accablantes et de cruels malheurs. Or, dans les siècles dont nous parlons, la Savoie traversait une crise douloureuse; tous les fléaux semblaient déchaînés contre elle. Plus de dix fois, à des intervalles très rapprochés, une peste presque générale dépeupla ses villes et ses campagnes (1); des guerres incessantes, des passages ininterrompus de troupes amies ou ennemies ravagèrent ses moissons et épuisèrent ses ressources; de fréquents incendies, amenés par les guerres dévastatrices, plongèrent dans la misère nos malheureuses populations.

L'hérésie menaçante, partie de l'Allemagne, s'avançait vers notre patrie comme un torrent débordé; bientôt elle plaça son siège à Genève, d'où elle porta le ravage et la mort dans nos provinces septentrionales. Alors, que de mères éplorées, que d'âmes torturées, que de cœurs saignants! Aussi, la Vierge endolorie, dont le cœur fut transpercé, apparaissait à la foi des fidèles comme la mère toujours tendre et compatissante; en pensant à elle, on se sentait moins malheureux. Nos ancêtres couraient se prosterner devant ses autels; ils lui bâtissaient des chapelles, ils multipliaient ses oratoires, ils lui adressaient les plus

(1) Les pestes qui désolèrent nos contrées se rapportent aux années 1345, 1349, 1428, 1525, 1544, 1551, 1564, 1566, 1577, 1583, 1587, 1630, 1640, etc.

ferventes prières, ils chantaient devant ses images le cantique de ses douleurs, ils mêlaient leurs larmes à ses larmes, et le calme, la paix renaissaient dans leurs cœurs soulagés.

Aussi est-ce une des plus belles conceptions du christianisme que la pensée de multiplier partout et sous toutes les formes, la pieuse mais sévère image de la douleur, d'avoir convié les artistes à retracer, par le ciseau ou le pinceau, l'expression simple et naïve de la foi populaire, et d'avoir présenté à la piété des fidèles, dans les villes et les campagnes, la statue de Notre-Dame de Pitié, le tableau de Notre-Dame des Sept-Douleurs. La vie est un douloureux pèlerinage; il est bon, il est nécessaire, il est doux de contempler souvent l'auguste figure de la Vierge très sainte, afin de trouver près d'elle le courage et la consolation que sait toujours donner le cœur d'une mère (1).

Saint François de Sales, l'apôtre du Chablais, et le Père Chérubin de Maurienne, son zélé coopérateur, furent les puissants promoteurs de cette dévotion à la fin du XVIe siècle. Quand ils concertèrent la fondation de la Sainte-Maison de Thonon, qu'ils voulaient élever comme un boulevard et un arsenal contre l'hérésie, ils résolurent de la placer sous la protection de Notre-Dame de la Compassion. Clément VIII exauça leurs vœux et érigea ce célèbre sanctuaire, par bulle du 13 septembre 1599 (2). En même temps, il y

(1) Mgr Landriot, évêque de La Rochelle; *Œuvres*, T. III, p. 172.

(2) *Œuvres complètes de saint François de Sales*; Migne, T. VI, col. 1255.

établissait, sous le même vocable, une confrérie que Paul V confirma par une bulle du 21 décembre 1606 (1). Cette confrérie, qui avait le privilège d'en agréger d'autres, communiqua ses faveurs à un grand nombre de paroisses de la Savoie et de l'étranger, et même à une association de la Ville Sainte (2). Dès le 3 juillet 1601, elle inscrivit dans son catalogue le Duc Charles-Emmanuel, les membres de sa famille, les officiers de sa cour, Mgr Berliet, archevêque de Tarentaise, et une grande partie de l'épiscopat et de la noblesse des Etats (3). Au jubilé de Thonon, en 1602, elle ouvrit ses registres à 80,000 étrangers (4). La même année, le 25 mai, l'évêque Claude de Granier consacra le grand autel et bénit le tableau de l'église de la Sainte-Maison (5). Cette peinture représentait Marie assise, les mains croisées sur la poitrine et le cœur transpercé de sept glaives. Le sceau de la confrérie portait la même image avec cet exergue : ***Societas B. Mariæ Compassionis, Tononii, pro conversione hæreticorum.***

Saint François, devenu évêque, donna encore un nouvel essor à cette pieuse dévotion. Par un mandement donné à Annecy, août 1603, il ordonne que l'on publie de nouveau les indulgences accordées aux personnes inscrites dans la confrérie de Notre-Dame de Compassion, érigée à Thonon, et prie les Ordinaires des diocèses voisins de permettre

(1) *Œuvr. compl.*, T. VI, col. 1301.
(2) *Ibid.*, col. 1297.
(3) *Ibid.*, col. 1265.
(4) *Ibid.*, col. 1302.
(5) *Ibid.*, col. 1308.
(6) *Ibid.*, col. 1101 et 1104.

et de favoriser chez eux cette publication. Il renouvelle encore ces prescriptions par un autre mandement daté de Thonon, le 1er mai 1607 (1).

Le P. Chérubin, célèbre missionnaire de l'Ordre des Capucins, n'était pas moins zélé pour la diffusion de ce culte pieux. A son arrivée en Chablais, il trouva parmi les peuples que l'hérésie avait trompés un reste de cette dévotion. Il en profita pour la relever et l'échauffer dans les cœurs des nouveaux convertis. Il aimait à marquer de la sainte effigie de la Mère de douleur tout ce qu'il faisait. Les cloches qu'il fit fondre au château des Allinges, et dont une reste encore aujourd'hui à Thonon, portèrent d'un côté cette sainte image et de l'autre l'*Ecce homo*. Et quand cet infatigable ouvrier eut obtenu le démembrement de la province de Saint-Bonaventure de Lyon par l'érection d'une nouvelle province sous le titre de *Missions des Capucins de Savoie*, il voulut encore que le sceau du ministre provincial, comme celui du couvent de Thonon, portât l'empreinte de Notre-Dame des Sept-Douleurs (2).

III.

Le diocèse de Tarentaise, dédié à la Vierge par ses premiers apôtres, se distingua par une singulière dévotion envers ses douleurs. Dès la fin du xve siècle, des particuliers et souvent des paroisses entières, par suite de vœux faits en des temps de calamité et de détresse, élevèrent un grand nombre de chapelles à la Mère affligée; plusieurs

(1) *Œuvr. compl.*, col. 1101 et 1104.

(2) *Ibid.*, T. IX, col. 1343, 1373, 1374. *Dissertation du P. Archange d'Albertville.*

devinrent le but de pèlerinages célèbres. Voici la date de la fondation de quelques-unes de ces chapelles érigées à Notre-Dame de Pitié, selon les notes que nous avons recueillies dans les procès-verbaux des visites pastorales qui sont aux archives de l'évêché.

1351 (vers), chapelle dans le cimetière de Queige.

1464 (1), chapelle qui se trouvait au haut du chef-lieu du Bourg-St-Maurice.

1482, chapelle rurale à Hautecour.

1503, chapelle du village de Ronnes à Conflans.

1513, chapelle près de l'église des Chapelles.

1513, chapelle du village de Montgirod, aux Chapelles.

1524, la chapelle de la Marzelle, à Beaufort, existait déjà.

1661, chapelle dans la cour de la maison provenant des seigneurs Duverger, à Landry.

1702, premier oratoire qui fut l'origine du sanctuaire de Pesey.

1720, chapelle du village du Noyeray à Granier.

1729, chapelle au chef-lieu de Bellentre.

Nos documents ne nous fournissent pas d'autres dates d'érections, mais ils constatent qu'en 1640 nous avions dans les églises du diocèse (composé alors de 72 paroisses) treize chapelles de Notre-Dame de Pitié, et onze dans les villages (2). Les premières se trouvaient à Moûtiers, dans

(1) Cette date, prise dans une note qui se trouve à l'évêché, n'est pas suffisamment justifiée et demande à être vérifiée.

(2) Le nombre en était certainement plus considérable, mais nous ne comptons ici que celles dont l'existence est constatée par les rares documents de cette époque, qui restent aux archives de la Chancellerie.

la métropole, où est actuellement la chapelle de la Vierge, et à Sainte-Marie, à droite, à l'autel du Rosaire.—A l'Hôpital (Albertville), à droite dans le chœur.—A Chevron, au Villard-de-Beaufort, à Bozel, tout près de l'église. — A Aigueblanche, à gauche; enfin à Venthon, à Césarches, à Montgirod, à Longefoy, à Salins et à Villette.

Les secondes étaient à Conflans (village de Ronnes); à Pesey (les Vernettes); à Saint-Martin-de-Belleville (villages des Brevières ou Bruyères et du Bettex); à Tignes (village de Ronnaz); à Séez (village du Breuil); à Hauteluce, près du pont de la Perrière; à Aime, lieu dit à la Croix; à Marthod et à Villarlurin.

Postérieurement à 1640, nous trouvons encore une de ces chapelles dans l'église de Sainte-Foy, deux aux chef-lieux de Bellentre et de la Côte-d'Aime, et sept autres dans les paroisses et villages qui suivent : Montvalezan-sur-Séez (village de la Rochette); Laval (hameau des Oserois); Pralognan (au Barrioz); La Bathie (les Figiers); Saint-Thomas (la Poure); Villard de Beaufort (les Billiores).

Disons encore que la confrérie de Notre-Dame de Pitié se trouvait érigée dans les paroisses de Montgirod, Thenésol et Plancherine, et qu'une multitude de petits oratoires décorés de la statue ou de l'image de la Mère de douleurs, s'élevaient partout dans les villes, comme dans les campagnes (1).

IV.

Il nous reste à traiter plus spécialement du sanctuaire

(1) Y comprises les chapelles que nous venons d'indiquer, nous trouvons dans ce diocèse, en 1640, 169 autels élevés en l'honneur de Marie, et sous son vocable.—*Act. de Visites, archives de l'évêché.*

de Notre-Dame de Pitié et de Grâce en l'église métropolitaine de Moûtiers. Notre cathédrale, bâtie vers l'an 450 par saint Marcel, successeur immédiat de saint Jacques, apôtre des Centrons, fut consacrée en 516 ou 517, sous le vocable de l'Assomption de la Sainte-Vierge, par saint Avit d'Arles, sous l'évêque Sanctius, après le concile d'Epaone. Désignée dans le testament de Charlemagne, en 810, elle fut pillée et en partie ruinée par les Sarrasins (1). Son enceinte, telle qu'elle est à présent, date de 1461, comme on le lit sur sa façade; seulement sa voûte, tombée au commencement de ce siècle, fut reconstruite en 1827, et l'église rendue au culte et consacrée le 3 juillet 1831, par Monseigneur Martinet qui, de l'évêché de Tarentaise, venait de monter sur le siège archiépiscopal de Chambéry (2). Le portail qui fermait la place devant l'église, aujourd'hui démoli, datait de 1686; on lisait sur le fronton qui le surmontait : *D. O. M. In honorem B. Mariæ V. Assumptæ, et S. S. Apostolorum Petri et Pauli*. Et, un peu plus bas, en dessus des statues en pierre de saint Jacques et de saint Pierre : *S. Jacobus Centronum Apostolus.—S. Petrus Archiepiscopus taumaturgus.*

En 1661, cette église possédait six chapelles dédiées à Marie sous les titres de l'Assomption, de l'Annonciation, de la Conception, de Notre-Dame de Pitié et de Grâce, de Notre-Dame des Corps-Saints, et des Bertrand (3). Pareil-

(1) Voir pour ces différentes dates : *Gallia christiana,* T. XII, p. 701.—*Dict. hist.* de Grillet, T. III, p. 133.—*Domus Sabaudiæ*, Frezat, p. 91.—*Mémoires de Besson*, p. 192 et 223.

(2) Cette date est consignée dans les registres des naissances de la paroisse de Moûtiers, année 1831.

(3) *N.-D. des Corps-Saints* était ainsi appelée parce que c'était

lement dans l'église de Sainte-Marie construite aussi par saint Marcel, sous le vocable de saint Jean-Baptiste, et plus tard reconstruite sous l'invocation de l'Assomption et de sainte Catherine, il y avait trois chapelles à Marie : celles du Carmel et du Rosaire à gauche, et celle de Notre-Dame de Pitié à droite.

Revenons à notre sanctuaire, que nous jugeons très ancien, bien que nos documents ne nous permettent pas de fixer l'époque de son érection. Il occupait la place de la chapelle actuelle de la Vierge; sur l'autel était placée la statue miraculeuse de Marie tenant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils (1). Les archevêques Milliet de Challes en 1661 et de Saint-Agnès en 1773 déclarent, dans leurs actes de visites, que *cette chapelle est célèbre par la multitude des miracles qui s'y opèrent* (2).

C'était à cet autel que les fidèles de Moûtiers venaient prier, que les paroisses du diocèse se rendaient en procession dans les grandes calamités, que se faisait un concours incessant de pèlerins. C'était devant cette image de Marie que les mères inconsolables faisaient apporter leurs enfants morts avant le baptême, que les dévots serviteurs de la Reine des Cieux faisaient brûler des cierges, que les pauvres et les riches venaient déposer leurs offrandes. Les

en cette chapelle qu'était renfermé le trésor des reliques. *N.-D. des Bertrand* tirait son nom de la famille des nobles Bertrand de la Pérouse, qui l'avait fait ériger.

(1) Il existe une pareille statue parmi les débris des anciens autels dans le bâtiment qui touche à la tour de l'horloge; elle a 85 centimètres de haut, et porte au bas un écusson où l'on voit des ciseaux ouverts, ce qui nous fait croire qu'elle ornait l'autel de la corporation des tailleurs.

(2) *Miraculis clara.*

pieuses largesses des fidèles en avaient fait comme un trésor de merveilleuses richesses. L'acte de visite de 1661 nous fournit l'inventaire suivant des dons précieux qui ornaient ce sanctuaire.

1° Une croix incrustée d'or d'un côté et d'une émeraude avec des brillants de l'autre.—2° Une croix dorée et ornée de brillants dans les angles.—3° Une couronne ou diadême d'or avec un anneau et des chaînettes d'or, ainsi qu'une petite croix dorée.—4° Autre couronne d'or avec des chaînes et des perles.—5° Autre couronne d'or ornée de pierres précieuses et de perles.—6° Autre petit diadême d'or un peu fracturé, avec une image peinte sur émail des deux côtés.—7° Deux boucles d'oreilles d'or, avec des pendants de cristal enchassés dans l'or.—8° Un diadême de cristaux.—9° Deux autres de cristal dont le premier est en forme de soleil, et l'autre octogone et ciselé aux angles. —10° Une croix d'or du poids d'un écu d'or liée à une chaîne.—11° Un collier de grains ovales enrichi de perles. —12° Trois chaînes de petites perles.—12° Trois anneaux d'or dont deux sont enrichis d'émeraudes.—14° Une couronne de perles garnie de diamants.—15° Autre couronne d'or avec des perles.—16° Une couronne de comte en perles, de 136 grains.—17° Une chaîne d'or du poids de deux écus.—18° Un diadême d'or orné de chalcédoines, de 68 grains.—19° Un diadême semblable, de 52 grains. —20° Autre couronne de chalcédoines, entourée de roses d'or et de 39 perles.—21° Deux lampes d'argent, de la valeur de 80 ducats environ.—22° Une lampe plus petite d'argent, offerte en vœu.—23° Autre lampe d'argent qui appartient au Chapitre et qui porte ciselées les armoiries

de Mgr Germonio.—24° Deux chandeliers d'argent de la valeur de 80 ducats.—25° Une lampe ciselée, donnée en ex-voto.—26° Un cœur d'argent suspendu à la niche de la statue de Notre-Dame, du poids de trois ducats.—27° Cinq autres ex-voto d'argent suspendus dans la chapelle.—28° Une grande quantité d'autres furent fondus pour faire la croix et les crosses du vénérable Chapitre (1).—29° Beaucoup de devant-d'autels, dont un de toile d'argent portant les armoiries des barons de Chevron.—30° Un calice d'argent du poids de 25 ducats.—31° Un tabernacle de cristal orné de grains et d'étoiles d'or et d'argent, avec des agates.

V.

Ces richesses, provenant de la reconnaissante piété des fidèles, montrent assez combien ce sanctuaire était vénéré; elles sont la preuve la plus évidente des merveilles qui s'y opéraient depuis longtemps. C'est ici le lieu de rappeler quelques faits authentiquement consignés dans les registres des naissances de Cevins, de Saint-Marcel et des Avanchers, à la gloire de Notre-Dame de Pitié et de Grâce de Moûtiers.

Cevins : 1721, 11 septembre (nous traduisons) : « A été baptisé sous condition, par révérend Girard, prêtre, un enfant de Pierre Gros-Poupelloz, à cause des signes de vie qu'il donna quand il fut exposé devant la très sainte

(1) Anciennement, les quatre premiers chanoines étaient crossés et mitrés; on les appelait les *mitriers.—Cérémonial manuscrit de la métropole,* 1787.—*Idea generale delle cattedrali dell'Europa,* Agostino Alberti, Torino 1718.—*Acta Eccl. Tarent.*, Lib. v. tit. 31, cap 5.

chapelle de Notre-Dame de Grâce de Moûtiers, par l'effet de sa toute puissante protection.—Et le 21 septembre, même année : A été baptisé sous condition, par la femme-sage, l'enfant de Jean Baron, devant la chapelle de la toute puissante Notre-Dame de Grâce, après avoir donné devant plusieurs témoins des signes de vie par l'effet de l'intercession de Notre-Dame.—Signé : Guillaume Clarey, curé de Cevins. »—En 1731, 3 mars : « Ont été baptisés sous condition deux jumeaux des époux Jean Pivier et Georgine Bouvier, par suite d'un miracle opéré par Notre-Dame de Grâce, devant sa chapelle à Moûtiers, ce dont il me conste par certificat de révérend Girard, curé de Prime (1). »

Saint-Marcel : 1726, 19 avril, on lit : « *Est né environ les six heures du soir un enfant mort que l'on a porté devant l'autel de Notre-Dame de Grâce à Moûtiers, où étant, avoir donné des marques de vie, au dire des gens qui étaient là présents, comme ouvrit la bouche et autres signes que la mère-sage de Moûtiers l'atteste par serment, et a été baptisé par cette mère-sage, et cet enfant appartenait à Antoine, fils de Pierre Martin, soldat de justice, et de la Théodule Mugnier, mariés, de Montfort, paroisse de Saint-Marcel. En foi de quoi s'est signé M. Favre, chanoine de l'église métropolitaine de Moûtiers, le* 19 *avril* 1726, *et m'a envoyé l'attestation.— Signé : Abondance, curé.* »

(1) On appelait *Curé de Prime,* c'est-à-dire de la première église, celui des chanoines de la cathédrale qui était chargé de faire les fonctions curiales dans la métropole ; sa juridiction ne s'étendait que sur les fidèles qui, comme domestiques ou autrement, habitaient les cloîtres, les appartenances de la métropole et le palais archiépiscopal.

Avanchers, 1667, 2 mai; nous traduisons : « A été baptisé l'enfant de Jacques Mermin, par révérend Noble De Laudes, chanoine, devant l'autel de Notre-Dame de Grâce, dans l'église de Saint-Pierre, où par l'intercession de la Mère de Dieu il donna les signes de vie les plus certains. En foi de quoi, signé : Danis, curé (1). »

Ces faits, il est vrai, ne sont point du ressort de la foi; elle n'oblige point à y voir de vrais miracles, nous l'avouons; mais nous confessons volontiers que nous n'avons pas de peine à les croire nous-mêmes, parce que nous savons que Dieu se plaît à récompenser la foi des fidèles qui invoquent Marie; parce que nous voyons une relation étroite entre la Mère de Jésus tenant son Fils inanimé sur ses genoux, et ces pauvres mères qui ont mis au monde des enfants sans vie; parce que nous ne pouvons imaginer que les fidèles aient apporté si souvent des enfants morts sur les dalles d'un sanctuaire éloigné, sans que cette dévotion n'ait eu pour principe de fréquentes grâces vraiment miraculeuses; parce que nous croyons que nos ancêtres, pour avoir plus de foi, n'étaient pas plus crédules que nous; parce que nous ne pouvons douter de ce qu'ont vu des témoins nombreux et bien éveillés quand leurs dépositions sont contrôlées par des ecclésiastiques de mérite, et sous les yeux du premier pasteur du diocèse (2).

(1) Nous pourrions citer un certain nombre de faits identiques qui ont eu lieu dans les chapelles de N.-D. de Pitié de Bozel, du Bourg-St-Maurice, etc., et qui sont relatés dans les registres de St-Oyen en 1677, et d'Aime en 1704.

(2) Benoît XIV, dans son ouvrage *De Synodo diœces.*, Lib. VII. cap. 6, nos 10, 11, 12, traite cette question; après avoir signalé cet usage ancien et très répandu, il rappelle les statuts de plusieurs diocèses qui le réprouvent formellement, et cite

Qui ne regrettera avec nous la perte de cette statue miraculeuse et la destruction de la sainte chapelle? Aujourd'hui que tant de cœurs souffrent, que tant d'affections sont brisées, que tant de mères ne voient plus tarir leurs larmes, que d'âmes affligées iraient pleurer et prier devant l'image de la Mère de douleurs, et y trouveraient le baume céleste de la sainte résignation! Ne serait-ce pas comme une nécessité en des jours où les caractères s'affaissent, où la virilité chrétienne diminue, de retremper les courages dans l'énergie de la foi, d'apprendre à tous, par l'exemple de Marie, à se tenir debout devant la croix : *Stabat Mater juxta crucem lacrymosa!*

Cependant, à notre époque, l'image de la Mère de douleur a presque disparu de nos temples, et dans les deux églises de Moûtiers il n'y a plus ni chapelle, ni autel, ni statue, ni tableau qui rappelle l'antique dévotion. Serait-ce présomption d'oser formuler un vœu en faveur de la religion des souvenirs? Serait-il impossible de rétablir la chapelle de Notre-Dame de Pitié et de Grâce, et de renouer ainsi la chaîne de ses merveilleuses faveurs? Nous vivons dans un siècle de restauration religieuse, relevons, restaurons les lieux de dévotion populaire; pour cela le zèle des fidèles nous est acquis, comme le dévouement des amis de l'art chrétien. Et, en attendant, ne serait-il pas facile de placer dans notre antique métropole, une statue

des décrets de la Cong. du saint Office, qui défendent de baptiser sous condition les enfants morts que l'on expose dans les sanctuaires, parce que la mort étant certaine, les signes de vie que l'on remarque, sont souvent peu sûrs et très incertains. —Voir les *Const. Synod. du diocèse de Tarent.*, Chap. VI, n° 8.

qui nous rappellerait la dévotion qui consolait nos devanciers, et qui serait un vivant souvenir des miséricordes d'autrefois?

HYPSOMÉTRIE

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE SAVOIE

(**Savoie** et **Haute-Savoie**)

PRÉSENTÉE

Par MM. J.-F. Alliaudi et A. Miédan,

Chanoines de la Cathédrale de Moûtiers.

(Séance du 9 février.)

Il se présente une foule de circonstances où l'on a besoin de savoir l'élévation relative de divers points du globe ou d'une région. Cette connaissance ne sert pas seulement dans les opérations de nivellement, où elle est indispensable; elle est encore d'un grand intérêt et d'une grande utilité dans une foule de questions théoriques et pratiques, surtout parmi celles qui se rattachent à l'histoire naturelle, au climat, ou aux productions des différents pays.

La différence de niveau entre deux points donnés peut s'obtenir par des procédés géométriques : il faut même avouer que c'est le moyen de la déterminer avec plus de précision. Mais, outre que ces opérations exigent beaucoup de temps et de travail, elles ne peuvent s'appliquer qu'à des points très rapprochés les uns des autres.

Depuis l'invention du baromètre, on a, dans l'usage de cet instrument, un moyen à la fois prompt et facile d'arriver au même but, sans recourir aux méthodes géométriques ou trigonométriques. Les résultats, sans avoir la même exactitude mathématique, dont on se passe volontiers dans les cas ordinaires, s'en rapprochent cependant assez pour suffire aux appréciations de simple curiosité, et même pour guider sûrement le physicien et le naturaliste dans leurs recherches.

On a donné le nom d'*hypsométrie* à l'art de déterminer les hauteurs par le moyen du baromètre; bien que ce mot, dans son acception la plus générale, exprime la même chose, indépendamment de la méthode employée.

Pour être comparables entre elles, toutes les hauteurs doivent être comparées à un même plan, ou du moins à une même surface. La surface choisie en hypsométrie, pour y rapporter les divers points étudiés, est celle que formeraient les eaux de la mer, si elles avaient la liberté de s'étendre de manière à couvrir en entier le globe terrestre.

Le chiffre correspondant au nom de chacun des lieux énoncés dans les tableaux ci-après, indique, en mètres, l'élévation de ce lieu *au-dessus du niveau de la mer* : en d'autres termes, il exprime de combien de mètres ce lieu

est plus éloigné du centre de la terre que le niveau des eaux de l'Océan. C'est ce qu'on est convenu d'appeler l'*altitude*.

Nous pensons être agréable au lecteur, en consignant ici quelques notions simples et à la portée de tout le monde, sur l'instrument dont on s'est servi pour arriver à trouver ces chiffres. Sans entrer dans aucun développement scientifique, nous exposerons ensuite, pour ceux qui voudraient eux-mêmes faire des observations, la formule et la méthode pour résoudre ces sortes de problèmes.

Tout le monde sait qu'un baromètre ordinaire est formé d'un tube de verre rempli d'un liquide particulier qu'on nomme *mercure,* soit *vif argent*. Dans les baromètres usuels, ce tube est recourbé par le bas, de manière à présenter deux branches d'inégale hauteur : la plus petite se termine par un renflement, ou cuvette ouverte, tandis que la plus grande est exactement fermée par le haut.

Or, le mercure se tient constamment dans la grande branche, à une hauteur considérable au-dessus du niveau qu'il a dans la petite branche.

Ce fait, au premier abord, paraît contraire à tout ce que l'on sait sur l'équilibre des liquides.

En effet, si l'on introduisait un liquide quelconque dans un tube recourbé, mais ouvert par les deux bouts, ou bien dans deux tubes ouverts, communiquant entre eux, par leur partie inférieure, au moyen d'un troisième tube, ou canal, plus ou moins long, tout aussitôt l'on verrait ce liquide s'élever et se maintenir des deux côtés à la même hauteur verticale. C'est ainsi que l'on obtient le *niveau d'eau*.

Le niveau d'eau étant vide, fermez une de ses ouvertu-

res : le liquide ne marchera plus vers cette extrémité, ou du moins il ne s'y élèvera pas autant que dans la partie ouverte, c'est-à-dire que les deux colonnes liquides ne seront plus *de niveau*.

Au contraire, les deux extrémités étant ouvertes et le niveau établi, exercez une pression quelconque à la surface d'une des colonnes liquides ; tout de suite vous verrez celle-ci s'abaisser, et l'autre s'élever. Et, quand cessera ce mouvement de dépression d'un côté et d'ascension de l'autre?—Précisément au moment où la pression provenant du poids du liquide plus élevé sera égale à la pression exercée dans l'autre branche.

Ces observations nous aideront à nous rendre compte du jeu du baromètre, comme aussi à comprendre les difficultés de sa construction.

Si, sans aucune opération préparatoire, l'on s'avisait de prendre un tube barométrique et d'y introduire du mercure, non seulement on ne parviendrait pas à faire un baromètre, mais on ne réussirait pas même à faire monter le liquide aussi haut dans la grande branche que dans la petite.

Il y a donc ici un obstacle à l'établissement du niveau. —Cet obstacle n'est autre que l'air contenu dans le tube, et auquel toute issue est fermée.

Mais levons l'entrave ; supposons que l'air est chassé, en tout ou en partie (cela s'obtient graduellement, en chauffant d'abord le tube, puis en faisant bouillir le mercure qu'on est parvenu à y introduire à la place de l'air expulsé par la chaleur); alors, le mercure versé dans la petite branche sera violemment poussé dans la grande,

comme par une main invisible ; et il y formera une colonne beaucoup plus élevée que l'autre.

Comme il n'y a ici d'autre cause de cette différence d'élévation que l'action de l'air s'exerçant sur une des colonnes et non pas sur l'autre, on est forcé de conclure que l'air exerce une pression semblable à celle d'un corps qui appuierait et pèserait sur la surface du mercure dans la petite branche ; que, par conséquent, l'air est pesant.

Il y a plus : non seulement le baromètre prouve que l'air est pesant ; mais il donne en outre, par la différence d'élévation du mercure dans ses deux branches, la mesure exacte de la pesanteur de ce fluide, ou, si vous voulez, de la pression qu'il exerce dans un lieu donné. Il suffit pour cela de savoir quel est le poids spécifique du mercure, et de mesurer la hauteur de la colonne barométrique, soit la distance des deux niveaux du mercure, dans ce lieu : deux choses qui ne présentent pas de difficulté.

Par exemple : —Au niveau de l'Océan, la différence moyenne d'élévation du mercure dans les deux branches étant 0^m 76, cela veut dire que l'air exerce, sur chaque point des objets placés à ce niveau, une pression moyenne égale à celle qui résulterait d'une colonne de mercure haute de 76 centimètres.

Or, le mercure est 13,6 fois plus dense que l'eau ; c'est-à-dire qu'un centimètre cube de mercure pèse 13 grammes 6 décigrammes, tandis qu'un centimètre cube d'eau ne pèse qu'un gramme.

Il s'ensuit que la pression exercée par l'atmosphère sur une surface déterminée, au niveau de la mer, est exacte-

ment d'un nombre de grammes égal au produit de cette surface exprimée en centimètres carrés, multipliée par 76 et par 13,6, soit par 1033. Ce qui veut dire qu'à ce niveau chaque centimètre carré de surface supporte une colonne d'air du poids de 1 kilogramme 33 grammes, ou encore qu'une colonne d'air de toute la hauteur de l'atmosphère, sur un centimètre carré de base, pèse 1033 grammes.

Achevons de rendre sensible par un exemple la pression considérable que l'air exerce sur les objets placés à la surface de la terre. La surface totale du corps humain, chez un sujet de taille et de grosseur ordinaire, étant à peu près d'un mètre carré et demi, ou 15,000 centimètres (le mètre carré contient 10,000 centimètres carrés), la somme totale des pressions auxquelles il est soumis, au niveau de la mer, sera le produit de 1,033 par 15,000; c'est-à-dire, en nombre rond, de 15,500 kilogrammes.—C'est énorme. —Ne nous en effrayons pas, cependant.—Nous en serions infailliblement écrasés, si un tel poids n'agissait sur nous que dans une seule direction, par exemple, de haut en bas, ou latéralement; mais la pression qui s'exerce de bas en haut étant égale à celle qui vient de haut en bas, et celle qui nous pousse de droite à gauche équivalant à celle de gauche à droite, il en résulte un équilibre parfait. De plus, les différentes parties de notre corps, ses vaisseaux et les gaz qu'ils contiennent, étant parfaitement adaptés au milieu dans lequel le Créateur nous a placés, ces pressions diverses sont pour nous comme si elles n'existaient pas, et nous les supportons sans même nous douter de leur action.

Cette action, cependant, devient sensible dans deux cas : 1° Quand on augmente ou que l'on diminue artificiellement la densité de l'air sur un point de notre corps; par exemple, au moyen d'une pompe à air, de la machine pneumatique, ou des ventouses. 2° Quand la densité de l'atmosphère varie brusquement, comme dans les changements subits de température.

Assez souvent, à l'approche du mauvais temps, notre enveloppe gazeuse venant à se raréfier, nous en sommes avertis par un certain malaise qui gêne la liberté de nos mouvements. Ce malaise provient de la dilatation des gaz intérieurs de notre corps, lesquels, n'éprouvant plus la même pression extérieure, gonflent nos membres et semblent les rendre plus lourds. Nous disons alors que l'*air est pesant;* c'est le contraire qui est la vérité.

Nous avons dit que la pression de l'atmosphère équivalait à celle d'une colonne de mercure haute de 76 centimètres, *au niveau de la mer*. Cette proposition suppose, au moins implicitement, qu'elle n'est pas la même partout ailleurs. C'est ce que l'on comprendra sans difficulté, si l'on fait attention qu'à mesure que l'on s'élève, on est déchargé du poids de tout l'air que l'on a en dessous de soi.

Ainsi, en supposant que la couche atmosphérique dont la terre est enveloppée ait une épaisseur de 100 kilomètres, on n'aurait plus à supporter que le poids de 99 kilomètres, lorsqu'on serait à 1 kilomètre au dessus du niveau de l'Océan; de 98, quand on se serait élevé de 2 kilomètres, et ainsi de suite.

Or, cette élévation, qui s'obtiendrait directement par une ascension en ballon, s'atteint aussi en gravissant les lieux qui s'élèvent au dessus des autres, à la surface du globe. A mesure que nous nous approchons du sommet d'une montagne, la colonne d'air qui est au dessus de nos têtes va en diminuant de hauteur, et par conséquent de poids. — Ces différences doivent influer sur le baromètre. Et, en effet, l'on sait qu'un baromètre gradué pour la plaine n'est plus juste dans la montagne, et *vice versa*.

De ce que nous venons de dire, et sans entrer ici dans aucune considération scientifique, que nous nous interdisons à dessein, nous croyons pouvoir déduire les propositions suivantes, que nous allons énoncer de manière à les mettre à la portée des personnes même les moins familiarisées avec ces sortes d'études :

1° Le poids de l'air est la cause directe et unique de l'élévation du mercure dans le tube barométrique.

2° La hauteur de la colonne mercurielle sera d'autant plus grande, que l'air sera plus pesant.

3° Le baromètre variera toutes les fois que la pression de l'air variera elle-même.

4° Par contre, à tout mouvement de baromètre correspond un changement dans la pression atmosphérique.

5° De deux baromètres placés en deux lieux inégalement élevés, celui qui est à la station supérieure doit être moins *haut* que celui de la station inférieure.

6° Le niveau des mers se trouvant, à très peu près, partout le même, et leur surface étant la moins élevée des surfaces terrestres, on en a fait le point de départ, le terme de comparaison auquel on rapporte la position des autres

points du globe. L'élévation verticale d'un lieu au-dessus de ce niveau est, comme nous l'avons dit, l'*altitude* de ce lieu.

La profondeur d'une fosse, d'un puits, pourrait également s'estimer de cette manière : plus ordinairement on la compte à partir de l'orifice.

7° Dans quelque lieu qu'on place un baromètre, sa grande colonne y éprouve des oscillations très fréquentes : tantôt il est plus haut, et tantôt plus bas. Il s'ensuit que, pour déterminer par une seule observation l'altitude d'un point quelconque, un seul baromètre ne suffit pas.

8° Mais si deux observateurs, peu éloignés l'un de l'autre, et munis chacun d'un bon baromètre, en notent au même instant les élévations respectives, la différence des hauteurs observées pourra les conduire à savoir de combien une des stations est élevée au-dessus de l'autre. L'altitude d'une de ces stations étant connue, rien ne sera plus facile que de fixer celle de la seconde.

9° L'on pourrait aussi arriver à trouver le chiffre de l'altitude d'un lieu, sans marcher ainsi de proche en proche par comparaison à celle d'un lieu voisin, en déterminant l'élévation barométrique *moyenne* dans ce lieu; mais il faut pour cela un temps considérable et un très grand nombre d'observations.

10° Nous avons vu que tout baromètre, même à demeure fixe, éprouvait de fréquentes variations. Ces mouvements barométriques correspondant à des variations atmosphériques qui amènent assez souvent des *changements de temps*, on s'est accoutumé à distinguer les diverses hauteurs du baromètre dans un même lieu, non par leur valeur absolue

en centimètres ou millimètres, mais par une échelle portant les mots : *beau fixe, beau temps, variable, pluie ou vent, tempête*. Les phénomènes météorologiques dont les noms figurent dans cette échelle sont loin de correspondre toujours fidèlement aux indications qu'elle donne, parce qu'ils dépendent d'un concours de causes autres que le plus ou moins de densité de l'air.

Et cependant, le baromètre est un *moniteur* souvent utile à l'agriculteur et à tout homme qui a quelque intérêt à se former une opinion probable sur l'approche de la *pluie* ou du *beau temps*.

11° Les baromètres servant aux observations d'après lesquelles on calcule l'altitude d'un lieu, doivent être munis d'une graduation très exacte, et de curseurs au moyen desquels on puisse apprécier l'élévation du mercure avec beaucoup de précision, c'est-à-dire, jusqu'à un dixième de millimètre. Moyennant cette échelle, et avec une certaine habitude d'observation, l'erreur dans le chiffre exprimant l'altitude d'un point donné ne peut dépasser 2 ou 3 mètres.

12° La température exerce une influence bien connue sur le volume de tous les corps; ils se dilatent à mesure que la chaleur augmente, et se contractent quand elle diminue. Le seul changement de température peut donc occasionner des mouvements dans le baromètre, sans que la pression atmosphérique ait varié.

13° Pour corriger les erreurs auxquelles pourrait donner lieu la différence de température dans les deux stations où se font les observations, chaque observateur a deux thermomètres. L'un des deux thermomètres est fixé au

baromètre lui-même et en indique la température; l'autre est libre, et marque la température de l'air ambiant. Chacun prend note des degrès marqués par ses thermomètres, en même temps que de la hauteur de la colonne barométrique.

14° Puis, pour rendre les observations comparables, comme si elles eussent toutes été faites par une même température, on les ramène à *zéro;* c'est-à-dire que l'on calcule à quelle hauteur se serait trouvé le baromètre, si le thermomètre avait marqué 0°, au moment où les notes ont été prises. Il suffit pour cela de connaître le coefficient de dilatation du mercure, ou, en d'autres termes, de savoir de quelle quantité s'allonge ou se raccourcit le mercure pour un degré d'élévation ou d'abaissement dans la température.

Voilà, en raccourci, et en langage aussi simple que possible, les éléments de l'hypsométrie barométrique.

En voici la formule pour nos pays :

Elle se réduit à deux équations. La première sert pour ramener à zéro les observations qui ont été faites par une température supérieure ou inférieure à 0° ═. La seconde se forme des éléments de deux observations faites simultanément, et préalablement ramenées à zéro. Son résultat est l'expression, en mètres, de la distance verticale qu'il y a entre les deux stations où ont été faites ces observations.

1° Pour trouver quelle serait l'élévation du baromètre à zéro, on résout l'équation suivante :

$$h = \frac{5550 \cdot H}{5550 + t}$$

dans laquelle *h* représente la hauteur cherchée du baro-

mètre à zéro; *t*, le nombre de degrés observés au thermometre fixé au baromètre; *H*, la hauteur observée du baromètre, à t degrés.

2° Pour obtenir la différence d'élévation de deux stations, on emploie l'équation suivante :

$$D = 18393 \left[1 + \frac{2(T+t)}{1000} \right) \log. \frac{H}{h}$$

où *D* exprime la distance verticale entre deux points (ce qu'on cherche); *H*, la hauteur à 0° du baromètre à la station inférieure; *h*, la hauteur à 0° du baromètre à la station supérieure; *T* et *t*, les températures extérieures respectives pour *H* et *h*. L'on peut abréger le travail qu'exige la solution de ces équations, en recourant à des tables préparées *ad hoc*. Construites d'abord par M. Oltmanus sur la formule de Laplace, elles ont été étendues et perfectionnées tout récemment avec addition de plusieurs autres tables au moyen desquelles on effectue très facilement toutes les corrections reconnues nécessaires. On les trouve, avec la manière de s'en servir, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, pour l'an 1855.

Dans les régions comme la nôtre dont la latitude ne s'éloigne pas sensiblement de 45°, la correction relative à la latitude est nulle; c'est pour cela qu'on n'en a pas introduit l'élément dans la formule ci-dessus.

Causes d'erreurs.

Malgré l'exactitude des observations et la rigueur des formules, il peut y avoir quelques erreurs dans les chiffres exprimant les altitudes prises au moyen du baromètre. Nous achevons ce rapide exposé par un coup d'œil jeté

sur les diverses causes des inexactitudes qui peuvent se commettre.

1° On tomberait inévitablement dans des erreurs considérables, si on se servait d'instruments mal gradués ou mal confectionnés. Si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants, il faut commencer par se procurer des baromètres sortant des meilleurs ateliers.

2° L'influence de la température sur l'échelle même de l'instrument n'est pas aussi facile à corriger que celle qui s'exerce sur le mercure : elle apporte quelquefois un élément perturbateur dans les données du problème.

3° D'autres fois, la rapidité avec laquelle on est obligé de procéder ne permet pas de laisser le thermomètre assez longtemps exposé à l'air, pour en connaître exactement le degré de température. Ou bien encore, la position qu'on est forcé de lui donner l'expose trop au soleil, ou à une cause de fraîcheur qui l'empêche de marquer la vraie température de l'air dans la station.

4° L'adhérence du mercure aux parois du tube et mille autres petits accidents peuvent amener un chiffre erroné dans l'observation, et, par suite, dans le résultat qu'on en déduit.

5° Outre ces causes, à l'action desquelles l'observateur le plus expérimenté peut difficilement se soustraire, on en rencontre une autre assez fréquente et inévitable dans la distance même des deux stations dont il s'agit de comparer les observations simultanées.

L'on procède toujours d'après la supposition que, dans le rayon des deux stations, les pressions atmosphériques sont les mêmes pour la même altitude, dans le même mo-

ment. Or, il n'est pas nécessaire d'avoir une bien longue pratique dans ces sortes d'opérations, pour s'être aperçu que cela n'est pas rigoureusement vrai; et pour savoir qu'à la distance de quelques kilomètres seulement, deux baromètres comparés feront, à des instants donnés, des variations inégales; à plus forte raison, si les deux stations sont fort éloignées (1).

Ces circonstances, à la vérité, sont rares; et il est permis de n'y pas donner une trop grande importance pour le succès général des opérations hypsométriques.

6° Ajoutons que certains opérateurs procèdent plutôt en touristes qu'en observateurs sérieux; et nous aurons énuméré à peu près tous les éléments des écarts qui se peuvent commettre en cette matière.

Ce résumé prouve l'opportunité des observations répétées, et nous rend trop facilement raison d'une chose fort surprenante au premier abord, à savoir : la différence des chiffres d'altitude donnés par divers observateurs, pour une même localité.

Plan.

Nos lecteurs possèdent maintenant la clef de la science hypsométrique. Nous les y avons initiés par l'exposé de ses principes, de sa technologie et de sa méthode. Il nous reste à leur faire connaître les sources où nous avons puisé

(1) C'est ainsi que sur 53 observations faites simultanément à Chambéry et à Moûtiers pour déterminer l'altitude de cette dernière ville, les 25 observations faites à midi nous ont donné constamment environ 10^m de plus que les 28 autres faites à 7 heures du matin.

et la marche que nous avons suivie dans les tables que nous publions.

Plusieurs savants et amateurs se sont occupés de l'hypsométrie de la Savoie. Depuis de Luc jusqu'à nous, notre pays a été parcouru successivement par MM. de Candolle, Ch. Martins, Lortet, B.-Studer, A. Beaumont, A. Favre, et divers autres personnages qui l'ont visité plus ou moins complètement. Les monuments de leur passage sont loin d'avoir toujours la solidité qu'on serait en droit d'exiger. Disons cependant que l'hypsométrie n'est pas la science qui a le plus à se plaindre de la légèreté et des distractions des touristes qui ont daigné s'occuper de nos montagnes. La géographie et l'histoire naturelle, l'ethnographie surtout, en auraient de plus grosses à relever.

Le Savoisien, naturellement confiant parce qu'il est probe, et peu au courant de la manière dont se font les livres, a dû perdre beaucoup de sa foi aux auteurs, depuis qu'il a pu lire ce que quelques étrangers ont dit de sa patrie ; et si quelquefois une expression d'indignation s'est échappée spontanément de ses lèvres, plus souvent un rire homérique a accueilli la bévue qu'il rencontrait dans ces sortes de lectures.

En vérité, s'il faut juger ce que l'on nous raconte des autres pays par les livres qui ont parlé du nôtre, nous serons forcés d'avouer que nous restons plongés dans une profonde ignorance, ou au moins dans une grande incertitude, à l'égard des choses qui se passent à nos portes. Cela soit dit néanmoins sous toutes réserves en faveur des faits les plus importants et des écrivains vraiment sérieux.

Qu'on veuille bien nous excuser, si nous sortons un peu

de notre sujet. Nous avions besoin de dire notre pensée au sujet de ces Messieurs qui savent toute une province par cœur, dès qu'ils ont fait deux repas à un hôtel de chef-lieu et braqué leur lorgnon sur trois pics de montagne.

Revenons. Nous l'avons dit plus haut : ce n'est pas l'hypsométrie qui a eu le plus à souffrir de la précipitation que nous signalons. Nous aurions pu trouver d'excellentes données pour nos tableaux dans des ouvrages que nous nous plaisons à reconnaître comme très-consciencieux. Mais, comme on va le voir bientôt, nous avons travaillé principalement en vue du clergé; nous avons voulu faire en quelque sorte une statistique diocésaine; c'est pourquoi, outre nos travaux personnels, nous ne reproduisons guère ici, du moins dans la première partie de ce recueil, que les résultats obtenus par des ecclésiastiques aussi recommandables par leur science que par la gravité de leur caractère.

La plus ancienne hypsométrie qui ait été dressée par des prêtres, en Savoie, est celle du diocèse de Maurienne par MM. Billiet et Gravier. Est venue ensuite celle du diocèse de Chambéry augmentée de quelques localités voisines, par M. Chamousset. Puis, l'infatigable abbé Poncet nous a donné celle du vaste diocèse d'Annecy. En y ajoutant le modeste fruit de nos courses dans le diocèse de Tarentaise, nous compléterons ce qui manquait aux diverses autres publications (1); et, en réunissant ensemble toutes ces don-

(1) Présentée au congrès scientifique de France réuni à Grenoble, septembre 1857, l'Hypsométrie de l'ancienne province de Tarentaise, aujourd'hui l'arrondissement de Moûtiers, a été publiée dans le compte-rendu de cette session (XXIV), tome I. page 165. Nous la reproduisons ici plus complète et après nous être

nées, nous aurons fourni les éléments essentiels de ce qu'il importe de savoir sur les élévations relatives de toutes les localités tant soit peu remarquables des deux départements qui constituent notre chère Savoie.

Pour épargner au lecteur la peine des recherches, dans une multitude de comparaisons qu'il est bien aise de faire, nous avons établi trois parties bien distinctes.

I.

La première partie contient les altitudes, prises au niveau du pavé de l'église, à moins d'indication contraire, de toutes les paroisses de la Savoie, moins une vingtaine dans le diocèse de Maurienne et une dizaine dans celui de Chambéry. Nous regrettons ces lacunes, et cependant nous n'avons pas cru devoir omettre les noms de ces paroisses dans la première partie de notre Recueil, comme aussi nous avons inscrit de plus dans la deuxième partie ceux des communes qui ne sont pas en même temps paroisses, et dont l'altitude nous est encore inconnue (1).

assurés par de nouvelles observations de l'exactitude des cotes les plus importantes.

(1) Ces lacunes, peu nombreuses d'ailleurs, ne tarderont pas à être comblées, au moins par une évaluation approximative, à défaut de mesure directe, comme M. le chanoine Poncet l'a fait pour un certain nombre de paroisses et comme nous l'avons fait nous-mêmes pour quelques rares localités. Chacun pourra ainsi compléter peu à peu l'hypsométrie de la Savoie dans l'exemplaire qu'il aura entre les mains, en substituant un chiffre aux guillemets qui suivent le nom de chaque lieu dont l'altitude est encore à déterminer.

A propos des indications approximatives de M. l'abbé Poncet, nous devons faire observer que pour donner à chaque paroisse un chiffre précis nous avons attribué une valeur de 1 à 5 mè-

Les paroisses sont classées dans chaque diocèse par arrondissements et par cantons, suivant l'ordre adopté dans la *France ecclésiastique* ou *Almanach du Clergé*. On a commencé par les trois diocèses de Chambéry, de Maurienne et de Tarentaise, compris presque en entier dans le département de la Savoie. Puis vient le diocèse d'Annecy, formé presque exclusivement du département de la Haute-Savoie.

Dans chaque diocèse, le canton de la ville épiscopale occupe le premier rang; on trouve ensuite les autres cantons dans leur ordre alphabétique, et le nom de chaque chef-lieu, distingué par de petites capitales, est immédiatement suivi des noms des paroisses qui composent sa circonscription, rangés aussi alphabétiquement. Aucun autre point ne trouve ici sa place.—Quand un canton appartient à un département ou à un arrondissement autre que celui sous le titre duquel il est placé, nous l'indiquons en en plaçant le nom entre parenthèses.

Un tableau comparatif servant de conclusion à cette première partie fera ressortir les conditions diverses dans lesquelles se trouvent placés, au point de vue qui nous occupe, les quatre diocèses de la Savoie.

II.

Dans la seconde partie, le lecteur parcourra avec nous les différentes vallées; et, outre les stations principales des chefs-lieux de paroisse, nous lui en ferons faire une mul-

tres aux expressions *un peu plus haut*, *quelques mètres plus haut*, etc., dont il se sert pour indiquer l'altitude relative de quelques paroisses.

titude d'autres, aux points remarquables que nous rencontrerons sur notre route.

Notre plan sera à peu près le même que celui qu'ont suivi MM. F. Dumont et G. Mortillet dans leur *Thermographie et Hypsométrie de la Savoie et du bassin du Léman* (1), avec cette première différence que nous commencerons par où ils finissent, la vallée de l'Isère. De plus, au lieu de nous astreindre à passer en revue chaque vallée en remontant toujours par la rive droite et redescendant par la rive gauche de la rivière qui l'arrose ou du torrent qui s'en précipite, nous en parcourrons, le plus souvent en remontant, la rive gauche d'abord et la rive droite ensuite, sauf les exceptions exigées par les circonstances des lieux.

Pour jouir plus à l'aise et plus longtemps des coups d'œil de la délicieuse vallée de l'Isère, nous irons commencer notre itinéraire à Grenoble. De là, saluant en passant Genève et le Grand-St-Bernard, nous arriverons, en vingt excursions au Mont-Blanc, le géant des Alpes, dont la cime est à 4,810^{m} au-dessus du niveau de la mer et à environ 4,600^{m} au-dessus de notre point de départ.

Dans le but de rendre notre travail aussi complet et aussi exact que possible nous avons puisé des cotes assez nombreuses, soit dans le Recueil publié par MM. Dumont et Mortillet, soit dans la *Carte de la Savoie* éditée par M. Perrin, libraire, éditeur et lihographe à Chambéry. Mais nous n'avons adopté qu'un chiffre pour chaque localité, celui que nous avons cru le plus exact. Quand nous avons eu à choisir entre plusieurs chiffres inspirant à peu

(1) Chambéry; J. Perrin, libraire, 1852.

peu près la même confiance, nous en avons calculé la moyenne.

III.

Enfin, pour satisfaire la légitime curiosité des lecteurs et présenter à tout le monde un nivellement général du pays, nous avons ajouté une troisième partie dans laquelle toutes les localités tant soit peu importantes sont rangées dans l'ordre que réclame le chiffre même de leur altitude.

Par le moyen de ce dernier tableau, commençant par les lieux les plus bas, pour arriver aux plus élevés, on embrasse d'un seul coup d'œil tous les points qui se trouvent à la même hauteur, ou qui ne diffèrent que par de petites quantités en plus ou en moins.

Nous avons lieu de croire que cette troisième partie ne sera pas la moins intéressante de notre travail, et qu'en la donnant, nous aurons rendu cette publication aussi complète qu'on peut le désirer.

Bien que nous n'ayons rien négligé pour rendre notre recueil hypsométrique aussi agréable qu'utile au public auquel nous venons l'offrir, nous n'avons pas la prétention de le croire parfait. Nous l'avons dit plus haut, et on ne tardera pas à s'en apercevoir en parcourant nos tableaux, outre les lacunes à combler, il reste à vérifier et à préciser bon nombre de mesures qui n'ont été évaluées que par approximation. Il y en a probablement aussi à rectifier parmi celles qui sont données comme exactes; enfin, il serait à désirer que, dans chaque arrondissement, tous les points dont l'altitude peut être de quelque intérêt fussent mesurés.

MM. les professeurs qui sont chargés de l'enseignement de la Physique dans nos colléges et petits-séminaires seront jaloux d'achever une œuvre si patriotique, à laquelle leurs devanciers ont déjà consacré tant de courses et de veilles. Ce n'est qu'alors que l'*Hypsométrie de la Savoie,* enfin complète, pourra recevoir la forme qu'elle devra garder; espérons que ce sera de la main de celui à qui appartient l'honneur de l'initiative de tous les travaux hypsométriques en Savoie, notre savant ami, M. le chanoine Chamousset, secrétaire perpétuel de l'Académie Impériale de Savoie.

Terminons cette introduction, déjà longue, par quelques explications sur la partie de ce Recueil qui est plus particulièrement de nous, l'hypsométrie du diocèse de Tarentaise. On remarquera qu'elle occupe dans nos tableaux une place relativement assez large. C'est que nous avons essayé de faire pour notre pays, au moyen du baromètre, ce que M. l'agent-voyer Dufour avait fait avant nous, à l'aide du niveau à bulle d'air, pour l'arrondissement de Chambéry (1).

Préoccupés avant tout de l'utilité pratique de nos observations, nous n'avons pas voulu nous borner aux localités qui peuvent plus spécialement intéresser les sciences, mais fournir en outre à nos ingénieurs et à nos agents-voyers des

(1) Ses tableaux ont été publiés par MM. Dumont et Mortillet en *supplément* à leur *Hypsométrie de la Savoie.* Nous avons enrichi la nôtre de plusieurs de ses cotes; mais nous devons faire observer que nous avons réduit de 3^m 67, celles de l'établissement thermal à Aix, de la maison du Bon Pasteur et des ponts du Reclus et de la Garatte à Chambéry. Cette correction est autorisée par la note placée en tête des tableaux de M. Dufour; nous avons cru devoir l'adopter pour raccorder ces points avec notre cote normale, le sol du jardin du séminaire (264^m).

données utiles pour l'étude du tracé de nouvelles routes et la rectification des anciennes. C'était justice; car le bureau des agents-voyers de Moûtiers nous a prêté, pour nos opérations, un concours aussi actif qu'intelligent (1).

Notre premier projet était de nous renfermer, pour cette publication comme nous l'avions fait pour nos observations, dans les étroites limites de notre diocèse; mais des conseils auxquels nous devions déférer nous ont déterminé à embrasser dans notre cadre la Savoie tout entière. Ajournant donc la publication de notre propre travail nous avons recherché, réuni, classé et coordonné avec les nôtres les données hypsométriques relatives à la Savoie, qui étaient déjà depuis longtemps du domaine public, mais éparses dans des recueils que tout le monde n'a pas sous la main.

La valeur de ces données, nous ne pouvons l'appréeier que d'après celle des sources où nous les avons puisées; nous les avons indiquées plus haut; elles méritent la plus entière confiance.

Quant aux chiffres que nous avons déduits de nos propres observations, nous avons tout lieu de les croire exacts; ce que nous affirmons avec d'autant plus de confiance qu'en comparant un certain nombre de nos chiffres avec les résultats fournis par des opérations de nivellement exécutées sur les routes principales qui desservent nos vallées, nous

(1) C'est à M. Miédan-Gros, aujourd'hui agent-voyer cantonal à Moûtiers, que nous devons la plupart des observations barométriques qui nous ont permis de fixer l'altitude d'un grand nombre de points d'un intérêt moins général, tels que les ponts sur l'Isère et ses principaux affluents, les croix des chemins, les oratoires, les chapelles, etc. C'est lui encore, qui le plus souvent, pendant nos courses, suivait à Moûtiers le baromètre fixe.

avons pu constater entre eux un accord souvent parfait et toujours très satisfaisant.

Mais il est évident que l'altitude absolue d'un lieu, c'est-à-dire non pas sa hauteur par rapport à un autre plus ou moins rapproché, mais par rapport au niveau de la mer, dépend, quant à son exactitude, de celle de la cote normale qui a servi à la déterminer ; et si de nouvelles expériences viennent à exiger une rectification dans celle-ci, toutes celles qui en ont été déduites devront subir la même correction. Il est donc important que cette cote normale soit connue.

Or, en publiant son *Hypsométrie de la Savoie septentrionale* (Haute-Savoie), M. l'abbé Poncet nous a fait savoir que « ses observations ont été faites, pour une grande par-« tie du bassin d'Annecy, en rapport avec le baromètre « du cabinet de physique du collége de cette ville, suivi « par M. l'abbé Paget, professeur ; et pour le reste en pre-« nant pour base celles de l'observatoire de Genève. » C'est donc, pour ces dernières, sur l'altitude de l'observatoire de Genève (407^{m} 66, soit 408^{m}), et, pour les premières, sur celle d'Annecy, niveau du lac (448^{m}) qu'il a basé tous ses calculs. La précision du premier chiffre est incontestable ; celle du second ne l'est pas moins : il est le résultat de 221 observations choisies faites par M. Poncet en 1845-46 et dont il nous a rendu compte dans un mémoire inséré dans l'*Annuaire encyclopédique* publié à Annecy par M. Burdet, 1848.

Pour les trois autres diocèses de la Savoie, c'est l'altitude de Chambéry, sol du jardin du séminaire (264^{m}) qui a été adoptée comme normale. C'est à M. le chanoine Cha-

mousset que nous devons la détermination de ce point. On peut voir dans le tome XI des *Mémoires de l'Académie de Savoie* avec quel soin il a procédé et à quel degré de précision il lui a été donné d'arriver.

L'altitude de Chambéry, jardin du séminaire, étant donc de . . . . . 264^{m}

St-Jean-de-Maurienne, cour de l'évêché, étant plus haut de . . . . . 314^{m}

L'altitude de St-Jean-de-Maurienne est donc de . . . . . 578^{m}

C'est à ce terme de comparaison que MM. Billiet et Gravier ont rapporté toutes les autres localités du diocèse de Maurienne.

De quelques observations faites en passant à Albertville et à Moûtiers, M. le chanoine Billiet avait conclu que l'altitude d'Albertville, pont sur l'Arly, est de 359^{m} et celle de Moûtiers, place du marché, de 487^{m}; et ces chiffres ont figuré dès lors sur les cartes de la Savoie.

Mais, il résulte de plus de cinquante observations comparées que Moûtiers n'est au-dessus de Chambéry que de . . . . . 216^{m}

Ajoutant l'altitude de Chambéry. . . . . 264^{m}

On a pour celle de Moûtiers, seuil de la cathédrale. . . . . 480^{m}

Or, Albertville est au dessous de Moûtiers de 147^{m}

Donc, l'altitude d'Albertville, hôtel de ville, est de. . . . . 333^{m}

C'est avec d'autant plus de confiance que nous avons établi sur ces données l'hypsométrie de notre diocèse,

qu'elles s'accordent assez bien avec la carte de l'état-major (sarde) qui fixe à 360^{m} 19 la hauteur d'Albertville, pied du clocher de St-Jean-Baptiste, et à 475^{m} 11 celle de Moûtiers, porte de la Saline.

Voici maintenant les tableaux que nous venons d'annoncer. Pour n'avoir pas à le répéter plus loin, nous rappelons ici que les chiffres qu'ils contiennent ont été déterminés, du moins pour le plus grand nombre, par

M. Chamousset, pour le diocèse de Chambéry. MM. Billiet et Gravier, pour le diocèse de Maurienne. MM. Alliaudi et Miédan, pour le diocèse de Tarentaise.	Savoie.

M. Poncet, pour le diocèse d'Annecy (Haute-Savoie.)

Ire PARTIE.

HYPSOMÉTRIE

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE SAVOIE.

Diocèse de Chambéry.—Arrondissement de Chambéry (Savoie.)

I.

	Mètres.
Chambéry.— (St-François-de-Sales)	263
Id. (Lémenc)	299
Barby	»
Bassens	310
Curienne	702
Les Déserts	940
Puigros	757
St-Alban	291
St-Jean-d'Arvey	566
Sonnaz	»
Thoiry	646
Vérel-Pragondran	567

II.

Chambéry.— (Notre-Dame)	263
Id. (Maché)	274
Barberaz	312
Jacob	314
La Ravoire	305
Montagnole	555
St-Baldoph	358
St-Cassien	489
St-Jeoire	353
Trivier	305

III.

Aix-les-Bains	255
Clarafond	473
Grésy-sur-Aix (la tour)	340
Le Viviers	»
Méry	358
Montcel	601
Mouxy	»
Pugny	604
St-Innocent	274
St-Offenge-dessous	598
St-Offenge-dessus	634
Tresserve	317
Trévignin	643
Voglans (marais)	227

IV.

Albens	338
Cessens	702
Epersy	472
La Biolle	390
Mognard	448
St-Germain	497

	Mètres.
St-Girod	348
St-Ours	567

V.

ALBY, v. ANNECY.	
Chainaz.	661
Cusy	557
Héry-sur-Alby . . .	587
St-Félix	385

VI.

CHAMOUX, v. MAURIENNE.	
Bettonnet.	291
Châteauneuf.	369
Coise.	285
Hauteville.	434
St-Jean-P.-Gauthier.	»

VII.

CHATELARD (Le). . .	762
Aillon-le-Jeune . . .	888
Aillon-le-Vieux . . .	899
Arith.	713
Bellecombe	841
Doucy	958
Ecole.	730
Jarsy.	831
La Compôte	715
La Motte.	806
Le Noyer.	827
Lescheraine.	649
St-François de Sales.	844
Ste-Reine.	828

VIII.

ECHELLES (Les) . . .	386
Attignat-Oncin . . .	590
Corbel	836
Entremont-le-Jeune.	»
Entremont-le-Vieux.	837
La Bauche	549
La Grotte (tunnel, ouv. inférieure.	517
St-Franc	679
St-Jean-de-Couz . .	644
St-Pierre-de-Geneb.	466
St-Thibaud-de-Couz.	510

IX.

GRÉSY-SUR-ISÈRE *(Albertville)*. . . .	353
Cléry.	627
Frontenex.	»
Montailleur	421
Plancherine.	588
St-Vital.	342
Tournon	410
Verrens.	494

X.

MONTMÉLIAN.	283
Apremont.	»
Arbin.	297
Chignin.	375
Francin.	292
La Chavanne	»
Laissaud	290
Les Marches	314
Les Mollettes	297
Myans.	331
Planaise.	328
Ste-Hélène-du-Lac .	261
St-Pierre-de-Soucy .	325

	Mètres.
Villard-d'Héry . . .	419
Villaroux	562

XI.

MOTTE-SERVOLEX (La)	262
Bissy	263
Chambéry-le-Vieux, ou St-Ombre. .	289
Cognin	285
Le Bourget (lac). . .	227
Le Trembley	305
Mont-du-Chat. . . .	621
St-Sulpice.	553
Vimines	544

XII.

PONT-BEAUVOISIN . .	253
Aiguebellette	395
Ayn	551
Belmont.	265
Domessin	343
Dullin	521
La Bridoire.	251
Lépin	387
Nances	458
St-Alban-de-Montbel.	418
St-Beron	324
Vérel-Montbel. . . .	368

XIII.

ROCHETTE (La). . . .	341
Arvillard	460
Etable	603
La Chapelle-Blanche.	494
La Table	835

	Mètres.
La Trinité	340
Presle	»
Villard-Sallet	301

XIV.

RUFFIEUX	296
Chanaz	235
Chindrieux	316
Motz	426
St-Pierre-de-Curtille.	396
Serrières	276
Vions.	317

XV.

RUMILLY *(Hte-Savoie)*	334
Bloye	366
Lornay	323
Marigny	404
Massingy	537
Moye	472

XVI.

St-GENIX	231
Avressieux	297
Champagneux	279
Gerbaix.	570
Gresin	394
Novalaise	431
Rochefort.	418
St-Maurice-de-Rhoterens	641
Ste-Marie-d'Alvey. .	502

XVII.

St-PIERRE-D'ALBIGNY.	397

	Mètres.
Cruet	374
Fréterive	324
La Thuile	892
St-Jean-de-la-Porte	292

XVIII.

Yenne	220
La Balme, (pont)	225
Billième	417
Jongieux	380
La Chapelle-St-Martin	»
Loisieux	549
Lucey	235
Meyrieux	544
Ontex	716
St-Jean-de-Chevelu	319
St-Paul	417
St-Pierre-d'Alvey	590
Traize	441
Verthemex	642

Diocèse de Maurienne. — Arrondissement de St-Jean-de-Maurienne (Savoie.)

I.

St-Jean-de-Maurienne	578
Albanne	1615
Albiez-le-Jeune	1384
Albiez-le-Vieux	1565
Châtel	786
Entraigues	»
Fontcouverte	1196
Hermillon	578
Jarrier	»
Montdenis	1382
Montpascal	1553
Montricher	1215
Montrond	1392
Montvernier	805
St-Jean-d'Arves	1548
St-Julien	600
St-Pancrace	»
St-Sorlin-d'Arves	1519
Villarambert	»
Villargondran	671

II.

Aiguebelle	325
Aiton	407
Argentine	414
Bonvillaret	»
Bourgneuf	282
Chamousset (pont)	289
Epierre	420
Montgilbert	»
Montsapey	»
Randens	»
St-Alban-d'Hurtières	528
St-Georges-d'Hurtières	596
St-Léger	422

	Mètres.
St-P.-de-Belleville. .	»

III.

Chamoux *(Chambéry)*	322
Bourget-en-Heuille .	838
Champlaurent. . . .	»
Le Pontet.	880
Montendry	»
Villarléger	316

IV.

La Chambre.	481
La Chapelle.	463
Les Chavannes . . .	»
Montaimon	1151
Montgelafrey (St-Fr. de Sales	1081
Id. (St-Théodule).	»
N.-D.-du-Cruet. . .	»
St-Avre.	»
St-Colomban-des-Villards.	1109
St-Etienne-de-Cuines	486
Saint-Martin-sur-La-Chambre. . . .	592
Ste-Marie-de-Cuines.	481
St-Remi.	456

V.

Lanslebourg	1491
Bessans.	1741
Bonneval	1805
Bramans	1256
Lanslevillard	1518
Mont-Cenis (hospice).	1940
Sardières.	1516

	Mètres.
Sollières	1295
Termignon	1296

VI.

Modane.	1078
Aussois.	1498
Avrieux	1113
Le Bourget.	1163
Le Freney	»
Les Fourneaux . . .	»
N.-D. du Villard . .	1324
Orelle	1003
St-André	1104
Ste-Marguerite . . .	»
Villarodin.	1204

VII.

St-Michel.	759
Beaune	1161
Le Thyl	1391
St-Martin-d'Arc . . .	771
St-Martin-de-la-Porte	801
Valloire.	1387
Valmeinier	1474

VIII.

Ste-Hélène-des-Millières *(Albertv.*	347
Bonvillard	745
Grignon	»
Monthion.	»
N.D.-des-Millières. .	»

Diocèse de Tarentaise.—Arrondissement de Moûtiers (Savoie.)

I.

	Mètres.
Moûtiers . . .	480
Aigueblanche	451
Bellecombe	460
Bonneval	1007
Celliers.	1280
Doucy	917
Fessons-sous-Briançon	413
Fontaine-le-Puits . .	1023
Grand-Cœur	484
Grand-Nâves	1332
Hautecour	1074
Le Bois.	635
Les Avanchers . . .	1152
Montfort, *environ*. .	950
Nâves-Fontaine . . .	1210
N.-D. de Briançon. .	420
N-D. du Pré	1267
Petit-Cœur	513
Pussy.	721
Salins.	492
St-Jean-de-Belleville.	1130
St-Laurent-de-la-Côte	1066
St-Marcel.	637
St-Martin-de-Belleville	1390
St-Oyen (fontaine). .	584
Villargerel	847

II.

	Mètres.
Aime	690
Bellentre (pont). . .	782
Granier.	1241
La Côte-d'Aime . . .	974
Landry	854
Longefoy	1160
Mâcot.	763
Montgirod	1113
Montvalezan-sur-Bellentre	1209
Pesey.	1335
Tessens.	958
Villette (fontaine) . .	730

III.

Albertville.—	
Albertville (hôtel-de-ville	333
Conflans	427
Allondaz	735
Césarches.	440
Chevron	555
Esserts-Blay.	446
Gilly	320
La Bâthie (anc. égl.	380
La Roche-Cevins . .	415
Marthod	490
Pallud	451
Rognaix	397
St-Paul	420
St-Sigismond	337
St-Thomas des Esserts	410
Thénésol	515
Tours.	357
Venthon	510

IV.

	Mètres.
Beaufort (*Albertville*)	754
Arêches	1045
Hauteluce	1156
Le Villard de Beaufort	707
Queige	593

V.

Le Bourg-St-Maurice	842
La Gurraz, *environ*	1520
La Val-de-Tignes	1805
Les Brevières	1562
Les Chapelles	1280
Hauteville-Gondon	856
Montvalezan-sur-Séez	1167
Séez	907
Ste-Foy	1047
Tignes	1648
Versoie	1382
Villaroger (place)	1075

VI.

Bozel	872
Brides-les-Bains	575
Champagny (St-Sigismond)	1196
Id. St-Clair	1452
Fessons-sur-Salins	1280
La Perrière	756
Le Planay	1147
Les Allues (place)	1108
Montagny	1055
Pralognan	1431
St-Bon	1100

Diocèse d'Annecy (Haute-Savoie).

Arrondissement d'Annecy.

I.

Annecy. — (St-Maurice)	448
Chavanod	506
Duingt	450
Entrevernes	811
La Chapelle-Blanche	943
Leschaux	929
Lovagny	533
Nonglard	517
Poisy	524
Quintal	760
St-Eustache	738
St-Jorioz	453
Sévrier	463
Seynod	577
Vieugy	586

II.

Annecy. — (Notre-Dame)	448
Alex	589
Annecy-le-Vieux	496
Argonnex	531
Balme-de-Sillingy	485
Bluffy	677
Charvonnex	575
Choisy	626
Cuvat	678

	Mètres.
Dingy-St-Clair. . . .	594
Epagny.	455
Menthon	482
Mésigny.	538
Nâves	643
Pringy	506
St-Germain-sur-Talloires	719
St-Martin	738
Sallenoves.	446
Sillingy.	502
Talloires	478
Veyrier.	500
Villy-le-Pelloux, *environ*	660

III.

Alby (pont).	397
Allèves	647
Balmont.	533
Chapeiry	580
Gruffy	609
Mûres-sur-Alby . . .	501
St-Sylvestre.	650
Viuz-la-Chiésaz . . .	592

IV.

Faverges.	507
Cons-Ste-Colombe. .	545
Doussard	468
Giez	511
Lathuille	493
Marlens.	466
Montmin	1059
St-Ferréol, *environ* .	507
Seytenex	712
Viuz-Faverges. . . .	501

V.

Rumilly, v. *Chambéry*.	
Boussy, *environ*. . .	418
Crempigny	501
Etercy	504
Hauteville	363
Marcellaz.	543
St-Eusèbe	629
Sales	418
Syon	323
Thusy	579
Vallières	341
Veaux	574
Versonnex	477

VI.

Thones.	625
Grand-Bornand . . .	934
La Balme de Thuy .	624
Le Bouchet	944
Les Clefs	715
La Clusaz.	1039
Les Villards-sur-Thônes	767
Manigod	936
St-Jean-de-Sixt . . .	1012
Serraval	754

VII.

Thorens	668
Aviernoz	803
Evires.	825
Groisy	738

	Mètres.
Les Ollières	683
Villaz	689

VIII.

Ugines (*Albertville*)	460
Bellecombe	1136
Chaussisse	1286
Crest-Voland	1229
Cohennoz	908
Flumet	920
La Giettaz	1109
Héry-sur-Ugines	928
St-Nicolas-la-Chapelle	956

Arrondissement de Bonneville.

I.

Bonneville	449
Ayse	487
Brison, *environ*	1000
Contamine-s-Arve	449
Entremont	796
Faucigny	639
Marcellaz	649
Marignier	476
Mont-Saxonnex	993
Peillonnex	690
Petit-Bornand	679
Pontchy, *environ*	449
Thyez	475

II.

Cluses	495
Araches	955
Châtillon	765
La Frasse	960
Magland	513
Nancy-s-Cluses	918
Reposoir	975
St-Sigismond	958
Scionzier (chef-lieu)	489
Scionzier-Marnaz	510

III.

Chamonix	1044
Argentière	1270
Les Houches	1058
Servoz	824
Vallorsine	863

IV.

St-Gervais	812
Les Contamines	1184
Les Plagnes	700
Passy	692
St-Nicolas-de-Véroce	1191

V.

St-Jeoire	585
La Tour	643
Onnion	804
St-Jean-de-Tholome	806
Ville-en-Sallaz	643
Viuz-en-Sallaz	670

VI.

La Roche	548
Amancy	466
Arenthon	439
Cornier	506
Etaux	640

	Mètres.
La Chapelle-Rambaud	942
St-Laurent	652
St-Pierre-Rumilly . .	480
St-Sixt	621

VII.

SALLANCHES	579
Combloux	993
Cordon	871
Domancy	606
Megève	1113
Pratz-de-Megève . .	1036
St-Martin	546

VIII.

SAMOENS	700
Morillon	691
Sixt	763
Verchaix	800

IX.

TANINGES	651
La Côte-d'Arbroz . .	1171
La Rivière-Enverse .	654
Les Gets	1162
Mieussy	683

Arrondissement de St-Julien.

I.

St-Julien . . .	468
Archamp	535
Beaumont	758
Bossey	463
Chenex	497
Collonges	500
Feigères	579
Jonzier	612
Neydens, *environ* . .	570
Presilly	693
Savigny	567
Thairy	459
Valléry	483
Vers	581
Viry	503
Vulbens	483

II.

ANNEMASSE	440
Arthaz, *environ* . . .	470
Bonne	542
Cranves-Sales	537
Juvigny, *environ* . .	537
Lucinge	696
Machilly	547
St-Cergues	615
Vétraz-Monthoux, *environ*	470
Ville-la-Grand, *environ*	445

III.

CRUSEILLES	785
Allonzier, *environ* . .	660
Andilly	668
Cercier, *environ* . .	640
Cernex	586
Copponex	576
Le Sapey	900
Menthonnex-en-Borne	792
St-Blaise	1000

	Mètres.
Villy-le-Bouveret	761
Vovray	846

IV.

Frangy	325
Arcine	514
Chaumont	606
Chavannaz	553
Chessenaz	439
Chilly	483
Clarafond	506
Contamine-sous-Marlioz	541
Eloise	515
Marlioz	576
Minzier	575
Musiéges	425
Vanzy	406

V.

Reignier	465
Arbusigny	829
Esery, *environ*	591
Fillinge	574
La Muraz	634
Les Esserts	591
Monnetier-Mornex	684
Nangy	463
Pers-Jussy	586
Scientrier	430

VI.

Seyssel	252
Bassy	326
Challonges	471
Chêne-en-Semine	505
Clermont	651
Desingy	512
Franclens	483
Menthonnex	545
St-Germain	418
Usinens	417

Arrondissement de Thonon.

I.

Thonon	431
Allinges	539
Anthy, *environ*	385
Armoy, *environ*	680
Bellevaux	903
Cervens	619
Drailland	639
Lullin	850
Margencel, *environ*	435
Marin	592
Mégevette	875
Orcier, *environ*	640
Perrignier, *environ*	570
Reyvroz, *environ*	795
Sciez	406
Vailly	800

II.

Abondance	935
Bernex	945
Bonnevaux	906
Châtel	1177
Chevenoz	807
La Chapelle d'Abondance	1101
Vacheresse	832
Vinzier	917

III.

	Mètres.
Boege	743
Bogève	923
Burdignin	858
Habère-Lullin	856
Habère-Poche	947
St-André	741
Saxel	901
Villard-s.-Boëge	826

IV.

Douvaine	428
Ballaison	595
Bons	567
Brens	575
Brenthonne	558
Chens-Cusy, *env.*	428
Excenevex, *env.*	428
Fessy-Lully	584
Loisin, *environ.*	428
Massongy, *env.*	428
Messery, *environ.*	428
Nernier, *environ.*	380
Veigy-Foncen., *env.*	440
St-Didier, *env.*	558
Yvoire, *environ.*	380

V.

	Mètres.
Evian, *environ*	380
Champange	719
Féterne	781
Larringe	803
Lugrin	413
Maxilly, *env.*	471
Meillerée	403
Neuvecelle	471
Novel	977
Publier	496
St-Gingolph	395
St-Paul	827
Thollon	922

VI.

Le Biot	818
Essert-Roman	938
La Beaume, *env.*	800
La Forclaz	854
La Vernaz, *env.*	800
Mont-Riond	930
Morzine	960
St-Jean-d'Aulph	818
Seytroux, *env.*	825

TABLEAU comparatif de l'altitude des 4 Diocèses de Savoie.

DIOCÈSES DE	CHAMBÉRY	MAURIENNE	TARENTAISE	ANNECY
Paroisses situées entre :				
200 et 300 mètres.	36	2	»	1
300—400 »	50	7	6	11
400—500 »	23	13	15	65
500—600 »	24	7	7	71
600—700 »	15	6	3	45
700—800 »	9	7	8	23
800—900 »	12	4	5	28
900—1000 »	2	»	5	31
1000—1100 »	»	3	8	8
1100—1200 »	»	9	10	9
1200—1300 »	»	7	7	3
1300—1400 »	»	7	4	»
1400—1500 »	»	4	2	»
1500—1600 »	»	7	2	»
1600—1700 »	»	1	1	»
1700—1800 »	»	1	1	»
1800—1900 »	»	1	»	»
Altitude moyenne, *enc.*	480m	960m	870m	660m
Paroisses au-dessous de la moyen.	97	46	42	174
Paroisses au-dessus de la moyen.	74 — 171	40 — 86	42 — 84	121 — 295
Paroisses la plus basse.	Yenne, 220	Bourgneuf, 282	Gilly, 320	Seyssel, 252
Paroisses la plus près de la moyen.	St-Cassien, 489	Orelle, 1003	Bozel, 872	Allonzier, 660
Paroisses la plus haute.	Doucy, 958	Bonneval, 1805	Laval	Chaussisse, 1236

IIme PARTIE.

HYPSOMÉTRIE

DE LA SAVOIE ET DE LA HAUTE-SAVOIE

SUIVANT L'ORDRE DES VALLÉES, DE GRENOBLE AU MONT-BLANC.

I.

Grenoble.—Chamousset.—La Rochette.—Chamoux.—Aiguebelle.

Rive gauche de l'Isère.

	Mètres.
GRENOBLE, place St-André	213
Uriage, bains	382
Domène	218
Pic de Belledonne	2982
Goncelin	300
Allevard	450
La Ferrière	930
Bec d'Arguille	2894
Plan des Sept-Laux	2034
Col supérieur	2970
Pontcharra, tour	289
Laissaud	290
Villaroux	562
Les Mollettes	297
Ste-Hélène-du-Lac	261
Pont de Montmélian	264
La Chavanne	»
Planaise	328
St-Pierre-de-Soucy	325
Tours de Montmayeur	790
Villard d'Héry	419
Coise	285
Hauteville	434
Châteauneuf	369

Rive gauche de l'Arc.

CHAMOUSSET, pont	289
Butte de Chamousset, château	306
Bettonnet	291
Chapelle du Betton	313
La Trinité	340
Villard-Sallet	301
La Croix de la Rochette	»
LA ROCHETTE	341

	Mètres.
La Chapelle Blanche.	494
Détrier	»
Arvillard	460
Monastère de St-Hugon	771
Presle.	»
Verneil	»
Etable	603
Rotherens	»
La Table	835
Château de l'Heuille.	909
Bourget-en-Heuille .	838
Le Pontet.	880

	Mètres.
Villarléger	316
Pont de Villarléger .	289
Pont du Gelon . . .	292
Champlaurent. . . .	»
Montendry	»
Pont de Chamoux . .	287
CHAMOUX	322
Pont de Bourgneuf .	286
Bourgneuf	282
Maltaverne	350
Pont d'Aiton	303
Montgilbert.	»

II.

Aiguebelle.—La Chambre.—St-Jean-de-Maurienne

Rive gauche de l'Arc.

AIGUEBELLE	325
St-Georges d'Hurtières	596
St-Alban d'Hurtières.	528
Col du Petit-Cucheron	1236
Mont du Grand-Charnier	2808
St-Pierre de Belleville	»
St-Léger	422
St-Rémi.	456
St-Etienne de Cuines.	486
Ste-Marie de Cuines	481
Pic du Frêne	2804
St-Alban des Villards	1121
St-Colomban des Villards.	1109
Mont du Grand-Glacier	2827
Chapelle de Bonne-nouvelle	693
ST-JEAN-DE-MAURIENNE, cour de l'évêché	578

Rive droite de l'Arc.

Aiton.	407
Ste-Hélène-des-Millières	347

	Mètres.
N.-D. des Millières	»
Monthion	»
Grignon	»
L'Isère, confluent de l'Arly	300
Bonvillard	745
Bonvillaret	»
Randens	»
Montsapey	»
Mont-Bellachat	2482
Argentine	414
Epierre	420
La Chapelle	463
Les Chavannes	»
N.-D. du Cruet	»

	Mètres.
Montgelafrey	1081
Col de la Madeleine	2024
Montaimont	1151
St-Martin sur la Chambre	592
La Chambre	481
St-Avre	»
Montpascal	1553
Montvernier	805
Pontamafrey	509
Le Châtel	786
Tour de Bérold	839
Hermillon	578

III.

St-Jean-de-Maurienne.—St-Michel.—Modane.

Rive gauche de l'Arc.

St-Jean-de-Maurienne	578
Jarrier	»
St-Pancrace	»
Fontcouverte	1175
Villarambert	»
Col d'Arve	1768
St-Jean d'Arve	1548
St-Sorlin d'Arve	1519
Col de la Perche	3429
Villargondran	671
Albiez-le-Jeune	1384
Croix de Pessannet	1435
Albiez-le-Vieux	1565
Village du Mollard	1616
Col du Plan de la Croix	1634
Montrond	1392
Mont-Goléon	3429
Aiguille d'Arve	3500
Mont des Trois-Ellions	3511
Montricher	1215
Albanne	1615
St-Martin d'Arc	771
Valloire	1387
Chapelle de Bonnenuit	1701
Col des Trois-Croix	1656
Col du Galibier	2676

	Mètres.
Valmeinier	1474
N.-D. des Neiges . .	2190
Mont-Thabor, chapelle.	3203
Id. à la pyramide.	3212
Le Freney	1053
Les Fourneaux . . .	1060
N.-D. du Charmet .	1488

Rive droite de l'Arc.

Chapelle de Grenit. .	1209
Montdenis	1382
St-Julien	600
St-Martin-la-Porte. .	801
Beaune	1161
Col des Encombres .	2357
Grand Perron. . . .	2825
St-Michel	759
Thyl	1391
Orelle.	1003
Bonvillard-sur-Orelle	1213
La Praz, fonderie. .	947
St-André	1104
N.-D. du Villard . .	1324
Col de Chavière . . .	2822

IV.

Modane.—Lanslebourg.—Mont-Cenis.—Mont-Iseran.

Modane.	1078
Chapelle du Charmet	1488
Villarodin.	1204
Bourget.	1163
Avrieux.	1113
Esseillon, ou fort de Bramans	1214
Chapelle du fort Victor-Emmanuel .	1334
Aussois.	1498
Roche-Chevrière. . .	3276
Bramans	1256
Mont-Ambin	3384
Sollières	1295
Sardières.	1516
Termignon	1296
Col de la Vanoise, croix au-dessus d'Entre-deux-Eaux . . .	2452
Lanslebourg	1491
Mont-Cenis, la Ramasse, point culminant.	2098
Id. Tavernettes. .	1964
Id. Sommet . . .	2816
Id. Hospice . . .	1940
Id. Lac	1913
Id. Grand-Croix .	1887
Lanslevillard	1518
Passage de la Madeleine.	1768

	Mètres.		Mètres
Bessans, église . . .	1741	Bonneval	1805
Id. presbytère .	1727	Mont-Iseran, col. . .	2481
Roche-Michel	3491	Id. sommet. . .	4045
Roche-Melon	3497		

V.

Grenoble.—Montmélian.—St-Pierre-d'Albigny.—Grésy.—Albertville.

Rive droite de l'Isère.

Grenoble, place d'armes	213
Id. pont en pierre, étiage	211
Montagne de la Bastille	495
Mont-Rachet	1047
Rocher Peliot. . . .	892
Plateau de Jalat. . .	632
Plateau de la Bastille	492
Terrasse de la Caserne	478
Pied de la tour de Rabot	302
Seuil de la porte du Fort Rabot. . .	285
Le Sappey	989
Montagne de Chame-Chaude	2089
Montagne de St-Eynard.	1347
Dent de Crolles ou Petit-Som	2069
Corenc	530
Barraux, coupole du fort	394
Chapareillan	260
Francin.	292
Pont de la Maladière.	274
Pont Morétel	264
Les Marches	314
Mont Granier. . . .	1937
Col du Frêne	1135
N.-D. de Myans. . .	331
Chignin, église . . .	375
Id. tour la plus élevée.	444
Montmélian, fort . .	345
Id. église . .	283
Id. pont . .	264
Arbin	297
Cruet.	374
St-Jean de la Porte.	292
St-Pierred'Albigny, église.	397
Id. cour du Petit-	

	Mètres.
Séminaire . . .	387
Id. pont sur l'Isère	277
Col du Frêne	964
Fort de Miolans. . .	519
Fréterive.	324
Grésy-sur-Isère . . .	353
Montailleur	421
St-Vital.	342
Frontenex	»
Cléry.	627
Tournon	410
Verrens	494
Plancherine.	588

	Mètres.
Tamié, col	901
Id. abbaye . . .	893
Gilly	320
Chevron	555
Hameau de la Ramaz	960
Pic de l'Arpette. . .	1740
Châteauvieux	655
Allondaz	735
St-Sigismond	337
ALBERTVILLE	333

VI.

Albertville.—Ugines.—Beaufort.

Vallée de l'Arly.	
Confluent de l'Arly avec l'Isère. . .	300
ALBERTVILLE, ancien hôtel de ville. .	333
Id. pont	334
Id. église. . . .	367
Pallud	451
Thénésol	515
Marthod	490
Outre-Chaise	»
Cons Ste-Colombe. .	545
St-Ferréol, *environ* .	507
Marlens.	466
Col de l'Epine. . . .	948
Le Lôt de Marlens .	1630

UGINES, pont des Fontaines	390
Id. église	460
Cohennoz.	908
Héry-sur-Ugines . .	928
St-Nicolas la Chapelle	956
Flumet	920
N.-D. de Bellecombe	1136
Crest-Voland	1229
Plan des Saisies, chapelle.	1685
Localité de la *Trientalis europea*. .	1768
Le Bucheret	2020
La Giettaz	1109
Chaucisse.	1286

Vallée du Doron.

	Mètres.
Césarches, pont sur l'Arly	362
Id. église	440
Venthon	510
Queige, pont	550
Id. église	593
Villard-de-Beaufort	707
BEAUFORT	754
Arêches	1045
Cormet d'Arêches, *environ*	2000
Cormet de Roselin, vers la Plata	1964
Hauteluce	1156
Village de Belleville, maison Perrier	1270
Col du Pachon	2007
Lac de la Girottaz	1825
Mont-Joly, col, mamelon des Gypses	2080
Passage de la Combaz	2404

VII.

Albertville.—Moûtiers.

Rive droite de l'Isère.

ALBERTVILLE	325
Conflans	427
Tours	357
Mont-Mirantin	2460
La Bâthie	380
Cevins, pont sur l'Isère	379
Id. église	415
Pierre marquée, limite des arrond. d'Albertville et de Moûtiers	405
Fessons-sous-Briançon	413
Pont de Fessonnet	416
Pont des Champs	439
Pont de Briançon, point culminant	425
Petit-Cœur, église	513
Id. place	511
Pont sur le torrent des Nâves	498
Nâves-Fontaine, église	1210
Id. presbytère	1217
Grand-Nâves, église	1332
Id. pont sur le torrent	1336
Id. presbytère	1330
Col de la Lousaz, *environ*	2000
Grand-Cœur	484
Croix à l'E. de Villabérenger	612

	Mètres
Croix au-dessus de Villondry . . .	742
Villargerel	847
Chapelle de Navette .	1080
Plan des Oures . . .	1290
Aigueblanche, pont .	447
Id. église . . .	451
Croix-Blanche. . . .	505
MOUTIERS, cathédrale	480

Rive gauche de l'Isère.

St-Thomas-des-Esserts.	410
Blay	446
St-Paul	420
Rognaix.	397
Village de Fessonnet.	412
La Plantaz	415
Croix du Fontanu . .	572
Croix du Martelet, 1re	718
Pussy.	721
N.-D. de Briançon. .	420
Village de Contamine	422
Croix du Boisset. . .	665
Sommet de la Boisse .	770
Les Granges, maison Léger	891
Bonneval	1007
Chapelle de Villard-Soffray.	965
Pont sur le torrent de la Duchesse. . .	983
Croix au nord de Villard-Benoît. . .	1024
Butte des Morts, chemin du Biolley .	1125
Chapelle du Biolley. .	1278

	Mètres.
Chesallet, milieu du village	1170
Celliers, église . . .	1280
Pont sur le torrent de l'Eau-Rousse . .	1108
Chapelle de la Thuile	1197
Bellecombe	460
Pont sur le torrent Morel	481
St-Oyen, fontaine . .	584
Doucy	917
Embranchement du chemin de Celliers	1491
Plateau de la Pessy .	1641
Carrière d'ardoises, à la Madeleine . .	1860
Col de la Madeleine, ruines de la Chapelle.	2024
Mont Madeleine ou Gelafrey	2690
Pont d'Aigueblanche.	447
Cours d'en-bas, fontaine.	487
Cours d'en-haut, id.	530
Le Bois, église. . . .	635
Village des Emptes .	692
Village des Granges .	1107
Les Avanchers, église	1152
Pont sous le Meiller .	1111
Chapelle du Meiller .	1211
Village de Quarante-Planes.	1398
Col du Golet	2000

VIII.

Moûtiers. — St-Martin. — Brides. — Bozel.

Rive gauche du Doron.

	Mètres.
Moûtiers, cathédrale.	480
Id. porte de la saline	475
Pont-Seran	480
Salins, église	492
Id. pont.	496
Le Reposoir	660
La Chaudane	538
Croix au midi de Léchaud	690
Fontaine-le-Puits . .	1033
Croix sur le chemin de St-Jean . . .	890
Chapelle de Villarly .	1107
N.-D. de Grâce . . .	1126
St-Jean de Belleville, fontaine	1130
Pont Chaboud. . . .	1065
Chapelle de la Combaz	1084
Pont au-dessous du village	1031
Villarlurin, four. . .	654
Oratoire de Chalançon	680
Chapelle de la Tour .	992
St-Laurent-de-la-Côte, mairie . .	1047
Id. église . .	1066
Pont vers les moulins de St-Jean. . .	945
Chapelle de la Rochette	1262
Croix de Champlong.	1243
St-Martin de Belleville	1390
N.-D. de la Vie . .	1521
Chapelle du Chatelard	1347
Oratoire des Préaux .	1600
Grosse Pierre à coquillages fossiles . .	1765
Col des Encombres (grand).	2357
Grand-Perron. . . .	2825
Pont sur le Doron (Brides)	566
Brides-les-Bains, pont.	575
Seuil de l'établissement thermal. .	570
Source thermale. . .	570
1re Croix, chemin des Allues	987
2me Croix, Id.	1028
3me Croix, Id.	1084
Les Allues, four. . .	1108
2me Croix, chemin du Villard.	1159
Chapelle du Villard .	1203
Village de Vignotan, four	657
La Perrière, église .	756
Oratoire du village .	754
Chapelle de Rande. .	775

	Mètres
Oratoire vers la scierie	823
Village de la Closettaz	850
Village du Carret. . .	867
Origine du chemin de St-Bon.	892
St-Bon	1100
Prise d'eau des fontaines de Bozel . .	897
Village des Moulins, pont.	846

Rive droite du Doron.

Salins, église	492
Melfe, chemin de Fessons	578
Croix sous Chamagny.	892
Croix du Muret . . .	1127
Chapelle du Villard .	1196
Fessons-sur-Salins. .	1280
Croix, Rocher du Diable	1402
Chapelle des Frasses.	655
1ro Croix, chemin de Montagny. . .	814
2me Croix, sur la 2me arête	1002
Village de la Thuile .	1045
Montagny, église. . .	1055
Mont-Jovet	2552
La Saulce, ancienne église	758
Pont de Bozel, sur le Doron	796
Bozel, pont sur le torrent	866
Id· église. .	872

IX.

Bozel.—Cols du Palet, de la Vanoise et de Chavière.

Bozel.	872
Origine du Chemin de Champagny .	875
Champagny, église .	1196
N.-D. de Compassion	1690
Les Gorges, église. .	1452
Village de Laysonnet	1498
Col du Palet.	2547
Chapelle du Villard .	896
Oratoire, avant le Planay	1126
Le Planay.	1147
Pont des Granges . .	1368
Pralognan, église. .	1421
Fontanettaz, four . .	1640
Dernier sapin sous le chemin.	2000
La Glière, chemin. .	2092
Bas du Glacier d'Arsellin	2203
Lac de la Cassa . . .	2372

	Mètres.
Col de la Vanoise, 2me croix.	2562
Croix, au-dessus d'Entre-deux-Eaux .	2452
Aiguille de la Vanoise	3863
Passerelle, sous la Motta	1654
Cave de la Motta . .	1806
Cave de Chavière . .	2201
Pyramide, près du col	2606
Col de Chavière. . .	2822
Roche Chevrière . .	3276

X.

Moûtiers.—Aime.—Bourg-Saint-Maurice.

Rive droite de l'Isère.

Moûtiers	480
Mont-St-Michel (Les Cordeliers). . .	537
Bifurcation du chemin sous Mont-Gargan	561
Mont-Gargan	603
Hautecour-la-Basse, sommet	872
Croix au bas du plateau d'Hautecour	1047
Hautecour, église . .	1074
Chapelle neuve du Breuil.	1130
Chapelle de Pradié .	1300
Village de Villard, fontaine	1208
St-Marcel, croix vers le lac.	573
Id. église . .	637
Id. fontaine du village	625
Détroit du Saix. . .	660
Montgirod	1113
Origine du chemin de Centron	732
Centron, four. . . .	608
Pont sur l'Isère . . .	594
Sommet de la montée de Villette. . .	764
Villette, fontaine principale	730
Mont St-Anne, chapelle.	760
Bas de la montée de Villette.	664
Pont de la Tour . .	673
Village du Breuil, sommet	784
Tessens, église . . .	958
Chapelle de la Thuile.	1231
Granier, église . . .	1241
Oratoire des Chavonnes, sous Granier	956
Chapelle de St-Gué-	

	Mètres.
rin, *environ* . .	1520
Col du Cormet, *environ*	1900
Chapelle de la croix d'Aime.	662
Aime, maison Sabattier	680
Id. église . .	690
Id. pont sur l'Ormentaz.	667
Bifurcation de la route	661
Pont neuf sur l'Isère.	650
La Côte d'Aime. . .	974
Grande-Bergerie, fontaine.	1170
Montéméry, fontaine.	1107
Montvalezan-sur-Bellentre	1209
Bellentre, pont à l'entrée du village.	782
Dernière vigne, près Bon-Conseil . .	800
Bon-Conseil, point culminant de la route	826
Les Chapelles. . . .	1280
Oratoire de l'Avalanche	1177
Chapelle de Vulmix .	1012
Moulin du Reverset, chemin.	900
Village d'Orbassy . .	771
Bourg-St-Maurice, église	842

XI.

Moûtiers.—Aime.—Bourg-Saint-Maurice.

Rive gauche de l'Isère.

Moûtiers	480
Pont sur l'Arménaz, au Nantieu. . .	548
Chapelle des Plaines.	571
Croix vers la passerelle sous Mont-Magny.	856
Chapelle de Mont-Magny	990
Plateau de Randieu .	758
N.-D. de Tout-Pouvoir	1028
Pont vers les Moulins	1148
N.-D. du Pré	1267
Pont sur le Tovex, entre N.-D. et Longefoy. . . .	1164
Oratoire sur la berge	1201
Village des Esserts, croix.	844
Chapelle du Calvaire.	1215

	Mètres.
Mine d'anthracite . .	1110
Longefoy	1160
Bifurcation du chemin sous Montvillier (Aime). .	859
Mâcot.	763
Chapelle de Sangot .	815
Croix sous le Villard	1058
Chapelle du Villard .	1180
La Roche, laverie de la mine	1536
La Plagne, bâtiments	1892
Entrée de la galerie nouvelle	1930
Landry, pont vers le moulin.	807
Id. église. .	854
Chapelle du Villaret (Pesey).	1290
Pesey, église	1335
Croix sous le presbytère	1322
Chapelle de Moulin .	1295
Chapelle de Nant-Cruet	1424
N.-D. des Vernettes, *environ*	1900
Mine de Pesey, galerie.	1532
Village des Esserts, fontaine	1558
Les Lanches, maison Silvin	1505
Chapelle des Lanches	1531
Mont-Pourri (*), aiguille du St-Esprit	4045
Col du Palet, entre Pesey, Champagny et Tignes.	2547
Hauteville Gondon. .	856
Pont de Montrigon, sur l'Isère (Bourg-St-Maurice) . . .	814

XII.

Bourg-Saint-Maurice.—Bonhomme et Seigne.—Petit-Saint-Bernard.—Mont-Iseran.

Bourg-St-Maurice, église	842
Chapelle du Châtelard	932
Bonneval, grand pont	1013

(*) C'est à M. Joseph Trésallet, géomètre, que nous devons la hauteur du Mont-Pourri, au-dessus du plateau des Lanches. Prenant sur ce plateau, à partir de la maison de Maurice Silvin,

	Mètres.
Id. chapelle	1086
Id. source thermale	1040
Versoie, église	1382
Versoie-Derrière, croix	1534
Chalets des Combes	1934
Crey-Bettex, chapelle en ruines	1492
Mont Belleface	2827
Les Chapieux	1553
Col de Roselin, vers la Plata	1964
Col du Bonhomme	2490
Col des Fours	2690
Oratoire des Glaciers	1811
Chalet du Mottet	1832
Col de la Seigne	2472
Pont des Teppes	833
Pont du Reclus	863
Sécz, église	907
Pont sous St-Germain	1124
St-Germain, auberge Blanchard	1274
Chatard	1700
Le Pontet	2062
Petit-St-Bernard, hospice	2156
Id. colonne Joux	2186
Mont-Valezan	3332
Mont Ruitor	3297

	Mètres.
Montvalezan-sur-Séez	1167
Chapelle de Longefoy	878
Pont sur l'Isère, près Viclaire	893
Chapelle de Bonneville	917
Villaroger, place	1075
La Gurraz, *environ*	1520
Pont du Champet (Ste-Foy)	922
Ste-Foy, place entre le presbytère et la mairie	1047
Village de la Thuile, sommet	1246
Point culminant du chemin au-dessus	1368
Pont de la Balme	1507
Point culminant au-dessus, croix	1567
Les Brévières	1562
Tignes	1648
Aiguille de la Sassière	3763
Lenta, col N.-D. de la Nève	2481
Col du Palet	2547
La Val-de-Tignes, bas du plateau	1761
Id. église, *environ*	1800
Mont Iseran, col	2481
Id. glacier	2167
Id. sommet	4045

une base de 613m, il a trouvé trigonométriquement que la pointe la plus élevée, l'aiguille du St-Esprit, est de 2540m au-dessus de ce point, dont l'altitude est de 1505m; ce qui porte celle du Mont-Pourri à 4045m. C'est, à 36m près, l'altitude de l'Aiguille verte au Mont-Blanc.

XIII.

Saint-Genix.—Pont-Beauvoisin.—Les Echelles.—Grande-Chartreuse.

	Mètres.
Confluent du Guier avec le Rhône	201
St-Genix, pont	225
Id. église	231
Champagneux	279
Grezin	394
Croix du Pin	375
St-Maurice de Rotherens	641
Mont Tournier	878
Ste-Marie d'Alvey	502
Rochefort	418
Avressieux	297
Belmont	265
Verel-Montbel	368
Pont-Beauvoisin, église	254
Id. Petit-Séminaire	253
Domessin	343
La Bridoire	251
St-Beron	324
St-Franc	679
Chaille, point culminant de la route	420
Les Echelles	386
St-Christophe	»
La Grotte, ouverture inférieure	517
Id. ouverture supérieure	531
Le Cheval-Blanc	616
Point culminant de la route	622
Corbel	836
St-Pierre d'Entremont	»
Entremont-le-Vieux	837
St-Laurent du Pont	410
Grande Chartreuse	955
Chapelle de St-Bruno	1281
Grand-Som	2030

XIV.

Les Echelles.—Novalaise.—Yenne.—Chanaz.—La Motte.

Les Echelles	386
St-Pierre de Genebroz	466
La Bauche	549
Oncin	590
Mont Grellé	1420

	Mètres.
Lépin.	387
Lac d'Aiguebellette .	375
Aiguebellette	395
Col d'Aiguebellette .	909
St-Alban de Montbel .	418
Dullin	521
Ayn	551
Nances	458
Passage de l'Epine .	1804
Novalaise	431
Col de Novalaise . .	990
Gerbaix	570
Marcieux	»
Verthemex	642
Meyrieux	544
St-Pierre d'Alvey. .	590
La Chapelle St-Martin.	»
Loisieux	549
Traize	441
St-Paul	417
Château Rubat. . . .	416
Chalet de Vacheria. .	761
La Balme, pont suspendu	228
Pont du Flon	229
Confluent du Flon avec le Rhône. . . .	220
Yenne	229
Lac de Chevelu . . .	299
St-Jean de Chevelu. .	319
Col du Mont du Chat	632
Billiéme.	417
La Charvaz	1149
Jongieux	380
Lucey	235
St-Pierre de Curtille.	396

	Mètres.
Chanaz	235
Canal de Savière, confluent	223
Conjux	»
Hautecombe, abbaye.	237
Id. source intermittente.	324
Ontex	716
Chapelle du Mont du Chat.	621
Dent du Mont du Chat.	1398
Bordeaux, église. . .	293
Id. château . . .	287
Le Bourget, lac. . .	227
Pont de Leysse . . .	233
Le Tremblay	305
La Motte-Servolex. .	262
Bissy.	263
Montgex	311
St-Sulpice	553
Chambéry, cathédrale	263
Cognin	285
Vimines	544
Jacob-Bellecombette .	314
Montagnole	555
St-Cassien	489
Ruines de St-Claude .	720
St-Thibaud de Couz .	510
St-Jean de Couz . .	644
Point culminant de la route	622
Col de Lélia, croix du Molard. . .	1313
Mont Otheran	1627
Mont Cochette . . .	1617

XV.

Chambéry.—St-Jeoire.—Les Déserts.—Mont-Margériaz.

	Mètres.		Mètres.
Chambéry, cathédrale	263	Mont Galoppaz . . .	1686
Id. Notre-Dame .	263	La Thuille	892
Id. cour du Grand Séminaire . .	264	Mont de la Thuille .	1201
Id. église de Maché.	274	Pont du Reclus . . .	265
Tour du château, parapet des dernières fenêtres.	306	Lémenc, église . . .	299
Fontaine St-Martin .	330	Chapelle du Calvaire.	329
Les Charmettes . . .	370	Chapelle de St-Saturnin	396
Barberaz	312	Sommet de la colline	547
St-Baldoph	358	St-Louis du Mont, cour	373
Apremont	»	Verel.	567
Pont de la Garatte. .	270	Dent de Nivolet . . .	1555
La Ravoire	305	Bassens	310
Trivier	305	St-Alban	291
St-Jeoire	353	St-Jean d'Arvey. . .	566
Barby	»	Thoiry	646
Curienne	702	Col du Pré	1138
Puygros	757	Les Déserts	940
		Col de Plainpalais. .	1133
		Mont Margériaz. . .	1801

XVI.

Chambéry.—Aix.—Ruffieux.—Albens.—Alby.—Le Châtelard.

Chambéry, cour du G.-Séminaire .	264	Sonnaz.	»
Saint-Ombre	289	Voglans, marais. . .	227
		Le Viviers	»

	Mètres
Méry.	358
Clarafond.	473
Tresserve, église . .	317
Id. col . . .	264
Aix-les-Bains, église.	255
Id. seuil de l'établiss. thermal.	261
Saint-Innocent . . .	274
Saint-Germain . . .	497
Cessens, tour	817
Id. église. . . .	702
Mont-Sapeney. . . .	913
Châtillon, château. .	279
Vions	317
Chindrieux.	316
Ruffieux	296
Mont-Clergeon . . .	1025
Serrières.	276
Motz	426
Rhône sous Ruffieux.	239
Id. sous Serrières.	243
Id. sous Motz, rocher Picolet. .	246
La Biolle	390
Albens	263
Saint-Girod.	348
Les Frasses.	»
Ansigny	»
Saint-Félix	385
Alby, pont	397
Héry-sur-Alby . . .	587
Grésy-sur-Aix, tour.	340
Epersy	472
Mognard	448

	Mètres.
Saint-Ours	567
Chainaz	661
Cusy	557
Mouxy	»
Pugny	604
Trévignin	643
Montcel	601
St-Offenge-dessous .	598
St-Offenge-dessus . .	634
Le Chalet, au-dessus d'Aix	1498
Cime du Revers. . .	1559
Mont d'Azi.	1586
Pont de Bauge . . .	551
Bellecombe	841
La Motte en Bauges.	806
Le Châtelard	762
Doucy	958
Mont-Trelod	2174
La Compôte.	715
Jarsy.	831
Ecole	730
Sainte-Reine	828
Col du Frêne. . . .	964
Le Rocher du Frêne.	2795
Aillon-le-Vieux . . .	899
Aillon-le-Jeune . . .	880
Col du Pré	1138
Lescheraine	649
Arith	713
Le Noyer.	827
St-François de Sales.	844
Col de Plainpalais. .	1133
Mont-Margériaz. . .	1801

XVII.

Châteaufort.—Rumilly.—Alby.—Annecy.

Rive gauche du Fier.

	Mètres
Confluent du Fier avec le Rhône	246
Châteaufort, croix	297
Id. point culm.	299
Lornay	323
Moye	472
Rumilly	335
Massingy	537
Bloye	366
Saint-Marcel	»
Marigny	404
Alby, pont	397
Mures	501
Gruffy	609
Allèves	647
Viuz-la-Chiésaz	592
Balmont	533
Quintal	760
Point culminant de la route	578
Vieugy	586
Chapeiry	580
Saint-Sylvestre	650
Roussy, *environ*	418
Sales	418
Marcellaz	543
Etercy	504
Chavanod	506
Seynod	577
Gevrier	»
Pont de Tasset, près Cran	425
Annecy, lac	448

Rive droite du Fier.

	Mètres.
Saint-André, pont	297
Bonneguette	»
Crempigny	501
Syon	323
Versonnex	477
Thusy	579
Menthonnex-sous-Clermont	645
Village de Doucy	613
Clermont	651
Vallières	341
Hauteville	363
St-Eusèbe	629
Veaux	574
Nonglard	517
Sillingy	502
Balme de Sillingy	485
Lovagny	533
Poisy	524
Meithet	»
Epagny	455
Pont de Brogny	459
Metz	»
Pringy	506
Ferrières	»
Cuvat	678

XVIII.

Annecy.—Duingt.—Faverges.—Thônes.—Thorens.—La Roche.

Contour du lac

	Mètres.
Annecy, lac	448
Sevrier	463
St-Jorioz	453
St-Eustache	738
Leschaux	929
La Chapelle-Blanche	943
Mont-Semnoz	1698
Duingt	450
Entrevernes	811
La Thuille	493
Doussard	468
Chevaline	»
Giez	511
Viuz-Faverges	501
Faverges	507
Seytenex	712
Tamié, abbaye	893
Croix de Périllet	1708
Mont de l'Etoile	1839
Veyrier	500
Menthon	482
Bluffy	677
Talloires	478
Saint-Germain	719
Montmin	1059
Chalets de Cassay	1775
Mont de la Tournette	2320
Saint-Ferréol, *environ*	507
Serraval	754
Les Villards	767
Le Bouchet	944
Mont Charvin, lac	2019
Id. signal.	2414

Vallée supérieure du Fier.

Annecy-le-Vieux	496
Nâves, pont	494
Id. église	643
Dingy-St-Clair, pont	526
Id. église	594
Alex	624
Route de Thônes sous le Bois	628
Balme de Thuy	624
Thônes	625
Les Clefs	715
Chalet de l'Eau	1418
Manigod	936
St-Jean de Sixt	1012
La Clusaz	1039
Col des Aravis	1539

Vallée de Fillière.

Argonnex	531
Saint-Martin	738
Charvonnex	575
Villaz	689
Chalets, montée de Parmelan	1617

	Mètres.
Mont-Parmelan . .	1832
Les Ollières . . .	683
Aviernoz	803
Thorens	668
Chapelle de St-François de Sales .	688
Le Plot, route . .	557
Groisy-en-Bornes .	738
Evires	825
Vallée des Bornes.	
La Borne, point culm.	794
La Chapelle-Ramb. .	942
Etaux	640
La Roche	548
Cornier	506
Amancy	466
Passerier	»
Saint-Maurice . .	»
Saint-Pierre . . .	480
Saint-Sixt	621
Saint-Laurent . .	652
Petit-Bornand . .	679
Entremont	796
Grand Bornand . .	934

XIX.

Seyssel.—Frangy.—Cruseilles.

Rive gauche des Usses.	
Pont de Seyssel . .	250
Seyssel, église . . .	252
Desingy	512
Chilly	483
Sallenoves	446
Mésigny	538
Choisy	626
Cercier, *environ*. .	640
La Caille, bains, *env*.	460
Id. pont Charles-Albert . . .	658
Allonzier, *environ*	660
Villy-le Pelloux, *env*.	660
Villy-le-Bouveret .	761
Menthonnex-en-Bornes	792

Rive droite des Usses.	
Confluent des Usses avec le Rhône .	246
Bassy	326
Usinens	417
Challonges	471
Chêne-en-Semine .	505
Vanzy	406
Chessenaz	439
Frangy	325
Chaumont	606
Mont-Vuache . . .	1107
Savigny	567
Jonzier	612
Musiéges	425
Contamines-sous-Marlioz . . .	541

	Mètres.
Marlioz	576
Minzier	575
Chavanaz	553
Cernex	586
Andilly	668
Copponnex	576
Saint-Blaise	1000
Cruseilles	785
Moulin de la Poya	497
Vovray	846
Signal, au-dessus de Vovray	1129
Le Sapey	900
Col des Mouilles du Verney, source des Usses et du Viézon	793

XX.

Seyssel.—St-Julien.—Reignier. —Bonneville.

Rive gauche du Rhône.

Seyssel	252
Bassy	326
Franclens	483
Saint-Germain	418
Confluent de la Valserine avec le Rhône	302
Perte du Rhône	307
Pont de Grésin sur le Rhône	319
Eloise	515
Clarafond	506
Arcine	514
Le Rhône sous le fort de l'Ecluse	325
Vulbens	483
Valléry	483
Point culmin. entre Valléry et Savigny	642
Chenex	497
Vers	581
Point culmin. entre Vers et Jonzier	677
Mont-Sion, point culmin. de la route impériale	793
Jussy, point le plus bas de la même route	735
Présilly	693
Feigères	579
L'Eluiset	447
Viry	503
Thairy	459
Saint-Julien	468
Neydens, *environ*	570
Beaumont	758
Le Chable	557

	Mètres.
Grand-Piton . . .	1300
Archamps. . . .	535
Collonges-sous-Salève	500
Bossey.	463

Rive gauche de l'Arve.

Monnetier-Mornex. .	684
Mont Salève (petit) .	897
Pas de l'Echelle (Gd-Salève. . . .	614
Chalet des Treize-Arbres	1166
La Muraz. . . .	634
Esserts-Essery. . .	501
Reignier	465
Arbusigny. . . .	829
Pers-Jussy. . . .	586
Scientrier. . . .	430
Arenthon	439
Bonneville, hôtel de ville	449

XXI.

Bonneville.—St-Jeoire.—Boëge.—Annemasse.—Carouge.

Rive droite de l'Arve

Bonneville. . . .	449
La Côte-d'Hyot . .	»
Faucigny	639
Id. ruines du château	661
Peillonnex. . . .	690
St-Jean de Tholome.	806
Mont Môle. . . .	1868
La Tour	643
Pont de Rise . . .	530
St-Jeoire	585
Mieussy	683
Onnion	804
Mégevette	875
Ville-en-Sallaz . .	643
Viuz-en-Sallaz . .	670
Bogève.	923
Contamine . . .	449
Marcellaz	649
Fillinges	574
St-André	741
Boëge	743
Les Voirons, couvent	1288
Id. signal à la tour	1400
Id. calvaire . .	1427
Burdignin. . . .	858
Villard-sur-Boëge .	826
Habère-Lullin . .	856
Habère-Poche . .	947
Col des Fourches d'Habère	1428
Pic d'Habère. . .	1584
Nangy	463
Arthaz, *environ* . .	470
Les Loëx	»

	Mètres.		Mètres.
Bonne	542	Confluent de l'Arve avec le Rhône .	373
Vétraz, *environ* . .	470	Chêne-Thônex . .	421
Monthoux, signal. .	575	Puplinge	433
Cranves	537	Ville-la-Grand, *environ*	445
Lucinges.	696	Juvigny, *environ*. .	537
Annemasse . . .	440	Présinge	447
Etrembière . . .	»	St-Cergue. . . .	615
Ambilly	»	Machilly	547
Gaillard.	»		
Carouge, sol du pont	384		

XXII.

Genève.—Douvaine.—Thonon.

Genève, lac . . .	375	Chens-Cusy, *environ*.	428
Nouvel observatoire .	407	Nernier, *environ*. .	380
Baromètre qui sert aux observations de la *Bibliothèque universelle* . .	408	Yvoire, *environ* . .	380
Plainpalais, maison n° 229. . . .	379	Sciez	406
Cologny	477	Massongy, *environ* .	428
Bessinge	492	Ballaison	595
Jussy	509	Le Châtelard, terrasse	682
Vezenaz	420	Loisin, *environ* . .	428
Collonge-Bellerive .	409	Brens	575
Corcier	435	St-Didier, *environ* .	558
Pont sur l'Hermance, frontière . . .	431	Bons	567
Veigy, *environ* . .	440	Saxel	901
Hermance, entrée de la tour. . . .	404	Brenthonne . . .	558
Douvaine	428	Fessy	584
		Cervens	619
		Perrignier, *environ* .	570
		Drailland	639
		Orcier, *environ* . .	640
		Allinges, église . .	539

	Mètres
Id. chapelle du château	715
Château de Boisy, 1er étage	477
Coteau de Boisy	738
Les lacs du Camp	538
Margencel, *environ*	435
Anthy, *environ*	385
Thonon	431

XXIII.

Thonon.—Evian.—Saint-Gingolph.—Grand-Saint-Bernard.

Thonon	431
Marin	592
Laringes	803
Publier	496
Amphyon, bains	368
Evian, ville	413
Id. église, bord du lac, *environ*	380
Neuvecelle	471
St-Paul	827
Sommet de la colline	785
Maxilly, *environ*	471
Lugrin	413
La Tour-Ronde	382
Thollon	922
Meillerée	403
St-Gingolph	395
Chalets de Frête	1182
Novel	977
Grammont, signal	2178
Dent du Villand, frontière	2084
Signal des Cornettes, frontière	2439
Embouchure du Rhône	375
Rhône à la Porte de Sex	390
Monthey	465
Bex	435
St-Maurice, sol du pont	425
Rhône à la source thermale de Lavey	433
Tête de l'Ouliva	1496
Grand-Moverand	3058
Dent de Morcles	2938
Confluent de la Dranse avec le Rhône	466
Martigny	480
Saint-Branchier	729
Mont Catogne	2580
Bourg de St-Pierre	1632
Plaine de Prou	1890
Grand-St-Bernard	2485
Station des baromètres, 1er étage	2493
Passage	2467

	Mètres.		Mètres.
Le Pain-de-Sucre	2855	Le Drône, pointe.	2972
Mont Mort.	2846	Col de la Fenêtre	2920
La Chenalette.	2735	Col Ferret.	2333

XXIV.

Thonon.— Abondance.—Le Biot.

Vallée de la Dranse.

Thonon.	431	Dent d'Oche	2434
Armoy.	680	Col de Conche	1824
Reyvroz, *environ*	795	Signal de la Croix, frontière.	1925
Vailly	800	Le Châtel	1177
Lullin	850	Col de Morgin ou d'Abondance	1409
Pont de la Bioge.	556	Signal du Corbeau, frontière.	1998
Bellevaux	903	Mont-Gringe ou des Granges	2134
Col de Terramont	1091	La Forclaz.	854
Col de Jambaz.	1034	La Vernaz, *environ*.	800
Fêterne, ancienne église.	683	Mont-Billat	1892
Id. nouvelle église.	781	Seytroux, *environ*	825
Bellegarde.	762	Le Biot	818
Vinzier.	917	Le Haut-Thez, passage	893
Champange	719	St-Jean-d'Aulph, église neuve	818
Bernex.	945	Id. abbaye	825
Chapelle de Creusaz.	1130	Mont d'Evian, oratoire	981
Chevenoz	807	Essert-Roman.	938
La Billette.	920	Montriond.	930
Vacheresse.	832		
Bonnevaux.	906		
Col du Corbier	1230		
Abondance.	935		
Col de l'Ecuelle	1614		
La Chapelle	1101		

	Mètres.		Mètres.
Lac au-dessus. . .	1050	Plateau de Cerouscy.	1710
La Côte d'Arbroz. .	1171	Col de Jouplane . .	2035
Pont des Gets. . .	947	Pointe de Jouplane .	2121
Les Gets	1162	Col de Coux . . .	1966
Morzine	960	Mont Hauts-Forts. .	2465

XXV.

Bonneville.—Cluses.—Taninges.—Samoëns.

Vallée de Giffre.

Bonneville. . . .	449	Montagne au nord, sur le chemin du col de Jouplane. .	1791
Ayse	487	Sixt, église. . . .	763
Marignier. . . .	476	Id. abbaye. . .	746
Thyez	475	La Combe. . . .	998
Cluses	495	Le Frenalei . . .	821
Chatillon	765	Grange des Fonds .	1337
La Rivière-Enverse .	654	Pâturage de la Grosse Chèvre . . .	1657
Morillon	691	Col de Golèze. . .	2024
Près de Cés . . .	1390	Col de Taneverge. .	2390
Chalets de Flaine. .	1713	Grenier des Communes	2561
Lac de Flaine . .	1411	Sommet de Grenairon	2723
Mont Vernant. . .	1837	Pointe de Salvadon .	2588
Le Haut-de-Veron .	2284	Bassin de la cascade du Rouget . .	960
Taninges	651	Col d'Anterne. . .	2260
Chapelle de Prés-de-Lys	1510		
Pic de Marcely . .	2009		
Le lac de Roi. . .	1671		
Verchaix	800		
Samoëns	700		

XXVI.

Bonneville.—Cluses.—Sallanches.

Rive gauche de l'Arve.

	Mètres.
Bonneville. . . .	449
Pontchy, *environ*. . .	449
Brizon, *environ* . .	1000
Mont Brizon, dit Brezon	1872
Glacière	1276
Vanzy	464
Mont Saxonnex . .	993
Lac Bénit, au pied du Mont Bargy. .	1448
Lac de Lessy . . .	1723
Col du Mont Vergy .	2355
Mont Berger, dit Vergy, col de l'Ancrenaz . . .	2028
Mont Jallouvre . .	2404
Scionzier - Marnaz, église neuve. .	510
Scionzier, église du chef-lieu. . .	489
Val du Reposoir, porte d'entrée . . .	921
Le Reposoir, église neuve . . .	975
Id. chartreuse. .	1028
Chalet de la Selle. .	1264
Mont du Point du château . . .	2486
Mont Méry, chalet du côté du Reposoir	1732
Nancy-sur-Cluses. .	918
Hameau des Chavannes	1212
Chapelle de Romme .	1293
Chalet de Vormy. .	1900
Tête de Portezet. .	1912
Crête de La Sallaz .	2028

Rive droite de l'Arve.

	Mètres.
Ayse	487
Thyez	475
Cluses	495
St-Sigismond. . .	958
Village de Balme. .	500
Arraches	955
Magland	513
Mine de charbon, près de Pernant . .	1228
Mamelon de Cupuer	1779
Mont de la Croix de fer	2292
Chalets de Cordès .	1409
Col d'Arberon . .	1520
Praz de Saxe . .	2146
Pointe Peleuse . .	2485
Plaine de Joux . .	1483
Lac de la plaine de Joux . . .	1351
Chalet de Talon. .	1485
Arpenaz	516
Prairies, au pied de la cascade . .	526

	Mètres.		Mètres.
St-Roch, chalets des Fours	1967	Mont Colone	2688
Lac des Fours	2057	Aiguille de Varens	2722
Pointe-Percée	2760	St-Martin	546
		Sallanches	579

XXVII.

Sallanches.—Saint-Gervais.—Chamonix.

Vallée de Montjoie.

Sallanches	579	N.-D. de la Gorge	1219
Cordon	871	Châlet Bonnant	1071
Domancy	606	Châlet de Nant-Boran	1394
Combloux	993	Mont Jovet	1607
Megève	1113	Plan de Mont-Jovet	1961
Praz-de-Megève	1036	Enclave de Mont-Jovet	2753
St-Gervais, bains	607	Plan des Dames	2064
Id. village	812	Croix du Bonhomme	2331
Bionnay	939	Col, point culminant	2490
Champel, église	1213	Col des Fours	2690
Bionnassay	1328	Pointe des Fours	2753
Rochers de Pierre-Ronde	2771	Rocher de la Bonne-femme	2952
Saint-Nicolas de Véroce	1191		
Les Contamines	1184		

Vallée de Chamonix.

Passy	692	Mines de Servoz	840
Cascade de Passy	602	Pointe de Sales	3180
Village de Chède	625	Châlet d'Anterne	1793
Lac de Chède	832	Col d'Anterne	2260
Servoz	824	Chalets de Villy	1880

	Mètres.
Chalet d'Arclevé . .	1901
Plan de Léchaud. .	2105
Mont Buet. . . .	3098
Châlets de Pliampra.	2080
Mont Brevent. . .	2538
Châlets de Barme .	1774
La Pierre à Bérard .	2228
Lac de Pormenaz .	1639
Vallorcine. . . .	863
Col de la Forclaz. .	1501
Lac Cornu, au-dessus de Servoz . .	2261

	Mètres.
Les Houches . . .	1058
Col de Voza. . .	1750
Mont Lachat. . .	2146
Pont de Perolata . .	1015
Chamonix	1044
Argentière, église .	1270
Village du Tour, église. . . .	1494
Source principale de l'Arve . . .	1304
Col de Balme . . .	2210

XXVIII.

Le Mont-Blanc et ses contreforts.

Glacier du Tour, pied	1554
Aiguille du Tour. .	3345
Aiguille d'Argentière	3920
Aiguille du Dru, pied	2357
Id. sommet . . .	3814
Aiguille Verte . .	4081
Montagne des Jorasses	4021
Source de l'Arveyron	1101
Montanvert, pavillon	1892
Plan de Léchaud, glacier se versant dans celui des Bois . . .	2274
Glacier de Talèfre, au Plan	2000

Le jardin dans le Glacier de Talèfre .	2828
Petite aiguille de Charmoz	2524
Grande aiguille, id .	2783
Glacier des Bossons, milieu. . . .	1353
Châlets des Blaittières -Dessus . . .	1926
Aiguille des Blaittières, pied . .	2559
Le Géant, col, cabane de Saussure .	3428
Id. sommet . .	4237
Aiguilles Maudites, *environ* . . .	3508
Aiguille du Midi, pied	2664
Id. sommet . .	3910

	Mètres.
Arête au bord du Glacier	2560
Châlet du Port ou de la Para . . .	2563
Montagne de la Côte.	2563
Aiguille du Plan, pied	2565
Id. sommet . .	3660
Pavillon de Bellevue.	1862
Rochers de Pierre-Ronde . . .	2772
Glacier du Miage. .	2089
Aiguille du Gouté, plate-forme au pied, sur Bionnay	3113
Arête du Gouté, au Mont-Blanc . .	3717
Sommet de l'Aiguille.	4338
Le Grand-Mulet . .	3455
Rocher de l'Heureux-Retour . . .	3469
Rochers voisins de la cime du Mont-Blanc. . . .	4678
Mont-Blanc . . .	4810

IIIme PARTIE

DANS LAQUELLE ON TROUVE TOUTES LES LOCALITÉS UN PEU IMPORTANTES, RANGÉES DANS L'ORDRE DE LEUR ALTITUDE.

Celles du même nom sont distinguées par l'indication, en caractères italiques, du canton auquel chacune appartient.

I.

Au dessous de 300m

Confluent du Guiers avec le Rhône . 201
Yenne 220
Canal de Savière (confluent). . . . 223
St-Genix (pont) . . 225
Lac du Bourget . . 227
La Balme (pont) . . 228
Lucey 235
Chanaz. . . . . Id.
Hautecombe (abbaye) 237
Seyssel (pont). . . 250
La Bridoire . . . 251
Pont-Beauvoisin . . 254
Aix-les-Bains. . . 255
Ste-Hélène-du-Lac . 261
La Motte-Servolex . 262
Albens. 263
Bissy . . . . . Id.
Chambéry (cour du Séminaire) . . 264
Pont de Montmélian. Id.
Belmont 265
St-Innocent . . . 274
Serrières 276
Pont de St-Pierre d'Albigny . . 277
Champagneux. . . 279
Châtillon (château) . Id.
Bourgneuf. . . . 282
Montmélian . . . 283
Coise 285
Cognin. . . . . Id.
Pont de Chamousset. 289
St-Ombre . . . . Id.
Laissaud 290
Bettonnet 291
St-Alban . . . . Id.
Francin 292
St-Jean-de-la-Porte . Id.
Bourdeau 293
Ruffieux 296
Arbin 297
Avressieux. . . . Id.
Les Mollettes . . . Id.
Châteaufort . . . Id.
Pont St-André . . Id.
Lac de Chevelu . . 299
Lémenc (église) . . Id.

II.

De 300 *à* 400^{m}.

Confluent de l'Arly avec l'Isère . . 300
Villard-Sallet . . . 301
Pont d'Aiton . . . 303
La Ravoire . . . 305
Le Trembley . . . Id.
Trivier . . . . . Id.
Butte de Chamousset 306
Perte du Rhône . . 307
Bassens 310
Montgex 311
Barberaz 312
Chapelle du Betton . 313
Jacob-Bellecombette . 314
Les Marches . . . Id.
Chindrieux 316
Villarléger . . . . Id.
Tresserve 317
Vions . . . . . Id.
St-Jean-de-Chevelu . 319
Gilly 320
Chamoux 322
Lornay 323
Syon . . . . . Id.
St-Beron 324
Aiguebelle 325
Frangy . . . . . Id.
St-Pierre-de-Soucy . Id.
Bassy 326
Fréterive . . . . Id.
Planaise 328
N.-D. de Myans . . 331
Albertville 333
Rumilly 335
St-Sigismond (*Albertville*) 337
Grésy-sur-Aix (tour) . 340
La Trinité . . . . Id.
La Rochette . . . 341
Vallières . . . . Id.
St-Vital 342
Domessin 343
Montmélian (fort) . . 345
Ste-Hélène-des-Millières 347
St-Girod 348
Maltaverne . . . 350
Grésy-sur-Isère . . 353
St-Jeoire (*Chamb.*) . Id.
Tours 357
Méry 358
St-Baldoph . . . Id.
Hauteville (*Rumilly*) . 363
Bloye 366
Amphyon, bains . . 368
Vérel-Montbel . . . Id.
Châteauneuf . . . 369
Confluent de l'Arve avec le Rhône . 373
Cruet 374
Chignin 375
Lac d'Aiguebellette . Id.
Evian, bord du lac, *environ* . . . 380
Yvoire, *environ* . . Id.
Jongieux . . . . . Id.
La Bâthie . . . . Id.
Nernier, *environ* . . Id.
Anthy, *environ* . . 385
St-Félix . . . . . Id.
Les Echelles . . . 386
Lépin 387
La Biolle 390

Pont des Fontaines (*Ugines*)	390
Gresin	394
Aiguebellette	395
St-Gingolph	Id.
St-Pierre de Curtille	396
St-Pierre d'Albigny	397
Rognaix	Id.
Alby (pont)	Id.

III.

De 400 *à* 500^{m}.

Hermance (tour)	403
Marigny	404
Sciez	406
Vanzy	Id.
Aiton	407
St-Thomas-des-Esserts	410
Tournon	Id.
Evian, ville	413
Fessons-s.-Briançon	Id.
Lugrin	Id.
Argentine	414
La Roche-Cevins	415
Billième	417
St-Paul (*Yenne*)	Id.
Usinens	Id.
Boussy	418
Rochefort	Id.
Sales	Id.
St-Alban-de-Montbel	Id.
St-Germain (*Seyssel*)	Id.
Villard-d'Héry	419
Epierre	420
St-Paul (*Albertville*)	Id.
N.-D. de Briançon	Id.
Montailleur	422
St-Léger	Id.
Musiéges	425
Pont de Briançon (point culmin.)	Id.
Motz	426
Conflans	427
Chens-Cusy, *environ*	428
Douvaine	Id.
Loisin, *environ*	Id.
Massongy, *environ*	Id.
Scientrier	430
Novalaise	431
Thonon	Id.
Hauteville (*Chamoux*)	434
Margencel, *environ*	435
Arenthon	439
Chessenaz	Id.
Annemasse	440
Césarches	Id.
Veygy	Id.
Traize	441
Ville-la-Grand	445
Blay	446
Sallenoves	Id.
Aigueblanche (pont)	447
L'Eluiset	Id.
Annecy (lac)	448
Mognard	Id.
Bonneville	449
Contamine-s.-Arve	Id.
Pontchy, *environ*	Id.
Duingt	450
Pallud	451
St-Jorioz	453
Epagny	455
St-Rémi	456
Nances	458
Pont de Brogny	459
Thoiry	Id.

Arvillard	460
Bellecombe *(Moûtiers)*	Id.
La Caille (bains) . .	Id.
Ugines.	Id.
Bossey.	463
La Chapelle . . .	Id.
Nangy	Id.
Sevrier.	Id.
Reignier	465
Amancy	466
Marlens	Id.
St-Pierre-de-Genebroz	Id.
Doussard	468
St-Julien *(St-Julien)*.	Id.
Arthaz, *environ* . .	470
Vétraz, *environ* . .	Id.
Challonges.	471
Maxilly, *environ* . .	Id.
Neuvecelle. . . .	Id.
Epersy.	472
Moye	Id.
Clarafond *(Aix)* . .	473
Thyez	475
Marignier. . . .	476
Versonnex. . . .	477
Talloires	478
Moûtiers	480
St-Pierre-Rumilly .	Id.
La Chambre . . .	481
Ste-Marie-de-Cuines.	Id.
Menthon	482
Chilly	483
Franclens	Id.
Vallèry	Id.
Vulbens	Id.
Balme-de-Sillingy. .	484
Grand-Cœur . . .	Id.
St-Etienne-de-Cuines	486
Ayse	487
Scionzier	489
St-Cassien. . . .	Id.
Marthod	490
Salins	492
La Thuile *(Faverges)*	493
La Chapelle-Blanche. *(La Rochette)* .	494
Verrens	Id.
Cluses	495
Annecy-le-Vieux . .	496
Publier	Id.
Chenex.	497
St-Germain *(Albens)*.	Id.

IV.

De 500 *à* 600^{m}.

Collonges-sous-Salève	500
Veyrier	Id.
Crempigny. . . .	501
Mures-s.-Alby. . .	Id.
Viuz-Faverges. . .	Id.
Sillingy.	502
Ste-Marie d'Alvey .	Id.
Etercy	504
Chêne-en-Semine .	505
Chavanod	506
Clarafond *(Seyssel)* .	Id.
Cornier	Id.
Pringy.	Id.
Faverges	507
St-Ferréol, *environ* .	Id.
Pontamafrey . . .	509
Scionzier-Marnaz. .	510
Venthon	Id.
Giez	511
Petit-Cœur (place) .	Id.
Desingy	512

Magland 513
Arcine. 514
Eloise 515
Thénésol . . . . . Id.
Nonglard 517
Fort de Miolans . . 519
Dullin 521
Poisy 524
Grotte des Echelles (moyenne) . . Id.
St-Alban d'Hurtières 528
Argonnex 531
Balmont 533
Lovagny . . . . . Id.
Archamps. 535
Cranves 537
Juvigny, *environ*. . Id.
Massingy . . . . . Id.
Lacs du Camp . . 538
Mesigny . . . . . Id.
Allinges, église . . 539
Contamines-s.-Marlioz 541
Bonne 542
Marcellaz (*Rumilly*) . 543
Meyrieux 544
Vimines . . . . . Id.
Cons-Ste-Colombe. . 545
St-Martin (*Sallanches*) 546
Machilly 547
La Roche 548
La Bauche. 549
Loisieux . . . . . Id.
Ayn. 551
Pont de Bange. . . Id.
Chavannaz. 553
St-Sulpice. . . . . Id.
Chevron 555
Montagnole . . . Id.
Cusy (*Albens*). . . . 557
Le Plot (route) . . Id.
Brenthonne . . . 558
St-Didier, *environ* . Id.
Villaroux 562
Bons 567
Savigny. . . . . Id.
St-Ours. . . . . Id.
Vérel . . . . . Id.
Brides-les-Bains (établissement thermal) 570
Gerbaix . . . . . Id.
Neydens, *environ* . Id.
Perrignier, *environ* . Id.
Fillinges 574
Veaux . . . . . Id.
Charvonnex . . . 575
Minzier . . . . . Id.
Copponex 576
Marlioz. . . . . Id.
Seynod. 577
Hermillon. 578
St-Jean de Maurienne (cour de l'évêché Id.
Brens 579
Feigères . . . . . Id.
Sallanches. . . . . Id.
Thusy . . . . . Id.
Chapeiry 580
Vers 581
Fessy 584
St-Oyen (fontaine) . Id.
St-Jeoire (*St-Jeoire*) . 585
Cernex. 586
Pers-Jussy. . . . . Id.
Vieugy. . . . . Id.
Héry-sur-Alby . . 587
Plancherine . . . 588

Oncin 590
St-Pierre d'Alvey . Id.
Esserts-Essery. . . 591
Marin 592
St-Martin (*La Chambre*) . . . . . Id.
Viuz-la-Chiésaz . . Id.
Queige. 593
Dingy-St-Clair . . 594
Ballaison 595
St-Georges d'Hurtières 596
St-Offenge-Dessous . 598

V.

De 600 *à* 700^{m}

St-Julien (*St-J.-de-M.* 600
Montcel 601
Etable 603
Pugny 604
Chaumont. 606
Domancy . . . . . Id.
St-Gervais (bains) . 607
Gruffy. 609
Jonzier. 612
Pas de l'Echelle (Gr-Salève) . . . 614
St-Cergue. 615
Cervens 619
Chapelle du Mont du Chât 621
Saint-Sixt. . . . . Id.
Route de Chambéry aux Echelles (point culminant) . . . 622
Alex 624
Thônes 625
Choisy. 626
Cléry 627
St-Eusèbe. 629
Col du Mont du Chat 632
La Muraz. 634
St-Offenge-Dessus. . Id.
Le Bois (église) . . 635
St-Marcel (*Moûtiers*). 637
Drailland 639
Faucigny . . . . . Id.
Cercier. 640
Etaux . . . . . Id.
Orcier, *environ* . . Id.
St-Maurice-de-Rhotérens 641
Verthemex . . . 642
Nâves (*Annecy*) . . 643
La Tour . . . . . Id.
Trévignin. . . . . Id.
Ville-en-Sallaz . . Id.
St-Jean de Couz . . 644
Menthonnex-s.-Clermont. 645
Thoiry. 646
Allèves. 647
Lescheraine . . . 648
Marcellaz (*Bonneville*) 649
St-Sylvestre . . . 650
Clermont 651
Taninges . . . . . Id.
St-Laurent (*La Roche*) 652
La Rivière-Enverse . 654
Villarlurin (four). . Id.
Pont de la Caille . . 658
Allonzier, *environ* . 660
Détroit du Saix . . Id.
Villy-le-Pelloux, *environ*. . . . Id.

Chainaz 661
Andilly 668
Thorens . . . . . Id.
Viuz-en-Sallaz . . . 670
Villargondran . . . 671
Cuvat 678
Mieussy 683
Monnetier-Mornex. . 684
Chapelle de St-François - de - Sales, près Thorens . 688
Villaz 689
Aime (église) . . . 690
Peillonnex . . . . Id.
Morillon 691
Passy 692
Présilly 693
Chapelle de Bonne-Nouvelle (près St-Jean - de - Maurienne). . . . Id.
Lucinges 696

VI.

De 700 *à* 800^{m}

Samoëns 700
Cessens 702
Curienne . . . . . Id.
Villard-de-Beaufort . 707
Seytenex 712
Arith 713
Allinges (chapelle du château) . . . 715
La Compôte . . . . Id.
Les Clefs . . . . . Id.
Ontex 716
Champange 719
St-Germain-s.-Talloires . . . . . Id.
Ruines de St-Claude . 720
Pussy 721
Ecole 730
Villette (fontaine). . Id.
Allondaz 735
Groisy-en-Bornes . . 738
St - Martin (*Annecy*) Id.
St-Eustache . . . . Id.
Boëge 741
St-André (*St-Jeoire*) . 743
Sixt (abbaye). 746
Beaufort 754
Serraval . . . . . Id.
La Perrière 756
Puygros 757
Beaumont 758
St-Michel 759
Mont Ste-Anne (*Aime*) 760
Quintal . . . . . Id.
Villy-le-Bouveret . . 761
Le Châtelard (en Beauges) 762
Mâcot 763
Sixt (église) . . . . Id.
Châtillon (*Cluses*) . . 765
Les Villards-s.-Thônes 767
Monastère de St-Hugon 771
St-Martin-d'Arc . . Id.
Féterne 781
Bellentre (pont). . . 782
Cruseilles. 785
Le Châtel. 786
Tours de Montmayeur 790
Menthonnex-en-Bornes 792
Col des Mouilles . . 793

La Borne (point culminant) . . 794
Reyvroz . . . 795
Entremont (*Bonneville*) . . . 796

VII.

De 800 *à* 900m.

Dernière vigne dans la vallée de l'Isère, près Bon-Conseil, *environ* 800
La Vernaz, *environ* . Id.
Vailly . . . Id.
Verchaix . . . Id.
St-Martin-la-Porte . 801
Aviernoz . . . 803
Larringe . . . Id.
Onnion . . . 804
Montvernier . . 805
La Motte en Beauges. 806
St-Jean de Tholome. Id.
Chevenoz . . . 807
Entrevernes . . 811
St-Gervais . . 812
Pont de Montrigon (Bourg-St-Maurice) . . . 814
Le Biot . . . 818
St-Jean d'Aulph . Id.
Le Frenaley . . 821
Servoz . . . 824
Evires . . . 825
Seytroux, *environ* . Id.
Villard-sur-Boëge . 826
Le Noyer . . . 827
St-Paul (*Evian*) . Id.
Ste-Reine . . . 828
Arbusigny . . . 829
Jarsy . . . 831
Lac de Chède (*v. de Chamonix*) . 832
Vacheresse . . Id.
Pont des Teppes (*Bourg-St-Maurice*) . . . 833
La Table . . . 835
Corbel . . . 836
Entremont-le-Vieux. 837
Bourget-en-Heuille . 838
Tour de Bérold . 839
Mines de Servoz . 840
Bellecombe en Beauges . . . 841
Bourg - St - Maurice (église) . . 842
St-François de Sales 844
Vovray . . . 846
Villargerel . . 847
Lullin . . . 850
Landry (église) . 854
Habère-Lullin . . 856
Hauteville-Gondon . Id.
Burdignin . . . 858
Pont du Reclus, près de Séez . . 863
Vallorcine . . Id.
Cordon . . . 871
Bozel . . . 872
Mégevette . . 875
Chapelle de Longefoy (*Séez*) . . 878
Mont Tournier . . 879
Aillon-le-Jeune . . 880
Le Pontet (*Chamoux*) Id.
La Thuile (*St-Pierre d'Albigny*) . . 892

Le Haut-Thez	893
Tamié (abbaye)	Id.
Mont Salève (petit)	897
Aillon-le-Vieux	899

VIII.

De 900 *à* 1000^{m}.

Le Sapey (*Cruseilles*)	900
Tamié (col)	901
Bellevaux	903
Bonnevaux	906
Séez	907
Cohennoz	908
Col d'Aiguebellette	909
Mont Sapeney	913
Doucy (*Moûtiers*)	917
Vinzier	Id.
Nancy-sur-Cluses	918
Flumet	920
La Billette	Id.
Thollon	922
Bogève	923
Héry (*Ugines*)	928
Leschaux	929
Montriond	Id.
Grand-Bornand	934
Abondance	935
Manigod	936
Essert-Roman	938
Les Déserts	940
La Chapelle-Rambaud	942
La Chapelle-Blanche (*Duingt*)	943
Le Bouchet	944
Bernex	945
Habère-Poche	947
Col de l'Epine (sur Marlens)	948
Araches	955
St-Nicolas-la-Chapelle	956
Doucy en Beauges	958
St-Sigismond	Id.
Tessens	Id.
Morzine	960
Col du Frêne (*sur St-Pierre d'Alb.*	964
La Côte d'Aime	974
Le Reposoir (église)	975
Novel	977
Mont d'Evian (oratoire)	981
Col de Novalaise	990
Combloux	993

IX.

De 1000 *à* 1200^{m}.

Brison, *environ*	1000
St-Blaise	Id.
Orelle	1003
Bonneval (*Moûtiers*)	1007
St-Jean de Sixt	1012
Mont Clergeon	1025
Le Reposoir (*Chartreuse*)	1028
Fontaine-le-Puits	1033
Col de Jambaz	1034
Pratz de Megève	1036
La Clusaz	1039
Chamonix	1044
Arêches	1045
St-Laurent de la Côte (mairie)	1047
Ste-Foy (place)	Id.
Le Frêney	1053
Montagny	1055

Les Houches . . 1058
Montmin . . . 1059
Hautecour . . . 1070
Villaroger (place) . 1075
Modane . . . 1078
Montgelafrey . . 1081
Col de Terramont . 1091
St-Bon . . . 1100
La Chapelle *(Abondance)* . . 1101
St-André *(Modane)* . 1104
Mont-Vuache . . 1107
Les Allues (place) . 1108
La Giettaz *(Ugines)* . 1109
St-Colomban des Villards . . Id.
Avrieux . . . 1113
Megève . . . Id.
Montgirod . . . Id.
Saint-Alban-des-Villards . . . 1121
Signal sur Vovray . 1129
St-Jean de Belleville. 1130
Col de Plainpalais . 1133
Col du Frêne (sous Mont-Grenier . 1135
Bellecombe *(Ugines)* 1136
Col du Pré (en Beauges) . . . 1138
Le Planay . . . 1147
Montaimon . . 1151
Les Avanchers . . 1152
Longefoy . . 1160
Beaune *(St-Michel)* . 1161
Les Gets . . . 1162
Le Bourget *(Modane)* 1163
Montvalezan-s.-Séez. 1167
La Côte-d'Arbroz . 1171
Fontcouverte . . 1175
Châtel *(Abondance)* . 1177
Les Contamines . . 1184
St-Nicolas de Véroce 1191
Champagny (église) . 1196

X.

De 1200 *à* 1400^{m}.

Mont de la Thuile . 1201
Villarodin . . 1204
Montvalezan-sur-Bellentre . . 1209
Naves-Fontaine . . 1210
Bonvillard-s.-Orelle . 1213
Champel . . . Id.
Fort de l'Esseillon . 1214
Montricher . . 1215
N.-D. de la Gorge . 1219
Crest-Voland . . 1229
Col du Corbier . . 1230
Col du Petit-Cucheron 1236
Granier . . . 1241
Bramans . . . 1256
N.-D. du Pré . . 1267
Argentière . . 1270
Celliers . . . 1280
Les Chapelles . . Id.
Fessons-s.-Salins . . Id.
Chaucisse . . 1286
Les Voirons (couvent) 1288
Sollières . . . 1295
Termignon . . . 1296
Source principale de l'Arve . . 1304
Col de Lélia (croix) . 1313
N.-D. du Villard . 1324

Bionnassay . .	1328
Grand-Nâves . .	1332
Pesey . . .	1335
Lac de la Plaine de Joux . . .	1351
Glacier des Bossons (milieu) . .	1353
Montdenis . . .	1382
Versoie . . .	Id.
Albiez-le-Jeune .	1384
Valloires . .	1387
St-Martin de Bellev.	1390
Thyl . . .	1391
Montrond . . .	1392
Dent du Mont du Chat	1398

XI.

De 1400 *à* 1600^{m}.

Les Voirons (signal).	1400
Croix de Fessons-s.-Salins . .	1402
Col de Morgin . . .	1409
Lac de Flaine . .	1411
Mont-Grellé . .	1420
Pralognan . .	1421
Les Voirons (calvaire)	1427
Col des Fourches d'Habère . .	1428
Les Gorges de Champagny . .	1452
Valmeinier . .	1474
Lanslebourg . .	1491
Aussois . . .	1498
Col de la Forclaz. .	1501
Pont de la Balme (Ste-Foy) . . .	1507
Sardières . . .	1516
Lanslevillard . .	1518
St-Sorlin d'Arves .	1519
Col d'Arberon . .	1520
La Gurraz, *environ* .	Id.
N.-D. de la Vie (St-Martin-de-Belville) . . .	1521
Mines de Pesey (galerie) . . .	1522
Mines de Mâcot (laverie) . . .	1536
Col des Aravis . .	1539
Albiez-le-Vieux . .	1545
St Jean d'Arves . .	1548
Les Chapieux (Bourg-St-Maurice). .	1553
Montpascal . . .	Id.
Glaciers du Tour (pied) . .	1554
Dent de Nivolet . .	1555
Cime du Revers . .	1559
Les Brévières . .	1562
Pic d'Habère . .	1584
Mont d'Azy . .	1586

XII.

De 1600 *à* 2000^{m}.

Col de l'Ecuelle . .	1614
Albanne . .	1615
Mont-Cochette . .	1617
Mont-Otheran . .	1627
Le Lôt de Marlens .	1630
Col du Plan de la Croix . .	1634
Lac de Pormenaz .	1639
Tignes . . .	1648
Col des Trois Croix .	1656
Lac de Roy . . .	1671
Plan des Saisies . .	1685

Mont-Galoppaz . . 1686
Mont-Semnoz . . 1698
Lac de Lessy . . 1723
Pic de l'Arpette (Chevron) . . 1740
Bessans . . . 1741
Col de Voza . . . 1750
Col d'Arve . . . 1768
Mont-Margériaz . . 1801
Passage de l'Epine . 1804
Bonneval *(Lanslebourg)* . . . 1805
La Val-de-Tignes . Id.
Oratoire des Glaciers (Bourg-St-Maurice) . . . 1811
Col de Conche . . 1824
Lac de la Girottaz (Hauteluce) . . 1825
Chalet du Motet (Bourg-St-Maurice) . 1832
Mont-Parmelan . . Id.
Mont-Vernant . . 1837
Mont de l'Etoile . . 1839
Ardoisière de la Madeleine . . 1860
Pavillon de Bellevue. 1862
Mont-Môle . . 1868
Mont-Brizon . . 1872
Mont-Cenis (grand'-croix) . . 1887
Mines de Mâcot (La Plagne) . . 1892
Mont-Billat . . Id.
Pavillon du Montanvert . . . Id.
N.-D. des Vernettes (Pesey), *environ* 1900
Tête de Portezet . 1912
Lac du Mont-Cenis . 1913
Mont-Grenier . . 1937
Hospice du Mont-Cenis . . . 1940
Cormet de Roselin, vers la Plata . 1964
Col de Coux . . 1966
Signal du Corbeau . 1998

XIII.

De 2000 *à* 2400^{m}.

Col du Golet . . 2000
Col du Cormet, sur Granier, *environ* Id.
Col du Pachon . . 2007
Pic de Marcely . . 2009
Mont-Charvin (lac) . 2019
Le Bucheret . . 2020
Col de Golèze . . 2024
Col de la Madeleine . Id.
Col d'Ancrenaz . 2028
Crête de la Sallaz . Id.
Col de Jouplane. . 2035
Lac des Fours . . 2057
Col du Mont-Joly . 2080
Dent du Villard . . 2084
Glaciers du Miage . 2089
La Ramasse (M. Cen.) 2098
Pointe de Jouplane . 2121
Mont-Gringe . . 2134
Mont-Lachat . . 2146
Petit-St-Bernard (hospice) . . 2156
Glaciers du Mont-Iseran . . . 2167
Mont-Trelod . . 2174
Grammont (signal) . 2178
Petit-St-Bernard (co-

lonne . .	2186
Glacier d'Arsellin (pied) . .	2203
Col de Balme . .	2210
Col d'Anterne . .	2260
Lac Cornu (Servoz) .	2261
Le haut du Véron .	2284
Mont de la Croix de fer . . .	2292
Col des Encombres .	2317
Mont de la Tournette	2 20
Mont-Vergy (col). .	2 55
Col de Taneverge .	2390
Passage de la Combaz	2404
Mont-Charvin (signal)	2414
Dent d'Oche . .	2434
Signal des Cornettes.	2439
Mont-Mirantin . .	2460
Mont des Hauts-Forts	2465
Col de la Seigne. .	2472
Col de N.-D. de la Nève . .	2481
Col d'Iseran . . .	Id.
Mont-Bellachat . .	2482
Pointe-Peleuse . .	2485
Col du Bonhomme .	2490

XIV.

De 2500 *à* 3000^{m}.

Mont-Brévent . .	2538
Col du Palet . . .	2547
Col de la Vanoise .	2562
Montagne de la Côte.	2563
Pointe de Salvadon .	2588
Glaciers de Talèfre (plan) . . .	2600
Col du Galibier . .	2676
Mont-Colone . . .	2688
Col des Fours (Bonhomme) . .	2690
Aiguille de Varens .	2722
Sommet de Grenairon	2723
Enclave du Mont-Jovet . . .	2753
Pointe des Fours. .	Id.
Pointe Percée . .	2760
Rocher de Pierre-Ronde . .	2772
Aiguille de Charmoz (grande) . .	2783
Rocher du Frêne .	2795
Pic du Frêne . .	2804
Grand-Charnier . .	2808
Mont-Cenis (sommet)	2816
Col de Chavière . .	2822
Grand-Perron . .	2825
Mont-Belleface . .	2827
Mont du Gr. Glacier.	Id.
Glaciers de Taléfre (jardin) . .	2828
Rocher de la Bonne-Femme . .	2952

XV.

Au-dessus de 3000^{m}.

Mont-Buet . . .	3098
Aiguille du Goûté (pied) . . .	3113
Pointe de Salles . .	3180
Mont-Thabor (chap.)	3203
Roche-Chevrière. .	3276
Mont-Ruitor . . .	3297
Mont-Valezan. . .	3332
Aiguille du Tour .	3345
Mont-Ambin . .	3384
Col du Géant. . .	3428

Mont-Goléon . . .	3429	Aiguille du Dru . .	3844
Col de la Perche .	Id.	Aiguille du Midi . .	3910
Le Grand-Mulet . .	3455	Aiguille d'Argentière	3920
Rocher de l'Heureux-Retour . .	3469	Mont des Jorasses .	4021
Roche-Michel . .	3491	Mont-Iseran . . .	4045
Roche-Melon . .	3497	Mont-Pourri . . .	Id.
Aiguille d'Arve . .	3500	Aiguille verte . . .	4081
Mt des Trois-Ellions.	3511	Sommet du Géant .	4237
Aiguille du Plan. .	3660	Aiguille du Goûté (sommet) . .	4338
Aiguille de la Sassière	3763	Mont-Blanc . . .	4810

NOTICE HISTORIQUE

Sur la Chapelle de Notre-Dame de Pitié et de Grâce, etc.

PAR M. L'ABBÉ F.-M. MILLION.

(Suite et fin.)

VI.

L'ancienne liturgie de Notre-Dame de Pitié et de Grâce mérite d'occuper une place dans notre Notice. Nos contemporains, les fidèles surtout qui fréquentent nos temples, aimeront à connaître les prières que leurs aïeux adressaient à la Mère de Douleur, et chantaient devant ses autels. Ceux qui comprennent la langue de l'Eglise et qui aiment à savourer le parfum des simples et nobles poésies liturgiques, seront heureux de retrouver quelques strophes de ces proses que la piété du moyen-âge a composées pour les divins offices.

Il reste quelques rares exemplaires des livres liturgiques imprimés à l'usage de l'ancien archidiocèse de Tarentaise (1); et si le Bréviaire et le Rituel ne renferment rien qui se rapporte à notre sujet, notre ancien Missel est enrichi de deux messes votives et d'une belle séquence en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Nous allons donner la traduction libre et le texte de ces formules de

(1) Ces livres sont : 1° *Breviarium ad usum insignis metropolitanæ ecclesiæ Tarentasiensis*, in-18, Lyon, 1519. Il y en a une autre édition in-12.—2° *Manuale ad usum Tarentasiensem*; c'est le Rituel in-8° imprimé en 1508; il servait aussi au diocèse de Genève.—3° *Missale ad usum ecclesiæ metropolitanæ Tarentasiensis*, petit in-folio, Genève, 1529. Nous n'avons pas les éditions plus anciennes, dont celles-ci ne sont que des réimpressions corrigées et augmentées.

prières consacrées par un long usage; elles nous rappelleront les fécondes inspirations des siècles de foi, les tressaillements antiques de la vie chrétienne, et cette sève vigoureuse de piété qui animait les chants religieux, jadis populaires.

En les lisant, qu'on n'oublie pas que ces ardentes prières et ces chants langoureux ont retenti sous les arceaux de notre cathédrale comme dans nos plus humbles sanctuaires; qu'ils ont consolé bien des douleurs, rasséréné bien des fronts, rendu le calme et la paix à bien des âmes attristées.

La séquence surtout, a dit M. Félix Clément (1), était dans les fêtes religieuses du moyen-âge un ornement liturgique, la fleur poétique et gracieuse qui répandait comme un parfum sur l'office du jour et dont le souvenir restait gravé dans la mémoire des fidèles.

C'est que ces proses rimées, si multipliées dans les offices d'alors, étaient de petits poémes complets qui retraçaient la vie entière du saint que l'on fêtait; leur musique simple, leur rhythme bien coupé, et les assonnances aidaient les fidèles à en retenir l'air et les paroles. Comme composition, la plupart de ces proses se distinguent par la précision du style, la fraîcheur des expressions, l'heureuse application des figures bibliques, la beauté des comparaisons, la profondeur des pensées, la chaleur des sentiments et l'entrain poétique.

Quand on fouille les décombres d'une vieille cathédrale, on y cherche avidement quelque bas-relief, un chapiteau,

(1) *Histoire générale de la musique religieuse*, Paris, 1860.

un tronçon de colonne épargnés par le temps, et à l'aide de ces fragments, l'imagination relève le temple et y voit revivre les générations qui se sont agenouillées sur ses dalles. Pareillement, en fouillant le vieux Missel de Tarentaise (1), véritable mausolée où gisent sans vie d'antiques et vénérables formules de prière, nous raviverons quelques pages dont la lecture nous fera assister en esprit, aux splendides et touchantes cérémonies qui impressionnaient si vivement nos pères.

Nous l'avons dit, notre Missel nous offre deux messes votives en l'honneur de la Mère affligée. L'une est intitulée : *Messe des Sept-Douleurs de la très-sainte Vierge Marie,* et l'autre : *Messe de Notre-Dame de Pitié, dont la fête doit être célébrée le vendredi avant le dimanche des Rameaux.*

Dans la première, les oraisons sont ainsi formulées :

Oraison. Seigneur Jésus-Christ, qui avez choisi pour votre digne Mère la très sainte Vierge Marie, dont l'âme bénie fut transpercée par un glaive de douleur, pendant votre vie et à

(1) Ensuite du décret par lequel le Concile de Trente ordonnait la révision du missel et du bréviaire et la confiait au pape, Pie V publia et prescrivit le missel romain en 1570. Dès lors nos livres liturgiques propres durent être éliminés, car les changements considérables que nos prélats y avaient introduits successivement, les empêchaient de se prévaloir de l'exception faite en faveur des liturgies dont l'usage ininterrompu remontait à 200 ans. Jérôme Federici, évêque de Lodi, nonce à Turin et visiteur des églises tant en deçà qu'au delà des Monts pour y promulguer les décrets du Concile de Trente, ordonna l'introduction du missel romain en Savoie, le 11 septembre 1577. Mgr Germonio dans ses *Acta ecclesiæ Tarentasiensis*, publiés en synode, à Moûtiers le 13 mai 1609, proscrivit la liturgie de Tarentaise ; cependant ce ne fut que sous Mgr de Chevron, son successeur, que ce décret reçut son entière exécution. (*Acta*, Lib. III. Tit. 11. Cap. 8.)

votre mort, daignez, par votre très douloureuse passion et par les souffrances et les angoisses de cette Mère chérie, nous protéger miséricordieusement nous-mêmes pendant la vie et à la mort, afin que sortis de ce monde, et délivrés de tout tourment et de toute douleur, nous jouissions de la gloire de votre résurrection.

Secrète. Faites, Seigneur, que l'oblation de ce sacrifice soit salutaire à votre peuple, pour lequel vous avez daigné vous offrir à votre Père comme une hostie vivante, en présence de votre Mère désolée.

Postcommunion. Nourris de votre corps sacré et de votre précieux sang, nous vous supplions humblement, Seigneur, de faire que, comme par votre résurrection, vous avez changé la tristesse de votre très chère Mère en joie et ses pleurs en jubilation, nous pleurions avec elle la mort que vous avez soufferte pour nous dans le temps, afin de mériter le bonheur de vous contempler vivant et glorieux dans l'éternité.

Voici les oraisons de la seconde messe :

Oraison. Faites, ô Jésus-Christ, notre Seigneur, qu'elle intercède pour nous auprès de votre sainte clémence maintenant et à l'heure de notre mort, la pieuse Vierge Marie dont la très sainte âme, à l'heure de votre bénie Passion, fut transpercée par un glaive de douleur, et remplie d'une joie ineffable par votre glorieuse résurrection.

Secrète. Seigneur Jésus-Christ qui, suspendu à la croix, avez pourvu d'un gardien cette Mère désolée par qui vous aviez reçu la nature humaine, faites, nous vous en supplions, que par les mérites des souffrances de l'âme de cette Vierge Mère, votre humanité que la foi nous montre dans ce sacrement, soit pour nous une sauvegarde contre tous les maux, une augmentation de grâces, et le gage comme la récompense de la vie éternelle.

Postcommunion. Seigneur Jésus-Christ, source de toute pitié,

qui, mourant sur une cruelle croix, avez bien plus compati aux douleurs du cœur de votre Mère désolée, qu'aux pleurs des sœurs de Lazare pour l'amour de qui vous versâtes des larmes, exaucez avec bonté nos prières, et faites qu'en célébrant la mémoire du triste tourment de votre très pieuse Mère, nous puissions jouir toujours du salut de l'âme et de la santé du corps, et être délivrés de nos douleurs, comme de nos tristesses.

Nous traduisons encore le *Trait* de la première messe et le *Graduel* de la seconde :

Trait. C'est avec la plus amère douleur, ô Vierge Marie, que vous avez souffert en votre cœur toutes les tortures de votre Fils, lorsque, lui restant seule fidèle, vous assistâtes à sa mort; vous êtes la Mère de Dieu, et vous avez engendré les hommes à la vie. Vierge Mère, que cette mort plongea dans la tristesse, Mère de Dieu, intercédez pour nous.

Graduel. Tendre Mère de Pitié, vous si compatissante aux malheureux, soyez notre avocate devant le trône de la Trinité, plaidez auprès de Dieu la cause de notre misère, et obtenez à vos serviteurs le pardon de leurs péchés.

VII.

Essayons de traduire la longue et belle séquence de la première messe, bien que nous soyons sûr de décolorer cette fleur de poésie, en forçant ce latin concis et naïf à passer dans notre langue vulgaire.

Salut, Vierge généreuse, salut, reine glorieuse de la cour céleste;

Rose rare et choisie, rose épanouie, Mère autrefois désolée en cette vallée de misères;

A la prophètie du vieillard qui embrassait votre saint Enfant, un glaive de douleur transperça votre cœur rempli de l'amour

divin; dès lors savourant toute l'amertume de la parole de Siméon, vous l'avez recueillie dans le secret de votre âme.

Soudain, pour échapper à la cruauté d'Hérode, douce Vierge et tendre Mère, vous avez porté en Egypte votre divin Enfant, et vous avez nourri dans le désert celui qui créa les cieux.

Puis, ayant perdu depuis trois jours votre Fils de douze ans, vous l'avez retrouvé au milieu des docteurs, ravissant comme un lis fleuri, rempli de la science des cieux.

Au milieu des plus vives angoisses, vous le contemplez plus tard enchaîné, meurtri, couronné d'épines, condamné d'avance à la mort, chargé du bois de la croix, montant au Calvaire afin de s'immoler pour nos crimes.

Debout auprès de la croix du Rédempteur, de Jésus qui pleure et qui meurt épuisé par les plaies que les bourreaux ont faites à son corps virginal, vous recueillez maintenant avec usure les douleurs dont vous fûtes exempte en devenant Mère.

Et encore, ce n'est que bien tard, vers le soir, que le divin médecin du monde vous est rendu pâle et sans vie;

Alors, soutenant sur votre sein maternel ces membres percés, ce corps glacé, vous l'avez arrosé de vos larmes;

Et tandis qu'on le dépose dans le tombeau, tandis que les soldats gardent votre trésor, votre cœur maternel gémit dans l'angoisse, parce qu'on vous oblige à vous en séparer.

Prenez-nous sous votre protection, faites que, détachés du péché, nous obtenions le pardon de nos fautes, gagnez-nous les bonnes grâces de votre tendre Fils, et réunissez-nous aux élus.

Mais voilà que la Vierge endolorie, que la Mère aimante toute en pleurs sous la croix, terrasse les puissances de l'enfer.

O vous qui avez partagé toutes les blessures du Christ, vous que sa mort a remplie de tristesse, vous, notre Mère sans tache, triomphez de nos ennemis.

O Marie, Mère du Christ, par sa mort que vous avez pleurée, donnez la vie à votre peuple attristé, afin qu'après la mort que vous avez vaincue, il se réjouisse à jamais.

Salut, divin Fils, salut, divine Mère! Bon Jésus, soyez-nous propice, faites-nous entendre la douce parole du pardon, et délivrez-nous du danger d'une mort malheureuse. Ainsi-soit-il!

Nous avons sous les yeux un autre missel qui nous a été communiqué comme ayant été trouvé dans l'église de Villette; il est intitulé : *Missale ad usum sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ*. Imprimé en caractères gothiques, à Lyon, en 1543, il est de vingt-sept ans antérieur à celui qui fut publié par Pie V. On y trouve la messe de Notre-Dame de Pitié, telle qu'on la lit dans notre missel de Tarentaise, le *Stabat*, et une autre prose sous le titre de *Lamentations de la Bienheureuse Vierge Marie sur la Passion de son Fils*. En voici la traduction :

J'ai vécu longtemps sans connaître les larmes, et maintenant, brisée par l'affliction, je suis torturée par la douleur.

La Judée prive le monde de son Soleil, elle m'arrache mon Fils, ma joie, et mon doux amour.

O mon Fils, mon seul bonheur, mon unique joie, regardez votre Mère en pleurs, venez la consoler!

Vos plaies brisent mon cœur, accablent mon esprit et torturent mes yeux; y eut-il une mère, une femme plus heureuse que moi, et aussi plus affligée que moi?

Quel affreux supplice vous cloue à une croix, vous, la plus belle de toutes les fleurs, vous le Maître des vertus, vous la source du pardon!

Oh douleur! vos lèvres vermeilles se décolorent, votre sang s'échappe à flots de mille plaies.

Oh! que vous m'avez été donné tard, et que vous m'abandonnez tôt! Vous, si merveilleusement engendré, comme vous mourez ignominieusement!

Quel puissant amour fait de votre corps, sa victime, le trophée de sa victoire! Quel amer salaire vous me donnez après un gage si doux!

O bonté, ô clémence de Jésus mourant! O malice, ô fureur d'un peuple perfide! O mains cruelles des bourreaux! O inaltérable douceur du patient!

Comme elle était vraie la parole du juste Siméon! Je le sens ce glaive de douleur qu'il m'annonçait;

Mes gémissements, mes soupirs et mes larmes qui se pressent, sont le signe de la plaie qu'il a faite à mon cœur.

Mort, par pitié, épargne mon Fils, n'immole que moi, seule tu peux guérir ma douleur!

O mon Fils! que je serais heureuse si la mort venait me séparer de vous, pourvu que vous échappiez à ses étreintes cruelles!

Quels crimes, quels forfaits, que ceux de ce peuple barbare! les chaînes, les fouets, les blessures, les crachats, les épines, tous les genres de supplice torturent l'Innocent.

Je vous en supplie, épargnez le Fils, crucifiez sa Mère, ou bien clouez-nous ensemble à la même croix, je ne puis souffrir que Jésus seul meure.

Rendez à une Mère désolée ce corps glacé et sans vie, pour qu'abaissant ses yeux et ses lèvres sur son Fils défiguré, son tourment soit extrême.

Que ne puis-je souffrir jusqu'à mourir de douleur; n'est-il pas moins atroce de mourir, que de ne pas vivre et de ne pouvoir pas mourir?

O nation aveugle, vous êtes étonnée que la terre tremble, que les cieux s'obscurcissent et que les pauvres infirmes versent des larmes?

C'est vous qui privez le soleil de son éclat, comment éclairerait-il? Vous ravissez aux malades leur souverain remède, comment tarir leurs larmes et faire taire leur douleur?

Vous délivrez l'homicide, vous crucifiez Jésus ; en vain vous immolez la justice à la paix, vous aurez la sédition;

Ecrasée par les fléaux de la famine, de la guerre et de la peste, vous ne tarderez pas d'apprendre que Jésus, pour vous est sans vie, et que Barrabas est encore vivant.

Peuple aveugle, nation malheureuse, faites pénitence tandis que Jésus est prêt à vous accorder votre pardon;

Des blessures que vous avez faites, comme d'autant de fontaines, coulent pour vous des flots de grâces, capables d'abreuver tous ceux qui ont soif et de laver tous les crimes.

Courrez l'embrasser tandis qu'il est sur la croix et qu'il a les bras étendus, pour rendre à ceux qui l'aiment leurs embrassements, et les presser sur son cœur.

S'il me reste un bonheur, c'est de savoir que c'est pour vous que je souffre; ne me refusez pas un juste retour, compatissez aux douleurs de votre Mère. Ainsi-soit-il!

Ces sortes de beautés ne se traduisent pas, toute version les dénature; aussi, pour faire pardonner à notre plume d'avoir connivé aux méfaits du traducteur, nous la condamnons à servir au copiste.

Textes latins.

Missale ad usum Ecclesiæ metropolitanæ Tarentasiensis.

Folio CXXIX.—*Missa de septem doloribus sacratissimæ Virginis Mariæ.*

Introitus.—Veni in altitudines maris.....

Oratio.—Domine Jesu Christe, qui sacratissimam Virginem Mariam in matrem dignissimam elegisti, cujus benedictam animan in vita et in morte tua doloris gladius pertransivit, per passionem tuam amarissimam ac ejusdem matris tuæ dilectissimæ dolores et angustias, nos quoque in vita et in morte misericorditer tueri digneris, quatenus a cunctis cruciatibus et doloribus post mortem liberi, resurrectionis tuæ gloria perfruamur. Qui vivis.....

Lectio *Libri Sapientiæ Canticorum.*—Cum esset rex in accubitu suo.....

Tractus.—Dolens Maria Virgo cunctas nati pœnas corde sustinuisti, cum fidelis in ejus morte sola fuisti, cumque Deum et homines genuisti. In cujus morte Virgo Mater tristis permansisti, Dei genitrix, intercede pro nobis.

PROSA.

Salve, Virgo generosa
Et Regina gloriosa
Celestis milicie.

Preelecta vernans rosa
Mater quondam dolorosa
In valle miserie

Ferit gladius doloris
Plenum divini cor amoris
Senis vaticinio.

Complectentis sanctam prolem
Hinc sensisti verbi molem
Pectoris in scrinio

Ast Herode seviente
Dulcem natum tu repente
Virgo Mater tenera,

In Egyptum pertulisti
Per desertum et nutristi
Qui creavit etherea.

Inde quæsisti filium
Florentem sicut lilium
Doctorum in medio.

Anno ejus duodeno
Plenum dogmate sereno
Jam amissum triduo.

Captum, cæsum, coronatum
Morti sciens judicatum
Vides in angustiis,

Ligno crucis oneratum
Sedum graditur oblatum
Pro nostris flagitiis.

Ades cruci redimentis
Jesu flentis, morientis
Transfixa carne pura.

Dolores quos parturiens
Evasisti, jam sustinens
Extortos cum usura.

Hora tandem vespertina
Mundi clara medicina
Jam extincta redditur.

Tibi matri deplangenti,
Corpus fossum intuenti.
Dum in sinu volvitur.

In sepulchro collocatur
A militibus servatur,
Cor maternum anxiatur
Cum illinc abigeris.

Suscipe nos commendatos,
Et a culpis emendatos;
Dulci filio fac gratos,
Et conjunge superis.

Ecce Virgo dolorosa,
Facta mater amorosa
Stans sub cruce lachrimosa
Vicit ve tartarea.

Christi plagis vulnerata,
Ejus morte contristata,
Mater nostra illibata,
Hostes nostros supera.

O Maria, mater Christi,
Ejus morte quem flevisti,
Confer vitam plebi tristi,
Ut post mortem quam vicisti
Lætetur felicius.

Salve Fili, Mater ave,
Jesu bone, nobis fave,
Atque verbum dic suave,
Et ab hoste mortis prave
Redime propitius. Amen.

Evangelium *secundum Joannem*.—Stabant juxta crucem....

Secreta.—Præsens oblatio fiat Domine populo tuo salutaris pro quo, in præsentia dolorosæ genitricis tuæ, dignatus es Patri tuo te viventem hostiam immolare.

Postcommunio.—Corpore tuo sacro et sanguine pretioso sati at supplices te Domine deprecamur ut sicut ex mortuis resurgendo charissimæ Matris tuæ mœrorem in gaudium et planctum in jubilum commutasti, sic et nos te pro nobis temporaliter mortuum cum ea lugere facias, ut in æternum viventem læti videre mereamur. Qui vivis....

Folio CXXXV. — *Missa de Beata Maria de Pietate, cujus festum debet celebrari die veneris ante dominicam Ramispalmarum.*

Introitus.—Cum vidisset Jesus matrem....

Oratio.—Interveniat pro nobis, Domine Jesu Christe, apud tuam sanctam clementiam nunc et in hora mortis, piissima Virgo Maria mater tua, cujus sanctissimam animam in hora benedictæ passionis tuæ, doloris gladius pertransivit et in gloriosa resurrectione tua ingens gaudium lætificavit. Qui vivis....

Lectio *Jeremiæ prophetæ.*—Vide Domine quoniam tribulor...

GRADUALE.

Ante tronum Trinitatis,
Miserorum miserata,
Pia Mater pietatis,
Sis pro nobis advocata;

Causam nostræ paupertatis
Coram Deo sustine,
Et veniam de peccatis
Servis tuis obtine.

Tractus.—Stabat Mater dolorosa *(partim.)*

Evangelium *secundum Lucam.*— Erat pater et mater Jesu mirantes....

Secreta.—Domine Jesu Christe, qui pendens in cruce, de custode Matri providisti mestissimæ ex qua humanam sumpsisti naturam, presta quæsumus, ut, interveniente merito cruciatus animi ejusdem Virginis Matris, ipsa humanitas tua sub sacramento intellecta, sit contra quæcumque mala nobis in præsidium, in augmentum gratiæ et vitæ æternæ præmium. Qui vivis....

Postcommunio.—Domine Jesu Christe, fons pietatis, qui moriens in cruce acerrima, dolori cordis tuæ mestissimæ genitricis multo plus fuisti compassus quam sororibus flentibus, quarum dilectione motus fudisti lacrymas, exaudi propitius preces nostras et præsta, ut qui ejusdem matris tuæ piissimæ tristem cruciatum recolimus, meritis illius valeamus perpetua mentis et corporis salute gaudere, ab omnique dolore et tristitia liberari....

Missale ad usum sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ. MDXLIII.

Folio CCXLIIII.—*Planctus Beatæ Mariæ Virginis in Passione filii sui Domini nostri.*

Planctus ante nescia,
Planctu lassor anxia,
Crucior dolore.

Orbat orbem radio,
Me Judæa filio,
Gaudio, dulcore.

Fili, dulcor unice
Singulare gaudium,
Matrem flentem respice
Conferens solatium.

Pectus, mentem, lumina,
Tua torquent vulnera;

Quæ mater, quæ femina,
Tam felix, tam misera!

Flos florum,
Dux morum,
Veniæ vena,
Quam gravis
In clavis
Est tibi pœna!

Proh dolor!
Hinc color
Effugit oris,
Hinc ruit
Hinc fluit
Unda cruoris.

O quam sero deditus,
Quam cito me deseris;
O quam digne genitus,
Quam abjecte moreris.

O quis amor corporis
Sibi fecit spolia,
O quam dulcis pignoris
Quam amara præmia.

O pia gratia sic morientis,
O zelus, o scelus invide gentis;
O fera dextera crucifigentis,
O levis in pœnis mens patientis.

O verum eloquium
Justi Simeonis
Quem promisit gladium
Sentio doloris.

Gemitus, suspiria
Lacrimæque foris
Vulneris indicia
Sunt interioris.

Parcito proli
Mors, mihi noli,
Tunc mihi soli
Sola mederis.

Morte beata
Separer a te,
Dummodo nate,
Non crucieris.

Quod crimen, quod scelera,
Gens commisit effera;
Vincla, virgas, vulnera,
Sputa, spinas, cetera,
Sine culpa patitur.

Nato quæso parcite,
Matrem crucifigite;
Aut in crucis stipite,
Nos simul affigite,
Male solus moritur.

Reddite mestissimæ
Corpus vel examine,
Ut sic minoratus,
Crescat cruciatus
Oculis, amplexibus.

Utinam sic doleam,
Ut dolore peream;
Nam plus est dolori,
Sine morte mori,
Quam perire citius.

Qui stupes gens misera
Terram se movere,
Obscurari sydera,
Languidos lugere?

Solem privas lumine,
Quomodo luceret?
Ægrum medicamine,
Unde convalesceret?

Homicidam liberas,
Jesum das supplicio,
Male pacem toleras
Veniet seditio.

Famis, cedis, pestium
Scies docta pondere
Jesum tibi mortuum
Barrabamque vivere.

Gens cæca, gens flebilis,
Age pœnitentiam,
Dum tibi flexibilis
Jesus est ad veniam.

Quos fecisti fontium
Tibi prosunt flumina,

Sitim sedant omnium
Cuncta lavant crimina,

In amplexus ruite,
Dum pendet in stipite
Mutuis amplexibus
Se parat amantibus
Brachiis protensis.

In hoc solo gaudeo
Quod pro vobis doleo,
Vicem quæso reddite
Matris damnum plangite.
Amen.

MONOGRAPHIE

D'un Reliquaire du XIe siècle appartenant à la cathédrale de Moûtiers.

Malgré d'immenses pertes, la Tarentaise n'est pas tellement dépourvue de monuments du moyen-âge, qu'il soit impossible de retrouver la trace de cette époque ailleurs que dans l'histoire. Elle possède çà et là quelques précieux restes que nous aimons à appeler de vrais bijoux, à cause de leur rareté. Rappelons, en fait d'architecture, le chœur de l'église de Ste-Marie à Moûtiers et la crypte de l'ancienne église de St-Martin d'Aime; comme ornement, la porte principale de notre cathédrale et celle de l'église de Marthod; pour les peintures murales, les belles fresques du sanctuaire de l'église déjà nommée de St-Martin; pour les vitraux, le petit vitrail d'une fenêtre de la chapelle du village de Centron; pour la sculpture sur bois, quelques panneaux de stalles, de lutrins, de fonts baptismaux que l'on voit épars en divers lieux; pour la sculpture sur pierre, les bénitiers de l'église de St-Marcel et de la chapelle de Centron; en fait d'orfèvrerie, quelques vases sacrés, plusieurs croix de procession, quelques rares reliquaires soustraits à la rapacité des spoliateurs du siècle passé, et surtout une charmante petite châsse qui se trouve en notre cathédrale, et va faire le sujet de cette notice archéologique.

Ce coffret en bois est recouvert sur toutes ses faces de

plaques de cuivre rouge doré et émaillé; il présente la forme d'une maison ou d'une chapelle avec toit à deux pans. C'est une de ces petites châsses, si communes au XIe siècle, que les artistes construisaient de manière à leur faire représenter l'image symbolique d'un cercueil à couvert prismatique, ou plutôt celle d'une église à deux pignons. Elle est haute de 0m 16 c.; les deux grands côtés ont 0m 195 mil. de longueur, les deux autres n'ont que 0m 8 c.

Chacun des six panneaux, dont le fond est en cuivre doré et où le burin a dessiné une multitude d'ornements en feuillages, porte un tableau à un ou plusieurs personnages. Tous ces panneaux sont entourés d'un encadrement identique : c'est une bordure dorée, au milieu de laquelle courent des espèces d'enroulements demi-circulaires en émail. Ces demi-rosaces, placées trois à trois se composent de quatre demi-cercles concentriques où le bleu foncé, le blanc et le bleu de ciel alternent avec le rouge foncé, le jaune et le vert.

Ces six émaux, les seuls connus avant le XIIe siècle, sont aussi les seuls qui ornent les peintures de cette châsse. Appliqués avec une rare habileté, ils offrent une fraîcheur et une finesse d'exécution merveilleuses, ressemblent à de petits vitraux collés sur cuivre, et rappellent les belles nuances des anciennes verrières.

Tout, dans cette châsse, la forme, les ornements burinés ou émaillés, le type des personnages, la couleur des émaux, décèle l'époque romane secondaire, oblige à faire remonter cette pièce d'orfèvrerie au XIe siècle et à ranger ce reliquaire parmi ceux de cette époque que les archéologues nous signalent en France, surtout dans le Limousin.

Entrant maintenant dans les détails, nous allons décrire chacune des faces de ce beau coffret.

Sur une des grandes parois, se trouve le panneau principal. Au milieu, dans une auréole elliptique se présente l'image du Sauveur; autour de lui sont les symboles des évangélistes; à droite et à gauche, dans deux arcatures romanes, l'on voit deux saints que nous pensons être les apôtres Pierre et Paul. Les têtes de ces trois personnages sont ciselées et appliquées en relief.

Jésus-Christ est assis sur un trône, sa tête entourée du nimbe crucifère est couronnée d'un diadême antique; il est vêtu d'une longue tunique verte et d'un manteau bleu jeté sur ses épaules; il tient la main droite, dont deux doigts sont fermés, élevée comme pour bénir, et de la gauche il soutient sur son genou le livre de l'Evangile. Autour de lui, hors de l'auréole, et à la hauteur de sa tête, on voit l'ange (saint Mathieu), l'aigle (saint Jean); et au bas, le lion (saint Marc), et le bœuf (saint Luc). Le lion et le bœuf sont ailés et nimbés comme l'ange et l'aigle. Ces symboles sont représentés en or, sur un fond d'azur. Ce tableau est une miniature de celui que l'on remarque le plus ordinairement au tympan des portes des églises du XIIe siècle.

A droite et à gauche de ce dessin sont deux arcatures à colonnes torses, dont les bases, les chapiteaux et les archivoltes sont de style roman, le tout en émail formant une niche à fond d'or. Au dedans sont deux saints debout à tête nimbée, saillante et tournée vers le Christ. Ils ont une main élevée, et l'autre posée sur les plis de la ceinture; ils portent une tunique azurée et un manteau bleu foncé. Ce sont incontestablement les apôtres Pierre et Paul, bien

qu'ils ne portent point leurs attributs distinctifs ordinaires.

Sur le panneau supérieur formant un pan du toit, on voit au milieu, dans un médaillon circulaire, l'Agneau symbole du Christ, sur un fond d'or buriné; il est debout, posant un pied sur le livre des Evangiles, et de l'autre soutenant la croix. Comme de coutume, il porte le nimbe crucifère; deux émaux, l'azuré et le blanc le représentent. A droite et à gauche, sur un fond identique, deux anges, les ailes éployées, les mains tendues, prennent leur essor vers l'Agneau. Ces anges, vêtus d'une tunique verte et d'un manteau bleu foncé, ont les ailes diaprées d'or, de bleu foncé et clair, de rouge, de blanc et de vert, admirable réunion de couleurs qui produit le plus bel effet.

La seconde grande face présente un panneau divisé en échiquier losangé. Deux losanges occupent le milieu; six demi-losanges remplissent l'espace resté vide au-dessus et au-dessous, et deux autres sont disposés de manière à terminer les deux côtés. Ces deux derniers, d'un fond vert, renferment un demi médaillon circulaire à fond rouge où l'on voit un griffon de figure assez bizarre dessiné en or et en émaux fort délicatement appliqués. Les six autres, d'un fond bleu foncé, contiennent un magnifique feuillage où l'or et l'émail de différentes nuances s'allient avec goût. Les deux losanges du milieu sont décorés de deux médaillons circulaires à fond rouge. Sur l'un est représenté David armé d'une épée et d'un bouclier et combattant contre un lion qui se dresse devant lui. Sur l'autre, c'est Samson affourché sur un lion dont il déchire la gueule de ses deux mains; on le reconnaît à deux longues mèches de cheveux

flottants. Les deux lions sont d'or, les deux combattants cothurnés et non nimbés, sont vêtus d'une courte tunique verte.

Le panneau supérieur, formant le second pan du toit, est pareillement divisé en échiquier losangé; les huit demi-losanges du pourtour, renferment en petit les mêmes ornements et les mêmes émaux que le panneau inférieur. Chaque médaillon placé dans les deux losanges pleins, laisse voir un personnage non nimbé, courtement vêtu de bleu et de vert, penché vers la terre pour tenir de ses deux mains un serpent irrité. Ces deux dessins ne diffèrent qu'en ce qu'un des dragons essaie de mordre la jambe de son adversaire, tandis que l'autre cherche à fuir.

Ce côté du reliquaire captive facilement l'œil qui le contemple, parce que les émaux y brillent sur des surfaces plus étendues; cependant il est moins orné que le côté opposé, le burin n'y ayant tracé que les contours des personnages et des ornements.

Venons aux petits côtés. Sur un panneau à fond d'or enrichi d'ornements burinés, on voit un ange nimbé qui semble à genoux; il est vêtu d'azur, ses ailes éployées sont un admirable mélange de plusieurs couleurs; il tient les bras tendus vers la droite.

Le panneau qui occupe le petit côté opposé est aussi à fond d'or; il est rempli par une arcature romane à colonnes torses, en forme de niche, surmontée d'une palmette qui fait l'effet d'un antéfixe qui va joindre l'angle du pignon. Dans cette niche se tient debout un saint nimbé qui regarde le ciel; vêtu d'une tunique verte et d'un manteau bleu, il tient la main gauche sur sa poitrine et la

droite, dont deux doigts sont fermés, élevée pour bénir. Aucun signe convenu en iconographie, ne nous révèle le nom de ce saint; nous aimons à penser que c'est celui dont les reliques devaient reposer dans cette admirable châsse.

Le reliquaire que nous venons de décrire est peut-être unique en son genre dans notre diocèse; débris échappé à une lamentable dévastation, il n'en est que plus précieux. On nous pardonnera de l'avoir minutieusement décrit si nous obtenons qu'il soit rendu à son ancienne destination, au moyen de quelques faciles réparations. La dorure et l'émail étant presque intacts, il suffirait de refaire la charpente en bois, de remplacer par des clous en cuivre doré ceux de fer qu'on y a malheureusement appliqués à diverses époques. Alors cette charmante petite châsse, enrichie d'une parcelle des ossements des saints, pourra reparaître quelquefois sur nos autels comme un vieux témoin de huit siècles.

Moûtiers, 8 février 1866.

L'abbé F.-M. Million.

BULLETIN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE

DU 10 JUILLET 1866.

Présidence de M. **Alliaudi.**

Les membres de l'Académie s'étaient rendus en grand nombre à cette première réunion générale.

MM. Avet; Berard, avocat; Berard, professeur; Bompard; Brunet; Buthod; Capuçon; Chanu; Chevray; Collomb; Cordier; Despine; Du Bellair; Féchoz-Savoyen; Flandin; Gal; Garçon; Garin; Gonthier, maire; Grand, procureur impérial; Greyfié de Bellecombe; Griotteray; Jorioz; Camille Laissus; Léger; le R. P. Malachie, accompagné du P. Jérôme; Mérendet; Antoine Miédan; Vital Miédan-Gros; Louis Miédan; Million; Pont; Rullier et Savarin étaient présents.

MM. Anthonioz, Guiguet, Alexis Miédan et Trésallet, empêchés, avaient fait parvenir à M. le Président l'expression de leurs regrets.

M. le comte Greyfié de Bellecombe, président d'honneur, prié

de présider la réunion, ayant décliné cet honneur, M. Alliaudi ouvre la séance et prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Il y a un an à peine, l'Académie de La Val d'Isère, après s'être essayée pendant quelques mois dans le silence avec une dizaine de membres, réussissait à porter à quinze le nombre de ses fondateurs, et se préparait à paraître au grand jour par la publication de son Règlement.

Deux pensées avaient présidé à sa formation :

1° Etude approfondie de toutes les questions de nature à faire mieux connaître le pays aux étrangers et à ses propres habitants, sous quelque rapport que ce soit.

2° Réunion en un musée de tous les objets capables d'intéresser une sage curiosité, et principalement de ceux qui constituent la richesse naturelle, archéologique ou artistique de nos montagnes et de nos vallées.

Nous aurions été bien fiers, Messieurs, de pouvoir, dans cette première solennité académique, vous prouver par le nombre et l'importance de nos publications que nous avons marché à grands pas vers le premier but de notre institution. Nous devons à la vérité d'avouer modestement que le résultat de nos efforts se borne à deux livraisons d'un premier volume de Mémoires, dont la seconde vous sera remise sous peu de jours.

Et cependant, Messieurs, malgré cette stérilité apparente de notre première année d'existence, vous resterez peut-être, comme nous, persuadés que nous avons beaucoup fait, si vous faites attention au personnel considérable dont se compose aujourd'hui notre jeune Société, à l'accueil favorable qui lui a été fait par le public, à l'approbation officielle qu'elle a reçue, aux puissants encouragements dont elle a été honorée, et enfin à la durée que nous croyons lui avoir assurée par les travaux d'organisation qui ont été accomplis.

Je dois ajouter, Messieurs, que, si nous voulons avancer plus rapidement vers ce premier but, il faut que nous sachions éviter l'écueil trivial de compter les uns sur les autres, et que, déposant toute modestie déplacée, comme toute timidité excessive, chacun se fasse un devoir d'apporter sa pierre à la construction de l'édifice. Le programme est assez vaste pour que ceux qui seraient tentés de se croire les moins capables y puissent trouver une mine à leur portée. Les matériaux qu'ils en extrairont, fussent-ils brutes et informes, occuperont utilement une place dans l'ensemble ; et le plus simple ouvrier aura contribué très efficacement au développement de l'entreprise commune.

A l'œuvre donc, Messieurs, s'il vous plaît. Malgré l'importance de l'élément indispensable au succès de toute tentative, ne croyons pas avoir rempli toute notre tâche, lorsque nous avons

versé l'obole de notre cotisation. C'est du travail qu'il nous faut; c'est de l'histoire; ce sont des chroniques, des faits, des observations. Quelque forme que revêtent vos écrits, quel qu'en soit l'objet, ils seront toujours bien venus, et, un moment ou l'autre, ils trouveront leur place dans le plan général.

Appliquons-nous tous à bien étudier notre patrie; puis mettons en commun le fruit de notre expérience et de nos réflexions. Personne n'a rien à y perdre : le public et le pays ont tout à y gagner. Ne laissons aux étrangers ni l'honneur de nous apprendre notre propre histoire ou de nous révéler nos richesses natutelles, ni la facilité de dénigrer nos mœurs ou de travestir nos usages et nos traditions.

Nous avons des écrivains qui peuvent figurer avec honneur à côté des plus grands écrivains de la France. Si tous ne peuvent prétendre s'élever à cette hauteur, il n'en est pas moins vrai que bon nombre d'entre nous, surtout parmi les jeunes gens, parviendraient à occuper, dans l'art d'écrire, un rang fort honorable, s'ils voulaient, en s'y exerçant, affronter les premières difficultés qui ne manquent jamais de se présenter sur le passage de tout débutant. Voyez plutôt comment la facilité s'acquiert par les collaborateurs de journaux! Combien de talents seraient restés ignorés au public et à eux-mêmes, si quelque occasion ne les avait provoqués à se produire!

Ce ne sera pas, je l'espère, une des moindres gloires de notre chère Académie, que d'avoir fait sortir bien des lumières de dessous le boisseau et d'avoir utilisé des forces exposées à se perdre dans le désœuvrement. Et qui sait si elle n'aura pas préparé des ouvrages de longue haleine en encourageant de légères escarmouches dans cette petite partie du vaste champ ouvert aux investigations de l'esprit humain?

Encore une fois donc, Messieurs, à l'œuvre! Le dévouement ne se laisse pas arrêter par la fausse modestie : la vraie modestie ne craint pas trop de se voir taxer de médiocrité.

Pour moi, Messieurs, j'ose vous dire que, si je n'avais consulté que mes forces et mes loisirs, j'aurais laissé à d'autres le soin de concourir à cette Association patriotique, et l'honneur de la présider. Mais j'ai vu une œuvre utile à la science, utile au pays, et j'aurais eu honte de justifier mon refus par des raisons que je trouverais faibles ou déplacées dans la bouche d'un autre. Tous vous avez dit comme moi; tous encore vous êtes d'accord avec moi aujourd'hui; et, en exprimant mes sentiments, j'ai la conviction de n'être que l'interprète de votre propre pensée.

Nous pouvons donc compter sur vous, Messieurs; nous aurons désormais une plus grande abondance de matériaux : les séances, mieux remplies, devront bientôt devenir bi-mensuelles, et le Comité de rédaction aura à multiplier les publications de la Société.

Quant au second objet qu'ont eu en vue les fondateurs de l'Académie, la *création d'un Musée*, vous pouvez, Messieurs,

par un simple coup d'œil jeté autour de vous, vous assurer que la chose est bien plus avancée que vous n'auriez osé l'espérer. Rendons-en grâce à l'Administration du Séminaire, qui, sans se dessaisir de son droit de propriété, a bien voulu mettre à notre disposition la collection des objets qu'elle possède et les armoires où ils sont déposés.

Il est vrai que, dans cette collection, les articles indigènes sont un peu effacés par les échantillons étrangers. Nous devons ceux-ci au généreux et patriotique souvenir d'anciens élèves de notre collége devenus missionnaires dans les diverses parties du monde.

Le P. Martin, supérieur du collége de Pulo-Pinang, avait adressé plusieurs objets curieux à son compatriote M. le chanoine Miédan. Le plus précieux, sans contredit, sous le rapport artistique, comme le plus intéressant au point de vue scientifique, ouvrage riche et fort rare même dans le pays d'où il vient, est un cahier plié à l'orientale, représentant, dans une série de tableaux pittoresques, les douze incarnations ou transformations de Boudha.

Le P. Montmayeur, parti plus récemment pour les mêmes Missions, fixé en ce moment dans la basse Cochinchine, nous a fait parvenir, peu de temps après son arrivée dans ces lointaines régions, une collection d'instruments de musique chinois, des boîtes en rotin, des tableaux en pierres de couleur, des livres, des ustensiles servant au ménage, à l'école et aux divers usages de la vie ordinaire, tels que théière, plateau et tasses à thé, papier, machine à compter, chapeau, sandales, parasol, etc.

Le P. Joly, missionnaire dans l'Australie, dans plusieurs envois successifs, nous a fait parvenir un grand nombre de nattes, plusieurs pièces de tape et de siapo, des collections très variées de coquillages, de cocos, de casse-tête, un modèle de pirogue océanienne, des racines de kava, et beaucoup d'autres objets intéressants.

Le P. Défouri, vicaire général de Mgr Miége au Kansas, bien qu'il ne soit pas originaire du diocèse, a bien voulu nous enrichir de quelques articles américains, et nous en promettre d'autres. Outre un carquois de sauvage et un fragment d'agate cristallisée, il nous a laissé une flèche de Peau-Rouge, arrachée du cœur d'un soldat irlandais en 1854.

L'Académie s'est fait un honorable devoir d'admettre chacun de ces messieurs au nombre de ses membres correspondants, et leur en a fait expédier les diplômes.

S. G. Mgr Charvaz, un de nos Présidents d'honneur, dont la bienveillante coopération a si puissamment contribué à la fondation de notre Société, nous avait antérieurement apporté lui-même, de Gênes, de très beaux échantillons de plantes maritimes et une jolie boîte de minéraux de l'île d'Elbe.

Ajoutez à cela une quantité assez considérable d'objets du pays, appartenant aux trois règnes de la nature, dont la collection,

commencée par M. le chevalier Jarre, formait comme un appendice au cabinet de physique : vous aurez une idée générale et assez exacte des richesses que le Petit-Séminaire met à la disposition de l'Académie.

Chaque jour cette série s'augmente de quelques dons faits, soit par quelques-uns de nos collègues, soit par d'autres personnes généreuses.—Ainsi s'est formé un commencement de bibliothèque.—Bientôt deux vitrines seront montées sur d'élégantes colonnes torses qui servaient de pieds à deux antiques tables appartenant, l'une à M. le comte Greyfié, et l'autre à M. le chanoine Chevray. Elles contiendront la partie numismatique du cabinet qui va se former au moyen de dons offerts. Nous espérons la voir s'augmenter rapidement comme les autres parties du musée.

Il est temps, Messieurs, que je laisse la parole à M. le Secrétaire de l'Académie, qui va vous donner le compte-rendu de la constitution de la Société et de ses premiers travaux.

Cette lecture achèvera, s'il était nécessaire, de vous convaincre que l'œuvre a marché et que son avenir est désormais assis sur les plus solides espérances. C'est à vous, Messieurs, c'est à votre concours empressé qu'est dû cet heureux résultat. Veuillez nous continuer votre précieuse coopération; veuillez contribuer, par l'activité de votre zèle, au maintien de l'impulsion donnée, au développement des germes jetés, à la diffusion des éléments de succès. Vous aurez fait une bonne œuvre et bien mérité du pays.

Après ce discours, M. le Secrétaire lit le *Compte-rendu des débuts de l'Académie,* comme suit :

Messieurs,

Nous vivons à une époque où les études historiques et scientifiques ont reçu une impulsion vigoureuse et ont pris un admirable accroissement. Des travaux sérieux, des recherches consciencieuses ont reconstitué l'histoire sur sa base naturelle, en remontant à ses sources originelles et en interrogeant les monuments contemporains des faits qu'elle raconte.

Ces travaux et ces recherches, tout en vulgarisant les données historiques, ont ouvert aux hommes laborieux une voie plus large, une carrière plus féconde et plus intéressante, en donnant aux investigations qui se rapportent à l'histoire locale et servent de fondement à l'histoire générale, une place plus considérable qu'elles revendiquaient depuis longtemps.

De là, un courant d'idées, un attrait puissant, se faisait sentir depuis bien des années dans notre pays, qui, quoique resserré entre de hautes montagnes, ne s'est jamais soustrait aux in-

fluences bienfaisantes qui poussent les centres plus considérables dans les voies intelligentes du vrai progrès.

En même temps, les sciences, les sciences naturelles surtout ont pris un merveilleux élan, parce que, se débarrassant d'une foule de données fondées sur des préjugés vieillis ou sur des appréciations hasardées, elles se sont replacées sur la base solide de l'expérience et de l'observation.

Or, nos belles et riches vallées qui offrent au touriste éclairé le plus vaste comme le plus varié des musées, le laboratoire le plus fourni en ressources de tout genre, n'ont jamais manqué d'hommes pour qui la science a eu des charmes et qui, observateurs silencieux et travailleurs solitaires, se sont élevés sans bruit aux plus hautes spéculations de l'esprit.

Ces hommes énergiques méritent d'autant plus notre admiration, que leurs travaux n'ont pas été facilités par les ressources qu'offrent les bibliothèques publiques, le séjour des grandes villes et la fréquentation des savants. Ils ont d'autant plus droits à l'auréole de la science et aux éloges de la renommée, qu'ils ne recueillent point les lauriers qui couronnent le mérite dans les grands centres, et se passent de ces puissants stimulants qui ailleurs, excitent le courage, retrempent les volontés, activent et récompensent le travail.

L'amour de la patrie, le désir de suivre le courant du progrès général, l'influence des aspirations de notre époque, faisaient sentir depuis longtemps en Tarentaise, le besoin de former une association scientifique et historique. Les richesses que Dieu a cachées dans les flancs de nos montagnes, ou semées le long de nos vallées étaient méconnues ; chacun voyait avec peine que par le cours des temps et l'effet désastreux des vicissitudes passées, les sources originelles de notre histoire locale s'amoindrissaient de plus en plus et s'éparpillaient de mille façons. Comment les réunir, comment ranger en faisceau ces richesses éparses dans des localités diverses, comment ramener au jour ces documents précieux qui redoutent bien moins la poussière des archives que les regrettables effets de l'incurie, de l'ignorance et de l'oubli ?

Cet état de choses nous forçait à de fâcheuses hésitations quand un touriste, un savant étranger, passant dans notre ville, nous demandait des indications précises sur les curiosités historiques, archéologiques et scientifiques de nos vallées.

Ces pensées, qui étaient presque celles de tous, amenèrent des hommes recommandables et d'un patriotisme bien connu, à tenter des essais d'asssociation scientifique. Malheureusement les circonstances ne s'y prêtèrent pas, et ces hommes dévoués au pays se virent forcés de comprimer leur élan généreux, et de renvoyer à des temps plus propices, l'accomplissement de leurs vœux les plus ardents.

Les choses en étaient là, Messieurs, quand, le 29 janvier 1865, jour de la fête de saint François de Sales, une petite réunion

de circonstance avait lieu au Grand-Séminaire. On y parlait du saint évêque de Genève et de ses œuvres; on rappela qu'il avait été le fondateur de l'Académie Florimontane; qu'il l'avait établie à Annecy pour répandre en Savoie le goût des fortes études, que des universités florissantes maintenaient en France et en Italie. Ce souvenir fut une illumination soudaine, je dirais presque, une inspiration.

Une des personnes présentes prit de là occasion de rappeler les essais tentés pour établir à Moûtiers une société scientifique. Une autre proposa de former ce jour même une association, dans le but de travailler à l'histoire du pays et de rechercher tout ce qui pourrait intéresser la science et les arts. Cette proposition ayant été unanimement agréée, les personnes réunies se déclarèrent associées à cette fin, et promirent leur concours le plus dévoué.

Le surlendemain, 31 janvier, une première réunion eut lieu. Pour bien fixer le but des travaux de la Société, il fut convenu qu'on n'exclurait aucune des questions historiques et scientifiques qui se rapporteraient au territoire compris dans l'ancien diocèse de Tarentaise, c'est-à-dire, dans les deux arrondissements de Moûtiers et d'Albertville. On lut un projet de programme destiné à faire comprendre à tous ceux qui n'auraient pas encore été initiés à ce genre de travaux, que tout homme de bonne volonté pouvait concourir au but et apporter sa pierre à l'édifice. Et vraiment, Messieurs, nous n'étions bien que des hommes de bonne volonté!

C'est le moment de vous dire que nous n'avions nullement l'intention de nous constituer en comité de savants; ce titre pompeux ne convenait point à nos vues, il n'était pas justifié par nos antécédents. Nous commencions, comme nous avons continué jusqu'à ce jour, à nous associer pour l'étude; notre prétention se bornait à former une réunion de travailleurs dévoués et infatigables. Aussi notre Société diffère-t-elle par là même de ses sœurs aînées de la Savoie, qui semblent avoir pour but de s'entourer d'illustrations scientifiques reconnues, et de glorifier des mérites acquis.

Nous, sans oublier les mérites acquis, nous avons fait appel à toutes les bonnes volontés, pour leur offrir un but laborieux à atteindre plutôt qu'une distinction honorifique et un diplôme glorieux. Notre appel a été entendu et compris en ce sens; de nombreuses adhésions et de vives et honorables sympathies y ont immédiatement répondu.

Notre première réunion s'était terminée par ces mots : *le travail....du travail!* Aussi, la semaine suivante, le 7 février, on se rassembla au Petit-Séminaire, qui avait été offert avec la plus grande bienveillance, comme le lieu de réunion le plus favorable. M. l'abbé Lombard lut un travail préparatoire sur le vénérable Paul, pèlerin mort à St-Martin-de-Belleville, en 1721.

M. le chanoine Alliaudi donna lecture d'un court traité sur la construction et l'usage du baromètre, destiné à servir d'introduction à l'Hypsométrie de la Savoie que préparait M. le chanoine A. Miédan. Je lus moi-même une notice sur les sanctuaires de N.-D. de Pitié dans l'ancien archidiocèse de Tarentaise.

Dans trois réunions suivantes, 9 et 20 mars et 10 avril, nous nous occupâmes de divers sujets d'étude, et nous devisâmes sur les bases d'un travail que préparait M. l'abbé Brunet touchant la question si intéressante des patois de la Tarentaise. En même temps, ce professeur nous fit part d'une machine très ingénieuse qu'il a inventée : c'est une règle à calcul, sous forme d'un cadran à aiguilles, qui serait utile sur les comptoirs pour effectuer les multiplications et les divisions.

Jusqu'alors, Messieurs, nous avions agi dans le cercle restreint de l'intimité, sans publier trop haut notre tentative peut-être téméraire, hasardeuse, mais en bonne voie cependant, puisque divers travaux se trouvaient acheminés. Oui, nous avions fonctionné sans nous assurer la haute protection de Mgr notre évêque et celle des représentants du Gouvernement; nous n'avions fait qu'un essai, et nous pouvions compter d'avance, sans présomption, sur leur bienveillance si connue.

Cependant, nous avions essayé nos forces; nous avions traversé la période bien chanceuse du premier début; nous venions de faire quelques ouvertures qui avaient été parfaitement accueillies; notre vénérable évêque nous avait promis sa bienveillance et sa faveur. Il devenait urgent d'arriver à une organisation, car le provisoire ne pouvait se prolonger davantage sans entraver la marche de notre association naissante.

Après avoir étudié pratiquement le but à atteindre, les moyens à prendre et les difficultés à vaincre, il fallait tracer des statuts, préparer un règlement, arrêter un programme, former un bureau et prendre un nom. Pour solliciter des adhésions, il fallait faire part de nos vues, et nous le fîmes par la publication du règlement, dont un grand nombre d'exemplaires furent distribués dans tout le pays.

Je viens de rappeler les diverses choses qui furent l'objet des réunions du 6 et du 12 juin, du 3 et du 7 juillet de l'année passée. Maintenant, la marche que notre Société a suivie pendant les cinq premiers mois vous est connue; je n'ai pas, Messieurs, à en faire l'apologie, puisqu'elle ne s'adresserait qu'aux hommes qui y sont restés étrangers. Votre présence à cette nombreuse réunion, les adhésions des personnes honorables qui n'ont pu s'y rendre, me disent assez combien elle serait déplacée, inopportune. D'ailleurs, si j'avais à la faire, j'en trouverais la trame toute préparée dans les réponses verbales ou écrites qu'a reçues M. le Président, en conséquence de l'appel qu'il fit au nom de l'Académie.

Il n'est personne d'entre nous, Messieurs, qui n'ait été profondément touché des sentiments éminemment patriotiques que

lui ont exprimé, dans un langage loyalement sympathique, les personnages les plus éminents par la position qu'ils occupent, par les services qu'ils ont rendus au pays et par le rang distingué qu'ils tiennent dans les régions de la science.

Non, je n'ai pas d'apologie à faire; mais l'Académie vous doit, à vous, Messieurs, quelques simples et franches explications pour obvier à toute méprise. Elle n'a jamais donné entrée à une pensée exclusive, elle a songé dès le premier jour, à ouvrir ses portes à deux battants à tout homme de bonne volonté, nous l'avons dit.

Elle a pris le nom d'*Académie* après de longues hésitations, de minutieux tatonnements. Cette dénomination lui inspirait quelque crainte à cause du grandiose de l'idée qu'elle rappelle communément; elle l'a prise dans son acception la plus simple et la plus humble. Ayant à choisir entre ce titre bien court et celui plus prolixe de *Société historique, archéologique et scientifique*, elle a préféré le premier à cause de son laconisme.

Elle y a joint celui de *La Val d'Isère* pour ne pas exclure, par une appellation qui l'aurait confinée dans l'arrondissement de Moûtiers, une partie considérable de l'ancien diocèse de Tarentaise, dont l'histoire ne doit et ne peut être traitée séparément. Cette dénomination, elle l'a prise telle qu'elle, comme un nom historique, sans tenter de la moderniser, et sans croire manquer aux règles actuelles du langage.

Ce titre reposait sur un fief qui s'étendait dès la source de l'Isère jusqu'en deçà de Séez, et qui, d'abord simple seigneurie, avait été successivement érigé en baronie et en comté, en faveur de l'illustre famille Mareschal de Duingt à laquelle il était inféodé. Mais ces seigneurs, qui étaient vicomtes de Tarentaise, possédèrent divers autres fiefs le long de la vallée et du cours de l'Isère, tels que ceux de Mâcot, du Bois, de Fessons-sous-Briançon, de Conflans, de Ste-Hélène-des-Millières et de Montailleur, auxquels leur nom s'attacha en même temps que leur titre principal. Cette dénomination que l'Académie a choisie, cadre donc suffisamment avec le territoire contemplé dans le premier article de son Règlement; et il suffit de la rapprocher de cet article pour reconnaître le sens précis qu'on lui a donné en le relevant de l'oubli.

L'Académie a formulé son Règlement avec une intention et dans un sens sincèrement larges; l'exclusivisme, comme toute idée de parti, en sont bannis. Il a été minuté d'après les statuts des autres sociétés de ce genre, discuté longuement, amendé, déféré à des hommes éminents qui sont l'âme d'autres sociétés scientifiques; et, c'est après ces précautions qu'il fut livré à la publicité, comme un manifeste seul capable de faire connaître d'une manière précise le but de l'Académie.

Elle a formé son Bureau après cinq mois d'existence et de travaux, quand la nécessité imposait un terme au provisoire. Il fallait qu'elle se donnât un pouvoir exécutif pour prendre les

dispositions relatives à diverses publications préliminaires, pour demander l'autorisation du Gouvernement, pour faire appel au bon vouloir des hommes recommandables qui, avant de répondre, avaient besoin de savoir avec qui ils allaient entrer en relation et dans quelle mesure.

Toutefois, les membres sont éligibles et doivent être renouvelés successivement chaque année, ce qui, de fait, n'établit ce premier Bureau que dans un état provisoire. De même, le Comité de rédaction fut élu pour une année, afin de pourvoir à l'impression du règlement et du programme, et de veiller à différentes choses de détail.

Aussitôt après son élection, M. le Président s'empressa de faire les démarches voulues pour obtenir l'autorisation du Gouvernement. Sa demande, appuyée par le rapport favorable de M. le Sous-Préfet, fut accueillie avec bienveillance par M. le Préfet de la Savoie, qui accorda cette autorisation par un arrêté du 7 septembre dernier. Nous sommes heureux de consigner ici l'expression de notre gratitude envers ces dignes représentants du Gouvernement de l'Empereur.

Dès lors, c'est-à-dire depuis la séance du 20 octobre 1865, jusqu'à ce moment, douze réunions eurent lieu. Elles furent consacrées à se concerter sur diverses études en projet, à préparer les moyens de recevoir des adhésions, et à voter l'admission des membres qui désirèrent faire partie de notre Société.

L'Académie, fidèle à sa devise, écartant franchement tout système exclusif, autorisa son Président à adresser une circulaire à tous les hommes notables et honorables des deux arrondissements, sauf omission involontaire, faisant un appel loyal à leur patriotisme, sans distinction d'emplois, de classes et d'opinions. Un grand nombre de personnages distingués dans l'Eglise, la magistrature et les administrations, ont répondu à ses avances, et les personnes aptes à faciliter ses travaux se sont groupées sous sa bannière.

Ce n'est que pour éviter des longueurs et ne pas m'attribuer le monopole de la parole, que je résiste au désir d'insérer ici quelques extraits des correspondances si bienveillantes, provoquées par la circulaire du 31 octobre passé. Vous y verriez, Messieurs, combien l'amour de la patrie et le dévouement à la science ont rencontré de sympathies dans nos vallées, et quelles vives, aimables et sincères expressions ils ont su trouver pour exprimer leur élan généreux.

Aidés, soutenus, encouragés par tant d'honorables suffrages, plusieurs membres de l'Académie se sont livrés avec ardeur à d'intéressantes études et ont préparé ou poursuivent d'utiles travaux. Des obstacles contre lesquels la meilleure volonté s'est trouvée impuissante ont amené une regrettable lenteur dans l'impression de la première livraison des *Mémoires de l'Académie*. Nous pensons qu'il n'en sera plus ainsi ; la seconde li-

vraison va paraître, et le manuscrit de la première livraison des *Documents* est prêt à être livré à l'impression. D'ailleurs, le Comité de rédaction est décidé à prendre les mesures voulues pour éviter des retards trop prolongés.

Notre Musée et notre Bibliothèque vont s'enrichissant chaque jour de dons précieux et nous font espérer les plus heureux résultats. La force qui résulte de l'union et la puissance morale qui réside dans l'association nous promettent un succès certain et des fruits durables.

Nous sommes réunis, Messieurs, pour nous conjouir de notre entreprise toute patriotique. C'est à vous qui avez répondu si franchement à notre appel qu'en est dû tout l'honneur. Pour nous, nous dirions volontiers que nous avons été téméraires en jettant le grain qui maintenant a germé, si nous n'avions pas connu la fécondité du sol de notre patrie.

Une parole fut dite au pays : *Il faut des hommes!* L'écho n'en a pas plutôt retenti dans nos vallées, que des hommes se sont levés partout, hommes d'honneur, de dévouement, de science, de travail, hommes dignes de répondre au cri : *Dieu et Patrie!* Les uns déjà ont blanchi au service de la religion et des intérêts sociaux, ou vieilli dans l'étude; les autres, jeunes et vigoureux sont prêts à soutenir de nobles labeurs. Tous, inspirés par le même dévouement, aiment à mettre au service de la patrie leur plume, leur bourse et leur cœur.

Messieurs, nous voilà unis et armés pour les nobles et pacifiques combats de la science, nous aurons la vertu des guerriers, le courage. Le champ est vaste. Si nous avons beaucoup à faire parce que peu a été fait, notre travail n'en sera que plus facile; celui qui glane ne se plaint pas des oublis du moissonneur. Les limites indiquées dans notre programme sont larges, les monuments anciens ne sont pas encore tout-à-fait enfouis, nos archives sont encore riches, malgré d'immenses pertes, grand nombre de traditions sont encore vivantes, la mémoire des hommes qui ont illustré cette contrée n'est pas encore effacée; les souvenirs sont tenaces dans nos populations fières et vigoureuses. Puis, nos vertes montagnes, nos vallées si pittoresques, nos rochers même abrupts recèlent d'immenses richesses à explorer. Quelles contrées ont été si libéralement dotées en minéraux précieux, en végétaux rares, en sources si merveilleuses?

Il me semble, Messieurs, que nous sommes assis comme au bord de ces fleuves de l'Amérique qui roulent de l'or, nous allons en recueillir soigneusement les moindres paillettes, puis, Dieu aidant, fondant ces parcelles, nous en ferons ensemble comme un lingot que nous offrirons sur l'autel de la patrie. Et, en préparant cette offrande, cet hommage bien plus précieux que l'or, nous ferons que nos travaux, comme notre vie, redisent à nos contemporains, à nos neveux, à l'étranger notre invariable devise : *Deus et Patria*, *Dieu et Patrie!*

M. le Secrétaire donne ensuite lecture du *Tableau des membres de l'Académie,* et de la *Liste des dons faits au Musée* depuis son inauguration.

TABLEAU

Des Membres de l'Académie de La Val d'Isère.

BUREAU :

Présidents d'honneur.

Mgr TURINAZ, Evêque du diocèse.

S. Em. le Cardinal BILLIET, Archevêque de Chambéry.

M. le Comte A. GREYFIÉ, Président de Chambre à la Cour impériale de Chambéry.

M. l'Avocat PALLUEL, Député de la Savoie.

Président : M. **Alliaudi,** chanoine, Supérieur du Petit-Séminaire.

Vice-Président : M. **Grand,** chanoine.

Secrétaire : M. **Million,** professeur de Théologie.

Secrétaire-adjoint : M. **Miédan** L., professeur au Petit-Séminaire.

Trésorier : M. **Miédan** A., chanoine, Supérieur du Grand-Séminaire.

Comité de rédaction pour 1866.

MM. Alliaudi—Million—Miédan A.—Miédan-Gros Vital.

Membres fondateurs.

S. G. Mgr Charvaz, archevêque de Gênes.

MM.

ALLIAUDI.

BERARD L., avocat, chevalier de la Légion d'honneur.

BRUNET, professeur de physique.

GRAND, chanoine.

GREYFIÉ DE BELLECOMBE (le comte).

LAISSUS Camille, docteur-médecin.

MARTINET, chanoine, supérieur des Missions.

MIÉDAN Antoine.

MIÉDAN Louis.

MIÉDAN-GROS V., secrétaire de l'évêché.

MILLION.

PERRIER DE LA BATHIE (le baron).

PETIT J., docteur-médecin.

Membres effectifs.

Résidants.

MM.

ALLIAUDI.

BERARD L., avocat.

BRUNET.

DESPINE, sous-préfet de Moûtiers, chevalier de la Légion d'honneur.

GRAND, chanoine.

GRAND, procureur impérial près le Tribunal de Moûtiers.

LAISSUS Camille.

MIÉDAN Antoine.

MIÉDAN Louis.

MIÉDAN-GROS Vital.

MILLION.

Non-résidants.

MM.

Avet, maire d'Aigueblanche, chevalier des SS. Maurice et Lazare.

Bompard, curé de Rognaix.

Buthod, curé de Montagny.

Capuçon, curé de Sainte-Foy.

Collomb, chanoine, directeur des Missions.

Cordier, maire de Villette, chev. de la Légion d'honneur.

Ducis, archiviste de la Haute-Savoie.

Gal, curé d'Arêches.

Garçon, curé de La Perrière.

Garin, curé de Salins.

Léger, curé d'Aigueblanche.

Martinet, chanoine.

Palluel, avocat, député.

Petit J., docteur-médecin.

Perrier de la Bathie Eugène.

Pont, curé de Saint-Jean-de-Belleville.

Rosset-Lanchet, chanoine, ex-précepteur des princes de Savoie, chevalier des SS. Maurice et Lazare.

Savarin, curé de Bellentre.

Membres honoraires.

MM.

Anthonioz, inspecteur en retraite.

Bincaz, président du Tribunal d'Albertville.

Blanc-Gonnet, chanoine, curé de Moûtiers.

Chanier, agent-voyer en chef de l'arrondissement.

MM.

Chevray, chanoine, chantre de la cathédrale.
Crud, colonel en retr., chev. des SS. Maurice et Lazare.
Deleschaux, conservateur des hypothèques.
Desforges, receveur de l'arrondissement.
Du Bellair, président du Tribunal de Moûtiers.
Duverger de Saint-Thomas (le baron).
Favre, ancien avoué, chev. des SS. Maurice et Lazare.
Gonthier, banquier, maire de Moûtiers.
Griotteray, ancien avoué.
Laissus, doct.-médecin, chev. des SS. Maurice et Lazare.
Miège (Mgr), vicaire apostolique du Kansas (Amérique du nord.)
Portier, chanoine, vicaire-général.
Romanet, chanoine.
Tattegrain, substitut du procureur impérial.

Membres correspondants.

MM.

Benoit, curé de Séez.
Berard A., négociant.
Berard, professeur au Petit-Séminaire.
Berard, vicaire d'Albertville.
Billiet, vicaire des Allues.
Briançon-Marjollet, notaire à Aime.
Burnier, juge au Tribunal de St-Jean de Maurienne.
Chanoux, recteur du Petit-Saint-Bernard.
Chanu, instituteur à Bourg-Saint-Maurice.
Combet, curé de Saint-Sigismond.

MM.

Défouri, vicaire général du Kansas (Amérique du nord.)

Doix, notaire à Albertville.

Dunand, géomètre à Mercury-Gémilly.

Eynard, chanoine, prof. de Théologie au Gr.-Séminaire.

Féchoz-Savoyen, curé de Tours.

Féchoz-Savoyen, curé de Bellecombe.

Flandin, prêtre en retraite.

Gaide, instituteur à Mâcot.

Gardier, curé de Bonvillard.

Guiguet, chanoine, professeur de Théologie à Saint-Jean-de-Maurienne.

Gonthier, notaire à Sainte-Foy.

Gaymard, vicaire de Beaufort.

Jacquemoud, docteur-médecin.

Jarre, curé de Landry.

Joly, missionnaire mariste à Sydney (Océanie).

Jorioz, notaire à Aigueblanche.

Laurent, conseiller à la Cour de Chambéry, chevalier des SS. Maurice et Lazare.

Lépine, curé d'Albertville.

Malachie (R. P.), prieur de Tamié.

Marjollet, curé de Mercury-Gémilly.

Martin, des Missions étrangères, supérieur du collége de Pinang (Indes).

Mathias, notaire à Mercury-Gémilly.

Mérel, curé de Villette.

Mérendet, curé de Pesey.

Michel, curé de Saint-Clair de Champagny.

Miédan, agent-voyer à Moûtiers.

MM.

Montmayeur, des Missions étrangères, en Cochinchine.
Pellicier, notaire à Aime.
Périnet, curé de Villaroger.
Péronnier, curé de Saint-Bon.
Pillet, avocat, secrétaire de l'Académie impériale de Savoie.
Plassiard, curé d'Aime.
Poncet, chanoine d'Annecy, chev. de la Légion d'honn.
Poncet, aumônier de la maison centrale d'Albertville.
Prieur, vicaire de Bozel.
Rey, notaire à Grésy.
Ricordi, inspecteur des douanes à Valenciennes.
Rullier, professeur au Petit-Séminaire.
Santon, prêtre en retraite.
Têtaz, notaire à Ugines.
Tremey, vicaire à Bellentre.
Trésallet, curé de Saint-Martin-de-Belleville.
Velat, ancien avoué à Albertville.

LISTE DES DONS

Qui ont été faits au Musée et à la Bibliothèque de l'Académie depuis son organisation.

1° *Raccolta delle migliori chiese di Roma,* da Giacomo Fontana, 3 vol. in-f°, gravures et texte, Rome 1835;— don de M. Miédan-Gros, secrétaire de l'évêché.

2° *Des origines féodales dans les Alpes occidentales,* par

Léon Ménabréa, ouvrage publié par l'Académie des sciences de Turin, 1 vol. petit in-f°, donné par M. le comte Greyfié.

3° *Documents* publiés par l'Académie Impériale de Savoie, 1er et 2e volumes, avec *les 7 volumes de la 2e série de ses Mémoires;*—don de l'Académie Impériale de Savoie.

4° *Promenade en Tarentaise,* par M. le chevalier F. Despine; don de l'auteur.

5° *Instruction sur les moyens à prendre pour écarter les causes des maladies épizootiques,* par MM. Despine et Gaymard;—don de M. F. Despine.

6° *Saint François de Sales—ses rapports avec le diocèse de Tarentaise.* brochure dédiée à l'Académie par M. Million.

7° Un médaillon peint sur silex, représentant l'Enfant Jésus environné de colombes;—don de Mlle Sabine Petit.

8° Un hippocampe;—don de la même donatrice.

9° *Discours de réception de M. Eugène Burnier à l'Académie Impériale* et *Réponse de M. le docteur Guilland,* —don de M. Eugène Burnier.

10° *Cycle duodénaire des années siamoises,* ouvrage curieux où sont peintes les diverses incarnations de Brahma, envoyé de Poulo-Pinang par M. Martin des Missions étrangères;—don de M. le chanoine A. Miédan.

11° Médaille en bronze, grand module, de Léopold II, 1791, trouvée au-delà du Mincio en 1848 par un officier savoisien;—don de M. Million.

12° Collection de douze pièces de monnaie étrangère, argent et cuivre;—don du même.

13° Tomes IX et XI de la première série des *Mémoires* de l'Académie de Savoie ;—don de S. G. Mgr Turinaz.

14° *Atlas historique illustré* de Houzé ;—don de M. le chevalier Avet.

15° Huit pièces de monnaie étrangère ;—don de MM. Miédan-Gros, chancelier, et Joseph Têtu, maître-d'hôtel de l'évêché.

16° *L'Abus de la Ste-Bible;*

De la notation du plain-chant;

Le Collège Chappuisien d'Annecy; — brochures par M. le chanoine Poncet, et données par l'auteur.

17° Une pièce de monnaie de Louis XIII, trouvée à Aigueblanche dans le jardin de M. Joseph Ancenay.—Autre monnaie trouvée dans un champ près Moûtiers, donnée par M. Durandard Jean-Victor.—Autre monnaie de la Compagnie des Indes.—Un échantillon de cristal de roche, pris à Hautecour-la-Basse.—Un anneau ou bracelet trouvé en 1865 dans les champs de Pralognan, don de M. Vion, maire de cette commune.—Quatre bracelets et deux grains d'ambre trouvés dans la même commune, don de M. Ruffier Pierre-Antoine.—Tous ces objets ont été remis par M. le Sous-Préfet Despine.

18° Echantillon d'agate des Montagnes-Rocheuses (Amérique).—Fragment de sapin pétrifié.—Une flèche et un carquois des Indiens d'Amérique nommés Peaux-Rouges. —Un fruit d'un arbre d'Amérique avec ses graines ;—don de M. Défouri vicaire-général du Kansas.

19° Une grande pierre armoriale à l'écusson de Savoie —don de M. le chanoine Chevray.

20° Une table antique et sculptée destinée à servir de vitrine pour le Musée,—don du même.

21° *Les Allobroges, à propos d'Alésia,* par M. Ducis; —don de l'auteur.

22° Une table antique et sculptée, pour vitrine, donnée par M. le comte Greyfié.

23° Une collection d'insectes (coléoptères), — don de M. Brunet, professeur de physique.

24° Un plan en relief du Mont-Blanc et de ses vallées; —don de M. Alliaudi.

25° Une pièce de monnaie en cuivre de l'empereur Vespasien,—don de M. l'abbé Tremey.

M. le Président offre la parole aux membres qui auraient quelques communications à faire, et M. Pont fait part d'un Mémoire qu'il fait imprimer sur les langues comparées, et en dépose les épreuves sur le bureau.

M. Savarin parle de la chronique du Prieuré de Bellentre, dont il remet le manuscrit avec la copie des pièces originales recueillies sur ce sujet.

M. Chanu dépose une communication manuscrite relative à l'ancienne ville de Bourg-St-Maurice.

D'autres membres, craignant de trop prolonger la séance, réservent pour une réunion ordinaire la lecture de divers mémoires.

La séance terminée, les membres visitent le Musée ainsi que les dons déposés sur le bureau à l'occasion de cette réunion.

Dons faits au Musée, et pour lesquels l'Académie a voté des remercîments aux donateurs.

1° Un antiphonaire manuscrit, grand in-f°, modèle de calligraphie, écrit par le Fr. Pierre de Vigo, en 1708. —2° Un missel

gothique de l'ancien diocèse de Tarentaise.—3° Divers échantillons de minéralogie, et deux plaques de marbre de Villette. —4° Une hallebarde antique.—5° Un boulet trouvé dans les ruines du fort St-Jacques, à St-Marcel : dons de M. le chanoine Chevray.—6° Deux petits vases en terre cuite trouvés dans les ruines d'Ostie · don de M. l'abbé Léon Rullier.—7° Une collection de 90 pièces de monnaie étrangère.—8° Une pièce de monnaie indienne valant 100 sapèques.—6° Une balle du champ de bataille de Vaterloo : dons de M. Alliaudi.—10° Dix médailles anciennes : don de M. Féchoz-Savoyen, curé de Tours.— 11° Discours de réception à l'Académie impériale de Savoie, par M. l'abbé Arminjon : don de l'auteur.

ALLIAUDI, *président.*

MILLION, *secrétaire.*

SÉANCE DU 13 JUILLET 1866.

Présidence de M. **Alliaudi.**

L'Académie procède à une votation définitive ensuite de laquelle, M. le docteur Jacquemoud, membre correspondant est proclamé membre effectif, et MM. Favre, missionnaire au Kansas (Amérique), Borrel, vicaire au Bourg-St-Maurice, Rullier, praticien notaire, Vibert, curé de Doucy, Messelod, conducteur des Ponts-et-Chaussées à la Roche, et le R. P. Archange, capucin, sont proclamés membres correspondants.

On arrête que les discours lus dans l'Assemblée générale du 10, seront imprimés dans le compte-rendu qui figurera dans la livraison des Mémoires qui est sous presse.

En cette séance de clôture, les vacances sont déclarées ouvertes, et la réunion de rentrée fixée au 22 octobre prochain.

ALLIAUDI, *président.*

MILLION, *secrétaire.*

LES
FRANCHISES DE MOUTIERS
EN SAVOIE
(22 JANVIER 1359)
Note historique, accompagnée d'un document justificatif,

Par Eugène **Burnier.**

(Mémoire lu dans la séance du 3 décembre 1866 (1).

De toutes les provinces de l'ancienne Savoie, la Tarentaise est peut-être la moins connue, celle dont l'histoire est la plus entourée de nuages. Cet isolement tient à des causes qu'on n'a point à discuter ici, et dont on se contentera d'indiquer la principale. Le Genevois, le Chablais, le Faucigny et la Savoie centrale sont ouverts de tous côtés;

(1) En livrant à l'impression l'excellent Mémoire de notre honorable correspondant M. E. Burnier, nous n'avons eu garde de profiter de la gracieuse permission qu'il nous avait donnée de le « sabrer sans pitié. » Il y aurait eu de notre part autre chose que de la cruauté à « sabrer » l'œuvre de l'auteur de l'*Histoire du Sénat de Savoie* et de l'*Abbaye de Tamie.*

Nous ferons seulement observer, 1° que la publication de l'*Inventaire* existant à la chancellerie de l'Evêché a été commencée dans la 1re livraison des *Documents* de l'Académie qui a paru en décembre 1866.

2° Que la dispersion des titres précieux et en si grand nombre qui étaient déposés aux archives de l'ancien archevêché de Tarentaise a été le fruit de deux invasions de la Savoie : la première, en 1600, par Lesdiguières, qui, dit-on, emporta à Grenoble une assez grande quantité de nos manuscrits, après en avoir brûlé une partie; la seconde par la révolution de 1792, qui jeta le reste à l'Isère par les fenêtres du palais archiépiscopal.

Le Comité de rédaction.

l'étranger les a vingt fois parcourus et subjugués sans que la résistance fût possible. La Maurienne est le passage naturel de France en Italie ; sa longue et étroite vallée a dû à ce privilége d'être ravagée périodiquement par les armées des princes qui se disputaient la suprématie. Moins accessible et mieux défendue contre l'invasion, la Tarentaise a pu conserver sa fière indépendance quand tout le reste de la Savoie subissait le joug ; partant elle est moins connue, suivant cet adage souvent répété : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » Il est cependant peu de contrées qui méritent mieux qu'elle l'attention des hommes qui aiment à méditer les choses du passé. A part une lacune considérable dont nous parlerons bientôt, elle a conservé toutes ses archives. Ses vieux châteaux, ses communes, ses hôpitaux, ses presbytères, renferment des documents pleins d'intérêt qu'il est urgent de mettre au jour, et qui, nous en sommes certains, ouvriront des horizons nouveaux sur l'histoire de notre pays. Malheureusement, la plus importante de ces collections locales fait défaut : nous voulons parler des titres de l'archevêché de Tarentaise. Comment ce précieux dépôt s'est-il égaré ? A-t-il péri dans la tempête de 1793 ou par la faute des gens qui devaient le conserver ? C'est ce qu'on ne saurait dire. Nous pouvons juger de l'étendue de cette perte par l'inventaire dont l'original existe à la chancellerie de Moûtiers, et la copie aux archives du Sénat de Savoie. Tous les titres de l'ancien archevêché y sont analysés et quelquefois même cités intégralement. Un des premiers soins de l'Académie de La Val d'Isère, dont la principale mission est de faire connaître les richesses archéologiques et historiques de la Taren-

taise, sera de publier un Régeste ou répertoire analytique comprenant :

1° L'inventaire dont nous venons de parler ;

2° Le sommaire des archives municipales et hospitalières de Moûtiers ;

3° L'inventaire des titres concernant la Tarentaise, que l'on conserve aux archives de cour et à la Chambre des comptes de Turin ;

4° Le sommaire des fiefs de la Tarentaise.

Ce recueil, fort incomplet sans doute, fournira quelques données a la science et aura du moins le précieux avantage d'indiquer où l'on peut consulter les originaux des titres qui existent encore. Ce sera un centre autour duquel viendront se grouper les pièces rares trouvées dans les communes, les châteaux et les presbytères. Au bout de quelques années, Dieu aidant, et si les louables intentions des fondateurs de l'Académie de Moûtiers sont secondées, la Tarentaise possèdera un répertoire complet d'où sortira son histoire pleine de faits curieux et féconde en enseignements.

En attendant, qu'il nous soit permis à nous, qui ne sommes point né en Tarentaise, mais qui l'aimons comme une des plus nobles et des plus patriotiques provinces de la Savoie, de jeter un coup d'œil sur ces archives de Moûtiers qu'a récemment classées notre confrère M. de Jussieu. Le lecteur va avoir sous les yeux une pièce importante : les franchises accordées à la capitale de la Tarentaise, par son archevêque, en 1359. On verra que nos populations n'ont pas attendu les temps actuels pour obtenir des *garanties*, et que, comme on l'a dit avec grande vérité, « la liberté

est ancienne, mais le despotisme est d'invention moderne. »

On va chercher d'abord les circonstances et les causes qui ont amené la stipulation des franchises, puis on examinera l'acte en lui-même, ses cinq articles et leur véritable portée. Le texte latin, copié sur l'original, suivra ce rapide commentaire (1).

I

L'origine de Moûtiers est encore entourée d'un peu d'obscurité. On pense que la *Darentasia* des Romains n'était pas très éloignée du village actuel de Centron. Les évêques, successeurs de saint Jacques d'Assyrie, avaient construit un *monastère* au lieu où s'élève aujourd'hui le chef-lieu de la Tarentaise, et ils vinrent y fixer définitivement leur siége. Cette translation eut-elle lieu par suite de la destruction de Darentasia? Les chroniques sont muettes sur ce point. Il est permis de supposer que les évêques jetèrent leurs vues sur Moûtiers comme étant le point central des trois vallées dont ils avaient reçu l'investiture au nom des Césars germaniques. Quoi qu'il en soit, Moûtiers doit tout aux prélats qui le gouvernèrent dès le principe, au temporel comme au spirituel; c'est d'eux que lui vinrent son organisation et ses premières libertés.

Une intéressante question se présente ici. Avant les chartes d'affranchissement, les villes étaient-elles organisées en communautés, et avaient-elles les éléments de l'existence municipale? Il faut se souvenir que la plupart

(1) Cette pièce est inédite.

des bourgs savoisiens n'étaient, avant les franchises, qu'un amas d'individus sans lien qui les unît, sans autres rapports que ceux du voisinage. Mais quant aux *cités* proprement dites, à celles surtout qu'habitaient les évêques, il n'en était pas ainsi. M. Ménabréa pense, et nous croyons comme lui, qu'elles étaient constituées suivant les traditions du municipe romain. Grenoble, Genève, Saint-Jean-de-Maurienne et Moûtiers durent avoir, dès leur origine, des magistrats chargés d'administrer la communauté et de prendre les mesures que réclame l'intérêt des citoyens. Pour prouver cette vérité en ce qui touche Moûtiers, nous n'avons qu'à citer le préambule de la charte de franchises. Le voici :

« Au nom de Dieu amen. L'an du Seigneur 1359, indiction 12me, le 22me du mois de janvier, qu'il soit évident pour tous par cet instrument public qu'en présence du révérend père en Jésus-Christ et seigneur Jean par la grâce de Dieu et du siége apostolique, archevêque de Tarentaise, en ma présence et en celle des témoins soussignés, se sont établis personnellement plusieurs citoyens de Moûtiers, tant en leur nom qu'*au nom des citoyens de ladite ville*. Ils ont dit et rappelé qu'eux et leurs *prédécesseurs* jouissaient d'un certain nombre de libertés qui, par la suite des temps, sont tombées en désuétude, au grand préjudice des citoyens présents et futurs. Ils ont fait observer que si ces libertés étaient consignées dans un écrit pour en conserver pleinement la mémoire, et si on en faisait jouir les citoyens, la ville de Moûtiers s'agrandirait et se peuplerait d'un grand nombre d'habitants. En consé-

quence, ils ont requis et supplié ledit seigneur archevêque de faire une enquête, suivant son bon plaisir, sur toutes ces libertés, et de rechercher avec soin la vérité à cet égard ; puis, quand il l'aura trouvée, de déclarer que les susdits citoyens doivent jouir des libertés reconnues. Que s'il s'en trouve dont l'existence apparaisse moins clairement, le seigneur archevêque ait à les déclarer et reconnaître pour lui et ses successeurs. Sur tous ces points, les dits citoyens ont fait les plus vives instances auprès de l'archevêque. »

Il y a bien des remarques à faire sur ce préambule. Notons d'abord qu'on doit établir une distinction très importante entre les mots *cives, burgenses, habitatores* et *manentes* employés au moyen-âge pour désigner les habitants d'une ville ; on ne s'en servait jamais indistinctement, et qui disait *civis* disait citoyen d'une ville libre. Moûtiers était une *cité* et jouissait des importants priviléges attachés à ce titre (1) bien avant qu'on eût songé à les consigner par écrit ; aussi la charte de 1359 se garde-t-elle de qualifier ses habitants autrement que par le mot *cives*. Ce point est capital pour l'histoire de la ville archiépiscopale, car nous voyons que dans toutes les concessions faites à des agglomérations d'hommes par des seigneurs ou princes souverains, on les qualifie toujours de *subditi, homines* ou *hommes-liges*. C'est alors un affranchissement et non une reconnaissance de libertés anciennes, comme dans le cas qui nous occupe.

(1) Les *cités* de la Savoie et des pays qui en dépendaient étaient très attachées à une qualification qui était pour elles un titre de noblesse. Aussi la ville d'Aoste, où l'on a conservé, jusqu'à la révolution, de coutumes et une législation particulières, est-elle encore désignée aujourd'hui sous le nom de *cité*.

Constatons en second lieu que Moûtiers avait des représentants, des gens qui surveillaient les intérêts de tous et qui agissaient *nomine suo et aliorum civium*. On dira peut-être que c'étaient des envoyés choisis pour la circonstance. Mais alors pourquoi employer ces mots de *prædecessores ipsorum* qui signifient non pas *pères, ancêtres,* mais fonctionnaires ayant précédemment exercé le même emploi que les députés ? Ces mandataires vont auprès de l'archevêque demander la consécration par un acte public des libertés dont leur ville a joui de temps immémorial ; rien de plus naturel Qu'ils aient porté les noms d'échevins, de syndics ou de procureurs, peu importe ; qu'ils n'aient pas toujours trouvé des gens aussi débonnaires que le prélat, qui les introduisit dans sa propre chambre, *in propria camera præfati domini Tharentasiensis archiepiscopi,* et accorda tout ce qu'on voulut, c'est assez probable. L'essentiel, c'est que nous puissions constater, à l'aide d'un document irrécusable, l'organisation de Moûtiers en *cité,* bien avant que la plupart des autres villes de la Savoie songeassent à avoir des franchises.

Dans le cahos du moyen-âge, rien n'est plus curieux à étudier que la formation de cette commune qui ébranle le régime féodal, établit une société d'hommes libres voués pour la plupart à l'industrie et au commerce, et permet l'application, sur un espace restreint, des règles de droit qui déborderont plus tard l'enceinte municipale pour devenir le code des peuples. On s'étonne de rencontrer dans les chartes de franchises des dispositions qui concernent la liberté des personnes, le jugement par jurés, la publicité des débats judiciaires, la libération sous caution, l'in-

dépendance de la défense (1), etc. Ce ne sont pas là des conquêtes de notre temps. La centralisation, voilà ce qui lui appartient en propre, voilà l'inconvénient contre lequel réagit aujourd'hui l'esprit public, sans pouvoir y trouver de remède efficace.

A quelle époque remontent les libertés de Moûtiers et quelle en fut l'étendue? Ces deux questions ne peuvent être résolues qu'à l'aide de conjectures. Moûtiers doit l'existence à ses évêques. Ils y introduisirent probablement le régime municipal romain, sous la surveillance d'une autorité paternelle et tolérante qui laissait s'établir toutes les libertés compatibles avec l'exercice modéré du pouvoir. La charte de 1359 le laisse clairement entendre. Léon Ménabréa groupe en quatre catégories les dispositions contenues dans les chartes de franchises (2) : 1° établissement d'un corps moral appelé commune; 2° libertés personnelles ; 3° libertés réelles ; 4° limitation des droits dûs au seigneur ou à ses agents. Nous avons essayé d'établir que l'organisation communale de Moûtiers a précédé de beaucoup l'acte de 1359 ; quant aux libertés proprement dites, on verra dans la seconde partie de ce travail celles que les citoyens de la ville crurent devoir faire stipuler par acte public, sans doute parce qu'elles étaient l'objet de discussion, et sans préjudice de celles dont ils jouissaient de temps immémorial.

Quelles furent maintenant les causes qui amenèrent la rédaction de cette charte ?

(1) Voir les *Franchises de Châtel en Genevois*, par M. Jules Vuy; in-4° de 41 pages. Genève, 1866.

(2) Histoire de Chambéry, p. 90.

Dans les cas ordinaires, on a reconnu que les motifs qui avaient amené des diplômes d'affranchissement pouvaient se réduire à ceux-ci : affaiblissement ou révolte des populations urbaines ; existence d'anciennes coutumes qui se fussent perdues si on ne les eût consignées par écrit ; nécessité de favoriser le commerce et les arts. Au dessus de toutes ces raisons, il y avait pour l'archevêque de Moûtiers un motif impérieux : c'était le besoin de lutter avantageusement contre la Maison de Savoie.

Dès l'origine, les descendants d'Humbert-aux-Blanches-Mains profitèrent de leur titre de Vicaires du Saint-Empire pour s'immiscer dans l'administration de la Tarentaise. Mais ne pouvant s'empêcher de reconnaître l'indépendance de Moûtiers, de ses archevêques et de leurs magistrats, ils eurent à Salins leurs juges et autres officiers de justice. Un conflit était inévitable : il éclata en 1333 entre les partisans du comte de Savoie et les feudataires de l'église de Tarentaise réunis aux habitants de Moûtiers. Cette ville fut assiégée pendant quinze jours, prise d'assaut et démantelée ; ses murs n'ont jamais été relevés depuis. Le traité de paix signé entre le comte Aymon et Jacques de Salins, archevêque de Tarentaise, porte la date du 9 janvier 1338 (1). Il laissait indécises certaines questions de juridiction, et on dut transiger de nouveau. C'est alors qu'intervint le traité du 27 juin 1358 qui reconnaît à l'archevêque et à l'église de Moûtiers le *merum et mixtum imperium* sur les individus des deux sexes, de toute origine, qui pourraient contracter ou com-

(1) Besson, *Mémoires*, p. 429.

mettre des délits, soit dans la ville, soit dans certaines localités sur lesquelles le prélat avait juridiction et dont voici les noms : Moûtiers, le château de St-Jacques, St-Marcel, Mont-Girod, Le Pré, La Perrière, St-Jean de Belleville (excepté le village de Villars-Lullin), Naves (excepté le village de Ronchal), Bozel, Champagny, St-Bon, la Bâtie, St-Didier et Tours (1).

Le traité de paix et les transactions qui l'avaient suivi ne rassuraient pas complètement l'archevêque. Le siége de Moûtiers était alors occupé par un prélat conciliant, Jean de Brussol, qui vivait dans les meilleurs termes avec Amédée VI et faisait même partie du conseil résidant auprès de sa personne. Mais l'acte du 2 février 1325, par lequel l'évêque de Maurienne avait dû associer Edouard de Savoie à sa souveraineté pour prix de ses services, cet acte donnait à réfléchir, car il dénotait une tendance envahissante qui produirait tôt ou tard en Tarentaise des résultats analogues. Que restait-il à faire au métropolitain ? Il devait faire fleurir le commerce à Moûtiers, y attirer le plus grand nombre possible d'habitants, par l'appât d'une liberté qu'ils ne rencontreraient point ailleurs, en un mot rendre sa domination préférable à celle du comte, de telle sorte que ce dernier n'eût aucun prétexte pour intervenir dans les affaires du prélat, et que les citoyens de Moûtiers n'eussent rien à envier aux autres habitants de la Savoie. Telle est, croyons-nous, l'origine de l'acte qui contient les franchises de 1359, ou plutôt qui les constate en un petit nombre d'articles. Nous allons les passer successivement en revue.

(1) Besson, *Mémoires*, p 430.

II

A la suite du préambule reproduit plus haut, le notaire Jean Bonnet, des Allues, constate que l'archevêque trouva la réquisition des citoyens de Moûtiers conforme à la justice; que voulant les traiter avec bonté et reconnaître leurs droits, il fit faire une enquête minutieuse sur les libertés dont cette ville jouissait de temps immémorial; ce travail lui fut personnellement facile, car il était originaire du chef-lieu et avait pu connaître tous ses droits quand il était *in minori constitutus officio,* c'est-à-dire chanoine et official de Tarentaise (1). D'ailleurs on retrouva un acte public qui remontait à l'archevêque saint Pierre III (1271-1283) et où les libertés de Moûtiers étaient énoncées. Sur les bases fournies par ce diplôme et par l'enquête, on arrêta les cinq articles contenus dans les franchises.

« 1er *article.* — Les biens meubles de tout citoyen dé-
« cédant à Moûtiers ou au dehors de la ville ne pourront
« être saisis ni arrêtés d'aucune manière par le seigneur
« archevêque, par ses familiers ou par toute autre per-
« sonne, que le défunt ait des enfants ou non, qu'il ait
« fait son testament ou non, pourvu toutefois qu'il ait
« quelques parents ou proches, et que ses biens n'aient
« pas été frappés de séquestre à cause d'un crime com-
« mis par lui. ».

Dans les villes non libres, la *taillabilité réelle* frappait les biens de tous les habitants, en ce sens que s'ils ve-

(1) Besson, *Mémoires,* p. 212.

naient à mourir *ab intestat*, les dits biens appartenaient par voie d'*échute* au seigneur. L'article qu'on vient de lire ne mentionne que les meubles, ce qui prouve que, quant aux immeubles, la question était depuis longtemps tranchée; dans le cas où il n'existait pas de testament, les plus proches parents du défunt lui succédaient suivant les règles du droit. Cet article, tel qu'il est rédigé, démontre encore que l'acte de 1359 ne contient pas toutes les franchises de Moûtiers, mais qu'il statue seulement sur celles dont l'application pourrait faire naître quelques doutes. De même, l'Eglise catholique n'a jamais dressé un code complet de ses dogmes, mais elle s'est contentée de les définir, à mesure que le besoin en était reconnu. La réserve contenue dans ledit article se comprend parfaitement. Si un citoyen n'avait ni parents ni héritiers, ses biens revenaient au seigneur, comme ils sont dévolus aujourd'hui à l'Etat; le séquestre était suspensif, et les meubles ou immeubles saisis n'appartenaient à l'archevêque qu'en cas de confiscation ordonnée juridiquement.

« 2me *article*. — L'archevêque définit et déclare que « lesdits citoyens ont joui autrefois d'une liberté qui est « conforme au droit et à la raison : à savoir qu'aucune « poursuite ne sera faite contre un citoyen, si ce n'est sur « la dénonciation d'une partie, excepté les crimes prévus « par la loi et ceux qui sont commis de nuit ou dans les « séditions populaires. »

Voilà une garantie que la plupart des chartes de franchises inaugurent comme nouvelle; or, à Moûtiers, on en jouissait *ab antiquo*. Ainsi, une instruction pénale ne pouvait être dirigée contre le citoyen habitant la ville qu'au-

tant qu'un accusateur prenait la responsabilité de la poursuite; en cas de dénonciation calomnieuse ou mal fondée, l'accusateur subissait la loi du talion. On exceptait, bien entendu, les individus saisis en flagrant délit et dont la procédure requérait célérité. En thèse générale, cette garantie était excellente, et sans doute on l'eût conservée dans nos codes si son application ne devait rencontrer de grandes difficultés.

« 3me *article*. — Le seigneur archevêque déclare que « les saisies, citations et compositions seront faites pour « les citoyens susdits par le métral, suivant l'ancien « usage, c'est-à-dire par un plaid général qui s'élève à « deux deniers forts escucellés (1) à payer chaque année « au métral de Moûtiers, la veille de la Nativité. »

Les *compositions* ou *marciations* avaient été introduites par les peuples du Nord dans nos contrées : c'étaient des amendes pécuniaires plus ou moins fortes au moyen desquelles chaque citoyen se rachetait des peines qu'il avait encourues pour des délits ou même des crimes. Ce système a été sagement proscrit de nos codes; on ne le pratique plus guères qu'en matière de délits forestiers. Or, il arrivait en certains lieux que d'avides officiers du seigneur s'attribuaient de fortes parties des amendes dont ils avaient à percevoir le montant, ou même prélevaient des taxes arbitraires sur les citoyens, à l'occasion des citations, des saisies ou des compositions qui étaient intervenues. Le fait s'était même, à ce qu'il semble, produit quelquefois à Moûtiers. C'est pour obvier à cet abus qu'est

(1) Environ 7 fr. 44 de notre monnaie, d'après les calculs de M. Cibrario. (*Econ. polit. du moyen-âge*, t. 2, p. 296).

stipulé l'article 3, aux termes duquel le *métral*, c'est-à-dire l'officier chargé dans chaque canton d'exiger les contributions, de renouveler les reconnaissances et les baux, signifiera tous les actes relatifs aux saisies, citations et compositions, et cela pour le prix ou abonnement annuel de deux deniers forts à payer le sept septembre, veille de la Nativité de la Vierge (1).

« 4me *article*. — Les *banna concordata* seront impo-
« sés par le châtelain de ladite ville, recouvrés par le
« même officier et rendus à celui ou à ceux auxquels ils
« devront appartenir. »

On entendait par *banna concordata* les compositions qui avaient lieu avec les représentants de l'autorité à l'occasion de crimes ou de délits. Mais quoique le coupable se fût racheté de la peine qu'il avait encourue, il n'était pourtant pas libéré envers la partie offensée, et il lui devait un dédommagement. Peut-être arrivait-il parfois que les individus lésés dans leurs biens ou dans leurs personnes voulussent fixer eux-mêmes les sommes qui leur étaient dues, ce qui engendrait des querelles et troublait la paix publique. Aussi l'article 4 ordonne-t-il que les châtelains chargés de percevoir les amendes imposées par eux recouvreront aussi les indemnités dues par les coupables et les remettront à qui il appartiendra.

« 5me et *dernier article*. — Comme le seigneur arche-
« vêque de Tarentaise est dans l'usage d'approuver et
« garantir les ventes, aliénations et échanges de tous les

(1) On trouve quelque chose de semblable dans les franchises de St-Julien en Maurienne (*Chartes du diocèse de Maurienne*, publiées par Mgr Billiet, p. 228.)

« fiefs qui existent dans cette ville et même près de ses
« confins, et de recevoir les laods et ventes, il dit et dé-
« clare que nul individu, qu'il soit maître d'un fief ou
« non, ne pourra en demander la commise ou l'échute
« avant de s'être assuré que tout ce qui est dit ci-dessus
« a été ponctuellement exécuté. »

La déclaration qu'on vient de lire a pour but de prévenir des extorsions assez fréquentes. Quand un vassal ne payait pas sa redevance au temps fixé, le seigneur avait le droit de reprendre le bien, en vertu du droit de *commise* ou d'*échute*. Mais on abusait bien souvent de ce privilége pour inquiéter de pauvres gens que les mauvaises récoltes ou les besoins de leur famille privaient des moyens de se libérer en temps utile. C'est à quoi l'archevêque voulut obvier en ordonnant qu'avant de se prévaloir du droit d'échute, on examinerait s'il avait *loué* et *garanti* la transmission de propriété, c'est-à-dire s'il s'était assuré que l'acquéreur fût homme à pouvoir faire face à ses engagements. La perception des laods avait cet avantage, quoiqu'elle fût au fond une mesure fiscale et procurât au seigneur un revenu assez étendu à chaque mutation de propriété. Dans quelques localités, les laods prenaient le nom de *trézains*, parce qu'ils comprenaient la treizième partie du prix d'aliénation.

Ici s'arrête le texte important des franchises. Le reste n'est qu'une formule où l'on voit que l'archevêque promet, en présence des saints Evangiles et d'un grand nombre de témoins, d'observer tout ce qui est contenu dans l'acte, et ordonne à ses officiers de le faire observer. Le personnel des témoins est très mêlé, car on y voit figurer des gentils-

hommes, des prêtres, des citoyens et jusqu'à un personnage nommé Lambert Thalon, *barbitonsore ipsius domini archiepiscopi*.

Le laconisme de ce document et les lacunes qu'on y trouve sur des libertés essentielles et stipulées dans la plupart des franchises, nous confirment dans cette idée que nous avons sous les yeux un acte où l'on a voulu définir et mettre en lumière certaines parties douteuses des libertés municipales, en se référant pour le surplus à ce qui existait à Moûtiers *ab antiquo*. Il ne faut pas oublier que l'archevêque de Tarentaise avait le plus grand intérêt à étendre les franchises de ses citoyens, que Moûtiers était une cité proprement dite, et qu'elle avait une organisation municipale quand les bourgs de la Savoie n'existaient encore qu'à l'état d'agglomération. Voilà pourquoi nous avons ici bien moins une charte de franchises qu'un éclaircissement sur quelques libertés jusqu'alors mal définies.

TEXTE ORIGINAL
DE LA CHARTE DU 22 JANVIER 1359.
(Archives de Moûtiers.)

In nomine domini amen· anno eiusdem millesimo tercentesimo quinquagesimo nono· indictione duodecima· die vicesima secunda mensis ianuarii per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat accidenter quod in presentia reverendi in xpo patris et domini iohannis dei et

apostolice sedis (gratia) tharentasiensis archiepiscopi ac mei notarii et testium subscriptorum presentia· personaliter constituti cives musterii prefati domini tharentasiensis archiepiscopi complures· qui nomine suo et aliorum civium dicte civitatis musterii coram ipso domino archiepiscopo· dixerunt et proposuerunt se et predecessores ipsorum complures libertates habere et etiam habuisse· que propter lapsum temporis aliquotiens non fuerunt obseruate eisdem· in grande preiudicium dictorum civium et gravamen tam presentium quam futurorum· proponentes etiam quod si dicte libertates redigantur ad memoriam pleniorem in scriptis et eisdem civibus fuerint observate dicta civitas musterii augmentaretur ac etiam pluribus ac diversis habitatoribus compleretur· requirentes supplicando prefatum dominum tharentasiensem archiepiscopum quatenus eidem domino tharentasiensi archiepiscopo placeret inquirere super predictis omnibus et singulis libertatibus veritatem· et ipsa veritate cum diligentia inquisita et reperta finaliter declarare et deffinire predictos cives presentes et futuros debere gaudere predictis libertatibus per ipsum dominum archiepiscopum perquisitis et inventis· et si que minus plene vel clare reperientur ut eas dictus dominus tharentasiensis archiepiscopus pro se et suis successoribus omnibus declararet et deffiniret· que omnia et singula supradicta prefati cives instantissime dicto domino archiepiscopo supplicauerunt· qui prefatus dominus tharentasiensis archiepiscopus videns et actendens supplicationem et requisitionem dictorum suorum civium musterii fore consonam rationii cupiens· etiam

dictos suos cives justo dilectos benigne pertractare· et libertatibus ipsorum ciuium et dicte ciuitatis musterii veritatem cum diligentia inquisivit· et ut etiam vidit ut asserunt per experientiam dum erat in minori constitutus officio et ut etiam vidit predictus dominus tharentasiensis archiepiscopus continerî in quodam publico instrumento recordamenti stipulato tempore sanctæ memoriæ domini petri therentasiensis archiepiscopi comitis· quas quidem libertates inferius declaratas fore observandas per prefatum dominum tharatensiensem archiepiscopum et per successores suos ac familiares et officiarios quoscumque in hiis scriptis specialiter (?) deffiniendo per modum qui sequitur et primo quod nulla bona mobilia alicuius civis decedentis musterii vel extra capiantur vel arestentur quoquo modo per dominum ciusque familiares siue per quemquam aliam personam siue talis decedens habeat liberos aliquos ut non siue fecerit testamentum siue non· dum tamen habeat affines aliquos aut propinquos· nisi ex causa maleficii commissi et per eum perpetrati ipsa bona publicarentur· item dixit deffinivit ac etiam declaravit prout supra quod dictos cives reperiunt olim stetisse et fuisse in libertate que etiam est juri et rationi consona· quod contra aliquem civem non fiat inquisitio nisi ad denunciationem partis· exceptis criminibus in iure exceptatis et exceptiis hiis que committuntur de nocte vel in popullaribus que queribus (?) de populo tangunt· item declarauit ut supra saysinas et citationes seu marciationes debere fieri ciuibus predictis per mistralem iuxta et secundum morem antiquum· videlicet per placito generale quod ascendit ad duos denarios fortes escuellatos soluendos mistrali dicte

ciuitatis quolibet anno in vigilia natiuitatis· item quod bonna concordata imponantur per castellanum dicte ciuitatis et ipsa recuperentur per dictum castellanum et reddantur illi vel illis quibus debebunt pertinere· item quod cum prefatus dominus tharentasiensis habebat et usitatus fuit omnia et singula feuda que venduntur permutantur seu alienantur in ciuitate predicta et etiam infra confines ipsius ciuitatis laudare et totaliter garentire· nec non laudes et vendas recipere dixit declarauit et deffiniuit ut supra que aliqua persona cuiuscumque status vel conditionis existat non debet nec potest siue sit dominus feudi siue non petere feudum aliqualiter in commissam aptam (?) vel escheytam quin sit inuentum per plura publica instrumenta omnia et singula supradicta ut asserunt fuisse diutius observata integraliter et perfecte· predictas autem libertates et declarationes in hiis scriptis dictus dominus tharentasiensis archiepiscopus deffiniendo declarauit sedendo presentibus sanctis evangeliis fore perpetuo obseruandis integraliter et perfecte per se et suis successoribus omnibus atque officiariis suis quibuscumque· mandans et precipiens prefatus dominus tharentasiensis archiepiscopus tenore presentis instrumenti omnibus et singulis officiariis suis tam presentibus quam futuris in omnia et singula predicta penitusque et inprimis attendant et observent de cetero inconcusse· si qui vero contrarium fecerint vel attentare presumpserint in predictis vel aliquid predictorum pro prenominatis personis teneantur et totaliter reputentur. Volens et precipiens prefatus dominus tharentasiensis archiepiscopus quod presens instrumentum sigillo ipso prefati domini tharentasiensis archiepiscopi mu-

nitum sigilletur ad maiorem roboris firmitatem obtinendam· et de predictis omnibus et singulis tam prefatus dominus tharentasiensis archiepiscopus quam iohannes de sauvraz iohannes sere franciscus bermondi· antonius martineti iohannes der filius cives musterii dicte ciuitatis qui presentes erant nomine suo et aliorum omnium ipsius ciuitatis precipiunt michi notario infrascripto fieri publica instrumenta tot et tanta quot et quanta fuerunt requisita tam ad opus ipsius ciuitatis et ciuium quam omnium aliorum et singularum quarum interest intererit seu interesse poterit in futurum· actum et scriptum publice apud musterium in propria camera prefati domini tharentasiensis archiepiscopi presentibus testibus inferius nominatis vocatis pariter et rogatis· videlicet dominis iohanne girardi cancellario seculari tharentasiensi iohanne richardi curato montisgirodi petro casalis cappellano lamberto thāloni barbitonsore ipsius domini archiepiscopi iacobo ardiczonis· iacobo revilleti de cleyrato petro de aymis iohanne filio domini petri de serravalle domicellis et anthonio enrardi de musterio nótario et pluribus aliis· et ego vero iohannes bonnete de allodiis imperiali auctoritate et domini comitis sabaudie notarius publicus hoc presens publicum instrumentum abreviatum manu iohannis gosseti ciuis musterii notarii publici in eius protocollo inueni ex commissione michi facta per dominum officialem curie tharentasiensis leuaui sub signis ipsius iohannis gosseti et in presentem formam sic redegi ac me suscripsi.

LES FRANCHISES.

(Note communiquée par M. l'abbé Million.)

L'intéressant travail que l'Académie doit à M. Léon Burnier, sur les Franchises de notre antique cité, nous suggère l'idée d'insister sur un sujet des plus importants pour nos histoires locales.

Les Franchises, que l'on nommait aussi Libertés, Priviléges, Bonnes coutumes, étaient, au moyen-âge, comme un élément constitutif de la cité ; c'était par elles que nos villes jouissaient d'une sorte d'autonomie, d'une vie propre qui les distinguait de toute autre agglomération de familles et d'individus. Au fond, elles n'étaient qu'une dérogation partielle au droit commun alors en vigueur ; des exemptions accordées aux citoyens en faveur de la liberté des personnes, de l'industrie et du commerce. Aussi, plus une ville possédait de larges franchises, plus la considération s'attachait à elle et rejaillissait sur ceux qui l'habitaient. Des masses d'étrangers venaient s'y établir, et, après y avoir fait, comme simples manants ou habitants, un séjour suffisant et irréprochable, ils demandaient comme la plus grande des grâces, d'être admis au rang de bourgeois ou de citoyens. L'affluence des personnes, déterminée par des priviléges individuels, commerciaux et industriels, donnait aux villes un accroissement rapide, sinon en étendue, comprimées qu'elles étaient entre d'étroites courtines, du moins en considération et en opulence.

Aujourd'hui, que notre vie civile est si différente de ce qu'elle était alors, au point qu'on ne comprend même plus le sens de de ces antiques Franchises, on a peine à se faire une idée juste de l'importance souveraine que nos pères y attachaient. Cependant, c'est une vérité, qu'ils y tenaient plus fort que nous ne tenons maintenant à la liberté dont nous jouissons, et que, pour se procurer, conserver, défendre, étendre même leurs vieilles Franchises, ils ne craignaient pas de tout tenter, de tout affronter, de tout subir, fût-ce la perte des biens et de la vie.

Relativement à Moûtiers, nous pouvons en juger par le soin que prenaient autrefois nos concitoyens de demander, et au besoin d'exiger la rénovation, la confirmation jurée de leurs Franchises. Chaque fois qu'un nouveau prélat montait sur le siége de la Tarentaise et se disposait, comme comte du St-Empire, à

exercer sa haute juridiction et ses droits régaliens sur la ville et dans la province, il était facilement amené par persuasion ou par force à jurer le maintien des Franchises accordées par ses prédécesseurs.

Ainsi, les Franchises qui font l'objet du travail de M. Burnier, résultèrent d'une transaction conclue entre les citoyens de Moûtiers et St-Pierre III, et furent jurées par ce prélat qui administra ce diocèse de 1271 à 1283. Un ancien inventaire des archives de la ville de Moûtiers, rapproché d'un transumpt ou vidimé des Franchises dont nous parlons et de leurs confirmations successives, trouvé dans les archives curiales de Montgirod, nous fournissent la liste suivante des archevêques qui jurèrent de les maintenir.

Jean III de Bertrand, le 22 janvier 1559. — Jean IV du Beton, le 9 octobre 1366. — Marc de Gondelmeriis, le 12 mai 1437. — André, administrateur pour Jean-Louis de Savoie, le 3 août 1456. — Thomas de Sur, le 9 décembre 1465. — Urbain de Villette, le 30 septembre 1483. — Jean de Compey, le 7 janvier 1490. — Corin de Plosasque, le 26 juin 1496. — Claude de Chateauvieux, le 14 juillet 1497. — Jean-Philippe de Grolée, le 19 octobre 1516. — Jérôme de Valpergue, le 1er mai 1563. — Benoît-Théophile de Chevron, le 8 février 1633.

ESSAI SUR LES PATOIS

DES ARRONDISSEMENTS

D'ALBERTVILLE ET DE MOUTIERS..

Par M. l'Abbé Brunet.

Le langage est l'expression des mœurs et du caractère des peuples. Cela n'est pas seulement vrai de la langue générale d'une nation, de la langue dont les règles sont formulées dans les grammaires, dont les mots sont consignés dans les vocabulaires; cela est vrai surtout des idiomes particuliers qui varient de province à province, de vallée à vallée, de village à village. La même langue nationale est parlée par des populations bien différentes d'origine et de caractère, tandis que les idiomes particuliers accusent les plus légères nuances qui distinguent les habitants. Certes, on n'attribuera pas la même origine ni le même caractère aux habitants de la Bretagne, de la Lorraine, de la Savoie et du Midi, et cependant la langue nationale est la même. Qu'on examine au contraire leurs idiomes, et l'on reconnaîtra dans les Bretons les descendants des anciens Celtes; on distinguera chez les Lorrains et en général chez les Français du Nord les rejetons de ces races germaniques qui envahirent les Gaules

dans les premiers siècles de notre ère ; on remarquera en Savoie le contact et les alliances avec les peuples d'Italie, tandis que le Midi, séparé de l'Espagne par la barrière des Pyrénées nous redira par ses idiomes qu'il fut un temps où il formait avec l'Espagne une même famille. Les patois des diverses vallées nous font suivre la trace des invasions, nous révèlent la route même suivie par les envahisseurs. Les étudier, c'est fournir à l'histoire un précieux monument. Il y a quelques années, dans une réunion d'hommes éminents constitués en congrès scientifique, quelques membres posèrent incidemment cette question : Ne serait-il pas à désirer que les patois disparussent complètement et que la langue nationale les remplaçât partout ? Plusieurs répondirent affirmativement. Ce n'était, il est vrai, que l'expression d'un désir. Mais, était-il bien légitime ce désir ? La seule raison qui paraisse le justifier c'est la facilité avec laquelle la langue nationale, la langue qui renferme les monuments de la littérature et des sciences, pénétrerait dans toutes les classes de la société. Le paysan n'aurait plus à aborder l'étude d'un langage inconnu ailleurs que dans les églises et les écoles. Mais est-il bien prouvé que l'enfant élevé dans la ville est généralement supérieur à celui qui vient de la campagne pour les connaissances grammaticales ? Dans les villes, la langue nationale ne dégénère-t-elle pas elle-même assez souvent en argot barbare et à contre-sens plus éloigné du vrai langage que ne le sont les idiomes patois ? On pourra dire que la variété de ces patois empêche les hommes de se comprendre. Est-il nécessaire que le paysan de la Savoie comprenne celui de la Bretagne avec lequel il n'est jamais

en contact? Ne suffit-il pas que ceux de la même région se comprennent? et l'expérience prouve qu'ils se comprennent parfaitement. De plus, c'est un fait général, que, quel que soit l'idiome, s'il est dérivé de la langue nationale, il n'est pas un obstacle à l'intelligence de celle-ci, et, s'il paraît y avoir dans quelques provinces des exceptions à cette règle générale, ces exceptions ne prouvent qu'une chose, c'est qu'on a banni ou étouffé la langue mère autour de laquelle se groupaient ces idiomes, et imposé une marâtre qui leur est étrangère. La difficulté de s'entendre d'un pays à l'autre n'est pas d'ailleurs propre aux patois, elle est bien plus sérieuse pour les langues nationales. Le paysan de la Savoie comprend parfaitement le patois de la Suisse française, il ne s'arrête qu'au patois allemand, tandis que le français de Genève, de Lausanne, de Fribourg même ne comprend pas l'allemand de Berne dont il est bien moins éloigné.

On désire partout que les idiomes patois fassent place à la langue nationale; il faudra donc reprocher à Dieu d'avoir confondu les langues au pied de la tour de Babel. La confusion et, par suite, la multiciplité des langues était dans les desseins de Dieu; nous pouvons y voir un châtiment, mais nous devons aussi y voir une preuve de la sagesse divine. La variété soumise à l'unité n'est-elle pas le cachet des œuvres de Dieu, et ce cachet devait-il manquer au langage, le plus noble don naturel fait à l'homme après la raison? Dieu s'est servi de la multiplicité des langues pour jalonner le champ de l'histoire. Supposons la même langue parlée dans tous les âges et sur toute la surface du globe, l'histoire ne nous offre plus qu'un petit nombre

de faits certains ; le reste devient un chaos d'opinion. Les ouvrages où sont consignés les événements échappant à la critique, il ne sera plus possible d'indiquer les interpolations faites à différentes époques ; le plus souvent l'authenticité et l'intégrité ne pourront pas être constatées. La diversité des langues soit pour les temps, soit pour les pays, est un bienfait plutôt qu'un châtiment ; elle est moins une privation qu'un secours. Ce qui est vrai des avantages que retire la critique de la diversité des langues ne l'est pas seulement des langues nationales, mais encore de cette variété innombrable d'idiomes qui, tout en formant un faisceau compacte avec la langue principale, tout en se revêtant des formes de celle-ci, conservent en même temps les éléments de celle autour de laquelle ils se groupaient autrefois.

Faire des patois une étude de simple observation, de *constatation*, sans les remanier, sans les retoucher, leur laisser cette indépendance sans laquelle ils ne fournissent plus aucune instruction : telle doit être la tâche de l'archéologue et du critique. Essayer d'imposer des règles aux patois, ou de limiter leur vocabulaire, serait aussi condamnable que de vouloir les proscrire.

Le patois d'un pays tient généralement de la langue nationale sa forme grammaticale et la plus grande partie de son vocabulaire. Sur les frontières il faut, de plus, avoir recours à la grammaire et surtout au vocabulaire de la nation limitrophe. Les idiomes de la Savoie, comme tous ceux du midi de l'Europe occidentale, viennent évidem-

ment du latin. Cette langue, on le sait, a donné naissance à l'italien, à l'espagnol, au portugais et au français. La forme grammaticale de nos patois dérive du latin par le français; l'article qui subit l'élision, et les différentes sortes de pronoms s'éloignent notablement des désinences italiennes et espagnoles, tandis qu'elles ne diffèrent presque pas des désinences françaises. Ex. : *lo pare,* le père; *la mare,* la mère; *l'avo,* l'oncle; *z'amo*, j'aime; *soun frore*, son frère; *sa souéra,* sa sœur; *cel hommo, cè hommo, chol hommo,* cet homme; *on travaille,* on travaille; *sacoun, ɑacon, tsacon, stacon travaille,* chacun travaille, etc. Cependant, comme nous le verrons, nos patois, pour les conjugaisons, offrent des particularités remarquables.

Nous examinerons les patois sous deux points de vue : celui de la grammaire et celui du vocabulaire. Au point de vue grammatical, nous devons nous occuper : 1° de la prononciation, 2° des désinences. Nous y trouverons de nombreux points de contact de nos patois avec la langue italienne. Relativement au vocabulaire, nous verrons que nous tenons de l'Italie un grand nombre d'expressions, et, en même temps, que ce nombre va décroissant à mesure que l'on s'éloigne de la frontière.

Il est d'abord nécessaire de faire une classification des différentes localités ou régions ethnologiques de notre pays.

Echelonnées sur une étendue de 120 à 130 kilomètres, du pied des cols d'Iseran et de Galise, jusque près le confluent de l'Isère et de l'Arc, les paroisses comprises dans les arrondissements de Moûtiers et d'Albertville peuvent se diviser, au point de vue ethnologique, en qua-

tre régions qui se distinguent principalement par la prononciation des lettres françaises *ch* et *j*.

La première est la partie de la vallée de l'Isère depuis le Mont-Iseran jusqu'au torrent du Petit-St-Bernard et comprend huit paroisses : Val-de-Tignes, Tignes, les Brevières, la Gurraz, Ste-Foy, Villarroger, Montvalesan-sur-Séez et Séez. Dans cette région le *j* ou *g* doux se prononce *z* et le *ch* se prononce *s* ou *ç*.

La seconde s'étend du torrent du Petit-St-Bernard jusqu'au détroit du Saix et comprend seize paroisses : Versoie, Bourg-St-Maurice, les Chapelles, Bellentre, Montvalezan-sur-Bellentre, la Côte d'Aime, Aime, Granier, Tessens, Villette, Montgirod sur la rive droite de l'Isère; Hauteville-Gondon, Pesey, Landry, Macôt, Longefoy sur la rive gauche. Dans cette région le *j* ou *g* doux se prononce généralement δ et le *ch* se prononce θ (1).

La troisième, qui s'étend du détroit du Saix à la plaine de Langon, comprend de plus les deux vallées que parcourent les branches du Doron, celle de Bozel et celle de Belleville. C'est la région la plus vaste et qui offre le plus de variétés. Dans cette région le *j* ou *g* doux se prononce *dz*, et le ch, *ts*.

(1) Nous adoptons les lettres grecques pour deux raisons. 1° Pour indiquer qu'elles représentent des articulations étrangères à la langue française ; 2° parce que ces lettres sont réellement articulées par les Grecs de la même manière que dans les mots patois où nous les avons employées. Le *delta* est un z que l'on prononce en mettant le bout de la langue entre les dents; le *theta* est un s que l'on prononce de même, mais en chassant plus fortement l'air de la bouche. Ces articulations ont pour analogues en anglais le *th* qui répond à l'une et à l'autre, et en espagnol *c* devant *e*, ou *i* et z devant les autres voyelles; le *c* doux et le z espagnols ne répondent qu'au *theta*.

Enfin, la quatrième, s'étend depuis la plaine de Langon jusqu'à Grésy ; elle comprend en outre la vallée de Beaufort et celle de l'Arly, jusqu'à Ugines. Le *j* ou *g* doux se prononce *zd* et le ch, *st*.

Nous devons faire observer qu'il n'y a rien d'absolu dans ces limites. Ainsi la paroisse de Séez, classée dans la première région, n'y appartient que depuis une époque assez récente. Il y a quelques années, les vieillards de Séez avaient encore dans leur langage ces aspirations qui sont le caractère de la seconde région. Aujourd'hui Séez les a à peu près totalement perdues au contact des Tignards qui ont fait de cette localité d'abord leurs quartiers d'hiver, puis leur demeure permanente, et y ont fait prévaloir leur langage. Nous devons faire une observation analogue relativement à Bourg-St-Maurice. Là, ce n'est pas le patois d'une autre localité qui s'est substitué au patois indigène. C'est la bourgeoisie ordinairement cosmopolite des bourgs qui a provoqué un alliage de la langue nationale avec l'ancien idiome, alliage dont le premier résultat fut la disparition de beaucoup de mots trop éloignés du français, et le second fut la suppression des aspirations étrangères à cette langue et regardées peut-être comme barbares par ceux qui ne savent pas qu'elles faisaient autrefois la douceur de la langue grecque, et qu'aujourd'hui encore elles sont des articulations dominantes de la langue anglaise et de la langue espagnole Du reste, par ses désinences, ses nazales, Bourg-St-Maurice se range évidemment dans la seconde région. A l'autre extrémité cette seconde région comprend aussi quelques paroisses (Tessens, Villette, Montgirod) où les aspirations diminuent considérablement.

Dans la troisième région, une paroisse offre une anomalie assez remarquable. St-Martin-de-Belleville, environnée de paroisses où l'aspiration ne paraît pas, possède le θ et le ȝ aussi bien que le centre de la seconde région. L'aspiration y domine à tel point qu'on pourrait la croire une colonie venant de la vallée d'Aime. Inhabitée à cause de son altitude à une époque où les populations étaient encore peu nombreuses et que le territoire de la partie inférieure de la vallée pouvait suffire à les alimenter, cette localité a dû être exploitée pour les pâturages. Les chalets des montagnards venus d'ailleurs, se seront peu à peu transformés en demeures permanentes, pour le défrichement des terrains reconnus propres à la culture.

1° PRONONCIATION.

Les mots de nos patois étant empruntés à plusieurs langues, les uns au français, les autres à l'italien, quelques-uns à l'espagnol ; quelques autres venant du latin plus directement que les mots correspondants des autres langues, un grand nombre enfin se rapprochant également du mot italien ou du mot français, il est impossible de fixer des règles et de déterminer l'équivalent patois de tel son ou de telle articulation de l'italien ou du français. Ptû-on même déterminer cet équivalent, il faudrait le faire pour chaque localité. Ce travail, qui serait long et fastidieux, nous mènerait à cette conséquence, que pour le même radical dans les deux langues, nos patois passent par des nuances imperceptibles de l'articulation et de la terminaison italienne à l'articulation et à la terminaison

française. Il nous paraît bien préférable d'exposer un tableau de quelques mots où paraît le mieux cette transition.

Italien.	1re rég.	2me rég.	3me rég.	4me région	Français
Bello, bel,	*bê,*	*bè,*	*bè, biau,*	*biau,*	*beau*
Augello, augel,	*igel,*	*eugê, eugè,*		*ijeau,*	*oiseau*
		eugè			
Novello, novel,	*Id.*		*noviau, noviau,*		*nouveau*
Agnello, agnel,	*agnê,*	*agnè,*	*Id.*	*agneau,*	*agneau*
Capello, sapel,	*θapel,*	*θapê,*	*trapè,*	*stapè, stapiau,*	*chapeau*
Cavallo, souval,	*θeval,*			*steveau,*	*cheval, chevaux.*

On le voit, dans ces exemples, c'est d'abord la terminaison italienne qui disparaît *bel-lo, bel*, puis le *l* se supprime en conservant le son de l'*e bel, bê*, c'est l'*e largo* des Italiens ; cet *e* devient moins ouvert ; enfin la terminaison française se substitue tout à fait.

S'il est difficile de déterminer les rapports des sons du patois avec ceux du français ou de l'italien, il n'en est pas de même de la détermination de ces consonnances considérées en elles-mêmes.

L'*A* se prononce comme en français dans toute la circonscription que nous étudions. Il faut excepter Pésey où il est très fermé et a presque le son de l'*O*. Ex. : *pae, trabla*. C'est à peu près l'*a* anglais dans les mots *war, was, talk, walk*.

L'*E* est fermé, ouvert ou très ouvert. Les deux premiers ont leurs analogues en français. L'*e* très ouvert répond à l'*e largo* des Italiens ; il existe dans quelques locali-

tés de transition entre les deux régions. On le trouve principalement dans les finales des mots en *ello* de l'Italien

L'*I* se prononce comme en français.

L'*O* est généralement plus fermé qu'en français; dans la première région il se prononce assez souvent *ou*.

L'*U* se prononce comme en français.

Quant aux voyelles composées, la première région les prononce généralement toutes. Ex. : *aïdar*, aider; *avaïtar*, regarder ; *i me plaït*, il me plaît. Dans les autres régions on ne fait entendre qu'un seul son : *aidar, avaitar*.

La terminaison *oin* se prononce *ogn* dans la première région, surtout dans la vallée de Tignes. C'est l'*ogno* des Italiens. Ex. : besoin, *besogn*. Ailleurs on se conforme au français.

Les terminaisons en *eux*, en *eur*, correspondantes aux désinences italiennes en *oso* et en *ore* se prononcent très brèves dans les mots où elles ne sont pas francisées. Ce que nous trouvons de plus analogue dans le français, c'est le son *eu* du mot *seul*. Ex. : curieux, *courieù;* malheur, *malheù*. Ces désinences, principalement celles qui correspondent aux mots en *eur*, tendent de plus en plus à disparaître et à faire place à la pure terminaison française. La vallée de Tignes, demeurée plus fidèle à l'ancienne prononciation se rapproche aussi davantage de l'italien dont elle a conservé l'*o stretto :* couriôou, malhôour.

Les voyelles nazales existent dans la plus grande partie de la circonscription que nous étudions. Mais si nous avançons dans la vallée de Tignes, plusieurs se changent en un son clair qui n'est presque pas nazal ; ce sont prin-

cipalement les nazales françaises en *in, ain, ein*. C'est de l'italien dans lequel on a supprimé le son de l'*o* : *mattino, mattin*. Dans d'autres mots, surtout en *an, en, ent*, la même vallée fait sentir fortement le *n* : paysan, *païsann;* bien, *bienn;* différent, *différenn*.

Partout, à l'exception de Montgirod (2me rég.), l'*e* prend le son du latin dans les mots en *ent*. Dans les mots en *ence* les habitants de la vallée de Tignes prononcent *aï*. Ex. : patience, *pachaïssi;* différence, *différaïssi*.

Nous avons vu que, outre les articulations françaises, les patois en possèdent d'autres. Nous avons déjà cité le ð et le θ qui sont localisés dans la seconde région et à Saint-Martin-de-Belleville dans la troisième. Citons encore le χ qui est tantôt dur, tantôt doux. Le premier est limité à Pesey. Il répond généralement au *c* doux. Ex. : Cerise, *χrige;* cinq cent cinquante, *χin χen et χinquanta*. Le χ dur répond au *ch* allemand précédé d'un *a* ou d'un *o* : *machen*, faire ; le χ doux répond au *ch* allemand précédé d'un *e* ou d'un *i* : *zerbrechen*, briser. Le χ doux est plus répandu, mais il est borné à un assez petit nombre de mots ; il répond le plus souvent au *c* doux ou au *t* dans les mots en ciel, tiel, tion. Ex. : *χiel* (Granier), *χié* (Bourg-St-Maurice), ciel ; *attenχion*, attention ; *naχion*, nation.

Au sujet des articulations ð et θ, on ne peut exposer que quelques généralités touchant leurs correspondantes françaises. θ correspond à *ch* et à *c* doux dans les syllabes muettes. Ex. : cheval, *θeval;* place, *plaθe*. ð correspond à *j* à *g* doux. Ex. : j'aime, *ð'amo;* jarret, *ðarrett;* rouge, *roðo*.

Un fait remarquable, c'est la correspondance presque constante de ces articulations aspirées avec d'autres articulations dominantes des autres vallées. C'est cette correspondance qui a servi de base à notre classification ethnologique. Voici le tableau de ces articulations :

	1re région.	2me région.	3me région.	4me région.
Vache	Vasse	Vaθe	Vatse	Vaste
Rouge	Rozo	Roδo	Rodzo	Rozdo

Il y a d'autres articulations qui peuvent se représenter par des lettres françaises, comme *tch, dge*. On passe du *tch* au *tse* et du *dge* au *dze* à mesure qu'on s'éloigne de la frontière italienne.

Enfin, il y a, surtout dans la seconde région, des consonnes qui disparaissent totalement, ou ne sont remplacées que par une légère aspiration. Tel est le *n* dans les mots, soit noms, soit féminins d'adjectifs terminés en *aine, ine, enne, onne, anne*. Ex. : Fontaine, *fontan-a;* certaine, *certain-a;* mine, *min-a;* ancienne, *ancien-a;* bonne, *bon-a;* paysane, *païsan-a* (1). Tel est encore le *r* dans le corps des mots lorsqu'il n'est pas répété, et qu'il commence la syllabe à moins que la syllabe précédente ne soit un préfixe. Ex. : *A-ar,* labourer; *co-aδo*, courage. Mais on dira : *arratser,* arracher; *dérendzer,* déranger.

Voici une phrase propre à faire saisir la nuance caractéristique de la seconde région. Elle renferme à peu près toutes les aspirations usitées dans la vallée d'Aime. Nous

(1) Dans ces mots on prononce ce qui précède le trait comme on le prononcerait en français, en le faisant suivre de l'*a* très bref, sans que le *n* amène aucune liaison.

la donnerons d'abord mot à mot en français : Sans faire attention qu'il avait chaud, il avait posé sa charge pour aller boire de l'eau à la bonne fontaine. *Sen fai-e attenχion qu'al avèi θâ, al avèi posâ sa θarθe pe bè-e d'aiva à la bon-a fontan-a* (Granier). La même phrase s'exprimerait ainsi dans les autres régions.

1re. — *Sensa fâre atteintioun qu'al avài sât, al avài posâ sa sarze pe béire d'aïva a la bounna fountan-na.* (Val de Tignes.)

3me. — *Sen faire attenchon qu'al avei tsau, al avèi posâ sa tsardze pe bère d'aiga a la bonna fontan-na.*

4me. — *Sê faire attenchon qu'al avâ stau, al avâ posâ sa starze pe bère d'aiga à la bona fontàna* (Chevron).

Rappelons encore ici une commission donnée à un jeune étudiant, par un montagnard d'Arêches qui lui donnait l'hospitalité dans son chalet de Belleval. Il le priait d'avertir à son retour le procureur de la montagne de lui envoyer *un ciseau pour arranger le chargeoir; on estapro per arrenzdier lo starzdiu.*

A la prononciation se rapporte l'accent tonique. Il est dans nos patois plus marqué que dans le français, mais moins que dans l'italien. C'est dans les conjugaisons qu'il paraît le plus, surtout dans la première. Nous aimons, *nos âmin;* ils aiment, *i âmon;* nous aimions, *nos amâvin;* nous travaillions, *nos travaillévin.*

2° DES DÉSINENCES.

Nous examinerons d'abord les désinences des noms et des adjectifs, ensuite celles des verbes.

1° DÉSINENCES DES NOMS ET DES ADJECTIFS.

On sait que tous les noms et tous les adjectifs italiens sont terminés par une voyelle qui est le plus souvent *a*, *e* ou *o*. Les noms en français sont terminés indifféremment par une voyelle ou par une consonne. Le patois se conforme au français pour les finales consonnes, mais pour les mots, soit noms, soit féminins d'adjectifs terminés par un *e* muet, il se rapproche plutôt de l'italien. Le patois n'a pas d'*e* muet, si ce n'est quelquefois dans la quatrième région, aux environs d'Albertville. L'*e* muet est remplacé par une des voyelles *a*, *e* ou *o*, très brèves. Au masculin, pour les noms et pour les adjectifs terminés par un *e* muet, cet *e* se change en *o*. Ex. : homme, *hommo;* sage, *saʒo*, noble, *noblo;* etc. Il y a quelques exceptions, comme père, *pare*. Au féminin, l'*e* muet est remplacé tantôt par un *a* tantôt par un *e*. Il y a dépendance réciproque entre la voyelle finale et l'articulation qui y est jointe. Si l'articulation est *ch*, *g* doux, *j*, *l* mouillé, *gn*, la palatale *ye;* θ, δ, ou bien celles qni y correspondent dans les localités où n'existent pas ces aspirées, l'*e* muet est remplacé par l'*e* final italien très bref. Ex. : Trace, *trache;* brosse, *broche;* grise, *grige;* feuille, *fôllie;* Tignes, *Tigne;* repas, *souye;* place. *plaθe;* cloche, *clôθe*, *clôssi*, *clôtse*, *clôste;* rouge, fém., *roʒe*, *rozze*, *rodze*, *rozde*. Un même mot prend l'*a* ou l'*e* suivant l'articulation qui l'accompagne : race, *rassa*, *rache*. Au féminin pluriel, l'*e* muet se change toujours en *e* final italien. Les articulations autres que celles énoncées ci-dessus demandent l'*a*. Aube, *ârba;* galoche, *θôca;* malade, *malâda;* rhume,

rôfa; eau, *aiva, aiga;* table, *trâbla;* pomme, *pomma;* femme, *fenna;* troupe, *trôpa;* barre, *bârra;* grosse, *grôssa;* petite, *ptsouta, pôra;* ardoise, *louza.*

Il est à observer que dans la vallée de Tignes le *s* ou le *z* sont suivis tantôt de *a*, tantôt de *e*. Ils sont suivis de *e* lorsque *s* ou *z* correspondent aux aspirées θ ou δ; et de *a* dans les mots ou le *s* et le *z* sont articulés partout de la même manière. Ex. : *Tasse,* cloux; *tassa,* tasse; *rozze,* rouge; *rosa,* rose.

Cette dépendance réciproque de la consonne et de la voyelle finale est un fait digne de remarque. Nous la verrons encore se manifester dans les verbes, sans qu'elle soit cependant assujettie tout à fait aux mêmes règles.

2° DÉSINENCES DES VERBES. — CONJUGAISONS.

Une difficulté se présente tout d'abord, lorsqu'on entreprend l'étude des conjugaisons du patois. Combien faut-il en admettre? Il semble qu'on doive en porter le nombre à cinq, déterminées par les désinences de l'infinitif. *Amar,* aimer; *travailler,* travailler; *emplir,* remplir; *savei,* savoir; *rendre,* rendre. Cependant il paraît plus naturel de les réduire à trois, qui correspondraient autant pour la forme que pour le nombre aux trois conjugaisons de l'italien et de l'espagnol.

La première conjugaison, que nous pouvons appeler mixte, a deux modèles, dont l'un répond à la première conjugaison italienne, *amar, amare,* et l'autre à la première conjugaison française, *travailler,* travailler (1).

(1) Nous terminons ces infinitifs par un *r,* quoique cette lettre ne se prononce que dans quelques localités. Ainsi, aux Chapelles, l'on prononce *travailler* comme nous prononçons le mot latin *liber.*

le mot latin *liber*. La première forme, la forme principale, renferme les verbes qui ont conservé à l'infinitif et aux temps dérivés la désinence latine, comme en italien et en espagnol : *amar, trovar*. La seconde forme est celle des verbes dont la désinence a été francisée : *arratzer*, arracher; *tracher*, tracer. Cette dernière forme affecte les verbes dont l'articulation finale est *ch, g, l* mouillé, *gn, ts, dz, ye*. Ex. : Chercher, *sertcher, θertser, tsertser, sterstier;* loger, *lodger, lodzer, lozdier;* pincer, *blocher;* appuyer, *adruger;* mouiller, *mollier;* teiller, *bloyer;* saigner, *sâgner;* le dernier verbe prend au contraire la terminaison *ar*, si l'on ne conserve pas le *gn* : saigner, *seinar*. La terminaison *ier* présente des verbes des deux formes : crier, *criar;* prier, *prier*. Les autres verbes appartiennent à la première forme. Ex. : Estimer, *gabbar;* garder, *gardar;* tousser, *seccar, rôfar;* distinguer, *distinguar;* aimer, *amar;* sonner, *sonnar, son-ar;* couper, *copar;* enlever, *enlevar, loθar, doutar;* serrer, *serrar*. Mais on dira : retirer, *reterier*, à cause de l'intercalation de l'*i*.

Les verbes en *ar* font *â* long au participe passé, aimé, trouvé, *amâ, trovâ;* les verbes en *er* font *a* bref : gagné, *gagnà ;* mouillé, *mollià;* le premier *a* n'est autre chose que l'*a* du participe italien : *amato, trovato;* le second est l'*a* final du français. Les verbes des deux classes ont leur imparfait formé de l'italien.

Nous donnons un modèle de chacune des conjugaisons, pour qu'on puisse mieux apprécier les rapports avec l'italien et le français (1).

(1) Dans la conjugaison, la lettre italique est celle qui porte l'accent tonique.

1re CONJUGAISON.

	Forme en *ar*.	Forme en *er*.
Présent de l'Indicatif	δ'*â*mo,	δe trav*a*illo,
	t'*â*me,	to trav*a*ille,
	al *â*met,	a trav*a*illet,
	nos *â*min,	nos trav*a*illin, nos travaill*en*, (Tignes).
	vos am*â*,	vos travaill*é*,
	i *â*mon.	i trav*a*illon.

Imparfait.	δ'am*â*vo,	δe travaill*é*vo,
	t'ami*â*, t'amav*â* (Tignes).	to travailli*â*, to travaillev*â*,
	al am*â*vet,	a travaill*é*vet,
	nos am*â*vin, nos am*â*van *id.*	nos travaill*é*vin, nos travail-[l*é*van]
	vos ami*â*, vos amav*â* *id.*	vos travailli*â*, vos travaill*é*v*â*
	i am*â*von, i am*â*van *id.*	i travaill*é*von, i travaill*é*van.

Parfait. δ'ai am*â*, δ'ai travaill*à*.

Plus-que-parf. δ'ay*ou* am*â*, z'av*ô* am*â*. δ'ay*ou* travaill*à*, [z'av*ô* travaill*à*].

Futur.	δ'ame-*ëï*, z'amar*ëï*,	δe travaille-*ëï*, zou travail-ler*ëï*, etc.
	t'ame-*é*, t'am*a*r*è*,	
	al ame-*à*, al amar*à*,	
	nos ame-*in*, nos amar*en*,	
	vos ame-*ëï*, vos amar*ëï*,	
	i ame-*ôn*, i amar*ôn*.	

Fut. passé. δ'a-*ëï* am*â*, zar*ëï* am*â*, etc. | δ'ar*ëï* travaill*à*, etc.

*Condit*el *présent.*	δ'ame-*i*, z'amar*i*, t'amer*iâ*, t'amar*â*, al am*ert*, al amer*i*, al amar*i*, nos amer*iên*, nos amar*àn*, vos amer*iâ*, vos amar*â*, i amer*ion*, i amar*ân*.	δe travaille-*i*, zou travailler*i*, etc.
*Condit*el *passé.*	δ'a-*i* am*â*.	δ'a-*i* travaillâ.
Impératif.	*â*ma, qu'al am*eit*, am*in*, am*â*, qu'i am*on*.	travaille, qu'a travaill*eit*, travaill*in*, travaill*é*, qu'i travaill*on*.
Subjonctif présent.	que δ'am*ou*, que z'am*ô*, que t'am*ei*, qual am*eit*, que nos am*in*, que vos am*éi*, qu'i am*on*.	que δe travaill*ou*, que zou travaill*ô*, etc.
Imparfait du Subjonctif.	que δ'amisso, que t'amiss*â*, qu'al amisset, que nos amissen, que vos amiss*â*, qu'i amisson.	que δe travaillisso, etc.

Parfait du Subj. Que δ'ayo, que δ'osso am*â*. | travaill*â*.
Plus-que-Parf. Que δ'*eu*sso am*â*. | travaill*à*.
Infinitif présent. Amar. | travailler.
Parfait. Av*ëi* am*â*. | travaill*à*.

Nous ne chargerons pas les autres conjugaisons d'un détail inutile. Nous nous bornerons au Présent et à l'Imparfait de l'indicatif.

	2me CONJUGAISON.	3me CONJUGAISON.
Indicatif présent.	ðe règno, zou rendo.	ð'impléïcho,
	to ren, tou renn,	t'impléï,
	a ren,	al impléït,
	nos règnin,	nos impléïchin, nos implichenn
	vos rende,	vos impléïde, vos impli,
	i règnon,	i impléïchon.
Imparfait.	ðe regnou, zou regnô,	ð'implichou, z'implichô,
	to regnâ,	t'implichâ,
	a regnëït,	al implichëït,
	nos regnin,	nos implichin,
	vos regnâ,	vos implichâ,
	i regnon.	i implichon.

Il n'est pas possible de rendre toutes les nuances de prononciation dans les différentes localités. Elles sont d'ailleurs assez peu sensibles, si l'on excepte la première région, où les finales en *n* et en *t* se font fortement sentir, tandis que dans les autres, le *n* ne fait que rendre le son nazal, et le *t* est muet.

OBSERVATIONS SUR LES CONJUGAISONS.

L'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison a beaucoup d'analogie avec l'italien. Dans l'Italie septentrionale on dit assez généralement *amavo* à la première personne. Cette terminaison paraît très souvent dans les *Fian-*

cès de Manzoni. La seconde personne est *amavâ* dans la vallée de Tignes ; cette forme paraît plus italienne que la forme *amiâ*. Toutefois elle tient du français par l'accent placé sur la dernière syllabe.

La différence entre les deux formes, *amar* et *travailler*, est plus apparente que réelle. Elle est subordonnée aux articulations de la dernière consonne du radical en patois, lors même qu'elles répondraient à une même articulation française. Ex. : brasser, *braθar ;* brosser, *brocher*. Elle n'est donc pas suffisante pour qu'on puisse admettre deux conjugaisons distinctes.

La seconde conjugaison patoise correspond à la seconde des Italiens et des Espagnols par la suppression de l'*e* de la pénultième syllabe ; *rechèvre,* ricevere, *crèθre,* crescere, *dèvre,* dovére ; *rendre,* rendere ; plutôt qu'à la quatrième du français. Elle renferme la plupart des verbes en *oir* qui suivent généralement en italien la seconde conjugaison. Elle est plus italienne que française au présent de l'indicatif ; mais à l'imparfait, elle est évidemment française ; ce n'est plus la pénultième syllabe qui porte l'accent tonique ; on appuie à toutes les personnes sur la syllabe finale.

La troisième conjugaison patoise répond à la seconde du français, et à la troisième du latin, de l'italien et de l'espagnol. Elle se rapproche beaucoup de l'italien par la désinence de la première personne du présent de l'indicatif : *ðe sortècho,* je sors ; *ð'implècho,* je remplis ; *ðe fornècho, zou finècho,* je finis. On voit ici la finale *isco* des Italiens.

Il nous resterait à examiner le futur, le conditionnel, l'impératif, les temps du subjonctif. Mais sans entrer dans

les détails, nous dirons : 1° que ces temps paraissent se rapprocher plutôt du français par la prédominance de la syllabe finale; 2° que l'intercalation de l'*i* au conditionnel donne à ce temps beaucoup d'analogie avec la seconde forme de l'imparfait du subjonctif espagnol; *ameri*, amaria ; *ameriâ*, amarias ; 3° que le patois a un cachet particulier qui le montre en bien des cas, non seulement indépendant, maispresque l'aîné de la langue française, qui, au lieu de lui avoir prêté ses formes, lui en auraient au contraire emprunté plusieurs.

Nous n'avons indiqué dans les conjugaisons que les formes principales et aujourd'hui plus usitées. Mais il n'est pas rare d'en rencontrer d'autres. Il en est une surtout que nous devons signaler ici; elle se rapporte à la langue espagnole, non pas telle qu'elle existe actuellement, mais telle qu'on la parlait autrefois C'est la forme en *ade. ede, éide : vos amade*, vous aimez; *vos travailléde*, vous travaillez ; *vos recheide*, vous recevez ; *vos forneide*, vous finissez. Les Espagnols disaient autrefois : *amades*, vous aimez ; *comedes*, vous mangez, au lieu de *amais, comeis*. Nous aurons l'occasion d'indiquer d'autres points de contact avec l'espagnol.

A mesure qu'on s'éloigne de la frontière, l'élément italien s'efface et cède la place à l'élément français. Ainsi, dans les environs d'Albertville, on trouve l'imparfait de la première conjugaison francisé, *d'amiou*, j'aimais, au lieu de *d'amavo*. Un autre changement en sens contraire du précédent se manifeste dans les mêmes localités; on dirait une protestation contre l'empiètement du français. Nous voulons parler de la forme italienne donnée aux imparfaits

de la seconde et de la troisième conjugaison : *de fachévo,* je faisais ; *de sortechévo,* je sortais ; à la place de *de fachou, de sortechou.* Au futur et au conditionnel des verbes en *ar,* l'*a* a été conservé dans la vallée de Tignes, tandis que partout ailleurs on y a substitué l'*e* : *z'amarëi, d'amerëi,* j'aimerai ; *z'amari, d'ameri,* j'aimerais.

Il nous reste à faire une observation assez importante sur les conjugaisons de nos patois. Nos dialectes manquent totalement de parfait défini, s'écartent ainsi de toutes les langues du midi de l'Europe, et se rapprochent, jusqu'à un certain point, de celles du nord. Nous disons, jusqu'à un *certain point*, car il y a une différence prononcée. Dans les langues du nord, cette absence d'un parfait défini spécial, n'est pas une lacune. C'est une même forme qui sert pour ce temps et pour l'imparfait. En anglais *I was,* et allemand, *Ich war* signifie également : *j'étais* ou *je fus*. Dans nos patois c'est une lacune. Le paysan, plus occupé de ses intérêts présents ou à venir, que des événements passés, et, quand il parle du passé, plus soucieux d'exposer simplement les faits que de les lier dans un récit caractérisé par l'enchaînement des propositions, ne s'aperçoit pas de cette lacune. Mais le traducteur qui veut rendre en patois une narration française où le parfait défini joue le rôle principal, se voit tout à coup entravé dans sa marche, et se trouve dans l'alternative, ou d'être inexact, ou de transformer les phrases en touchant à la liaison des propositions. S'il s'agissait de rendre en patois cette phrase : Quand il arriva à l'extrémité de la vallée, il se retourna une dernière fois et se mit à pleurer ; le paysan emploierait le plus-que-parfait avec le parfait indéfini : *Al éve arrovâ i câro de la*

comba, quand a s'é reverià on dernier coup et à s'é boutà à pleurar. Ou bien, s'il veut donner de l'énergie à son récit, il mettra le présent : *Arrovâ i câro de la comba, â se reverie on dernier coup et à se boutet à pleurar*.

Il y a toutefois quelques localités où certains verbes paraissent avoir un parfait défini. Mais ce n'est là qu'une particularité relativement insignifiante, qu'on doit plutôt regarder comme une imitation assez récente du français.

Quelques verbes appartenant à la troisième conjugaison française, ne se rangent dans aucune des trois que nous avons adoptées. Ce sont : *savéï*, savoir ; *pochéï*, pouvoir ; *volliéï*, vouloir ; *avéï*, avoir. Un autre verbe se range dans la même catégorie dans certaines localités ; *véi*, voir (3me et 4me région), tandis qu'en d'autres vallées il suit la seconde conjugaison, *vire*, (1re région) ou bien est tout à fait irrégulier, *viera*, *vier* (2me région). Remarquons que tous ces verbes appartiennent à la seconde conjugaison italienne en *ére* long : *sapére*, *potére*, *volére*, *avére*, *vedére*. Si le nombre en était plus considérable, il semble qu'on pourrait en faire une conjugaison à part. Mais on peut les regarder comme des verbes irréguliers à l'infinitif, et dont les autres temps se rapportent à la seconde conjugaison. Il y a d'ailleurs une analogie frappante entre *pochéï* et *volliéï* du patois et *posse* et *velle* du latin.

Les verbes étant considérés généralement comme les radicaux des noms abstraits et des adjectifs, nous ajouterons ici quelques mots sur les préfixes et les affixes. Ces particules, dans nos dialectes, ne se rapportent pas plus au français qu'à l'italien. Elles ont été puisées à une source commune. C'est le latin qui en a le plus fourni ; quelques

unes pourtant lui sont étrangères, telles que le préfixe *mé-mis*, et l'affixe *age*. Dans nos patois, les affixes en *ure*, *té*, *age*, ont plus souvent la terminaison italienne, les autres, la terminaison française.

Le verbe, dans ses terminaisons, est l'élément caractéristique du patois, il en est l'élément le plus persistant et le plus tenace. L'étranger qui viendra se fixer dans nos bourgs, enrichira le vocabulaire indigène de mots français, et, par une conséquence nécessaire, le dépouillera peu à peu, et dans la même proportion, des anciennes locutions; les hameaux voisins des bourgs recevront à leur tour quelques expressions qu'en aura rapportées quelque Perrette après une petite discussion avec la ménagère bourgeoise sur le prix d'une douzaine d'œufs. Les hameaux plus reculés puiseront à une autre source. Le jeune homme qui a voyagé, qui a visité la capitale, qui y a vécu longuement, deux ou trois mois peut-être, qui y a parlé (patois) avec ses compatriotes, oubliera tout à coup plusieurs expressions de son idiome, quand il approchera de son village ; et s'il n'ose pas tout à fait parler français avec père et mère, il leur exhibera au moins un assez volumineux répertoire de noms, d'adjectifs, de verbes, voire même d'interjections empruntés soit au vocabulaire français, soit à l'argot de la capitale. Ce répertoire recevra une promulgation plus solennelle le dimanche, au milieu des poignées de main, sur la place publique. Ces nouvelles expressions, répétées d'abord d'un ton ironique et railleur, finiront par prévaloir, et les vieillards gémiront de voir reléguer dans les oubliettes les mots de l'ancien vocabulaire. Tel est depuis un demi siècle le sort des mots patois. Mais il n'en

est pas de même de la grammaire, surtout de la conjugaison. Les désinences qui habillaient les anciennes expressions continueront à habiller les nouvelles, et le rôle *civilisateur* de nos jeunes émigrés expirera devant la grammaire.

Nous avons vu que nos patois possèdent un certain nombre d'articulations étrangères à la langue française. Quelle en peut être l'origine?

Distinguons d'abord celles qui s'étendent sur une grande portion du pays, et celles qui ont un caractère purement local.

Le χ dur appartient à cette dernière catégorie. Il est limité à Pesey. Nous croyons que cette articulation y a été importée par les Allemands, qui s'y sont établis en assez grand nombre pour l'exploitation de la mine de plomb argentifère. On trouve encore à Pesey plusieurs noms de familles allemandes, Setller, Senoffer, etc. Le grasseyement, très prononcé dans cette paroisse, pourrait bien avoir la même origine ; c'est quand le *r* est précédé de *g*, qu'il se grasseye le plus fortement, il ressemble alors au *g* dur allemand.

Le θ et le δ vont de pair. Ces deux articulations sont bien plus répandues que le χ. Il est vrai que dans notre circonscription elles se limitent à une partie de la Haute-Tarentaise et à Saint-Martin de Belleville. Mais au dehors elles reparaissent à Saint-Pierre d'Albigny, règnent dans presque tout l'arrondissement de Chambéry, dans une partie du Genevois, notamment dans le canton de Faverges ; elles dominent dans le Faucigny et le Chablais. On peut à bon droit considérer ces articulations comme inhérentes à l'ancien dialecte indigène. Quelle en est la source?

Probablement la même qui a fourni le *th* anglais, le *c* doux ou le *z* espagnol, et plus anciennement le θ aux Grecs, c'est-à-dire la nature même de notre organe vocal. Si nous devons juger de l'ancienne prononciation du latin par la prononciation actuelle, ce seraient les Romains qui auraient supprimé cette articulation grecque. Mais les invasions des Barbares, des Goths principalement qui ont eu des rapports assez prolongés avec les Grecs, ont dû apporter cette articulation en Espagne et dans la Septimanie. Nous pouvons les tenir de la même source. Dans nos deux arrondissements, ces deux aspirations, quoique plus limitées que leurs correspondantes *ts, dz, st, zd,* doivent être considérées comme plus indigènes. Il est facile de rendre raison de cette anomalie. La vallée d'Aime est celle qui fournit le plus faible contingent à l'émigration. Les richesses agricoles ont retenu plus longtemps sa population fixée au sol, et par suite, cette population a dû conserver plus pur l'ancien idiome, comme elle a conservé son costume des *frontières*, costume unique dans le monde. Si, à ces deux faits, nous ajoutons encore la suppression des lettres *r* et *n* dans la prononciation d un grand nombre de mots, nous aurons un ensemble frappant de circonstances propres à nous faire voir dans la population de la Haute-Tarentaise, sinon la pure population primitive, du moins celle qui a le mieux conservé les anciennes traditions du langage et du costume. Mais, dira-t-on, il y a la partie supérieure de la vallée qui diffère notablement par le langage et le costume. Cela est vrai, nous avons même fait une région à part depuis Séez jusqu'à Val de Tignes. Cette région, une, au point de vue ethnologique, peut se subdi-

viser en deux parties sous le rapport du costume. Il y a la partie au deçà du bois de la Balme et la partie au delà la vallée de Tignes proprement dite. La population italienne a pu faire irruption par les cols d'Iseran et de Galise ; cette irruption a dû commencer par l'exploitation des pâturages. D'immenses troupeaux de moutons amenés du Piémont ont pu d'abord couvrir le territoire de la vallée de Tignes, comme ils couvraient encore, il y a vingt ans, la montagne de Praz-Rion, à la source de l'Isère. Des troupeaux de gros bétail venus ensuite partie du Piémont, partie de la vallée inférieure de Bourg Saint-Maurice, en nécessitant une garde plus assidue, une exploitation plus attentive, auront amené à construire les premières cabanes. Des essais de culture ayant réussi, des familles se sont déterminées à passer l'hiver sur les lieux, s'épargnant ainsi des frais considérables de transport pour le fourrage. Une population mixte ayant plus de rapport commercial avec le Piémont qu'avec le bas de la vallée, dut se faire un langage, ou plutôt conserver le langage qui était plus en harmonie avec ses rapports. Ce langage a gagné du terrain, s'est étendu par deçà la grande forêt de la Balme jusqu'à Sainte-Foy, puis jusqu'à Séez, localités probablement habitées par l'ancienne population. Sainte-Foy, Séez, tout en adoptant le nouveau langage, gardèrent l'ancienne coutume, et cela ne doit pas paraître étrange. L'élément principal de variation pour le langage ce sont les rapports commerciaux, tandis que le costume n'ayant ici aucune relation avec le genre de commerce qui amenait les Piémontais dans le pays, ne devait pas être modifié ; les trois paroisses

de Brevières, Tignes et le Val de Tignes ont conservé encore plusieurs choses du costume piémontais : comme le mouchoir se repliant autour de la tête et se nouant sous l'angle qui retombe en long bec entre les épaules. Il n'y a pas longtemps encore, un ruban d'or ceignait la jeune épouse au jour de ses noces, et dès lors aux grandes solennités. Dans ces pays comme dans le fond de nos vallées, l'émigration amène bien des transformations. Autrefois l'émigration était presque entièrement dirigée vers le Piémont, l'Espagne et le midi de la France. Aujourd'hui Paris accueille ceux que Turin recevait autrefois, et l'élément français ne tardera pas à prendre dans ces montagnes de plus vastes proportions.

Telles sont nos appréciations sur l'histoire de la Haute-Tarentaise. Nous les soumettons à la critique des hommes qui s'occupent de l'histoire de la patrie. Puissent-ils trouver dans l'étude que nous avons faite sur le langage de nos deux arrondissements, des matériaux qui, unis à leurs propres recherches, leur donnent la clef de l'origine de toutes nos populations.

CHRONIQUE

DU

Mont-Saint-Michel, dit des CORDELIERS, à Moûtiers,

Par l'Abbé MILLION.

(Lu dans la séance du 5 novembre 1866.)

Nous sommes une génération née parmi des ruines. Il nous est échu le dur labeur de recueillir les feuillets épars de l'histoire de la patrie, de relever pierre à pierre quelques pans de murs cachés sous les décombres, pour reconstituer péniblement le plan des monuments élevés par nos aïeux. Entourés de débris que le temps a pulvérisés, il nous faut rechercher parmi des grains de sable quelques empreintes amoindries des siècles passés.

Les annales de notre Eglise et de nos saints, les édifices élevés à la religion par la foi de nos devanciers, les cellules où ont prié nos religieux d'autrefois, les caveaux où leurs os ont dormi et parfois opéré des prodiges, appellent notre attention, s'offrent comme un noble but à nos travaux. La tâche est immense, les ouvriers rares, les matériaux dispersés, le temps avare ; mais le courage et un vouloir énergique ne furent-ils pas toujours les plus sûrs garants du succès? *Audaces fortuna juvat*. Or, le seul succès que nous

désirons, c'est que Dieu soit glorifié et la patrie mieux connue, plus aimée : DEUS ET PATRIA !

Tout près et à l'est de Moûtiers, un sentier à longues lignes brisées conduit sur un monticule boisé qui domine la ville, et sur lequel s'étagent, d'un côté, des masses énormes de rochers presque nus : c'est le Mont-St-Michel, vulgairement appelé *Les Cordeliers*. Là, dès avant le XIIe siècle, était un prieuré sous le vocable de saint Michel, qui, après diverses vicissitudes, se transforma en couvent de la *Régulière Observance* franciscaine, couvent qui entendit sonner sa dernière heure à la fin du siècle passé.

Au moyen des précieux documents conservés dans les *Mémoires* de Besson, dans la *Narration historique* du P. Fodéré et dans les *Lettres* de Mgr Germonio, à l'aide des notes inédites et des souvenirs fugitifs qu'il nous a été posble de recueillir, nous allons essayer de retracer l'intéressante chronique du Mont-St-Michel.

I.

On ignore l'époque précise de la fondation de ce prieuré sous l'invocation du glorieux archange, parce que nos titres incomplets n'en font mention que dès le XIIe siècle. Alors il était habité, selon les uns, par un petit nombre de chanoines Augustiniens, et, selon d'autres, par quelques religieux Bénédictins. Il était fort petit, n'ayant qu'une étroite chapelle, un cloître et un modeste corps de logis où se trouvaient, au rez-de-chaussée, la cuisine et le réfectoire, et, au premier étage, six cellules seulement (1).

(1) *Narration historique*, par le P. Jacques Fodéré; Lyon, 1619, p. 853.

En 1140, saint Pierre II, archevêque de Tarentaise, par un acte passé à Moûtiers, unit, avec le consentement de son chapitre, ce prieuré avec les églises de Salins, de Montagny et de Fessons-sur-Salins qui en dépendaient, à l'abbaye bénédictine de St-Maurice d'Agaune en Valais. Le saint prélat voyant cette petite communauté de chanoines réguliers près de s'éteindre, faute de sujets, motiva cette donation, comme on le voit ténorisé dans l'acte précité, sur la pieuse affection qu'il portait à l'église d'Agaune, et sur la sainte union qui existait entre la célèbre abbaye érigée en l'honneur de saint Maurice et l'église de Tarentaise, où ce glorieux martyr était particulièrement honoré.

Les conditions stipulées règlent que l'abbaye pourvoira le prieuré de sujets soumis aux statuts des chanoines réguliers, et non à la vie monastique; que l'archevêque en retirera un cens annuel de huit sous en souvenir de la cession ; qu'enfin les chanoines qui l'habiteront seront tenus d'assister aux processions de la cathédrale, les jours de la Purification, des Rameaux, de Pâques, des Rogations, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la fête de saint Pierre, de celles de la sainte Vierge, et même des autres saints, quand on jugera nécessaire d'implorer leurs suffrages (1).

L'abbaye de St-Maurice accepta cette donation et en exécuta les conditions, en sorte que cet état de choses dura trois siècles entiers. Nous avons peu à dire sur cette longue période ; nous relaterons cependant quelques actes qui s'y rapportent, en y joignant les noms de quelques prieurs qui nous ont été conservés par Besson. Comme il s'agit

(1) *Mémoires* de Besson, p. 194 et 135 ; et *Preuves*, n° 18.

d'une chronique ancienne et locale, on nous permettra ces simples indications, que la pauvreté de nos archives et la rareté des monuments anciens rendent fort précieuses.

L'*Inventaire des titres de l'ancien archevêché de Tarentaise* fait mention d'un acte d'échange passé en 1193, entre le chapitre de Moûtiers et le P. abbé d'Agaune, concernant la maison du Pont-Alvin et ses dépendances, et les dîmes de Salins et de Fessons-sur-Salins.

En 1209, Pierre....prieur de St-Michel, par acte du 8 octobre, reçu par Rodolphe de Bozel, acquit de Bozon de Cevins, pour le prix de 20 sous, une partie des dîmes de Fessons-sur-Salins (1).

Eu 1211, Pierre Voisin, *Vicinus*, était prieur (2).

L'an 1217, Aymon de Picoland (villages des Chapelles) fit don au prieuré des fermes et des habitations rurales *(casementiers)* qu'il possédait à Hautecour (3).

L'année 1225, le prieur Guillaume fit une transaction, le 2 juillet, avec Pierre....chapelain de l'église de St-Maurice de Salins. Ce prieur de St-Michel revendiquait le droit de célébrer les offices divins, ou de les faire célébrer par un de ses chanoines, quand il se rendait à cette église unie à son prieuré. Il réclamait la propriété de la maison presbytérale de cette paroisse, et prétendait que le prieuré devait partager, avec le chapelain, les legs des bienfaiteurs et les offrandes pour les défunts. Ce débat fut terminé, à l'arbitrage de l'archevêque Harluin, par un acte qui réglait que le chapelain paierait 500 sous au prieur, et que ce

(1) Besson, p. 235.
(2) *Ibid.*
(3) *Inventaire.*

dernier, ou un des siens, officierait aux fêtes solennelles de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de saint Jean-Baptiste, de l'Assomption et de la Toussaint. L'acte de transaction portait encore que la maison curiale appartiendrait au chapelain, sauf une chambre à coucher convenable, et une place au cellier, réservées à l'usage personnel du prieur de St-Michel. Tous deux devaient se concerter pour la nomination du marguiller de l'église. Le prieur devait avoir sa part aux offrandes pour les défunts; celle du chapelain devait être de dix-huit deniers quand elles arrivaient à cinq sous, et de deux sous lorsqu'elles dépassaient cette somme. Le prieur avait le droit de célébrer les messes d'enterrement, par lui-même ou par un de ses chanoines; mais, à leur défaut, la charge en retombait sur le chapelain (1).

En 1245, P....était prieur de St-Michel; Henri de Chillonai l'était en 1248.

L'an 1259, Pierre de Grigni (village d'Hautecour) lègue ses biens à St-Michel.

En 1266 et 1268, Pierre....était le nom du prieur.

Cette dernière année, Hugues, chapelain de Salins, fit donation au prieuré, de son droit sur les montagnes, pâturages et forêts *(alpéages, pasquéages et bois)* d'Hautecour (2).

En 1278, Nicolas de ***Bersatoribus,*** qui devint ensuite évêque d'Aoste, était pourvu de ce prieuré (3).

En 1310, le prieur fit une transaction avec Bosonnet

(1) Besson, p. 204, 205 et 235.

(2) *Inventaire.*

(3) Besson, p. 235 et 254.

de Melphe, concernant la dîme de Fessons-sur-Salins (1).

En 1329 et 1343, Thomas de *Bersatoribus* exerçait la charge de prieur de St-Michel; il albergea, en 1336, une terre située à *Lachal*, territoire d'Aigueblanche; il reçut aussi, en 1337, la donation que lui fit Albert Gros, d'Aime, de la sixième partie de l'alpéage d'Hautecour (2).

En 1350, Aimon Evrade de Macôt, et, en 1368, Guillaume de Riddes, se trouvaient placés à la tête du petit prieuré.

Enfin, l'année 1428, l'archevêque Jean V de Bertrand, soit que l'abbaye d'Agaune ait manqué de sujets, soit que les chanoines de St-Michel aient voulu rentrer dans la vie monastique, demanda la réunion du prieuré à la mense archiépiscopale. Le pape Martin V l'accorda par bulles du 10 septembre de la même année, selon Besson, et du 4 février, selon notre *Inventaire*. Nous pensons que la date postérieure est celle du contrat d'union, tandis que la première se rapporte aux bulles. Quoi qu'il en soit, les revenus du prieuré furent dévolus à l'archevêque, et cette espèce d'ermitage demeura inhabité pendant quarante ans (3).

Mais, en 1470, l'archevêque Thomas de Sur y établit les Cordeliers de l'Observance, leur cédant les édifices et le petit pourpris appartenant à sa mense. L'acte en fut passé le 14 novembre, dans le palais archiépiscopal, par Michel Sautier, notaire apostolique et impérial (4).

(1) *Inventaire.*
(2) *Ibid.*
(3) Besson, p. 235.
(4) *Id.* p. 217.

Le petit prieuré va maintenant entrer dans une nouvelle phase; après 300 ans d'existence, il va se transformer en couvent. Avant de raconter comment et à quelle occasion un petit essaim de Franciscains vint se poser sur le Mont-St-Michel, nous devons dire quelque chose de l'Ordre de St-François, de ses différentes branches et de ses maisons en Savoie.

II.

Au moment où la philosophie en délire harcelait la théologie par des chicanes de mots et de forme, où les hérésies anciennes, se réveillant d'un long sommeil, pullulaient à côté des erreurs nouvelles, où enfin la dissolution répandue dans les masses franchissait toutes les bornes, vers la fin du XIIme siècle naissait François d'Assise, père de la grande famille franciscaine. Dieu lui inspira de poser la base de son Ordre, voué à la prédication évangélique, sur la pauvreté parfaite, le dénuement absolu qui oblige à ne vivre que d'aumônes. Son Institution fut approuvée par Innocent III, en 1210; et sa règle par Honorius III, en 1223.

Dès que François eut fait appel à la pratique de la pénitence, dès qu'il eut élevé la bannière de la sainte pauvreté, des masses d'hommes de toute condition, poussés comme par une force invisible, et attirés par une vertu secrète, ne cessèrent de venir se ranger sous sa règle. Ces milliers de religieux, se recrutant principalement dans les classes inférieures, furent constamment en relation immédiate avec le peuple, et exercèrent sur lui, et aussi sur les grands, l'influence la plus décisive. Ce réveil de la foi, cet élan vers ce que la vertu a de plus sublime, ce retour vers les prati-

ques les plus austères, furent un des plus beaux spectacles du moyen-âge.

Mais à peine le saint fondateur était-il mort, en 1226, que sa règle fut diversement interprétée par ses nombreux disciples, et que les frères mineurs se divisèrent en plusieurs branches. On nomma *Conventuels* ceux qui avaient adouci la règle et qui possédaient des fonds de terre, et *Observantins* ceux qui conservèrent la rigidité de la première institution. Mais l'Observance même, inaugurée en 1368, par le B. frère Paulet de Foligni, se partagea plus tard en *régulière* et en *étroite observance*. Cette dernière fut instituée en Espagne par saint Pierre d'Alcantara; les religieux qui l'embrassèrent en France, furent appelés *Récollets*, parce que, retirés dans des couvents plus solitaires, ils vivaient dans le silence et la retraite. Les Observantins de France furent nommés *Cordeliers*, de la corde qui leur servait de ceinture. Enfin, dès 1525, les *Capucins* sortirent de l'Observance, par une réforme due au F. Matthieu de Baschi.

La famille franciscaine s'était tellement propagée, qu'au XVIIe siècle, les Conventuels comptaient plus de 30,000 frères; les Observantins, Récollets, Cordeliers, etc , étaient plus de 35,000; et les Capucins s'élevaient déjà au nombre de 17,265 religieux. Les Clarisses de diverses réformes, montaient en même temps à 86,000.

Les Franciscains de Savoie dépendaient de la province de St-Bonaventure, dont le provincial résidait à Lyon; ils étaient disséminés dans six couvents, qui formaient la custodie de Savoie. C'étaient, par ordre de fondation, les couvents de Belley, de Notre-Dame de Myans, de Cluses,

de St-Michel à Moûtiers, de Ste-Marie Egyptienne à Chambéry et d'Annecy. Les monastères de Clarisses étaient encore plus nombreux (1).

Le F. Jean Bourgeois fut le fondateur de cinq couvents de son ordre, parmi lesquels celui de St-Michel de Moûtiers, occupe le second rang. Une courte notice nous fera connaître ce saint et zélé religieux. Né dans une petite ville de la Bresse, nommée St-Trivier, il sortait d'une pieuse famille de cultivateurs aisés. Son père l'avait envoyé aux écoles où il avait puisé, avec la science, une grande piété. Il avait une tendre dévotion à la Mère de Dieu, et, vivement frappé de la pensée de la mort, il aimait à la méditer constamment. A l'âge de 21 ans, il perdit son père et entra au couvent de l'Observance de Dole, où il ne tarda pas d'être regardé comme un modèle des vertus religieuses. Excellent théologien, il fut en même temps un des grands prédicateurs de son époque (2).

Transféré, en 1469, au couvent de Notre-Dame de Myans, il y fut d'abord lecteur, puis gardien. Mais alors il existait en Faucigny une sorte de Vaudois, espèce de sorciers qui se rassemblaient dans les cavernes de la Balme, entre Cluses et Passy. Le F. Jean et quelques-uns de ses religieux furent envoyés pour arrêter, par leurs prédications, les progrès de ces sectaires, et essayer de les convertir. Leur zèle produisait les plus grands fruits en ce pays; cependant, le succès complet de leur entreprise demandait du temps, et les frères ne se voyaient qu'à regret indéfini-

(1) Fodéré, p. 304.

(2) *Id.* p. 958.

ment éloignés de leur couvent. Aussi le F. Jean pensa-t-il en établir un dans la contrée, et sollicita la protection du comte Janus de Genève, baron de Faucigny, qui lui donna des lettres pour le duc Amé IX. Il les porta lui-même à Turin où il obtint des lettres-patentes ensuite desquelles, le pape Paul II concéda les bulles nécessaires, le 15 juin 1471, et désigna le prieur de Talloires pour les exécuter (1).

F. Jean Bourgeois choisit la ville de Cluses pour cette fondation, et noble Nicolas Pucti lui donna le terrain nécessaire. Il y bâtit aussitôt une chapelle de Notre-Dame de Consolation, et posa les fondements du couvent, au moyen des 500 florins que le comte Janus avait donnés, pour cette bonne œuvre. Puis il alla faire une quête dans le Bourbonnais et la Bresse, pour achever l'établissement, fonda en passant, le couvent de Pont-de-Vaux en 1472, et revint à Cluses *chargé de grandes commodités*. L'édifice s'acheva en 1484, et le 16 juin de l'année suivante, l'archevêque de Tarentaise, Jean de Compeys consacra l'église sous le titre de St-François, et deux jours après, bénit le chapitre et le cloître (2).

En même temps, le F. Jean s'occupait de la fondation du couvent de Ste-Marie Egyptienne de Chambéry pour laquelle le duc avait accordé des patentes du 11 août 1469, et de nouvelles lettres du 11 octobse 1474, destinées à couper court aux difficultés suscitées à l'exécution des premières. Enfin ce couvent fut béni le 24 juillet 1475, par l'évêque de Berinte, suffragant et coadjutsur de Taren-

(1) Fodéré, p. 832 et suiv.
(2) *Id.* p. 838.

laise, qui, le 26 février 1466, avait déjà consacré l'église de Myans (1).

La maison de Chambéry n'eut d'abord que huit religieux sous l'obéissance d'un vicaire qui était le F. Jean Bourgeois, mais elle devint couvent formé avec gardien, le 20 février 1495, en exécution des bulles d'Alexandre VI, du 17 décembre 1494. Cependant le bon frère n'y résidait que fort rarement, parce que les affaires générales de l'Ordre lui imposaient de continuels voyages (2).

En 1488, il était à Paris, où le roi Charles VIII le nomma son confesseur ordinaire et prédicateur de la cour. Le P. Foderé fait naïvement remarquer *qu'il en était grand besoin, parce que Louis XI, père du roi, l'avait fait élever en pure ignorance, n'ayant voulu qu'on ne lui enseignât que cette sentence : Qui nescit dissimulare, nescit regnare* (3).

C'est ce même frère encore qui fonda le couvent de Notre-Dame des Anges à Lyon. Cette maison devint, sous sa direction, le véritable modèle de toutes celles de l'Observance; il y passa comme gardien, les dernières années de sa vie, et y mourut en grande réputation de sainteté. *Non seulement après sa mort,* dit le P. Foderé, *ains étant encore viateur en ce monde mortel, il a fait plusieurs miracles; c'estuy-cy est tout trivial et advoué de tous, que luy étant nécessaire passer la rivière de Loire, pour aller de Feur à Montbrison, les pontaniers ne le voulaien passer en leur bateau, pourcequ'il ne portait point d'ar-*

(1) Fodéré, p. 939 et 803.
(2) *Id.* p. 943.
(3) *Id.* p. 959.

gent, il estendit son manteau sur l'eau, et après avoir fait le signe de la crôix, luy et son compagnon s'assirent dessus, et passèrent ainsi la rivière plus habilement et plus assurément que les pontaniers avec leur bateau (1).

On raconte de lui plusieurs autres merveilles que nous passons sous silence, nous contentant de noter un fait qui se rapporte au moment de sa mort, et de dire un mot de sa dépouille mortelle, qui reposait au couvent de Lyon.

Pendant qu'il exerçait la charge de vicaire au couvent de Ste-Marie Egyptienne de Chambéry, il avait fait placer sur le roc *Bâtonet,* qui est au-dessus, une grande croix de bois, tournée vers le nord. Or, au moment où il expira, elle se tourna d'elle-même vers le couchant, du côté de Lyon, et le peuple frappé de cette merveille, l'appela dès lors, *la croix de F. Jean Bourgeois* (2).

En 1562, quand les Calvinistes se furent emparés de Lyon, ils brûlèrent le couvent de Notre-Dame des Anges, après avoir violé les tombeaux et exhumé le corps du F. Jean, que l'on regardait comme une sainte relique. Dans leur fureur, ils brisèrent ses os en proférant d'affreux blasphêmes, et finirent par en jeter les débris dans la Saône qui coule au pied du couvent. A la vue de cette profanation, une noble dame du voisinage s'étant mise à pleurer, un de ces impies lui jeta une épaule de ce corps vénéré, en lui disant : *Tiens, voilà ta part, aussi bien es-tu une chienne papiste, ronge cet os.* Cette vertueuse femme recueillit cette relique fort dévotement, l'emporta

(1) Fodéré, p. 969.

(2) *Id.* p. 943. — *Guide de l'étranger à Chambéry,* par M. Chapperon, p. 37.

chez elle et l'enveloppa dans un linge blanc. En 1569, elle la rendit aux religieux, qui la conservaient encore dans le trésor de leur sacristie, au temps du P. Foderé (1).

III.

C'est ce bon F. Jean Bourgeois, dont nous venons d'esquisser l'histoire, qui fonda le couvent du Mont-St-Michel de Moûtiers, en 1470. Il est temps de raconter cette intéressante fondation.

Ce grand prédicateur avait remporté des victoires signalées sur les sectaires du Faucigny, il avait préparé l'érection du couvent de Cluses, et se rendait à Turin, comme nous le disions plus haut, pour obtenir des lettres-patentes du duc Amédée IX. Il avait pris le chemin de la Tarentaise et du Petit-St-Bernard, avec trois de ses religieux. Comme il séjournait à Moûtiers le 1er mai, fête des saints apôtres Jacques et Philippe, on l'invita à prêcher, et il le fit avec tant d'éloquence et d'onction, que les citoyens émerveillés, le prièrent instamment de leur laisser deux de ses compagnons (2).

Déférant à ce vœu vivement exprimé, il laissa dans notre antique cité les frères Barthélemi Bataille et Jean Mercier, religieux comme lui de Notre-Dame de Myans. Ces deux frères continuèrent à prêcher, et le peuple courait avec une telle affluence à leurs sermons, que la cathédrale se trouva bientôt trop petite. On dut disposer une chaire vers le grand portail, pour satisfaire la masse des audi-

(1) Foderé, p. 973.
(2) *Id.* p. 852.

teurs qui, ne pouvant pénétrer dans le temple, remplissaient la place qui s'étend au devant de l'église (1).

Une telle affluence, un si salutaire enthousiasme qui seraient merveilleux de nos jours, l'étaient aussi au XVe siècle, et le P. Fodéré se croit obligé d'en donner une courte mais naïve explication en disant : *que le F. Bataille bataillait si vivement contre les vices, et le F. Mercier étalait si utilement la mercerie de sa rare doctrine, que l'on ne pouvait se lasser de les entendre.*

En conséquence, les magistrats et les notables de Moûtiers, allèrent prier l'archevêque de vouloir bien doter la ville d'un couvent de l'Observance. Ils motivèrent cette demande sur ce que, dans le diocèse, il n'y avait aucun Ordre mendiant, d'où il résultait que les populations des campagnes n'entendaient jamais de prédications. Alors, en effet, les pasteurs des paroisses, peu habitués au ministère de la parole, se bornaient à faire, chaque dimanche, la simple lecture du prône. Or, en ces temps de simplicité et de pratiques religieuses, cette lecture accompagnée de quelques exhortations, pouvait maintenir la foi dans les âmes, mais elle était absolument insuffisante pour leur donner ces fortes et vives impressions qui brisent la routine et retirent du vice.

L'archevêque Thomas de Sur était lui-même religieux conventuel de l'ordre de St-François, et avait porté le nom de frère Thomas, avant son élévation à l'épiscopat. Prévoyant les heureux fruits que faisaient espérer les prédications et les exemples de ces fervents religieux, il acquiesça

(1) Fodéré, p. 852.

avec bonheur à la demande de la ville, et se concerta avec les frères pour le choix d'un local. Le Mont-St-Michel avait des titres à leur préférence, il était pauvre, bordé de broussailles, flanqué de rochers nus qui élèvent vers les cieux leurs cimes menaçantes. A cette époque, le symbolisme chrétien se mêlait à tout, et le site même d'un couvent devait ne pas laisser oublier qu'une maison religieuse est une échelle pour monter au ciel.

Le petit prieuré, inhabité depuis longtemps, fut donc offert à cette fin ; il appartenait à l'archevêque depuis sa réunion à la mense, et le prélat s'en servait comme d'une maison de campagne, où il allait quelquefois se reposer et respirer un air plus pur.

Thomas de Sur s'en dessaisit en faveur des bons frères, par un acte passé en son palais, le 14 novembre 1470, et reçu par le notaire Michel Sautier. Les disciples de St-François y furent logés, et on recourut au saint-siége pour obtenir les bulles de provision, qui furent accordées par Paul II, et datées de St-Pierre, le 15 juillet 1471. Le pape concédait aux Cordeliers l'église et les bâtiments de l'ancien prieuré, laissant à la mense les revenus des terres, parce que ces religieux ne pouvaient alors posséder aucune rente. Il nommait commissaires apostoliques, pour l'exécution de sa bulle, l'abbé de Tamié Georges Josserand de Cons et Jean Aragon, official de Tarentaise (1).

Le 20 septembre 1471, jour de dimanche, ces commissaires réunis dans l'église métropolitaine, lurent en présence des fidèles, à la fin de la messe solennelle, la teneur

(1) Besson, p. 217 et 235.

des bulles pontificales, et déclarèrent qu'en vertu de l'autorité apostolique, ils remettaient les bâtiments du prieuré de St-Michel aux religieux de l'Observance, pour en faire un couvent de leur ordre, et unissaient à la mense archiépiscopale les rentes et les censes qui en dépendaient.

Au XVe siècle, l'inauguration d'un couvent était un fait d'une grande portée, un motif de jubilation religieuse, un évènement heureux auquel personne n'eût voulu rester étranger. Aussi le jour dont nous parlons fut-il une grande fête pour notre vieille cité. Aussitôt après la lecture de la bulle, l'archevêque, le chapitre, un nombreux clergé, les deux commissaires, les autorités municipales, les notables et tout le peuple marchant en procession au chant du *Veni Creator,* se rendirent au Mont-St-Michel. Quand on eut gravi la colline et atteint la modeste chapelle, les commissaires mirent les religieux en possession, en les installant successivement à la chapelle et dans les autres édifices. Cette cérémonie accomplie, les cinq frères, qui étaient venus du couvent de Myans, rentrèrent dans leur petite église en chantant le *Te Deum,* pendant que la foule se retirait. C'étaient les frères André de Salins, Archange de Bertrand, Jean Mercier, Jean de Stantia et Claude Bombi (1).

Il était urgent de transformer la modique chapelle en église, et d'agrandir les bâtiments du cloître; aussi ces religieux tournèrent-ils immédiatement leurs soins vers l'église conventuelle. Au moyen des abondantes aumônes qu'ils reçurent de l'archevêque, de la ville et du diocèse

(1) Fodéré, p. 854.

entier, ils démolirent le chevet de la chapelle pour le porter jusqu'au roc du côté du levant, et prolongèrent les murs latéraux, au couchant, pour former la nef du nouveau temple. De cette sorte, il ne resta de l'ancienne chapelle que la portion de la nouvelle où furent placées les stalles du chœur. Le grand autel fut transporté dans le chevet neuf, et deux autres furent placés entre la nef et la partie ancienne du chœur.

L'église se trouvait achevée, elle était ogivale et à peu prés du même style que notre cathédrale, bâtie dix ans auparavant. Quelques ruines que nous y avons encore vues, des bases de colonnettes, des fragments de fûts et de chapiteaux, épars çà et là, confirment sur ce point la tradition. Disposée en face des cloîtres actuels et orientée à l'est, elle longeait le précipice et le grand rocher qui le domine. Elle fut consacrée, sous l'ancien vocable de l'archange saint Michel, le 25 octobre 1479, par un évêque portant le titre d'*episcopus Murtinensis*. Peut-être faut-il lire *Mutinensis*, de Modène, et supposer que c'était un prélat de passage en nos contrées, ou bien un coadjuteur de Dominique de la Rovère, qui semble n'avoir tenu qu'à porter le titre d'archevêque de Tarentaise (1).

La chapelle latérale du midi fut placée sous l'invocation des Trois-Rois et celle du nord fut dédiée au martyr saint Félix, que l'Eglise honore le 30 du mois d'août. Les habitants de la Tarentaise avaient une grande dévotion à ce saint, et ils étaient dans l'usage de recourir à son intercession pour obtenir la guérison de diverses maladies. De là il

(1) Fodéré, p. 855, et Besson, p. 217.

arriva que la chapelle du saint martyr devint le but d'un pèlerinage, et le centre d'un concours de fidèles dont le nombre, au jour de la fête, s'élevait à deux ou trois mille personnes. Des faveurs signalées y ayant été accordées aux prières ferventes de plusieurs infirmes, on continua d'y venir en foule, jusqu'à l'époque de la révolution. Des vieillards à qui nous avons parlé, se souvenaient d'être venus bien souvent à la fête de saint Félix ; ils nous racontaient que la chapelle était remplie d'ex-voto, et que des marchands vendaient, à la porte du couvent, des cierges et des membres en cire, destinés à être offerts à l'autel, en témoignage de reconnaissance pour les grâces obtenues.

L'église restaurée, il restait à s'occuper des autres bâtiments. Cependant, sauf quelques légères réparations, les bons frères durent les laisser longtemps tels qu'ils les avaient trouvés en y entrant, parce qu'ils étaient établis, d'un côté, sur le bord des précipices, et de l'autre, contre des masses de rochers. On renonçait même à les croire susceptibles d'agrandissement, quand, en 1483, le frère Gabriel Julian, qui le premier avait reçu l'habit et fait profession en ce couvent, en fut établi gardien. Ses vertus et son éloquence lui avaient donné une immense influence dans ce pays ; il en profita pour entreprendre des travaux considérables. Il fit un appel aux habitants des paroisses voisines, et, tous les hommes valides, se transformant en généreux corvataires, vinrent à l'envi, s'aider à rompre le rocher qui se trouvait au midi, le long de l'église. Ils travaillaient gratuitement, soit, comme dit le P. Fodéré, *à leur besace,* c'est-à-dire que chacun se munissait des

provisions qui devaient le nourrir pendant les jours de travail échus à la paroisse à laquelle il appartenait (1).

Quand ce lieu fut nivelé, on y construisit le cloître, au milieu duquel fut creusée une belle citerne, pour fournir l'eau qui manque complètement sur ces rochers arides. Le petit édifice ancien fut transformé en sacristie et en salle capitulaire. Les travailleurs volontaires continuaient à briser le roc schisteux qui faisait arête au sommet du monticule, et les offrandes des bourgeois de Moûtiers et des nobles de la contrée, permirent d'achever le bâtiment où furent placés le refectoire, la cuisine et la dépense, avec un dortoir au-dessus. Pour plus d'aisance, une seconde citerne fut établie dans le rocher devant la cuisine, et le couvent, ainsi augmenté, put loger les quinze religieux qui l'habitèrent dès lors.

Leurs prédications produisaient des fruits abondants dans les paroisses de la Tarentaise, *dont les habitants arriérés,* dit le P. Fodéré, *devinrent très-dévots et pieux.* Le P. Gabriel prêchait habituellement à Moûtiers, où son zèle lui valut une grande popularité, et acquit au couvent la protection spéciale des habitants de la cité. Un orage se préparait, bientôt il devait trouver, dans leur appui, le moyen de traverser les jours mauvais de l'adversité.

IV.

L'archevêque Thomas de Sur, bienfaiteur des Cordeliers, était mort en 1472, et Christophe de la Rovere, moins affectionné que lui aux frères de l'Observance, l'a-

(1) Fodéré, p. 855.

vait remplacé l'année suivante. Le P. Fodéré nous raconte que pour une cause fort légère, ce prélat s'irrita tellement contre le couvent, qu'il défendit, sous peine d'excommunication, à tous ses diocésains et principalement aux habitants de la ville, de faire aucune aumône à ces religieux. Il croyait facile de réduire par la famine des frères mendiants, mais ses ouailles n'avaient point épousé les sentiments qui avaient inspiré une telle ordonnance, et les bourgeois de Moûtiers montrèrent alors tout l'intérêt qu'ils portaient aux pauvres Cordeliers.

Quoiqu'ils ne crussent pas encourir l'excommunication en faisant l'aumône, ils pouvaient craindre d'être molestés par les officiers de l'archevêché, s'ils eussent été surpris à la faire, contre la défense publiée. Ils recoururent au stratagème. Vers l'heure à laquelle le frère quêteur descendait à la ville et parcourait les rues, les bourgeois déposaient leurs dons sur la devanture des boutiques ou sur des bancs, le long des maisons, puis se retiraient à l'intérieur. Ainsi le frère prenait lui-même les offrandes qui lui étaient destinées, et ne les recevait point de leurs mains.

Cependant, le prélat ne comprit pas qu'il était le cas de révoquer ses censures. Il persévérait dans sa défense, et, malgré les humbles réclamations de la ville, il ne voulait rien relâcher de sa rigueur. Alors les magistrats se décidèrent à écrire au nonce apostolique près la cour de Turin. *Ensuite de quoi,* dit ingénuement le P. Fodéré, *le nonce écrivit une lettre de bon encre à l'archevêque, avec commination, s'il ne révoquait cette censure, qu'il en donnerait avis au pape, qui le suspendrait de sa charge pour lui-même abuser des clefs de l'Eglise, et user de cruauté*

envers les pauvres, et vouloir priver les fidèles chrétiens du mérite de l'aumône, laquelle même il ne devait prohiber d'être donnée à des infidèles, comme à créatures raisonnables faites à l'image de Dieu. Que si les religieux l'avaient offensé et commis quelque faute digne de punition, il devait rechercher la justice par les voies ordinaires et canoniques. Cette lettre sévère amena la réconciliation désirée entre le prélat et le couvent (1).

Peu d'années après, cet archevêque fut appelé à Rome, où il mourut le 1er février 1478, après y avoir rempli diverses charges qui l'avaient élevé jusqu'au cardinalat. Ses successeurs immédiats sur le siège de Tarentaise furent son frère Dominique de la Rovere, nommé par le pape, et que le diocèse de Tarentaise, à ce que nous croyons, ne vit jamais, et Urbain de Chevron-Villette, qui ne siègea pas une année entière (2).

Après eux, Jean de Compeys, successivement évêque de Turin et de Genève, fut transféré à Moûtiers en 1484. Sous son administration, les religieux de St-Michel furent beaucoup mieux traités; nous avons déjà dit que ce fut lui qui, en 1485, consacra l'église et bénit le couvent des Cordeliers de Cluses. Ce prélat usa d'une libéralité toute spéciale envers nos religieux, en leur cédant la grande vigne que possédait sa mense, au levant du Mont, et qui, partant de la route qui longe l'Isère, remontait jusqu'aux rochers, vers l'église de l'ancien prieuré. Cette donation

(1) Fodéré, p. 857.
(2) Besson, p. 217 et 218.

fut ratifiée par un bref d'Innocent VIII, du 7 décembre 1490 (1).

Cependant la règle des frères ne leur permettait que de posséder les bâtiments du couvent et un clos attigu. Aussi transformèrent-ils cette vigne, dont ils arrachèrent les ceps, en un joli bois qui voilait comme d'un rideau vert toute la pente rocailleuse. Au bas, vers la descente du couvent, ils établirent un beau jardin, au moyen d'un long mur de soutènement, et convertirent la partie plane, qui borde la grande route, en prairies très-productives. Enfin, pour que ce pourpris destiné à servir de clos, fût rallié au couvent, ils élevèrent la grande muraille qui cotoie la route, et ferme complètement la propriété, d'un rocher à l'autre.

Il est facile, aujourd'hui encore, de se rendre compte des grands travaux exécutés par les Cordeliers. Tout s'y voit à peu près dans le même état, sauf que le beau bois, en tombant sous la hache, a laissé reparaître çà et là de gros blocs entremêlés de petits champs soutenus par des murs, et que la vigne a reconquis une portion du terrain d'où on l'avait chassée. On peut reconnaître aussi le long du grand mur, malgré l'exhaussement qu'a nécessité la variation du niveau de la route, les traces d'une ancienne treille qui le bordait dans toute sa longueur, et servait de spaciement aux religieux.

On a souvent dit que les propriétés des couvents étaient fort négligées et très-mal cultivées, de sorte qu'il en résultait un véritable malheur pour la fortune publique. Ce

(1) Fodéré, p. 838 et 857.

n'est pas ici le lieu de discuter cette accusation démentie par l'histoire, et qui certes serait par trop ridicule, si l'on voulait la faire peser sur le petit domaine du Mont-St-Michel. Hélas ! si des religieux n'étaient venus autrefois arroser de leurs sueurs ces rochers arides, ces pierres nues fatigueraient encore nos yeux, et au lieu de ces charmantes touffes d'arbres et de ce gracieux rideau de verdure, nous n'aurions en perspective qu'un affreux mélange de blocs épars, de plantes rabougries et dessèchées et de buissons épineux !

Les bons religieux ne cessaient d'embellir ce site disgracié, et de fertiliser ce sol désolé. Ce même frère Gabriel Julian dont nous avons parlé, fit encore briser le rocher derrière le chœur de l'église, et obtint ainsi l'espace d'un petit verger qu'il planta de cerisiers. On aurait peine à croire, en voyant aujourd'hui cette verte pelouse, qu'ombragent des arbres de la même espèce que ceux plantés par l'ancien gardien, que ce terrain fut gagné sur le rocher, au prix de tant de travaux. Les frères occupaient leurs loisirs à rompre les couches friables des rocs anguleux, et y établissaient de petits jardins, disposés comme en amphithéâtre, que l'on nomme encore aujourd'hui *jardins des pères*.

Les gardiens qui se succédèrent dans le gouvernement du couvent eurent à cœur de perfectionner l'œuvre de leurs devanciers ; tous semblent avoir conçu le même plan et s'être inspirés de la même idée. Quelques pointes rocailleuses restaient encore devant la cuisine, tout près de la seconde citerne ; peu à peu elles disparurent et la place fut nivelée. C'est là qu'on bâtit une chambre pour les hô-

tes et l'infirmerie, une étable et un fenil. Un nouveau jardin fut établi au midi, c'est le potager actuel, carré assez vaste, autrefois occupé par la croupe arrondie du rocher. (1).

L'église n'était point oubliée. Au XVIe siècle, le gardien Maurice Ferrère avait placé quatre nouveaux autels le long du mur, vers le nord. Le premier, dédié au saint Nom de Jésus, se trouvait dans une chapelle qu'il avait fait construire sur le précipice, vers le sanctuaire. Les trois autres, sous l'invocation de l'Assomption, de saint François et de sainte Anne, étaient simplement adossés à la muraille. Quelque temps après, noble de Montmayeur, seigneur du Crest, à Bellentre, fournit les fonds nécessaires pour construire, en saillie hors du mur et sur la pente du rocher, la chapelle de St-François. Le dessous fut voûté pour servir de charnier destiné à l'inhumation des religieux. Cette chapelle de forme ogivale avec son caveau, existe encore aujourd'hui, et comme elle est le seul reste de l'ancienne église, elle eût mérité d'être restaurée avec plus d'art et ramenée à sa destination primitive, si la distance qui la sépare de la maison d'habitation ne l'eût rendue trop incommode comme chapelle privée.

Au dehors du clos, les religieux avaient boisé tout le versant ouest du mamelon, afin d'ombrager le chemin qui conduisait de la ville au couvent, par deux longues rampes. Au tournant de la première, au point qui se rapproche davantage du *Pain-de-mai,* ils avaient élevé une charmante chapelle ; et vers l'entrée du couvent, au bord du

(1) Fodéré, p. 858.

bois et tout près du grand portail, ils en avaient bâti une autre, dédiée à Notre-Dame de Lorette. Les habitants de Moûtiers aimaient à gravir ce frais sentier, et à retrouver sous l'ombrage des hêtres ces oratoires solitaires où il faisait si bon prier.

Le P. Ruffi ayant succédé, comme gardien, au P. Ferrère, continua les travaux commencés, et comme tous ses prédécesseurs, dut immédiatement après son entrée en charge, déclarer la guerre aux rochers. Il fit rompre ceux qui avançaient du côté des petits jardins, et en même temps qu'il gagnait de la place, il employait les blocs à la construction du beau clocher qui dominait le couvent, et embellissait singulièrement la perspective du Mont-St-Michel, pour les habitants de notre cité.

Plus tard le P. Pierre Pondruel, docteur de Paris, fut élu gardien. C'était un homme d'une rare science et dont les talents avaient brillé avec éclat dans plusieurs chapitres généraux et provinciaux de l'ordre. Ce fut lui qui bâtit, au levant, un nouvel édifice qui fermait le grand carré, soit préau, du couvent. Il fit creuser au-dessous, des caves voûtées, construisit au rez-de-chaussée une cuisine et un réfectoire, et, au premier étage, un dortoir spacieux. Moyennant ces additions, quand le chapitre de la province se réunit à St-Michel, en 1594, tous les pères qui s'y étaient rendus purent être convenablement logés. Les grands travaux, commencés plus de cent-vingt ans auparavant, touchaient à leur fin, quand le P. Pondruel mourut à la fleur de son âge, laissant la maison habitée par vingt-cinq religieux (1).

(1) Fodéré, p. 859.

Si nos chroniques nous eussent conservé les noms de ces bons frères, nous y reconnaîtrions ceux de bien des familles de notre pays, car les vocations religieuses n'ont jamais fait défaut dans nos montagnes, et la maison de St-Michel dut souvent ouvrir ses portes aux jeunes gens de ce diocèse, qui se sentaient attirés vers l'austérité du cloître. Aussi le nombre des frères s'était constamment accru, malgré les coups de la mort, et des envois faits dans les nombreux couvents qui se fondaient alors. Nous savons en particulier que la maison de St-Michel, comme chacun des autres couvents de Savoie, fournit deux sujets à celle d'Annecy, établie en 1535 (1).

V.

Le P. Jacques Fodéré termine ici sa notice. Il avait trouvé le couvent de St-Michel dans l'état que nous venons de décrire, vers 1600, quand il visitait les maisons de la province de St-Bonaventure, pour y recueillir des documents historiques. Il réunissait alors les matériaux de sa *Narration,* conformément à la commission que le général de l'ordre, François de Gonzague, lui avait donnée en 1584.

Peu après, une ombre de relâchement cherchait à s'introduire dans ce cloître austère, et les frères semblaient perdre quelque chose de la ferveur qu'ils avaient gardée au milieu des privations que leur avaient imposées les constructions récemment achevées. Un germe de déca-

(1) Fodéré, p. 1014.

dence suit l'homme partout, et les maisons religieuses, qui prospèrent par la pauvreté, dégénèrent bien vite dans la paix qui favorise l'inertie des esprits, et l'aisance qui laisse se détendre le ressort des volontés. Ce n'était cependant encore que le principe faible et latent de cette dégénérescence, dont il nous faudra parler plus loin.

Anastase Germonio nous laisse soupçonner cet affaiblissement de la discipline religieuse à St-Michel, dans une lettre pastorale qu'il adressa, le 21 mai 1614, au clergé de Tarentaise. Cet archevêque, que le duc de Savoie envoyait en ambassade près la cour de Madrid, avait été contraint de séjourner quelque temps à Barcelonne, où il avait reçu l'hospitalité chez les franciscains. Or, ce fut de là qu'il écrivit à son clergé pour solliciter des prières en faveur de la mission difficile qui lui avait été confiée, et dont le succès lui paraissait fort chanceux.

Il saisit cette circonstance pour exhorter les Cordeliers à une régularité parfaite. Et, en homme habile, sachant qu'une leçon donnée avec délicatesse et par des voies indirectes, trouve les esprits moins prévenus et les volontés moins rebelles, il profite de l'hospitalité reçue au couvent de Barcelonne, pour raconter en détail tout ce qui l'y avait édifié, proposant ainsi les religieux espagnols pour modèles aux frères de St-Michel. Voici la traduction partielle de cette lettre, écrite dans un latin qu'on ne lit jamais sans admiration :

« Je n'ai d'espérance qu'en Dieu seul pour l'heureux succès de mon ambassade, car non seulement les ressources humaines, mais encore les conseils que je désirerais me font défaut. Aussi, dans ma détresse, je sollicite votre

aide et celui des frères de St-Michel, bien persuadé qu'il ne me manquera pas. Je compte que vous vous souviendrez de la charité fraternelle qui vous oblige à prier pour moi, et qu'ils n'oublieront point eux-mêmes les prescriptions de leur institut, qui leur enjoint des prières pour les voyageurs, comme le pratiquent ici les saints religieux soumis à la même règle et revêtus du même habit. En effet, depuis que je demeure en ce couvent, je me suis grandement réjoui et j'ai vivement remercié Dieu d'avoir rencontré un si grand nombre d'hommes éminemment distingués par l'exemple de leur vie, par l'autorité de leur doctrine et par l'exacte observance de leurs règles. Car j'ai appris que tous les franciscains de cette province sont à la hauteur de ceux que je vois avec tant d'admiration. C'est pourquoi je me plais à vous rapporter quelque chose de leur manière de vivre, pour que cet exemple vous soit utile, et profite surtout à nos frères de l'Observance, en leur servant de modèle.

« C'est avec la plus parfaite régularité que tous les jours, quels que soient leur âge et leur rang, ils se lèvent à minuit et se rendent au chœur pour réciter matines; les seuls professeurs en titre, de théologie et d'écriture sainte, en sont exempts. Aux jours des fêtes doubles, ils chantent solennellement le *Te Deum*, avec accompagnement d'orgue. Aux fêtes de seconde classe, ils chantent encore laudes; mais aux jours de première classe, tout l'office se chante, et se fait avec une grande solennité. Alors, à l'orgue et aux voix, viennent s'adjoindre d'autres instruments de musique, qui semblent ravir au ciel l'âme des auditeurs,

en imitant les doux concerts des oiseaux, et mieux encore, les célestes voix des anges.

« Après l'office de la nuit, ils vaquent pendant une heure à l'oraison mentale, après avoir entendu lire quelques passages du séraphique saint Bonaventure, ou d'un autre pieux auteur, traitant de la Passion de Jésus-Christ. Cette lecture leur sert comme d'un puissant aiguillon pour s'exciter à une plus grande ferveur. A six heures, ils célèbrent l'office de prime qu'ils psalmodient, chantent ou accompagnent de divers instruments, selon le rit du jour. A neuf heures, ils récitent de la même manière l'office de tierce, qui est immédiatement suivi de la messe conventuelle, toujours célébrée avec pompe et grande solennité.

« Il en est autrement dans les temps de jeûne, car alors, suivant l'usage de l'Eglise, ils récitent sexte et none avant la messe solennelle. Toutefois, en été, ils ne disent none qu'à une heure après midi, et se livrent ensuite à l'oraison mentale pendant une demi-heure. Les vêpres se célèbrent le plus solennellement possible et sont suivies, les jours de fêtes, pour la commodité du peuple qui y assiste, du chant des complies qui, dans les autres temps de l'année, sont renvoyées à cinq heures.

« Les lundis, mercredis et vendredis, sauf l'occurrence d'une fête de Notre-Seigneur, ils prennent la discipline sur la chair nue et jusqu'au sang, pendant la durée du psaume *Miserere* et des oraisons pour le pape, pour le roi et pour l'Eglise. Voilà comment ces bons religieux s'acquittent de ce qui regarde l'office divin et le salut des âmes.

« Pour ce qui concerne les soins du corps, sachant

qu'il ne faut accorder à la nature que le strict nécessaire, ils vivent de peu, sont vêtus d'une bure grossière, ne portent ni chemises, ni souliers, ni sandales, mais seulement des chaussures tressées avec des cordons de chanvre. Ils ne voyagent jamais à cheval ou en voiture dans l'intérieur de la ville, et, au dehors, ils ne se servent de ces moyens de transport, que rarement et dans les cas d'infirmité ou de vieillesse ; le provincial même va le plus ordinairement à pieds. Ils fuyent les festins et tous les divertissements publics.

« Ils prennent leur repos sur une étroite couche ; les cellules où ils dorment et où ils se livrent à l'étude sont fort resserrées, très-simples et dépouillées de tout ornement. Ils ne possèdent rien autre en commun, que quelques meubles vils et sans valeur, et, en particulier, ils n'ont que les vêtements indispensables. Si parfois leurs parents ou leurs amis leur envoient de la nourriture ou quelque boisson, tout est porté sur la table commune, car ils jugent grandement coupable qu'un religieux mange dans sa cellule, soit seul, soit avec un autre.

« Jamais ils ne touchent à la nourriture et au breuvage, le matin comme le soir, avant que tous ne soient rassemblés au lieu ordinaire, afin de prier pour les défunts. Ce n'est qu'après s'être acquittés de ce pieux devoir, qu'ils entrent religieusement au réfectoire, et récitent avec gravité les prières de la bénédiction de la table. Une lecture édifiante a toujours lieu pendant le repas ; on la commence, après qu'un des religieux les plus instruits, a proposé, de manière à être entendu de tous, un ou deux cas de conscience, avec des éclaircissements et une solution.

« Après le dîner, ils se retirent de la même manière qu'ils sont venus, récitant solennellement le psaume *Miserere* ou un autre, et, suivant le rit de l'Eglise, ils vont prier pour les âmes du purgatoire, au lieu où leurs frères sont ensevelis. De là, ils se rendent à la cuisine, où quelques-uns des plus jeunes lavent les écuelles, les plats, les assiettes et les autres ustensiles, tandis que les anciens récitent alternativement des psaumes, en épluchant les fèves ou d'autres légumes. En même temps, ils implorent les grâces divines pour leurs bienfaiteurs, et prient Dieu d'être propice au frère cuisinier.

« Deux maîtres anciens sont occupés à enseigner, matin et soir, pendant presque toute l'année, la théologie scholastique aux jeunes gens qui ont terminé leurs cours de belles-lettres, de logique et de philosophie. Chaque année, deux des élèves les plus capables et les mieux préparés, sont choisis pour soutenir des thèses publiques, sur les matières qui leur ont été enseignées. Ces séances ont lieu, avec grand apparat, devant l'évêque, les notables de la cité, les ecclésiastiques les plus savants et les supérieurs des nombreux couvents de la ville. Les novices et les profès ont des maîtres spéciaux. Ceux-ci, moins habitués à traiter les questions compliquées de la philosophie et de la logique, aident utilement les élèves de littérature en leurs études, aux heures indiquées par les supérieurs.

« J'ai surtout observé avec un véritable plaisir une chose bien digne d'admiration, en ce couvent qui, outre les anciens religieux, renferme plus de cent jeunes gens. On sait combien le jeune âge est enclin à la frivolité et à

la légèreté, on n'ignore pas combien les adolescents ont coutume d'être plutôt babillards que taciturnes. Cependant ceux-ci sont tellement réservés, si bien élevés, qu'on les croirait plus facilement absents que silencieux; à tel point qu'on dirait qu'ils remplissent la fonction de ces anciens silenciaires, que les empereurs chargeaient jadis de maintenir la tranquillité dans leurs palais.

« Enfin, ce qui leur a entièrement acquis ma bienveillance, c'est que tous honorent, louent et vénèrent grandement les autres religieux, à quelque ordre ou institut qu'ils appartiennent. Aussi je désire de tout mon cœur que toutes nos ouailles suivent leurs exemples et imitent leurs vertus » (1).

Ne croyons pas, cependant, que la science et la piété eussent abandonné le Mont-St-Michel; elles y brillaient, de tout leur éclat, dans des hommes que la mort devait bientôt moissonner, et aussi dans ceux qui devaient leur succéder à la tête du couvent. Le clergé de Tarentaise, qui maintenait une correspondance active avec son archevêque absent, l'avait informé de la mort de plusieurs notables de Moûtiers, auxquels Mgr Germonio était particulièrement affectionné. Notre cité regrettait alors la perte du gardien des Cordeliers, du frère Louis de Strata, du vice-bailli Pierre Minoret, du bourgeois Griffet, du chanoine Durandard, de l'avocat Varot et du jeune Gaspard Du Tour.

Anastase Germonio était aussi grand par la tendresse de son cœur que par l'élévation de son esprit; homme de

(1) *Anastasii Germonii epistolarum, libri tres;* Romæ, 1620, Lib. I, Epist. IV.

science profonde et d'administration éclairée, il fut incontestablement un des plus illustres prélats qui aient occupé le siège de Tarentaise. Par une réponse datée de Nice, le 5 février 1615, il exprime le chagrin que lui ont fait éprouver ces tristes nouvelles, loue ces défunts et fait des considérations propres à consoler leurs familles éplorées, en même temps qu'elles témoignent de la délicatesse exquise de son cœur de pasteur. Malgré le plaisir que nous éprouverions à traduire cette lettre entière, nous devons nous borner à ce qui revient à notre sujet.

« Ah! dit-il, elle a bien un juste motif de larmes et de chagrin, la pauvre mère du frère Louis, puisqu'elle s'est vu ravir son unique fils, cet excellent théologien qui était la seule ressource, comme le seul espoir de sa vieillesse. Toutefois, il y a trop d'exemples de l'instabilité de la vie, pour qu'elle ignore qu'il n'y a aucune garantie contre la mort. Qu'elle se console donc, qu'elle sèche ses larmes, en pensant que le fils qu'elle a perdu, a conservé, jusqu'à la fin, l'excellente réputation que lui avait acquise une philosophie vraiment digne de ce nom.

« La mort du gardien de notre couvent franciscain, quelque douce qu'ait été son agonie, m'a causé un chagrin aussi vif que celui que vous aurez sans doute éprouvé vous-mêmes. Qui, en effet, pourrait apprendre le trépas d'un tel homme, sans verser des larmes? A la vérité, il était âgé, il était étranger d'origine, et, n'ayant plus de parents, personne de ses proches n'assista à ses funérailles et ne lui rendit les derniers devoirs. Mais, en compensation, les religieux de son ordre, les citoyens même de Moûtiers, et tous les hommes de bien, durent être profon-

dément contristés par le trépas de ce vénérable prêtre. Ne méritait-il pas l'estime, les louanges et les regrets de tous, à cause de sa piété, de sa probité, de sa simplicité, de sa grande modestie, du zèle actif qu'il déployait dans sa communauté, comme aussi à cause de sa sobriété, de son humilité et de la sévérité dont il usait envers lui-même? Aussi devons-nous croire, qu'au lieu de passer de la vie à la mort, il a échangé cette vie mortelle contre la vie éternellement bienheureuse.

« Fasse Dieu que ceux qui gouverneront par la suite la maison de St-Michel, soient semblables au gardien défunt! Je me réjouis en apprenant qu'on l'a remplacé par un homme probe, docte, sage, habile, zèlé pour la vie de communauté et bon prédicateur. J'en ressens d'autant plus de bonheur, qu'il a déjà fait l'épreuve de son talent, et avec grand fruit pour ses auditeurs, durant le dernier avent, et qu'il doit encore prêcher la station du carême à la cathédrale, en ma présence, si les affaires de l'Etat cessent de me retenir loin de mon diocèse » (1).

Par ces éloges, le grand archevêque Germonio faisait voir que les Cordeliers de St-Michel n'étaient pas des enfants dégénérés de saint François d'Assise. Ils méritaient à juste titre d'être recommandés à la charité des fidèles, comme l'avait fait ce même prélat dans le synode tenu à Moûtiers, en 1609. En cette circonstance, après avoir rappelé à ses curés qu'il est de leur devoir d'enflammer leurs paroissiens de charité pour les malheureux, il ajoute :

(1) Libr. I, Epist. IX.

« C'est de toutes nos forces que nous recommandons à nos ouailles le soin des pauvres, et parmi eux, nous aimons à mentionner spécialement les frères de St-Michel. En effet, par leurs prédications, la célébration des messes, les confessions qu'ils entendent et leurs autres bonnes œuvres, ces religieux sont très-utiles et rendent de grands services à la ville épiscopale, comme à tout notre diocèse. D'ailleurs, puisqu'ils pratiquent une pauvreté égale à leur piété, nous les jugeons dignes d'être secourus par les fidèles, afin que, comme l'insinue l'Apôtre, semant des faveurs spirituelles, ils puissent recueillir les choses temporelles dont ils ont besoin.

« En conséquence, nous défendons à tous autres religieux mendiants qui, par tolérance de notre part, font la quête dans notre diocèse—les seules Clarisses de Chambéry exceptées—d'aller recueillir des aumônes, avant que les frères de St-Michel, qui portent avec nous le poids du jour et de la chaleur, n'aient fait leurs collectes. Et, nous punirons les curés qui, par négligence, laisseront enfreindre notre défense » (1).

VI.

Depuis la fondation du couvent, le clergé et le peuple de Tarentaise n'avaient point cessé de subvenir, par leurs aumônes et leurs largesses, aux besoins des Cordeliers. Aussi, quand Mgr Germonio, dans ses constitutions synodales, les recommanda à la charité de tous, c'était moins pour leur assurer un soutien qui ne leur manqua jamais,

(1) *Acta*, Lib. III, Tit. 31, Cap. VI.

que pour leur témoigner sa faveur, et rendre publiquement hommage au bien qu'ils opéraient parmi ses diocésains. Ces religieux, dont le début avait été si merveilleux, avaient continué à jouir d'une grande popularité, et exerçaient une salutaire influence dans le pays.

Au couvent, ils édifiaient par la pratique de leur règle austère, par les offices divins qu'ils célébraient, par les fêtes qu'ils solennisaient, par les aumônes qu'ils distribuaient aux pauvres, à la porte du monastère. Les indigents de la ville et des environs, connaissaient parfaitement le chemin de St-Michel; ils n'ignoraient pas que l'excédant des collectes du frère quêteur leur était réservé. Les habitants de Moûtiers aimaient à satisfaire leur dévotion dans l'église conventuelle; beaucoup d'entre eux étaient associés aux confréries qui y étaient érigées : c'étaient celles du St-Nom de Jésus, de l'Ange-Gardien, de Ste-Anne, du Cordon et de St-Antoine de Padoue. Ces associations, autrefois si prospères, étaient maintenues en activité par des réunions et des prédications fréquentes, et par des exercices communs qui paraîtraient bien extraordinaires aujourd'hui, que nos croyances affaiblies repoussent même les pratiques religieuses les plus vulgaires.

Au dehors, à la prière de l'archevêque ou des curés, ces religieux remplissaient volontiers et avec fruit les fonctions de l'apostolat; ils donnaient des missions et prêchaient des stations. Leur présence aux cérémonies solennelles du culte, aux sépultures auxquelles ils étaient conviés, et aux grandes processions fort fréquentes en ces temps-là, rehaussait l'éclat des pompes religieuses.

Ils vivaient en paix avec le clergé séculier, qui trouvait

en eux un puissant secours, une coopération dévouée, désintéressée et éloignée de toute rivalité. Une douce fraternité les unissait aux frères Capucins, qui sur la demande de l'archevêque et du chapitre, s'étaient établis à Moûtiers dès 1612, pour partager leurs travaux. Les religieuses de Ste-Claire de notre ville n'avaient aussi qu'à se louer de leur zèle ; cependant, comme elles dépendaient du provincial des Conventuels, c'était un père de cette dernière branche qui leur était donné, pour desservir leur église et leur administrer les sacrements.

Plusieurs de nos Cordeliers se trouvaient, à la vérité, étrangers à ce diocèse, mais d'autres étaient originaires du pays. Les liens du sang leur attachaient bien des familles chrétiennes, et même des maisons opulentes de nos contrées. C'était une source de rapports naturels que l'on entretenait pendant la vie, et qui souvent, ne cessaient point entièrement après la mort. Bien des laïques et des prêtres élisaient leur sépulture à St-Michel, voulant que leurs ossements reposassent sous les dalles du temple où priaient les bons religieux.

Le droit canonique a toujours reconnu aux fidèles le privilége de choisir le lieu de leur sépulture ; et, comme rien ne s'opposait alors à ce qu'on inhumât dans les églises, plusieurs nobles et bourgeois de Moûtiers avaient des tombeaux de famille à St-Michel, tandis que d'autres les avaient dans la cathédrale, à Ste-Marie, à St-Alban, au prieuré de St-Martin, ou à Notre-Dame de la Croix.

Ainsi, noble Louis de Chevron, commendataire du prieuré d'Allondaz et curé titulaire de la paroisse de Montvalezan-sur-Séez, par son testament du 31 août 1530, élit

sa sépulture dans le chœur et devant le grand autel de l'église de St-Michel. Il charge les Cordeliers d'y porter son corps depuis Bellecombe, sa demeure, sans l'entrer dans aucune des églises situées sur le parcours ; il veut que son luminaire soit composé de six flambeaux et de six cierges de cire, que les pères chantent les trois messes du Saint-Esprit, de la Vierge et des défunts, et qu'ils placent sur sa tombe une pierre avec une inscription commémorative. Il règle, de plus, que les religieux auxquels il lègue le capital de 100 florins, feront l'office de sa neuvaine pendant neuf jours, et que durant l'année entière de son décès, il sera fait quotidiennement un service pour le repos de son âme (1).

Jean-Pierre Rey, apothicaire et bourgeois de Moûtiers, natif de St-Salvador en Espagne, par son testament du 4 mai 1643, veut être enseveli à St-Michel dans le tombeau par lui choisi, et lègue 50 florins pour les réparations de l'église du couvent (2).

Pareillement, Jean-François Rey, fils du précédent et son successeur dans sa profession, testa le 20 septembre 1691, et choisit sa sépulture dans l'église des pères Cordeliers, auxquels il légua 300 florins pour qu'ils célébrassent, tous les premiers vendredis de chaque mois, à leur autel privilégié, une messe pour le repos de son âme et de ses parents défunts. Cet homme riche, qui était marié à Péronne Varot, d'une des familles bourgeoises les plus considérées à Moûtiers, se trouvant sans enfants, fit

(1) *Parchemins communiqués* par Mme Coche, de Bellecombe.

(2) *Archives* de l'hospice de Moûtiers.

des libéralités à tous les établissements religieux de la ville, et laissa son héritage aux pauvres de l'hospice (1).

En 1722, Pierre-François Petitjean, bourgeois de Moûtiers, élit sa sépulture en l'église des Cordeliers, au tombeau de ses prédécesseurs.

De même, par testament du 27 juillet 1741, spectable Etienne-Innocent Varot, premier syndic de Moûtiers et avocat fiscal de Tarentaise, ordonne qu'on l'ensevelisse à St-Michel, au tombeau de sa famille, et lègue aux religieux une aumône de quatre setiers de vin rouge et de six setiers—48 bichets—de blé mêlé, soit seigle et orge. De plus, il charge ses héritiers de faire célébrer à perpétuité dans l'église conventuelle trente messes basses, sous la rétribution de 20 livres de Savoie, ou d'un capital de 500 livres (2).

Les registres paroissiaux de notre ville nous font connaître que les nobles de Pingon, de La Chenal, Trolliet et de St-Amour, avaient leurs tombeaux aux Cordeliers. Nous rangeons par ordre de date, les noms de quelques-unes des personnes qui y furent ensevelies :

1665, 12 juillet, noble Antoine de Pingon.

1668, 8 août, Nicolas de Pingon, fils du précédent et de noble Antoinette Trolliet.

1674, 9 juillet, noble Jean-François de La Chenal, fils de François et de noble Jeanne-Françoise Chappel.

1678, 13 février, Claudine-Aimée de La Chenal, fille de noble François-Joseph.

1693, 20 mars, noble de La Chenal.

(1) *Archives* de l'hospice de Moûtiers.

(2) *Archives* municip. de Moûtiers, vol. 40.

1701, 31 mars, Anne de Pingon, femme du sieur Veffray.

1708, 1 septembre, révérend Jean Sylvain, curé de la Bâthie, mort victime d'un empoisonnement, *veneno intoxicatus*.

1720, 20 janvier, Jeanne-Françoise Chappel, veuve de noble de La Chenal.

1736, 13 décembre, Angélique, fille de noble Aimé Trolliet.

1739, 6 août, Thérèse-Gabrielle, fille de noble Joseph de St-Amour.

1740, 26 décembre, Anne-Christine-Thérèse Maraldy, épouse de noble de St-Amour.

1741, 13 juillet, Marie-Claudine-Félicité, fille de noble Joseph de St-Amour.

1755, 6 janvier, Philibert Replat, octogénaire, syndic de Moûtiers pour la onzième fois.

Quand les Cordeliers étaient convoqués à une sépulture, ils se rendaient à l'église où elle devait avoir lieu, et accompagnaient le clergé à la maison du défunt, pour rentrer dans le temple avec le convoi, et assister à l'office funèbre. Mais lorsque l'inhumation devait se faire à St-Michel, le curé de *Prime* — de la cathédrale, — ou de Ste-Marie, selon l'occurrence, accompagnait le convoi jusque devant l'église de St-Martin, l'hospice actuel, et là, remettait le corps aux Cordeliers qui l'y attendaient, en leur faisant part de la moitié du luminaire. Les frères accompagnaient le défunt, l'introduisaient dans leur église, célébraient les offices des morts et procédaient à l'ensevelissement. Ces renseignements sont consignés dans une enquête sur le

bénéfice de Ste-Marie, faite au nom du Sénat, en 1790, par le baron Noël Brunet de St-Jean d'Arve, juge-maje de Tarentaise (1).

Beaucoup d'autres personnes, sans élire leur sépulture à St-Michel, désiraient y faire prier pour le repos de leur âme, et léguaient à cette intention, ou à titre d'aumône, quelque modique somme aux bons religieux. Aussi est-il fort rare que les testaments des personnes un peu aisées du pays, en ce temps-là, ne contiennent quelques legs de ce genre. Citons quelques-uns de ces dons pieux :

En 1477, six ans après l'établissement des frères au Mont-St-Michel, une aumône leur fut léguée par noble Pierre Sonnier, bourgeois d'Hermance en Chablais et riche habitant de Moûtiers (2).

1526, noble Thomas de Loctier, bourgeois de Moûtiers, conseigneur de la vallée de Bozel et seigneur de Bellecombe, élit sa sépulture à Ste-Marie, convoque à son enterrement les chapitres de St-Pierre et de la collégiale, ainsi que les frères de St-Michel, et légue 10 florins à ces derniers, pour qu'ils célèbrent les messes grégoriennes (3).

1570, Françoise et Jacquemette, filles de Maurice Gaymard de Versoye, lèguent ensemble 4 gros de Savoie, aux Cordeliers de Moûtiers (4).

1609, révérend Benoît Delachenal, curé de Bellecombe, donne par testament, 15 florins aux religieux de

(1) *Mss. communiqué* par M. Berard, vicaire-général.

(2) *P.* de Mme Coche.

(3) *Ibid.*

(4) *Archives communales* du Bourg-St-Maurice.

St-Michel, pour qu'ils célèbrent les messes de saint Grégoire (1).

1614, André Ruet des Avanchers, habitant aux Emptes, délaisse par codicile, 30 sols aux Cordeliers, à la même charge.

1623, noble Gaspard Duverger, fils de noble Jean, lègue aux mêmes, 60 florins, y compris 20 florins antérieurement légués par sa mère Thomase de Riddes (2).

1623, Bon Blanc de St-Bon, par testament, donne 6 florins afin que les Cordeliers célèbrent les messes grégoriennes, pour le repos de son âme (3).

1670, Nicolas Abondance de Villarlurin et Pernette Arnod sa femme, lèguent ensemble 10 florins, pour dix messes célébrables à St-Michel (4)

1676, Marie de Lallée de la Tournette, épouse de noble Charles de Vignod, seigneur de Biollat à Seyssel, demeurant au château du Mollard, à Bellecombe, fait un legs de 200 florins aux frères Cordeliers (5).

1691, Michel Balleison, de Salins, fonde un *chantal*, c'est-à-dire un service, au couvent de St-Michel (6).

1699, François Roche, curé de Bellecombe, lègue 50 florins et 3 bichets de froment, au dévot couvent des Cordeliers, pour célébration de messes (7).

(1) *Archives paroissiales* de Bellecombe.
(2) *Ibid.*
(3) *Archives paroissiales* de St-Bon.
(4) *Papiers* de M. Napoléon Laissus des Frasses.
(5) *P.* de M. Coche.
(6) *P.* de M. N. Laissus.
(7) *A. P.* de Bellecombe.

1742, Bernardin Mermoz de Bellecombe, notaire à Moûtiers, délaisse 6 livres au couvent, pour la même fin (1).

1743, Nicolas Abondance, des Frasses, légua 5 livres pour messes à St-Michel, comme Antoine, son père, avait antérieurement donné par testament, 6 florins pour un service (2).

1744, Jacques Villiod, de St-Laurent de la Côte, fit pareillement un legs de 15 livres, pour célébration de messes, par les mêmes religieux (3).

Nous nous abstenons de citer d'autres legs pieux du même genre, que nous savons avoir été faits par des habitants d'Aigueblanche, de Tessens et de Villaroger. Ceux que nous venons de mentionner, réunis à d'autres bien plus nombreux, que nous trouverions dans les archives que nous n'avons pas explorées, nous rappellent les idées religieuses et les pieux usages des siècles passés, témoignent hautement de la popularité qu'avaient su mériter nos Cordeliers, et expliquent les richesses dont ils étaient en possession, quand l'orage révolutionnaire les chassa de leur couvent.

On aura remarqué que plusieurs de ces donations ont pour but la celébration des *messes grégoriennes*. Du temps de saint Grégoire-le-Grand, qui rapporte dans ses dialogues l'origine de cet usage, on commença, dans les couvents, à célébrer pendant trente jours consécutifs pour les religieux qui décèdaient. Bientôt les fidèles voulurent

(1) *A. P.* de Bellecombe.
(2) *P.* de M. N. Laissus.
(3) *Ibid.*

procurer l'oblation du saint sacrifice, pendant un mois entier après leur décès, et ces messes, recommandées par saint Grégoire, portèrent son nom. C'était un saint usage, mais des téméraires s'avisèrent, par la suite, de combiner une série singulière et anti-liturgique de messes, qu'ils autorisaient du nom de saint Grégoire, et à la célébration desquelles ils attribuaient une vertu entachée de superstition. Or, la Congrégation des Rites s'empressa de condamner et de prohiber ces messes, que l'on avait introduites dans les missels particuliers ; mais elle n'improuva point la pieuse coutume qui était en usage chez nous (1).

Le couvent des Cordeliers avait encore été l'objet d'un autre genre de fondations pieuses, qui nous rappellent es mœurs de l'époque. Des paroisses tenaient à faciliter les quêtes des religieux de St-Michel, et désiraient entenre plus souvent leurs prédications. Mais les fréquents passages et le séjour un peu prolongé des frères, en imposant aux curés une hospitalité onéreuse, pouvaient leur fournir des motifs de plainte, et amener des difficultés. Pour les prévenir ou les faire cesser, les paroissiens offrirent à leurs pasteurs un supplément de revenu, et transigèrent avec eux, pour qu'ils reçussent les frères mendiants de passage, et donnassent la table et le logis aux prédicateurs qui viendraient les évangéliser. Les visites pastorales faites, en 1638 et 1640, à Bozel, à St-Jean de Belleville, à Pussy et à St-Paul, mentionnent des transactions de ce genre (2).

(1) Bened. XIV, *Instit.* XXXIV, 21, 22.—*Missale*....Lugduni, 1543, f° 221.

(2) *Archives de l'évêché.*

Le curé d'Hautecour devait aussi, sur les offrandes faites chaque dimanche en son église, distraire trois florins pour les Cordeliers, afin qu'ils priassent pour les défunts. Le chapitre métropolitain leur faisait une aumône annuelle de deux florins seulement; mais nous pensons que cette modique somme n'était qu'un témoignage de confraternité, dont l'exiguité était amplement compensée par la générosité personnelle des chanoines (1). La ville de Moûtiers, en dehors des aumônes individuelles de ses citoyens, avait coutume de faire annuellement un don aux trois couvents établis dans son enceinte. Cette offrande en argent qui s'élevait, pour chaque communauté, à une pistole ou bien à 21 florins, était destinée à l'achat des *viandes de carême;* elle était invariablement votée par le conseil, dans la séance qui suivait l'élection des nobles syndics, en même temps que le cadeau que la ville était en usage de faire au prédicateur de la métropole (2).

VII.

Nos Cordeliers consacraient autrefois tout leur superflu à des aumônes et à d'autres œuvres utiles. Ils avaient réuni plusieurs belles cloches dans la majestueuse tour qu'avait élevée le père Ferrère; aussi, dit-on que leur carillon surpassait, par sa beauté, ceux de la métropole et des autres églises de la ville. Ils avaient formé une riche bibliothèque, composée d'ouvrages utiles et même de livres rares et précieux. Leurs supérieurs les plus sages et

(1) *Comptes du chapitre,* année 1675.
(2) *Archives de Moûtiers; Délib.,* 1er vol., 1668 à 1701.

les plus éclairés n'avaient pas manqué de veiller au soin de la bibliothèque, persuadés qu'un couvent doit être comme une citadelle, munie d'arsenaux et de salles d'armes, pour les nobles luttes de l'esprit.

Alors, la science et les travaux de l'intelligence étaient en honneur au couvent. On y appréciait grandement l'heureuse inspiration qui avait poussé Ange Justiniani, d'abord observantin, puis évêque de Genève et prédécesseur de Claude de Granier, à fonder douze bourses pour les Cordeliers de Savoie, à la Faculté de théologie de Paris (1). Cette fondation, qui donnait droit à chacun des six couvents de l'ordre d'y envoyer deux religieux, maintenait l'amour des fortes études, et fournissait à chaque maison des professeurs habiles dans les branches variées des sciences ecclésiastiques. Déjà, en 1694, sous le gardien Cassien Favier, le cours de philosophie se donnait au Mont-St-Michel, et les jeunes frères venaient y suivre les doctes leçons du père lecteur Ange Bernard. Leur grand nombre avait fait réduire celui des profès; car un acte de la même année n'en nomme que sept, qui sont, outre les deux que nous venons de mentionner, le custode Pierre Maillet, le vicaire Bonaventure Gavé, le sacristain Joseph Boson, le procureur André Ginet et le père Bonaventure Estienne, simple religieux (2).

Maintenant le relâchement prenait domicile à St-Michel, et malgré des efforts momentanés pour l'en chasser, il devait s'y maintenir, pour n'en plus sortir qu'avec les reli-

(1) Besson, p. 70.

(2) *P. communiqués* par M. Dunand de Bellecombe.

gieux dégénérés. Il est triste de voir une plante parasite, envahir de vieilles branches, qu'une sève abondante ne vivifie plus, et dessécher un tronc jadis robuste et fort. Mais, quand une humeur froide et maligne se glisse dans un corps autrefois vigoureux, elle ne tarde pas de pénétrer dans la masse du sang et de l'altérer, si l'on ne la dissipe par d'énergiques remèdes. Nous ignorons les luttes qui dûrent nécessairement s'engager, sur le Mont-St-Michel, entre la règle et les abus, entre la ferveur et l'affadissement, entre l'austérité et la licence. Nous savons seulement que ce couvent perdait peu à peu ses droits au titre de *régulière Observance,* à mesure qu'approchait l'époque fatale où Dieu, permettant aux impies de secouer avec rage le van de sa fureur, allait séparer le bon grain du mauvais.

Cependant, en 1745, quand le frère Bonaventure Jorand, docteur de Sorbonne et custode provincial de la custodie de St-Maurice de Savoie, visita les couvents, la régularité, qui se maintenait encore, put être constatée à St-Michel. Plus tard, la vie matérielle, les préoccupations mondaines et les aspirations séculières gagnèrent du terrain. La bibliothèque devenait un hors-d'œuvre que l'oisiveté rendait superflu, et que l'ignorance croissante dépréciait toujours davantage. M. Vittoz, ancien professeur du collége d'Annecy et curé de la Giettaz, homme érudit et savant bibliophile, fit un voyage au Mont-St-Michel, vers le milieu du dernier siècle. Cet antiquaire n'eut pas de peine à obtenir des frères, pour quatre louis, une bible imprimée en 1462, par Jean Faust. Or, cette

édition rare fut envoyée à Paris, et vendue 400 livres à un libraire qui s'en dessaisit en faveur de la bibliothèque royale, moyennant 4000 livres. A ce propos, Grillet raconte qu'un journaliste, annonçant au public cette découverte, s'avisa de dire : *que cette bible si recherchée avait été trouvée par un bonhomme de curé du Faucigny, qui n'avait su ni l'apprécier, ni en reconnaître la rareté*. Cette qualification de bonhomme, qui avait justement piqué M. Vittoz, lui inspira une lettre plaisante, remplie de sel et d'érudition, qui obtint facilement du folliculaire mal-avisé, une rétractation publique (1).

Nous ne pensons pas que cette bible fut le seul ouvrage qui, échangé contre de l'or, sortit de St-Michel pour aller orner des bibliothèques étrangères. Quand l'esprit s'appauvrit, il se tourne vers la matière. Les possessions territoriales des frères de St-Michel devenaient considérables, et s'étendaient hors de Moûtiers. Nous n'avons pas la note exacte de leurs biens, mais nous savons qu'en 1620, ils avaient un pré provenant de Jacques Excoffier et situé à Bellecombe, près d'un moulin, au lieu dit Entre-deux-Morel. D'autres pièces voisines vinrent, en 1738, arrondir cette ancienne prairie. Depuis 1694, ils retiraient des censes sur des ruraux situés aux Emptes. A Moûtiers, ils possédaient un champ à la Contamine et les deux métairies du Mont-Gargan. Ils avaient acquis d'Antoine Vieuge celle d'en-bas, appelée le *petit Mont-Gargan*, et celle d'en-haut leur avait été vendue par noble César Dutour, en 1777.

(1) *Dict. hist.*, vol. II, p. 222.

Un souvenir religieux, attaché aux deux larges assises de rochers sur lesquelles ces dernières fermes étaient superposées, les rendait particulièrement chères aux Cordeliers. On n'a pas oublié que l'antique prieuré, qui fit place à leur couvent, était sous le vocable de saint Michel ; on sait aussi que l'Eglise célèbre, le 8 du mois de mai, la fête de l'apparition de ce glorieux archange, sur une montagne du royaume de Naples, au temps du pape Gélase 1er. Or, il paraîtrait que les anciens prieurs, remarquant une analogie frappante entre la configuration des rochers qui s'élèvent au-dessus du Mont-St-Michel, et la topographie du Mont de l'apparition, soit Mont-Gargan, près de la ville de Siponte, dans la Pouille, donnèrent à nos rocs le même nom, pour y fixer le même souvenir.

Tous les immeubles des Cordeliers, sur le territoire de Moûtiers, furent estimés 17,100 livres par l'administration républicaine, le 4 août 1793. La propriété de St-Michel, y compris le couvent, entrait dans cette estimation pour 6000 livres, et celle du petit Mont-Gargan pour 4000, et celle du grand, soit d'en-haut, pour 6500. Mais pour se faire une idée de leur valeur réelle, après les travaux que les religieux y avaient exécutés, il ne faut pas oublier à quel vil prix les convoitises révolutionnaires firent coter les biens déclarés nationaux.

Les possessions terrestres, quoique légitimement acquises, entraînent à leur suite des inconvénients nombreux dont ne savent plus se défendre ceux qui s'y attachent éperdûment. Les Cordeliers furent obligés de soutenir des procès, dont quelques-uns n'étaient pas vidés, quand ils furent spoliés et chassés. En 1786, ils plaidaient au

Sénat contre la commune d'Hautecour, qui leur avait retiré l'eau du ruisseau Buellet. Les religieux prétendaient y avoir droit, un jour par semaine, soit du samedi au soir au dimanche soir, pour remplir leur citerne du Mont-Gargan, et arroser leurs prés. L'enquête faite à ce sujet constate l'usage de profiter de cette eau, et le fonde sur l'existence de vieux canaux en bois, établis sous terre, depuis le lit du Buellet jusqu'au Mont-Gargan. Nous n'avons pu trouver la sentence qui intervint pour régler ce différend, mais il nous paraît que les religieux succombèrent.

A l'époque où nous sommes arrivés, le nombre des Cordeliers de St-Michel se trouvait considérablement réduit. Les vocations tarissent quand la discipline énervée amène la déchéance des âmes, au lieu de maintenir l'idéal parfait du sacrifice et de l'abnégation. Nous devons consigner ici les noms des religieux qui composaient, en ces derniers temps, le personnel du couvent, et auxquels la Providence réservait la plus terrible des épreuves.

En 1778, le frère Simon Martin remplissait provisoirement les fonctions de vicaire dans la paroisse de Laval-sur-Tignes. En 1786, le frère Grégoire Jorioz était procureur du couvent, et soutenait contre Hautecour, sa paroisse d'origine, le procès dont nous avons parlé. En l'année 1789, ce fut le frère Maillet de Seyssel, prédicateur renommé, qui prêcha dans la métropole de Moûtiers le jour où Dom Antoine Gabet, élu abbé de Tamié, reçut la bénédiction abbatiale de Mgr de Monfalcon. Dans un acte passé l'année suivante, au couvent de St-Michel, nous voyons figurer les frères Claude Reignier d'Alby en Genevois, gardien ; Georges-Maximilien Badoud, de Romont en

Suisse, procureur; Jean-Antoine Martin, de Moûtiers, sacristain; et François Domenget, de Chambéry. Au même temps, le couvent était servi par les frères lais Jean Girod et Augustin Jay; il y avait aussi dans la maison trois pensionnaires à vie auxquels les religieux devaient le logement, la nourriture et l'entretien; c'étaient les nommés Blanc, Messiez et Bellot; ce dernier s'y trouvait depuis 1775. Nous retrouverons la plupart de ces noms, en relatant les tristes évènements qui allaient bientôt se réaliser.

Ces hommes n'étaient certainement pas tous déchus; mais quelques-uns laissèrent malheureusement, à Moûtiers, l'impression fâcheuse d'une conduite équivoque, dont la mémoire est restée comme une flétrissure; c'est qu'il n'y a pas de déchéance plus frappante que celle qui a pour point de départ la plus sublime des vocations. L'édification qui avait souffert s'est vengée, en ne permettant pas que ces souvenirs périssent entièrement. Des vieillards racontent que quelques-uns de ces frères se montraient trop habituellement à Moûtiers, dans les promenades et sur les places publiques; qu'ils s'accommodaient assez du rôle de parasites dans des maisons bourgeoises, amies de la bonne chère et fort peu exemplaires. Ils disent qu'on souffrait de les voir des heures entières, assis devant les boutiques, conversant, plaisantant avec les bourgeois et les marchandes. Ils rapportent que quelques frères, devenus moins en garde contre l'oisiveté et moins ennemis de la boisson, s'oubliaient avec de gais amis dans les tavernes de la cité.

Evidemment, il ne faut accepter qu'avec grande réserve

cette chronique peu édifiante ; car facilement les traditions vulgaires aiment à généraliser des faits isolés. Cependant, nous n'avons pas voulu taire ces choses malséantes, parce que l'histoire, quand elle est véridique et écrite sans passion, a le droit comme le devoir de flétrir le mal, d'exalter la vertu et de fournir à chacun une leçon pratique, propre à le contenir dans les convenances rigoureuses de sa vocation. L'impartialité défend de n'user des rigueurs de la censure qu'envers ceux dont la vertu avait brillé autrefois, comme elle commande de se tenir en garde contre l'exagération des reproches qu'on aime à leur prodiguer.

Rien n'est plus puissant, pour ruiner la discipline d'un corps, que l'influence des mœurs publiques ; car les individus ne peuvent jamais s'abriter entièrement contre l'esprit général, quand il pousse les masses à une corruption universelle. Une forte plante, qui a besoin d'un air pur, languira toujours dans un terrain fangeux. Faut-il être surpris du relâchement partiel de nos religieux, à cette époque lamentable? L'éducation, viciée dans les familles, ne leur fournissait plus que des sujets étiolés, sans consistance, sans énergie, sans ressort ; et quand leurs occupations les appelaient auprès de nous, nous ne leur montrions que ce qui contrastait avec leurs devoirs, la sensualité et la mollesse. Comment auraient-ils pu résister au soulèvement général de l'opinion publique, quand leurs observances, leurs engagements, leurs vertus, leur habit même faisaient l'objet de nos plus indécentes plaisanteries, et quand le mépris de leur profession, semé dans les masses, les menaçait d'une ruine prochaine ?

VIII.

Quand l'orage vint éclater sur le Mont-St-Michel, il grondait depuis trois ans dans la France entière, accumulant, comme dans un vaste tombeau, les ruines immenses des institutions d'autrefois. Mais, quand, le 13 février 1790, l'Assemblée nationale supprima les vœux et abolit les ordres monastiques, les religieux de St Michel purent entendre les pleurs de leurs voisins, sortant par force de leurs cloîtres, pour mener dans le monde qu'ils avaient quitté, une vie plus triste que la mort.

Le torrent révolutionnaire qui emportait la vieille France, avec ses institutions religieuses, politiques et civiles, ne devait pas s'arrêter aux frontières factices que le temps avait marqué autour d'elle. Des bruits sourds, un travail souterrain, une agitation inaccoutumée, une exaltation fébrile, dont on pouvait s'apercevoir même dans nos petites villes, annonçaient aux moins clairvoyants, les approches du flot destructeur.

L'armée républicaine entre en Savoie le 22 septembre 1792, se répand dans nos paisibles vallées et envahit bientôt le pays tout entier. Dubois-Crancé, Lacombe-St-Michel et Gasparin, commissaires de la Convention nationale, arrivent dans la capitale de la Savoie ; peu après le représentant du peuple Simond leur est adjoint. Le 6 octobre, ils invitent toutes les communes à envoyer un député, pour le 21 du même mois. En même temps, le club des Jacobins de Chambéry expédie, pour la Tarentaise, quatre de ses membres, les citoyens Garin, Duport, Mayan et Bernard. Ces intrépides courtiers du républicanisme

publient à Moûtiers la proclamation des commissaires, et se dispersent pour aller exciter, dans le centre de nos vallées, l'enthousiasme révolutionnaire.

Les députés des communes réunis à Chambéry, prennent, le 23 octobre, le titre d'Assemblée nationale des Allobroges, prononcent, le 26, la confiscation des biens du clergé séculier et régulier, et interdisent aux communautés de recevoir des novices et de faire des vœux. Les événements se précipitent avec une rapidité inouie ; l'Assemblée fait place, le 29 octobre, à la Commission provisoire, composée de vingt-un membres, qui, le 31, nomme des commissaires pour inventorier les effets et les biens des maisons religieuses. Enfin, le 27 novembre, la Convention nationale, ensuite des vœux qui lui avaient été exprimés, décrète la réunion de la Savoie à la France.

Sur ces entrefaites, les troupes piémontaisés évacuaient la Savoie ; celles qui prirent la voie du Petit-St-Bernard, commencèrent à passer à Moûtiers, le 23 septembre ; leur arrière-garde se trouvait encore en cette ville, le 29, quand déjà les Français étaient à Conflans. Bientôt ces derniers entrèrent à Moûtiers au nombre de 600 hommes, sous le commandemennt du général Casabianca, et furent logés chez les particuliers.

Cependant, la municipalité, invitée à prendre les dispositions nécessaires pour le casernement de ces troupes, avait arrêté, dès le 15 octobre, que le couvent de St-Michel servirait de caserne, et qu'on y établirait soixante-six lits. Nous ne savons pas précisément quel jour les soldats prirent possession du Mont-St-Michel et des autres édifices qu'on leur avait livrés ; mais il conste, par les délibéra-

tions municipales de cette époque, qu'ils y étaient établis vers le commencement du mois de novembre.

Les Cordeliers, à qui on avait signifié, le 15 octobre, l'ordre de faire place aux militaires, s'étaient imaginé, comme la majorité de leurs compatriotes, que l'invasion française serait de courte durée, et que les troupes piémontaises reviendraient bientôt en force, pour repousser les républicains au delà de leurs frontières. Dans cette espérance, et aussi dans la crainte de dévastations semblables à celles qui avaient eu lieu dans la France, ils s'étaient empressés de faire des préparatifs, pour soustraire au pillage quelques objets précieux. Ainsi, à la faveur de la nuit, ils descendirent la plupart des cloches de la tour, et les enfouirent dans un vaste souterrain ménagé derrière l'église, vers le nord, ou peut-être au midi, au-delà du jardin. On prétend que ces cloches, qui ne furent point découvertes pendant la révolution, sont encore aujourd'hui à la même place ; mais comme les religieux ne revinrent jamais en ce pays, on ignore le lieu précis qui les recèle. Cependant on pense que des fouilles les feraient retrouver, aux endroits ci-dessus indiqués, parce que, il y a peu d'années, un levier de fer échappé de la main d'un ouvrier disparut dans une fissure, et que des vaches qui y pâturaient firent céder le terrain.

Les frères avaient aussi fait porter aux Allues divers objets, qu'ils confièrent à la famille Hybord. C'étaient six malles où ils avaient entassé ce qu'il y avait de plus précieux dans l'argenterie de leur église, et parmi les papiers du couvent. Le gardien y avait joint les quarante-quatre volumes de l'Encyclopédie qui lui appartenait, et une

caisse contenant des flacons de liqueur. Les huit vaches qu'ils tenaient pour l'exploitation de leurs fermes y avaient aussi été envoyées ; mais plus tard le P. procureur Maillet, en avait fait redescendre trois pour la métairie du Mont-Gargan. Ces détails nous sont révélés par une consignation que M. Hybord l'aîné, effrayé des menaces dont on intimidait quiconque était nanti de pareils dépôts, fit devant la municipalité de Moûtiers, le 21 novembre 1792.

Ce même jour, les citoyens Michel Guméry et Claude Muraz furent délégués, avec François Favre, secrétaire de ville, pour inventorier le mobilier du couvent. Il se trouvait alors abandonné par la plupart des religieux ; le gardien Badoud s'était expatrié avec quelques frères, d'autres s'étaient dispersés dans le pays ; il ne restait plus au Mont-St-Michel que deux pères avec un frère lai, et encore, la présence des soldats ne leur permettait pas d'y résider plus longtemps.

L'inventaire fut terminé le 27 du même mois, en présence du frère Maillet qui fut chargé de la garde des effets mobiliers ; l'argenterie de l'église composée de statues d'argent, de calices, de ciboires, de chandeliers et de lampes, fut déposée chez le citoyen Alexis Bernard, receveur des gabelles du canton, afin de la soustraire à des mains rapaces. Mais, consignée à la municipalité, elle fut transportée dans la salle de ses archives, le 10 janvier 1793.

Cependant, le cordelier Martin ne pouvait plus habiter St-Michel, au milieu des soldats de la République ; le 5 décembre, il obtint de faire descendre les meubles de sa chambre à la ville, pour y fixer sa résidence. A leur tour,

les frères lais Jean Girod et Augustin Jay, obtinrent de la municipalité, le 6 janvier 1793, de se retirer dans la métairie du Mont-Gargan d'en-haut, et d'y transporter leurs linges et leurs vêtements, déposés à Moûtiers chez le citoyen Hybord.

Trois mois avaient suffi pour transformer le Mont-St-Michel en une bruyante caserne, pour mettre sous séquestre tout le mobilier du couvent, pour faire taire les chants sacrés dans l'antique église, et pour la changer en un dépôt d'équipages militaires. Chaque jour accumulait une tristesse nouvelle sur le front chauve des pauvres frères ; ce n'était cependant que le commencement de leurs douleurs. En effet, pour ceux qui ont tout quitté, tout sacrifié, ce n'est pas le comble du malheur d'être sans patrie, sans pain et sans abri, car l'honneur reste, la résignation soulage, la conscience console et la mort, mettant fin aux souffrances des pauvres volontaires, les exalte et les glorifie. Le vrai malheur, il est dans la pusillanimité, dans la bassesse, dans l'apostasie, dans la dégradation, dans la honte. Or, la grande épreuve se préparait, elle s'annonçait par des signes lugubres ; c'était comme un tombeau qui se creuse, comme un convoi funèbre qui s'avance.

Le 15 décembre 1792 Chambéry reçoit quatre commissaires envoyés par la Convention nationale. Dès ce jour, réunissant dans leurs mains tous les faisceaux du pouvoir politique, civil, judiciaire et militaire, ils régissent seuls la Savoie, et y exercent une dictature à jamais odieuse. Par une proclamation fameuse du 8 février 1793, ils déclarent les quatre anciens diocèses de Savoie supprimés, pour en former un seul qu'ils appellent évêché du Mont-Blanc, et

demandent le serment civique à tous les prêtres employés au service du culte. Les articles 19 et 30 de cette proclamation exemptaient évidemment nos religieux de ce serment, comme l'article 32 en dispensait les sexagénaires; mais de fait, dans l'exécution, on l'exigeait de tous.

Ce serment schismatique, qui reconnaissait l'autorité civile dans l'église, et qui contenait une adhésion à la Constitution civile du clergé, fut prêté à Moûtiers dans l'église de St-Pierre, le dimanche, 24 février, selon la teneur de l'article 20. Le chanoine Jean-Vincent Mermoz, vieillard octogénaire, professeur de philosophie et de théologie pendant quarante-neuf ans, monta en chaire, prononça un discours pour le justifier et le prêta le premier ; mais il ne fut imité que par trois de ses collègues : Jean-Claude Girard, Pierre Perrier et Pierre-Claude-Humbert Abondance. Nous avons tenu à préciser ce fait, tel qu'il est consigné dans le procès-verbal des délibérations de la municipalité, du 24 février 1793, parce que le chanoine Mermoz, dans une pétition au représentant Gauthier, l'a effrontément altéré par une réticence calculée. En effet, avec cette vanterie qui était alors une preuve de ce qu'on appelait civisme, il affirme qu'à la suite de son discours, *tout le clergé qui se trouvait présent, prêta le serment après lui* (1). Mais ce qu'il se garde bien de dire, c'est que lui-même et ses trois collègues formaient tout le clergé qui s'était rendu à la cathédrale en cette circonstance déplorable.

La formule de ce serment portait : *Je jure de remplir*

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* par S. Em. le cardinal Billiet, p. 188.

mes fonctions avec exactitude, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. Dans le laps de temps qui s'écoula du 24 mars au 4 avril, ce serment fut prêté par les pères Maillet et Martin, par les frères lais Girod et Jay et par les trois pensionnaires Blanc, Messiez et Bellot. Le 10 avril, le cordelier Claude Reignier, autrefois gardien, se présenta devant la municipalité et la requit de recevoir son serment, à teneur de l'article 19 de l'arrêté du conseil général du département du 28 mars; puis il jura : *d'être fidèle à la nation, à la république française, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.* Le même jour, le conseil général du département arrêtait, que tous les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, clercs minorés, frères convers qui n'auraient pas prêté le serment civique, selon l'article 19 ci-dessus mentionné, seraient mis en état d'arrestation et conduits à Chambéry.

Le 22 mars 1793, il y avait soixante et dix lits dans la caserne du Mont-St-Michel, d'abord occupée par les grenadiers de l'Ain et ensuite par les canoniers. Ces soldats mal disciplinés veillaient à tout autre chose qu'à empêcher les déprédations; peut-être même connivaient-ils aux desseins des bons républicains qui, zélés imitateurs de la nation, confisquaient à leur profiit tout ce que leurs mains pouvaient saisir. Le 18 mars, les battants des cloches restantes dans la tour furent furtivement enlevés, et le fer de la grande horloge secrètement emporté. Le 22 avril, des voleurs firent une brèche au mur de la sacristie, pour dérober les objets qui s'y trouvaient renfermés; en conséquence, la municipalité ordonna de transporter le

tout dans le trésor de St-Pierre, où se trouvait déjà consignés les meubles précieux des autres églises de la ville.

Le 4 avril, tous les immeubles des Cordeliers avaient été ascensés au citoyen R. pour le prix de 1500 livres. Le 14 mai, le père Maillet se fit décharger de la garde du mobilier de la maison de St-Michel, et demanda un piquet pour veiller sur celui du Mont-Gargan ; mais la municipalité confia le tout aux soins de l'ascensataire des biens. Cependant, le 30 octobre, les autels, les confessionnaux et les stalles de l'église, furent descendus à la ville *pour être mis en sûreté,* car les voleurs continuaient à hanter la maison, et venaient de dérober des cuves et des fûts dans la grande cave où, dit-on, un attelage complet, entrant d'un côté, pouvait sortir de l'autre, entre deux rangées de tonneaux.

Le 15 novembre, sur la motion de plusieurs citoyens, le dépôt de la poudre est transféré dans le clocher des Cordeliers, et le 30, un commissaire y est envoyé pour vérifier le nombre des cloches qui s'y trouvaient encore. Un simple rapprochement peut faire comprendre combien les pensées, les sentiments et les actes des hommes d'alors, étaient opposés à ceux de leurs grand'pères. Une délibération municipale du 17 septembre 1713, nous montre les nobles syndics consultant le conseil, sur un incident relatif aux cloches des Cordeliers. Les habitants de la ville se plaignaient amèrement de ce que ces religieux *s'étaient relâchés de faire sonner leur grande cloche, à l'heure de minuit, comme il a été observé de temps immémorial, pour le soulagement des pauvres malades et âmes trépassées Sur ce, le conseil commet les syndics pour*

aller supplier les rév. gardien et religieux, de continuer à faire sonner leur grande cloche à la dite heure de minuit, pour exciter le peuple à la dévotion des pauvres âmes défuntes, suivant l'ancienne coûtume; et en cas de refus, le conseil prendra telles voies qu'il verra à faire.

Quatre-vingts ans plus tard, l'airain sacré garde le silence, mais parce qu'on craint qu'il ne reprenne sa voix mystérieuse, et ne serve de nouveau d'organe à ce qu'on appelle une absurde et abrutissante superstition, en vertu de la liberté, il faut qu'il soit brisé et fondu, pour tonner dans les combats, contre les traîtres et les tyrans.

Le 4 novembre, l'administration républicaine avait pris un arrêté, qui adjugeait les livres des Cordeliers à la bibliothèque publique de la ville, et ordonnait qu'ils y fussent transportés. Cette bibliothèque venait d'être commencée, au moyen des ouvrages confisqués aux établissements ecclésiastiques, aux couvents et aux prêtres émigrés; elle se trouvait dans les bâtiments nationaux de l'ancien séminaire qui furent affectés à l'Ecole des mines, établie par un arrêté du gouvernement du 12 février 1802. Le ministre de l'intérieur décida, le 3 août 1803, que cette bibliothèque composée de 2,858 ouvrages, serait mise à la disposition de l'école; ce qui fut exécuté le 30 août 1804. Mais quand cette institution fut transférée à Turin, en 1836, ceux de ces ouvrages qui se rapportaient aux sciences ecclésiastiques, furent cédés au grand-séminaire. Or, parmi ces vieux débris des bibliothèques de l'archevêché, de l'ancien séminaire, des Clarisses, des Bernardines et des Capucins de Moûtiers et de Conflans, il n'y a pas un seul volume provenu des Cordeliers. Ce fait nous oblige à

supposer qu'au lieu d'entrer dans les dépôts de la ville, les livres de ces religieux furent pillés par des particuliers, ou brûlés sur la place publique pendant la Terreur.

L'œuvre de destruction continuait son cours; le 6 décembre, tous les meubles du couvent de St-Michel furent descendus à la ville, et vendus à l'enchère; le même jour, les deux chapelles ou oratoires placés sur le chemin des Cordeliers furent démolis. C'était le prélude des profanations, dont le furieux Albitte allait être le promoteur impie et l'odieux organisateur. Les derniers jours de décembre, le conseil général du département avait été remplacé par le directoire, et, le mois suivant, les deux commissaires de la Convention nationale, Simond et Dumas, avaient fait place à l'homme de triste mémoire que nous venons de nommer. Albitte, qui s'était donné la mission de consommer l'œuvre de ses devanciers, publia, le 26 janvier 1794, un arrêté qui prononçait la confiscation de tout ce qui avait servi au culte, l'anéantissement de toutes les *enseignes, ustensiles et machines religieuses,* le brisement des cloches et la démolition des clochers.

Le district de Mont-Salin—c'est le nom qu'avait pris la ville de Moûtiers—ne manquait pas d'hommes voués aux idées qui dominaient alors; les prescriptions d'Albitte y furent exécutées ponctuellement, et même dépassées. Le 10 février 1794, deux agents municipaux se rendent à St-Michel, accompagnés d'ouvriers; ils procèdent à la démolition du clocher, ils démontent les autels, renversent les statues, brisent les sculptures et les inscriptions gravées sur le marbre du temple. Puis, le 7 avril, on réunit les saintes images trouvées dans cette église, à toutes celles

qu'on avait saisies dans les autres sanctuaires de la ville ; et, le décadi suivant, *ces tableaux du fanatisme* sont brûlés sur la place publique.

Cependant, les sans-culottes—c'était alors le plus beau titre de gloire—avaient trouvé que le marteau des démolisseurs s'était arrêté trop tôt ; c'est pourquoi, le 6 mai 1794, tous les maçons et tous les charpentiers de la ville furent requis pour achever la démolition des clochers, qui osaient encore braver l'égalité.

Revenons au personnel du couvent dévasté, pour en suivre les dernières traces, en ces jours d'épouvante et d'horreur.

Le 1er mai 1793, les ci-devant religieux Maillet, Martin, Girod et Jay, habitaient encore au Mont-Gargan, avec deux servantes, travaillant à l'exploitation de cette ferme, qui fournissait à leur nourriture. Mais dans le courant de ce mois, le pensionnaire Blanc fut enrôlé de force comme volontaire, les frères Girod et Jay furent saisis et conduits dans la maison d'arrêt, pour n'avoir prêté le serment civique qu'après le 23 mars. Cependant, un arrêté du conseil général du district, du 20 mai, autorisa la municipalité à les élargir, ainsi que l'ex-cordelier Martin détenu avec eux, moyennant la réitération de leur serment. Cette condition fut remplie le 1er juin, et à ce prix, la plus triste des libertés leur fut rendue, la liberté de la flétrissure et de la misère.

Ne pouvant retourner au Mont-Gargan, dont l'ascensataire avait obtenu leur expulsion, ils erraient dans la ville, sans abri et sans pain ; car la révolution n'était guère au-

mônière, et les grands principes de la justice semblaient anéantis. Le docteur Abondance, médecin estimé, dut s'en apercevoir quand, le 24 mars 1793, on passa à l'ordre du jour sur la pétition qu'il avait présentée pour réclamer deux pistoles, prix de l'abonnement des Cordeliers, pour les soins qu'il leur avait donnés en l'année échue.

Les frères le comprirent et le sentirent plus vivement encore, quand ils virent s'évanouir les promesses mensongères qui peut-être n'avaient pas peu influé sur leurs serments iniques et réitérés. Cependant, le 18 juillet, l'ex-frère Girod obtint la restitution de ses habits et de ses meubles personnels, et se logea dans la ville; mais le père Jean-Antoine Martin, de Moûtiers, fut laissé sans secours, et même porté sur la liste des suspects dressée par le district, le 18 octobre. Cela nous donne à croire que ce dernier était rentré en lui-même, et avait peut-être révoqué son serment. Il n'en était pas de même de l'ex-gardien Reignier; il avait accepté des fonctions du culte schismatique. Néanmoins, ce titre de recommandation n'empêcha pas qu'on ne lui refusât, le 4 décembre, *un logement, des ustensiles et les meubles nécessaires à un ménage de garçon,* qu'il sollicitait de la municipalité.

Les phases ultérieures, les dernières péripéties de la triste vie de ces pauvres ci-devant religieux, ne nous sont point connues ; nous ignorons même si tous prêtèrent l'infâme serment d'Albitte, qui formulait la plus hideuse apostasie. Cependant, nous sommes autorisé à croire que l'ex-cordelier Maillet le prononça, car il s'y montra malheureusement fidèle. Il exerça un emploi civil aux anciennes salines de Conflans, puis l'abandonna et mourut

à l'Hôpital, à l'âge d'environ soixante et quinze ans, le 20 janvier 1834.

Il est bien temps de détacher nos regards des tristes pages qui viennent de passer sous nos yeux ; tournons-les vers des temps meilleurs, sans oublier pourtant les rudes leçons de l'histoire.

IX.

La tourmente s'était apaisée, l'ordre rétait établi ; des jours de paix et de restauration s'étaient levés sur le Mont-St-Michel, secoué, bouleversé si longtemps par les plus violents orages. Alors le domaine des Cordeliers se trouvait possédé par MM. Michel-Joachim Richard, homme de loi, et Joseph-Marie Mégalland, médecin.

Les édifices étaient presque en ruines, l'église s'était effondrée, les ruraux négligés n'offraient que d'insignifiants produits, et subissaient chaque jour une dépréciation plus complète. Pour utiliser cette propriété et la remettre en culture, sans y faire d'excessives dépenses, l'agréable fut sacrifié sans que l'utile fût toujours assez sauvegardé. Les propriétaires réparèrent à la hâte quelques portions des bâtiments qui exigeaient moins de frais, déblayèrent les alentours où les décombres s'étaient amoncelés, construisirent des murs de soutènement pour retenir les terres, et changèrent les bases de la culture par laquelle les religieux d'autrefois avaient embelli et fertilisé ce sol aride et disgracié.

Il ne restait plus des deux carrés d'inégale dimension, qui formaient jadis l'ensemble du couvent, qu'une aile

étroite dirigée du couchant à l'orient, quelques pans de murs vers le chevet de l'église, et les assises du clocher qu'on avait disposées pour servir de poudrière. La chapelle sous laquelle se trouvait le charnier des pères, demeurait debout sur ses contreforts, mais isolée, comme un saule pleureur qui cache, sous les arceaux flexibles de ses voûtes assombries, la dalle qui recouvre la cendre des morts.

Les beaux hêtres, les verdoyantes touffes d'arbres qui paraient tout le versant du Mont, du côté de la ville, tombant sous la hache imprévoyante, avaient fait place à la vigne, qui refusa d'y prospérer. L'aridité reparut sur ce coteau dénudé qui laissait voir de nouveau les pointes des rochers que les taillis avaient agréablement dissimulés, et les buissons épineux que les religieux en avaient extirpés. La légère couche de terre qui recouvrait cette pente rapide, faute d'être retenue, cédait à l'entraînement des eaux pluviales et plus encore sous l'action de la fonte des neiges.

Pareillement la vigne fut introduite sur le versant oriental, dans les rochers situés au-dessous du couvent, et jusque dans *les jardins des pères,* mais sans beaucoup plus de succès. D'autre part, la longue treille qui reposait sur le mur qui longe la route, fut arrachée comme préjudiciable à la prairie adjacente, bien des arbres du verger ne furent point remplacés, non plus que ceux de l'allée dite des cerisiers. La nature elle-même, infatigable ouvrière, prêtait son concours pour hâter le moment de la ruine ; d'énormes blocs se détachant des rochers, roulèrent

au-dessous du rustique actuel, et prirent la place des bouquets d'arbres, que les pères y avaient plantés.

Cependant, la Providence avait jeté les yeux sur un de nos compatriotes et le préparait de loin, car elle voulait en faire l'intelligent restaurateur de l'antique domaine du Mont-St-Michel. Monseigneur André Charvaz, l'une des gloires de notre pays et l'un des plus généreux bienfaiteurs de sa patrie, ex-précepteur des princes de Savoie, était alors évêque de Pignerol. Les honneurs de l'épiscopat, la faveur de la cour et la haute considération dont les plus grands personnages l'entouraient au delà des monts, à cause de sa droiture, de son aménité, de son dévouement et de sa rare capacité, ne purent jamais lui faire oublier les montagnes qu'il avait gravies dans son enfance, et le diocèse qui avait été témoin des premiers élans de son zèle.

Les sentiments du patriotisme le plus vrai, comme le plus désintéressé, et cette religion des souvenirs, qui agit si puissamment sur les âmes grandes et généreuses, lui inspirèrent l'heureuse pensée de s'imposer d'onéreux sacrifices, pour rendre au Mont-St-Michel sa prospérité d'autrefois, sa destination religieuse et une nouvelle splendeur.

Ce fut le 21 mars et le 11 novembre 1840, qu'il acquit de M. Richard et des hoirs de M. Mégalland la propriété des Cordeliers. Parfaitement servi par le goût exquis qui le caractérise, il arrête le plan sommaire des travaux à exécuter, et de nombreux ouvriers se mettent à l'œuvre ; ils s'y succéderont pendant plusieurs années. Un simple mais gracieux édifice sort de ses ruines, les cloîtres antiques y sont reproduits au rez-de-chaussée ; au-dessus, un beau

corridor dessert de charmants appartements exposés au midi ; deux pavillons raccordés aux extrémités du bâtiment, s'avancent vers le jardin ; l'un est occupé par la chapelle que surmontent un petit dôme et un clocher en miniature. L'autel gothique, ses ornements, le tableau de saint André, les grisailles qui décorent les parois, la voûte et les nervures sont d'un goût parfait, et tout l'ensemble représente la fraîcheur et le brillant d'un riche écrin qui s'ouvre pour la première fois.

L'ancienne poudrière, agrandie par de nouvelles constructions, est transformée en un rustique complet et commode ; tout près s'élève la vieille chapelle avec sa forme sévère et ses ouvertures ogivales. Une des citernes d'autrefois continue à fournir une eau fraîche et limpide, tandis que l'autre, dont la margelle fait saillie dans le parterre, ressemble à une large corbeille qui attend des fleurs. Devant la maison, un gracieux jardin anglais avec ses allées capricieuses et ombragées, son frais gazon, ses bouquets de fleurs, ses vertes guirlandes, ses cèdres, ses pins, ses melèzes, ses acacias et ses arbrisseaux indigènes et exotiques, remplit l'espace autrefois occupé par l'église et les cours, et voile agréablement la base des rochers nus, pour ne laisser apparaître que leurs belles et lointaines cimes. Une large promenade, qui cotoie les larges assises du Mont-Gargan et s'appuie sur d'énormes talus, parcourt, presque de niveau, la propriété dans toute sa longueur, et découvre aux visiteurs les sites les plus variés, tandis qu'à ses extrémités, deux kiosques adossés au rocher, les invitent au repos en leur offrant un siége, de l'ombre et de nouveaux points de vue.

L'intelligent restaurateur qui venait en ces lieux chaque année, pour restaurer des forces épuisées par un ministère accablant, et rétablir une santé ébranlée par un climat ardent, ne manquait pas de donner une impulsion nouvelle à l'œuvre qu'il avait à cœur d'achever.

La culture du sol, bien loin d'être oubliée, recevait des développements utiles. Retenues sur le flanc des rochers, par de nombreux murs de soutènement, les terres devenaient productives en blé et en fourrages. La vigne, restreinte au local que la nature lui réservait, reçut des soins plus intelligents qu'elle ne manqua pas de rétribuer. Le versant du Mont qui regarde la ville fut péniblement reboisé ; il porte et nourrit maintenant des tilleuls, des acacias, des frênes et des hêtres, qui ont remplacé ceux que des mains imprévoyantes en avaient jadis extirpés.

Nous oublions ou nous passons sous silence bien des réparations de détail ; mais il suffit de dire que notre illustre compatriote ne négligea et n'épargna rien pour faire du Mont-St-Michel un séjour convenable, sain et gracieux. Nous avons déjà dit qu'il venait y prendre quelques semaines de vacances, tandis qu'il était évêque de Pignerol; rappelons encore qu'il y demeura pendant trois ans, sous le titre d'archevêque de Sébaste, après qu'il eut fait agréer les nobles motifs qui le firent descendre spontanément de son siége et l'élevèrent, par là même, au premier rang des vaillants et généreux défenseurs de l'Eglise opprimée. Notre pensée serait vraie mais mal rendue, si nous disions qu'il ne quitta qu'à regret ce séjour de paix, pour aller consacrer le reste de ses forces au service d'un peuple qui lui est reconnaissant et dévoué. Tous ceux qui con-

naissent l'abnégation et la grandeur d'âme de cet éminent prélat, savent que son dévouement pour l'Eglise affligée, et sa soumission filiale à la voix de Pie IX, purent seuls le faire condescendre aux vœux les plus unanimes et courber ses épaules sous l'honneur et la charge du siége archiépiscopal de Gênes. Cependant, le climat de la Ligurie, moins compatible encore que celui de Pignerol avec sa santé compromise, l'oblige chaque année à venir respirer l'air pur qui circule dans les bosquets des Cordeliers.

Mais si sa présence a relevé ce domaine de ses ruines et donné une vigoureuse impulsion à sa restauration, elle y a encore attaché de nouveaux et glorieux souvenirs. Personne n'ignore la haute considération dont Monseigneur de Gênes jouit, la douce délicatesse de ses relations, la vénération qu'il a su conquérir et le nombre de nobles amis dont ses rares qualités l'ont entouré. Dès lors il n'est point étonnant que son séjour des Cordeliers ait toujours été comme un rendez-vous, où accouraient et se succédaient à l'envi les plus illustres personnages des deux côtés des monts.

Nous sommes heureux de pouvoir consigner ici les noms des hommes éminents qui, à différentes époques, accoururent en ce lieu, que nous pourrions appeler un pélerinage de l'amitié.

Monseigneur Turinaz, qui, malgré son grand âge, gravissait chaque jour le Mont-St-Michel, tandis que son révérendissime collègue y séjournait, s'était tellement affectionné à cette cime solitaire qu'il en avait fait le but presque exclusif de ses promenades. Jusqu'au moment de sa démission du siège de Tarentaise, on l'a vu, sur la fin de

ses journées de recueillement et de prière, sortir de son palais et se diriger vers la rampe ombragée qui conduit aux Cordeliers.

Messeigneurs Jourdain d'Aoste, Rendu d'Annecy et Vibert de Maurienne venaient presque chaque année passer quelques jours dans l'intimité de leur illustre ami. Son Eminence le Cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, fit ce voyage en 1863, et Monseigneur Magnin, évêque d'Annecy y vint l'année suivante.

D'autres prélats passèrent les monts pour donner à Monseigneur Charvaz une nouvelle preuve de leur vive amitié, et pour jouir à l'aise de sa douce intimité ; nous voulons parler de Messeigneurs Gianotti, archevêque-évêque de Saluces, et Losanna, évêque de Biella.

Le Mont-St-Michel vit encore :

Mgr Mermillod, évêque d'Hébron et suffragant de Genève, tandis qu'il était curé de Notre-Dame de la même ville.

Mgr Jans, actuellement évêque d'Aoste et alors vicaire général du même diocèse.

Mgr Dunoyer, ancien curé de Genève et prélat romain.

Mgr Vacchetta, abbé de Ste-Marie de Cavour et économe général des bénéfices vacants en Piémont.

Le révérendissime Père Isnardi, ex-général des Ecoles-Pies, précepteur des Princes de Savoie et recteur de l'université de Gênes.

M. le député Brignone avec son frère, autrefois vicaire général de Monseigneur Charvaz à Pignerol.

M. le comte Costa de Beauregard.

M. le comte de Menthon.

MM. les généraux d'Arcine et Gonnet.

MM. les professeurs Ernest Naville et Scherer de Genève.

S. Exc. le commandeur Cotta, premier président de la Cour d'appel de Savoie.

S. Exc. le comte Louis Cibrario, ministre d'Etat, premier secrétaire de S. M. Sarde pour l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Sénateur du royaume.

En 1852, M. le comte Manfred Bertone de Sambuy, ministre plénipotentiaire de Sardaigne auprès du saint-siége, se rendit aussi au Mont-St-Michel. Après avoir fort avancé les négociations pour un concordat, il vint engager Monseigneur Charvaz, démissionnaire de Pignerol, à accepter l'archevéché de Gênes que le roi lui avait offert, selon le désir du pape. Ce même ministre revint quelques années plus tard avec sa famille, et passa plusieurs jours aux Cordeliers.

L'année 1859 attachait à cette localité un souvenir encore plus glorieux Les jeunes princes Humbert et Amédée de Savoie visitaient le pays qui avait été le berceau de leurs augustes ancêtres, et Monseigneur Charvaz, ancien précepteur du roi leur père et du duc de Gênes leur oncle, se trouvait alors au Mont-St Michel; ce fut auprès de lui que les conduisit leur cœur d'accord avec leur itinéraire. Ils étaient accompagnés du général Rossi, leur gouverneur, du savant professeur Sismonda, d'un officier d'ordonnance dont le nom nous échappe, et de M. le chevalier d'Oria, leur secrétaire.

Personne à Moûtiers n'a oublié combien ces jeunes

princes semblaient heureux pendant les jours qu'ils passèrent aux Cordeliers, et chacun se rappelle comment la générosité, le goût et les délicates attentions de Monseigneur de Gênes surent transformer ce lieu de paisible retraite en une vraie résidence princière. Une splendide illumination parcourant la rampe qui conduit au portail, se prolongeait en féeriques guirlandes dans les bosquets, et fit apparaître pendant deux nuits comme un château magique sur les hauteurs du Mont. Alors notre cité fut un instant vide d'habitants; tous s'étaient rendus en ce lieu de délice, tous s'y pressaient pour voir les princes, pour contempler de près un spectacle des plus enchanteurs.

Si c'est une gloire pour le Mont-St-Michel d'avoir abrité de hauts personnages et des grands du monde, il en est une autre qui ne lui a jamais manqué, c'est celle qui lui vient des petits, des malheureux, des pauvres du bon Dieu. Oui, les pauvres, ces princes du dénûment et de la souffrance sont aussi une illustration aux yeux de la foi; et ils ne manquent pas de glorifier les lieux qu'ils fréquentent, parce qu'ils ont coutume de ne se presser que sur le seuil des maisons qu'habite la douce et tendre charité.

Il nous reste un nom qui rappelle à la fois la dignité épiscopale humblement refusée, la magistrature de la science, l'auréole de la vertu, les gloires de la renommée et le mérite de la pauvreté. Si nous avons tardé jusqu'ici de nommer M. l'abbé Martinet, cet ami de cœur de Monseigneur de Gênes, c'est que tous savent qu'il est un peu l'habitué des Cordeliers. Son nom devait être consigné dans notre chronique du Mont-St-Michel; assurément sa modestie nous pardonnera difficilement d'y avoir ajouté

un mot ; mais, qu'importe? L'Europe connaît les écrits du profond penseur, ses compatriotes admirent les œuvres et les mérites du prêtre et de l'apôtre, et ses nombreux amis savent tout ce qu'il y a de dévouement dans son cœur, que Dieu fit aussi grand que son génie.

X.

Au moment où notre sujet s'épuise, et où notre plume n'a plus qu'à tracer une dernière page, hâtons-nous de proclamer hautement ce que nous nous étions contenté d'insinuer précédemment. C'est une pensée noble, généreuse et religieusement patriotique que celle dont s'inspira Monseigneur Charvaz, quand il restaurait le Mont-St-Michel, et reconstituait cet ancien domaine par des acquisitions successives. Ceux qui connaissent la hauteur des vues et la noblesse des sentiments de Sa Grandeur l'archevêque de Gênes, devinaient facilement ses intentions charitables, ses projets généreux. Néanmoins, c'était le secret de son âme, il ne l'avait dévoilé qu'à des amis qu'il honore de son intimité.

Mais le 26 août 1863, jugeant que l'heure était venue de mettre à exécution une idée depuis longtemps conçue et mûrie dans le calme de la réflexion, l'illustre prélat fit don de sa propriété des Cordeliers au diocèse de Tarentaise, entre les mains de Monseigneur Turinaz. L'acte public fut dressé le même jour, sur les lieux mêmes, par M. le notaire Jorioz, en présence de Son Eminence le Cardinal Billiet, archevêque de Chambéry et de M. l'abbé Martinet, Supérieur des Missions diocèsaines, témoins

d'honneur, et en l'assistance de M. l'avocat Louis Berard et de M. Joseph Reymond.

En le lisant, on reporte involontairement ses souvenirs sur des actes identiques, qui se trouvent cités dès les premières pages de cette Chronique. Les mêmes sentiments d'affectueuse charité et de religieuse libéralité qui animaient saint Pierre II, envers le monastère d'Agaunc, en 1140, et Thomas de Sur envers les franciscains, en 1470, se retrouvent dans la donation de 1863.

Le révérendissime donateur, notre illusre compatriote, y déclare que c'est en témoignage de sa vive affection pour le clergé de ce diocèse, et de l'intérêt spécial qu'il a toujours porté aux prêtres âgés ou infirmes, et surtout aux missionnaires diocésains, qu'il cède sa maison de campagne des Cordeliers à l'évêque de Tarentaise, pour que les revenus en soient employés à l'entretien des prêtres auxiliaires de Ste-Anne.

Cette donation, approuvée par un décret impérial du 3 février 1864, fut par un acte notarié du 26 du même mois, définitivement acceptée par Monseigneur Turinaz. Notre pays, qui jouit des avantages de tous genres que produisent les missions diocèsaines, gardera une constante reconnaissance au généreux archevêque, et ne manquera pas d'inscrire son nom avec ceux de ses plus insignes bienfaiteurs. Le clergé spécialement, plus à même de comprendre toute la valeur et l'immense portée de cette bonne œuvre, n'en perdra jamais le souvenir.

Nous voilà maintenant arrivé à la fin de notre Chronique, après avoir parcouru, en quelques pages rapides, le long espace de huit siècles. Cependant, si nous avons ter-

miné la tâche que nous avions entreprise pour la gloire de Dieu et l'amour de notre patrie, la Providence n'a pas achevé la sienne. Nous avons retracé le passé, c'est à elle qu'appartient l'avenir.

Si cet avenir amène des épreuves qu'on ne peut prévoir, il est riche d'espérances. Si, comme les feuilles publiques l'ont annoncé, Monseigneur Charvaz obtient de l'auguste Pie IX le repos qu'il sollicite à cause des nombreuses infirmités que son âge aggrave chaque jour, les Cordeliers l'attendent avec leur douce solitude, leurs frais bosquets et leurs chers souvenirs; il y retrouvera des cœurs reconnaissants et toutes les joies de l'amitié.

Les Missionnaires du Mont-Ste-Anne, qui semblent s'affaisser sous le poids d'une vie toute d'abnégation et de pénibles travaux, sentiront leur zèle se rajeunir, et verront leur œuvre prendre un nouvel essor, au moyen du secours que leur apporte la générosité de leur illustre bienfaiteur. Les fort modestes ressources dont ils disposent, rendues moins précaires, permettront à leur œuvre affermie et consolidée, de produire de nouveaux fruits.

Monseigneur Gros, notre nouvel évêque, qui nous apporte le cœur d'un père, continuera à cette institution si utile et si méritante, la tendre affection que Monseigneur Turinaz ne cessa jamais de lui porter. Arrêtons-nous ; car si l'avenir est l'œuvre de la Providence, il est aussi son impénétrable secret. Nous avons retracé, avec la vérité qui convient à l'histoire, les destinées passées du Mont-St-Michel, et les diverses phases de gloire, de décadence et de restauration qu'il a traversées jusqu'à ce jour. D'au-

tres, à mesure que l'avenir se déroulera, en inscriront les péripéties; restons à la limite du présent, en saluant l'avenir et ses douces espérances.

NOTICES HISTORIQUES

SUR

SALINS ET SES EAUX SALINO-THERMALES,

Recueillies par l'abbé **Garin**, curé de Salins.

(Mémoire lu en diverses séances, 1866 et 1867.)

AVANT-PROPOS.

Le petit vallon de Salins, qui s'étend sur une longueur d'environ deux kilomètres au sud et à l'ouest de la ville de Moûtiers, chef-lieu de l'arrondissement formé par l'ancienne province de Tarentaise, est dominé par une double rangée de montagnes, dont le bas, tout en désordre, semble être une image de la nature au lendemain de la création, et dont les flancs sont, au contraire, gracieusement couverts de bois, de champs, de pâturages, et animés par des habitations jetées sur les hauteurs, ou assises au milieu de massifs de verdure. La petite plaine qui occupe le fond du vallon est resserrée entre deux chaînes de rochers gypseux et calcaires, affreusement déchirés, et dont les principales échancrures pourraient faire croire à une jonction antédiluvienne. Au pied de la montagne occidentale coule le torrent Doron, formé par les nombreux affluents des vallons de Bozel et de Belleville ; ses eaux fougueuses, qui

ont trop souvent exercé de funestes ravages, sont contenues dans leur lit par une belle et forte digue en pierres taillées, construite en 1738-41. Sur la rive droite, à un kilomètre de Moûtiers, on voit l'humble village de Salins, composé d'une trentaine de maisons échelonnées sur les bords de la nouvelle route départementale n° 6.

Vers le centre du village, s'élève le petit établissement des Bains, auprès des sources d'eau salée jaillissant du sein d'un rocher calcaire, qui se dresse perpendiculairement à une hauteur de plus de cinquante mètres. Enfin l'antique et modeste église de St-Maurice, assise au pied de la roche orientale, semble servir de rempart assuré contre d'énormes blocs de pierre toujours menaçant de se détacher pour écraser les habitations.

Un tel aspect semble fait pour fixer l'attention du paysagiste bien plus que celle de l'historien; et cependant, ce petit coin de terre est riche en souvenirs. Les nombreux débris qu'on trouve enfouis depuis des siècles, à plusieurs mètres de profondeur, attestant l'existence d'une ville considérable, qui occupait jadis la petite plaine de Salins; les restes de l'antique château de Melf et de ses splendides tours couvrant encore le plateau oriental qui domine le vallon; les tribunaux civils fixés à Salins pendant plus de quatre siècles, pour l'administration de la justice au nom des comtes et des ducs de Savoie; les salines, qui, dès avant l'occupation romaine, fournissaient à toute la contrée et aux pays environnants le sel, cette substance si nécessaire pour la préparation des aliments de l'homme, et si avantageuse pour la prospérité de ses trou-

peaux; enfin, les guérisons admirables opérées, depuis quelques années, par la vertu curative des eaux salino-thermales : voilà bien des titres de considération historique assez intéressants pour figurer dans les annales de la patrie.

Le besoin d'utiliser mes moments de loisir, et la curiosité naturelle qui porte à visiter en détail un nouveau domicile, m'ont engagé à étudier de plus près l'histoire de ce petit pays. Après avoir feuilleté divers ouvrages imprimés et déjà devenus rares : Roche, Socquet, Besson, Grillet, etc., je me suis mis à la recherche des manuscrits. A force de glaner, j'ai pu former la modique gerbe historique que j'ose présenter à l'Académie de La Val d'Isère : elle verra si ces quelques pages peuvent figurer parmi les matériaux destinés à l'édifice historique qu'elle a pour but principal d'élever à la mémoire de notre vieille Tarentaise.

Mon travail présentera sans doute bien des lacunes, par suite de la dispersion d'un très grand nombre de titres livrés à des étrangers par une complaisance déplacée, et même vendus, il y a quelques années, à des marchands de fer et de tabac par une sotte spéculation. Mais je sais que tous ne sont pas détruits, et j'espère que ces lacunes même pourront inspirer aux possesseurs des pièces qui me manquent le désir de combler ces vides, en rendant public ce qu'une insouciance antipatriotique laisse dans les ténèbres.

Pour rendre ces *notices historiques* plus simples et plus claires, je les divise en deux parties. Dans la *première*, je réunirai ce que j'ai pu découvrir d'intéressant sur

l'ancienne ville de Salins, sur le château de Melf, et sur la paroisse ancienne ; la *seconde* renfermera ce qui a rapport aux *eaux salino-thermales* de Salins, et spécialement un résumé historique des salines à diverses époques, et des Bains alimentés par ces abondantes et précieuses sources.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTICES HISTORIQUES SUR SALINS.

ANCIENNE VILLE ET BOURG DE SALINS.

I.

L'existence d'une ville dans la plaine de Salins, si étroite, si exposée aux inondations et aux éboulements, pourrait paraître incroyable, surtout aujourd'hui, en face de Moûtiers qui est, depuis plusieurs siècles, le siége des autorités religieuses et civiles de l'ancienne province, et le centre où aboutissent directement les routes des vallées de Tarentaise. Mais quelques observations vont suffire pour établir ce fait d'une manière incontestable.

1° Il paraît bien constaté que Moûtiers ne commence à figurer dans l'histoire que depuis le 5e siècle ; son ancien nom de *Monasterium, Munsterium,* indique assez que sa célébrité n'a commencé qu'avec le *monastère* et les autres établissements religieux qui y furent fondés par les pre-

miers évêques de Tarentaise. Avant cette époque, dit un ancien manuscrit, la plaine de Moûtiers n'était qu'une espèce de lac formé par les eaux du Doron et de l'Isère qui s'y étendaient; sur ses bords se trouvait un petit village appelé *Villa Jugontis,* qui occupait la partie *est* de la ville actuelle. Tout le territoire du couchant, sur la rive gauche de l'Isère, dit J.-J Roche (1), était occupé par les bras de la rivière Doron : c'est de là que cette partie du torrent a pris le nom d'*Isle,* qu'elle porte encore aujourd'hui; et lorsqu'on y fait des fouilles, on y trouve des couches considérables de gravier et de sable que cette rivière y a déposées. La partie *nord,* sur la rive droite de l'Isère, était un marais; et malgré tout ce que les archevêques avaient fait pour agrandir leur ville, il existait encore de ces marais en 1730, alors que les royales Finances en firent l'acquisition, pour y établir une plantation de saules.

Ces faits démontrent que la ville de Moûtiers n'est devenue considérable que quelques années après l'établissement du christianisme dans nos contrées, et à la suite de la première dévastation de l'antique ville de Salins, sa voisine et son *aïeule,* selon l'expression employée par un ancien manuscrit, et qui sera justifiée par la suite de ces *notices.*

2° La voie romaine qui conduisait de Vienne en Dauphiné *(Vienna Allobrogum),* jusqu'aux Alpes Grecques (Petit-Saint-Bernard), passait sur la rive gauche de l'Isère depuis le fort de Briançon ; elle suivait le défilé du Séran, territoire de Salins, et venait aboutir à un pont

(1) Roche, *Notices historiques*, p. 67.

jeté sur le Doron, à une petite distance du village actuel de Salins, vers le centre de l'ancienne ville. Le chemin ducal suivait encore cette même direction en 1689, comme il conste par une injonction faite aux syndics de Bellecombe, au nom de l'intendant général Tacin, de pourvoir à la réparation de ce chemin depuis la chapelle de Ste-Hélène, jusqu'au deça de la chapelle de St-Roch, *tirant du côté de Salins*. Les ruines de ce pont romain sont mentionnées par M. l'abbé Ducis, dans son *Mémoire sur les voies romaines*, p. 41. Cet auteur ajoute que l'archevêque de Tarentaise, Antoine de Chalant, fit construire un nouveau pont sur les ruines de l'ancien, vers l'an 1418 ; mais je crois plus exact de dire avec J.-J. Roche (1) que l'ancien pont ayant été détruit en même temps que le bourg de Salins, par le terrible éboulement dont il sera fait mention plus tard, l'archevêque en fit construire un autre au bas de Moûtiers, un peu au-dessous du confluent de l'Isère et du Doron, en face du rocher dit du *Sibolet*. Des vieillards observateurs m'ont assuré avoir vu les restes des culées de ce pont ; et on peut encore aujourd'hui remarquer une partie de la chaussée qui longeait la rive droite de l'Isère, et sur laquelle reposait la route qui aboutissait au faubourg de la Madeleine. Ce fait est rendu certain par deux témoins irrécusables et inamovibles placés en cet endroit sur les deux bords de l'Isère. C'est d'abord une énorme pierre plate assise sur la rive gauche et contre laquelle viennent se briser les flots de la rivière ; elle mesure $8^{m}10$ de longueur, $5^{m}40$ de largeur et plus de 2^{m}

(1) *Notices historiques*, p. 110.

d'épaisseur ; elle est finement taillée sur toute la longueur qui fait face à l'eau, les coups de ciseau sont encore très-visibles ; l'avenue qui rejoint l'ancienne route du Séran et qui est pratiquée au milieu de blocs de pierres ouverts par des mines, vient aboutir visiblement vers cette large pierre qui servait évidemment de culée à l'ancien pont sur la rive gauche. Sur la rive droite, en face de cette même pierre, on voit distinctement une large brêche pratiquée au bas du rocher du Sibolet, pour recevoir l'autre culée, et pour former le contour nécessité par la direction du chemin vers la ville de Moûtiers. Ce pont servait à rejoindre l'ancienne voie qui traversait le défilé du Séran, et qui continua à servir de passage jusqu'en 1754 que fut établie la route actuelle sur la rive droite de l'Isère depuis Briançon jusqu'à Moûtiers (1). L'ancienne route de la vallée de Bozel passait aussi au chef lieu de Salins, et remontait au nord-est de l'église, en contournant le grand rocher. La route de la vallée de Belleville a toujours traversé Salins jusqu'à présent, malgré les nombreux projets déjà formés pour en changer la direction. Il est donc certain que Salins était anciennement le centre où passaient les grandes voies de communication qui aboutissent aujourd'hui directement à Moûtiers.

Si à cette considération de position on ajoute celle du concours que durent attirer, dès les temps les plus anciens, la fabrication et le débit du sel, on n'aura pas de peine à se rendre compte de la présence d'un château-fort et de

(1) Roche, *Notices historiques*,, p. 15 ; Besson, *Mémoires*, p. 215.

l'existence d'une ville considérable dans une localité d'ailleurs si resserrée et si peu favorisée des agréments de la nature.

3° Enfin les débris de constructions antiques découverts à diverses époques dans la plaine de Salins, achèvent de confirmer la tradition au sujet de l'existence de l'ancienne ville. Ainsi, en 1778, dit J.-J. Roche(1), le Doron étant débordé, un éboulement eut lieu du côté du couchant ; la rivière creusa considérablement son lit de manière à laisser à découvert, sur la rive gauche, un rang de masures qui y formaient anciennement une rue. « Un « particulier qui était avec moi, continue le même auteur, « fut curieux d'y descendre ; nous avons reconnu alors que « ces bâtiments avaient été couverts en tuiles. Quatre jours « après, la rivière haussa de nouveau son lit, détruisit « une partie des masures qu'elle avait découvertes les « jours précédents, et couvrit les autres de dépôts. »

Un fait analogue fut remarqué à l'inondation du premier jour de novembre 1859 : les eaux du Doron mirent à découvert une masure voûtée sur la rive gauche, au bas du sentier qui conduit au *Reposoir*. Plusieurs habitants observèrent cette particularité; mais il fut impossible d'aborder pour examiner de près, et un nouvel éboulement couvrit le tout. Les saillies que présente encore la partie de la petite plaine située sur la rive gauche qui n'a pas été envahie par les eaux, montrent assez, par leur configuration particulière, que des constructions antiques sont enfouies sous ce sol.

(1) *Notices historiques*, p. 58.

Les excavations pratiquées en 1865 et 1866 pour l'extraction du sable, au nord du village, viennent attester le même fait de l'existence de l'ancienne ville, et de son enfouissement sous les décombres produits par les éboulements et les inondations. En 1865, on a découvert, à cinq mètres de profondeur, dans le champ qui longe la route départementale, une rue assez large, recouverte d'un pavé très habilement fait ; on y a aussi trouvé un chenet antique et divers autres ustensiles. En 1866, on a trouvé vers le même endroit, et à la même profondeur, le tore d'une colonne en pierre blanche finement taillée, avec des nervures circulaires ; elle est d'une forme ronde de 0,35 de diamètre, reposant sur un carré de 0,40 de côté. On a encore découvert des barreaux de fenêtre et plusieurs débris en fer. Il paraît évident que si ces excavations étaient poussées à une plus grande profondeur et bien dirigées, des monuments plus précieux seraient fournis à l'histoire de ce pays. Le fait principal de l'existence de l'ancienne ville de Salins étant suffisamment établi par les données précédentes, il reste à en donner une courte description, et à recueillir le petit nombre d'événements que les chroniqueurs rattachent à ses annales.

II.

C'est en réunissant les notes précieuses laissées par J.-J. Roche, et en y ajoutant les observations faites plus récemment, qu'il devient possible de retracer un petit tableau de l'ancienne Salins.

Cette ville fut primitivement appelée *Salinæ, Salinum,*

tant à cause des eaux salées qui y sourdent, que des salines qui y furent établies dès avant sa fondation (1). Elle était bâtie sur les deux rives du Doron, appelé anciennement *Darentia, Daren, Duron, Thoron* (2). Ce torrent coulait alors en ligne directe, par le milieu du village actuel ; il passait auprès des sources salino-thermales, et suivait le canal actuel de ces eaux. La configuration du terrain, les dépôts du torrent mis à découvert par les excavations pratiquées récemment pour l'extraction du sable au nord du village, et surtout les restes de l'ancienne digue qui forme la berge gauche du canal de l'eau salée, depuis la sortie du village jusqu'à l'endroit appelé le *Foulon*, sur une longueur de 300 mètres, et dont les vestiges peuvent encore s'observer jusqu'auprès du jardin de la cure : tous ces faits ne laissent aucun doute sur la direction de l'ancien lit du Doron. Ce n'est qu'en 1560, lors de l'établissement des salines de Moûtiers par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, qu'on le refoula au pied de la montagne occidentale, afin de faciliter l'exécution des travaux nécessaires au dégagement des sources salées, qui avaient été enfouies par le terrible éboulement dont il sera question plus tard.

La ville était ainsi divisée en deux parties, qui méritent parfaitement les noms de ville *haute* et de ville *basse*, indiquées par les chroniqueurs. Un pont en pierres, jeté sur le Doron vers le centre du village actuel, maintenait les communications entre les deux rives. La partie *haute*,

(1) Roche, *Notices historiques*, p. 57.

(2) Roche, *ibid.*, p. 27 ; Ducis, *Voies romaines*, p. 38.

ainsi appelée parce qu'elle était élevée de dix ou quinze mètres au dessus du niveau de la rivière, occupait la rive droite; elle était composée d'une rangée de maisons construites sous la roche orientale, sur la ligne de l'église actuelle, au nord de laquelle on remarquait, il y a quelque cinquante ans, un ancien château flanqué d'une tour qui a été démolie par Joseph-Marie Vieuge, et convertie en une simple maison d'habitation. Grâce à sa position élevée, cette partie a été pendant longtemps préservée des inondations et des éboulements qui ont exercé de si funestes ravages sur le reste de la ville; et l'antique église de St-Maurice a pu rester debout au milieu de tant de ruines. La partie *basse* s'étendait sur la rive gauche du Doron, depuis le sommet du village actuel jusque près du roc Séran, au nord-ouest, le long de l'ancienne route, comme on pouvait le constater par ce qui en restait encore au commencement du 18e siècle (1). Cette partie était très considérable, puisqu'elle s'étendait sur une longueur de près de deux kilomètres; tout le terrain occupé aujourd'hui par le torrent Doron était couvert de bâtiments jusqu'au pied de la montagne; et c'est là que se trouvaient les principaux édifices. Le niveau du sol ancien était beaucoup plus enfoncé que le lit actuel de la rivière, puisque c'est en faisant des fouilles de six ou huit mètres de profondeur que l'on trouve des vestiges certains de ces anciennes constructions.

La curiosité inspirée par l'amour de la patrie demanderait sans doute de plus amples détails; mais ils ne pour-

(1) Roche, *Notices historiques*, p. 57.

raient être fournis que par les monuments enfouis sous le lit actuel de la barbare rivière, et sous la couche épaisse des alluvions dévastatrices, qu'il faudrait pouvoir soulever. D'ailleurs, l'antiquité et l'importance de cette ville ressortiront suffisamment de l'exposé des principaux faits qui se rapportent à ses annales. Quoique plusieurs de ces événements ne soient pas revêtus de toutes les conditions d'authenticité que pourrait exiger une sévère critique, je pense qu'il me sera bien permis de les rappeler ici, au moins à titre de documents probables et intéressants.

III.

L'événement le plus ancien et le plus célèbre qui puisse se rattacher, avec quelque probabilité, à l'histoire de Salins, c'est le siége et la prise de l'ancienne ville par Annibal, lors de son mémorable passage à travers les Alpes, l'an de Rome 534 (218 ans avant J. C.). Sans vouloir décider ici la question si controversée de l'itinéraire suivi par le fameux général carthaginois lorsqu'il pénétra en Italie, je crois pouvoir dire avec le docteur Socquet (1) que nous devons à J.-J. Roche de judicicuses et importantes notices critiques sur le passage des Alpes par Annibal. Le savant ouvrage de J.-A. Deluc fils, ayant pour titre : *Histoire du passage des Alpes par Annibal,* y est analysé dans quelques-uns de ses points importants, qui y sont discutés avec une sagacité, une réserve, une modestie remarquables ; et le système de ce savant est combattu en même temps

(1) *Essai sur les eaux de la Perrière,* p. 62.

par une masse de faits, de calculs, de raisonnements auxquels il est difficile de résister.

« C'est avec les notices précieuses de J.-J. Roche, et le « curieux et beau travail de M. Deluc à la main, dit Soc- « quet, que j'ai pu vérifier par moi-même depuis Bour- « goin, Hyenne, le Mont-du-Chat, Chambéry, la Bâthie, « Aigueblanche, Salins, le Petit-St-Bernard, Ivrée et Tu- « rin, toutes les localités controversées entre ces deux sa- « vants, et je conviens que j'ai fini par incliner fortement « vers l'opinion de J.-J. Roche, relativement au lieu du « premier combat que dut livrer Annibal lorsqu'il fran- « chit les Alpes. (1) »

Appuyé sur le précieux témoignage de cet auteur, je me contente de résumer ici les principales circonstances du siége et de la prise de l'ancienne ville de Salins, telles qu'elles sont indiquées par J.-J. Roche dans ses *Notices historiques sur les anciens Centrons,* sans prétendre décider une question historique qui restera encore longtemps insoluble, malgré les nombreuses recherches faites par les érudits.

Après avoir terminé la querelle des deux frères Cottius qui se disputaient la souveraineté sur l'Allobrogie (2), Annibal se fit accompagner par l'armée de ces nouveaux alliés depuis Vienne en Dauphiné jusqu'aux limites de l'Allobrogie, vers la rivière Arly, à son confluent avec l'Isère (3). De là, pénétrant dans la Centronie, il vint à *Oblimum* (Albine ou Langon) où les peuples centrons lui en-

(1) Socquet, *Essai sur les eaux de la Perrière,* p. 62.
(2) Roche, *Notices historiques,* p. 39 et 93.
(3) Socquet, *ibid.*, p. 49.

voyèrent des ambassadeurs pour l'assurer de leurs bonnes dispositions à son égard. Le général carthaginois, sans trop compter sur la sincérité de leurs protestations, les accueillit fort bien ; il profita habilement de la circonstance pour passer ce jour même le défilé de Briançon, et traverser l'Isère avec tous ses bagages et ses éléphants, sur le seul pont qui existait alors, comme aujourd'hui, à l'extrémité de cette gorge. Après quelques milles de marche, il entra dans le grand et superbe bassin d'Aigueblanche, à l'extrémité orientale duquel se trouve un détroit difficile qu'il fallait absolument franchir pour pénétrer dans les Alpes. C'est le défilé du Séran, ainsi appelé du mot latin *sera*, parce qu'il est comme la serrure, ou la clé qui ferme l'entrée de la Haute-Tarentaise. Le général carthaginois s'aperçoit que cette importante position est gardée par les montagnards armés ; il s'arrête donc et établit son camp dans la première partie de la plaine, sur le territoire de Bellecombe. Il envoie reconnaître la position et la force de l'ennemi par des Allobroges qu'il avait eu la précaution de retenir auprès de lui, lorsqu'il se sépara de leur armée à son entrée dans la Centronie. Il avait choisi exprès ces émissaires parmi les *Gaulois-Allobroges* parce que ceux-ci, comme voisins et alliés naturels des Centrons, étaient familiarisés avec le langage et les habitudes de ces derniers. Ces émissaires explorèrent fidèlement les lieux, et ils rapportèrent que le passage n'était gardé que pendant le jour, et que les gardes se retiraient la nuit dans une ville voisine située à l'autre extrémité du défilé. Cette ville voisine était celle de Salins qui se trouvait précisément à l'extrémité orientale du défilé, à une distance d'environ

deux kilomètres de l'ouverture de ce même défilé qui débouchait du côté de la plaine d'Aigueblanche.

En conséquence de ce rapport, le rusé carthaginois s'avança ouvertement jusque près du détroit, et il dressa son camp à une petite distance de l'ennemi, sur le territoire de la commune du Bois. A l'entrée de la nuit, il fit allumer des feux dans le camp, probablement pour faire croire à l'ennemi qu'il n'avait pas l'intention de pousser plus loin sa marche pour le moment. La nuit étant venue, les barbares se retirèrent dans leur ville, suivant la coutume, persuadés que l'ennemi resterait stationnaire jusqu'au lendemain. Mais, pendant la nuit, Annibal, accompagné de l'élite de ses troupes, pénétra dans l'interieur du défilé par le passage étroit qui forme l'entrée occidentale de la gorge du Séran. Il est à remarquer que cette entrée n'est point un ouvrage de la nature, mais celui de l'art; elle a été pratiquée en entier dans le grand rocher qui la surplombe d'un côté, et elle est fermée de l'autre côté par les flots de l'Isère qui se brisent contre la base du roc. On y voit encore distinctement les coups de marteau et de ciseau, les rigoles taillées pour l'écoulement des eaux, et une portion du rocher qui a été laissée un peu élevée pour servir de parapet. Cette voie avait 16 pieds de largeur du côté d'Aigueblanche; elle était beaucoup plus étroite dans l'intéreur, où elle était soutenue par un mur à sec détruit en 1764, et le reste en 1778 (1).

Arrivé dans l'intérieur du défilé par ce passage étroit, auquel semble faire évidemment allusion l'historien Po-

(1) Roche, *Notices historiques*, p. 110.

lybe, dans le chapitre 50 de sa *Narration*, Annibal remonta sur sa droite par le chemin qui coupe obliquement la montagne du nord-est au sud-ouest, et il alla occuper les plateaux élevés, situés à droite au-dessus de l'entrée, qui dominaient la voie principale, ainsi que tout le vallon. C'étaient précisément les postes importants que les ennemis gardaient pendant le jour, et qu'ils avaient eu l'imprudence d'abandonner à l'entrée de la nuit. On peut comparer cette position à un fort défendu par des bastions et autres ouvrages élevés en amphithéâtre les uns au-dessus des autres. On y voit différents plateaux où les troupes pouvaient camper; un de ces plateaux s'appelle encore aujourd'hui le *plan de Catinat*, parce que ce maréchal y a campé vers l'an 1705. On y remarque deux endroits où le roc a été ouvert pour établir les communications entre les plateaux; on y voit aussi les restes d'une construction dont les murs étaient fort épais, conservant deux portions de voûte (1).

Placé dans une position si avantageuse, et environné de l'élite de ses troupes, Annibal pouvait facilement protéger la marche du gros de son armée à travers le défilé, et fondre sur l'ennemi qui tenterait de s'opposer à cette marche. En effet, d'après la narration de Polybe (2), le jour étant venu, Annibal donna ordre au gros de l'armée de pénétrer dans l'intérieur du défilé. De leur côté les barbares vinrent pour reprendre leurs postes ordinaires : mais les voyant occupés par les troupes ennemies, ils se

(1) Roche, *Not. hist.*, p. 109.
(2) Chap. 51.

placèrent dans la pente rocailleuse située au-dessus de la route principale.

« Observant ensuite la multitude des bêtes de somme, « et même la cavalerie cheminant avec beaucoup de peine, « et passant dans une longue file à travers le défilé, ils « furent tentés d'attaquer l'armée dans sa marche. En « conséquence, ils se jetèrent sur elle de différents côtés, « et détruisirent un grand nombre de Carthaginois, et « surtout de chevaux et de bêtes de somme.

« Annibal, observant ce qui se passait, et jugeant qu'il « n'y aurait plus de salut pour ceux qui échapperaient, si « toutes ses provisions et ses bagages étaient détruits, prit « avec lui les troupes qui s'étaient emparé du passage « pendant la nuit, et se hâta d'aller au secours de ceux « qui faisaient des efforts pour avancer dans leur marche. « Il attaqua les ennemis avec avantage, parce qu'il des- « cendait sur eux d'un lieu plus élevé. Il en tua un grand « nombre, quoique la perte des siens ne fût pas moindre.

« Après avoir échappé à un si grand danger, Annibal « rassembla autant d'hommes qu'il lui fut possible, et at- « taqua la ville, dont les habitants avaient été attirés au « dehors par l'appât du pillage ; il s'en empara et en tira « de très grandes ressources pour le présent et l'avenir. « Après avoir campé pendant un jour dans cet endroit, « Annibal continua sa marche.... » (1).

Lorsqu'on examine, même à présent, les avenues et l'intérieur du défilé du Séran, ainsi que la position qu'occu-

(1) Polybe, chap. 51, traduit par J.-J. Roche ; *Not. hist.*, p. 106.

pait la ville de Salins à son extrémité orientale, on reconnaît que toutes les situations particulières conviennent parfaitement à la description qu'en a faite Polybe. « On « voit, dit Socquet, qu'il fallait nécessairement que cet « auteur grec, qui écrivait 80 ans après l'événement, eût « visité et parcouru ces endroits, comme il l'affirme ; car, « sans cette connaissance précise obtenue par l'inspection « même des lieux, il n'aurait pu fournir des détails aussi « exacts sur ces localités (1). »

Les *grandes ressources* que le général carthaginois *tira pour le présent et pour l'avenir* de la ville qu'il venait de prendre, contribuent singulièrement à confirmer qu'il s'agit véritablement, dans tout ce récit, de la ville de Salins, dont les eaux salines étaient déjà probablement exploitées dans ces temps reculés; et le sel qui y était fabriqué pouvait dès lors être une source de richesses, comme il le devint certainement sous l'occupation romaine.

IV.

Les historiens anciens et modernes s'accordent à dire que, à l'époque de la première invasion romaine dans la Centronie, Salins était regardé comme une place importante à cause de ses sources salino-thermales. Plusieurs années avant la conquête entière des Gaules par Auguste et son lieutenant Tarentius, deux célèbres généraux romains, Vétérus et Messala Corvinus, ne purent venir à bout de soumettre les Centrons, peuples de la Tarentaise, ainsi que leurs alliés, les Salasses, peuples de la vallée

(1) Socquet, *Essai*, p. 51.

d'Aoste, qu'en les privant du sel qu'ils tiraient de la *basse* Tarentaise (1), c'est-à-dire de Salins. Ce fait authentique démontre que ces nouveaux conquérants de la Centronie et des pays limitrophes, durent attacher un grand prix à ces sources salées si abondantes, et que la ville antique de Salins dut prendre une nouvelle importance sous l'empire des maîtres de l'ancien monde. Aussi, plusieurs auteurs ont affirmé que, pendant l'occupation romaine, l'ancienne ville de Salins fut la capitale de la province des Alpes grecques créée par l'empereur Auguste, 18 ans avant Jésus-Christ. Dès cette époque, son ancien nom de *Salinæ* fut changé en celui de *Darentasia,* du nom de la rivière qui la traversait, et qui était appelée *Darentia* par Ptolomée (2), puis *Daren* sous les Bourguignons, et enfin *Thoron, Duron, Doron* dans les temps plus modernes.

Je sais que je touche ici à un point historique très discuté, et que bien des doutes se sont élevés sur le véritable emplacement de la ville de *Darentasia,* ancienne capitale de la Centronie, qui a donné son nom à la province et au diocèse de Tarentaise. Les uns placent cette ville à Aime, d'autres à Centron, et quelques-uns à Moûtiers. Mais d'après l'opinion la plus généralement reçue, parce qu'elle est appuyée sur des titres sérieux, l'ancienne *Darentasia* a dû occuper la petite plaine du vallon de Salins, et s'étendre sur les deux rives du Doron jusqu'à sa jonction avec l'Isère.

Pour assigner la position réelle, ou au moins très-pro-

(1) Socquet, *Essai,* p. 63; Roche, *Notices,* p. 45.

(2) Roche, *Notices historiques,* p. 27.

bable, d'un lieu quelconque, il est essentiel d'établir des bases sur lesquelles on puisse asseoir d'une manière solide l'opinion qu'on veut faire prévaloir. Nous allons le faire pour la question qui nous occupe, en invoquant l'itinéraire des Romains, leur histoire, et les monuments anciens qu'on a pu à découvrir.

D'après l'itinéraire romain dressé sous l'un des Antonins, vers l'an 150 de l'ère chrétienne, il conste que *Darentasia* était placée à 10 milles d'*Axima* (Aime) et à 13 milles d'*Oblimum* ou *Obilunum* (Langon ou Albine, commune de La Bâthie). Ces distances sont confirmées par l'itinéraire de Ptolomée, par la table exécutée sous le règne de Théodose, appelée *carte de Peutinger*, qui l'a découverte et copiée au 16e siècle, et par les observations faites plus récemment : leur exactitude ne peut donc pas être révoquée en doute. Or il résulte de là, 1° que *Darentasia* n'était pas à Aime, comme quelques-uns le prétendent, puisque *Axima*, Aime, est une station bien distincte de *Darentasia*, dont elle était éloignée de 10 milles; 2° *Darentasia* n'était pas non plus à Centron, ou *Chentron*, qui n'est éloigné d'Aime que de 4 milles, tandis qu'il est distant de 19 milles d'*Oblimum ;* 3° cette capitale ne pouvait pas être à Moûtiers, puisque cette ville n'est qu'à 9 milles d'Aime, et que son existence ne paraît pas devoir remonter au delà du milieu du 5e siècle, comme il a été dit précédemment.

Aussi, C.-M. Pillet, qui a fait des recherches judicieuses sur ces distances, a déjà reconnu que Darentasia devait avoir existé dans un endroit plus éloigné d'Aime que Moûtiers, et qu'il devait se trouver entre Moûtiers et Ai-

gueblanche. Or, le seul endroit important qui ait existé entre Moûtiers et Aigueblanche, est la ville ancienne de Salins, qui était exactement à un mille de l'endroit où Moûtiers a été bâti, et par conséquent à la distance de 10 milles d'Aime, et de 13 milles d'*Oblimum*, conformément aux itinéraires romains : c'est donc à Salins que l'on doit fixer l'emplacement de l'ancienne Darentasia (1).

Il est vrai que M. l'abbé Ducis, qui a fait une étude spéciale sur les voies romaines dans notre pays, et que son activité infatigable a porté à vérifier les distances sur les lieux mêmes, s'est décidé à placer Darentasia sur la rive gauche de l'Isère, à Moûtiers (2). Mais cet auteur ne détruit pas les raisons alléguées par C.-M. Pillet et J.-J. Roche, que je viens de résumer; bien plus, il affirme que les mesures géométriques prises sur les deux parcours présumés de la voie romaine depuis Aime, correspondent avec les 10 milles romains, soit 14,810 mètres, pour placer Darentasia près du quartier St-Alban, ou du collége. Or, le quartier de St-Alban de Moûtiers touche à Salins; et si, comme il l'affirme (3), les stations romaines ne se plaçaient jamais dans l'intérieur des villes, mais aux extrémités, on peut soutenir, sans témérité, que la station, ou *mansion*, pour l'approvisionnement des courriers et des troupes, était fixée vers le faubourg actuel de St Alban, et que la ville de Darentasia s'étendait dans le vallon de Salins, sur les deux rives du Doron.

(1) Roche, *Notices historiques*, p. 13.
(2) Mémoire sur les voies romaines, p. 38.
(3) *Idem*, p. 53.

Cette allégation paraît confirmée par l'auteur lui-même, qui dit : « Les étymologies viennent encore appuyer les « mesures pour l'emplacement de cette ancienne ville, « *Darentasia* ou *Durantasia (Tharentaise)*, comme l'écrit « un manuscrit du 10e siècle, vient évidemment de sa po- « sition au confluent du *Doron* (*Thoron)* dans l'Isère, « comme *Juncto durus* et par contraction *Octodurus* « (Martigny en Valais), tire son nom de la jonction de la « Dranse, *Durantia*, avec le Rhône ; comme *Bergentrum* « (Bourg-St-Maurice) tire le sien du confluent de la *Ber-* « *genta* avec l'Isère. C'est toujours la petite rivière qui « forme l'accident sur la plus grande, et donne son nom « au village établi à leur confluent (1). » D'après ce principe, il est évident que *Darentasia* devait être située vers le confluent du Doron et de l'Isère, et sur les bords du Doron dont elle tirait spécialement son nom ; ainsi son emplacement ne semble pas pouvoir être fixé à Moûtiers, qui est bâti sur les deux rives de l'Isère, à une bonne distance de son confluent avec le Doron.

D'ailleurs, la voie romaine et les voies de communication des trois grandes vallées de la Tarentaise qui aboutissaient toutes à Salins, comme il a été établi précédemment ; l'exploitation du sel qui était opérée vers les sources salino-thermales, dès avant l'invasion romaine, et le château-fort qui protégeait le vallon, en faisaient un centre très propre à servir de capitale à la province des Alpes graies. Aussi, de nombreuses médailles romaines ont été trouvées auprès des sources salées à l'occasion des excava-

(1) Ducis, *Mém. sur les voies romain.*, p. 38.

tions pratiquées en 1530. Il y a quelque vingt ans, on a découvert dans un champ situé à Leschaux, sur la côte occidentale qui domine Salins, une collection presque complète de médailles commémoratives des principales époques de la république et de l'empire romain. Un témoin oculaire m'a affirmé qu'il y en avait plus de mille; elles ont été distribuées et dispersées inutilement par le propriétaire, qni n'en connaissait pas l'importance et la valeur historique. Aymar du Rivail (1) rapporte quatre inscriptions romaines qu'on voyait encore à Salins, il y a trois siècles. Deux étaient relatives au passage de Septime-Sévère; une autre rappelait un vœu fait à Hercule par l'empereur Dèce. J'aurais ardemment désiré pouvoir citer ici le texte même de ces inscriptions romaines; mais il m'a été impossible de me procurer les ouvrages qui les mentionnent; j'espère que d'autres, plus fortunés que moi dans leurs recherches, s'empresseront de combler cette lacune.

Quoique l'occupation romaine ait duré pendant plus de quatre siècles dans nos pays, les historiens sont demeurés si avares de détails sur les événements dont le récit intéresserait tant de nos jours, que nous sommes réduits à quelques faits généraux empruntés à l'histoire romaine. De nombreuses inscriptions qui peuvent encore se lire dans les débris de l'ancienne *Axima*, Aime, rappellent de précieux souvenirs de cette grande époque. Il est certain que de nombreux monuments romains ont aussi dû exister dans l'antique cité de *Darentasia* : mais ils sont mal-

(1) De Allobrogibus, III, 316; Ducis, *Mém.*, p. 39.

heureusement tous enfouis sous une épaisse couche de décombres. et on en est réduit pour ce qui regarde cette ancienne capitale, à des conjectures plus ou moins probables.

La cité de Darentasia eut pendant plusieurs siècles le titre de *métropole* de la province des Alpes graies et pennines qui, sous Constantin, comprenait la partie de l'Helvétie détachée de la Séquanaise, le Valais et le pays des Centrons (1). Elle jouissait par conséquent de tous les priviléges attachés à ce titre : c'est là que résidait ordinairement le *procurateur augustal,* soit le lieutenant des empereurs romains. Il est au moins certain qu'il s'y rendait dans les occasions solennelles : ainsi Faustinus, lieutenant d'Auguste, investi du pouvoir consulaire dans la Centronie, se rendit d'Aime à *Darentasia* à l'occasion des fêtes des Lupercales. Pendant son séjour dans la capitale, les habitants de la haute Tarentaise, réunis pour fêter leur dieu Penn, formèrent un vaste complot pour secouer le joug de la domination romaine. Ils se réunirent sur les hauteurs qui forment le terrible détroit du *Saix,* ou *Ciex,* décidés à ensevelir sous un monceau de rochers la famille du gouvernenr romain, qui n'échappa à ce massacre que par le dévoûement d'un jeune Centron, que la légende nomme *Irnée.*

Intimement lié à la famille du proconsul, et instruit du projet de ses compatriotes, l'héroïque Irnée veut prévenir son bienfaiteur du danger qu'il va courir dans cet affreux détroit. Il vint se placer sur les petites saillies du rocher

(1) Ducis, *De l'origine des diocèses de Savoie,* p. 14.

escarpé qui surplomblait l'ancienne voie romaine; de là il fait des signes pour avertir le proconsul, dont le cortége s'avançait lentement; mais voyant que ces signes ne sont pas compris, il s'élance du haut du rocher et tombe sur la route, où son corps brisé sert à barrer le passage au char de la famille romaine. Le proconsul voit alors au sommet du pic les Centrons armés; il ordonne à l'une des cohortes de sa suite de prendre l'avance pour aller reconnaître quel événement agitait le pays. Un instant après, des masses de rochers lancés par les montagnards viennent broyer la plupart des soldats romains, avec un horrible fracas qui retentit dans la gorge fatale. Le proconsul effrayé revient à Darentasia, rapportant le corps d'Irnée, auquel il fait donner les honneurs de la sépulture romaine (1).

« Il n'est pas étonnant, dit M. l'abbé Ducis (2) que les « gouverneurs romains eussent choisi la cité des Centrons « de préférence à celle des Valaisans pour leur séjour « dans la province des Alpes graies et pennines; car l'em- « branchement de route qui, depuis *Augusta prætoria*, « Aoste, tendait par l'Alpe pennine à *Octoduro*, Martigny, « n'était accessible qu'aux piétons; tandis que celle qui « de la même bifurcation se dirigeait par l'Alpe graie vers « *Darentasia Centronum* et *Vienna Allobrogum* pouvait « être parcourue par le *currus* romain. C'est Strabon qui « nous est témoin de cette classification des routes des « deux vallées; il le rappelle deux fois dans le même li- « vre (3). »

(1) Galerie savoisienne.
(2) Ducis, *ibid.*, p. 26.
(3) Strabon, *Géogr.*, IV.

Après qu'elle eut perdu son titre de métropole, au commencement du 5e siècle, sous le règne d'Honorius (1), Darentasia conserva cependant sa prééminence sur les autres villes de la province des Alpes graies et pennines; et « il est « probable que le *præses* ou le *rector* qui avait succédé au « *proprætor* ou au *procurator Augusti*, aura continué à « faire son séjour le plus habituel dans la cité de Darentasia ; car elle est toujours nommée la première dans le « *Libellus provinciarum romanarum*, comme les métropoles, lors même qu'elle n'en a plus le titre (2). »

Mais un titre de gloire plus sérieux et plus durable venait s'attacher à cette antique cité, au moment où la domination romaine touchait à sa fin dans nos contrées : elle devenait siége épiscopal, et donnait son nom à un diocèse qui a joué un grand rôle dans l'Eglise et dans l'Etat.

V.

Vers l'an de Jésus-Christ 420, saint Honorat, abbé de Lérins, vint avec deux de ses disciples, Jacques d'Assyrie et Maxime de Riez, évangéliser les Centrons. Ils s'établirent d'abord dans le bourg de Centron, et jetèrent les premières semences du christianisme dans la vallée d'Aime (3). Mais ils durent interrompre leurs prédications au milieu des conflits de cette époque. C'était le moment où les légions romaines, cantonnées depuis cinq siècles et demi sur les Alpes, faisaient un dernier effort pour conser-

(1) Ducis, *De l'origine des diocèses....*, p. 28.
(2) Ducis, *ibid.*, p. 29.
(3) Bollandistes, tom. II, 26 janvier.

ver à l'empire vermoulu ses limites naturelles, et repousser les bandes burgondes accueillies par les populations. Par le traité de 422, Honorius avait cédé toute l'Allobrogie à ces nouveaux conquérants ; Théodose dut leur confirmer en 428 la possession de la Tarentaise occidentale (1).

Sur ces entrefaites, saint Honorat avait été élevé sur le siége d'Arles, devenu métropolitain. Il consacra un de ses missionnaires, Jacques d'Assyrie, évêque de *Darentasia,* et l'envoya continuer l'apostolat chez les Centrons en 426 (2). Cet homme puissant par la parole, par le nombre et l'éclat de ses miracles, remplit bientôt toute la contrée des vives lumières du christianisme.

D'après le récit de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne devenu le grand pape Calixte II au commencement du 12e siècle, récit conservé par Chifflot et les Bollandistes et complété par la tradition constante de l'église de Tarentaise que Besson a consignée dans ses *Mémoires,* on voit que Jacques d'Assyrie, consacré évêque de Darentasia, après avoir renversé les temples des idoles, construisit une église qu'il dédia à saint Etienne, premier martyr ; mais l'histoire n'indique pas l'endroit où cette église fut bâtie : aussi, plusieurs localités s'attribuent la gloire d'avoir servi d'emplacement à cette église primitive.

Les uns croient que c'est l'église de St-Sigismond, au-dessus de la ville d'Aime ; d'autres la placent au village actuel de Centron ; quelques-uns ont pensé qu'elle pouvait être celle de l'ancienne paroisse de la Saulce, qui resta, en effet, dédiée à saint Etienne, premier martyr, jusqu'à

(1) Ducis, *De l'origine....*, p. 20.
(2) Ducis, *ibid.*, p. 2.

la translation de cette église paroissiale à Brides-les-Bains, en 1838. Enfin, une tradition locale, qui est bien vraisemblable, la place à Salins, sur la rive gauche du Doron, dans la petite plaine au bas de la *Chaudanne,* où se voient encore aujourd'hui les restes d'une chapelle dédiée à saint Roch; cette dernière aurait été bâtie sur l'emplacement de l'église primitive, qui portait le titre de *basilique : Basilicam fundavit* (1); elle se trouvait ainsi placée au centre de l'ancienne ville Darentasia, devenue siége épiscopal. Les monuments authentiques faisant complètement défaut pour décider ce point historique, chacune des localités précitées demeure libre de s'attribuer la gloire religieuse d'avoir été le théâtre des deux miracles de la poutre allongée de cinq pieds, et de l'ours obligé de remplacer le bœuf qu'il avait dévoré : miracles que l'histoire rapporte comme opérés par saint Jacques pendant la construction de cette première église.

Quoi qu'il en soit, il reste certain que le siége épiscopal du premier apôtre des Centrons fut attaché à l'ancienne cité de Darentasia : car, déjà dans ces temps reculés, comme aujourd'hui, le titre d'un évêché était toujours attaché au nom d'une bourgade ou d'une ville, et jamais à celui du peuple (2). L'Eglise, qui est une grande école de respect, et un précieux dépôt des anciennes traditions, a conservé, pendant l'espace de quatorze siècles, le titre primitif de ce siége épiscopal, malgré la destruction de la ville de Darentasia, les changements de résidence des évêques titulaires, et en dépit des transformations diverses

(1) Besson, *Mémoires*, p. 190.
(2) Ducis, *Origine des diocèses,* p. 38.

subies par la province de Savoie. Aussi, le décret impérial du 20 septembre 1866, qui pourvoit à la nomination de cet antique siége devenu vacant par la démission de Mgr Turinaz, porte que M. Gros, vicaire général de Chambéry, est nommé à l'évêché de *Tarentaise,* quoique le siége épiscopal soit fixé depuis bien des siècles à Moûtiers : c'est toujours l'ancienne cité *Darentasia* qui survit à ses ruines, comme siége primitif, malgré les réclamations des partisans du droit nouveau.

Fondé en plein conflit des Romains et des Burgondes, le diocèse de Tarentaise dut éprouver bien des vicissitudes dans les premières années de son existence. Aussi saint Jacques ne crut pas pouvoir fixer une résidence assurée dans sa ville épiscopale de Darentasia, à cause des fréquentes incursions des ennemis. Après avoir bâti et consacré l'église en l'honneur de saint Etienne, ***Basilica decenter peracta ad honorem sancti Stephani protomartyris dedicata*** (1), ce saint prélat se rendit auprès du roi de Bourgogne pour solliciter quelques concessions territoriales : ***ut terminos suæ diœcesis intra arduas montium alpes reclusæ aliquantulum dignaretur ampliari*** (2). Ces paroles aident bien à faire reconnaître la vraie position de *Darentasia* resserrée entre les deux chaînes de montagnes arides qui forment l'étroit vallon de Salins.

Le roi de Bourgogne refusa d'abord d'accéder à la demande de notre saint prélat ; mais frappé d'une maladie terrible, et miraculeusement guéri par les prières de l'a-

(1) Besson, *Mém.,* p. 191.

(2) Besson, *id., ibid.*

pôtre, il lui fit les plus généreuses concessions, et spécialement celle de *Villa Jugontis,* que l'on croit avoir existé sur l'emplacement actuel de Moûtiers, et celle d'un rocher élevé, appelé *Pupim,* de temps immémorial : c'est le rocher dit aujourd'hui de *St-Jacquemoz,* qui s'élève entre l'Isère et l'église de St-Marcel, à la distance d'environ quatre kilomètres à l'est de Moûtiers.

En revenant de la cour du roi de Bourgogne. saint Jacques dut naturellement suivre la voie romaine, en passant par les stations *ad Publicanos* et *Oblimum,* pour arriver directement dans la ville capitale des Centrons, *ad oppidum Centronum,* c'est-à-dire à Darentasia, sa ville épiscopale. Aussi, la chronique dit qu'il alla ensuite construire *au delà* de cette ville, *ultra ipsum oppidum,* sur le sommet du rocher Pupim, *in summitate prædictæ rupis Pupim,* une église en l'honneur du prince des Apôtres. Il fit aussi bâtir sur ce même rocher un château-fort pour se mettre, avec les siens, à l'abri des attaques des ennemis, et pour y garder en sûreté les vases sacrés, les livres, les reliques des saints, les chartes, les priviléges et le trésor de son église naissante (1).

Saint Marcel, désigné par saint Jacques lui-même pour lui succéder sur le siége de Tarentaise, fit bâtir deux églises dans le voisinage de la ville de Darentasia, sur la petite plaine occupée par le *Villa Jugontis,* auquel succéda la ville de Moûtiers, qui doit son nom et son origine à ces établissements religieux. L'une de ces églises fut construite en l'honneur de saint Jean-Baptiste, où furent pla-

(1) Besson, *Mém.,* p. 191.

cés les fonts baptismaux; et l'autre fut dédiée à la sainte Vierge : elle servit de cathédrale; et le siége épiscopal y fut fixé par saint Marcel, qui conserva cependant le titre primitif d'évêque de *Darentasia*. Il n'est point improbable que la translation du siége épiscopal à Moûtiers n'ait été faite à la suite de la dévastation de l'antique cité de Darentasia; mais on ne connaît ni l'époque certaine, ni la cause de cette dévastation.

« On ne saurait être surpris, dit Grillet, de ne plus « trouver aucun vestige de cette ville de *Darentasia;* car « les Ostrogoths et les Lombards, dans le 7e siècle, et les « Sarrasins, au commencement et à la fin du 9e siècle, « ayant pénétré dans les Alpes graies et cottiennes, en « dévastèrent toutes les habitations, en ruinèrent les bourgs « et les villes. Ces faits sont en partie consignés dans la « donation que Rodolphe III, roi de Bourgogne, fit, l'an « 996, du comté de Tarentaise, à Amizzo, archevêque de « la province des Alpes grecques. Il est très probable que « ce n'est que depuis cette époque que les archevêques de « Tarentaise agrandirent Moûtiers, l'environnèrent de « murs, et le fortifièrent de tours et de trois portes qui « conduisaient aux trois avenues du pays (1). »

Quoi qu'il en soit de ces assertions, il est certain que, depuis bien des siècles, il ne reste plus de la cité romaine Darentasia que son nom, qu'elle a laissé au siége épiscopal fixé à Moûtiers. L'emplacement qu'elle occupait a repris le nom plus antique de *Salinum, villa Salini,* qui continua à jouir d'une importance assez considérable,

(1) Grillet, *Diction. hist.,* III, p. 133.

même en face de la nouvelle ville de Moûtiers, comme nous le verrons en continuant l'étude de ses annales.

VI.

Dès le 10e siècle, les sires de Briançon exerçaient en Tarentaise la juridiction de *vicomtes*, sous la mouvance des archevêques (1); mais ils ne tardèrent pas de fouler aux pieds les droits de leur suzerain, et ils se rendirent maîtres absolus des deux châteaux-forts situés en face l'un de l'autre, sur les deux côtés de l'Isère, dans la gorge de Briançon (2). Le château bâti sur la rive gauche, et dont il reste encore de nombreux vestiges, était presque inexpugnable. Il se dressait sur un rocher pyramidal, qui a l'air de lancer au ciel sa cime bizarrement découpée, et dont la base va se cacher sous les flots écumeux de la rivière; on y montait par 300 marches taillées dans le roc. En face de ce terrible donjon, s'élevait un autre castel qui dominait la route, et les sires de Briançon demeuraient ainsi maîtres absolus du passage qui donnait entrée à toutes les vallées de la Tarentaise. « Aussi, dit Léon Ménabréa, jamais feudataires ne furent plus redoutables. « Maîtres d'un passage nécessairement fréquenté, forts « d'une position inexpugnable, ils profitaient de ces avantages pour rançonner les voyageurs, piller le pays et « étendre au loin la rapine et le meurtre (3). » Vers la fin du 11me siècle, ils étendirent leur domination sur la val-

(1) Léon Ménabréa, *Origines féodales*, p. 408.
(2) Socquet, *Mém.*, p. 46.
(3) *Origines féodales*, p. 408.

lée d'Aigueblanche, et s'emparèrent du bourg de Salins et du château-fort qui le dominait, au mépris des droits des archevêques.

L'archevêque Héraclius, trop faible pour s'opposer seul aux envahissements de ces puissants seigneurs, et harcelé d'ailleurs par les injustes vexations qu'ils avaient fait subir à plusieurs de ses sujets, se décida à appeler à son secours le comte de Maurienne, Humbert II, dit le *Renforcé*. Après plusieurs sommations adressées aux sires de Briançon, et demeurées infructueuses, ce prince de Savoie vint attaquer les tyrans dans leur repaire principal; il s'empara des deux châteaux-forts de Briançon; il reprit aussi sur eux le bourg et le château de Salins, et profita de l'occasion pour étendre ses conquêtes dans les hautes vallées de la Tarentaise, jusqu'aux sources de l'Isère (1).

Dès lors, les comtes de Savoie s'immiscèrent dans le gouvernement de la Tarentaise, comme vicaires de l'empire; ils ajoutèrent à leurs autres titres déjà nombreux, celui de *seigneurs de Tarentaise* (2); et les archevêques se virent obligés de leur céder une partie de leurs droits temporels. Ainsi, dès l'an 1082, l'archevêque Héraclius renonça complètement à tous ses droits de juridiction temporelle sur le bourg de Salins et sur le château de Melf qui le domine, pour en faire cession pleine et entière au comte de Savoie. Il est assez probable que ce fut depuis cette époque que Salins porta le titre de *Comté*,

(1) Socquet, *Mémoires*, p. 46; Guichenon, *Histoire généalogique*, tom. I, p. 214.

(2) Guichenon, *id.*, p. 213.

dont il resta décoré jusqu'à la grande révolution de 1793, comme on le voit par une foule d'enquêtes adressées aux juges du *Comté*, et quelquefois *de la Comté* de Salins. Son château servit souvent de demeure temporaire à des princes et princesses de la Maison de Savoie, comme nous le dirons à l'article *Château de Melphe*. Il paraît même que le comte Humbert II y résida sur la fin de sa vie, et qu'il mourut dans ce même pays qu'il avait délivré des serres du tyran Aimeric de Briançon, puisqu'il fut enseveli dans la cathédrale de Moûtiers le 18 octobre de l'an 1103 (1).

Ce qu'il y a d'absolument certain, c'est que les tribunaux civils chargés de rendre la justice au nom des comtes et, plus tard, des ducs de Savoie, furent fixés au bourg de Salins; ils y fonctionnèrent pendant cinq ou six siècles. Mais, malheureusement, je n'ai pu recueillir là dessus qu'un tout petit nombre de données historiques, que je rapporterai ici avec l'espoir qu'elles pourront être complétées plus tard.

L'article 56 du code d'Amédée VIII, *Statuta Sabaudiæ*, publié à Chambéry le 17 juin 1430, porte que le siége du juge-mage ducal reste fixé à Salins, près Moûtiers, pour les parties du territoire de la Tarentaise et de la Maurienne qui n'étaient pas soumises à la juridiction temporelle des évêques (2). Ce siége de justice était déjà établi dans ces mêmes conditions bien avant cette époque, puisque, en 1214, noble Jean de Beaufort était juge de Maurienne et de Tarentaise *résidant à Salins*. Le 16 décembre 1360,

(1) Grillet, *Dict. hist.*, t. III, p. 379; Guichenon, *id.*, I. p. 216.

(2) Burnier, *Hist. du Sénat*, I, p. 43.

les assises eurent lieu à Salins, sous la présidence du juge-mage Michel Nassaporis ; ce même juge, par un avis du 10 décembre de la même année, somme Jean de Sollonia, châtelain de la terre de La Val d'Isère, à comparaître devant lui au mois de mars prochain. Le 5 mai 1365, Merlo Poncie, juge de Maurienne et de Tarentaise, résidant à Salins, alla tenir des assises au Bourg-St-Maurice. Vers l'an 1400, *Henricus de Comba,* docteur-ès-droit, était juge à Salins ; en 1409, François de Lullin était greffier à la cour de Salins ; en 1410, je trouve encore un seigneur Jean de Beaufort, juge-mage à Salins. En 1479, Jean-Claude de Verdone était juge de Tarentaise et de Maurienne ; il exerçait encore ces mêmes fonctions en 1492 ; car le 23 juillet de cette année, il donnait des lettres datées de Salins, *litteris datis Sallini,* relativement à la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, des saints Fabien, Sébastien et Blaise, faite dans l'église de Montgirod par honnête Jean Varnodi, le 25 avril 1482. En 1507, Antoine Teste figure comme juge de Tarentaise et de Maurienne ; et en 1526, c'était François Bonnivard (1).

En 1593, Jean Dapvrieulx, docteur-ès-droit, exerçait les fonctions de juge-mage de Tarentaise et de Maurienne ; mais on ne connaît pas le lieu de sa résidence. Il est probable que depuis la catastrophe dont je parlerai ci-après et qui engloutit la partie basse du bourg de Salins, les juges-mages ducaux établirent leur résidence à Moûtiers, et que leur siége continua à être fixé de droit à Salins, jusqu'en 1768 que Mgr de Rolland céda au roi de Sardaigne le ti-

(1) Renseignements fournis par M. le chanoine Million.

tre de comte de Tarentaise et les droits qui y étaient attachés, moyennant une rente annuelle de 3,000 livres et le titre de *prince* de *Conflans* et de *St-Sigismond*. Dès lors, le siége des tribunaux civils fut officiellement fixé à Moûtiers pour toute la province de Tarentaise; il ne resta plus à Salins que de simples juges du *Comté* de Salins. Ces juges, dont j'ai pu découvrir quelques noms en feuilletant d'anciens titres, furent : Joseph-François Carnas, en 1756; M. Duplan, en 1758; M. Fontanil, en 1777; M. Bal, en 1780 : tous docteurs-ès-droit.

Malgré les droits acquis par les comtes de Savoie sur quelques parties du territoire de la Tarentaise, à la suite de l'expédition opérée par Humbert II en 1082, les archevêques conservèrent cependant les droits régaliens sur la plus grande portion du pays, comme princes temporels du comté de Tarentaise; leurs tribunaux civils et tout le personnel de l'ordre judiciaire avaient leur siége fixé dans la cité de Moûtiers qui avoisine Salins.

Le voisinage si rapproché de ces deux centres de juridiction des comtes de Savoie et des archevêques, donna souvent lieu à des conflits regrettables. Ainsi, en 1333, selon Grillet (1), sous l'archevêque Bertrand de Bertrand, ou pendant la vacance du siége et vers les premiers temps de l'épiscopat de Jacques de Salins, soit de mai 1334 à novembre 1335, selon Besson (2), il s'éleva un conflit de juridiction assez sérieux pour amener le siége de la ville de Moûtiers.

(1) *Diction. hist.*, III, p. 133.

(2) Mémoires; *Preuves* n° 84.

Le châtelain du château de St-Jacques, relevant de l'archevêque, saisit un nommé Genevais, habitant du Pré, et le retint prisonnier malgré les réclamations formelles de Pierre de la Ravoire, vice-châtelain du comte en Tarentaise, qui prétendait que le dit Genevais, en qualité d'étranger, était justiciable des tribunaux du comte de Savoie. Par représailles, le vice-châtelain saisit Jean Domicelle, de St-Jacques, serviteur du châtelain, homme-lige et justiciable de l'archevêque. Mais les gens de l'archevêque attaquèrent le vice-châtelain à son passage par Moûtiers, et lui arrachèrent de vive force son prisonnier, le mardi veille de la fête de la dédicace de l'église de St-Pierre. Le mercredi, jour même de la fête, Pierre de la Ravoire saisit encore à Moûtiers Hugonnet Sylvestre; il passait avec son prisonnier près de la maladière de Moûtiers, *versus maladeriam Musterii,* où se trouvait anciennement un pont jeté sur l'Isère, lorsqu'un grand nombre de citoyens de cette ville l'arrachèrent avec violence de ses mains, frappant ses hommes à coups d'épées et leur lançant des pierres. Plusieurs reçurent de graves blessures, et l'un d'eux, nommé Feysset, en mourut peu après. Les auteurs de ces violences furent cités en jugement, mais ils ne daignèrent point paraître. Bien plus, les citoyens de Moûtiers et plusieurs seigneurs feudataires de l'archevêque, entre autres, Pierre de Salins, ancien châtelain de l'église de Tarentaise, *antea castellanus ecclesiæ Tarentasiensis,* et plusieurs nobles de Bozel, *plures nobiles de Bosellis,* prirent les armes pour résister aux officiers du comte de Savoie. Ils fermèrent les portes et les voies publiques de la ville de Moûtiers, firent des travaux

de défense, et jurèrent entre eux de s'opposer par la force à ce que l'on saisît dans leur ville les citoyens de Moûtiers. Irrité de cette levée de boucliers, le comte de Savoie, Aymon, dit le *Pacifique,* réunit une puissante armée et vint assiéger la ville de Moûtiers. Après quinze jours de siége, la ville fut prise d'assaut, ses portes furent abattues, ses fortifications furent rasées, et le comte y domina en vainqueur (1).

Jacques de Salins, qui occupait le siége archiépiscopal de Tarentaise, ou qui y fut élevé peu après, selon quelques-uns, s'empressa de faire les démarches nécessaires pour apaiser la colère du prince. Par lettres données au château de Chillon, le 29 janvier 1336, le comte de Savoie accorda un généreux pardon à tous les coupables ; il rendit à l'Eglise et à l'archevêque de Tarentaise tous leurs anciens droits, et il se contenta de se réserver uniquement les droits acquis antérieurement à ce conflit (2).

Cet acte de bienveillance, si digne d'un prince qui porta le titre de *pacifique,* fut bientôt mis en oubli ; de nouvelles discussions s'élevèrent sous le règne de son successeur Amé VI, dit le comte *Vert,* et il est juste de dire, avec le judicieux et véridique auteur des *Origines féodales,* que les archevêques de Tarentaise, en voulant se donner des protecteurs dans les comtes de Savoie, se créèrent en réalité des ennemis tenaces et insatiables : car ce fut bien au profit de la dynastie de Savoie que s'opéra la ruine du pouvoir temporel de ces prélats (3). Cette ruine ne pou-

(1) Grillet, *Dict. hist.,* III, p. 135.
(2) Besson, Mémoires ; *Preuves* n° 84.
(3) Léon Ménabréa, *id.,* p. 410.

vait cependant pas s'opérer subitement : les mœurs du temps s'y opposaient ; la puissance temporelle des archevêques était fondée sur des titres trop légitimes, et les populations étaient trop attachées à ce gouvernement tout paternel. Aussi les princes de Savoie surent contenir leur ambition dans les limites nécessitées par les circonstances, sans renoncer entièrement à leurs aspirations. C'est ce qui ressort assez évidemment d'une transaction intervenue entre le comte Amé VI et l'archevêque de Tarentaise Jean III, de Bertrand, pour régler les limites de leur juridiction respective. Le texte de cette transaction, qui fut signée au château de Chambéry le 27 juin 1358, nous a été conservé par Besson (1) : il suffira d'en rappeler ici les principales clauses.

1° L'archevêque conserve l'omnimode juridiction sur tous les habitants, même passagers, de la ville et paroisse de Moûtiers, sur le château-fort de St-Jacques et les paroisses de St-Marcel, de Montgirod, de Notre-Dame du Pré, de Hautecour ; sur Chentron et ses dépendances ; sur les paroisses des Allues, de St-Jean de la Perrière, de St-Jean de Belleville, excepté Villarly, qui reste sous la dépendance du comte ; sur la paroisse de Naves, excepté le hameau de Ronchal qui reste aussi au pouvoir du comte ; sur le château et la paroisse de Bozel, celles de Champagny, de St Bon et de Tours (de *Tors*) ; enfin sur le château et la paroisse de La Bâthie. L'archevêque peut juger et punir tous les délinquants sur les terres précitées, de quelque condition qu'ils soient ; excepté cependant les

(1) Mémoires ; *Preuves* n° 85.

hommes originaires du comtat de Savoie, ou des autres terres dépendantes du comte, qui restèrent toujours justiciables du comte et de ses successeurs.

2° A la mort des notaires résidant dans les lieux indiqués comme appartenant à l'archevêque, les papiers et les protocoles délaissés par eux pourront être recueillis par les officiers de l'archevêque, à condition qu'il en sera délivré une expédition à la réquisition des officiers du comte.

3° Les officiers du comte ne pourront faire subir aucune punition corporelle, *pœnam sanguinis, fustigationis, incatenationis, ligationis,* même à leurs justiciables, sur les terres énumérées comme appartenant à l'archevêque. Comme le châtelain du comte s'était permis plusieurs fois de faire faire des *cries, cridas fieri fecerat,* sur le territoire de Moûtiers, et d'infliger des punitions corporelles à plusieurs habitants de Moûtiers qui étaient venus sur les terres de Salins : *recognitari aliqua in quibus Domino tenebantur :* ces jugements sont déclarés nuls et contraires au droit. Pour l'avenir, il est réglé que si les délinquants dans la ville de Moûtiers ne sont passibles que d'une amende pécuniaire, ils relèveront des juges de l'archevêque; si le crime commis les rend passibles d'une peine corporelle, les coupables devront être punis, après avoir été livrés au châtelain du comte par les officiers de l'archevêque, entre les paroisses de Moûtiers et de Salins : *inter parrochias Musterii et Salini puniendum remittant.* Dans le cas où on pourrait douter si le coupable est passible d'une amende pécuniaire ou d'une peine corporelle, les juges de l'archevêque restent char-

gés de prononcer sur le doute. La même règle est établie pour les gens justiciables de l'archevêque qui habiteraient sur le territoire de Salins.

4° Enfin la transaction maintient au comte de Savoie le droit qu'il avait de punir les usuriers originaires des terres de sa dépendance et demeurant à Moûtiers, ainsi que le droit de s'emparer de leurs *meubles* après leur décès. Mais, dans les cas douteux, l'intervention des officiers de l'archevêque est requise pour constater s'il y a eu véritablement usure.

Cette transaction pour laquelle l'archevêque de Tarentaise fut obligé de verser entre les mains du trésorier du comte la somme de trois mille florins *boni auri et ponderis Florentiæ,* prouve surabondamment les aspirations des princes de la Maison de Savoie à restreindre de plus en plus les limites du pouvoir temporel des archevêques. Cette vérité devient certaine par la lecture de *l'Inventaire des titres essentiels de l'archevêché de Tarentaise,* dressé en 1706 et conservé dans les archives de la Cour impériale de Chambéry. On y trouve mentionnés de nombreux actes relatifs aux conflits engendrés naturellement par le voisinage trop rapproché de Salins et de Moûtiers, devenus les centres de deux juridictions rivales : il suffira de citer ici quelques-uns de ces actes qui concernent plus directement le bourg de Salins.

Dès l'an 1359, environ une année après la transaction solennelle analysée ci-dessus, les officiers du comte cherchèrent à rendre impraticable le chemin passant sur Salins et tendant à Bozel, afin d'entraver les communications que les gens de l'archevêque avaient droit d'entretenir entre la ville

de Moûtiers et le bourg de Bozel, dépendant de la juridiction archiépiscopale. Mais le comte Amé VI ordonna immédiatement des informations sur cette affaire; et, en 1364, ce prince donnait des lettres pour faire *lever les empêchements mis au chemin sur Salins, tendant à Bozel* (1).

Les archevêques avaient acquis, ou plutôt conservé le droit de faire flotter sur le Doron les bois exploités dans leur forêt de Villarlurin; les officiers ducaux cherchèrent aussi à empêcher l'exercice de ce droit; mais, par lettres de l'an 1436, Louis, second duc de Savoie, leur ordonna de *faire lever l'enclose nouvellement faite sur Doron, à Salins, et de laisser passer le bois de l'archevêque.* Quelques années après, le cardinal de Arciis, archevêque de Tarentaise, fut encore obligé de recourir au prince pour le même objet; et le 29 novembre 1441, il obtint *la permission de faire conduire son bois par Doron, et de faire lever l'enclose* (2).

Lorsque le cardinal Antoine de Challant, archevêque de Tarentaise, voulut faire construire le Pont-Séran sur l'Isère, en 1418, il dut obtenir du duc de Savoie Amédée VIII, des lettres-patentes portant permission d'établir ce pont, parce que la culée occidentale était posée sur le territoire de Salins appartenant au duc, tandis que la culée orientale était assise sur la terre de l'archevêché (3). Ce pont ayant été détruit, les officiers ducaux voulurent fixer les sommes que les habitants de Moûtiers devaient payer

(1) *Inventaire,* III, n° 36.
(2) *Ibid.,* n°s 61 et 68.
(3) *Idem,* IV; Moûtiers.

pour la réfection du Pont-Séran; mais un appel fut interjeté contre cette décision, et en 1477 le Conseil du sérénissime prince Philibert, duc de Savoie, portait une sentence par laquelle *tout ce qui a été fait est déclaré nul et mal fait; et se voit que Pont-Séran n'est pas situé tout dans la terre ducale, mais une partie seulement, et l'autre dans la terre ecclésiastique; et par ainsi n'appartient pas la connaissance de ce aux officiers ducaux; et parce que les dits citoyens de Moûtiers ne sont obligés à la manutention du dit pont qu'en tant qu'il leur plaît* (1).

Il est probable que c'est à la suite de ce conflit que l'ancien Pont-Séran fut remplacé par une large passerelle appuyée du côté du couchant sur une poutre transversale, dont les extrémités reposaient contre deux énormes roches-poudingues qui se dressent sur la rive gauche de l'Isère. On voit encore aujourd'hui les brêches pratiquées en carré dans les flancs de ces poudingues remarquables, et destinées à recevoir la poutre qui supportait la tête occidentale du nouveau pont. Il paraît que ce pont n'existait déjà plus en 1531 : car l'archevêque ayant protesté à cette époque de ce que le châtelain de Salins avait fait mettre un pilori deçà Pont-Séran, sur le territoire de Moûtiers, le châtelain répondit : *qu'il a fait mettre le pilori deçà le pont à cause de la ruine d'icelui, et n'entend point préjudicier aux droits de l'archevêque* (2).

Par lettres du comte de Savoie Edouard données en 1324, il avait été réglé que les officiers du prince ne pour-

(1) *Invent.*, III, n° 13.

(2) *Id.*, IV; Moûtiers.

raient saisir aucune personne de la juridiction dans la cité de Moûtiers, *sauf les jours de marchés et de foires;* la transaction de 1358 portait de plus que les sujets ducaux délinquants dans Moûtiers, ou ailleurs dans la juridiction épiscopale, seraient saisis par les officiers de l'archevêque, et remis aux officiers du prince *sur les fins de Salins,* Ces ordonnances furent renouvelées en 1453 par le duc Louis; en 1493, par la princesse Blanche de Savoie; en 1509, par Béatrix de Savoie; en 1558, par le duc Emmanuel-Philibert; mais ces défenses *officielles,* si souvent renouvelées, n'arrêtaient pas la convoitise qui portait les officiers ducaux à empiéter sur les droits des archevêques; et ces violations donnèrent lieu à une foule de procès et de réclamations. Ainsi, en 1448, il y eut procès contre Christin, *mestral de Salins,* pour avoir assigné Galliot dans le palais archiépiscopal; et l'année suivante, 1449, un nommé Mollier, tant en son nom que comme procureur fiscal de l'archevêque, fait un acte d'appel sur ce que les officiers ducaux l'avaient pris à Moûtiers et conduit en prison à Salins. En 1463, il y eut un acte de *protêt et opposition* contre les officiers ducaux qui se permettaient d'assigner les habitants de Moûtiers à Salins; des actes semblables avaient lieu en 1361, 1454, 1504, 1510, etc., pour réclamer contre des assignations faites par devant le châtelain de Salins (1).

Les archevêques durent également protester contre d'autres faits qui portaient plus directement atteinte à leurs droits de souveraineté sur la cité de Moûtiers. Ainsi,

(1) *Invent., ibid.*

en 1449, l'archevêque, cardinal de Arciis, proteste *de la nullité des criées faites de la part du conservateur des Salines de Salins, que personne n'ait à vendre du sel mariné dès Conflans en sus, sans sa permission.* En 1540, l'archevêque Jean-Philippe de Grolée, qui parvint au siége de Tarentaise dès l'âge de 12 ans, par la résignation que lui en fit son prédecesseur (1), fit un acte d'opposition contre un édit du roi de France publié à Moûtiers par les officiers royaux.

On sait que le duc de Savoie Charles III, dit le *Bon,* fut dépouillé de presque tous ses Etats en 1536 par le roi de France, François Ier, qui resta maître de la Savoie jusqu'en 1558, époque à laquelle le duc Emmanuel-Philibert, surnommé *Tête-de fer,* put en reprendre possession par suite du traité de Câteau-Cambrésis, conclu après la célèbre victoire de St-Quentin, le 10 août 1557. Pendant cette longue période d'occupation étrangère, les archevêques de Tarentaise eurent beaucoup à lutter contre les prétentions de l'ambitieux François Ier. Dès l'an 1541, le sieur Desura, juge de Tarentaise, prononçait des paroles menaçantes *en mettant les armes royaux à la colonne de la halle de Moûtiers :* une enquête fut immédiatement dirigée contre lui. La même année, il y eut un arrêt du parlement de Savoie prescrivant *d'ôter une potence mise et fichée en la ville de Moûtiers par le même sieur Desura* (2)

Il n'entre pas dans mon sujet de retracer ici les nombreux conflits de juridiction qui eurent lieu à cette époque.

(1) Besson, *Mém.*, p. 219.
(2) *Invent., ibid.*

Il suffit de rappeler que le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, redevenu maître de ses Etats, confirma les anciens droits et priviléges appartenant aux archevêques de Tarentaise, par Lettres-Patentes du 1er mars 1563 ; le duc Charles-Emmanuel renouvela cette confirmation le 18 mars 1582. Mais ces droits sacrés n'en furent pas mieux respectés que dans les siècles précédents ; et il est vrai de dire avec le judicieux Léon Ménabréa que « les archevêques « de Tarentaise en voulant se donner des protecteurs, se « sont créé, en réalité, des ennemis tenaces et insatia- « bles...., et que c'est bien au profit de la dynastie de Sa- « voie, que s'opéra la ruine du pouvoir temporel de ces « prélats (1). »

VII.

Au milieu de tant de conflits regrettables suscités par l'ambition, le bourg de Salins avait recouvré une partie de son antique splendeur. Les princes de Savoie se plaisaient à accorder des faveurs spéciales à cette petite localité qui, pendant plus de quatre siècles, fut le centre de leurs administrations civiles, pour les parties de la Tarentaise et de la Maurienne non soumises aux évêques de ces diocèses. Dès le 12e siècle, des marchés et des foires étaient établis dans la *ville* de Salins ; et les archevêques réclamèrent plusieurs fois contre ce privilége, comme préjudiciable à leur cité de Moûtiers. Ainsi, en 1273, il y eut un accord fait entre *illustrissime C., comtesse de Savoie et le seigneur Pierre, archevêque de Tarentaise, pour re-*

(1) *Origines féodales*, p. 440.

gard de certaines injures, spoliations et empêchements du marché de Moûtiers (1). En 1287, le comte Amé V donne des lettres par lesquelles il défend à ses officiers de *contraindre ses hommes, ou autres étrangers de venir au marché de Salins* (2). Enfin, en 1288, par lettres datées du samedi après la Purification de Notre-Dame, le même prince promit à l'archevêque Aymon III de Bruisson, et à ses successeurs, *qu'il ne se tiendra aucun marché, ni foire, dès la ville de Conflans, jusqu'en Aime, sauf à Moûtiers* (3).

En 1351, le comte de Savoie Amédée VI accordait des franchises aux habitants de Salins; ces franchises étaient confirmées en 1483 bar le duc Charles Ier, dit le *Guerrier*, et en 1496, par Philippe II de Savoie, dit *Sans-Terre* (4). On précisait dans ces actes importants les confins de Salins : il serait à désirer qu'on pût en retrouver le texte.

Plusieurs familles nobles résidèrent à Salins pendant les 13e, 14e et 15e siècles. La plus illustre fut certainement celle des nobles et des puissants seigneurs *de Salins : nobilium et potentum virorum ducalium de Salino*, comme le porte un acte de reconnaissance du 15e siècle. En 1334, cette famille donnait un archevêque à l'Eglise de Tarentaise; et plusieurs de ses membres ont joué un rôle considérable dans l'Etat. Je me réserve d'en parler plus en détail à l'article sur le *château de Melphe*.

(1) *Invent.*, *ibid.*, n° 14.
(2) *Id.*, *ibid.*, n° 18.
(3) *Inv.*, *ibid.*; Besson, *Mém.*, p. 210.
(4) *Invent.*, n° 30.

A côté de cette famille seigneuriale, on voit paraître dès la fin du 14e siècle les nobles *de Pucet* de Salins. Le 31 janvier 1387, « *Antoine de Puceto* reconnaît tenir en « fief, soit emphitéose de l'archevêché, 1° sa maison, soit « chosal de maison de la Sausse, avec des vignes, terres, « prés, et autres rière le dit lieu; 2° une rente féodale « rière la Sausse...., et c'est sous charge d'hommage; et « comme le dit Antoine est homme-lige du prince, et « qu'il est tenu d'ailleurs à d'autres hommages en faveur « du dit archevêché pour les choses féodales, le dit « archevêché l'a mis en sufferte moyennant 12 deniers « forts chaque année : la dite reconnaissance portant « investiture des dites choses (1). »

Georges de Pucet, d'abord simple clerc de notaire et bourgeois de Salins, fut suspecté d'avoir pris part à l'assassinat commis sur l'archevêque Rodolphe II de Chissé, sur la fin de l'année 1385, dans son château de St-Jacques (2); mais ce soupçon ne put être prouvé, et il paraît assez invraisemblable. En effet, un acte du 14 février 1388 porte que l'archevêque de Tarentaise, Edouard de Savoie, confère à Georges de Pucet, de Salins, notaire, l'investiture des biens provenus de noble Aymon de Villette. Ces biens consistaient « en deux pièces de terre, une grange et une « vigne située rière Villette; en outre, une rente féodale « rière Villette, Villaret et Pierre-Charve *(petra calva)*; « la huitième partie de la garde des vignes des dits Vil- « lette et Pierre-Charve; la huitième partie de l'alpéage

(1) *Invent. des reconn.*, paquet 3e, no 3.
(2) *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 2e série, IV.

« qui se lève dans la montagne de Villette ; la huitième « partie de toute la seigneurie de Villette, avec la pleine « juridiction dans les paquéages, bois et autres, et sur les « féodataires ; et six seitiers de seigle de cense annuelle « due sur deux moulins situés au dit Villette : sous charge « d'hommage, et d'un florin d'or de la reine de sufferte « annuelle. Le seigneur archevêque acquitte le dit Georges « de la commise et eschute dans laquelle les dits biens « étaient tombés, faute d'en avoir demandé l'investiture « dans le temps fixé (1). » Il est probable que Georges de Pucet, qui était d'abord simple notaire et bourgeois de Salins, a été anobli par l'investiture de ce fief noble, concédé par l'archevéque Edouard de Savoie.

J'ai eu le plaisir de trouver un extrait partiel du testament de noble Georges de Pucet de Salins : il est écrit en latin sur deux demi-feuilles de parchemin. Or, d'après ce testament, fait le 12 février 1424, il conste 1° que le testateur avait son domicile au bourg de Salins : *Actum apud Salinum, in domo dicti testatoris, videlicet in aula bassa dictæ domus;* 2° qu'il jouissait de tous les droits de juridiction nobiliaire, *mero et mixto imperio,* sur des terres situées tant au dessus qu'au dessous du détroit du Saix, puisqu'il dispose en faveur de ses fils Aymon et Antoine *in omnibus, universis et singulis...usagiis, servitiis, censis et reditibus annualibus, hommagiis, jurisdictionibus, mero et mixto imperio....juribus et rationibus quibuscumque tam a Saxo insuper, quam etiam a Saxo inferius existentibus.* Ce même testament renferme de nombreux legs en

(1) *Invent.*, p. 1, n° 17.

faveur de l'église et des curés de Salins; j'y reviendrai à l'article *Paroisse de Salins*.

En 1405, Georges et Aimé de Pucet de Salins passaient des actes de reconnaissance en faveur de l'archevêque Antoine de Chalant (1).

Rd Antoine de Pucet de Salins fut prieur du prieuré de St-Martin, fondé à Moûtiers l'an 900, par Richard Cur de Briançon, du consentement de l'archevêque Amiso et du chapitre de St-Pierre. « Le 17 juillet 1441, le Rd prieur « alberge à Antoine, fils de Jacques Agricole, notaire à « Moûtiers, une pièce de terre du prieuré, confinée com- « me suit : le chemin d'*Aute-Cour* à l'orient, le pré du « chapitre régulier à l'occident, le pré de Pierre-Jean de « Bala dessus, et le chemin public, soit les fossés de la cité « de Moûtiers, dessous : *viam publicam, seu fossalia civi- « tatis Musterii inferius, ex parte prioratus.* » La cense annuelle est de deux florins d'or, et deux deniers gros de servis. Cet acte fut fait à Moûtiers dans le cloître du prieuré; Jean de Pucet y figure comme témoin (2).

Le 2 avril 1444, Rd Antoine de Pucet, prieur de St-Martin, reçut du chapitre séculier de Tarentaise 450 florins pour l'extinction d'une pension de sept livres fortes, soit dix-sept florins et six sols, et de six seitiers de seigle (3).

En 1434, Jean de Pucet de Salins était prieur de l'église de Tarentaise, et vicaire-général du diocèse en 1454 (4).

Les renseignements me manquent pour établir la généa-

(1) *Invent., ibid.*
(2) Arch. de Mme Coche, de Bellecombe.
(3) Besson, *Mém.*, p. 234.
(4) *Id.*, p. 225.

logie de cette ancienne famille. Serait-il permis de supposer que la famille noble des *Piochet de Salins,* dont il existe encore aujourd'hui des représentants, soit une descendance des anciens de Pucet de Salins? C'est une question que je laisse à décider à ceux qui possèdent plus de titres anciens que ceux que j'ai pu consulter. Ce qu'il y a de certain, c'est que les nobles Piochet de Salins possédaient des rentes féodales sur le territoire de Salins avant la révolution de 1793 : ainsi en 1745, noble Claude-Henri de Piochet était imposé à Salins pour la somme de quarante livres (1).

La communauté des bourgeois de Salins possédait des terres assez considérables dans les communes environnantes, et notamment sur le territoire des Avanchers, comme on le voit par divers actes de reconnaissances de l'an 1401, et dont je crois utile de donner ici une petite analyse.

1° Par acte du 22 novembre 1401, passé aux Avanchers, *apud Avancherios,* par devant Me Girard Martin, notaire, *in domo Aymonis Gontonis,* plusieurs habitants des Avanchers, entre autres *Annexier.....,* et Michel, fils de feu Jacques Alérin, confessent tenir en fief de reconnaissance antique des bourgeois de Salins, *burgensibus habitantibus et commorantibus in villa Salini,* une demi quartanée de terre située aux Côtes, *in Costetis;* une quartanée située en *Ousier;* une chambre avec la moitié d'une maison située à la Verne, *apud Vernam.* Pour tous ces biens, il est dû, aux bourgeois de Salins et à leurs héritiers, huit

(1) Arch. de Salins.

deniers forts d'usage annuel, outre les droits de plaît, de laods et de vends.

Les mêmes personnes reconnaissent encore tenir en fief, des bourgeois de Salins, la moitié de trois faucherées de prés, *medietatem trium falcatarum prati,* situées sous les *Lapeysey* aux Côtes...., pour lesquelles est fixée la redevance annuelle de douze deniers forts, et la moitié de neuf deniers pour les droits de plaît, de laods et de vends (1).

2° Trois feuilles de parchemin cousues ensemble, qui m'ont été communiquées par M. le chanoine André Chevray, sont des copies d'actes de reconnaissances antiques délivrées en faveur des bourgeois de Salins, *ad opus burgensium commorantium et habitantium in villa Salini.* Ces copies ont été écrites par Jacques Boirgy, de la paroisse de St-Maurice, coadjuteur de Georges de Pucet, notaire impérial et ducal, qui les a extraites des protocoles de *Hugonis Guadi,* ancien notaire de Fontaines, paroisse de Salins, sur la commission qui lui en fut donnée par Henri *de Comba,* docteur-ès-droits, ancien juge de Maurienne et de Tarentaise, résidant à Salins.

Ces trois actes, qui sont de la même date que le précédent, portent en substance que, 1° Willelme Reymond reconnaît tenir en fief de reconnaissance antique des bourgeois de Salins une quartanée de terre située en *Ousier, juxta gietum ex occidente,* pour laquelle il doit deux deniers forts et *tres pitas forcium* d'usage annuel, outre les droits de plaît, de laods et de vends, *quando*

(1) Archiv. de la cure de Salins.

contingit; Antoine Villiod, dit *Gay,* reconnaît tenir en fief une quartanée de terre située *in Lunga Reye,* pour trois deniers forts d'usage annuel, etc. ; 2° Pierre, fils de Pierre Villiod, tient en fief une émine de terre située au plan de *Coytart,* pour le prix annuel de quatre deniers forts, etc. ; plus une quartanée de terre située aux Lanchettes, *in Lanchetis,* pour quatre deniers forts et une obole, *cum obulo ;* plus une émine de terre située sous les Avanchers, sur la glière, *in Arena,* pour six deniers forts annuels ; etc. ; 3° Pierre, fils de Pierre Quard de la Verne, reconnaît tenir en fief une émine de terre située à Coytart, *juxta nantum de Coytart ex occidente;* et une faucherée de pré située *ad preriam :* pour le prix annuel de quinze deniers forts. Antoine *Amici* tient trois quartanées de terre, sous le droit annuel de huit deniers forts, etc., etc.

Ces extraits suffisent pour prouver que si le petit vallon de Salins manquait autrefois, comme aujourd'hui, de terrains productifs pour alimenter ses habitants, ses anciens bourgeois pouvaient y suppléer par les produits des fiefs qu'ils possédaient sur le territoire des communes environnantes.

Mais, dit-on, la fortune est bien chancelante, et tel qui brille aujourd'hui peut s'éclipser demain : c'est ce que nous allons voir se vérifier pour le bourg de Salins, à l'époque que nous touchons dans l'étude de ses annales.

VIII.

Les chroniqueurs s'accordent à dire que, vers le com-

mencement du 15e siècle, toute la partie basse du bourg de Salins fut détruite par un éboulement considérable du terrain rocailleux qui compose la côte occidentale. La petite plaine qui occupe le fond du vallon fut presque entièrement recouverte par les masses gypseuses et schisteuses qui se détachèrent de la montagne, à tel point que le niveau du sol fut exhaussé de six à huit mètres dans certains endroits. Ainsi, les sources salées qui sourdaient jusqu'alors au niveau du sol, et qui étaient le principal titre de considération de Salins, restèrent enfouies à huit mètres au-dessous de la rivière, pendant plus d'un siècle et demi (1). Les nombreux édifices qui s'élevaient au bas de la colline occidentale et qui occupaient la plaine sur laquelle coule aujourd'hui le torrent Doron, furent presque tous ensevelis sous les décombres.

Le fait de cette terrible catastrophe est suffisamment constaté par les données historiques que j'ai indiquées au commencement de ces *notices*. D'ailleurs, l'aspect que présente encore aujourd'hui la côte occidentale composée de schistes micacés et argileux, les masses considérables de gypse dont les couches sont horriblement bouleversées, les rochers encore prêts à se détacher, les nombreux éboulements partiels qui viennent d'avoir lieu à l'occasion des pluies continues du mois de décembre 1866 : voilà bien des témoins visibles du fait dont il s'agit. Des fouilles profondes et habilement dirigées feraient sans doute paraître d'autres témoins invisibles depuis longtemps cachés sous ces ruines.

(1) Roche, *Not. hist.*, p. 60.

Il est plus difficile de constater l'époque certaine de ce funeste événement; J.-J. Roche dit : « Il paraît certain « que la ville de Salins a déjà été détruite vers la fin du 14e « siècle... par un éboulement considérable de terrain « venu de la côte occidentale (1). » L'honorable auteur de la charmante *Promenade en Tarentaise* fixe cette catastrophe aux premières années du 15e siècle (2); mais les documents authentiques que j'ai pu consulter me font croire qu'elle n'eut lieu qu'après le milieu du 15e siècle. On trouve en effet, jusqu'à cette époque, une foule d'actes judiciaires et administratifs faits *in villa Salini*, au nom des comtes et des ducs de Savoie; plusieurs actes de reconnaissance, passés en faveur des nobles et bourgeois demeurant à Salins, *habitantium et commorantium in villa Salini*, montrent que ce bourg jouissait alors d'une grande considération. Des titres postérieurs prouvent assez que Salins n'était plus dès lors qu'un village dévasté, et abandonné par les familles de distinction, qui fixèrent leur séjour dans la cité de Moûtiers. D'ailleurs, il est certain que les *salines* de Salins existaient encore en 1449, puisque le conservateur de *ces salines* défend, cette même année, *que personne n'ait à vendre du sel mariné dès Conflans en sus, sans sa permission* (3). Par conséquent, l'éboulement qui détruisit les salines en même temps que le bourg de Salins n'avait pas eu lieu jusqu'alors; mais il arriva peu de temps après, et vint enlever à Salins ainsi qu'à tout le pays, une grande source de richesses, en cou-

(1) *Notices*, p. 59.
(2) F. Despine, *Promenade*, p. 89.
(3) *Invent.* des titres de l'archevêché de Moûtiers.

vrant les eaux salino-thermales d'une couche de gravier de plusieurs mètres d'épaisseur.

Depuis cette époque, le bourg de Salins fut réduit à de bien modestes proportions. La partie haute, composée de la rangée de maisons situées sur la ligne de l'église, demeura seule intacte. Il est vrai qu'un petit nombre d'édifices de la partie basse avait encore échappé au terrible éboulement; mais de nombreuses et fortes inondations vinrent bientôt achever l'œuvre de destruction. Ainsi, le 24 février de l'an 1500, les prisons du bailliage et quelques autres édifices qui restaient sur la rive gauche du Doron, furent complètement détruits par une inondation (1).

Dès que le duc de Savoie Emmanuel-Philibert eut fait construire au sud-ouest du village la forte digue en pierres taillées, qu'on voit encore aujourd'hui, pour refouler le torrent Doron au pied de la montagne, afin de pouvoir dégager les sources d'eau salée, quelques maisons d'habitation furent groupées auprès des sources salino-thermales, à coté de quelques autres situées au midi de la source et épargnées par l'éboulement (1560). La nouvelle digue semblait devoir les protéger sûrement contre les fureurs du Doron; mais les terribles inondations qui eurent lieu dans les années 1732, 1733 et 1734, vinrent de nouveau jeter la désolation dans ce malheureux village.

L'inondation de 1733 fit surtout des ravages considérables. Pendant huit jours l'eau coulait comme une rivière au milieu du village; et les habitants se réfugièrent pendant quinze jours sous le grand rocher qui surplombe les sour-

(1) Manuscrit de la maison Duverger, cité par Mgr Billiet; *Mém. de l'Acad. de Savoie*, III, p. 160.

ces salées. Les maisons situées au midi de la source et épargnées par le grand éboulement furent alors détruites par les eaux et par la chute d'un roc (1). Le grand pont en pierres fait depuis peu sur le canal de l'eau salée fut emporté; tous les conduits de cette eau furent comblés. Les eaux du Doron s'élevèrent jusqu'au cimetière et menaçaient d'envahir l'église; aussi Rd. Bornand, curé de Salins, emporta le très-saint Sacrement et les vases sacrés à Melphe, chez Jean-Baptiste Corneille. Les moulins situés à l'île verte et appartenant aux barons Ferley et Fontanil, furent détruits. De grands dégâts furent faits aux moulins des nobles Duverger de Blay. Les prés, les champs et les maisons situées au bas de la Chaudanne, et qui appartenaient aux sieurs Baleyson, Gay et Borlet, furent gravement endommagés. Toute la plaine de l'Isle jusqu'à la chapelle de Notre-Dame de la Croix, qui existait sur la route de Salins à Moûtiers, était un lac sur lequel flottaient de gros arbres arrachés.

Les étrangers venus à Moûtiers pour la foire de la Croix, furent contraints d'y séjourner pendant huit jours à cause des détériorations survenues aux voies de communication.

Quand l'inondation eut cessé, la ville de Moûtiers voua une fête de dévotion et une procession pour le 14 novembre de chaque année. Elle fit aussi graver une croix sur une pierre carrée placée au milieu du Pré commun, qui portait cette inscription : ***Usque ad hoc scamnum Isara furens pervenit, die 14 septembris*** 1733 (2).

Plusieurs autres inondations eurent encore lieu à Sa-

(1) Roche, *Not. hist.*, p. 60.

(2) *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 2me série, t. III, p. 160.

lins depuis cette époque, comme l'indiquent certaines notes écrites dans les actes de baptême de la paroisse. Ainsi, le 21 décembre 1740, une fille de François Molliex demeurant à Pont-Séran fut baptisée au Bois, *in paræcia Bocci, ob inundantium fluminum huc* (à Salins) *veniendi impossibilitatem.*

En 1764, quelques maisons qui restaient au nord sur la rive gauche du Doron, furent détruites par les eaux (1). Au mois de novembre 1778, un enfant de Villarlurin fut porté aux Allues pour être baptisé, à l'occasion d'une inondation : *tempore diluvii* (2). L'inondation du 1er novembre 1859 épargna le village de Salins; mais elle détruisit les moulins de la Rageat, et dévasta complètement les prés et les champs qui ornaient la petite plaine de la vallée de Chalanson; elle emporta aussi le pont jeté sur le torrent de Belleville, et les communications entre Salins et Villarlurin furent interrompues pendant plusieurs semaines. Enfin la crue d'eau du 25 septembre 1866 a emporté les passerelles établies sur le Doron au village de Salins et à Pont-Séran.

L'étroit vallon de Salins, dont je viens de retracer les principales vicissitudes historiques, pourrait encore offrir au naturaliste de nombreux sujets d'étude; il est surtout riche en minéralogie. Les ingénieurs de l'école pratique des mines, qui demeura établie à Moûtiers de 1801 à 1834, avaient découvert, à l'ouest du village de Salins, un riche et curieux filon de titane oxidé, jaune, pur et cristallisé, qui se trouvait dans une roche primitive veinée

(1) Roche, *Not. hist.*, p. 60.

(2) Actes de baptême de Salins.

de quartz, entremêlée de beaux cristaux de feldspath. Un nouvel essai vient d'être tenté en 1866 pour retrouver cette mine ; mais les résultats ne sont pas heureux. Il y a dans les environs du village de Salins de nombreuses exploitations de chaux, de plâtre, d'anthracite. Le géologue pourrait particulièrement faire de curieuses observations sur tout le parcours de la nouvelle route départementale qui est en voie d'exécution depuis le mois d'août 1864, et qui est destinée à relier les établissements des bains de Salins et de Brides ; il est difficile de rencontrer plus de variétés de terrains sur un aussi court espace.

Pour moi, je me borne à continuer mon rôle de chroniqueur de Salins ; de nobles souvenirs nous attendent encore au *Château de Melphe*.

CHATEAU DE SALINS, OU DE MELPHE.

Le charmant plateau qui couronne le sommet du rocher taillé à pic, au sud-est du village de Salins, est recouvert des masures de l'ancien château de Salins, appelé vulgairement *Château de Melphe*. Cette position, qui présente un aspect des plus pittoresques, se prêtait admirablement à l'établissement d'une forteresse destinée à la défense du pays. Aussi, dès les temps les plus reculés, il existait en cet endroit des ouvrages de fortifications, qui furent bientôt remplacés par un château-fort des plus considérables de la Savoie. Il y a, malheureusement, trop peu de débris authentiques de ces ouvrages grandioses, exécutés à diverses époques et par plusieurs générations successives ;

mais ceux qui aiment à contempler le passé dans les ruines doivent s'empresser d'observer ce qui en reste encore; car le temps et l'intérêt agricole auront bientôt tout détruit.

J'en donnerai d'abord une description exacte, basée sur les vestiges qui se voient aujourd'hui, et conforme aux mesures prises et aux observations faites sur les lieux, avec le concours de M. le chanoine Million. Je rappellerai ensuite quelques faits historiques relatifs à ce château illustré par le séjour qu'y firent des princes et princesses de la Maison de Savoie, et par plusieurs familles nobles qui y résidèrent, ou qui le possédèrent en fief.

I.

Assis sur un promontoire formé par les deux gorges qui donnent passage aux eaux des deux Dorons, l'ancien château de Salins dominait l'entrée des vallées de Bozel et de Belleville, ainsi que les débouchés des vallées d'Aigueblanche et de la haute Tarentaise du côté de la cité de Moûtiers. Son accès était naturellement défendu par les rochers à pic qui surplombent la rivière au nord, à l'ouest et au sud; il ne restait accessible que du côté oriental, où se déroule un magnifique coteau de vignes coupé par la route qui dessert l'agréable bassin de Brides.

Ce château embrassait l'immense superficie d'environ 500 ares; il était composé d'une cour basse très étendue, fermée au nord, au midi et à l'est par des courtines flanquées de tours. A l'extrémité sud-est de cette cour, s'élève une éminence arrondie, en partie naturelle, et en partie artificielle, où était assise la citadelle ou donjon. Cette

butte ou motte a 166 mètres de longueur sur 39 mètres de largeur; elle est divisée en deux ovales fort allongés, dont l'axe va de l'est à l'ouest. Celui qui occupe la partie ouest paraît avoir été plus fortifié; il est entouré d'une plate-forme servant de chemin de ronde d'environ, 4 mètres de largeur. Les murs, qui s'élèvent encore à la hauteur de 3 ou 4 mètres, sont construits en petit appareil, et revêtus de pierres cubiques posées en assises régulières. Sur le sommet de cet ovale, on retrouve, au nord, la trace d'un puits comblé; à l'extrémité ouest, la base d'une tour ronde; et au côté sud, le passage qui, partant du chemin de ronde, conduisait dans le donjon, en tournant légèrement.

L'autre ovale, plus restreint, se terminait en pointe du côté qui se rapprochait du précédent; son chemin de ronde était plus large; on y voit des débris de construction qui font supposer qu'il était destiné à protéger le donjon proprement dit, du côté de l'est. Il est probable qu'on communiquait de l'un à l'autre, en temps de guerre, par un pont-levis qui répondait au 2e ou 3e étage des tours. C'est dans le donjon qu'était fixée la résidence du commandant et du seigneur; la cour de justice et les prisons s'y trouvaient également.

Cette citadelle, entourée de murs, était encore défendue par trois tours isolées, placées sur une même ligne vers la naissance de la butte; il en reste des ruines assez visibles.

On arrivait au château, du côté de la ville, au nord-ouest, par un chemin qui longeait le rocher très escarpé au pied duquel s'ouvre la nouvelle route départementale. La

porte principale se trouvait au sommet du rocher, à l'endroit où il forme une dent; on y voit les restes d'un beau mur en assises régulières, et les débris de deux tours carrées qui en défendaient l'entrée.

Si de ce point on monte vers l'est, on retrouve directement au dessus du village de Salins, sur le roc à pic, les restes de trois tours rondes qu'on juge avoir été des tours d'observation; elles étaient en même temps destinées à tenir la ville en respect et à garder le passage de l'étroite vallée qui est au-dessous. En continuant à remonter sur la même ligne, on retrouve les courtines et les tours engagées qui formaient la première enceinte, depuis le bord du rocher jusqu'à la maison Merme; on rencontre un peu plus bas un monticule où il est facile de reconnaître les traces d'anciennes constructions, qui, comme la maison Merme, faisaient partie des dépendances du château : c'est là qu'on voyait, dit-on, la *pierre du seigneur*, ou *pierre de la délivrance*.

A l'extrémité du promontoire qui s'avance vers l'ouest et domine les deux vallées, on remarque les restes d'un petit fort d'observation : c'est une construction en carré long, de 14 mètres sur 7 mètres, dont les murs ont une épaisseur de 1^{m} 50. Près de là on rencontre une tour engagée, puis une courtine avec des tours, se prolongeant vers le sud-est. Dans l'espace qui s'étend depuis la naissance de ce fortin, on trouve de nombreuses traces de constructions, des cours carrées, des murs qui forment un vaste trapèze, et cinq tours dont quatre sont engagées dans les murailles.

L'importance de l'antique château-fort de Salins est

suffisamment constatée par cette courte description des débris qui en restent, et par la position qu'il occupait au centre des grandes vallées de la Tarentaise, au-dessus d'une cité jadis considérable. Il a dû subir de nombreuses modifications pendant la longue série des siècles de son existence; ses murs ont dû être témoins de bien des faits intéressants pour l'histoire du pays; mais le trop petit nombre de monuments authentiques que j'ai pu consulter ne me permet pas d'en retracer ici les annales d'une manière complète. D'autres chroniqueurs, plus riches en documents anciens, viendront peut-être compléter un jour les quelques données historiques que je vais rappeler.

L'origine du château de Salins se perd dans la nuit des temps; J.-J. Roche affirme qu'il doit être au moins aussi ancien que l'antique ville, parce que, dit-il, « le sel étant « une richesse du pays, on a dû prendre des précautions « de bonne heure, pour mettre cet endroit à l'abri des in- « cursions de l'ennemi (1). » Cette raison, qui est assez plausible, pourrait faire croire que le plateau qui domine le côté oriental du bourg de Salins était occupé par des ouvrages de fortifications bien longtemps avant l'occupation romaine, puisque les sources salino-thermales étaient dès lors l'objet d'une exploitation considérable.

Les inductions historiques, l'assiette générale de ce château, sa motte en partie artificielle, portent à croire qu'il y avait là, dès le 4e siècle, un château romain, composé probablement d'une tour en pierre, élevée au milieu d'une enceinte de retranchements. Il ne présente d'ailleurs

(1) Roche, *Notices*, p. 58.

qu'un mélange de ruines dont il est impossible de débrouiller les dates ; et les détails d'ornementation manquant absolument dans ces ruines, il serait téméraire de vouloir fixer des époques de construction. On peut cependant affirmer qu'il dut être considérablement augmenté au 10e siècle, lorsqu'apparut la féodalité.

Le nom de ce château a dû varier avec le nom de la ville qu'il dominait, et qui fut successivement appelée *Salinæ, Darentasia, Salinum*. Il est vulgairement connu aujourd'hui sous le nom de château de *Melphe,* dont l'étymologie arabe signifie, dit-on, *eau s lée;* on pense avec raison que cette dénomination rappelle la présence et l'occupation des Sarrasins dans nos contrées au 7e et au 9e siècle (1). Dès lors, l'appellation de *Melf* ou *Melphe* était donnée au coteau qui s'étend sur le grand rocher calcaire au bas duquel sourdent les eaux salées, et qui était en partie occupé par l'immense château : celui-ci prit aussi le nom de *Melphe,* au moins dès le 16e siècle ; car dans les actes antérieurs à cette époque il est presque toujours dénommé *Castrum de Salino, super Salinum* (2).

Le château de Salins fut sans doute compris dans la donation que Rodolphe, roi de Bourgogne, fit à l'archevêque Amizo ou Aymon Ier, de tout le comté de Tarentaise, par acte donné à Agaune l'an 996 ; mais l'audacieux seigneur de Briançon, Aimeric, qui cherchait à étendre ses domaines au préjudice des droits sacrés des archevêques de Tarentaise, s'empara du château et de la ville de

(1) F. Despine, *Promenade en Tarentaise,* p. 87.
(2) Guichenon, *Hist. généal.,* I, p. 253.

Salins vers le milieu du 11e siècle (1). L'archevêque Héraclius, ayant appelé à son secours le comte de Maurienne Humbert II, pour s'opposer aux empiétements du sire de Briançon, fut obligé de céder ses droits sur le château et la ville de Salins, qui passèrent ainsi sous la juridiction des princes de la Maison de Savoie dès l'an 1082. « Depuis cette époque, dit J.-J. Roche, la ville et le château « de Salins étaient devenus célèbres par le séjour que des « princes et des princesses de l'auguste Maison de Savoie « y firent, et par les transactions et autres actes qui y ont « été passés (2). »

II.

On croit, avec assez de probabilité, que le comte Humbert II, devenu propriétaire du château de Salins, par droit de conquête, y séjourna les derniers jours de sa vie, puisqu'il fut enseveli dans l'église métropolitaine de Moûtiers le 14 des kalendes de novembre de l'an 1103 (3). Il est assez naturel de supposer que, dans sa dernière maladie, ce prince demeurait à son château de Salins, éloigné d'un kilomètre seulement de la cathédrale de Moûtiers, où les dépouilles mortelles de ce libérateur du pays devaient plus convenablement être déposées.

Une princesse, que certains chroniqueurs appellent la Dame *Blanche* (4), mais dont le nom historique reste

(1) Roche, *Notices*, p. 58.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 59.
(3) Guichenon, *ibid.*, p. 216.
(4) Paul Collet, *Guide en Tarentaise*, p. 46.

inconnu, séjournait au château de Salins vers le milieu du 12e siècle, et laissait dans notre pays un monument de charité princière, dont le souvenir reste encore gravé dans tous les cœurs, quoique les dernières traces en aient été effacées par l'impiété révolutionnaire de 1793. Une tradition constante rapporte que cette princesse aperçut un jour des pauvres que la faim poussait à manger de l'herbe des prés; elle crut d'abord que c'étaient des animaux; mais une de ses suivantes lui fit observer que c'étaient des malheureux pressés par la faim, et elle ajouta que cette grande misère se faisait surtout sentir pendant le mois de mai, parce qu'alors les provisions de la récolte de l'année précédente sont épuisées. La pieuse princesse fut vivement touchée à la vue d'une si profonde indigence, et elle forma le projet de soulager de si grands besoins d'une manière durable. Elle se concerta avec l'illustre saint Pierre II, qui occupait alors le siége archiépiscopal de Tarentaise, et dont la générosité envers les pauvres était inépuisable (1); elle consacra une grande partie de sa fortune pour aider ce saint archevêque à fonder la célèbre aumône si connue dans le pays sous le nom de ***Pain de Mai***. Elle consistait en une distribution de pain aux pauvres de toute la contrée, faite à l'une des portes du palais épiscopal, chaque jour du mois de mai (2); et la chronique ajoute que pendant tout le temps que durait la distribution, le portrait de la généreuse princesse était exposé aux regards de tous les assistants (3). La tradition populaire

(1) Chevray, *Vie de saint Pierre II*, p. 109 et suiv.
(2) *Id., ibid.*, p. 110.
(3) Paul Collet, *ibid.*, p. 46.

affirme encore que cette pieuse princesse était favorisée de visions surnaturelles; qu'elle se rendait chaque jour dans la modeste église de Salins par un souterrain taillé dans le roc, qui partait de l'intérieur du château et venait déboucher vers les sources des eaux salino-thermales. L'existence de ce souterrain mentionné par plusieurs auteurs (1) est loin d'être constatée d'une manière certaine; elle est cependant rendue assez probable par l'ancien usage d'établir une communication secrète entre les châteaux-forts et la ville qu'ils protégeaient. De plus, on remarquait, il y a quelques années, une profonde citerne creusée au milieu du donjon de l'ancien château de Melphe, dans laquelle on descendait par de nombreux escaliers en pierres taillées; et des vieillards assuraient que c'était là l'entrée du souterrain qui devait aboutir au village de Salins. Cette citerne est aujourd'hui comblée, et des fouilles sérieuses deviennent impossibles.

Le séjour que Béatrix de Vienne, mère du comte de Savoie Thomas Ier, fit au château de Salins en 1216, est rendu incontestable par un acte du 15 des kalendes de janvier de la même année, qui nous a été conservé par Besson (2). C'est un *accord entre les chanoines de Tarentaise et Amédé de Villette, fait à l'arbitrage de Bernard* de *Chignin, archevêque de Tarentaise,* et sur l'avis de la comtesse mère du comte de Savoie : *habito consilio cum domina comitissa matre domini comitis.* Une grave discussion s'était élevée entre les chanoines de la métro-

(1) Savoyen, *Mémoire sur les eaux de Salins,* p. 7; Ducis, *Voies romaines,* p. 39.

(2) Mémoires; *Preuves* n° 44.

pole de Moûtiers et noble Amédée de Villette relativement à une vigne et à une ferme situées au Chozal, petit hameau sous le *Château-vieux* de Chevron : *pro vinea et terra et toto tenemento de Casali sub castro de Chivrone*. Ces terres, possédées précédemment par le prévot de l'église d'Aoste, dépendaient alors du seigneur évêque de Maurienne, dont les droits devaient bientôt cesser ; et il s'agissait de déterminer à qui ces droits passeraient dans la suite. Le chapitre de Moûtiers et Amédée de Villette, en sa qualité de seigneur de Chevron, élevaient des prétentions sur ces terres ; ils consentirent à soumettre cette question à l'arbitrage de l'archevêque. A la suite d'un conseil tenu au château sur Salins en présence de la comtesse mère du comte de Savoie, de Hugon, doyen d'Annecy, et de plusieurs autres prud'hommes, l'archevêque Bertrand décida 1° que la ferme en discussion serait adjugée à la chapellenie de *Mercer*, Mercury ou Chevron, dès qu'elle ne serait plus possédée par l'évêque de Maurienne ; 2° que le chapelain qui desservirait l'église et la chapellenie de Mercury, ainsi que ses successeurs, payerait chaque année aux chanoines de la métropole de Moûtiers, deux *sextiers* de froment à la mesure de *Conflens*, dès qu'il entrerait en jouissance de la dite ferme. *Actum anno gratiæ millesimo ducentesimo decimo sexto, quinto-decimo calend. januarii, apud Musterium, in domo nostra, et die præcedenti, præscripta plene pertracta fuerunt super Salinum in domo dominæ comitissæ* (1).

Au mois d'avril de l'année suivante, 1217, le comte de

(1) Besson, *Mémoires*, ibid.

Savoie Thomas Ier passa au château de Salins, où demeurait encore probablement la comtesse, sa mère ; il se rendait alors en Piémont pour ranger au devoir Guillaume et Henri, marquis de Busque, qui refusaient de lui faire hommage de leurs terres. C'est à cette occasion que ce prince, « étant au verger de l'archevêque de Tarentaise, « par lettres datées le 2 avril, en présence de Faucon, « doyen de Tarantaise, d'Henri, chanoine d'Oulx, d'An- « telme de Miolans et de Thomas de Conflans, donna à la « grande chartreuse quatre livres de rente à prendre « tous les ans sur le péage de St-Rambert en Bugey, « pour être employées en un banquet pour les religieux « de la chartreuse, la veille, le jour et lendemain de « Pâques (1). »

Le 14 août 1218, Béatrix de Genève, première épouse du comte Thomas Ier, était aussi de résidence au château de Salins en Tarentaise, puisque c'est là qu'elle concède à l'archevêque Bernard le droit de pâturage sur la montagne d'Hautecour, par *lettres du quatorzième d'août*, M.CCXVIII (2). Huit ans auparavant, 1210, cette même princesse étant au château de Tournon en Savoie avec Aymon de Briançon, archevêque de Tarentaise, terminait les différends qui existaient entre l'abbé de Tamié et les prieurs de Cléry et de Gilly (3).

Philippe de Savoie, huitième fils et quatrième successeur du comte Thomas Ier, honora aussi de sa présence le château et la ville de Salins, où il fit quelques acquisi-

(1) Guichenon, *Hist. généal.*, I, p. 248.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 253.
(3) *Id.*, *ibid.*

tions et diverses transactions avec saint Pierre III, fils de Guillaume Grossi, du Châtelard, élu archevêque de Tarentaise quelques jours avant la Pentecôte, 1271 (1). *L'inventaire des anciens titres de l'archevêché de Tarentaise* mentionne quelques-uns des actes de ce prince relatifs à Salins et spécialement : 1° une transaction datée du mercredi 6 des ides de mars de l'an 1276, passée entre le prince Philippe, comte de Savoie et l'archevêque de Tarentaise, concernant la juridiction de l'archevêché *sur les hommes de Salins*; 2° une autre transaction du 7 des kalendes de mai 1276, fut faite entre Pierre, archevêque de Tarentaise, et le châtelain de Salins agissant au nom du comte de Savoie, pour régler les droits des *langues et éminages;* 3° le 3 juillet 1277, une vente était faite par Perronet, fils de *Vallenchi de Cours,* au comte Philippe, *d'un four et une maison dans la ville de Salins,* pour le prix de six livres fortes de Suze, soit 39 livres de Vienne (2).

En 1273, la princesse Alix, épouse du comte Philippe de Savoie, faisait un accord avec le *seigneur Pierre, archevêque de Tarentaise, pour regard de certains empêchements* apportés aux marchés de Moûtiers, à l'occasion des marchés qui se tenaient alors à Salins, et dont il a été parlé précédemment. L'historien Guichenon rapporte que cette princesse « fit son testament à Salins, au mois de « novembre 1278, par lequel elle institua son héritier « au comté de Bourgogne, Othon de Bourgogne, son fils « aîné, *seigneur de Salins... ;* qu'elle décéda le 8 mars

(1) Besson, *Mémoires,* p. 309.
(2) *Invent.* III, n° 17, etc.

« 1279 (1). » Mais, il est évident qu'il ne s'agit point, dans ce passage, de Salins en Tarentaise, comme quelques-uns l'ont cru trop légèrement, pour n'avoir pas réfléchi qu'il existe dans le département du Jura, formé d'une partie de l'ancien comté de Bourgogne, une petite ville qui porte aussi le nom de Salins, à cause des eaux salines qui y sourdent et dont l'exploitation n'a commencé qu'au 17e siècle (2).

Les princes de la Maison de Savoie étaient jaloux de maintenir et même d'élargir les droits qu'il avaient acquis sur quelques parties de la Tarentaise dès l'an 1082. Nous avons déjà vu qu'ils avaient fait du bourg de Salins le centre de leur juridiction civile dans ce pays ; ils s'occupèrent aussi, dès cette époque, à ajouter de nombreux ouvrages de fortification aux remparts naturels qui défendaient déjà leur château-fort de Salins. Dès la fin du 12e siècle, ils firent élever les nombreuses tours de forme ronde, dont les débris gisent sur le plateau de Melphe ; elles étaient destinées à protéger leur ville de Salins au milieu des conflits réitérés indiqués précédemment. Un large chemin, faisant suite à l'ancienne voie romaine qui traversait le le défilé du Séran, se prolongeait sur la rive gauche du Doron, jusque vers le centre de la ville de Salins, et probablement encore jusqu'en face de l'entrée principale du château, taillée dans le rocher qui s'élève au sud-est du village actuel. On pouvait ainsi arriver à Salins et à son château-fort, sans traverser la cité de Moûtiers, centre de la juridiction souveraine des archevêques de Tarentaise.

(1) *Hist. généal.*, p. 296.
(2) A. Balbi, *Géogr.*, p. 185.

Ce chemin ducal existait encore à la fin du 17e siècle, comme on le voit par une injonction faite le 20 octobre 1689, *de la part de son S. A. R., par ordre d'illustre seigneur, conseiller d'estat, le comte de Tacin, intendant général de deçà les monts, à messieurs les scindiques de la paroisse de Bellecombe et aux conseillers d'icelle,* pour les sommer *de venir demain, vingt-un octobre* 1689, *faire le chemin du côté de Ponserand, depuis la chapelle de Ste-Hélène, jusqu'au deçà de la chapelle St- Roch qui est ruinée, tirant du côté de Salins :* On recommande de n'envoyer que des *hommes forts et capables pour ce faire, s'agissant de l'intérêt de sa dite A. R.* (1). La ligne que suivait cet ancien chemin est encore indiquée aujourd'hui par de nombreux débris de murs échappés aux érosions du torrent Doron.

Il paraît que, dès la fin du 12e siècle, les princes de Savoie inféodérent leur château de Salins à une famille noble, dont les membres figurent dès lors dans l'histoire avec le titre de *seigneurs de Salins* en Tarentaise. Je réunis ici les rares documents que j'ai pu recueillir sur cette ancienne famille, avec l'espoir qu'il pourront un jour être complétés.

III.

L'origine de l'illustre famille de Salins—*Saltin, Sallins, de Sallino,*—nous reste inconnue, ainsi que l'époque précise et la cause de son anoblissement. Quelques actes in-

(1) Arch. de Bellecombe.

diqués par Besson, plusieurs autres mentionnés dans *l'Inventaire des titres de l'ancien archevêché de Tarentaise,* ou retrouvés dans des maisons particulières, vont nous fournir des renseignements assez intéressants sur les principaux membres de cette maison seigneuriale.

Je trouve d'abord un seigneur Verloz de Salins qui, l'an 1202, cédait à l'archevêque Aymon II, frère d'Emeric, seigneur de Briançon, *des cens et servis rière la paroisse des Allues* (1).

En 1252, le comte de Savoie Amé IV fait une déclaration par laquelle il prononce que *la maison possédée par Pierre de Sallin, près de Ste-Hélène, est du domaine soit fief de Tournon* (2).

Dans les dernières années du 13e siècle, on voit paraître Antoine de Salins; il est mentionné comme père de noble François de Salins dans plusieurs actes de reconnaissance.

Pierre de Salins, qui avait été châtelain de la terre de l'Eglise de Tarentaise, *aptea castellanus terræ Ecclesiæ Tarentas.* (3), figurait dans la fameuse révolte de l'an 1333, qui occasionna le siége de la cité de Moûtiers et la destruction de ses murs d'enceinte.

Jacques de Salins, chanoine et sacristain, était prieur de l'église de Tarentaise dès l'an 1331 (4). Il fut élu archevêque de cette même église par les chanoines réguliers et séculiers, immédiatement après les obsèques de son prédé-

(1) Besson, *Mém.*, p. 202.
(2) *Invent.* des titres du Duché de Savoie.
(3) Besson, *id., Preuves* n° 84.
(4) *Id.*, *ibid.*, p. 224.

cesseur, Mgr Bertrand de Bertrand, décédé le 9 mai 1334, à l'aube du jour (1). Par lettres données au château du pont Vêle le 5 septembre 1334, Aymon, comte de Savoie, donna ordre à ses officiers de restituer à Jacques de Salins, élu et confirmé archevêque de Tarentaise, les biens de cette église qu'ils avaient pris sous leur garde après la mort de l'archevêque Bertrand. En 1335, notre prélat se réfugiait au prieuré de Cléry, à cause des troubles qui agitaient la vieille cité de Moûtiers ; il partait de là pour se rendre à Annecy auprès du comte de Savoie, qui se trouvait alors dans cette ville avec le comte de Genève, à l'occasion d'un mariage. Il sollicita instamment la clémence du prince en faveur des rebelles ; mais il ne put rien obtenir, et le comte de Savoie lui fit cette réponse courte et décisive touchant les habitants de Moûtiers : *Aut paterentur obsidionem, aut captionem alienigenarum in civitate Musterii* (2). Ce ne fut que le 29 janvier, 1336, que le comte Aymon accorda enfin à l'archevêque Jacques de Salins des lettres de grâces en faveur des coupables et des complices de la révolte. Ces lettres, datées du château de Chillon, nous ont été conservées par Besson (3). La joie que notre archevêque dut éprouver à la suite de cet heureux résultat, ne fut pas de longue durée : on lui suscita de nouveaux désagréments personnels ; on affirma que son élévation à l'épiscopat était irrégulière. La cause fut déférée à Rome, où il ne put se laver de la tache de simonie dont on l'ac-

(1) Besson, Mém., p. 211.
(2) *Idem*, p. 212.
(3) *Preuves* n° 84.

cusait; il en mourut de chagrin en 1341, après le 31 mars (1).

Le 29 juin 1365, François de Salins faisait partie de la nombreuse suite de chevaliers et de nobles qui accompagnaient l'archevêque Jean IV du Beton, à son entrée solennelle dans la cité métropolitaine de Moûtiers. Dans l'intéressant récit que Besson nous a conservé de cette réception vraiment princière, le nom de François de Salins est inscrit immédiatement après celui de Pierre de la Rochette, qui figure en première ligne en sa qualité de frère du nouvel archevêque; il est permis de voir en cela une preuve de la haute considération dont jouissait alors le nom de Salins. Dans un acte de reconnaissance du 11 mars 1392, ce même François de Salins porte le titre de *conseigneur de St-Paul,* qu'il avait acquis par héritage de N. François d'Avallon (2).

Antoinette de Salins est mentionnée dans un acte de l'an 1388, en qualité d'épouse de N. Aymon de Villette.

L'acte de visite pastorale de la paroisse de St-Paul, du 4 juillet 1792, nous apprend que l'ancienne chapelle de St-Sébastien érigée au quartier de Blay, fut fondée le 6 septembre 1401 par N. Nicod de Salins, conseigneur de St-Paul. Cette antique chapelle a été agrandie en 1803 pour servir d'église paroissiale à la nouvelle succursale de Blay détachée de celle de St-Paul vers cette même époque (3).

Un acte de reconnaissance du 7 mai 1420 porte que N.

(1) Besson, Mém., p. 212.
(2) *Invent.*, Grosse 3e.
(3) Arch., de l'évêché de Moûtiers.

Pierre de Salins, fils de feu Jean, feu François, feu Antoine, conseigneur de la vallée de St Paul, était de résidence à Conflans, et qu'il devint héritier de N. Jacquemet de Centron, son frère utérin. Il figure encore dans des actes du 2 octobre 1422 et du 30 octobre 1430 (1).

Un N. Nicolet de Salins, fils de Pierre, feu Jean, feu François, est mentionné dans un acte de l'an 1430.

En 1451, N. Nicod, seigneur de Salins, présentait et nommait un chapelain pour la chapelle de Notre-Dame de Pitié érigée dans l'église de Salins; en 1466, il achetait un fief rière Bozel, de N. Pierre de Duin : cet acte indique qu'il était fils de feu Pierre de Salins (2).

André de Salins était au nombre des cinq frères religieux de l'Observance venus du couvent de Myans, et mis en possession des bâtiments du prieuré de St-Michel sur Moûtiers le dimanche, 20 septembre 1471, pour en faire un couvent de leur ordre (3).

Le 23 janvier 1498, plusieurs particuliers passaient un acte de reconnaissance en faveur des trois frères nobles Pierre, Urbain et Nicod, fils de feu N. Nicod de Salins, qui possédaient en fief et direct domaine les prés, champs et granges dépendant du château de Melphe (4). Pierre de Salins, qui figure le premier dans cet acte, était chanoine de la métropole de Moûtiers; il concourut, en cette qualité, à l'élection de l'archevêque de Tarentaise Claude de

(1) *Invent., ibid.*

(2) Arch. de l'évêché de Moûtiers.

(3) *Mém. de l'Acad. de La Val d'Isère*, I, p. 228.

(4) Titres trouvés chez M. Napoléon Leissus, des Frasses.

Château-vieux, le 7 avril 1497 (1). Le 2 décembre 1508, ces trois frères passaient un acte de reconnaissance en faveur de l'archevêque, pour diverses pièces de terre situées aux Allues, à St-Martin de Belleville, à Bozel, à Naves, à Montgirod, à St-Jacquemod. Dans cet acte, N. Urbain de Salins porte le titre de *conseigneur de Blay et de la val de St-Paul* (2).

Vers l'an 1505, N. Maffreid de Salins était bailli de Moûtiers ; le 1er juin 1507 il procédait, en cette qualité, à l'exécution d'une sentence prononcée le 15 mai précédent, par Bernardin Morini, professeur de droit et juge du comté de Tarentaise, contre N. Claude de Mascot, curateur des personnes et des biens de Bertrande et Clémence, filles de feu Etienne Bayetti de Moûtiers. Cette sentence portait, entre autres dispositions, que le vénérable chapitre régulier serait mis en possession d'une maison et grange saisies sur les héritiers d'Etienne Bayetti ; l'exécution en fut confiée à *N. Maffredo de Sallino, ballivo ballivatus Musterii*. A cette fin, le bailli se rendit à la maison saisie, avec la sentence ; il fit apposer sur les portes le sceau de l'archevêque de Château-vieux, et en mit ainsi en possession Rd. Louïs Achard, chanoine régulier de St-Pierre de Tarentaise, établi procureur du vénérable chapitre par délégation du 27 novembre 1504. Le bailli, N. Maffreid, dressa cet acte de mise en possession à Moûtiers, en présence de N. Jean-Louis Duverger, châtelain

(1) Besson, *id.*, p. 218.

(2) *Invent. reconn.;* Grosse 9e.

de Salins, et spectable Antoine Teste, docteur-ès-droit, juge de Maurienne et de Tarentaise (1).

M. le chanoine Million, qui m'a fourni une grande partie des documents indiqués dans cet article, a trouvé dans les archives de la commune des Chapelles un acte de reconnaissance de l'an 1510, passé en faveur des deux frères, nobles et puissants hommes et écuyers ducaux, François et Maffreid de Salins, conseigneurs de la vallée de Bozel, de Cornillion et de Marthod, héritiers du seigneur Urbain de Salins, leur frère : *Actum in favorem nobilium et potentum virorum ducalium scutiferum Francisci et Maffredi de Sallino, fratrum, condominorum vallis Bozellarum, Curnilionis et Marthodi, et etiam hæredum spectabilis militis Domini Urbani de Sallino, eorum quondam fratris.* Ils étaient fils de feu noble Louis de Salins, feu Pierre, feu François, comme on le voit dans un autre acte de reconnaissance qu'ils passèrent en faveur de l'archevêque le 3 juillet 1512, pour des biens situés à Centron. Vers cette époque, la mense archiépiscopale fit l'acquisition de plusieurs rentes féodales des nobles de Salins (2).

Le 29 avril et le 24 mai 1522, les anciens actes de reconnaissance pour les vignes, prés, champs et granges dépendants du château de Melphe étaient renouvelés en faveur de N. Urbain de Salins, fils de feu N. Nicod, par l'entremise de Me Sarrazin, notaire et commissaire (3). Quelques années après, demoiselle Jeanne de Salins, fille unique et héritière universelle de N. et puissant Urbain de Salins,

(1) Arch. de Mme Coche.

(2) *Invent., ibid.*

(3) Arch. de Napoléon Leissus.

épousait un seigneur de Riddes, et, vers l'an 1557, elle établissait pour son héritier universel noble et puissant Jean de Riddes, fils de N. Mermet de Riddes, seigneur de Flumet et de Megève (1). C'est ainsi qu'une grande partie des droits des seigneurs de Salins, et en particulier la seigneurie du château de Melphe, fut transférée à la famille de Riddes, sur laquelle je reviendrai après avoir terminé ce qu'il me reste à dire sur celle de Salins.

Le 4 février 1559, N. Jean-François de Salins, conseigneur de Bozel, assistait comme témoin à un acte de cession faite par demoiselle Hélène, fille de François de Loctier, écuyer, seigneur de Bellecombe. Il possédait à Moûtiers une maison dans laquelle fut passé un acte de vente faite par les frères Jean-Louis et Hugues de Loctier, seigneurs de Bellecombe, le 16 juin 1568 (2). Son épouse était noble Louise Rivoire, qui fut marraine de Louise, fille de N. Jean-Louis de Loctier et de Gabrielle d'Angeville, en 1575.

Vers cette époque, on voit figurer dans quelques actes un N. Joseph Maffreid de Salins, qui mourut *ab intestat* et sans enfants le 21 octobre 1624 ; son hoirie ne fut acceptée que sous bénéfice d'inventaire par les fils de son frère, dont il va être question (3).

N Gaspard de Salins, frère du précédent, épousait, vers l'an 1610, Marguerite de Loctier, fille de N. Jean-Louis et de Gasparde d'Angeville. Il possédait à Bellecombe les terrains appelés le petit *Espignin*—Lépigny—et le *Cho-*

(1) *Invent., ibid.*
(2) Arch. de Mme Coche.
(3) *Idem.*

sal. Il mourut avant l'an 1624, puisque deux de ses enfants, Charles et Jacques de Salins, étaient alors sous la puissance de sa veuve Marguerite de Loctier, comme on le voit par une ordonnance que Charles-Emmanuel, duc de Savoie, adresse le 30 septembre 1626 à son conseiller sénateur au Sénat de Savoie, pour lui mander d'*admettre la cause de Charles et Jacques, enfants de feu N. Gaspard de Salins*, qui réclamaient contre leur mère, pour des droits qu'elle avait laissés périmer en sa qualité de tutrice (1).

Demoiselle Marguerite Françoise—*Françon*—de Salins, fille de N. Gaspard et de Marguerite de Loctier, épousa noble et puissant seigneur Abel de l'Allée, seigneur de Vanchi, baron de la Tornette, conseigneur des Clefs et de la val de Bozel. Le 22 juin 1641, elle donnait le jour à un enfant qui fut baptisé dans l'église de Bellecombe sous le nom de François. Elle était veuve dès l'an 1670, comme on le voit dans un acte de vente qu'elle fit le 23 février 1671, à l'archevêque François-Amédée Milliet de Challes, d'une *juridiction rière le val de Bozel*, après avoir obtenu le consentement de N. et Rd. Louis-François de l'Allée de la Tornette, en date du 1er octobre 1670 (2). Elle fut sépulturée à Bellecombe le 9 juin 1680 (3).

Les autres membres de la famille de Salins dont j'ai trouvé les noms dans quelques actes de cette époque sont : N. Claude de Salins, dont on inventoriait les biens en 1701 ; Amédée, Charles et Marguerite de Salins, qui ajou-

(1) Arch. de Mme Coche.
(2) *Idem*.
(3) Registres de Bellecombe.

taient à leur titre de noblesse celui de *citoyens de Moûtiers*, en 1623 et 1632 (1); enfin, demoiselle Jacqueline de Salins, qui épousa N. Antoine-Gaspard de Riddes, et qui lui survécut de quelques années (2). Je n'ai pu découvrir la date précise de ce mariage, mais il est certain que cette alliance acheva de faire passer à la maison noble de Riddes la plupart des titres seigneuriaux dont la famille de Salins avait été en possession pendant plusieurs siècles, et spécialement les titres de seigneurs *de Blay, du château de Melphe,* et de conseigneur de St-Paul.

Nous avons déjà vu que demoiselle Jeanne de Salins, fille unique et héritière universelle de N. et puissant Urbain de Salins avait épousé un seigneur de Riddes, et que, vers l'an 1557, elle établit pour son héritier universel N. et puissant Jean de Riddes, fils de Mermet, seigneur de Flumet et de Megève. Dès lors, ce N. Jean de Riddes portait le titre de *seigneur de Blay,* et de *conseigneur de la val de St-Paul en Tarentaise;* il avait aussi une maison-forte à Megève, comme on le voit dans un acte du 11 juin 1582, par lequel sa sœur N. Marie, veuve de N. Jean Duchatel, de la paroisse de Megève, cède tous ses droits à Antoine-Gaspard de Riddes, fils de Jean, moyennant la somme de 25 écus d'or d'Italie (3). Ce même acte nous apprend que N. Jean de Riddes, héritier universel de demoiselle Jeanne de Salins, faisait son testament à Moûtiers, le 15 janvier 1565, par devant

(1) *Idem.*
(2) Arch. de Moûtiers : *Actes authentiques.*
(3) *Idem, ibid.*

Jean Reymonde, notaire. Il transmettait tous ses droits à ses deux fils Jean François et Antoine-Gaspard de Riddes; il faisait aussi un legs de 25 écus d'or d'Italie à sa sœur Marie. Par testament du 28 mai 1571, l'aîné de ses enfants, Jean-François, cédait tous ses biens à son cadet N. Antoine-Gaspard de Riddes, qui, comme je l'ai dit ci-dessus, épousait demoiselle Jacqueline de Salins, et devenait ainsi l'unique héritier des titres seigneuriaux que l'illustre famille de Salins avait ajoutés à son titre primitif.

Aussi, nous voyons, par un acte de reconnaissance du 29 mai 1576, que les vignes, prés, champs et granges dépendant du château de Melphe, et reconnus précédemment en faveur des seigneurs de Salins, sont alors reconnus par divers particuliers en faveur de N. Antoine-Gaspard de Riddes, feu Jean, héritier universel de demoiselle Jeanne de Salins (1). C'est en cette même qualité qu'il présentait et nommait un chapelain pour la chapelle de Notre-Dame de Pitié érigée en l'église de Salins, et dont le droit de patronage appartenait antérieurement aux seigneurs de Salins (2). Enfin, dans un acte du 23 janvier 1607, Antoine-Gaspard de Riddes porte les titres de seigneur de Blay, de St-Thomas-des-Esserts, du *château de Melphe,* et conseigneur de la vallée de St-Paul.

La famille de Riddes ne resta pas longtemps en possession de ces titres et fiefs qu'elle avait hérités en Tarentaise des nobles de Salins; car, Antoine-Gaspard de Riddes n'ayant point d'enfants de son mariage avec demoiselle Jac-

(1) Arch. de N. Leissus.

(2) Arch. de l'évêché.

queline de Salins, léguait, par testament du 15 novembre 1616, tous ses biens *sur la rivière d'Isère dès Rognaix jusqu'au pont des Chèvres, et tout ce qui dépend de la juridiction de Blay, de St-Thomas-des-Esserts, et de la conseigneurie de St-Paul,* à N. Jacques-Antoine Duverger, son *neveu et filleul*, fils de N. Gaspard Duverger, et petit-fils de N. Jean Duverger et de Thomase de Riddes. Ces faits sont consignés dans le testament olographe de noble Gaspard Duverger, du 20 juillet 1623 (1). Peu de temps après, la seigneurie du château de Melphe passait également à la famille Duverger, par la mort de demoiselle Jacqueline de Salins, veuve de N. Antoine-Gaspard de Riddes (2); et ce titre fut conservé par les N. Duverger jusqu'à la fameuse révolution égalitaire de 1793.

IV.

La famille Duverger — *de Viridario,* — qui compte encore aujourd'hui de nombreux représentants, dont plusieurs se distinguent dans la carrière des armes, la magistrature et le barreau, est certainement une des plus anciennes et des plus considérables de notre pays. Elle figure dans les annales de la Tarentaise dès le 12e siècle. En 1231, N. Vuillerme Duverger de *Biorges*—hameau de la Bâthie—prêtait hommage à l'archevêque Herluin pour le fief noble attaché à cette localité. Vers la même époque, on voit apparaître les nobles Duverger de *Bozel,* qui tenaient, en 1273, de l'archevêque Rodolphe Grossi,

(1) Arch. de la comm. de Bellecombe.
(2) Arch. de Moûtiers, *idem.*

du Châtelard, des rentes féodales rière la paroisse de St-Martin de Belleville (1). Déjà, le 4 des kalendes de janvier 1269, ce même prélat, étant à Palerme, faisait donation à Pierre Duverger, chevalier—*miles*—d'une cense annuelle de 50 sols forts à percevoir rière St-Martin de Belleville, *en récompense de ses bons services* (2).

Le centre de la juridiction seigneuriale des N. Duverger était dès lors fixé à Bozel, où ils avaient une maison-forte avec tour, *in angulo villæ Bozellarum;* elle s'étendit bientôt sur divers fiefs situés dans cette vallée, et notamment à St-Bon, à Champagny, au Planey—*Plagnet*—et à Montagny, comme on le voit par une foule d'actes de reconnaissance et d'hommage, mentionnés dans *l'Inventaire des titres de l'archevêché de Tarentaise.*

Dès le 15e siècle, des membres de cette même famille possédaient des fiefs nobles, avec maisons-fortes, au chef-lieu de Bellentre, et à Landry, où ils avaient le titre de *seigneurs du Châtel.* Mais, la maison-forte de Cœur—Grand-Cœur—ainsi que les immenses et belles propriétés qui en dépendaient, étaient l'apanage principal réservé à la branche aînée ; car, le testament de N. Gaspard, feu Jean Duverger, déjà cité précédemment, porte que « la « maison-forte de Cœur et les biens et fiefs circonvoisins « dessous le Siaix, seront toujours la portion de l'aîné en « fidéicommis de mâles en mâles ; et s'ils n'ont pas d'en- « fants mâles, la fille aînée est susbstituée à condition que « ses enfants mâles porteront le nom et armes ; et si aucun « n'a d'enfants mâles, le testateur substitue aux mêmes

(1) Inventaire, *ibid.*
(2) Besson, *Mém.*, p. 208.

« conditions N. Jean-Louis, feu Georges Duverger de « Landry, seigneur du Châtel, et ses enfants (1). »

Il me serait bien agréable de donner plus de développements à ces indications générales; mais elles suffisent pour montrer la large place que cette illustre famille doit occuper dans les annales du pays, et combien il serait utile de faire un travail historique complet sur cette ancienne maison, qui possède encore de riches archives soigneusement conservées. Pour ne pas trop m'écarter de mon sujet, je me bornerai à mentionner ici quelques actes qui établissent les rapports des N. Duverger avec la paroisse de Salins et le château de Melphe.

Vers le commencement du 16e siècle, N. Jean-Louis Duverger était châtelain de la châtellenie de Salins en Tarentaise, *à Saxo inferius*. Le 6 octobre 1507, il adjugeait, en cette qualité, à Georgine Gilloz de Duing, un pré situé à Bellecombe et vendu aux enchères; cette adjudication se fit *per traditionem unius manualis calami, ut moris est;* et l'acte en fut dressé à Moûtiers *in ducali bancha alæ veteris* (2).

Sur la fin du 16e siècle, la famille Duverger s'alliait avec la famille noble de Riddes, héritière principale des seigneurs de Salins; N. et puissant Jean Duverger, seigneur de *Sézarches—Césarches*—épousait demoiselle Thomase de Riddes. En 1616, leur petit-fils N. Jacques-Antoine Duverger, devenait l'héritier principal de N. Antoine-Gaspard de Riddes, son oncle et parrain, qui lui transmettait les titres de seigneur de Blay, de St-Thomas-des-Esserts,

(1) Arch. de la comm. de Bellecombe.
(2) Arch. de Mme Coche.

et de conseigneur de St-Paul, avec tous les droits de juridiction qui y étaient attachés; quelque temps après, demoiselle Jacqueline de Salins, veuve de N. Antoine-Gaspard de Riddes, délaissait aussi la seigneurie du *château de Melphe* à la famille Duverger, comme je l'ai dit ci-dessus.

Le fait de cette transmission de droits seigneuriaux est confirmé par plusieurs actes postérieurs, et notamment par l'exercice du droit de patronnage sur la chapelle de Notre-Dame de Pitié de Salins, indiquée comme appartenant aux N. Duverger dans les actes de visites pastorales de 1643, 1655 et 1774. Dans une transaction du 29 juillet 1734, faite avec Rd Pierre Bornand, curé de Salins, N. Christophe, fils de feu N. Gaspard Duverger, ajoute à ses titres ecclésiastiques de doyen de la métropole, de grand-vicaire et official de l'archevêché de Tarentaise, ceux de seigneur de *St-Thomas-des-Esserts, du château de Melphe,* de la maison-forte de Cœur, et conseigneur de la vallée de Bozel (1).

L'immense héritage attaché à ces nouveaux titres donnait dès lors un nouveau lustre à l'ancienne famille Duverger, dont plusieurs membres occupèrent des places distinguées dans l'Eglise et dans l'Etat. Vers l'an 1690, N. Jean-François Duverger était juge-mage du Bugey; le 20 septembre 1680, son excellence Bonne-Christine de de Savoie acceptait de servir de marraine à Charles-Philibert, fils du seigneur Gaspard Duverger et de N. Gasparde Vibert (2). Le filleul de cette illustre princesse devint plus tard major général des armées du roi; il obtint que la

(1) Titres comm. par M. Urbain Vieuge de Salins.
(2) Actes de baptême de Moûtiers.

seigneurie de St-Thomas-des-Esserts fût érigée en *baronnie,* en faveur de son fils aîné Christophe-Gaspard, qui porta les titres de citoyen de Moûtiers, et conseigneur de la vallée de Bozel, *baron de St-Thomas-des-Esserts,* chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, comme on le voit dans plusieurs actes de la première moitié du 18e siècle (1).

Le titre de baron de St-Thomas-des-Esserts fut dès lors attaché à la branche aînée, qui est aujourd'hui représentée par M. le baron Duverger de St-Thomas Marie-François-Léon-Philibert, membre honoraire de l'Académie de La Val d'Isère, de résidence à Moûtiers, fils aîné de feu Marie-Gaspard-François-Henri, et de dame Jeanne-Marie de Montbel. La branche cadette conserva l'ancien titre attaché à la seigneurie *de Blay;* et depuis le terrible incendie qui ravagea l'immense château féodal dont les ruines se voient sur la magnifique esplanade de rochers qui terminent la petite plaine au bas de l'église paroissiale de Blay, cette famille noble établit sa résidence principale à St-Paul. Le château de St-Paul présente encore aujourd'hui l'aspect le plus gracieux, au milieu d'un massif de verdure, sur la rive gauche de l'Isère, en face de la belle roche de Cevins, qui sert de piédestal à la statue monumentale de la Vierge Immaculée, érigée en 1866.

En parcourant les anciens *cottets* de la paroisse de Salins, on voit que les N. Duverger de St-Thomas et Duverger de Blay possédaient les plus belles parties de ce territoire. Le cadastre de 1738 indique comme *biens feu-*

(1) Regist. de Moûtiers.

daux, appartenant à N. Charles-Philibert Duverger de St-Thomas un grand nombre de pièces de champs, avec maison, à *Champollet*, à *Champennard*, au *Grand-Pré;* des vignes à Melphe, etc; N. Pierre-Joseph Duverger, chanoine, est mis en cote partiellement avec le baron Charles-Philibert Duverger de St-Thomas, pour des prés, champs, jardins, teppes, au *Foulon*. Enfin N. Christophe Duverger, chanoine, est taxé pour plusieurs immeubles sur Salins, et notamment pour le *château déroché au Melphe*, qui est coté à 2 livres 4 sous 10 deniers (1).

La plupart des auteurs qui ont parlé du château de Melphe, affirment qu'une imprimerie y était établie anciennement; ils appuient leur assertion sur l'existence d'un ouvrage imprimé, que les amateurs trouveront à la bibliothèque du grand séminaire de Moûtiers, où il est conservé. C'est un petit volume in-8°, de 355 pages, sur le frontispice duquel on lit ce titre assez explicite : *Réfutation de la doctrine de l'abbé de St-Cyran, par Duvergier de Hauranne, imprimée à Melphe, chez Maurice Mermilloud de Salins, en* 1680. Ce titre si formel ne semble pas permettre de douter que ce livre n'ait été imprimé au château de Melphe, sur Salins; quelques chroniqueurs ont même vu dans l'auteur un membre de la famille noble Duverger à laquelle appartenait la seigneurie de ce château. Mais des archéologues plus experts et plus sérieux pensent que cet ouvrage fut composé contre les Jansénistes par un auteur tout-à-fait étranger à la famille seigneuriale de Melphe; que l'éditeur, n'ayant pu obtenir le privilége du roi

(1) Arch. de la comm. de Salins.

exigé pour l'impression de ce livre, se permit de le supposer imprimé à Melphe par Maurice Mermillod, originaire de Salins et ouvrier typographe à Paris. J'avoue que cette explication, qui enlève à notre château de Salins un genre d'illustration qui lui paraissait bien et dûment acquise, me semble trop conforme à la vérité pour pouvoir être rejetée. Il est en effet difficile de supposer que, si une imprimerie eût réellement existé à Melphe à une époque relativement récente, on ne trouvât dans le pays qu'un seul ouvrage sorti de cet atelier.

Nous n'avons d'ailleurs aucun monument certain pour nous renseigner sur l'existence du château de Melphe en 1680 ; et on croit assez généralement qu'il a été dévasté vers l'an 1600, par le trop fameux Lesdiguières, terrible démolisseur des châteaux de notre pays, et impitoyable destructeur de nos vieilles archives. Ce n'est cependant là qu'une simple opinion, dénuée jusqu'ici de fondements historiques sérieux ; ce qui est certain, c'est que ce château était *déroché* en 1738, comme l'indique le cadastre de Salins dressé cette même année.

Il paraît aussi qu'une partie des nombreuses et fortes pierres taillées qui entraient dans les diverses constructions de cet immense château, fut employée à la grande digue commencée en 1738, pour protéger le bourg de Salins contre les eaux du Doron.

En parcourant cette digue qui longe le côté occidental du village, on y remarque, en effet, un grand nombre de pierres finement taillées, avec des formes diverses qui montrent qu'elles ont fait partie de constructions anciennes; qu'elles ont servi pour des portes et fenêtres d'un édifice

grandiose, qui ne peut être que l'ancien château dans les ruines duquel on ne trouve plus de matériaux utiles et travaillés.

Une tradition constante affirme que les Espagnols établirent un camp retranché sur les ruines du château de Melphe, dans le courant de la funeste occupation qu'ils firent de notre pays, depuis le 7 septembre 1742, époque à laquelle ils arrivèrent à Moûtiers, venant de la Maurienne par le col de la Madeleine et Doucy, jusqu'au 6 février 1749, date de l'évacuation complète de la Tarentaise (1).

Une déclaration du 7 nivôse, an 3 de la république française, *une, indivisible et démocratique,* signée par l'agent national A. Monet, prouve que les terrains occupés par l'ancien château de Melphe furent considérés, à cette triste époque, comme biens *féodaux et ecclésiastiques* : ils figuraient dans le cadastre au nom de Pierre Duverger-de Blay, chanoine (2). Ils furent acquis par un avocat Dufour, héritier universel de spectable Benoit Fontanil ; et par acte du 5 juillet 1821, ils devenaient la propriété de Jean-Marie Merme, chevalier de la Légion d'honneur, ex-chasseur à cheval de la garde, dont *l'histoire militaire* a été imprimée à Moûtiers en 1852 (3).

Né à St-Laurent de la Côte, le 25 février 1778, de parents peu fortunés et honnêtes agriculteurs, Jean-Marie Merme partit pour Paris à l'âge de onze ans, en compagnie de Jean-Claude, son frère aîné, poussé par cette maladie d'é-

(1) Manuscrit du chan. Chevray.

(2) Arch. de la comm. de Salins.

(3) Titres comm. par Mme Julie Fontanil, veuve Merme.

migration qui ne continue que trop à régner dans notre pays. Trop jeune encore pour occuper une place sérieuse, il se mit à faire le commissionnaire ; il se plaisait surtout avec les soldats, et il aimait à suivre les divers mouvements de troupes occasionnés par les émeutes révolutionnaires, qui commençaient à agiter la France. Son goût naturel pour la carrière militaire se développa au milieu de tous ces événements ; il entrait au service le 30 pluviose, an 3 (1794), dans le 18e régiment de dragons, et prenait part aux nombreuses campagnes faites par Napoléon Ier jusqu'en 1814.

Le congé absolu qui lui fut délivré à Saumur le 30 juillet 1814 donne les indications officielles suivantes : « Merme « Jean-Marie, chasseur de la 1re compagnie du corps « royal des chasseurs à cheval de France, natif de *Ravins*, « département du Mont-Blanc..... 1° a fait les campa- « gnes des ans 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14 ; 1806— « 7—8—9—10—11—12 et 1813 ; 2° légionnaire du 14 « mars 1806 à Austerlitz, sous le n° d'ordre 9992 ; 3° « blessé d'un coup de sabre à la main droite, à Madrid, le « 2 mai 1807 ; d'un coup de baïonnette au genou gauche, « en Egypte, à la bataille d'Aboukir ; d'un coup de balle à « la tête, en Asie, entre Nazareth et le Jourdain.» —La chute du grand empereur, pour lequel Merme a conservé une espèce de culte jusqu'au dernier jour de sa vie, le décida à quitter la carrière militaire. Revenu au pays, il épousait Françoise-Julie Fontanil le 9 mai 1815, et son attachement à Napoléon Ier le porta à donner à ses nombreux enfants les noms des principaux membres de la famille impériale. En 1821, il achetait les terrains attigus

à l'ancien château de Melphe, et s'occupait à rendre à l'agriculture ce sol couvert de ruines grandioses, mais dont le produit restait modique.

L'avénement de Napoléon III au trône impérial de France rendit à notre brave légionnaire d'Austerlitz une espérance qui ne fut point trompée; il obtenait, en 1860, avec la médaille militaire de Ste-Hélène, un large subside annuel, juste récompense due aux actes de bravoure consignés dans ses états de service.

Il ne jouit pas longtemps de cette honorable gratification. Vers la fin du mois de novembre 1864, l'énergie naturelle de notre vieux troupier dut céder devant la maladie qui le visitait pour la première fois et qui devait le conduire au tombeau.

Ses sentiments religieux, qui ne s'étaient jamais démentis depuis qu'il *avait trouvé la foi dans la grotte de Bethléem*, ainsi qu'il se plaisait à le répéter, se produisirent avec une franchise toute militaire pendant sa dernière maladie. Il ne s'occupait que de la grande *revue* à laquelle il serait bientôt appelé; il tenait à son scapulaire et à son chapelet autant qu'à sa croix de légionnaire; il aimait à recevoir les visites fréquentes de son curé, qu'il saluait ordinairement par ces mots : *bonjour, mon capitaine!* Dès les premiers jours de sa maladie, il voulut être muni des sacrements : il aimait à *recevoir le Bon Dieu!* Le 20 janvier 1865, fête de l'illustre saint Sébastien, modèle des vrais soldats chrétiens, il me fit appeler pour lui porter encore une fois le *Bon Dieu, sans lequel*, disait-il, *je ne veux pas partir*. Dès que son pieux désir fut satisfait, ce vieux soldat du 1er empire m'embrassait avec une effu-

sion de cœur que je ne puis oublier, en me donnant *rendez-vous au ciel!* Quelques instants après, il expirait au sein de sa famille, dans sa petite maison de Melphe, à l'âge de 87 ans.

Ses funérailles se firent dans l'église de Salins le 22 janvier 1865, au milieu d'un nombreux concours de personnes, et avec l'assistance des autorités administratives et judiciaires du chef-lieu d'arrondissement. Les honneurs militaires furent rendus à l'ancien légionnaire par un détachement de la compagnie des sapeurs-pompiers de Moûtiers, qui ouvrit ensuite une souscription dans ses rangs, pour élever un monument funèbre sur la tombe du brave soldat resté fidèle à Dieu aussi bien qu'à son empereur.

C'est une pyramide en marbre fixée dans le mur de façade du cimetière de Salins; on y lit l'inscription suivante au-dessous de la croix de la Légion d'honneur :

J.-M. MERME
MORT LE 20 JANVIER 1865
AGÉ DE 87 ANS.

—

Des Pyramides
A Moscou.

—

Blessé entre Nazareth et le Jourdain.
Reçu la croix des braves
de la main de l'Empereur
à la bataille d'Austerlitz
En 1806.

PAROISSE DE SALINS.

L'ancienne paroisse de Salins, dont les annales remontent à l'époque de l'établissement du christianisme dans nos contrées, était primitivement composée de quatre quartiers principaux, qui formèrent ensuite autant de *communes* distinctes, savoir : Salins, les Frasses, Villarlurin et Fontaine-le-Puits. Chacune de ces communes avait une administration civile à part, présidée par un syndic spécial; et les quatre syndics devaient intervenir dans les actes qui concernaient la *paroisse*. Ainsi, la visite pastorale faite à l'église paroissiale de Salins, le 11 janvier 1643, par Mgr Benoît-Théophile de Chevron, est signée par Maurice Petex, Pierre Abondance, Georges Fontanil, et Jean-François Goncelin, en leur qualité de syndics des quatre communes qui composaient la paroisse. Quelques années avant la révolution de 1793, la commune de Fontaine-le-Puits obtint l'érection d'une chapelle vicariale dépendant de la paroisse de Salins; mais cette séparation fut de courte durée. En 1801, une supplique signée par trente-cinq chefs de famille de la commune de Fontaine fut adressée à Mgr l'évêque du Mont-Blanc « pour appuyer les arrêtés pris le 17 « vendémiaire et le 30 pluviose par la mairie et le conseil « municipal de la dite commune, dans lesquels sont exposés « les plus puissants motifs d'obtenir l'établissement d'une

« succursale rière la dite commune. » Dans cette supplique les habitants exposent : « Que la distance qui « existe entre Fontaine-le-Puits et Salins n'offre qu'un « terrain d'une pente très-rapide, sujet à de fréquents « éboulements, à la chute presque continuelle de pier- « res pendant les temps pluvieux, et même aux avalan- « ches; que les habitants de Fontaine-le-Puits courent « fréquemment le danger de perdre la vie en se rendant « à Salins..... etc. En conséquence, ils demandent à ce « qu'il plaise à Monseigneur l'évêque du Mont-Blanc de « vouloir, dans la nouvelle circonscription des paroisses « de ce diocèse, établir une succursale pour le territoire de « cette commune (1). » Plus tard on reconnut la légitimité des raisons alléguées : la commune de Fontaine-le-Puits fut érigée en succursale à l'époque du rétablissement du culte catholique. Mais, dès le mois d'avril 1817, la nouvelle succursale fut privée d'un recteur particulier, et les habitants durent revenir à l'ancienne église paroissiale de Salins jusqu'en 1834, époque où la séparation devint définitive.

La petite commune des Frasses, qui comptait 35 habitants en 1807 (2), fut supprimée à la restauration, et réunie à la commune de Salins qui, conjointement avec la commune de Villarlurin, forme la paroisse actuelle, dont la population est d'environ 560 habitants.

Il m'aurait été bien agréable de réunir ici les nombreux souvenirs religieux qui se rattachent à cette antique paroisse : car ces souvenirs sont assurément les

(1) Archives paroissiales.

(2) Grillet, *Dict. hist.*, III, p. 84.

plus précieux et les plus intéressants pour les habitants d'un pays catholique ; mais les archives paroissiales ont été complètement dispersées par le vent révolutionnaire, qui semble avoir soufflé avec une violence spéciale sur cette petite localité, à cause de son voisinage du chef-lieu d'arrondissement. J'en ai pu cependant recueillir quelques débris dans diverses maisons particulières ; et je me fais un devoir de consigner ici ce que j'ai découvert d'intéressant, 1° sur l'église paroissiale et les usages religieux ; 2° sur les chapelles rurales ; 3° sur la cure, les curés et les vicaires ; 4° sur les personnages notables originaires de la paroisse de Salins.

I.

J'ai déjà rappelé précédemment que, d'après une tradition assez plausible, une église fut, dès le 5e siècle, élevée sur le territoire de Salins, en l'honneur de saint Etienne, par saint Jacques d'Assyrie, apôtre des Centrons, et premier évêque certain du diocèse de Tarentaise. Cette tradition offre de sérieux caractères de certitude, si on admet que l'ancienne ville de *Darentasia,* siége primitif des évêques de Tarentaise, s'étendait sur les bords du Doron, qui traverse le vallon de Salins. L'église primitive, qui portait le nom de *basilique, basilicam fundavit* (1), aurait été bâtie sur la rive gauche du Doron, vers le centre de l'ancienne ville, dans la petite plaine au bas de la Chaudanne, appelée aujourd'hui *plaine de St-Roch*. Après sa destruction, qui dut avoir lieu à la

(1) Besson, *Mémoires*, p. 190.

même époque et par les mêmes causes que celles de l'ancienne ville (1), on en construisit une autre dans des proportions plus modestes, sous le grand rocher qui s'élève du côté oriental du vallon : c'est l'église actuelle, qui compte certainement plusieurs siècles d'existence, quoique la date de sa construction ne puisse pas être précisée. Il n'est point improbable que cette église ne doive son origine à la célèbre abbaye bénédictine de St-Maurice en Valais : car, c'est à divers ordres religieux qu'est due la fondation de la plupart des anciennes églises de notre diocèse. Cette assertion semble confirmée par la dédicace de l'église de Salins à saint Maurice, par son antique dépendance du prieuré bénédictin de St-Michel sur Moûtiers, et par la donation qui en fut faite en 1140 au monastère de St-Maurice d'Agaune, laquelle pourrait bien n'avoir été qu'une espèce de restitution faite aux anciens fondateurs. Quoi qu'il en soit de ces données plus ou moins probables, il est certain qu'en 1140, saint Pierre II, archevêque de Tarentaise, donna et unit à l'église d'Agaune, l'église de Salins, ainsi que celles de St-Michel sur Moûtiers, de Montagny et de Fessons-sur-Salins, à condition qu'on continuerait à pratiquer dans cette abbaye la vie des chanoines *réguliers;* et si on y introduisait la vie *monastique*, cette donation devenait nulle. L'archevêque retint cependant sur ces églises un cens annuel de huit sols, et les droits de procession pour les fêtes de la Purification, des Rameaux, de Pâques, des Rogations, de

(1) Voir ci-devant, art. 1er, V.

l'Ascension, de la Pentecôte, de saint Pierre, ainsi qu'aux autres fêtes de la sainte Vierge et des saints dont le suffrage serait reconnu nécessaire : *si necesse fuerit eorum suffragium* (1).

Je crois devoir citer intégralement ce document précieux pour l'église de Salins, qui nous a été conservé par Besson dans ses *Mémoires* : les exemplaires en deviennent rares.

« In nomine Domini nostri Jesu-Christi, ego Petrus « Tarentasiensis Ecclesiæ Archiepiscopus, circumspecta « Religione Ecclesiæ Agaunensis, optimum duxi ut vera « fraternitas, et perpetua societas inter nostram et illam « esset Ecclesiam : Et ideo mihi et Decano, et aliis Ca- « nonicis Ecclesiæ nostræ placuit quod præfatæ Ecclesiæ « Agaunensi Ecclesiam Beati Michaelis cum Ecclesiis Sa- « lini, Montagniaci, et Fessonis dedimus perpetualiter, « dum in Canonica, non in Monachica perseveraverint « Regula, alioquin minime. In his retinemus annuum cen- « sum octo solidorum, et processiones videlicet in Puri- « ficatione gloriosæ Virginis Mariæ, in ramis palmarum. « in Pascha, in Rogationibus, in Ascensione, in Pentecos- « te, in festo Beati Petri, Beatæ Mariæ, in cæteris festis, « et in aliis sanctis, si necesse fuerit eorum suffragium. « Hujus rei testes sunt, Matheus Decanus, Guillelmus sa- « crista, Pontius, Ebrardus Cantor, Adalbertus Magister, « David, Bernardus Albertus de Ponte, Guibertus de Alta- « curia, Nicolaus, Petrus visus. Hanc cartam ego Matheus « Decanus dictavi præcepto Domini Archiepiscopi, anno

(1) Besson, *Mémoires; Preuves* n° 18.

« ab Incarnat. Domini millesimo centesimo quadragesimo.
« Innocentio Papa Rom. regnante Conrado Rege. »

Par suite de cette donation, l'église de Salins fut indubitablement dédiée sous le vocable de saint Maurice, car elle est toujours mentionnée dans les actes postérieurs à cette époque sous le titre de *Ecclesia S. Mauritii de Salino*. Elle fut dès lors desservie par des *chapelains* nommés par les chanoines de l'abbaye de St-Maurice en Valais. Un acte mentionné dans l'Inventaire des titres de l'ancien archevêché de Tarentaise, fut passé en 1193 entre le chapitre de Moûtiers et le P. abbé d'Agaune pour régler leurs droits sur les dîmes de Salins et de Fessons-sur-Salins (1).

Les prieurs de St-Michel sur Moûtiers conservèrent cependant une partie de l'ancienne juridiction qu'ils exerçaient sur l'église de Salins dès avant le 12° siècle, comme il conste par les démêlés qui surgirent à diverses reprises entre eux et les chapelains de Salins. Ainsi, en 1225, des différends assez sérieux s'agitaient entre Wuillelme, prieur de St-Michel, et Pierre..... chapelain de l'église de St-Maurice de Salins.

Le prieur, soit son chanoine député, prétendait : 1° avoir le droit de faire l'office divin quand il venait à l'église de Salins ; 2° que la maison presbytérale située auprès de l'église lui appartenait en toute propriété ; 3° que les offrandes et les legs pies faits par les défunts lui appartenaient de droit, ou, au moins, devaient être mis en commun et partagés. Le chapelain de l'église de Salins

(1) *Mémoires de l'Acad. de La Val d'Isère*, 3e livraison ; *Notices sur le Mont-St-Michel*.

ne voulut point se rendre à ces exigences, et le débat fut soumis à l'arbitrage de l'évêque Harluin. Le 2 juillet 1225, il fut réglé qu'une somme de cinq cents sols serait versée par le chapelain entre les mains du prieur, pour couvrir les arrérages. Pour l'avenir, l'archevêque prononça : 1° que le prieur, soit son chanoine député, officierait de droit aux fêtes de Noël, des Rois, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de St-Jean-Baptiste, de l'Assomption et de la Toussaint; 2° que la maison presbytérale appartiendrait au chapelain, avec la réserve qu'une chambre convenable serait fixée pour l'usage du prieur : *retento usu proprio lecti unius in camera magis decenti; et in cellario unius arcæ et jugeris, et de his prior habeat tantum usum proprium.* 3° On dressa une tabelle pour régler les offrandes et autres droits ; elle devait être placée dans l'église et confiée à la surveillance d'un clerc capable et discret, désigné par le prieur et le chapelain : *de matriculario autem ponendo in ipsa ecclesia, prior et capellanus de consilio statuant clericum idoneum ipsi officio et discretum.* 4° Le prieur retirera la portion canonique des aumônes faites par les défunts : si elles ne dépassent pas cinq sols, le chapelain aura droit à dix-huit deniers ; si elles dépassent cinq sols, il percevra deux sols, et le surplus appartiendra au prieur : *de eleemosinis decedentium portionem canonicam habeat prior : quando non excedunt quinque solidos, capellanus habeat decem et octo denarios ; quando excedunt quinque solidos, percipiat duos solidos, et residuum priori.* 5° Enfin, le prieur célèbrera la première messe les jours de sépulture, et le chapelain dira la seconde ; si

cependant le prieur ne voulait pas ou ne pouvait pas arriver à l'heure fixée, le chapelain célèbrerait la messe, afin de ne pas prolonger les offices, mais le partage des offrandes se ferait toujours selon l'ancien usage : *Missas in præsentia mortuorum, primam celebret prior, vel ejus canonicus; secundam capellanus. Si prior venire noluerit, vel vocatus non potuerit, celebret sacerdos, ne per ejus moram officium protrahatur; servata tamen longa consuetudine in recipiendis, habendis et dividendis oblationibus mortuorum* (1).

Si le chapelain Pierre montra tant de fermeté pour maintenir ses droits sur l'église de St-Maurice de Salins, contre les prétentions exagérées des prieurs du Mont-St-Michel, il paraît que quelques-uns de ses successeurs se montrèrent plus généreux envers ce même prieuré. Ainsi, en 1268, Hugues, chapelain de Salins, fit donation au prieuré de St-Michel de son droit sur les montagnes, pâturages et forêts d'Hautecour (2).

Mais l'antique prieuré du Mont-St-Michel, dont les droits anciens sur l'église de Salins sont suffisamment constatés par les données précédentes, fut abandonné vers le commencement du 15e siècle. La donation de ce prieuré, ainsi que celle des églises de Salins, de Montagny, de Fessons, qui avait été faite en 1140 par l'archevêque saint Pierre II à l'abbaye d'Agaune, fut annulée vers cette époque, soit que cette célèbre abbaye manquât alors de sujets, soit que les chanoines de St-Michel aient voulu rentrer dans

(1) Besson, *Mémoires*, p. 204, 205 et 235.

(2) Mémoires de l'Acad. de La Val d'Isère, *id., ibid.*

la vie monastique (1). En 1428, l'archevêque Jean V de Bertrand demanda et obtint du pape Martin V la réunion du prieuré de St-Michel à la mense archiépiscopale. Dès lors l'église de St-Maurice de Salins rentra sous la dépendance directe des archevêques de Tarentaise, après avoir été soumise pendant plus de trois siècles, soit aux prieurs du Mont-St-Michel, soit à l'abbaye bénédictine de St-Maurice en Valais.

II.

Le petit nombre de titres authentiques que j'ai pu découvrir, et qui remontent au commencement du 15e siècle, suffisent pour prouver que l'église de Salins jouissait alors de revenus considérables, grâce aux libéralités des familles nobles qui résidaient dans la paroisse, ou qui y possédaient des fiefs. Ainsi, en 1451, de nombreuses fondations y furent faites par les seigneurs de Salins, ainsi que par les deux frères nobles Gaspard et François Duverger, fils de Jacquemet Duverger, dit Veytho, de Bozel (2). Déjà, par testament du 12 février 1424, Georges de Pucet de Salins avait fait des legs assez considérables à cette église, ainsi qu'au curé et au vicaire de Salins. J'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans mes recherches un extrait authentique de ce testament, écrit sur deux demi-feuilles de parchemin, dont une servait de couverture à un ancien registre de l'état civil, et l'autre m'a été gracieusement communi-

(1) Mém. de l'Acad. de La Val d'Isère, *ibid.*
(2) Manusc. comm. par M. le chanoine André Chevray.

quée par M. Urbain Vieuge, de Salins. Je crois utile de citer ici le texte de ce document curieux par les détails qu'il renferme sur l'église dont je retrace les annales, et par les sentiments d'antique piété qu'il nous rappelle.

« In nomine Domini Nostri Jesu-Christi, amen. Anno « ejusdem Domini currente millesimo quatercentesimo « vigesimo quarto, indictione secunda, die duodecima « mensis februarii, præsentibus testibus inferius nomina- « tis, per hoc publicum instrumentum cunctis appareat « evidenter quod quia ægritudinis vehementia corporalis « mente plerique solet ab usu rationis privare incaritum, « nedum temporalia verum.... semetipsum dijudicare « non valet. Et ideo dum in mente sobrietas est, melius « providetur et salubrius ultimæ disponitur judicium « voluntatis, quapropter vir nobilis Georgius de Puceto de « Salino, sanus mente, sensu et intellectu, ac in sua exis- « tens bona memoria, per Dei gratia ut dicit, licet ægri- « tudine corporea sit amplexus, considerans tamen et at- « tendens quod mors et vita in manu et potestate Dei « sunt, et quod nichil est certius morte, nichil enim in- « certius hora mortis, et quod melius est sub spe mortis « testatus vivere quam sub spe vitæ præsentis intestatus « decedere : de bonis et rebus sibi a Deo collatis, ne in- « ter ejus successores....ipsius obitu quæstio ex eis valeat « oriri, per præsens suum testamentum nuncupatum, sine « scriptis, licet sit in scriptura per me notarium infra- « scriptum redactum de ejusdem Georgii testatoris præ- « cepto in mei dicti notarii et subscriptorum testium ore « proprio dicti Georgii vocatorum specialiter rogatorum « præsentia, disponit et ordinat in hunc modum qui se-

« quitur. Et primo invocatis nomine Domini nostri Jesu-
« Christi et Beatæ Mariæ Virginis ejus Matris, animam
« suam, corpus suum et omnes actus suos altissimo suo
« Creatori, Beatæque Mariæ semper Virgini Matri, ac
« sancto Georgio et sancto Mauritio ejus patronis, totique
« supernorum civium curiæ humiliter et devote recom-
« mendat. Item quod quando....Georgium testatorem ab
« hoc sæculo migrare decebit, eligit, vult et præcipit idem
« testator corpus suum sepeliri et tumulari in ecclesia Sti-
« Mauritii de Salino, ante altare fundatum in dicta eccle-
« sia in honore Sti Antonii. Et ad causam et pro eo quod
« ....sepeliatur infra eamdem ecclesiam ante dictum al-
« tare S. Antonii, idem Georgius testator dat et legat per-
« petuo et jure legati perpetui rectori prædictæ ecclesiæ
« S. Mauritii de Salino et rectoribus perpetuis Ecclesiæ
« qui nunc est et qui pro tempore futuro fuerit, in reme-
« dium animarum ipsius et prædecessorum suorum duos
« solidos fortium de eleemosyna annuali et perpetua; et
« etiam ad causam et pro eo quod Curatus et etiam Vica-
« rius unam Missam de officio defunctorum infra eamdem
« Ecclesiam in altari S. Antonii prædicto, anno quolibet
« in die obitus ipsius testatoris in remedium animarum
« ipsius et prædecessorum suorum. Et quos duos solidos
« fortium ut præscribitur annualiter legatos idem Georgius
« testator ponit et asseptat....quamdam peciam terræ et
« prati quam ipse testator dicit et asserit se habere sitam
« in territorio de Salino, versus Merderelum superius..,.
« nobilis viri Joannis *Fine da primiac* loco dicto in campo
« palmerii, juxta possessionem liberorum Petri Bernardi
« superius et ex parte Bellæ-Villæ, et juxta aquam Mer-

« dereli inferius, et juxta possessionem dicti Joannis *Fine*
« ex parte villæ de Salino » . . . . . .

Après plusieurs autres legs pieux contenus en quatorze lignes, dont il ne reste que quelques mots à l'extrémité de chaque ligne, le même parchemin contient ce qui suit :
..... « Et unam candelam cæream de valore duorum de-
« nariorum fortium, et duodecim denarios fortes. Item
« vult et præcipit dictus testator fieri per suos hæredes
« universales in remedium animarum ipsius testatoris et
« prædecessorum suorum in eadem Ecclesia S. Mauritii
« de Salino quamdam oblationem quæ vocatur annuale,
« et quolibet die dominico fiet dictum annuale, offerre
« vinum, panem, frumentum de valore duorum denario-
« rum fortium, et unum picotum boni vini puri et fran-
« chi. Item dat et legat ipse Georgius testator Domino suo
« Curato de Salino pro sua visitatione octo solidos fortes
« de eleemosyna semel dandos et solvendos eidem Domino
« Curato per hæredes universales ipsius testatoris infra
« scriptis, ad ipsius Domini Curati primam requisi-
« tionem. Item vult et ordinat dictus Georgius testator
« quod hœredes universales ipsius testatoris infra scripti
« teneantur et debeant dare, tradere et solvere bene fide-
« liter et de pace sine lite et sine aliqua juris vel facti
« exceptione eidem Domino Curato de Salino, aut ejus
« certo nuntio mandato, vel procuratori, videlicet tres flo-
« renos boni et parvi auri ponderis, aut octo solidos for-
« tium pro quolibet dictorum trium florenorum, pro lecto
« ejusdem Georgii testatoris, ad ipsius Domini Curati seu
« ejus certi nuntii aut mandati vel procuratoris primam
« requisitionem.....Item quum dictus Georgius tes-

« tator confessus sit pro se et suis hæredibus se debere
« Ecclesiæ S. Mauritii de Salino et rectoribus ipsius Ec-
« clesiæ viginti sex denarios fortium de eleemosyna an-
« nuali olim legatos tam per Petrum de Puceto, quondam
« fratrem ipsius testatoris quam per alios ejus prædeces-
« sores prout in testamentis propriis Petri de Puceto et
« aliorum testatoris prædecessorum asserit idem testator
« plenius contineri, et prout de dicta confessione facta
« per dictum Georgium dictæ Ecclesiæ et rectoribus ejus-
« dem de dictis viginti sex denariis. . . . . .
« ..... Et pro eo quod exinde et in perpetuum idem
« Dominus Curatus et alii in posterum Curati ipsius Ec-
« clesiæ teneantur et debeant facere processionem quali-
« bet die sabatti in perpetuum in tumulo ejusdem testa-
« toris et suorum prædecessorum, et etiam facere alias
« preces et commemorationes ac processiones quas dictus
« Petrus de Puceto..... et alii ipsius testatoris prædeces-
« sores in eorum testamentis fieri ordinaverunt; alioquin
« idem testator prohibet hæredibus suis dictos viginti
« sex denarios fortium solvere. . . . . .
« Et quia caput et fundamentum totius testamenti est
« hæredis universalis institutio; igitur in omnibus uni-
« versis et singulis Georgii de Puceto testatoris usagiis,
« servitiis, censis et redditibus annualibus, hommagiis
« jurisdictionibus, mero et mixto imperio, rebusque et
« possessionibus, et in omnibus ipsius Georgii testatoris
« bonis mobilibus et immobilibus, juribusque et rationi-
« bus quibuscumque tam a Saxo insuper quam etiam a
« Saxo inferius existentibus, exceptis per eumdem testa-
« torem superius legatis, dispositis et ordinatis. Idem

« Georgius testator instituit, facit et nominat sibi hære-
« des universales et generales, videlicet Aymonem et An-
« tonium ejusdem Georgii testatoris filios charissimos
« æquis portionibus inter ipsos dividendis. Et per ipsos
« Aymonem et Antonium videlicet per quemdam ipsorum
« pro medietate dictus testator vult et præcipit debita sua
« omnia persolvi, omniaque universa et singula per ip-
« sum testatorem superius legata, disposita et ordinata
« solvi, fieri, compleri et attendi integre et perfecte;
« clamoresque suos *(dettes criardes)*..... et ablata sua
« quæcumque sedari, corrigi et integre pacificari ad dic-
« tum, cognitionem et arbitrationem sanctæ Matris Ec-
« clesiæ..... Et hanc autem dictus Georgius testator
« suam ultimam voluntatem et dispositionem vult esse so-
« lam et unicam ac perpetuo valituram jure testamenti
« nuncupatorii, et si eo jure valere non potest, vult et
« præcipit dictus testator quod valeat et sit valitura jure
« codiciliorum; et si jure codiciliorum valere non potest,
« vult et præcipit dictus testator ipsam valere et fore va-
« lituram donatione causa mortis; et si non valet aut va-
« lere non potest, vult et præcipit dictus testator ipsam
« valere et ipsam perpetuis temporibus fore valituram eo
« jure et his juribus quo et quibus melius et firmius va-
« lere poterit et debebit, tam secundnm leges quam se-
« cundum canonicas sanctiones statuta et consuetudines.

. . . . . .

« Actum apud Salinum in domo dicti testatoris, vide-
« licet in aula bassa dictæ domus, præsentibus nobili
« viro Rudeto de Viridario de Cors, nobili Joanne Fine
« de Bosco, dicto Pommat; Antonio de Quegio cive

« Munsterii, Antonio Marchisii, notario, Joanne Bom-
« bini, Petro Butoz, Petro Jarlandi, Joanne Frayssii de
« Salino, et Thoma Veulardi habitatore dicti loci, testi-
« bus ad præmissa et proprio ore dicti testatoris vocatis
« et rogatis. Et me Ponceto Grobeli de Bosco auctoritate
« imperiali et curiæ Domini nostri Ducis Sabaudiæ nota-
« rio publico qui hanc clausulam ex originali testamento
« per me recepto de meis protocolis levavi, et signis
« mihi consuetis ad opus supra dicti Domini Curati de
« Salino et successorum suorum in eadem Ecclesia de
« Salino signavi in testimonium præmissorum. »

Au bas de l'acte, on lit cette addition : « Est quod dic-
« tus testator fundari præcipit quamdam capellaniam de-
« serviendam infra dictam Ecclesiam de Salino, casu quæ
« contingeret ambos suos filios ab humanis decedere sine
« liberis masculis et legitimis. . . . . .

La lecture attentive de ce document pourrait donner lieu à bien des observations intéressantes ; il suffira d'en résumer les principales dispositions, en faveur des lecteurs qui ne seraient pas assez familiarisés avec la langue latine.

On est d'abord agréablement impressionné par le parfum de piété simple et naïve qui caractérise chaque ligne de cet acte ; on voit que nos ancêtres ne rougissaient pas de produire jusque dans les actes purement civils les sentiments de foi vive et solide qui les distinguaient. Ainsi, c'est au nom de N.-S. Jésus-Christ, et après avoir invoqué la protection de la B. Vierge Marie et des autres saints qui étaient le plus en vénération dans le pays, que le noble testateur, Georges de Pucet de Salins, veut disposer

des biens et des choses qu'il reconnaît tenir de la libéralité de Dieu, son créateur. Il choisit le lieu de sa sépulture, et il ordonne qu'après sa mort, son corps soit enseveli au tombeau de ses ancêtres, qui était creusé devant l'autel de saint Antoine, érigé dans l'église de St-Maurice de Salins. Mais, sachant bien que son âme doit survivre à sa dépouille mortelle, il veut s'assurer le suffrage des prières de l'Eglise pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres. A cette fin, il fonde une messe qui devra être célébrée à perpétuité pour les défunts, le jour anniversaire de sa mort, à l'autel de saint Antoine, par les curés et les vicaires de Salins ; il fait aussi un grand nombre d'autres legs pour diverses aumônes à distribuer, soit aux pauvres, soit à l'église. Il prescrit à ses deux fils Aymon et Antoine, qu'il constitue ses héritiers universels par égales portions, de payer chaque année au curé de Salins la somme de vingt-six deniers forts déjà léguée précédemment par son frère Pierre de Pucet, à la charge par eux de faire une procession chaque samedi au tombeau de la famille, avec les prières d'usage ; il recommande aussi d'offrir, chaque dimanche de l'année de son décès, dans l'église de Salins, du vin, du pain et du froment pour la valeur de deux deniers forts, et un *picotin* de vin pur et franc. Cette offrande qui portait déjà alors le nom *d'annuel,* est encore aujourd'hui en vigueur dans la paroisse de Salins ; chaque dimanche de l'année du décès, un flambeau brûle, pendant le saint sacrifice de la messe, au vas des parents du défunt, comme pour en rappeler le souvenir, et une offrande de cinq centimes est faite pendant que le prêtre récite le *De profundis.* L'antique usage d'aller en proces-

sion sur le tombeau des défunts existe encore aujourd'hui dans un grand nombre de nos paroisses. A Salins, cette procession se fait après le service de la neuvaine, de la demi-année et de l'anniversaire, en chantant le psaume *Miserere*, suivi des versets et des oraisons pour les défunts. L'ancienneté de ces pieux usages doit nous les rendre encore plus vénérables.

Le testament de Georges de Pucet nous révèle aussi certains usages reçus anciennement, et qui paraîtraient aujourd'hui inacceptables : ainsi, le testateur assigne la somme de huit sols forts payable au Rd curé pour les visites faites pendant la maladie du défunt ; il fixe la somme de trois florins d'or, soit vingt-quatre sols forts pour prix du lit sur lequel il rendrait le dernier soupir, et qui devait appartenir de droit au Rd curé ; il recommande que cette somme soit payée par ses héritiers fidèlement, sans constestation aucune, au curé ou à son mandataire.

La clause ajoutée au bas de cet acte testamentaire montre bien l'esprit religieux qui dominait à cette époque, et qui portait particulièrement la noblesse à faire les plus grandes largesses aux églises qui devaient recevoir leur dépouille mortelle : c'est l'église de Salins qui serait devenue la principale héritière de noble Georges de Pucet, si ses deux fils étaient venus à mourir sans enfants mâles et légitimes. On voit que si les anciens ne reculaient pas toujours devant les grands crimes, il ne se refusaient pas non plus aux grandes expiations.

Enfin, ce remarquable document sert à confirmer la vénérable antiquité du culte spécial rendu dans l'église de Salins à saint Maurice, à saint Georges et à saint Antoine.

Je vais rappeler ici quelques pieux souvenirs à ce sujet.

III.

Quoiqu'il soit difficile de constater la forme primitive de l'église de St-Maurice de Salins, il est certain que dès la fin du 14e siècle, elle était ornée de trois autels faisant face aux trois nefs qui la composent actuellement.

L'autel principal, placé dans le sanctuaire, qui se prolonge à une longueur de 8 mètres sur 6 mètres de largeur, en face de la grande nef, fut dédiée à saint Maurice, patron et titulaire de cette église dès avant le 12e siècle au moins, si ce n'est dès sa fondation (1).

Tout le monde sait que saint Maurice était le chef principal de l'héroïque légion thébaine, qui faisait partie de la grande armée que l'empereur Dioclétien avait mise sous les ordres de Maximien-Hercule, pour soumettre les *Bagaudes*, peuples des Gaules révoltés contre la puissance romaine. Cette légion était composée de six mille six cent soixante soldats tirés de l'Orient et de la ville de Thèbes en Egypte (2); ils étaient les meilleurs hommes de l'armée; ils avaient embrassé la foi et reçu le baptême de Zambdal, évêque de Jérusalem, durant un quartier d'hiver qu'ils passèrent dans la Palestine. A leur passage par Rome, il virent le pape saint Marcellin, qui les confirma tellement dans leur zèle pour la religion chrétienne qu'ils lui promirent de sacrifier leur vie plutôt

(1) Voir ci-dessus. art. 3, I.

(2) Giry, *Vie des Saints*, 22 septembre.

que de manquer de fidélité à Jésus-Christ. Après avoir traversé les Alpes avec beaucoup de fatigues, Maximien s'arrêta à la station d'*Octodurum*, Martigny en Valais; et avant de rien entreprendre, il ordonna qu'on fît des sacrifices publics pour se rendre les dieux propices, et que tous les soldats jurassent par un serment solennel fait sur les autels des idoles, de combattre contre les Bagaudes et de poursuivre les chrétiens comme les ennemis de l'empire. Dès que nos braves Thébains connurent le détestable dessein du césar Maximien, ils se séparèrent du gros de l'armée, et se retirèrent à *Agaunum*, distant de trois lieues d'*Octodurum*, afin de ne pas rester exposés à devenir en même temps idolâtres en sacrifiant aux faux dieux, et cruels en persécutant les chrétiens. Maximien leur fait intimer l'ordre de rejoindre l'armée et de se soumettre à ses prescriptions. Maurice, qui conduisait la légion; Exupère, qui portait l'enseigne, et Candide, de l'ordre des sénateurs, répondirent au nom de tous que les preuves qu'ils avaient si souvent données de leur courage devaient bien faire croire que ce n'était pas par lâcheté qu'ils s'étaient retirés; c'était encore moins par un esprit de révolte, puisque la religion chrétienne, dont ils faisaient profession, leur commandait de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu; mais qu'ils n'immoleraient jamais aux idoles, et qu'étant fidèles serviteurs de Jésus-Christ, ils ne feraient pas serment de persécuter ceux qui se faisaient gloire de l'adorer.

Furieux d'une réponse aussi ferme, Maximien ordonna sur le champ que la légion fût décimée. A peine l'exécution fût-elle achevée, et les bourreaux partis pour en aller

rendre compte à leur maître, que Maurice adressa au reste des soldats de la légion un discours de l'énergie la plus mâle, pour les porter à imiter l'exemple de leurs compagnons qui venaient de se laisser égorger pour l'honneur de leur foi ; il termine par ces paroles bien dignes d'un héros chrétien : « Prions ces soldats qui s'en retournent « vers Maximien, après avoir été les bourreaux de nos « frères, prions-les, dis-je, de lui déclarer de notre part « notre résolution, et de l'assurer que jamais nous n'aban- « donnerons Jésus-Christ pour immoler aux idoles (1). »

Maximien, informé que la décimation, bien loin d'ébranler les autres Thébains, n'avait servi qu'à les fortifier davantage dans la religion chrétienne, ordonna qu'on en fît une seconde ; puis voyant que ces exécutions partielles n'ébranlaient point cette légion de héros chrétiens, il finit par en ordonner le massacre général, qui fut exécuté le 22 septembre de l'an 297.

La scène du cruel massacre de la légion thébaine est parfaitement représentée sur le grand et beau tableau qui orne encore aujourd'hui le maître-autel de l'église de Salins. On voit, sur la droite, le césar Maximien assis sur un trône ; il a le bras tendu, l'index allongé, comme pour intimer des ordres aux généraux qui l'entourent ; il préside à cette infâme exécution avec la fureur qui l'a inspirée. En face de lui, on admire la nombreuse légion des soldats désarmés, dont plusieurs tiennent les mains jointes et les yeux fixés vers le ciel ; en tête, Maurice portant un étendard sur lequel brille la croix ; il est repré-

(1) Giry, *Vie des Saints, ibid.*

senté dans une attitude noble et ferme ; des bourreaux, tenant l'épée levée, se montrent prêts à frapper ces innocentes victimes. Au bas du tableau on remarque un soldat à genoux, prosterné contre terre, et portant au cou une large blessure, sans que la vie l'ait encore abandonné ; au dessous, on voit, gisant dans la poussière, une tête séparée du corps. Sur le sommet du tableau, on voit de chaque côté un groupe d'anges qui semblent admirer tant d'héroïsme ; et au milieu, se trouve représentée une de ces victimes dépouillée de son corps mortel et prenant son vol vers les cieux. Cet ancieu tableau est certainement l'objet d'art le plus précieux qui se rencontre dans la modeste église de Salins.

La dévotion à saint Maurice s'étendit rapidement dans nos contrées, dès qu'elles virent briller la pure lumière du christianisme. Déjà au 5e siècle, une église fut bâtie sur l'endroit même qui avait vu couler le sang de tant de généreux martyrs ; et, l'an 515, le roi Sigismond, fils et successeur de Gondebau au royaume de Bourgogne, après avoir abjuré l'hérésie d'Arius, dont les Bourguignons avaient été jusqu'alors infestés, ne crut pas pouvoir donner des marques plus signalées de son attachement à la religion catholique, que de réparer avec beaucoup de magnificence l'église où reposaient les corps de saint Maurice et de ses compagnons, et d'en confier la garde à des moines qui y chantassent les louanges de Dieu (1). Telle fut l'origine de la célèbre abbaye d'Agaune, qui eut plus tard des relations si intimes avec le diocèse de Tarentaise, et

(1) P. Hélyot, *Dictionn. des ordres religieux*, édition de Migne, II, p. 918.

en particulier avec l'église paroissiale de Salins. C'est sans doute par suite de ces rapports, et aussi parce que le diocèse de Sion, en Suisse, sur le territoire duquel eut lieu le massacre de la légion thébaine, dépendait anciennement de la métropole de Tarentaise, que la dévotion à saint Maurice s'est tant propagée dans notre pays. Un grand nombre d'églises et de chapelles sont dédiées à cet héroïque soldat de Jésus-Christ. L'ancienne Maison de Savoie l'avait choisi pour patron de ses Etats, et le 16 septembre 1572, le duc Emmanuel-Philibert établissait en Savoie l'ordre des chevaliers de Saint-Maurice, en vertu de la permission que lui avait accordée le pape Grégoire XIII par une bulle du 16 septembre. Par une autre bulle du 13 novembre de la même année, le même pape unit le nouvel ordre de Saint-Maurice à l'ancien ordre de Saint-Lazare, qui n'avait plus de grand-maître par suite de la mort de Jannot de Castillon, et qui était beaucoup déchu de son ancienne splendeur (2). Telle est la véritable origine de l'ordre des chevaliers des SS. Maurice et Lazare, dont quelques auteurs ont faussement attribué l'institution au prince Amédée VIII, premier duc de Savoie, devenu anti-pape sous le nom de Félix V, et ensuite retiré dans la solitude de Ripaille avec quelques seigneurs de sa cour.

En permettant l'établissement du nouvel ordre de Saint-Maurice, le pape déclare que le duc Emmanuel-Philibert instituait cet ordre, pour s'opposer à l'hérésie qui s'introduisait en ce temps-là dans plusieurs provinces, et dont

(1) P. Hélyot, *id.*, *ibid.*, p. 922.

les frontières de Savoie étaient menacées à cause du voisinage de Genève, centre de l'hérésie de Calvin (1). C'est probablement ce même motif qui donna occasion à l'établissement des *Confréries* en l'honneur de saint Maurice dans plusieurs paroisses de l'archidiocèse de Tarentaise. La paroisse de Salins, entreautres, jouissait de ce glorieux privilége vers cette époque : une dévote confrérie, à laquelle appartenaient principalement les chefs de famille, était canoniquement érigée dans l'église de St-Maurice de Salins, en l'honneur de ce glorieux défenseur de notre foi. Elle avait des fonds particuliers ; un acte du 9 novembre 1665 porte que Nicolas, feu Etienne Abondance, de Villarlurin, était alors prieur de cette confrérie; une somme de vingt-six florins, six sols de Savoie, deux demi-pistoles d'Italie, est versée entre ses mains par François Broçard, procureur de la dévote confrérie (2). Les fonds en furent cédés à la fabrique de Salins par acte du 13 février 1763 (3). D'où l'on voit que cette pieuse institution fut annulée à une époque où la foi de nos religieuses populations aurait eu grand besoin d'être protégée contre le vent contagieux de l'impiété et de l'irréligion, qui couvrit notre pays de ruines sur la fin du dernier siècle.

L'ancienne dévotion à saint Maurice s'est sans doute bien refroidie, surtout depuis la complète suppression de la fête solennelle, qui était célébrée chaque année le 15 janvier, en mémoire de la translation des reliques de la légion thébaine d'Agaune à Turin. Cette translation se fit

(1) Hélyot, *ibid*, p. 923.
(2) Arch. de la maison de Napoléon Leissus.
(3) Archives, *id*.

avec grande solennité l'an 1581, à la suite d'une transaction passée entre le duc de Savoie et la république du Valais, par laquelle la moitié de ces saintes reliques fut cédée au duc Charles Emmanuel Ier (1).

Bon nombre de personnes continuent cependant à venir chaque année des paroisses environnantes, pour implorer la protection de saint Maurice de Salins contre diverses maladies, et spécialement contre les maux d'yeux et les affections dartreuses. Nos jeunes soldats ne manquent pas de se recommander à ce saint protecteur; les bons pères et les bonnes mères de famille ont aussi soin de confier à la garde de ce beau modèle du soldat chrétien les enfants chéris qui les quittent pour se rendre sous les drapeaux. Dieu veuille que le petit nombre de souvenirs anciens, que je viens de rappeler sur saint Maurice, servent à réveiller la confiance que nos ancêtres nourrissaient envers un des plus puissants protecteurs de la foi catholique!

Si le souffle révolutionnaire a tant contribué à ralentir la dévotion à saint Maurice, il est vraide dire qu'il a presque complètement effacé les traces du culte solennel qui était rendu anciennement dans l'église de Salins à l'illustre saint Georges, et sur lequel j'ai pu recueillir d'intéressants souvenirs.

IV.

C'est un fait assez digne de remarque que la modeste église de Salins ait été appelée à servir de sanctuaire spécial

(1) Pétin, *Dictionn. hagiographique,* édition de Migne, II, col. 454.

au culte de saint Maurice et de saint Georges, que les rois prenaient ordinairement pour patrons dans leurs armées, et que l'Eglise romaine a coutume d'invoquer comme les principaux protecteurs de la foi, parce qu'ayant été vaillants et généreux pour le service de leurs princes temporels, ils ne sont pas moins zélés pour la gloire de l'Epouse mystique du Fils de Dieu (1). Ce fait pourrait trouver une explication naturelle dans l'ancienne célébrité dont jouissait le bourg de Salins. Ainsi que je l'ai rappelé dans les deux articles précédents, le bourg de Salins était devenu une ville ducale où siégeaient les autorités civiles au nom des comtes et ensuite des ducs de Savoie; son château servit plusieurs fois de résidence aux princes de Savoie; dès le 13e siècle, plusieurs familles nobles y jouèrent un rôle important, et durent se distinguer dans la carrière des armes : il est assez naturel de voir dans cet ensemble de circonstances la cause du culte spécial rendu à ces deux illustres chefs d'armée dans l'antique église de Salins.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, dès la fin du 14e siècle, un autel était érigé en l'honneur de saint Georges dans l'église de St-Maurice de Salins; cet autel s'élevait en face de la petite nef latérale qui forme le côté gauche de l'église, sur le même emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui; il était anciennement le but de nombreux et solennels pèlerinages pour toutes les paroisses environnantes. Mais avant d'en venir à ces détails particuliers, je crois utile de rappeler les traits généraux de la vie de cet illustre martyr.

(1). Giry, *Vie des Saints*, 23 avril.

Saint Georges, né en Cappadoce, de parents d'une noblesse illustre, eut le bonheur d'être instruit dans la religion chrétienne dès son enfance. Lorsqu'il fut en âge, il embrassa la carrière des armes, et comme il était fort brave, il parvint en peu de temps à la charge de tribun ou mestre-de-camp dans l'armée de l'empereur Dioclétien. Ce prince, qui avait une estime particulière pour Georges à cause des belles qualités dont il était doué, ne savait pas qu'il était chrétien, et il l'appelait dans son conseil chaque fois qu'il s'agissait d'entreprises importantes. L'empereur, qui avait conçu l'inique projet d'abolir partout la religion de Jésus-Christ, déclara un jour à son conseil et à ses officiers l'intention qu'il avait de persécuter et de faire cruellement mourir tous les chrétiens qu'il pourrait découvrir. Chacun loua et approuva cette cruelle résolution, excepté Georges qui s'y opposa fortement comme à un dessein injuste et contraire au service du vrai Dieu, pour la gloire duquel il était prêt à sacrifier sa vie.

L'empereur et toute l'assistance reconnurent bien aux paroles de ce vaillant capitaine qu'il était chrétien; on s'efforça de le détourner de son attachement à la foi chrétienne, en lui remontrant les bienfaits qu'il avait reçus de son prince, les avantages qu'il pouvait encore en espérer, et les maux qu'il s'attirerait par la disgrâce qu'il allait encourir en désobéissant. Le brave champion de Jésus-Christ ne s'émut aucunement, et ne se laissa point ébranler par ces raisonnements; au contraire, se tournant vers l'empereur, il lui adressa ces vigoureuses paroles : « Il vaudrait mieux, ô Dioclétien, que vous connus-« siez et adorassiez le vrai Dieu; car, en faisant ainsi, il

« vous donnerait un plus excellent empire que celui dont « vous jouissez à présent, qui est fragile et finit en un « instant ; tout ce qui y est compris est périssable de sa « nature, s'évanouit entre les mains, et ne peut servir à « celui qui le possède. Pour moi qui ai cette lumière et « cette connaissance, ne vous mettez pas en peine, ô em- « pereur, de me persuader que je renonce au vrai Dieu : « car ni vos promesses ne sauraient me fléchir, ni vos me- « naces m'épouvanter. »

Ce discours fit entrer l'empereur dans une fureur indicible ; il ordonna immédiatement que Georges fût saisi et jeté en prison : on le chargea de chaînes, on l'étendit sur le pavé, et on roula sur son corps une grosse pierre, comme pour l'écraser et le moudre. Le lendemain il fut de nouveau présenté à Dioclétien ; et ce prince, n'ayant rien pu gagner sur la constance de Georges, le fit mettre dans une roue armée tout autour de pointes tranchantes comme des rasoirs, afin de le déchirer en mille pièces. Il fut consolé durant ce supplice par une voix céleste qui lui dit : *Georges, ne crains rien, car je suis avec toi;* et un homme resplendissant de lumière lui tendit la main pour l'embrasser et l'encourager dans ses peines. Témoins de ces merveilles, et frappés de tant de constance, plusieurs païens se convertirent, et notamment Potoleus et Anatolius, tous deux préteurs, jouissant d'une grande considération.

L'empereur, voyant que les supplices étaient inutiles, eut recours aux belles paroles et à la douceur pour ébranler la fermeté du martyr. Le saint, désirant manifester encore davantage la vertu de Dieu, s'écria : *S'il vous plaît, ô empereur! allons au temple, et nous verrons les dieux que*

vous adorez! Dioclétien, croyant que Georges rentrait enfin en lui-même et allait céder, fit assembler le sénat et le peuple pour être témoins du célèbre sacrifice que Georges devait offrir. Tout le monde avait les yeux fixés sur notre saint pour voir ce qu'il ferait; il s'approcha de l'idole d'Apollon, puis étendant la main et faisant le signe de la croix, il dit : *Veux-tu que je te fasse des sacrifices comme à Dieu?* Le démon, qui était dans la statue, répondit : *Je ne suis pas Dieu, et il n'y a point d'autre Dieu que celui que tu prêches.* Après ces paroles on entendit des cris et des gémissements lamentables, et les idoles tombèrent toutes par terre réduites en poussière. Les prêtres de ce temple excitèrent alorsle peuple à mettre la main sur le saint martyr; on cria de toutes parts à l'empereur qu'il fallait se défaire de ce magicien, et lui trancher la tête pour que le mal n'augmentât pas davantage. Conduit au lieu du supplice, Georges demanda et obtint un moment de loisir pour faire son oraison : il pria pour ses persécuteurs : puis, après avoir demandé leur conversion etconfié son âme à Dieu, il tendit le cou au bourreau, et mourut en Notre-Seigneur Jésus-Christ le 23 avril de l'an 303, selon le P. Giry, ou en 304, selon le P. Ribadeneira, dans la ville de Nicomédie ou de Diospolis (1).

Ce saint fut d'abord très célèbre dans les églises d'Orient, où il fut appelé par excellence *le grand martyr*. Sa dévotion se propagea en Occident dès le 6e siècle; mais elle prit surtout une grande extension dans nos pays à la suite des croisades. On sait que la noblesse de Savoie ne

(1) Vie des Saints : 23 avril.

demeura point étrangère à ces glorieuses expéditions qui avaient pour but de délivrer les Lieux-Saints de la domination mahométane; et saint Georges, principal martyr de l'église d'Orient, fut par eux choisi pour protecteur spécial des armées destinées à aller soutenir les intérêts du christianisme, dans les lieux mêmes qui furent les témoins de la vie et de la de mort Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est à la dévotion de Philibert de Miolans, gentilhomme du comté de Bourgogne, que l'on doit l'établissement de la célèbre *Confrérie de Saint-Georges*, autrement dite *de Rougemont en Franche-Comté*. Il apporta quelques reliques de saint Georges à son retour d'un voyage en Orient; il fit bâtir une chapelle près de l'église paroissiale de Rougemont, dont il était seigneur en partie, et ayant fait mettre ces reliques dans une riche châsse, il convoqua, l'an 1399, un grand nombre de gentilshommes de ce comté pour assister à leur translation, qui fut faite avec beaucoup de magnificence. Ces gentilshommes, voulant témoigner la dévotion particulière qu'ils avaient pour le saint martyr, s'unirent dès lors ensemble, s'engageant d'assister à tous les services et offices que Philibert de Miolans avait fondés dans cette chapelle. Ils firent quelques réglements, et donnèrent à leur chef le titre de bâtonnier, qu'on a changé depuis en celui de gouverneur; ils élurent pour premier bâtonnier Philibert de Miolans, qui donna sa maison de Rougemont à la confrérie. Les confrères, qui prirent plus tard le titre de chevaliers de l'ordre de St-Georges, faisaient serment, au moment de

leur réception, de maintenir dans la province la pureté de la religion catholique et l'obéissance au souverain (1).

A la même époque, une confrérie en l'honneur de saint Georges était aussi établie dans l'église de Salins, où existait déjà une chapelle célèbre érigée à la mémoire de l'illustre martyr. Quoique établie dans un centre moins considérable, et sur des bases plus modestes que celle fondée par Philibert de Miolans, cette confrérie avait cependant le même but et probablement les mêmes statuts fondamentaux. La noblesse du pays et un grand nombre d'autres citoyens se faisaient gloire d'appartenir à cette pieuse association, destinée à maintenir dans le pays la pureté de la foi, sous la protection de saint Georges, un de ses plus fermes défenseurs. Il n'est point téméraire d'affirmer que le culte spécial rendu par nos ancêtres à saint Maurice et à saint Georges doit avoir beaucoup contribué à maintenir dans notre pays la véritable lumière évangélique. C'est un fait certain que jamais l'hérésie n'a pu s'implanter dans l'archidiocèse de Tarentaise, depuis son érection, tandis qu'elle a plus ou moins infesté tous les pays limitrophes. J'aime à croire que c'est contre la dévotion à ces deux grands défenseurs de la foi chrétienne, que sont venues se briser toutes les fureurs des hérésies pendant cette longue suite de siècles.

La confrérie de Saint-Georges établie à Salins possédait des revenus considérables, même sur le territoire des paroisses voisines. Plusieurs actes de reconnaissance reçus par Hugues Girod, notaire à Aigueblanche, furent passés

(1) P. Hélyot, *Dict. des ordres religieux,* édit. de Migne, II col. 395.

par divers particuliers en sa faveur : *ad opus confratriæ sancti Georgii apud Salinum*. Ces actes, dont j'ai eu le plaisir de retrouver quelques débris, sontécrits en latin, sur trois feuilles de parchemin ; ils portent la date de l'an 1409 ; en voici une courte analyse :

Par acte du 24 mars 1409, Antoine, fils de Pierre Dunand, de Fessons-sur-Salins, *filius Petri de Nanto de Feyssonne supra Salinum*, reconnaît tenir de la confrérie de Saint-Georges érigée au bourg de Salins, une pièce de pré située au *Prumaray*, à la charge de payer chaque année, aux fêtes de Noël, trois quartes et deux tiers de seigle : *tres quartas et duas partes tertiæ partis siliginis*.—Le 25 mars, Guillaume, feu André Condamines, de Fessons-sur-Salins, déclare tenir de la même confrérie une pièce de terre située sur le territoire de Fessons, au lieu dit Condamine, *in territorio Feyssonis, loco dicto in Condamina*, à la charge de payer annuellement, à Noël, une quarte et trois *eymes* de seigle beau et recevable, à la mesure de Moûtiers ; *unamquartam et tres eymas siliginis pulchræ et receptibilis, ad mensuram Munsterii*.—Le 10 avril 1409, Jean Figuieti, tuteur des enfants de Jacques Figuieti, par acte de tutelle émanant du seigneur Jean de Beaufort, docteur-ès-droit, juge de Maurienne et de Tarentaise, reconnaît tenir du prieur recteur et confrère de la confrérie de saint Georges de Salins, une pièce de pré située au village de La Thuile, en dessus du chemin : *pœciam prati sitam ante villam de Tullia subtus viam ;* ainsi qu'une autre pièce de pré *sitam in Ceppis supra villa juxta dictam villam de Tullia* : à la charge de payer annuellement trois quartes de seigle, mesure de Moûtiers. Le même tient encore une pièce de bois : *pœciam nemoris*

sitam in Facy supra villam de Tullia, sous rente annuelle de trois quartes de seigle, et six deniers forts de plaît. Cet acte fut fait *apud Tulliam, in curali Joannis de Campo;* Georges de Pucet de Salins, notaire, y figure comme témoin; la copie en fut délivrée par Pierre Bouvier de Salins, notaire.—Par un acte passé à Moûtiers dans la maison de Pierre Dufour, *in domo Petri de Furno,* et dont la date reste incertaine, parce que le parchemin qui le porte est gravement lacéré, on voit que Jean et André Chedal de Salins, tenaient une terre de la même confrérie à charge de payer chaque année, à la fête de saint André apôtre, une émine de froment et une quarte de seigle.—François Thomici doit aussi une cense annuelle d'une quarte et une eyme de seigle.....etc.

Les copies de ces divers actes de reconnaissance sont toutes délivrées *ad opus confratriæ quæ sit in villa Salini ad honorem Dei et sancti Georgii, et prioris seu rectoris et ejusdem confratriæ* (1).

Ces débris d'actes authentiques suffisent pour montrer l'importance dont jouissait la confrérie de Saint-Georges de Salins dans ces temps reculés. Plusieurs autres documents prouvent que la chapelle dédiée à ce saint dans l'église de Salins était anciennement le but de nombreux pèlerinages; la plupart de nos paroisses y venaient régulièrement en procession chaque année, spécialement pour les nécessités du temps. Ces processions se faisaient aux frais des communes, avec une grande solennité; et elles étaient aussi accompagnées de larges offrandes particulières en fa-

(1) Documents inédits.

veur de la chapelle de saint Georges. Ainsi divers titres, trouvés par M. le chanoine Million dans les archives de Bellecombe en Tarentaise, attestent que les habitants de cette paroisse venaient chaque année en procession à la chapelle de saint Georges à Salins; un écrit qui porte la date de 1650 dit que cet usage remonte à un temps immémorial. On a retrouvé en particulier la date des processions faites en 1663; en 1712, sous Rd. Clavel, curé de Bellecombe; en 1716, le syndic paye cinq florins au curé pour la procession faite à St-Georges de Salins. L'itinéraire de Bellecombe à Salins se faisait par la route ducale qui traversait le défilé du Séran, et qui aboutissait directement à Salins, comme on le voit par une injonction faite le 20 octobre 1689, déjà citée précédemment (1).

Un acte de visite pastorale fait à la paroisse de St-Marcel, au dessus de Moûtiers, le 18 avril 1655, constate aussi que les habitants venaient chaque année en procession solennelle à l'église de Salins, le jour de la fête de saint Georges. Le même fait est consigné dans plusieurs visites pastorales de la paroisse de Fessons-sur-Salins; de plus, le recteur de la chapelle des saints Fabien et Sébastien, érigée dans l'église de Fessons, était obligé d'acquitter ou de faire acquitter la sainte messe à l'autel de saint Georges de Salins, le jour de la fête, à l'occasion de la procession qu'y faisaient les paroissiens de Fessons. Il est probable que cet usage serait constaté pour plusieurs autres paroisses, dont les archives sont encore à explorer; mais les indications que je viens de donner montrent assez l'ancien-

(1) Voyez *Château de Melphe.*

neté et la généralité du culte rendu à l'illustre saint Georges dans l'église de Salins. On voit encore, sur le bas côté gauche de la façade de l'église, les crochets où les bannières de procession des paroisses étrangères étaient suspendues pendant la sainte messe.

Le modeste autel qui reste dédié aujourd'hui à notre saint est formé de deux simples colonnes cannelées, surmontées de chapiteaux de l'ordre composite, et entre lesquelles on remarque avec plaisir l'antique tableau échappé aux fureurs révolutionnaires. Saint Georges, vêtu en soldat romain, y est représenté à cheval, perçant de son épée la tête d'un monstre affreux, contre lequel une jeune fille éplorée semble réclamer protection. Quelques auteurs ont cru voir dans cette représentation un trait historique de la vie de saint Georges qui aurait protégé l'honneur d'une jeune princesse contre les embûches d'un ennemi puissant; mais la plupart s'accordent à dire que ce n'est là qu'un simple symbole, qui indique que cet illustre martyr a purgé sa province, représentée par cette fille, de l'idolâtrie figurée par ce dragon sorti des enfers (1). Le P. Papebroch parle en effet du zèle que saint Georges déploya pour la propagation et la défense de la foi chrétienne; et il affirme qu'il alla jusqu'à mettre en pièces les édits affichés à Nicomédie pour exciter à la persécution contre les chrétiens (2). C'est sans doute pour marquer l'ardeur du zèle de notre saint, qu'il est représenté portant

(1) Feller, *Biographie univ.* S. Georges.
(2) P. Giry, *Vie des Saints :* S. Georges, 23 avril.

sur sa poitrine un cœur d'où s'échappent des flammes d'amour.

On remarque au sommet de l'autel dédié à saint Georges un médaillon de forme ovale, au centre duquel sont sculptés en relief les saints Cœurs de Jésus et de Marie, entourés d'une gloire ; deux anges à genoux sur les deux bas côtés indiquent, par leur attitude, les sentiments qui doivent animer les fidèles en présence de ces deux cœurs brûlants d'amour pour les hommes. Ce médaillon peut être considéré comme un souvenir de l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Pitié et de Grâce, qui resta érigée à ce même autel dès l'an 1450 jusqu'à la fin du dernier siècle.

On sait que la dévotion à Notre-Dame de Pitié prit un grand accroissement en Savoie du 15e au 17e siècle : c'était un baume salutaire que la foi tira de ses trésors dans ces temps d'épreuves accablantes et de cruels malheurs (1). L'ancienne paroisse de Salins se distinguait alors par sa piété envers la Mère des Douleurs ; trois chapelles rurales, dont il sera question plus tard, s'élevaient sur son territoire en l'honneur de Notre-Dame de Pitié, outre celle qui lui était dédiée à l'autel de St-Georges dans l'église paroissiale, et qui était plus particulièrement connue sous le titre de Notre-Dame de Grâce, ou de Compassion.

Cette chapelle, et peut-être aussi celle de saint Georges, érigées toutes deux au même autel, étaient du patronage de la famille noble des seigneurs de Salins, dès l'an 1451. Ce droit est certainement établi, au moins pour la cha-

(1) Million, *Notice sur Notre-Dame de Pitié*, p. 9.

pelle de Notre-Dame de Pitié, par l'institution d'un chapelain faite en 1451, sur la présentation et nomination de noble Nicod de Salins, par Rd. Pierre Albi, vicaire général du cardinal de Arciis, archevêque de Tarentaise. En 1586, ce droit était exercé par les nobles de Riddes, comme on le voit par l'institution d'un chapelain faite à cette époque par Rd. Rodulphe Languet, vicaire général et official du diocèse de Tarentaise, sur la présentation de noble Antoine-Gaspard de Riddes, seigneur de Blay, conseigneur de la vallée de St-Paul, héritier universel de feue demoiselle Jeanne de Salins, fille unique et héritière de noble et puissant Urbain de Salins. Dès l'an 1623, ce droit de patronage passa à la famille noble Duvergier de St-Thomas, qui le conserva jusqu'à la révolution de 1793.

L'acte de visite pastorale faite à l'église de St-Maurice de Salins, le 11 janvier 1643, porte que Rd. Michel Magdelen est recteur de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, ainsi que de la chapelle de St-Georges. L'acte de visite du 11 avril 1655 dit que le droit de patronage de Notre-Dame de Pitié appartient aux deux frères nobles Gaspard et François Duvergier, seigneurs de Blay et de St-Thomas; enfin la visite du 3 août 1774 atteste que la chapelle de Notre-Dame de Pitié, érigée à l'autel de St-Georges, est du patronage du seigneur Duverger de Blay; noble Joseph Sylvestre, son fils, clerc tonsuré, en est le recteur (1). Les biens-fonds appartenant à cette chapelle étaient consi-

(1) Archives de l'évêché : extraits communiqués par M. le chanoine Million.

dérables : ils sont taxés pour la somme de 19 livres 10 sols dans le *cottet* de l'an 1780.

Une troisième chapelle était aussi érigée anciennement dans l'église de St-Maurice de Salins, en l'honneur de saint Antoine, abbé et patriarche des religieux, né l'an 251, dans un petit village nommé Come, près de la ville d'Héraclée en Egypte (1). La vie de ce saint est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler ici les détails : l'abandon complet qu'il fit de son immense fortune dès l'âge de vingt ans, sa fermeté invincible contre les tentations effrayantes qui l'assaillirent dans le désert, sa sagesse consommée qui en fit l'oracle de son temps : voilà bien des titres qui expliquent l'universalité du culte rendu à ce célèbre anachorète. La dévotion à ce grand saint est toujours restée très populaire dans nos pays, surtout parce qu'il est regardé comme le principal protecteur des troupeaux, qui font la richesse spéciale de nos montagnes.

On voit par le testament de Georges de Pucet, cité précédemment, qu'un autel dédié à saint Antoine était fondé dans l'église de Salins dès avant l'année 1424, puisque c'est devant cet autel, où existait déjà le tombeau de ses ancêtres, que le noble testateur choisit sa sépulture. Cette circonstance pourrait faire présumer que la chapelle de St-Antoine était primitivement du patronage des nobles de Pucet de Salins. L'acte de visite pastorale de 1655 porte simplement que la chapelle de St-Antoine qui est à droite de l'église, est du droit de patronage des héritiers des seigneurs de Salins : *de jure patronatus hæredum Do-*

(1) P. Giry, *Vie des des Saints*, 17 janvier.

minorum de Sallino; celui de 1729 atteste que ce droit appartient aux héritiers des nobles de Pingon; enfin, celui de 1774 indique demoiselle Marie-Innocente Bernard, femme du sieur Ennemond Senterre, issu d'une demoiselle de Pingon, comme ayant droit de patronage sur la chapelle de St-Antoine (1). Les recteurs de cette chapelle, dont j'ai pu découvrir les noms, sont Rd. Etienne de Chinin, en 1643; il l'était encore en 1655; Rd. Bernard Maximin, en 1745; Rd. Pachoud, de 1772 à 1790.

L'ancien autel de St-Antoine qui fait face à la petite nef latérale formant le côté droit de l'église actuelle, est depuis longtemps considéré comme l'autel principal de la confrérie du saint rosaire. Cette confrérie était canoniquement érigée dans l'église de Salins dès avant 1640, comme il conste par différents legs qui lui furent faits à cette époque. Ainsi, Nicolas Abondance, par testament du 21 janvier 1640, fait un legs à la dévote confrérie du saint rosaire fondée dans l'église de Salins. Le même testament porte un legs fait à la confrérie du très saint Sacrement érigée à Moûtiers; cette confrérie ne fut érigée dans l'église de Salins que vers l'an 1700. Le 2 mars 1743, Pernette Arnaud, de Villarlurin, fait aussi un don de dix florins à la confrérie du rosaire de Salins (2).

Le rétable de l'autel actuel du rosaire, qui continue aussi à être appelé autel de St-Antoine, est formé de deux anciennes colonnes torses décorées de guirlandes d'arbris-

(1) Extraits des archives de l'évêché, *id.*

(2) Archives de la famille Napoléon Leissus.

seaux ornés de feuilles et de fleurs assez bien sculptées : elles sont surmontées de chapiteaux de l'ordre composite. La frise est ornée de têtes d'anges et de diverses sculptures ; le larmier, qui est à modillons réguliers dans toute sa longueur, supporte un riche et grand médaillon au centre duquel est sculptée l'image de Marie s'élevant vers les cieux au jour de son Assomption, soutenue et environnée d'anges, qui prennent part à son triomphe. Le centre du rétable est décoré d'un ancien et bon tableau sur lequel on remarque la Vierge-Mère gracieusement inclinée ; d'une main, elle présente un chapelet à saint Dominique à genoux ; et de l'autre, elle tient l'Enfant Jésus, qui offre aussi un chapelet à sainte Thérèse ; des groupes d'anges assistent à cette scène et plusieurs tiennent des chapelets entre leurs mains. L'image vénérée du grand saint Antoine apparaît sur le côté gauche du tableau, où elle a été tracée en mémoire de l'ancienne chapelle dédiée à ce saint, envers lequel la dévotion demeure toujours très vivace dans le pays.

V.

Afin de compléter autant que possible ces trop incomplètes notices sur l'église paroissiale de St-Maurice de Salins, je crois devoir indiquer ici les quelques vestiges d'antiquité qu'on y remarque encore, et les principales transformations qu'elle a subies.

Un marbre blanc placé sur la gauche de l'entrée principale de l'église, servant d'appui à une très ancienne pierre d'autel, que les habitants appellent aujourd'hui la

pierre des âmes, mérite d'abord de fixer l'attention. Les parties latérales de ce marbre forment deux pilastres de 0,60 de hauteur sur 0,20 de largeur, surmontés de chapiteaux artistement sculptés et ornés de bustes d'anges sur la face antérieure et sur la face latérale. Des archéologues experts affirment que ces pilastres formaient les deux extrémités d'un ancien autel de forme romane qui existait dans l'église de Salins, et que ces débris remontent évidemment au 10e ou 11e siècle.

Le portail d'entrée est à plein-cintre ; on y observe quelques marbres de Villette dont une scierie fonctionna à Salins jusqu'en 1773 (1). Une fenêtre trilobée, garnie de vitrages formés d'une multitude de petites pièces de verres diversement découpées, et assemblées au moyen de lames de plomb, fait face à la grande nef ; deux autres fenêtres simples font face aux nefs latérales.

La partie supérieure de la façade de l'église est décorée d'une ancienne fresque que le temps et surtout le marteau démolisseur de 1793 ont trop peu respectée ; elle est l'expression de souvenirs religieux bien intéressants pour la localité. Au milieu on voit le Sauveur transfiguré, ayant à ses côtés Moïse et le prophète Elie ; un peu au dessus, est représenté le mystère de l'Annonciation, et au sommet, celui de l'Ascension de Notre-Seigneur. Sur la droite, on remarque saint Georges à cheval, en costume de cavalier romain ; il perce de son épée le dragon infernal qui semble vouloir s'élancer sur une jeune fille éplorée, que l'on voit figurée au dessus de constructions religieuses de

(1) Grillet, *Dict. hist.*, III, p. 49.

forme orientale ou bysantine. C'est évidemment l'image du zèle admirable que cet héroïque soldat chrétien déploya pour préserver sa province de l'idolâtrie, et un souvenir précieux du culte spécial qui lui était rendu dans l'église de Salins.

Sur l'angle, à gauche, on observe quelques vestiges de l'image de saint Maurice, qui semble couvrir de sa protection une ville environnée de murs et de tours, auprès de laquelle on aperçoit un ancien château qui s'élève sur un monticule.

Il est bien naturel de reconnaître dans ce tableau une confirmation authentique des souvenirs qui se rattachent à l'ancienne ville de Salins, ainsi qu'au château de Melphe, qui la dominait.

En pénétrant dans l'intérieur de l'église, l'archéologue s'aperçoit bientôt qu'elle a dû subir de nombreuses modifications, qui s'expliquent facilement par les diverses vicissitudes éprouvées par le bourg de Salins, ainsi que par les inondations et les chutes de pierres auxquelles elle est exposée depuis une si longue série de siècles. Elle était primitivement de forme romane, comme la plupart de nos anciennes églises; les quatre petites colonnes rondes, qui soutiennent aujourd'hui la galerie, sont du style roman le plus parfait; elles peuvent être de la même époque que le débris d'autel mentionné ci-dessus. Les colonnes qui soutenaient l'ancienne voûte étaient aussi de forme ronde, comme on le voit par les bases sur lesquelles reposent les piliers actuels, massifs et carrés, qui servent d'appui aux belles voûtes à arceaux des trois nefs de l'église. Le chœur ancien était à plein-cintre, en forme de

four, *instar fornacis*. Dans l'acte de visite pastorale faite le 11 avril 1655, Mgr Benoît-Théophile de Chevron ordonne de le démolir et de le rebâtir en carré, *instar birreti*. Le même acte prescrit d'enlever les fonts baptismaux placés dans le chœur, et de les transporter au fond de l'église. Un autre acte de visite du 11 janvier 1643 prescrivait l'ouverture de deux grandes fenêtres aux murs latéraux de l'église, et la construction d'une sacristie du côté du midi, contiguë à la chapelle de Notre-Dame de Pitié : c'est la sacristie actuelle qui a été agrandie et exhaussée il y a quelques années (1).

Il est probable que c'est vers la même époque que l'église a été prolongée d'une travée sur sa façade antérieure. Cet agrandissement est rendu évident par l'inspection de cette même travée, qui est plus large et un peu plus basse que les deux autres, et surtout par les restes du mur de l'ancienne façade que l'on découvre au dessus de la voûte actuelle. Le sol de l'église et du cimetière était alors beaucoup plus bas qu'aujourd'hui : aussi on a découvert quatre rangées de cadavres les uns au dessus des autres, à l'occasion des travaux exécutés en 1856 pour la restauration des murs du cimetière.

En 1702, fut construite, ou du moins considérablement restaurée, la tour du clocher actuel, comme l'indique la date gravée sur une pierre carrée qui se voit au sommet de la façade nord-ouest. Chacun des deux étages est orné de quatre fenêtres géminées sous des arcades en plein-cintre, formées de tufs taillés, ainsi que les cordons et les

(1) Archives de l'évêché de Moûtiers.

corniches. Elle était anciennement surmontée d'une flèche très-élevée en tufs massifs. Cette flèche, renversée par le marteau égalitaire de 1793, vient enfin d'être remplacée, après soixante-quatorze ans d'attente, par une flèche simple, mais convenable. L'ancienne croix, échappée aux fureurs révolutionnaires, et surmontée de la silhouette du glorieux saint Maurice, patron de la paroisse, a été joyeusement replacée sur son antique piédestal le 12 avril 1867. Par une coïncidence qu'il m'est agréable de noter ici, l'Eglise universelle célébrait, ce même jour, la fête de Notre-Dame de Compassion, ou des Sept-Douleurs, en l'honneur de laquelle une chapelle particulière demeura érigée dans l'église de Salins pendant 400 ans; et l'église de Tarentaise était heureuse de voir cesser sa viduité par la prise de possession, au nom de Mgr François Gros, de l'antique siége épiscopal de *Darentasia,* attaché primitivement à une cité dont le modeste village de Salins peut être considéré comme un faible vestige.

Cette restauration si longtemps attendue n'est pas la seule qui ait été rendue nécessaire par les tristes exploits des fameux *économistes* de la fin du dernier siècle. Si les flèches des clochers étaient alors regardées comme des *monuments de l'orgueil qui offensaient les yeux républicains* (1), sans doute parce qu'elles rappelaient trop ouvertement la majesté de Celui qui habite dans nos églises, le son majestueux des cloches blessait également les oreilles délicates de ces forcenés blasphémateurs, parce que ces voix de Dieu et de l'Eglise proclamaient trop haut de re-

(1) S. Em. le cardinal Billiet : *Mémoires,* p. 136.

doutables et puissantes vérités. Aussi, par un arrêté du 7 pluviose an 2 (26 janvier 1794), l'infâme Albitte ordonne que « toutes les cloches encore existantes dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, sauf les timbres des « horloges indispensablement jugées nécessaires, soient « incontinent descendues, brisées et envoyées au chef-lieu « du district..... La matière des cloches sera, sans délai, « transportée à la plus proche fonderie de canons, et les « cordes à la corderie du port de la Montagne (1). » Par suite de cet arrêté, les trois cloches anciennes qui occupaient le beffroi du clocher de Salins furent jetées à terre du sommet de la tour; mais la plus grande de ces cloches fut soustraite à la rapacité révolutionnaire par l'actif dévouement de quelques bons habitants de la paroisse : elle fut transportée pendant la nuit dans la cave de Joseph Girard, située près de l'église, et elle y resta cachée sous terre jusqu'au rétablissement du culte. Cette cloche, du poids d'environ six quintaux anciens, fut coulée en 1704 par les frères Arnaud, maîtres-fondeurs et bourgeois de St-Jean-de-Maurienne; le prix du métal est fixé à 26 sols la livre; les fondeurs en fournirent 163 livres; le reste provenait d'une ancienne cloche cassée; le prix total se monte à 100 florins de Savoie, comme il conste par une convention du 27 octobre 1704. Elle porte l'inscription suivante : *In honorem S. Mauritii sonui anno* 1704. *Sumptibus parochiæ ac Joannis Avrillier Curati. Patrinus fuit Benedictus Baleyson. Matrina Margarita Ulliel conjuges;* on y voit empreintes les images de Marie-

(1) S. Em. le cardinal Billiet : *Mémoires,* p. 464,

Immaculée, de saint Joseph, de saint Maurice, de saint Roch, de saint Bon, etc. En 1809, on fit l'acquisition d'une seconde cloche du poids de 185 livres ; une souscription vient d'être ouverte dans le but de remplir largement le vide que l'impiété a fait au beffroi du clocher de Salins, et de compléter l'œuvre de restauration déjà si bien commencée.

L'intérieur de l'église n'échappa pas entièrement à la fureur anti-religieuse de 1793 : la chaire fut brisée, les autels profanés ; le maître-autel, en particulier, qui avait été consacré, comme autel fixe, le 12 mai 1759 par Mgr l'archevêque François-Amédée Millet d'Arvillars (1), fut indignement violé ; la pierre dont il était formé sert aujourd'hui de marche-pied devant la petite porte latérale. De plus grands désastres auraient sans doute été à déplorer, comme dans plusieurs autres paroisses, sans la sage prévoyance et l'honorable fermeté de quelques habitants de Salins. Aux approches de l'orage qui menaçait de tout engloutir, on s'empressa de cacher soigneusement tous les objets les plus précieux qui servaient soit au culte, soit à la décoration de l'église. Des vieillards m'ont assuré qu'un coup de feu tiré à propos sur le groupe des démolisseurs suffit pour faire suspendre leur œuvre de destruction. C'est ainsi que furent conservés tous les vases sacrés, deux petits reliquaires en argent, une grande partie des ornements sacerdotaux, les anciens et bons tableaux des trois autels, décrits précédemment, et les statues antiques de saint Maurice, de saint Victor, de saint Blaise et de

(1) Archives de l'évêché, visites pastor.

saint Félicien, ou de saint Crescentien, dont l'église de Salins possède des reliques, et qui sont encore aujourd'hui placées sur les deux côtés de l'autel principal. L'ancien rétable de cet autel est formé d'une double rangée de colonnes torses ornées de feuilles de vigne et de grappes de raisins. Les chapiteaux sont de l'ordre composite; la frise est ornée de têtes d'anges et de diverses sculptures; sur le larmier, qui est à modillons réguliers dans toute sa longueur, on remarque l'image du Père éternel tenant son sceptre d'une main, et de l'autre bénissant la terre; des anges placés au dessus et sur le devant d'un fronton tronqué, semblent désigner cette image à la vénération du peuple.

Par rescrit donné à Rome le 8 août 1837, à l'instance de Rd. Salin Joseph-Marie, le grand autel érigé en l'honneur de saint Maurice est déclaré *privilégié*, pour tous les jours de l'année, à perpétuité, et en faveur de tout prêtre séculier ou régulier qui y célèbrera la sainte Messe pour les fidèles défunts (1), comme l'indique le titre posé sur le larmier. La richesse de cet ancien autel a été dignement relevée par l'élégant tabernacle qui y fut placé en 1857, ainsi que par les six chandeliers et les deux reliquaires en bois doré qui l'accompagnent. Ce tabernacle, dû à la pieuse générosité de Jacques Leissus du hameau des Frasses, est en style de la renaissance; il est gracieusement orné de guirlandes en feuilles de vigne qui se mêlent à des grappes de raisins et à des épis de blé, emblêmes de la sainte Eucharistie. Une couronne royale,

(1) Archives paroissiales.

soutenue par deux anges, est placée au dessus d'une gloire qui rayonne du triangle symbolique, au centre duquel on aperçoit l'œil providentiel à qui rien ne saurait échapper. Le pélican, qui alimente de ses propres entrailles ses petits affamés, placés dans leur nid, est artistement sculpté sur la porte, pour montrer à tous que l'Homme-Dieu, reclus dans cette étroite enceinte, présente son corps et son sang en nourriture à tous ses fidèles disciples. A cette même époque les tombeaux des trois autels furent refaits à neuf, l'intérieur de l'église convenablement décoré, grâces à un large subside du généreux comte Pillet-Will (1).

L'ancienne table de communion, composée de tufs taillés sur le modèle de ceux qui forment la balustrade actuelle de la tribune, était avantageusement remplacée, en 1844, par un grillage en fer assez délicat. Cette amélioration est due spécialement aux libéralités de Rd. Jean-Baptiste Dunand, curé de la paroisse, et de Mlle Joséphine Abondance, de Villarlurin ; les chiffres de ces deux principaux donateurs sont placés au centre de chacune des deux portes qui donnent entrée dans le sanctuaire.

Un don encore plus considérable, offert en 1847 par Thomas, Crey riche propriétaire fixé à Leschaux sur Salins, permit l'acquisition d'une grande et belle statue de la Vierge Marie soutenant de ses mains maternelles le divin Enfant Jésus, dont les pieds reposent sur un globe parsemé d'étoiles et supporté par des nuages : cette statue, encadrée dans une niche ornée de riches

(1) Acte de visites pastor., du 2 mai 1858.

sculptures, placée à la droite de l'autel du St-Rosaire, peut être considérée comme un véritable monument d'art religieux.

Pour graver plus efficacement dans les cœurs fidèles les doux souvenirs qui se rattachent aux saints noms de Jésus, Marie, Joseph, il manquait encore dans la modeste église de Salins l'image du glorieux Epoux de Marie et du fidèle Gardien de Jésus. Les pieuses largesses des paroissiens, jointes aux dons généreux des excellentes dames catholiques qui fréquentèrent les eaux salino-thermales dans la saison balnéaire de 1863, aidèrent heureusement à compléter l'érection des souvenirs religieux dus à tant de titres à Jésus, à Marie, à Joseph : admirable trilogie qui console la terre et réjouit les cieux! Le 19 mars 1864, une jolie statue était solennellement inaugurée en l'honneur de saint Joseph, père nourricier de Jésus, chef de la sainte Famille, et protecteur spécial des familles chrétiennes, dont la dévotion devient facilement populaire parce qu'elle répond à des besoins bien sentis.

La position de l'église de Salins, au bas du grand rocher calcaire qui la surplombe, explique suffisamment les nombreuses restaurations qu'elle a exigées à diverses époques, et l'irrégularité que l'on remarque, surtout dans les fenêtres ouvertes, il y a quelques années, sur le côté oriental. Bien des fois la chute des pierres détachées du rocher à la suite des grandes pluies, ont occasionné des dégâts regrettables ; ainsi, au printemps de 1855, un bloc tombé du milieu de la roche vint briser la fenêtre qui domine la façade de l'autel, ainsi que la belle statue de la Vierge, si justement appelée Notre-Dame des Vic-

toires, et elle alla broyer le couronnement de l'abat-voix placé au-dessus de la chaire. Des accidents semblables arrivés antérieurement obligèrent à construire un fort mur adossé au mur principal de la partie la plus exposée au choc des pierres ; bien plus, dès le milieu du dernier siècle, on pensa à abandonner cette antique église, et c'est dans ce but qu'on construisit la grande chapelle dont il reste des vestiges bien saillants vers le centre de la ville. Je me réserve d'en parler plus au long après que j'aurai rappelé les principaux souvenirs qui se rattachent aux anciennes *chapelles rurales* de la paroisse de Salins.

VI.

C'est un dogme bien consolant de la foi chrétienne que les saints, qui sont déjà en possession du bonheur céleste, ne demeurent point insensibles aux épreuves multipliées qui sont trop souvent le partage des habitants de la terre ; ces bienheureux membres de l'église triomphante aiment, au contraire, à user de la puissance d'intercession que l'admirable Providence confère à leurs mérites, pour détourner ou adoucir les fléaux sans nombre que les péchés attirent sur les membres de l'église militante. Cette croyance dogmatique justifie pleinement la vénération et la confiance que les vrais catholiques n'ont jamais cessé de manifester envers les saints, soit par les prières qu'il leurs adressent, soit par les monuments religieux élevés en leur honneur. Pendant les persécutions des premiers siècles, les fidèles allaient vénérer la tombe des saints confesseurs de la foi, et profitaient de quelques moments de

calme pour y élever de petits oratoires qui, à cause des reliques précieuses qu'ils renfermaient, furent appelés *martyria*.

Quand la paix fut rendue à l'Eglise, on adjoignit aux temples principaux qu'on bâtissait de toutes parts, ces monuments d'une pieuse vénération envers les saints. Bientôt on pratiqua dans les murs des grandes églises des portes qui établissaient une communication avec ces oratoires; les portes se changèrent ensuite en arcades, et ces oratoires devinrent partie intégrante de l'édifice. Une boîte précieuse qui contenait les reliques des saints, appelée *capsa, capsella,* capse ou châsse, était déposée dans ces oratoires, qui prirent ainsi le nom de *chapelles* ou reliquaires, selon quelques auteurs; aussi les anciennes châsses sont presque toujours faites en forme d'église ou *chapelle*. « Il faut cependant ajouter, dit l'abbé J.-B.-« E. Pascal, dans les *origines et raison de la lithurgie,* « qu'un mot grec *kapeleia,* tente, pourrait fort bien être « assigné comme origine de *chapelles,* d'autant mieux « que ceci présente une grande analogie avec les étymo-« logies précitées (1). »

Nous avons déjà vu précédemment que trois chapelles, faisant partie intégrante de l'église paroissiale, étaient anciennement érigées dans celle de Salins en l'honneur de Notre-Dame de Pitié, de saint Antoine et de saint Georges. Les calamités nombreuses qui désolèrent le pays, au 16e et au 17e siècles, engagèrent les habitants des principaux quartiers composant alors la paroisse de Salins, à

(1) Edition de Migne, colon. 306.

construire plusieurs chapelles en l'honneur des saints qu'ils regardaient comme les protecteurs les plus puissants. Les principaux titulaires de ces chapelles rurales indiquent assez qu'elles furent presque toutes érigées à l'occasion des pestes qui dépeuplèrent si considérablement le pays, surtout en 1483 et en 1630; la plupart sont en effet dédiées à Notre-Dame de Grâce ou de Pitié, et à l'illustre saint Roch, que la piété chrétienne a toujours invoqué avec confiance contre le terrible fléau de la peste.

Cet admirable héros de la charité catholique naquit à Montpellier vers l'an 1283 de parents aussi distingués par leur piété que par l'immensité de leur fortune. Dès son bas âge, son seul plaisir était de faire du bien aux pauvres et aux étrangers ; après la mort de son père et de sa mère, dont il était le fils unique et le seul héritier, il distribua aux pauvres, le plus secrètement possible, l'argent qu'il put retirer de la plus grande partie de ses biens ; il laissa l'administration du reste entre les mains de son oncle paternel, et il partit tout seul, à pied et en habit de pélerin, pour prendre le chemin de Rome, à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans. Arrivé à Acquapendente, petite ville du patrimoine de l'Eglise, où la peste était très violente, il s'offrit immédiatement à l'administrateur de l'hôpital, nommé Vincent, pour l'aider dans le service des pestiférés. Dieu ne tarda pas de montrer au monde combien il avait pour agréable le dévouement de cet excellent jeune homme, en lui accordant dès lors le pouvoir miraculeux de guérir la maladie de la peste par la vertu du signe de la croix. Dès que la visite des malades lui fut permise, dit le P. Giry, « Roch les toucha dans la main droite, fit

« sur eux le signe de la croix, et par ce signe salutaire il « leur rendit à tous la santé, sans qu'un seul fût privé de « cette grâce. Il alla ensuite par toute la ville, et guérit « de la même sorte tous ceux qui étaient frappés de « cette cruelle maladie : ce qui fit qu'on le regarda « comme un ange envoyé de Dieu pour le secours de tant « de malheureux. Aussitôt après, ayant appris que la « peste faisait un semblable ravage dans la ville de Cé- « sène, en Lombardie, il s'y rendit et la délivra de la « même manière (1). » Il partit de là pour Rome, qui était le but principal de son pèlerinage ; il délivra aussi cette ville du terrible fléau de la contagion par la vertu du même signe de la croix ; il y séjourna pendant trois ans, et se mit ensuite à parcourir les principales villes du Piémont, du Milanais, du Montferrat, ainsi que les duchés de Mantoue, de Modène et de Parme, portant de tous côtés avec lui la bénédiction et la santé.

Il exerçait les admirables fonctions de sa charité merveilleuse dans l'hôpital de la ville de Plaisance, lorsqu'il fût pris lui-même d'une fièvre très ardente ; il ressentit d'abord une douleur à la cuisse gauche, et cette douleur devint si violente qu'il ne pouvait s'empêcher de jeter des cris déchirants. Dans la crainte d'incommoder les autres malades, il sortit de l'hôpital ; et comme il continuait ses cris, on le prit pour un frénétique et on le chassa de la ville. Appuyé sur son bâton de pélerin, Roch se traîna jusqu'à une forêt voisine, où il rencontra une petite cabane qui lui

(1) Vie des Saints, 16 août.

servit de refuge. Celui qui avait soulagé tant de misères et guéri miraculeusement tant de malades se voyait abandonné des hommes ; mais il savait que Dieu ne peut pas délaisser ses fidèles serviteurs. La prière qu'il adressa au Seigneur fut bientôt exaucée : « Une nuée descendit du « ciel, et forma auprès de sa cabane une source d'eau « qu'on y voit encore aujourd'hui, dont il but et se lava : « ce qui adoucit un peu les cuisantes douleurs dont il « était tourmenté (1). » La Providence pourvut également à la nourriture de son serviteur par une merveille rappelée par tous les historiens de saint Roch, et constamment retracée dans la peinture et la sculpture. On remarque en effet sur toutes les images de notre bienheureux un chien assis à ses pieds, tenant à sa gueule un pain : c'est le souvenir du chien d'un illustre seigneur, nommé Gothard, dont la Providence voulut se servir pour nourrir le jeune héros de la charité, privé de tous secours humains dans la forêt des environs de Plaisance. Cet animal, instrument docile du Maître de tout, dérobait chaque jour un pain sur la table de son maître, et il disparaissait pendant quelques instants. On fut naturellement porté à observer la cause de cette scène singulière répétée depuis plusieurs jours ; on suivit ce chien dans la forêt ; il se dirigea vers la pauvre cabane où gisait l'homme de Dieu, aux pieds duquel il déposa son précieux fardeau.

Instruit de cette merveille, Gottard accourut à la pauvre cabane, et prodigua tous ses soins au protégé du ciel. Ce gentilhomme, frappé de tant de vertus et surpris de la

(1) Giry, *id.*, *ibid.*

guérison subite de celui qu'il avait trouvé dans un état si pitoyable, désirait s'attacher irrévocablement ce saint personnage (1). Mais, sur une inspiration du ciel, Roch reprit le chemin de Montpellier, lieu de sa naissance, pour mener une vie cachée et souffrante dans la ville même où il aurait dû recevoir les plus grands honneurs. Le pays était alors affligé de grandes guerres, et on craignait à chaque instant d'être surpris par l'ennemi; aussi le saint, étant en habit de pélerin dans un bourg de son ancien domaine, et s'étant mis en prière dans l'église, y fut pris pour un espion; on l'arrêta donc, et on le conduisit à Montpellier vers son oncle qui, ne le reconnaissant pas, le fit mettre dans un cachot comme un ennemi secret.

Il demeura cinq ans dans cet état de souffrances et d'humiliation, sans que personne eût pitié de lui, et sans qu'on pensât à sa délivrance. Les prodiges qui s'opérèrent pendant sa dernière maladie, la lumière extraordinaire qui brillait dans son cachot au moment de sa mort, et surtout un petit ais, ou planchette, trouvé à ses côtés avec ces mots écrits : *Ceux qui, étant frappés de peste, auront recours à l'intercession de Roch, seront délivrés de cette maladie.....* : tous ces faits étaient plus que suffisants pour réclamer des informations sérieuses sur cet étrange prisonnier. La mère du gouverneur, qui était aïeule de notre saint, soupçonna que ce prisonnier, qui portait le nom de Roch, était peut-être son petit-fils du même nom, parti depuis quelques années pour l'Italie; elle ajouta qu'il serait facile de le reconnaître par une croix rouge qu'il

(1) P. Giry, *id., ibid,*

devait avoir sur l'estomac et qu'il avait apportée en naissant. On s'empressa de vérifier cette marque distinctive qui ne pouvait être supposée, et on trouva cette croix tracée sur la poitrine de l'illustre défunt; on ne douta plus qu'il ne fût véritablement le fils de Jean, ancien gouverneur de Montpellier et de Libérie. Son oncle, couvert de confusion et touché de douleur de la cruauté qu'il avait exercée contre son bienfaiteur et son propre sang, tâcha de la réparer par une pompe funèbre des plus magnifiques, et il fit bâtir, peu de temps après, un temple destiné à recevoir les précieux restes de son saint neveu, mort en 1327, à l'âge de 32 ans.

La dévotion envers ce grand saint se propagea rapidement dans toute la France, dès les premières années qui suivirent sa mort, accompagnée de tant de merveilles. Il était bien naturel de croire que celui qui avait exercé une puissance si prodigieuse contre le fléau de la peste pendant sa vie mortelle, devait continuer à jouir de ce même pouvoir dans les splendeurs des cieux. Cette croyance était, d'ailleurs, solidement confirmée par la promesse écrite trouvée à côté des dépouilles mortelles de notre saint; et dès l'an 1414, elle fut pleinement autorisée par l'Eglise universelle, dans le concile général de Constance, à la suite de la cessation de la peste, qui disparut de la ville aussitôt qu'on eut imploré le secours de saint Roch, en portant son image vénérée dans une procession générale. Les évêques qui étaient présents au concile, et qui avaient été témoins du prodige opéré, propagèrent bientôt, dans leurs diocèses, l'estime et la dévotion envers ce

saint protecteur; et on a bâti dès lors une infinité d'églises, de chapelles et d'oratoires en son honneur.

L'ancienne paroisse de Salins, qui comptait jadis six chapelles rurales construites sur son territoire, en avait quatre dédiées spécialement à saint Roch, et son image vénérée occupait une place d'honneur dans les deux autres. Il n'existe plus que deux de ces anciennes chapelles : celle de Villarlurin et celle des Frasses; j'en donnerai quelques détails après avoir rappelé le petit nombre de souvenirs que j'ai pu recueillir sur les autres chapelles dévastées par le temps, ou par la révolution de la fin du dernier siècle.

1° La plus ancienne chapelle rurale, sur laquelle on possède des titres authentiques, était celle érigée en l'honneur de Notre-Dame de Grâce, au sommet du village de Fontaines. L'acte de visite pastorale de Salins du 11 janvier 1643 porte que cette chapelle est incorporée à l'église paroissiale de Salins de *temps immémorial*. Après sa destruction, dont l'époque reste inconnue, on construisit un peu plus bas la chapelle dédiée à saint Roch, qui a été agrandie et qui est devenue église paroissiale de Fontaine-le-Puits, dès l'an 1834 (1).

2° Il existait anciennement une chapelle dédiée à saint Roch et aux saints Fabien et Sébastien, près de Pont-Séran, *prope pontem Seranum*, sur la rive gauche du Doron, territoire de Salins. Il n'en reste plus de traces aujourd'hui, et il est difficile de préciser le point qu'elle occupait. L'acte de visite pastorale, précité nous apprend

(1) Archives de l'évêché.

qu'elle était du droit de patronage des bourgeois de Moûtiers, et que Rd. Pierre Digard en était recteur en 1643 : il devait y célébrer deux messes chaque mois ; ses revenus étaient considérables. Cette chapelle était en ruines en 1689, comme on le voit par un ordre adressé le 20 octobre de cette même année aux syndics de Bellecombe, pour les obliger à venir réparer le chemin de Pont-Séran, depuis la chapelle de Ste-Hélène, dont les ruines se voient encore à l'entrée occidentale de la gorge du Séran, jusqu'à la chapelle de St-Roch, *qui est ruinée, tirant du côté de Salins* (1).

3° A l'occasion de la peste terrible qui ravagea le pays en 1630, on construisit une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Grâce, de saint Roch et de saint Sébastien, dans la petite plaine appelée jadis de *la Chalandaz,* située sur la rive gauche du Doron, à environ 300 mètres, au nord du chef-lieu de Salins. L'acte de visite de 1643 porte qu'elle est *nouvellement* construite, qu'elle est du droit de patronage du quartier de Salins, et que Rd. Pierre Flachière en est le recteur (2). Elle possédait en fonds la forêt qui la domine, toute la ferme de la Chaudanne appartenant aujourd'hui à la famille Urbain Vieuge, une pièce de terre à Lormaz et une maison au village de Salins. La tradition affirme que les pestiférés étaient confinés et sépulturés dans cette petite plaine de St-Roch. Rd. Maurice Fontanil était recteur de cette chapelle en 1780 ; il n'en reste plus qu'un petit pan de mur.

(1) Archives de Bellecombe, ci-devant, IV.
(1) Archives de l'évêché.

4° Vers l'an 1780, à la suite d'une chute de pierres détachées du grand rocher qui surplombe l'église paroissiale, on se décida à bâtir, sur la rive droite du Doron, en face de la petite place publique de Salins, une vaste et belle chapelle destinée à remplacer l'église paroissiale, en cas d'accident fâcheux. Les quatre communes composant alors la paroisse, aidées d'un large subside accordé par le gouvernement, contribuèrent à cette construction, qui fut exécutée par Aimé Duboin, originaire de Samoëns, et qui devint maire de la commune de Salins pendant la révolution. Cette chapelle, dédiée à saint Roch et à sainte Apollonie, était à peine terminée lorsque l'orage révolutionnaire de 1793 vint éclater sur notre pays, et dévaster ce monument religieux. La partie qui formait le chœur de la chapelle fut destinée à l'établissement d'un four banal, d'une salle consulaire et d'une chambre d'école, qui subsistent encore maintenant; la partie antérieure, qui composait la nef, fut vendue en 1829 par la commune de Salins, pour la modique somme de 210 francs employés à racheter une partie de l'ancien presbytère. Cette chapelle, de forme romane modernisée, mesurait 16 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur; la structure actuelle des murs indique encore parfaitement l'ancienne destination de cet édifice si indignement profané.

5° La chapelle qui existe au village des Frasses, sur le bord de la route rectifiée en 1808 par l'entrepreneur François Claus de Montmeilland, depuis Melphe jusqu'à Brides, selon l'acte d'adjudication du 6 juin 1806 (1), pa-

(1) Archives de la famille Vieuge Urbain.

rait être très ancienne, puisque l'acte de visite de 1643 dit que cette chapelle est annexée à l'église paroissiale de Salins de *temps immémorial*. Elle est particulièrement dédiée à saint Grat, ancien évêque et patron de la cité d'Aoste, considéré dans nos pays comme le protecteur spécial des moissons. Il y est représenté tenant entre ses mains la tête de saint Jean-Baptiste qu'il apporta de l'Orient en venant dans nos contrées, et qu'il laissa à la cathédrale d'Aoste, où ce précieux dépôt est religieusement conservé. On remarque aussi dans cette chapelle l'image de saint Roch : ce qui peut faire présumer qu'elle a été érigée à l'occasion du fléau de la peste ; mais on ne connaît point la date de cette érection. Une note très ancienne, dont la date est lacérée, porte que cette chapelle avait trois florins et demi de revenus pour honoraires de douze messes que le Rd. curé devait y célébrer annuellement. Par testament du 3 octobre 1701, Antoine Abondance, des Frasses, novice capucin à Annecy, nommé en religion F. Paul-Marie, lègue à cette chapelle la somme de 60 florins applicable à l'achat d'un calice (1). Ce calice, avec la cloche de la chapelle, furent dérobés à la descente des Allemands dans le pays, comme l'indique le testament d'Antoine feu Nicolas Abondance, du 1er octobre 1743 ; une somme de 60 florins fut de nouveau léguée pour l'achat d'un calice semblable à celui qui avait été volé ; et Nicolas Abondance lègue aussi 30 livres pour l'achat d'une nouvelle cloche. Cette dernère cloche ayant encore disparu pendant les mauvais jours de la révolu-

(1) Arch. de Napoléon Leissus.

tion, elle fut remplacée par la cloche actuelle, achetée par Antoine Leissus, il y a quelque vingt ans (1).

6° Une ancienne tradition affirme qu'il existait au dessus du village de Villarlurin un célèbre oratoire dédié à Notre-Dame de Pitié. On raconte que, à l'occasion d'un incendie qui menaçait de détruire tout le village, parce que l'eau faisait défaut, un bon vieillard, rempli de cette foi antique si sincère, et partant si efficace, alla se prosterner devant l'image vénérée de Notre-Dame de Compassion; bientôt une pluie abondante survint, un ruisseau d'eau se forma, et on put maîtriser le feu. On voit dans la chapelle actuelle de Villarlurin un petit tableau, ou *ex-voto,* qui semble être la traduction expressive de ce fait merveilleux. Un beau vieillard, vêtu à l'antique, est représenté à genoux, les mains jointes, les yeux fixés sur l'image de Notre-Dame de Compassion, à côté de laquelle s'élèvent des tourbillons de flammes. Cet ex-voto ne porte aucune date, mais seulement les initiales P. G., qui devraient se traduire par *Pierre Girard,* d'après une ancienne tradition.

On croit que c'est après la ruine de cet antique oratoire que la grande chapelle actuelle a été construite à l'ouest du village, en l'honneur de Notre-Dame de Pitié, de saint Bon et de saint Roch. Un rôle des revenus de cette chapelle, dressé le 3 novembre 1639, signé par Rd. Flachière, curé de Salins et recteur de la chapelle de Villarlurin, porte que celle-ci fut fondée en 1630 par les habitants du quartier; ce même rôle indique les noms des

(1) Archives de la maison Leissus Napoléon.

souscripteurs, qui sont au nombre de vingt-six ; ils fournirent la somme totale de 327 florins pour la fondation et l'entretien de cette chapelle (1). De nombreuses donations furent ajoutées plus tard à cette dotation primitive, en faveur de la chapelle de Villarlurin ; les quelques titres anciens qui ont échappé au naufrage suffisent pour prouver que nos religieux ancêtres ne craignaient pas de s'appauvrir, en faisant des dons généreux aux sanctuaires érigés en l'honneur des saints, qu'ils regardaient comme de puissants et fidèles protecteurs.

Cette générosité, inspirée par la foi, ne demeurait pas sans récompense, même dès ce monde, selon la parole évangélique qui se trouve ici confirmée par un *ex-voto* portant la date de 1666, et placé dans la chapelle de Villarlurin : l'image de la Vierge-Mère tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, et dominant des tourbillons de flammes, indique assez que cette puissante Protectrice a exaucé les prières des habitants de ce village dans un moment de terrible incendie. Quoique cet esprit de pieuse générosité soit bien diminué, il n'est cependant pas éteint. Ainsi, l'ancienne statue de Notre-Dame de Pitié qui gisait dans la poussière depuis bien des années, a été convenablement restaurée, et solennellement inaugurée dans la chapelle de Villarlurin le 4 février 1865, en même temps qu'une belle statue de la Vierge-Mère due à la religieuse libéralité des sœurs Joséphine et Marie-Anne Abondance.

Cette chapelle était du droit de patronage des habitants de Villarlurin ; Rd. Pierre Flachière, curé de Salins, en

(1) Archives de la maison Leissus Napoléon.

fut le recteur dès l'an 1639 jusqu'en 1647, comme l'indique un reçu du 12 avril 1647, portant quittance des censes à lui dues, *en qualité de recteur de la chapelle érigée sous le vocable de Notre-Dame, Monseigneur saint Roch et Monseigneur saint Bon au lieu dit Villarlurin, pour l'acquit de messes grégoriennes... avec le parroissinage à la coustume du lieu* (1). Par un acte de reconnaissance du 1er février 1759, passé en faveur de la chapelle de Villarlurin, on voit que Rd. Michel Favre, chanoine, fut recteur de cette chapelle dès le 21 décembre 1710, jusqu'au 21 septembre 1730; il eut pour successeur Rd. Michel Abondance, qui en resta recteur pendant 40 ans. Ce bénéfice fut ensuite possédé par Rd. Claude Velat, chanoine de la métropole, qui en perçut tous les fruits jusqu'en 1783. Alors, Rd. Pierre-Claude-Humbert Abondance, qui était vicaire de Salins dès l'an 1781, obtint (26 mai 1783) que le rectorat de la chapelle de Villarlurin, fût uni au vicariat de Salins, sous la condition de continuer à payer annuellement la somme de 50 livres à Rd. Velat, *quamdiùd ipse vixerit* (2). Rd. Abondance ayant été nommé chanoine de la métropole de Tarentaise, Rd. Germain Raford fut nommé recteur de la chapelle de Villarlurin et vicaire de Salins, par lettres patentes en date du 4 avril 1789, signées par l'archevêque Joseph Montfalcon Du Cengle. Le 20 février 1790, le nouveau recteur se vit obligé d'intenter un procès aux administrateurs des

(1) Archives paroissiales de Salins.

(2) Titres communiqués par Urbain Vieuge.

communes de Salins et de Villarlurin pour obtenir la remise des titres concernant son bénéfice.

Ce procès, commencé par devant le juge du comté de Salins le 9 mars 1790, continuait encore lorsque l'orage révolutionnaire vint mettre fin à ces démêlés peu édifiants (1).

Les nombreux revenus de l'ancienne chapelle de Villarlurin ne furent pas épargnés par l'avidité républicaine; une grande partie fut dévolue à l'hôpital général de Lyon; et le peu qui restait fut concédé à la fabrique paroissiale de Salins par arrêté préfectoral du 15 septembre 1812 (2).

Des réparations importantes ont été faites à cette chapelle en 1857, par la fabrique de Salins, aidée d'un large subside fourni par M. le comte Pillet-Will. Il est à regretter que, à cette occasion, une économie déplacée ait porté les administrateurs à vendre aux enchères les nombreux et anciens titres accumulés pendant plusieurs siècles sous le rétable de l'ancien autel; revendus par les jeunes enchérisseurs à des marchands de fer et d'épices, ces titres restent perdus pour les annales de la chapelle, ainsi que pour celles de la petite commune de Villarlurin.

Un acte semble de vandalisme a été également exercé, il y a quelques années, sur les archives paroissiales de Salins. En parcourant le dossier du procès intenté en 1790 par Rd. Raford aux communes de Salins et de Villarlurin, déjà mentionné ci-devant, on voit que les archi-

(1) Titres communiqués par Urbain Vieuge.
(2) Archives de la cure de Salins.

ves paroissiales étaient religieusement conservées dans un *placcard existant dans la sacristie,* fermé par une forte serrure à trois clefs différentes, qui se voit encore aujourd'hui, et *dans un coffre* placé dans l'intérieur de l'église, dont les clefs étaient gardées par les syndics des quatre communes formant la paroisse.

« En exécution d'une lettre du Sénat du 8 juin 1789 « adressée aux châtelains du Duché, les sindic et conseil « de Salin, de Villalurin, des Frasses et de Fontaine-le- « Puis faisaient la recherche des tittres qui concernent « la dime dûe au Rd. curé de Salins ; et comme ils n'a- « vaient aucune clef pour ouvrir le dit placcard, qu'on « n'avait pas ouvert depuis quinze ans, l'on en fit sau- « ter la porte, en présence du Rd. curé et des sindic et « conseil de ces quatre communautés, et l'on y trouva « différents tittres et procédures qu'on portat au même « moment à la cure du dit Salin, pour en faire vérifica- « tion par les secrétaires des dites communautés, et en- « suitte de cette vérification,... les dits secrétaires re- « mirent aux dits sindic et conseil une partie de ces tittres « qui furent portés par ceux-ci et fermés dans un coffre « appartenant aux dites communautés, et existant dans la « ditte Eglise paroissiale ;... l'autre partie des dits tittres « et procédures qu'on a trouvé dans le dit placcard, sont « restés entre les mains du dit Rd. curé (1)... »

Il peut être utile de rappeler ces soins minutieux pris par nos ancêtres pour la conservation de leurs archives, que l'esprit de destruction, engendré par l'esprit révolu-

(1) Titres communiqués par Urbain Vieuge.

tionnaire, s'est trop empressé de disperser. Si une main amie des anciens souvenirs s'était appliquée à recueillir soigneusement les titres précieux renfermés dans l'antique *placcard* de la sacristie et le vieux *coffre* placé dans l'église de Salins, qui ont disparu depuis quelques années, l'histoire locale présenterait moins de lacunes et serait bien plus intéressante. Mais les débris échappés au naufrage n'en deviennent que plus précieux : ils peuvent encore fournir quelques renseignements sur un bon nombre des curés et des vicaires qui ont desservi l'ancienne paroisse de Salins.

VII.

Malgré les efforts de l'impiété pour diminuer le respect dû au sacerdoce, nos religieuses populations continuent à regarder le prêtre catholique comme le père spirituel des âmes, comme l'ami le plus sincère et le plus dévoué à leurs véritables intérêts. La funeste expérience des sept dernières années du 18e siècle n'est pas encore oubliée. On sait qu'à cette triste époque les ministres de Dieu furent, pour la plupart, jetés dans les prisons, exilés ou impitoyablement massacrés. Nos églises dépouillées restaient désertes, et le sang de l'Agneau divin ne coulait plus sur les autels ; mais on sait aussi que les cruels ministres de la révolution exerçaient alors leur épouvantable tyrannie : les prisons multipliées étaient remplies de victimes, et le sang des innocents coulait sur de nombreux échafauds. Le souvenir de ces scènes d'injustice révoltante contribue à faire mieux apprécier la loi de justice et d'amour dont le

prêtre catholique est le ministre légitime ; aussi, les habitants de nos paroisses aiment généralement à connaître et à raconter quelques traits historiques sur les pasteurs qui ont pourvu aux besoins spirituels des ancêtres.

Il me serait bien agréable de présenter ici un ensemble de traditions religieuses sur les nombreux desservants qui m'ont précédé dans la paroisse de Salins ; mais, pour ne pas sortir du domaine de la certitude historique, je me bornerai à quelques indications recueillies dans divers actes authentiques.

L'inventaire des titres de l'archevêché de Tarentaise nous a conservé les noms des deux *chapelains* qui ont desservi l'église paroissiale de Salins, tant qu'elle fut unie à l'abbaye de St-Maurice d'Agaune. En 1225, Pierre..... chapelain de Salins, faisait une transaction avec le prieur de St-Michel ; et en 1268, Hugues..... chapelain de Salins, abandonnait au même prieuré son droit sur les montagnes, pâturages et forêts d'Hautecour, ainsi que nous l'avons déjà vu au commencement de cet article. Dans son testament du 12 février 1424, noble Georges de Pucet fait plusieurs legs au curé et au vicaire de la paroisse de Salins, mais le nom de ces prêtres reste inconnu.

Un acte du 28 juin 1473, porte que Pierre Lombard *de Villario-nurini*—Villarlurin,—paroisse de Salins, reconnaît devoir à Rd. Urbain Criseri quatre sextiers de seigle et deux sextiers d'orge pour la ferme des dîmes de Villarlurin (1).

Le 20 mai 1575 Rd. messire Claude Losserand, curé

(1) Titres de Mme Coche.

de l'église paroissiale de Salins, afferme à Jean Cullet *toutes et chacune des terres et prés à la dite cure appartenants, situés au terroir du Puis et de Fontaine, paroisse susdite.* Ce même acte nous apprend que les terrains affermés formaient le patrimoine des curés de Salins *bien longtemps avant cette époque,* en leur qualité de recteurs de la chapelle de St-Roch érigée à *Fontaine-dessus,* annexée et unie de temps immémorial à la dite cure de Salins. Ces biens n'avaient jamais *payé ni dû payer aucune taille* parce qu'ils faisaient partie de l'ancien *patrimoine de l'église* (1).

Rd. Pierre Flachière était en même temps curé de Salins et recteur de la chapelle de Villarlurin, dès l'an 1639; il exerçait encore ces fonctions le 12 avril 1647, comme l'indique une quittance déjà citée précédemment (2).

L'acte de visite pastorale de Salins, du 11 avril 1655, nous apprend que Rd. Jean-François Planche était alors curé de cette paroisse (3).

Le 19 février 1658, Rd. Louis Vial, curé de Salins, natif de Villette, emprunte de Rd. Nicolas Paviet, curé de Granier, la somme de 600 florins qui lui fut comptée *en* 2 *doublons d'Italie, onze pistoles louises valant* 21 *florins la pièce, une pistole Bologne, six crosats, un ducaton, sept écus blancs valant* 5 *florins et* 9 *sols la pièce, neuf quarts d'écus et demi, et le reste en sols et pièces de deux quarts* (4).

(1) Titres de Urbain Vieuge.
(2) Ci-devant, VI.
(3) Archives de l'évêché.
(4) Arch. de St-Bon.

Le 24 juillet 1662, Rd. messire Claude Ador, curé de Salins, passe quittance aux communiers de Fontaine-le-Puits sur une redevance qu'ils avaient à payer aux curés de Salins, dès le 2 juillet 1572, pour une pièce de *bois et terres semables au terroir du Puits* (1). Il fut sépulturé à Moûtiers, dans l'église de Ste-Marie, le 15 septembre 1662 (2).

Rd. Jeau-François Ador était curé de Salins en 1674; il l'était encore le 28 décembre 1680, comme on le voit par un reçu signé de sa main, pour des redevances sur les biens de la cure (3).

Rd. André de La Chenal resta curé de Salins jusqu'en 1692, qu'il passait procure à son successeur immédiat, pour réclamer une redevance des communiers de Fontaine-le-Puits (4).

Rd. Jean Avriller, natif de St-Paul, devenait curé de Salins, dès le mois de mai 1692. Le 20 mars 1695, un acte de reconnaissance était passé en sa faveur par Gabriel Udry. pour des bâtiments, places et jardin, sous la rente annuelle de 6 livres de Savoie (5). Il fit élever la tour du clocher en 1702, et il contribua à l'achat de la grande cloche actuelle qui fut coulée en 1704, et sur laquelle son nom reste gravé. Ce prêtre généreux et dévoué légua la plus grande partie de ses avoirs au Séminaire de

(1) Titres d'Urbain Vieuge.
(2) Registres de Moûtiers.
(3) Archives de Napoléon Leissus.
(4) Titres d'Urbain Vieuge.
(5) *Idem.*

Moûtiers, qui venait d'être établi quelques années avant sa mort, par l'archevêque François-Amédée Millet de Challes (1). Les revenus de ce legs sont encore aujourd'hui consacrés à procurer l'éducation d'un aspirant à l'état ecclésiastique, qui doit être pris, autant que possible, parmi les jeunes gens de St-Paul, paroisse natale du Rd. testateur.

Les registres paroissiaux nous indiquent que Rd. Jean-Philippe Simille, fils de Michel, était curé de Salins dès le mois de mars 1707. Sa famille était originaire des Avanchers; mais lui-même naquit *au Plein-sur-Moûtiers*—Plan-Villard ;—et un acte du 13 juillet 1706 porte qu'il était alors prêtre et directeur de l'église de Bozel, relevant du chapitre métropolitain de Moûtiers. Il conserva le titre de curé de Salins jusqu'en 1716, qu'il eut pour successeur son neveu, Rd. Pierre Bornand, avec lequel il continua cependant à résider jusqu'à sa mort (2). Le 2 janvier 1733, son testament fut reçu à la cure de Salins par Claude Mugnier, notaire. Après avoir élu sa sépulture dans l'église paroissiale de Salins, au tombeau des prêtres, le Rd. testateur légue : 1° aux RR. Pères Cordeliers sur Moûtiers, la somme de 60 livres de Savoie, à la charge qu'ils feront annuellement et à perpétuité un service pour le repos de son âme ; 2° aux RR. Pères Capucins, trois livres payables dans le mois de son décès, pour trois messes ; 3° à l'église de Salins, 12 livres pour la réparation du maître-autel ; 6 livres pour réparer la chapelle du St-Rosaire ; six tableaux, dont l'un repré-

(1) Besson, *id.*, p. 221.

(2) Tit. divers commun. par Vieuge.

sente le Sauveur, l'autre la flagellation ; une effigie de Jésus, Marie, Joseph ; un saint Georges, un saint Jean l'évangéliste, et un saint Philippe, outre les ornements par lui déjà donnés précédemment à la même église ; 4° à l'hôpital de Moûtiers, trois livres payables dans le mois de son décès ; 5° au F. Hyacinthe, cordelier, son parent, la somme de 30 livres, etc. Il institue pour ses héritiers universels, par égales portions, 1° sa nièce Françoise, fille de Michel Vibert-Magnoux, et de Anne-Marie Bornand, épouse de Bernard Villermier, bourgeois de Moûtiers ; 2° son neveu, Rd. Pierre feu Jacques Bornand, natif du dit *Plein-Villard,* prêtre, *moderne curé du dit Sallins* (1). Conformément à ses dernieres volontés, les funérailles et la sépulture du Rd. testateur se firent dans l'église de Salins le 2 mai 1733 (2).

Rd. Pierre Bornand, neveu et successeur du précédent, fut curé de Salins dès le mois d'avril 1716 jusqu'au mois de mai 1735. On voit par différents actes de sa longue administration, que ce zélé pasteur s'appliquait à prévenir et à réprimer avec énergie certains désordres qui portaient atteinte au respect dû à la religion. Je crois utile de citer en particulier quelques points du règlement disciplinaire qu'il soumettait à la sanction du conseil général de la *confrérie des pénitents* de l'église de Salins, dans l'assemblée tenue *à la tribune,* le 15 mars 1732, *pour faire poser raison de toutes les extravagances qui se commettent parmy nos frères.*

(1) Tit. de Vieuge.
(2) Reg. par. de Salins.

« 1° Quiconque ne voudra pas prendre l'habit de péni-
« tent pendant sa vie, ne le recevra pas à l'heure de sa
« mort à quelque prix que ce soit.

« 2° Il est nécessaire qu'il y ait une prieuresse pour
« régler les femmes du très saint Sacrement, et que pour
« le rosaire il y en ait une autre nommée au bon plaisir
« et bon vouloir des deux confréries et de l'assemblée.....
« sous les conditions qu'elles seront sages et prudentes.

« 3° La plus part de nos frères..... s'absentent volon-
« tiers des offices les jours de festes solennelles et diman-
« ches, sous prétexte du troisième qu'ils ont choisi, et
« n'observants pas les règles émanées de sa sainteté Pie
« IV, cinq et huit.....Nous réclamons au conseil.....
« sous les peines portées par les Canons, et quiconque
« y contreviendra sera excommunié *ipso facto*.

« 4° Les supérieurs de la dite confrérie réclament
« contre la transgression des lois divines et humaines,
« tant par jurements, blasphèmes et imprécations, divor-
« ces..... que par procès entre parties qu'on pourrait
« bien arrêter sans aucun tort à la justice; les troubles,
« inquiétudes, dans les familles de ces chers confrères et
« sœurs, seront réglés et le résultat en sera fait à la tri-
« bune sans aller plus loing.

« 5° Il y a certains frères qui ne veulent pas obéir aux
« règles, et passants dès aujourd'hui pour rebelles, se-
« ront mis sur la pierre à genoux nuds, tandisqu'on chan-
« tera le *miserere,* et si au cas on ne voulait pas obéir,
« on luy baillera son habit avec son billet d'infamie.

« 6° L'argent de la confrérie ne doit pas être prêté
« sans caution, et sous le titre d'obligation pure et sim-

« ple,.....sans l'avis de l'assemblée.....

« 7° Il serait à propos, ainsi qu'ailleurs, de mettre « deux chandelles aux deux anges au maître-autel, pour la « plus grande gloire du Sacrement dont nous dépendons.

« 8° Comme y ayant deux portes à la tribune, chaque « pénitent, à chaque procession, sortira l'un à la droite et « l'autre à la gauche, pour se joindre à la porte maîtresse « de l'église, sans considération d'aucun frère, pour le « bon ordre.

« 9° Dans les convoyes des morts, chaque quartier ne « veut que les siens sans parler des autres, comme si on « n'était pas tous de la même confrérie..... Excluons en « même temps ces foles dépenses qui se font dans ces « convoyes, pour le profit des familles et surtout pour les « enfants pupils » (1).

Cet ancien document prouve que, si les abus s'introduisaient autrefois, comme aujourd'hui, dans les institutions pieuses, ils étaient au moins frappés d'une répression énergique. Il montre aussi la vigilance pastorale de Rd. Bornand, qui exerça son zèle sacerdotal sur la paroisse de Salins pendant plus de 19 ans. Il y mourut et fut sépulturé dans l'église le 1er mai 1735 (2).

Douze jours après, Rd. Jean-François Crey, feu Mathieu, natif de St-Martin-de-Belleville, était élu curé de Salins : *ad ecclesiam Salini regendam electus die duodecima maïi,* 1735 (3). Il exerçait les fonctions d'examinateur synodal et de juge pour les concours ecclésiastiques

(1) Tit. d'Urbain Vieuge.
(2) Reg. par. de Salins.
(3) *Idem.*

en 1743 (1). Le 12 décembre 1763, il affranchissait tous les biens de l'ancien patrimoine de la cure de Salins, qui dépendaient du fief du baron Duverger, savoir : une vigne à Melphe, un champ acquis du sieur Balleyson situé à Champolet, un champ à la Chaudanna — soit à St-Roch ;—une maison, grange et écurie au village de Salins : cet affranchissement se fit au moyen de la somme de 260 livres, monnaie de Savoie (2). Après plusieurs démêlés administratifs, qu'il est inutile de consigner ici, Rd. Crey, âgé de 74 ans, mourut curé de Salins, et fut sépulturé le 4 janvier 1773 (3), dans l'église paroissiale qu'il avait administrée pendant près de 38 ans.

Rd. Gaspard-Guérin Péronnier, natif des Chapelles, docteur en théologie, était examinateur synodal et directeur du séminaire dès l'an 1764 (4). Nommé curé de Salins par bref du pape Clément XIV, donné à Rome le 16 des kalendes d'avril 1772, il ne prit possession de ce bénéfice que le 10 février 1773, et il l'occupa jusqu'à la fin du mois d'août 1793 (5).

On sait que dès le 8 février 1793, les commissaires de la Convention nationale publièrent une proclamation qui fut pour toute la Savoie le signal d'une persécution générale. Ils imposaient aux curés et à tous les prêtres employés au service du culte l'obligation de prêter, dans huit jours, le *serment de veiller avec soin sur les fidèles*

(1) Arch. de l'évêché.
(2) Reg. par., *id.*
(3) *Ibid.*
(4) Arch. de l'évêché.
(5) Tit. d'Urbain Vieuge.

de la paroisse qui leur était confiée, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. Ils ordonnaient à tous ceux qui ne prêteraient pas ce serment de sortir du département dans huit jours, et du territoire de la république dans quinze jours, sous peine de déportation à la Guyanne française. Ils exceptaient de la déportation ceux qui étaient infirmes ou âgés de plus de soixante ans, à condition qu'ils seraient mis en détention dans une maison commune, au chef-lieu du département, sous la surveillance de la police de la municipalité locale (1).

Il paraît que Rd. Péronnier, curé de Salins, dut à son âge avancé d'échapper à ces mesures rigoureuses et impies, qui obligèrent un grand nombre de prêtres du diocèse de Tarentaise d'émigrer en Piémont dès les mois de mars et d'avril 1793 (2). Les registres paroissiaux écrits de sa propre main prouvent qu'il put résider régulièrement à Salins jusqu'au 28 août 1793. Mais les troupes piémontaises qui avaient repris la province de Tarentaise au commencement du mois d'août, sous le commandement de son A. R. le duc de Montferrat, ayant été refoulées jusqu'au Petit-St-Bernard dans les premiers jours de septembre, la fureur révolutionnaire fut surexcitée, et la persécution contre le clergé devint plus violente. Rd.

(1) S. Em. le cardinal Billiet : *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, p. 53.

(2) Le 1er mars 1793, Mgr de Montfalcon, dernier archevêque de Tarentaise, sortait de Moûtiers, et s'acheminait vers le Petit-St-Bernard, accompagné de ses deux aumôniers, Rd Ducrey et Rd Martinet, professeur de théologie. Rentré dans son diocèse sur la fin du mois d'août, il tomba malade peu de jours après son arrivée à Moûtiers, et y mourut le 22 septembre 1793. (*Annuaire de l'an* 1820, p. 107.)

Péronnier, qui ne voulut pas se réunir au clergé constitutionnel présidé alors par le trop fameux Panisset, dut émigrer en Piémont avec tous les autres prêtres qui refusèrent d'adhérer au schisme.

Avant de quitter la paroisse de Salins qu'il régissait depuis plus de vingt ans, ce bon pasteur eut soin de faire mettre en lieu sûr tous les objets précieux qui ornaient son église. Aussi l'agent républicain qui vint dresser l'inventaire de la *vaisselle* de l'église de Salins le *vingt-huitième jour du mois frimaire de l'an deuxième de la République française une et indivisible* (18 décembre 1793), n'y trouva que bien peu d'objets dignes de figurer dans son rapport, que je crois bon de citer ici textuellement.

« Nous soussigné Laurent Avet, juge de paix du 1er « canton du district de Moûtiers, savoir faisons qu'en « exécution de l'arrêté du conseil général de l'administra- « tion de ce district de Moûtiers, département du Mont- « blanc, sous datte du 19 du présent mois, portant délé- « gation aux juges de paix de chaque canton de ce district « pour se transporter dans chaque commune de leur « arrondissement, et y vérifier 1° la vaisselle et vases « d'or et d'argent, et autres effets précieux des églises, « dresser procès verbal sur la qualité et le poids des dits « effets du quel il sera laissé extrait à chaque mu- « nicipalité, avec le récépissé au bas, et transmettre « incessamment au second bureau de la dite adminis- « tration, les dits effets et procès verbaux de quoi le « même Bureau doit leur accorder reçu ; 2° pour procé- « der rière chaque commune à l'inventaire, par forme

« d'état approximatif, des fers qui doivent résulter de la « destruction des grilles, balustres et parloirs des églises « et couvents, des battants et armements des cloches qui « doivent être descendues, et les faire également parvenir « sans délai à la dite administration ;

« Nous nous sommes exprès transporté depuis Moû- « tiers notre habitation jusques à la paroisse de Salins, « où étant nous avons invité les citoyens Joseph-Marie « Féchoz, Jacques Abondance, Joseph Bermond, André « Perret, Joseph Girard, Pierre Abondance, Joseph Mer- « milliod, Joseph-Marie Rey, Antoine-Maurice Rey, Jean- « Joseph Perret, Joseph-Barthélemy et Jacques-François « Leissuz, Antoine Goncelin, Pierre Rey, Joseph-Martin « Dondaz, Jean-Claude Abondance, Jean-Mathieu Danis, « Martin Revers, Jean-Alexis Broccard, Valentin Culet, « Maurice Peisey, Gabriel Molliex, Jean-François Culet, « Jean-Pierre et Joseph Chavoutier, Jean Pellicier, Phi- « libert Chavoutier et Aimé Duboin, tous maire, officiers « municipaux et notables, et procureurs de cette paroisse, « à nous assister dans la présente opération. En consé- « quence, assisté d'iceux, nous nous sommes porté dans « l'église paroissiale, et dans la sacristie où nous n'avons « trouvé qu'un seul calice avec sa patène, en argent, pe- « sant environ treize onces et demi ; n'y ayant, malgré « nos perquisitions, su découvrir aucun autre effet sus- « ceptible d'être regardé comme précieux ; la Municipa- « lité d'ailleurs ne nous ayant justifié d'aucun inventaire.

« Quant au second chef de la dite commission, nous « n'avons trouvé dans la dite église que deux portes en « grilles de fer attachées à la balustre en pierres qui sé-

« pare le chœur d'avec la nef; ces deux portes peuvent « peser environ quarante livres. Etant ensuite montés « dans le clocher, nous y avons trouvé trois cloches; la « plus grande des quelles, en suite de notre invitation, a « été choisie par ceux qui nous assistent, de façon qu'il « en reste deux autres plus petites, du poids d'environ « un quintal et demi chacune, ayant leur battant en fer, « pesant environ huit lives chacun. L'armement de l'une « des dites cloches peut peser près de vingt livres, et ce- « lui de l'autre environ dix livres. Nous les avons invité « de descendre, en conformité de la loi, les dites deux clo- « ches au dessus de celle accordée : ce qu'ils ont promis exé- « ter d'icy au second du quatrième mois prochain, tout « comme de les transporter à Moûtiers, conformément « à l'arrêté de l'administration du 22 octobre échu. Et « quant au dit calice nous nous le sommes retenu pour « le faire passer à la dite administration, conformément « à notre commission susnarrée..... (1).

Ce titre authentique prouve que la rapacité révolutionnaire ne trouva guère à s'enrichir dans l'antique église de Salins, grâce à la sage prévoyance de Rd. Gaspard-Guérin Péronnier. Ce prêtre fidèle, âgé de 62 ans, fut arrêté en Piémont, 1799, par le général de division Grouchy, sur l'ordre du directoire exécutif. Reconduit à Chambéry d'étape en étape, il fut condamné à la déportation par arrêt prononcé dans la séance du 26 ventôse, an 7 (16 mars 1799). L'administration centrale le fit partir immédiate-

(1) Arch. comm. de Salins.

ment pour l'île de Rhè avec plusieurs autres prêtres de Tarentaise :

. RR. Maxime Girard, de Beaufort, âgé de 32 ans; Pierre Rullier, de Bourg-St-Maurice, 51 ans; François Cléaz, des Chapelles, 41 ans; Humbert Devignod, de Bellecombe en Tarentaise, 71 ans (1).

Revenu de l'exil, Rd. Péronnier se retira aux Chapelles, sa paroisse natale, où il s'occupa à enseigner les éléments de la langue latine à plusieurs jeunes gens, et notamment au jeune Alexis Billiet, aujourd'hui cardinal-archevêque de Chambéry.

Avant d'aller plus loin dans ces détails historiques sur les curés de Salins, il convient de rappeler ici quelques souvenirs sur l'ancien *vicariat* qui a existé dans cette paroisse jusqu'à la révolution.

VIII.

Le testament de Georges Pucet de Salins, du 12 février 1424, fait supposer qu'il y avait dès lors un vicaire dans la paroisse de Salins; mais il paraît que ce bénéfice fut annulé après la dévastation du bourg de Salins, rappelée précédemment.

Cependant, les difficultés que présentait la desserte de la paroisse, composée de plusieurs quartiers populeux très éloignés du chef-lieu, rendaient nécessaire le rétablissement du vicariat, et plusieurs personnes pieuses firent divers legs à cette fin. Ainsi, par testament du 28 octobre 1742, reçu par Ulliel notaire, Antoinette-Gas-

(1) S. Em. le card. Billiet, *Mémoires*, p. 323.

parde Mugnier instituait, pour son héritier l'*église de Salins, pour être les revenus de son hoyrie employés à la célébration de messes à acquitter par le Rd. vicaire de la paroisse, dès qu'il y en aurait un d'établi* (1). D'autres legs semblables furent encore faits les années suivantes, et la fondation du vicariat de Salins fut définitivement constituée par Rd. Pierre Abondance, supérieur du Séminaire de Moûtiers, chanoine et vicaire général du diocèse de Tarentaise. Par un acte du 19 mars 1752, —Sylvestre notaire,—ce prêtre si distingué, originaire des Frasses, hameau de Salins, cédait la maison située sur le côté nord du jardin de la cure pour servir d'habitation vicariale ; et il ajoutait à ce don un revenu convenable pour l'entretien du titulaire (2).

Ce nouveau bénefice fut bientôt augmenté par des legs pieux. Ainsi, un acte du 28 avril 1756 porte que Claudaz, fille de feu Pierre Cornu, native du Villard-de-Beaufort et habitante à Moûtiers, *par un esprit de dévotion, donne en fondation perpétuelle au Rd. vicaire de Salins* une vigne située aux Chapellanes, proche le vignoble de Merderel,..... plus le capital de 25 livres argent de Savoie. Cet acte fut loué, approuvé et homologué comme procurant la gloire de Dieu, l'utilité de l'église, et favorisant la piété, par Mgr Claude-Humbert de Rolland, archevêque, comte de Tarentaise, et prince du Saint-Empire romain, le 17 septembre 1756 : *Hoc præsens instrumentum juxta ejus vim, formam et tenorem laudamus, approbamus et homo-*

(1) Arch. par. de Salins.
(2) Tit. d'Urbain Vieuge.

logamus..... cum ad Dei gloriam, Ecclesiæ utilitatem et populi devotionem plurimum conferat (1).

Par acte du 13 février 1760, Joseph-Philippe Balleison, feu Etienne, major de la ville de Suze, ci-devant capitaine dans le régiment des fusilliers, donne au Rd. vicaire de Salins les vignes et prés au delà de la rivière de Salins, du côté du *Reposieux, et le chêney au dessus* (2).

Le même vicariat possédait encore diverses pièces de terre aux *Chavenes,* aux *Mottes,* à la *Tovière,* à la *Blanzardaz,* au *Champerettan,* au *Chesaix* (3) etc.

Enfin, par ordonnance du 26 mai 1783, rendue par Mgr l'archevêque Gaspard-Augustin-Laurent de Saint-Agnés, la chapelle de Villarlurin fut unie au vicariat de Salins; et cet acte d'union exista jusqu'à la révolution, malgré les réclamations soulevées par l'avocat général en 1790, à l'occasion d'un fameux procès que le vicaire de Salins dut soutenir alors contre les administrateurs civils (4).

Le premier vicaire mis en possession de ce nouveau bénéfice fut Rd. Jean-Baptiste Michel ; un acte du 4 mars 1754 porte qu'il reçut une procure des administrateurs de Salins et de Villarlurin pour exiger les revenus de son bénéfice. Ce prêtre zèlé se distingua plus tard au milieu de la tempête révolutionnaire : le citoyen Ducoudray, commissaire du directoire du département, écrivait, le 14 décembre 1797, au commissaire de St-Jean-de-Belleville

(1) Arch. par.
(2) *Idem.*
(3) Ancien cadastre.
(4) Tit. d'Urbain Vieuge.

« qu'il était très étonné de n'avoir pas été instruit de l'at-
« tentat commis dans son canton par un attroupement de
« femmes qui s'étaient permis d'enlever des mains de
« l'administration le prêtre Michel, réfractaire » (1).

Rd. Pierre-Alexis Mugnier, fils de Jean-Claude, natif de la paroisse de Bozel, et bourgeois de Moûtiers, était vicaire de Salins dès le mois d'avril 1756 : il accepte en cette qualité la donation faite par Claudaz Cornu, indiquée ci-devant ; il est encore mentionné dans l'acte de visite pastorale du 24 septembre 1758.

On voit ensuite figurer dans quelques actes anciens, Rd. Pierre-Joseph Bal, de Moûtiers, comme vicaire de Salins. Il paraît qu'il jouissait d'une grande confiance dans la paroisse, même après avoir quitté son vicariat ; car, par délibération du 5 avril 1790, le conseil de Salins le choisissait pour un de ses procureurs députés pour traiter du prix d'affranchissement des biens féodaux situés sur le territoire de Salins, et appartenant à noble Christophe Dutour de Villeneuve, capitaine dans le régiment de Savoie. Rd. Bal fut saisi à Moûtiers en 1797, et il fut au nombre des déportés à l'île de Rhé (2).

L'acte de visite pastorale du 3 août 1774 nous apprend que Rd. Martin Crey était alors vicaire de Salins. Un acte de reconnaissance de l'an 1780 indique qu'il était fils de Laurent Crey de St-Martin-de-Belleville, et neveu de Rd. Jean-François Crey, ancien curé de Salins. Il était curé de Champagny en 1787 (3).

(1) Mgr Billiet, *Mémoires*, p. 310.
(2) *Id. ibid.*, p. 286.
(3) Arch. par. de Salins.

En 1781, Rd. Pierre-Claude-Humbert Abondance, fils du célèbre médecin Joseph Abondance de Villarlurin, fut nommé au vicariat de Salins. Le 14 août 1782, il obtenait une ordonnance de l'intendant Olive pour obliger aux réparations de la maison vicariale : la commune de Villarlurin dut fournir les bois, celles de Salins et des Frasses préparèrent le gypse et la chaux, et celles de Fontaine-le-Puits dut fournir l'approvisionnement des pierres et du sable nécessaires pour cette restauration déclarée urgente. Nommé chanoine de la métropole en 1788, il fixa sa résidence à Moûtiers ; mais cette faveur obtenue avant d'être méritée n'empêcha pas Rd. P.-C.-H. Abondance de sombrer au milieu de l'orage révolutionnaire. Le 24 février 1793, il prêtait le serment schismatique dans l'église de St-Pierre de Moûtiers, avec trois de ses collègues..... Sa conduite équivoque a laissé des souvenirs peu édifiants ; il est mort à Moûtiers en 1828 (1).

Le 14 novembre 1788, les syndic et conseil de Villarlurin, qui partageaient avec la mense archiépiscopale leur ancien droit de présentation et de nomination du recteur de la chapelle érigée dans leur quartier, depuis son union au vicariat de Salins décrétée en 1783, comme nous l'avons déjà vu précédemment, nommaient à ce bénéfice Rd. Germain Raford, fils de Jean-François, originaire des Allues. Par lettres données à Moûtiers—*Munsterii apud Centrones*—le 24 avril 1789, Joseph de Montfalcon Du Cengle, archevêque de Tarentaise, approuvait la nomination faite par les administrateurs de Villarlurin, *ad quos jus patro-*

(1) Arch. de Moûtiers.

natus pro hac vice pertinet, et spectat vigore alternativæ in dicto unionis decreto designatæ cum mensa nostra archiepiscopali. Rd. Raford fut en même temps pourvu du vicariat de Salins devenu vacant *per assecutionem alterius beneficii incompatibilis factam à Rdo. Petro-Claudio-Humberto Abondance.* Ses lettres de provision portant : 1° qu'il devra prêter serment et faire la profession de foi prescrite par le concile de Trente, en présence de l'archevêque ou de son délégué, dans les deux mois qui suivront sa prise de possession ; 2° qu'il transmettra, dans l'espace de trois mois, l'inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à la chapelle de Villarlurin et au vicariat de Salins ; 3° qu'il continuera à payer annuellement la somme de 50 livres à Rd. Claude Velat, chanoine de la métropole, qui était bénéficier de la chapelle de Villarlurin au moment de son union opérée avec le vicariat de Salins.

Le 26 mai 1789, Jean-Claude Reymond, notaire et châtelain *de la comté de Saint-Laurent de la Coste et de Salins,* dressait l'acte de prise de possession qui se faisait alors avec une solennité qu'il est bon de rappeler aujourd'hui. Sur la réquisition de Rd. Raford, bénéficier nommé, « je, « notaire susdit, me suis transporté à Salins sur les sept « heures du matin, où étant, j'aurais, en présence de Rd. « Pierre Brun, curé de la paroisse de St-Laurent de la « Coste, et de Rd. Gaspard-Guérin Péronnier, curé de Sa- « lins, mis et mets le dit Rd. Raford en possession du dit vi- « cariat de Salins avec tous les honneurs, profits et préro- « gatives attachées au dit vicariat, sans contredits ni op- « positions de personne, lui ayant à ces fins remis la clef

« de son dit presbytère de laquelle il s'est servi pour « ouvrir et fermer la porte d'icelui, en présence de qui « devant, en entrant et sortant du dit presbytère..... De « là je me suis de même transporté au dit lieu de Villar- « lurin, accompagné du Rd. requérant; où étant arrivé « j'aurais, en présence des honorables Pierre feu Barthé- « lemy Danis, Claude-André Abondance et François feu « Pierre Rey, syndic moderne du dit quartier de Villar- « lurin,.....mis en possession le dit Rd. Raford de la « chapelle érigée sous le vocable de Notre-Dame de Piété, « de saint Bon, saint Roch et saint Sébastien, en lui don- « nant la corde de la cloche de la ditte chapelle qu'il a « sonné, et ensuite entré dans la ditte chapelle et em- « brassé l'autel d'icelle, et y a ensuite célébré la sainte « Messe au plus grand concours du peuple ; et par la ré- « mission des clefs de la ditte chapelle qui luy ont été « remises après avoir célébré la Messe. Le tout fait sans « aucun contredits, protestes ni oppositions quelconques, « quoique j'aye fait lecture au dit peuple tant de la nomi- « nation que de l'institution ; et c'est avec tous les droits, « profits et émoluments annexés à la ditte chapelle, de « quoy je l'ai mis dans la réelle, actuelle et corporelle « possession, avec prohibition à qui que ce soit de l'y « troubler ou molester à peines des censures de l'é- « glise..... (1). »

Le nouveau bénéficier, si solennellement mis en possession du vicariat de Salins et de la chapellenie de Villarlu-

(1) Tit. comm. par Urbain Vieuge.

rin, éprouva bientôt de sérieuses difficultés pour obtenir des anciens administrateurs la remise des titres concernant son bénéfice. Au commencement de février 1790, il adressait une requête au juge du comté de Salins pour « qu'il lui plaise mander sommairement pardevant lui, « aux jours et heures qui seront assignés, les sindic et « conseil de la communauté de Salins en la personne d'un « légitime député, aux fins de venir préparatoirement ré- « pondre à l'exposé donné par interrogatoire à peine d'a- « veu, et ensuite ouïr dire qu'ils poseront compte des « revenus qu'ils ont perçus des hoyries léguées au vicariat « et à la chapelle de Villarlurin par Antoinette-Gasparde « Mugnier le 28 octobre 1742, et par Anne Blanc, veuve « Girard, le 25 mars 1743, dès l'époque que le Rd. sup- « pliant a été pourvu du vicariat;.....et luy remettront « encore un inventaire des titres et un état des biens fonds « et créances des dites hoyries, pour qu'il puisse propor- « tionner les messes qu'il doit acquitter à la quotité des « revenus qui se trouveront existants..... (1). »

Cette requête fut notifiée le 3 mars 1790 par le sergent royal Niquet sur le ban du droit de Salins, au plus grand concours du peuple assemblé, *après avoir battu sur le cul d'un seau à défaut de tambour et de trompe*. Les parties comparurent le 9 du même mois devant M. Serre, lieutenant-juge du comté de Salins, qui renvoya la cause pour plus amples informations..... Il serait trop long, et même fastidieux d'analyser les pièces de ce procès, qui forment deux gros volumes manuscrits; les frais dépas-

(1) Tit. de Urbain Vieuge.

sèrent de beaucoup les revenus en litige ; la commune de Villarlurin y intervint encore en 1791 ; la cause fut ensuite soumise au sénateur avocat-général à Chambéry ; et ces débats duraient encore en 1793 lorsqu'éclata la révolution qui mit fin à ce différend d'une manière plus sommaire, sinon plus légitime !

Rd. Germain Raford, dernier vicaire de Salins, dut céder à l'orage en même temps que son digne curé Rd. Gaspard-Guérin Péronnier; et la paroisse de Salins demeurait sans pasteurs légitimes dès le mois de septembre 1793. Les fidèles qui pouvaient encore se réunir dans l'église pour y chanter des psaumes en 1793, furent complétement privés de cette liberté en 1794, sous la domination du terrible Albitte, qui ordonna la dévastation générale des églises. Les enfants étaient alors baptisés par le médecin ou par la sage-femme ; les mariages se faisaient seulement devant deux témoins, parce que, eu égard à la persécution, l'Eglise avait dispensé pour quelque temps de la présence du curé ; les sépultures se faisaient par un agent de police, sans chant, sans cierges, sans aucune cérémonie religieuse.

En parcourant les registres paroissiaux de Salins rédigés en 1797 par Rd. Raford, et contresignés au bas de chaque page par Rd. Jean-Baptiste Chavoutier, missionnaire-directeur et curé d'Aime, on voit que les fidèles s'empressaient de profiter de la présence fugitive de quelques prêtres légitimes, soit pour faire baptiser les enfants, soit pour convalider les mariages contractés devant l'officier civil, pendant cette époque de triste mémoire. Je crois intéressant de consigner ici les noms des prêtres

qui ont administré les sacrements de baptême et de mariage dans la paroisse de Salins durant l'époque révolutionnaire, et qui figurent dans les registres paroissiaux.

Le 27 septembre 1793, un enfant né à Salins était baptisé à Moûtiers par un prêtre demeurant au palais archiépiscopal, que le parrain affirme avoir reconnu pour être Rd. Antoine Martinet, professeur de théologie.—Le 31 décembre, le P. Claude Reignier, ex-gardien du couvent des *Cordeliers* sur Moûtiers, baptisait à Moûtiers un enfant né à Villarlurin le jour précédent.—Les enfants nés en 1794 sont tous enregistrés comme *ondoyés à la maison* par des laïques : c'était le règne de la terreur !

La persécution ayant été un peu mitigée en 1795 et 1796, après la chute de l'infâme Albitte, quelques prêtres purent rentrer dans le pays, ou sortir prudemment des retraites solitaires où ils se tenaient cachés. Dès le mois de novembre 1794, Rd. de Maistre, vicaire général capitulaire du diocèse de Tarentaise, retiré à Turin, renvoya dans le diocèse, en qualité de missionnaires, RR. Martinet, Girard, Jacquemard et Golliet. Ils partirent de Turin le 27 novembre, passèrent à Aoste, gravirent la montagne de Combale, descendirent au village du Chapieu, d'où ils se rendirent par Roselain à Beaufort, dans la famille de Rd. Girard. Là ils se divisèrent le diocèse : Rd. Martinet, qui avait la direction de la mission, se réserva les environs de Conflans ; il assigna la vallée d'Aigueblanche à Rd. Jacquemard, celle d'Aime à Rd. Golliet, et celle de Bozel à Rd. Girard. Ils étaient tous travestis en paysans, et ne pouvaient exercer le saint ministère que pendant la nuit, ou de grand matin, dans les

granges ou dans les petites chambres secrètes des maisons particulières (1).

Malgré les graves difficultés inhérentes alors à l'exercice des missions, Rd. Martinet écrivit au mois de février 1795, à Rd. de Maistre à Turin de lui envoyer encore dix autres missionnaires, qui arrivèrent en effet peu de temps après, munis des pouvoirs et des instructions nécessaires. Rd. Martinet leur fit un règlement et les distribua dans les parties du diocèse de Tarentaise qu'il jugea mieux disposées à profiter de leur ministère (2).

La paroisse de Salins ne fut point alors oubliée, et je vois figurer dans les registres de mariage les noms des trois principaux directeurs de la mission.

Le 1er mai 1795 Rd. Michel Jacquemard, curé de la paroisse du Bois et missionnaire, donnait la bénédiction nuptiale à François Mermilliod de Salins et à Marie Jay de Doucy, déjà mariés devant l'officier public de la commune de Salins le 17 Juin 1794. Il dispense les parties des trois publications exigées par le concile de Trente, et il bénit ce mariage « en vertu des pouvoirs à lui accordés par Rme. de Maistre, doyen et vicaire général du diocèse de Tarentaise, en date du 26 novembre 1794. ».

Rd. Joseph Rey-Golliet, prêtre de Macôt et missionnaire, donnait aussi la bénédiction nuptiale, le 30 août 1795, à Claude Girard et Françoise Abondance, après les avoir dispensés des trois publications canoniques, en vertu des mêmes pouvoirs déjà indiqués.

Le 9 juin 1796, Rd. Antoine Martinet, prêtre profes-

(1) S. Em. le card. Billet : *Mémoires....* etc. p. 271.
(2) *Idem., ibid.* p. 272.

seur de théologie, supérieur et chef des missions en Tarentaise, accordait dispense de l'empêchement de consanguinité au 4e degré simple à Pierre-Marie Fontanil et à Françoise Joly de Fontaine-le-Puits, paroisse de Salins, « en « vertu des pouvoirs que N. S. P. le pape Pie VI a délégués « au Rme. de Maistre, vicaire général de ce diocèse, le siège « vacant, en date du 26 octobre 1793, prorogés par ses brefs « du 16 septembre suivant et 15 décembre 1794, et que « le dit Rme. de Maistre a sous-délégués à Rd. Martinet « par ses lettres du 25 octobre 1795 ». Le même jour qu'il accordait cette dispense, Rd. Martinet bénissait le mariage à Fontaine-le-Puits, « en vertu des pouvoirs à lui délégués par Rme. de Maistre sous date du 26 novembre 1794 (1). »

D'autres mariages contractés par des habitants de Salins furent bénis en 1797 par Rd. François Chavoutier, curé de St-Martin-de-Belleville ; par Rd. Jean-Baptiste Chavoutier, curé d'Aime ; par Rd. Grogniet, chapelain des Allues.

Dès le 25 janvier 1797, Rd. Germain Raford, ancien vicaire de Salins, fut plus spécialement chargé de la desserte de cette paroisse par lettres signées *Bessan*—pseudonyme pris par Rd. Martinet,—provicaire et supérieur général des missions. Déjà le 30 octobre 1796, ce prêtre dévoué administrait les derniers sacrements à Jeanne-Françoise Sollier femme de Maurice Danis ; il fit les prières prescrites par le rituel *à la maison de la défunte,* ne pouvant assister à l'inhumation, qui fut faite le 1er novembre sans cérémonies religieuses. Il mit un grand soin à suppléer les

(1) Reg. de mariages de Salins.

cérémonies du baptême aux enfants nés dans les années précédentes, ainsi qu'à baptiser sous condition ceux dont le baptême était douteux. Le 7 février 1797, à neuf heures du matin, dans la chapelle de Fontaine-le-Puits, il suppléait les cérémonies du baptême à 17 enfants nés depuis 1793 jusqu'à ce jour. Le 10 et le 14 février suivant, dans l'église paroissiale de Salins, il suppléait les mêmes cérémonies à 12 enfants de Villarlurin et à 16 enfants de Salins. Il s'occupa aussi à recueillir exactement les actes de mariages bénis, de décès, et surtout des baptêmes conférés à des enfants de Salins par Rd. Roux, curé d'Hautecour, le 17 août 1795; par Rd. Martini, curé de Queige et missionnaire dans le canton de Belleville, le 20 janvier 1797 (1).

A la suite du fameux décret du 18 fructidor, an V— 4 septembre 1797 — qui renouvelait toutes les lois les plus rigoureuses portées antérieurement contre les prêtres, Rd. Raford fut obligé de s'éloigner de Salins; il y revint cependant en 1799 et en 1800, comme on le voit par quelques actes de baptême. Au rétablissement du culte, il fut nommé curé de St-Laurent-de-la-Côte, où il resta jusqu'en 1830.

De 1797 à 1802 la plupart des baptêmes furent conférés par Rd. Philibert Mermilliod, prêtre originaire de Salins; ce sacrement fut aussi quelquefois administré à des enfants de Salins par RR. François Reymond missionnaire, Pâtissier curé des Allues, Chavoutier curé de Montagny, Duverger chanoine, et par Rd. Verninet prêtre missionnaire

(1) Reg. par. de Salins.

de Moûtiers, qui figurera bientôt parmi les curés modernes de Salins dont il me reste à parler.

IX.

Le grand homme choisi par la Providence pour enchaîner de sa volonté de fer le monstre révolutionnaire qui torturait la France catholique depuis douze ans, Napoléon premier consul, décidait que le catholicisme serait rétabli en France.

Le Concordat signé à Paris le 15 juillet 1801, ratifié par le Pape le 25 août suivant, était enfin publié officiellement le 9 Avril 1802; et nos prêtres exilés pouvaient rentrer dans le pays.

Rd. Aimé Charrière, né à Montgirod sur Aime, prêtre régent à Moûtiers avant la révolution, avait été saisi dans cette ville comme prêtre réfractaire, et condamné à être déporté à l'île de Rhé par décret du 4 prairial an VII—23 mai 1799 (1). Quelques mois avant d'être saisi par les agents républicains, ce prêtre vénérable, âgé de 62 ans, célébrait la messe de minuit de la belle fête de Noël dans l'église paroissiale de Salins. Le saint sacrifice allait être achevé lorsque deux gendarmes à cheval pénétrèrent dans l'église et s'avancèrent jusques au bas de la table de communion. Les cierges furent immédiatement éteints pour favoriser l'évasion du prêtre célébrant, à la faveur des ténèbres de la nuit. Protégé par l'attitude énergique de quelques hommes forts et dévoués placés à l'entrée du sanctuaire,

(1) S. E. le card. Billiet : *Mémoires*. p. 299.

Rd. Charrière put s'échapper au milieu de la foule. On raconte qu'un des agents, nommé *Lavatte*, se contenta de prendre une chandelle à l'autel pour éclairer la retraite qui se fit sans tambour, ni trompette.

Revenu de l'exil, Rd. Charrière fut envoyé à Salins comme prêtre-missionnaire au mois d'octobre 1802 ; et il fut définitivement nommé recteur de cette paroisse au mois d'août 1803, par Mgr. René de Moustier de Mérinville, évêque du diocèse de Chambéry auquel l'archidiocèse de Tarentaise était incorporé, d'après la nouvelle circonscription des églises de France.

Le bénéfice-cure de Salins, autrefois considérable, avait été complétement dépouillé par l'avidité révolutionnaire. Le presbytère, le vicariat et les riches terrains qui en dépendaient avaient été vendus à vil prix, comme biens ecclésiastiques. De plus, la commune de Fontaine-le-Puits avait obtenu son érection en succursale séparée de l'ancienne paroisse de Salins, comme je l'ai indiqué au commencement de ce chapitre. Aussi le nouveau recteur de Salins s'y trouvait sans habitation, sans revenus fixes convenables, en face de nombreux besoins créés par une impiété dévastatrice.

Déjà, par lettre du 18 germinal an XI—7 avril 1803,— le Préfet du département du Mont-Blanc avait invité les municipalités de Salins, des Frasses et de Villarlurin, dont les communes continuaient à faire partie de la nouvelle paroisse, à s'occuper de fournir un logement, un jardin, et des revenus suffisants pour l'honnête entretien du desservant. On pensa dès lors à racheter l'ancienne cure, « considérant qu'il n'existe rière le chef-lieu aucune maison « commode et décente qui puisse être prise à location (1) ; »

Mais le manque d'union entre les administrations, et d'autres motifs qu'il convient de taire ici, empêchèrent la réalisation de ce projet, et Rd. Charrière fut obligé de continuer à demeurer à Moûtiers, d'où il venait desservir la paroisse de Salins.

Une note insérée dans la délibération du conseil municipal du 24 pluviose, an XII,—12 février 1804—nous montre que les revenus bénéficiaires du recteur de Salins, pendant l'année 1803, consistaient uniquement dans quelques modiques offrandes et dans certaines rétributions fixes, pour diverses fonctions pastorales : la somme totale est de 446 fr. 50 c. Le même document fournit encore quelques renseignements sur certains usages paroissiaux, tombés aujourd'hui en désuétude, qu'il est utile de rappeler :

1° Outre les jours de dimanches et de fêtes de precepte général dans toute l'église, le curé de Salins devait appliquer la messe pour la paroisse : le jour de saint Antoine, le mercredi des Cendres, aux fêtes de saint Georges, saint Claude, sainte Marguerite ; le jour des *trépassés*—2 novembre—et des *petites âmes*—de sainte Agathe.

2° Les offices des trois derniers jours de la semaine sainte se faisaient avec solennité et grand concours de monde ; une rétribution de six francs est allouée au recteur pour l'assistance à ces offices, ainsi que pour les trois jours des Rogations.

3° Une somme de deux francs lui est allouée pour donner l'évangile aux enfants le jour de saint Jean-Baptiste ; la même somme est fixée pour le jour de saint Maurice,

(1) Délibér. municip. de Salins de l'an XI—1803.

fête patronale.—La passion était récitée tous les jours de dimanches et de fêtes de précepte qui se rencontraient depuis la fête de l'Invention de la Croix jusqu'à celle de l'Exaltation.

4° La bénédiction du très saint Sacrement se donnait pendant les six jours de l'octave de la Fête-Dieu, avec grand concours du peuple.

5° Pour suppléer d'une manière plus régulière à la modicité des revenus du desservant, il fut réglé que chaque famille lui donnerait annuellement un bichet de seigle *payable dans le commencement de fructidor entre les mains du fabricien chargé d'en faire la perception*..... etc, etc.

6° Enfin, une indemnité de 30 francs est offerte au recteur, *attendu qn'il n'y a aucun logement, ni jardin à la disposition de la commune pour les lui affecter* (1).

On voit par ces détails que la position du desservant de Salins était peu confortable. Cependant, tous comprenaient que la résidence habituelle du pasteur en dehors de la paroisse ne favorisait guère le rétablissent et le maintien des anciens usages religieux, qui avaient grand besoin d'être raffermis à Salins, comme ailleurs, après le funeste orage révolutionnaire. Aussi, dans sa séance du 21 pluviose an XIII—9 février 1805,— le conseil municipal arrêtait que « invitation sera faite à M. Charrière, recteur de se pro- « noncer définitivement sur l'acceptation d'un logement « tel que la localité peut le permettre, ou d'une somme « équivalente au loyer, en se logeant lui-même à son grè « et de fait dans la commune, afin d'être plus à portée de

(1) Délibér. munic. de Salins.

« venir au secours de ses administrés... » Cette invitation, si louable en elle-même, ne méritait que d'être rendue acceptable par les administrateurs locaux : mais l'inertie de plusieurs et la mauvaise volonté de quelques-uns privèrent encore pendant plusieurs années la paroisse de Salins d'un pasteur résidant, au grand préjudice du bien spirituel des âmes.

Malgré son état de détresse, Rd. Charrière, formé aux dures privations pendant la période révolutionnaire, et surtout à l'île de Rhé, put encore faire quelques dons généreux à la pauvre église de Salins, et la pourvut, entre autres choses, d'un grand calice en argent acheté de ses deniers. Il mourut dans sa modeste résidence de Moûtiers, à l'âge de 66 ans, et fut enterré au cimetière de Salins le 10 juin 1805 (1).

Rd. Joseph Verninet, originaire de Moûtiers, déjà vicaire à la Bâthie en 1774, était prêtre de la communauté de Ste-Marie de Moûtiers au moment ou éclata la révolution. On assure qu'il n'émigra pas pendant les mauvais jours, et put demeurer retiré dans sa petite maison de Melphe sur Salins. Son grand âge et sa simplicité apparente lui valurent d'échapper aux perquisitions rigoureuses dirigées contre tant d'autres : il put ainsi rendre de bons services religieux pendant cette sombre période. Dans les nombreux actes de baptêmes qu'il dressait à Salins en 1801 et 1802, il prend le titre de *prêtre-missionnaire* de Moûtiers.

Nommé recteur de Salins au mois d'août 1805, il fut

(1) Rég. par. de Salins.

obligé, comme son prédécesseur, de fixer sa résidence à Moûtiers. Son caractère calme et conciliant aida à applanir les difficultés administratives suscitées précédemment. La succursale de Salins fut mise au nombre de celles dont le traitement du desservant serait à la charge du gouvernement : d'après une lettre préfectorale du 26 novembre 1805, le conseil municipal, dans sa séance du 8 janvier 1806, ajoutait à cette congrue de 500 francs une allocation supplémentaire qui devait être prise sur les offrandes libres. Cette base trop incertaine n'ayant pas été acceptée par l'autorité supérieure, le conseil municipal proposait, le 18 mai 1806, « d'établir un octroi sur la consommation présumée du vin ou autres boissons fermentées par chaque chef de famille ou faisant feu, par voie d'abonnement. » On espérait pouvoir ainsi recueillir les sommes exigées par les nombreux besoins de cette pauvre paroisse. Mais il paraît que ce genre d'impôts ne fut pas goûté dans l'endroit ; on se contenta de porter au budget de 1806 la somme totale de 148 francs pour supplément de traitement du recteur et pour indemnité de logement, sans se préoccuper du rachat de la cure ancienne, ni du jardin.

Rd. Verninet dut se résigner à continuer sa résidence à Moûtiers, quoique desservant de Salins, jusqu'à la fin de 1818. Dès lors, il se démit de sa charge pastorale, et demeura définitivement à Moûtiers, où il mourut à l'âge de 86 ans ; il choisit sa sépulture au cimetière de Salins, et y fut déposé le 26 février 1830.

Dès les derniers mois de 1818, Rd. François-Marie-Joseph Salin, fils de Jacques-François natif de la paroisse de Sainte-Foy en Tarentaise, prêtre, professeur au collége

de Moûtiers, fut chargé de desservir la paroisse de Salins ; il en fut nommé recteur par patente du 1er septembre 1819, délivrée par Mgr Dessoles archevêque de Chambéry (1). Comprenant combien il importe qu'un pasteur vive au milieu de ses brebis, ce prêtre dévoué habita pendant dix ans l'ancienne maison vicariale de Salins, afin de pouvoir résider au centre de cette population privée depuis si longtemps de la présence habituelle de son pasteur. Ce ne fut qu'en 1829 que les administrations municipales de Salins et de Villarlurin se décidèrent à racheter l'ancien presbytère, auquel on fit alors quelques réparations : l'étage supérieur fut démoli à cause de la caducité des murs, et on n'obtint qu'une habitation étroite et insalubre, que l'on est enfin en bonne voie de remplacer par une construction nouvelle projetée depuis de longues années.

Pendant les vingt-trois ans que Rd. Salin demeura recteur de la paroisse, il déploya toutes les industries de son zèle sacerdotal pour ranimer l'esprit de foi et de piété dans cette population trop longtemps négligée par suite de la non-récidence des deux curés précédents. En 1828, il provoquait une souscription pour assurer l'établissement d'une école primaire dans le quartier de Villarlurin, et il souscrivait lui-même pour la somme de 400 francs. Le 30 août 1830, il contribuait pour un capital de 250 francs à la fondation d'une école de filles pour le quartier de Salins. Après cette généreuse coopération à procurer l'éducation religieuse des enfants, qui est la véritable base de la régénération morale d'une paroisse, Rd.

(1) Vis. past. du 22 avril 1830.

Salin s'occupa à remettre l'église paroissiale dans un état convenable à sa sublime destination, autant que les faibles ressources dont il disposait purent le lui permettre. Il avait une soif brûlante du salut des âmes ; il travailla avec un zèle digne d'un meilleur succès à rammener les égarés et à empêcher les désordres invétérés : la prière, les exhortations fréquentes, les aumônes multiplées étaient les armes habituelles de ce pacifique conquérant des âmes. Sa charité allait souvent jusqu'à la prodigalité, et des méchants en abusèrent quelquefois : mais on sait que la méchanceté de celui qui reçoit ne peut qu'augmenter le mérite de celui qui donne. Les souvenirs des nombreux actes de dévouement de cet homme de bien sont trop vivants dans le pays pour qu'il soit nécessaire d'en retracer ici les détails. Son humilité profonde, qui se traduisait à l'extérieur par une grande défiance de lui-même et par une crédulité quelquefois trop naïve, à pu passer aux yeux de quelques-uns pour de la bonhomie, mais je suis persuadé que le Dieu des humbles ne s'y est pas trompé !

Affligé d'une sourdité qui lui rendait le ministère pastoral très difficile, Rd. Salin se démit de sa charge en 1841. Son zèle toujours actif le porta à continuer encore quelques années l'exercice du saint ministère, comme prêtre auxiliaire de Rd. Vespre, curé de Champagny ; mais ses infirmités l'obligèrent enfin à le quitter tout à fait, pour se retirer dans la maison des Missionnaires, au Mont-Ste-Anne de Villette, où il mourut frappé d'apoplexie au mois d'octobre 1861.

Ce bon pasteur restait profondément attaché à la paroisse qu'il avait quittée : aussi, par son testament olo-

graphe du 4 juillet 1861, il léguait à la paroisse de Salins tous les livres de piété renfermés dans sa bibliothèque, et un capital de 1200 francs dont le revenu annuel doit être consacré à couvrir les frais de l'exercice religieux connu sous le nom de *quarante heures*. Ces legs religieux approuvés par décret impérial signé à Biarritz, le 28 septembre 1863, resteront comme un éloquent témoignage du zèle affectueux déployé par le Rd. testateur pendant les 23 ans de son ministère dans sa chère paroisse de Salins.

Sur la fin du mois d'août 1841, Rd. Jean-Baptiste Dunand, natif de Marthod, ancien vicaire de Chevron, et alors vicaire à Aime, fut nommé recteur de Salins. Animé d'un zèle ardent, et aussi dévoué que son digne prédécesseur, son séjour de trois ans dans la paroisse de Salins a suffi pour y laisser des impressions durables de sa tendre piété. Au mois de mai 1844 cet excellent prêtre fut transféré à la cure de Villargerel, où il est mort en 1850.

Rd. Amand Buthod, de Sainte-Foy, d'abord professeur à l'ancien collége de Conflans,—Albertville,—puis vicaire à Haute-Luce, devenait recteur de Salins au mois de juillet 1844; Il quitta ce poste à la fin d'avril 1855, pour aller occuper celui de Montagny où il se trouve encore aujourd'hui.

Rd. Maurice Montmayeur, de Longefoy, professeur au collége d'Albertville, et ensuite vicaire à Marthod fut nommé recteur de Salins par patente datée du 1er juin 1855; il a été transféré à la succursale de Gilly dans les premiers jours de mai 1863.

Je me borne à ces trop courtes indications sur les deux

confrères qui m'ont immédiatement précédé, pour ne pas m'écarter d'une règle chère à la véritable modestie : *Lauda post mortem.*

X.

Pour compléter cette rapide esquisse des annales de la paroisse de Salins, il me reste à donner les indications que j'ai pu recueillir sur quelques uns des personnages originaires de ce petit pays qui se sont distingués dans les carrières civiles ou ecclésiastiques. Sans parler de plusieurs membres des familles seigneuriales qui illustrèrent l'ancien bourg de Salins, on trouve dans des temps plus modernes, et parmi les membres de familles secondaires, plusieurs noms qui méritent d'être cités pour l'honneur du pays.

Dans les carrières civiles, on voit figurer en différents actes, comme originaires de Salins :

Le sieur Philibert Ferley, qui était châtelain ducal et commissaire en 1582 ; il coopéra à la confection de l'ancien cadastre.

Jean-François Fontanil, et son fils Joseph Fontanil furent successivement avocats au souverain sénat de Savoie, de l'an 1700 à 1750.

On trouve vers la même époque un grand nombre de notaires nés à Salins : Mes Saugey, Ferley de Villarlurin, Mermilliod, Abondance des Frasses..... etc.

Un célèbre avocat Duboin, qui s'est distingué dans le barreau à Turin sur la fin du siècle dernier, est né dans une petite maison du village de Salins.

Joseph-Philippe Baleyson, capitaine dans le régiment des fusiliers, était major de la ville de Suze en 1760.

Joseph Abondance, fils de Maurice et de Jeanne-Françoise Falcoz, né à Salins le 12 mars 1731, était créé docteur-médecin à l'université de Turin le 4 mai 1754. « Il « a rendu son nom célèbre, dit Grillet, et sa personne « chère, non seulement à Moûtiers lieu de sa résidence « ordinaire, mais encore à Chambéry, à Grenoble et dans « toute l'ancienne Savoie, par des connaissances profon- « des dans l'art qu'il professe. Ses succès lui assurent un « rang distingué parmi les praticiens qui s'occupent « de l'importante fonction de soulager l'humanité souf- « frante (1). »

La paroisse de Salins a fourni à l'état ecclésiastique un bon nombre de dignes représentants.

En 1675, époque de la fondation du Grand-Séminaire de Moûtiers, Rd. Maurice Abondance était associé, en qualité de directeur du Séminaire, à M. le chanoine Perrot établi supérieur ; il devint lui-même supérieur de cet établissement de 1681 à 1700 : il était en même temps chanoine et examinateur synodal (2).

En 1682, Rd. Claude Danis de Villarlurin était curé de la paroisse des Avanchers (3).

Au mois d'octobre de l'an 1700, Antoine Abondance, du quartier des Frasses, entrait comme novice chez les Capucins du couvent de la ville d'Annecy ; après une an-

(1) *Dictionn. hist.* III, p. 158.
(2) Arch. de l'évêché.
(3) *Ibid.*

née de noviciat, il fit son testament le 3 octobre 1701, *désirant de se départir et abandonner de tous les biens de ce monde,* qu'il tenait de Claudine Goncellin sa mère; il fit ensuite profession dans cet ordre religieux, sous le nom de F. Paul-Marie; revêtu de la dignité sacerdotale peu de temps après, il était plus particulièrement connu dans le pays sous le titre de Rd. P. Paul-Marie.

En 1707, Rd. Pierre Abondance, chanoine de la métropole, succédait à Rd. Joseph Reymond en qualité de supérieur du Séminaire : il dirigeait encore en cet établissement 1757. L'historien Besson l'appelle : « un homme « vraiment apostolique qui, malgré son grand âge conduit « le Séminaire avec une grande sagesse : sa mémoire y « sera en éternelle bénédiction, de même que dans le diocèse (1). »

En 1708, Rd. Nicolas Abondance est indiqué comme vicaire à la Bâthie, dans un ancien titre.

Un acte du 8 novembre 1729 nous apprend que Rd. Benoît Girard, fils de feu Claude, natif de la paroisse de Salins, était alors curé de *Prime*—de la cathédrale,—bénéficier dans l'église métropolitaine de St-Pierre de Tarentaise, et recteur de la chapelle de Ste-Catherine érigée dans la sacristie de cette même église; Rd. Arsène Lachenal était chargé de faire le service divin à la dite chapelle, sur l'ordre du recteur (2).

Plusieurs vieillards m'ont affirmé que, vers l'époque où éclata la révolution de 1793, on comptait sept prêtres fournis par les deux principales branches de la famille

(1) *Mémoires...* p. 240.
(2) Tit. de Urbain Vieuge.

Abondance, de Villarlurin. L'un deux resta curé de Macôt pendant plus de 40 ans ; un autre mourut vicaire à St-Martin-de-Belleville ; Michel Abondance, fut très longtemps recteur de la chapelle de Villarlurin ; Jean-Pierre, fils, André Abondance, vicaire à St-Bon et recteur de plusieurs chapelles de cette paroisse, décéda en sa maison de Villarlurin, âgé de 75 ans, le 6 novembre 1794 (1) ; enfin P.-C.-Humbert Abondance, ancien vicaire de Salins..... L'esprit sacerdotal qui distinguait les anciens supérieurs du Séminaire indiqués précédemment, fut malheureusement moins abondant dans leurs neveux-prêtres !

Le quartier de Fontaine-le-Puits, paroisse de Salins, fournissait aussi, à cette même époque trois prêtres qui subirent avec honneur les terribles épreuves de la période révolutionnaire. J'ai déjà mentionné précédemment : Rd. Jean-Baptiste Chavoutier, curé d'Aime, qui contresignait les registres paroissiaux de Salins en 1797, en qualité de directeur de la mission ; Rd. François Chavoutier, curé de St-Martin-de-Belleville, qui fut saisi à Champagny par les agents républicains, et déporté à l'île de Rhé.

Le troisième était Rd. François Chavoutier, fils de Maurice, né à Salins le 13 janvier 1757. Obligé de se réfugier en Piémont, il fut saisi par les sbires de la révolution sur le col de Galise qu'il voulait traverser pour rentrer en Tarentaise. « Dans son interrogatoire, subi « à Chambéry le 27 floréal an VII—16 mai 1799—, M. « François Chavoutier expose qu'il est prêtre, âgé de

(2) Reg. parois.

« quarante-trois ans, natif de Salins et curé de Mon-
« tagny ; qu'il avait prêté le serment exigé au mois de
« février 1793, mais qu'il l'a rétracté peu de temps
« après ; il est sorti du territoire de la répuplique et
« y est rentré par deux fois. Le commissaire du direc-
« toire exécutif prétend qu'il favorisait la désertion ; il
« requiert qu'il soit envoyé à Grenoble et soumis à la
« commission militaire. Cette accusation n'ayant pas été
« établie, l'administration centrale arrête qu'il sera dé-
« porté (1). » Le 3 messidor an VII—23 juin 1799—il partait pour l'île de Rhé, en même temps que Rd. Martin Ulliel de St-Jean-de-Belleville et trois autres prêtres de Chambéry et d'Annecy (2). Revenu de l'exil, Rd. Chavoutier fut réintégré dans son ancienne cure de Montagny. Transféré à Longefoy par suite d'une plainte exagérée portée contre lui à M. Portalis, ministre des cultes, il y mourut bientôt du chagrin occasionné par ces injustes accusations.

Rd. Philibert Mermilliod, né au village même de Salins, était chapelain à St-Martin-de-Belleville dès l'an 1772 : *cujus capella est erecta in paræcia S^i Martini Bellævillæ* (3). Il n'émigra pas pendant la révolution. Aux époques les plus dangereuses il se tenait caché dans les forêts : son gîte le plus ordinaire était sous un grand roc, appelé aujourd'hui *rocher des Allemands,* situé vers le centre de la grande forêt qui s'étend sur les sommités occidentales de Salins. Il a baptisé un grand nombre d'enfants

(1) S. E. le cardi. Billiet, *Mémoires* p. 324.
(2) *Id.*, *ibid.* p. 327.
(3) Act. de Bapt. de Salins.

qu'on lui portait au milieu des bois, et dans quelques chalets isolés, où il célébrait quelquefois la sainte messe, et où il entendait les confessions. Dans les moments moins périlleux, il célébrait le saint sacrifice et conférait le baptême dans la chapelle de Villarlurin, ou dans celle de Fontaine-le-Puits. A l'époque du rétablissement du culte, Rd. Mermilliod desservit pendant quelque temps la nouvelle succursale de Fontaine-le-Puits ; mais accablé par l'âge et par les infirmités contractées au milieu des forêts, ou dans des chaumières abandonnées, il dut bientôt se retirer dans sa petite maison de Salins, où il mourut le 27 février 1814.

Dès lors, le quartier de Villarlurin a encore fourni à l'église deux prêtres sortis d'une même famille plus recommandable par les sentiments religieux qui y dominaient, que par les biens de la fortunes qu'elle possédait.

Rd. Marie-Joseph Bermond, d'abord vicaire à Aime, puis curé de Villargerel pendant quelques années, devint ensuite curé de la paroisse de Doucy, qu'il a desservie pendant 36 ans. Une pierre, détachée accidentellement d'un mur de la cure de Doucy, tombait sur la tête de ce prêtre vénérable le 24 juin 1865 ; et il expirait le lendemain des suites de cette blessure.

Son frère, Rd. Pierre-Marie Bermond, successivement vicaire à Macôt, recteur de Naves, de Notre-Dame-du-Pré, et aujourd'hui curé de Fontaine-le Puits.

Il est à désirer que la verge d'Aaron refleurisse dans la paroisse de Salins ! J'ose espérer que les souvenirs anciens, rappelés dans cette courte nomenclature, serviront

à réveiller le goût des études parmi la jeunesse intelligente de cette localité.

Placée à une si petite distance des sources d'instruction établies à Moûtiers, la paroisse de Salins ne pourrait-elle pas y puiser des profits plus abondants et plus sérieux qu'elle n'en trouve dans les sources de ses eaux *salino-thermales* ?

Quelle que puisse être la réponse à ma question, je passe à l'étude de ce riche trésor dont la Providence a doté nos régions. L'analyse des documents que j'ai pu découvrir concernant les eaux salino-thermales va constituer la seconde partie de ces *notices historiques*.

IIme PARTIE.

EAUX SALINO-THERMALES DE SALINS.

Les sources d'eaux *salées* et *thermales* jaillissent du sien d'un rocher de pierre calcaire primitive, qui surplomble, en toute assurance, la partie orientale du village de Salins. Elles sont la cause principale de la célèbrité dont cet étroit vallon a joui dès la plus haute antiquité; leur histoire doit donc naturellement entrer dans les annales du pays que la Providence a enrichi d'un aussi rare trésor. Aussi remarquables par leur abondance que par leur nature, elles ont servi à alimenter, les anciennes salines de Salins, celles de Conflans—Albertville,—et celles de Moûtiers. Depuis quelques années, leur vertu curative est utilisée, avec un succès toujours croissant, dans le petit établissement des Bains de Salins; et leurs propriétés

médicales son aujourd'hui assez bien constatées pour que l'on pense sérieusement à les amener à Moûtiers, où serait formé un vaste établissement dans l'intérêt de la santé publique. Ainsi, les salines que ces eaux volumineuses ont alimentées pendant une si longue suite de siècles, étant menacées d'une suppression complète, il est temps de recueillir ce que l'histoire et des monuments certains nous ont transmis sur ces divers établissements.

Après avoir donné une description exacte des célèbres sources salées que la munificence du Créateur à jetées dans l'aride plaine de Salins, je tracerai un résumé historique des anciennes salines de *Salins*, de *Moûtiers* et de *Conflans*, sur lesquelles j'ai pu recueillir un grand nombre de documents inédits et fort intéressants ; j'analyserai ensuite les titres plus récents qui concernent les *salines modernes* de Moûtiers et les *Bains* de Salins.

I.

DESCRIPTION DES SOURCES SALINES.

I. Les sources salino-thermales qui sourdent vers le milieu du village actuel de Salins, au bas du rocher sur lequel était construit l'antique et immense château de Melphe, ont certainement subi de nombreuses révolutions durant le cours de plus de vingt siècles qu'elles sont connues et exploitées. Une tradition, déjà rappelée précé-

demment, affirme qu'elles coulaient anciennement au niveau du sol, et qu'on pouvait s'en servir pour l'arrosage des petites prairies environnantes. J.-J. Roche dit que ces eaux jaillissaient par cinq ouvertures différentes, mais qu'elles partaient toutes d'une source commune, puisque, en faisant dégorger la principale, on faisait tarir les autres (1). Dès le milieu du 15e siècle, ces sources furent enfouies à huit mètres au dessous de la surface actuelle du terrain par suite des inondations et des éboulements ; vers l'an 1560 elles furent réunies dans deux bassins souterrains qu'on désigna sous les noms de *grande* et de *petite* source, à raison du volume de leurs eaux. On pénétrait anciennement dans l'intérieur de ces souterrains en descendant un escalier en bois fixé dans un couloir de 2m d'ouverture, en forme de cheminée dont les murs subsistent encore ; on y arrive aujourd'hui plus facilement en traversant l'établissement des Bains. Arrivé au bas du grand escalier, le visiteur, se tournant sur sa droite, se trouve en face de deux galeries souterraines, solidement voûtées, dont les entrées sont fermées par des portes en claire-voie.

La galerie qui s'ouvre sur la gauche conduit au bassin principal, soit à la *grande* source, qui est la plus rapprochée du rocher. Après avoir parcouru l'espace d'environ 20m, en s'appuyant avec précaution sur les mauvaises planches qui recouvrent le canal en bois de l'eau salée, et en se cramponnant aux parois de la galerie, on arrive en face d'un beau portail en pierres finement taillées et à

(1) *Notices....* p. 70.

plein-cintre, sur lequel sont tracés ces mots si vrais quoique si peu vraisemblables : ***Etiam in montibus aquæ marinæ !*** Il est en effet assez suprenant de trouver des eaux de mer à une élévation de 1780 pieds-de-roi, au dessus du niveau de la mer (1) ! Dès qu'on a franchi ce seuil, on se trouve dans un bassin qui a environ 6^{m} de longueur, 5^{m} de largeur, et 8^{m} de hauteur ; il est formé de fortes pierres finement taillées et parfaitement liées par un solide ciment ; des dalles formant une saillie d'environ 0,40^{m} sur les bas-côtés du bassin, au dessus du niveau de l'eau, permettent au visiteur d'y circuler à pieds secs. La température qui règne dans ce bassin délasse plutôt qu'elle ne fatigue ; on voit jaillir l'eau qui s'échappe avec bruit du sein du rocher, par plusieurs ouvertures ; de nombreuses bulles d'air s'élèvent constamment du fond de l'eau, et viennent en bouillonnant s'ouvrir à la surface. Il se dégage, dans l'endroit même, une grande quantité de bulles gazeuses qui sont, en bonne partie, formées d'acide carbonique et d'un peu d'azote ; elles s'échappent par un large soupirail pratiqué dans la voûte, sur le haut de la porte d'entrée, lequel s'élève extérieurement à 2^{m} au dessus du sol.

L'ancienne *petite* source jaillissait sur la droite, à environ 7^{m} de distance de la *grande*, à travers des crevasses profondes de rochers dont la nature paraît être la même que celle du rocher voisin. Ses eaux étaient reçues dans

(1) Doct. Savoyen : *Mémoires sur les eaux minérales de Salins*, p. 25.
Le docteur Savoyen a commis une erreur au sujet de l'altitude de Salins. Elle est de 492 mètres, c'est-à-dire, un peu moins de 1500 pieds.

un petit bassin solidement voûté, auquel on arrivait par une galerie distincte dont l'ouverture touche à l'établissement des bains. En 1840, la société des Bains de Salins, dont il sera question plus tard, obtenait du gouvernement sarde la concession de cette source pour l'alimentation de l'établissement projeté. On voulut alors exhausser le niveau de cette source afin d'amener l'eau dans les baignoires par le seul effet de la pente ; mais en exécutant les travaux nécessaires à cette fin, les conduits naturels de ses eaux furent dérangés, et la source fut complétement tarie. On croit qu'elle alla se perdre dans la *grande* source, avec laquelle il existait déjà quelque communication : car, en faisant abaisser de 0,20 centigr. la surface de l'eau de la *petite* source, le niveau de la *grande* s'élevait de 0,10. Ce fut une perte bien regrettable pour le nouvel établissement, à cause des propriétés spéciales que les eaux de la *petite* source semblaient posséder en vue de leur nouvelle destination.

En effet, le célèbre docteur-médecin L. Savoyen, qui avait fait des études sérieuses sur les eaux salino-thermales de Salins, dont il a révélé, en quelque sorte, les propriétés médicales, observait de notables différences entre les eaux de la *petite* et celles de la *grande* source. « Le « degré de salure de la *grande* source, dit-il, est de 1°,50 « fort à l'aréomètre de Beaumé, en usage aux salines ; « celui de la *petite* souce est de 2°..... Une différence « plus grande distingue encore les deux sources : celle « qui alimente les salines—la *grande* source—donne « +31° au thermomètre centigrade ; et celle qui est des- « tinée à l'établissement des bains—*petite* source—est

« de +37° au même thermomètre. Le produit de la « *grande* source est de 2,403 kilolitres par 24 heures ; « celui de la *petite,* dans le même espace de temps, est « de 85 kilolitres : ce qui donne un produit total de « 2,488 kilolitres (1). »

De nombreux et importants travaux ont été exécutés à diverses époques pour empêcher que les eaux douces qui suintent à travers le terrain, ou qui sourdent dans l'intérieur du même roc, ne se mélangent avec les eaux salinothermales. J.-J. Roche en donne le trop court résumé suivant : « Quatre galeries pratiquées au couchant, au midi « et au levant, entourrent les deux bassins ; on leur a « donner des noms particuliers, suivant leur figure ou « leur position. Ces ouvrages paraissent très anciens ; « ils sont pratiqué dans la roche vive qui a été taillée, ou « dans des galets solidement liés par un gluten pierreux. « Avant 1803, tous ces souterrains étaient inondés ; en « les faisant vider, on a découvert au midi un ancien « puits qui était rempli de pierres et qui a été vidé et ré- « paré : il y sort de l'eau douce. On a aussi découvert « d'autres sources dans les galeries, et on leur a donné « l'écoulement nécessaire..... On remarque dans la « galerie du couchant qui est voûtée, un mur fondé par « encaissement (2). »

En 1818, MM. Roche et Vautier, directeurs des salines, firent encore exécuter différents travaux dans l'intérieur de la montagne d'où sortent les eaux salées, et

(1) Mémoires de 1840, p. 25.
(2) Notices..... p. 71.

spécialement une galerie voûtée de 48^{m} de longueur, se dirigeant vers le sud, pour la conduite d'une source d'eau douce assez abondante, et qui jouit aussi, depuis plusieurs siècles, d'une célébrité bien méritée. Cette eau, d'une fraîcheur et d'une limpidité exceptionnelles, ne paraît pas être une simple infiltration de la rivière Doron : car elle contient des sels que l'on ne trouve pas dans celle de la rivière (1). Elle a aussi l'utile propriété de bien blanchir le linge, de ne point se congéler en hiver, et elle est très agréable à boire. Il n'est donc pas étonnant que dès le 12e siècle, les citoyens de Moûtiers aient cherché à acquérir la possession de cette source pour l'amener dans leur cité (2). La communauté de Salins en conserva la complète jouissance jusqu'en 1840 ; dès lors cette source fut renfermée dans l'enceinte de l'établissement des Bains, et l'accès n'en demeure pas toujours libre pour les habitants du village, malgré les engagements pris et acceptés.

Quelques lecteurs désireraient peut-être de plus amples détails sur la nature des eaux salino-thermales, sur leur composition chimique et sur leurs propriétés médicales ; ils trouveront ces questions traitées avec beaucoup de soins dans plusieurs opuscules récemment publiés par nos célébrités médicales, et qui sont faciles à consulter.

Il suffira de dire ici avec le docteur Savoyen que ces eaux paraissent avoir toutes les propriétés de celles de la mer, avec la chaleur de plus : aussi plusieurs prétendent

(1) Doct. Savoyen : *Mémoires*..... p. 23.
(2) Arch. de Moûtiers.

qu'elles viennent de la mer en traversant des terrains chauffés par le feu central, ou par la combustion de matières bitumineuses, charbonneuses ou pyriteuses. Ce qui semblerait confirmer que leur source part de l'Océan, c'est que lors du fameux tremblement de terre si funeste à Lisbonne, en 1755, les eaux de Salins tarirent pendant quarante-huit heures, après quoi elles sortirent plus abondantes, mais moins salées et moins chaudes (1). Il resterait à expliquer comment s'opérerait l'ascension, sans que les eaux perdissent leur salure ?

D'autres ont émis l'idée que la salure des eaux de Salins pourrait venir de ce qu'elles traversent le roc salifère d'Arbonne, située au dessus de Bourg-St-Maurice, à sept lieues nord-est de Salins !

De telles conjectures peuvent exciter l'attention de ceux qui se plaisent à étudier la nature dans ses mystérieuses transformations souterraines ; ils trouveront des données biens intéressantes sur les *causes physiques de la température invariable et permanente des eaux thermales* exposées par le célèbre docteur Socquet, dans son *Essai sur les eaux minérales de la Perrière,* p. 179 et suivante. Pour moi, je me borne à mon rôle d'historien des *salines,* et je réunis à la fin de ce premier paragraphe le petit nombre de souvenirs que j'ai pu recueillir sur les *anciennes salines* de *Salins.*

II. Tous les chroniqueurs s'accordent à dire que, dès les temps les plus reculés, la fabrication du sel, à Salins, était devenue un objet de commerce considérable.

(1) Mémoires..... *id.* p. 25.

Ce qui a été dit dans la première partie de ces *notices* du passage d'Annibal, et des *très grandes ressources* qu'il retira pour le présent et pour l'avenir de la prise de l'antique ville de Salins, 218 ans avant J.-C. ; le fait authentique attesté par l'histoire romaine que, vers l'an 25 avant J.-C., les généraux romains Vétérus et Messala Corvinus ne purent soumettre les Centrons et les Salasses qu'en les privant du sel que ces peuples retiraient de la *basse* Tarentaise ; enfin les nombreux débris de vases romains et de médailles retrouvés auprès des sources salino-thermales : tout cela contribue à constater l'ancienneté de l'exploitation des eaux de Salins pour la fabrication du sel (1).

Je crois devoir ajouter à ces données historiques certaines un document dont l'authenticité est mise en doute par des critiques habiles, mais qui est cependant cité par des auteurs sérieux. C'est l'extrait d'une lettre latine écrite, vers l'an 205 de l'ère chrétienne, par un gouverneur de Lyon qui se réfugia dans la vallée de Bozel avec sa famille et quatre cents de ses compatriotes, pour échapper à la cruelle persécution dirigée contre les chrétiens sous Septime-Sévère. Voici la traduction du passage de cette lettre qui concerne les sources de Salins :

« L'occupation la plus pénible des hommes—de la « vallée de Bozel,— est d'aller prendre, dans des sacs de « peau, de l'eau salée à une source qui se trouve au des- « sus du confluent du Doron et de l'Isère. Ils font réduire « et évaporer cette eau dans des chaudières, au fond des- « quelles il reste un beau sel blanc, dont ils se servent

(1) Voir ci-devant : *Ancienne ville....* III. et IV.

« pour conserver leurs gibiers pendant l'hiver. Cette ex-
« pédition ne se fait qu'une fois par année. Tous les hom-
« mes les plus vigoureux se réunissent au nombre d'en-
« viron six cents, tous bien armés d'arcs ou de pics de
« bois durcis au bout par le feu, pour se mettre en garde
« contre les gens de l'empereur. Il se rendent à la source ;
« les uns font sentinelle pendant que les autres transpor-
« tent l'eau à une certaine distance ; ils en enlèvent ainsi
« plusieurs milliers de sacs ; et, quand ils en ont assez,
« toute la troupe se retire vers le lieu de l'entrepôt, d'où
« ils les portent dans leurs montagnes. Cette expédition
« leur prend ordinairement huit jours. . . . . .

« Sempronius, sous prétexte d'utiliser sur les lieux mê-
« mes l'eau dont je t'ai parlé, avait fait établir des habi-
« tations dans la petite plaine où se trouvent les sources ;
« plus de cent hommes braves et déterminés, occupés en
« apparence à faire réduire l'eau pour former le sel, ser-
« vaient de garde avancée, et l'on ne pouvait pénétrer
« dans la vallée supérieure..... (1). »

S'il était authentique, ce document prouverait que l'exploitation des sources salées de Salins s'opérait d'une manière peu régulière dans les premières années du 3e siècle, mais que l'on continuait cependant alors à utiliser ce trésor providentiel. Il est hors de doute que, dans les siècles suivants, ces richesses naturelles durent également être appréciées et utilisées : de nombreux ustensiles qui avaient servi à la fabrication du sel, des tuyaux de plomb,

(1) Doct. Savoyen : *Mémoires* id. p. 8 et suiv.

des vases etc., découverts au 16e siècle, dans les environs des sources salées, suffisent pour prouver que les salines n'étaient pas éloignées de la grande source ; mais rien n'indique la manière d'y fabriquer le sel, ni les moyens qu'on employait alors pour la concentration de l'eau. « Peut-être, dit J.-J. Roche, qu'avant tant d'événements « qui se sont succédé aux environs de cette source, « depuis des siècles, il n'était pas nécessaire d'avoir re- « cours aux graduations, et que dans ces temps reculés, « elle jouissait des avantages dont jouissent encore tant « d'autres salines de l'Europe (1). » Il est, en effet, assez naturel de supposer que les eaux douces pouvaient moins facilement se mélanger avec les eaux salées, pendant que celles-ci sortaient au niveau du sol ; mais depuis leur enfouissement à 8m de profondeur au dessous du lit de la rivière Doron, il est certain que l'eau douce dut s'infiltrer en plus grande quantité, et rendre ainsi plus nécessaire l'opération dite de *graduation,* dont le but est de procurer l'évaporation des eaux douces mêlées aux eaux salées.

Quoiqu'il en soit de ces conjectures, il est certain que les anciennes salines de Salins étaient encore en pleine activité en 1449, comme on le voit par un acte cité dans l'*Inventaire des titres de l'archevêché de Moûtiers.* Jean Dognaz, qui avait alors été nommé *conservateur des salines de Salins* par le duc Louis, avait défendu que *personne n'eût à vendre du sel mariné dès Conflans en sus, sans sa permission,* probablement pour favoriser le débit du sel

(1) Notices, *id.* p. 73.

de Salins ; et l'archevêque protesta contre ces *criées* faites dans la cité de Moûtiers, comme attentatoires à ses droits régaliens (1). Mais, peu de temps après, une terrible inondation, suivie d'un affreux éboulement de la colline occidentale, vint ensevelir les salines et le bourg de Salins sous un monceau de décombres : les sources salino-thermales demeurèrent enfouies ou inexploitées pendant plus d'un siècle.

Afin de réunir dans un même article ce qui concerne la fabrication du sel au bourg de Salins, je mentionnerai ici, par anticipation sur l'ordre chronologique, les *nouvelles salines* qu'on essaya de construire à Salins vers l'an 1760. M. de Rivaz, mécanicien célèbre, né à St-Gingoulph, dans le Chablais, le 29 mars 1711, et mort à Moûtiers en 1772, fut chargé de l'exécution de ce projet. Il fit construire un énorme balancier appuyé contre le grand rocher qui domine la source salée ; il adapta de chaque côté deux grandes caisses carrées, dont l'une se remplissait d'eau puisée à la source, et l'autre était pleine de pierres qui servaient de contre-poids pour faire monter l'eau jusque vers le sommet du rocher. De là, l'eau salée était déversée dans des canaux en bois appliqués horizontalement à la partie supérieure de la roche unie qui surplombe aujourd'hui les fours à chaux établis au sud-est du village. La graduation de l'eau était partiellement opérée dans sa chute libre sur les parois du rocher, au bas duquel elle était reçue dans un grand réservoir de forme circulaire, de 15^{m} de diamètres, où le sel était cristallisé à

(1) *Inventaire,* IV, Moûtiers.

l'ardeur du soleil, comme cela se pratiquait dès l'an 1752 dans le bassin établi sous la roche de Conflans, ainsi que nous le verrons ci-après.

Ce mécanisme était assez ingénieux ; le local choisi pour le bassin de cristallisation était certainement le plus chaud et le plus favorable qui puisse se trouver à Salins ; mais le balancier ne marchait qu'avec de grandes difficultés, l'espace parcouru par les eaux était insuffisant pour procurer une évaporation convenable, et le soleil traversait trop rapidement cet étroit horizon pour pouvoir opérer la cristallisation du sel. Aussi, les résultats ne furent pas satisfaisants ; tout fut abandonné au bout de quelques années, et, de tout ce curieux mécanisme, on ne voit plus aujourd'hui que les crochets en fer solidement incrustés dans le rocher et destinés à fixer le balancier, ainsi que les débris des murs qui soutenaient les canaux, et ceux du grand bassin circulaire, qui va bientôt disparaître sous les travaux de la nouvelle route départementale.

II.

ACIENNES SALINES DE MOUTIERS.

I. Après la destruction des aciennes salines de Salins, et l'enfouissement des sources, déjà plusieurs fois rappelé, les princes de Savoie favorisèrent l'exploitation du fameux roc salifère d'Arbonne, dont la découverte coïncida provi-

dentiellement avec la perte des eaux de Salins (1). Cette célèbre mine de sel gemme, située au nord et à deux lieues au dessus de Bourg-St-Maurice, dans la vallée d'Arbonne qui s'ouvre à gauche de la route du Petit-St-Bernard, fournissait alors un sel pur et assez abondant pour les besoins du pays. Mais l'épuisement des forêts, les éboulements continuels de la montagne, et les frais considérables qu'occasionnait la fabrication de ce sel, déterminèrent le duc Emmanuel-Philibert à utiliser de nouveau les anciennes sources de Salins, dans les salines qu'il projeta de construire sur le territoire de Moûtiers. Les travaux nécessaires à ce but furent, en grande partie, exécutés dans l'année 1560 (1).

On éleva d'abord une forte digue en pierres grossièrement taillées, afin de détourner vers la montagne occidentale le torrent Doron, qui coulait jusqu'alors en ligne directe vers le milieu du village actuel, et passait tout près des sources salino-thermales. Cette digue qui partait du grand rocher où était pratiqué l'entrée principale du château de Melphe, en se prolongeant jusqu'à l'angle nord-est de l'hôtel actuel des Bains, mettait complétement à couvert des irruptions du torrent les sources salées et les constructions nécessaires à leur exploitation. On travailla ensuite avec activité, et en toute sécurité, à déblayer les décombres sous lesquels les sources étaient enfouies depuis plus d'un siècle. On répara, ou on reconstruisit presqu'entièrement les vastes et solides bassins souterrains, dans lesquels les eaux salées sont encore aujour-

(1) Grillet, *Dict. hist.* III. p. 138.

d'hui contenues ; on dégagea les anciennes galeries qui les environnent, et on en forma de nouvelles pour favoriser l'écoulement des eaux douces et empêcher leur mélange avec les eaux salées.

Comme les sources se trouvaient à 8^{m} au dessous de la surface du sol, on dut faire monter l'eau à une hauteur convenable pour qu'elle put arriver par une pente naturelle jusqu'aux salines qui étaient en construction à Moûtiers. Ce résultat fut obtenu par le moyen d'une roue à tambour que le P. Fodéré, après l'avoir vue fonctionner, décrit en ces termes dans sa *Narration historique* imprimée en 1609 : « L'eau de la fontaine est puisée par une « grande roue environnée et garnie de seaux, et faicte de « la sorte qu'une femme ou un enfant cheminant douce- « ment dans icelle, la fait virer, et à mesure qu'elle va tour- « nant et virant, les seilles se remplissent dans la fon- « taine, et se vuident en haut dans un auge, et de là, « l'eau s'en va par canaux et aqueducs en la dite plaine « et prairie près de la cité de Moûtiers (1). » Ce mécanisme ingénieux, mais difficile à maintenir en mouvement continu, fut remplacé plus tard par quinze pompes mues par une roue hydraulique. On remarque encore aujourd'hui l'ouverture en belles pierres taillées, pratiquée dans l'intérieur de la grande digue auprès du pont de Salins, pour donner passage à l'eau du Doron qui faisait mouvoir cette roue.

Tandisque ces travaux considérables s'éxécutaient à Salins, on construisait les bâtiments nécessaires pour la

(1) *Narration...* p. 850.

fabrication du sel, à l'ouest de la cité de Moûtiers, au bas de la petite plaine de l'Isle, près du confluent de l'Isère et du Doron, et à peu de distance du pont que l'archevêque avait fait construire après la destruction de Salins (1). Ces salines, qui n'occupaient qu'un emplacement assez restreint, consistaient en un grand bâtiment d'évaporation et vingt petits bâtiments de graduation, placés en nombre égal à droite et à gauche du premier. Ils n'étaient séparés les uns des autres que par une rue ; ils étaient couverts, peu élevés, mais larges, et faits en forme de galeries garnies d'une grande quantité de *cloyes de paille de seigle disposées en petites pyramides* (2). L'eau salée arrivait depuis Salins au niveau de ces galeries, par une pente naturelle, sans le secours des pompes ; et des ouvriers la jetaient à plusieurs reprises, avec des poëles creuses en bois, sur la paille de seigle disposée dans les diverses galeries : c'est ainsi que s'opérait la *graduation* des eaux.

Pour comprendre la nécessité de cette opération, il faut observer que les eaux de Salins ne sont pas chargées seulement de sel : outre un sable roux, très fin, qui se dépose par sa pesanteur naturelle, soit dans les réservoirs, soit dans les canaux de conduite, elles renferment encore un tartre blanc qui ne peut en être séparé que par l'évaporation graduelle des eaux douces. Or, d'après les observations, faites par l'ingénieur Castelli, la quantité d'eau douce qui est mélangée avec l'eau salée est dans la proportion de 70 à 1 ; d'où il résulte que les eaux prises à la source n'ont

(1) Roche : *Notices*..... p. 79.
(2) P. Fodéré, *Narration*, Ibid. Roche : *ibid.*

qu'un degré de salure, tandis qu'elles doivent être à 50° pour que le sel puisse se cristalliser, soit par l'action du feu, soit à l'ardeur du soleil. Aussi, pour faire du sel avec les eaux de Salins, il faut nécessairement procurer, au moins en grande partie, l'évaporation de l'eau douce qu'elles contiennent, et faire déposer le tartre blanc, ou sulfate de chaux, qu'elles tiennent en dissolution. C'est pour obtenir ces résultats qu'on a dû faire filtrer ces eaux à plusieurs reprises, à travers des faisceaux de paille, anciennement ; et plus tard à travers des fagots d'épines, afin de les purifier de toutes les substances étrangères qu'elles renferment, et de les amener au degré de salure convenable pour la cristallisation du sel.

Ainsi purifiées, les eaux étaient jetées dans les chaudières établies dans le grand bâtiment d'évaporation, et on obtenait, par l'action du feu, un sel très-pur et très-blanc que l'on débitait, à un prix modique, dans le duché de Savoie. Ces salines, d'abord exploitées au nom du gouvernement qui les avait fait construire, furent affermées par le duc Emmanuel-Philibert, en 1569, au sieur Bénédict Stochtral, originaire de la Suisse, comme nous l'apprend l'*Inventaire des titres de l'archevêché*, déjà plusieurs fois cité.

Ce même document nous révèle quelques contestations occasionnées par l'emplacement des salines ducales, construites sur le territoire de Moûtiers dépendant des archevêques de Tarentaise. L'archevêque Jean de Bertrand avait acquis en 1431, *le pré* de l'*Isle, jouxte l'eau du Doron;* de plus, en 1457 l'évêque *Debrun,* administrateur de l'archevêché *avait fait l'albergement du rivage de*

l'eau de Doron proche le pré de l'Isle, au bas duquel étaient situées les salines. Quelques dégâts ayant été faits sur ces propriétés, l'archevêque Jean-François Berliet du Bourget intentait en 1579 un procès *aux seigneurs Allemants, agents des salines, qui faisaient des dégâts au pré de l'Isle.*—Des actes d'*inféodations faites au seigneur Dom Amédée de Savoie, marquis de Laus,* en 1592 et 1594, montrent que l'archevêque a toute juridiction sur *le district de l'Isle et des salines.*—En 1650, il y eut procédure devant l'archevêque en faveur des fermiers des salines, contre Maurice *Mathié* de Pussy, accusé d'avoir dérobé des *salignoux* à cet établissement.—Le 16 mai 1651, on dressait le verbal de *bornement* des prés de l'archevêque en l'*Isle* de Moûtiers, à la suite d'un procès contre les sieurs Ferley et Varambon, fermiers des salines, pour *les usurpations et dommages* causés à ces prés. Le 20 août 1652, le chancelier de l'archevêché, Rd. Moris, dressait un nouvel acte des *dégâts faits par les bourneaux en l'Isle* (1).

Ces salines étaient encore en pleine activité en 1686, et le prince en retirait alors un revenu considérable. Elles furent abandonnées dans les dernières années du 17e siècle à cause des calamités de la guerre et de la peste qui dévastèrent alors le pays, ainsi que nous l'apprend un *rapport* du conseil municipal de Moûtiers du 1er thermidor de l'an IX de la république française (2). Elles furent enfin presque complétement détruites au commencement

(1) Inventaire, *id.* IV. Moûtiers.

(2) Tit. de Urbain Vieuge.

du 18e siècle, pendant la guerre avec la France : car à la paix de 1713, il n'en restait plus que les masures (1).

II. Après que le roi Charles-Emmanuel III fut monté sur le trône en 1730, un de ses premiers soins fut d'ordonner la construction de nouvelles salines à Moûtiers. Ce grand roi, instruit des avantages importants que le baron de Buetz, ou Boeuz, célèbre saliniste saxon, avait procurés au canton de Berne, en introduisant les bâtiments de graduation dans les salines de Bex, l'appela en 1730 pour en faire construire de semblables à Moûtiers, et le chargea de la direction des travaux, qui furent exécutés de 1730 à 1733, sur un plan vraiment grandiose, comme on le verra par les détails suivants extraits de documents authentiques.

Pour donner aux salines projetées un espace plus convenable et une position plus facile à desservir, on choisit le territoire appelé l'*Isle,* au couchant de la ville de Moûtiers, sur la rive gauche de l'Isère, et une portion de celui appelé anciennement la *Maladière,* sur la rive droite de la même rivière, Le nouvel établissement était ainsi divisé en deux parties reliées par un pont de bois, sur lequel étaient posés le petit canal de l'eau salée et le grand aqueduc amenant de Salins les eaux douces destinées à desservir les bâtiments élevés sur la rive droite.

On construisit ensuite cinq bâtiments de *graduation* dont quatre sur la rive gauche et un sur la rive droite ; ils reçurent les dénominations suivantes qui ont été conservées jusqu'à nos jours : le bâtiment *royal* s'élevait sur la

(1) Roche, *notices, id.* p. 80.

rive gauche, entre l'Isère et l'ancien couvent des Capucins—Petit Séminaire actuel ;—celui de *la Reine* était un peu au dessus du confluent des deux rivières ; le bâtiment de *St-Maurice* longeait la route de Salins ; celui de *St-Antoine* occupait le centre de l'*Isle ;* enfin, le bâtiment élevé sur la rive droite, et détruit depuis longtemps, est dénommé bâtiment du *Prince royal*, dans plusieurs documents anciens. La hauteur de ces bâtiments était de 8 à 9^{m} ; leur longueur cumulée était de plus d'un kilomètre ; ils étaient tous disposés parallèlement en face de la gorge de Pont-Séran, afin de recevoir pleinement et directement le vent habituel qui règne dans cette gorge, et dont l'action favorise singulièrement la graduation des eaux salées. Deux rangs de fagots d'épines, amoncelées lâchement et soutenues de distance en distance par des traverses, étaient disposés dans chacun de ces bâtiments, dont la partie inférieure formait un large réservoir destiné à recevoir les eaux salées. Conduite depuis Salins par des canaux en bois, l'eau de tous ces réservoirs était élevée à la partie supérieure des bâtiments au moyen de 34 pompes mues par une roue hydraulique, qui recevait elle-même le mouvement d'un fort courant d'eau douce dérivé du torrent Doron depuis le village de Salins. Ainsi élevée, l'eau salée courait dans deux autres canaux parallèles placés sur toute la longueur de la partie supérieure de chaque bâtiment. De chaque canal l'eau se distribuait dans deux autres plus petits qui lui étaient accolés, et, de ceux-ci, s'échappant par une multitude d'entailles, elle tombait en pluie très déliée sur les épines qui la divisaient de nouveau en gouttes imperceptibles. Les points de contact avec

l'air étant très multipliés, l'évaporation devenait plus rapide, et l'eau acquérait un degré de salure plus fort, en retombant dans le réservoir inférieur. On la faisait ainsi passer par les différents bâtiments jusqu'à ce qu'elle eût acquis le degré de concentration nécessaire pour la cristalisation.

« Ainsi, dit Grillet, l'eau salée passait d'abord, en par-
« tie, sur le bâtiment de graduation n° 1—*de St-Mau-*
« *rice,*—et en partie sur le bâtiment de graduation n° 2—
« *de la Reine.*—Ces deux bâtiments, qui étaient décou-
« verts, avaient une longueur total de 668^{m}. De là, l'eau
« était conduite sur le bâtiment n° 3—*de St-Antoine*—
« couvert et long de 350^{m} ; elle y passait de 3° de salure
« jusqu'à 12,° et déposait la majeure partie du sulfate de
« chaux qu'elle tient en dissolution, et qui s'attachait en
« incrustations pierreuses sur les épines. Enfin l'eau était
« conduite sur les bâtiments n° 4 et 5—*royal* et *du*
« *Prince,*—couverts, et d'une longueur de 66^{m} chacun ;
« là, elle était concentrée jusqu'à 18° de salure, et même
« jusqu'à 22°, dans la saison la plus favorable (1). » L'eau ainsi graduée passait dans un grand réservoir situé sur la rive gauche de l'Isère, d'où elle était distribuée par des tuyaux dans les bâtiments d'*évaporation*.

Ces bâtiments, appelés aussi *Maisons des Cuites*, étaient également au nombre de cinq, dont un sur la rive droite, et quatre sur la rive gauche. Ils renfermaient chacun une grande poêle, ou chaudière, supportée par des poutres ou bourbons, et deux poêlons sur le derrière.

(1) *Dict. hist.* III. p. ; Roche, *notices* p. 81.

Chaque chaudière contenait 675 pieds cubes d'eau graduée ; elle était chauffée par de très grands fourneaux qui n'avaient qu'une cheminée. C'est dans ces chaudières que s'opérait la cristallisation du sel ; l'évaporation ignée, appelée *leschlot* ou *salinage,* durait de 26 à 30 heures ; et l'opération appelée *soccage,* ou *cristallisation* proprement dite, durait 5 à 6 jours : chaque opération produisait environ 850 myriagrammes de sel (1).

On construisit encore cinq magasins à sel, dont quatre sur la rive droite, et un sur la rive gauche. Pour les remplir de sel, il fallait monter dans le galetas par des échelles : on établit plus tard un cabestan pour faciliter cette opération. Lorsqu'on voulait ouvrir ces magasins pour les vider, on devait percer par dessus la masse du sel, afin de pouvoir dégager la porte par derrière (2). On bâtit aussi une chambre commune pour tous les cuiseurs : les autres employés étaient alors logés en ville.

Des rateaux en pilotis furent disposés transversalement dans les deux rivières, l'Isère et le Doron, pour arrêter le bois à brûler, que 42 communes fournissaient et faisaient flotter jusqu'à la saline : la fourniture annuelle s'élevait à 1032 toises. On commença aussi dès lors la construction de quelques petites digues dans les endroits les plus exposés aux deux rivières ; mais elles étaient très insuffisantes, et une crue d'eau, arrivée dans les derniers jours de l'année 1733, occasionna beaucoup de dégâts dans le nouvel établissement (3).

(1) Verneilh, *Statistique du Mont-Blanc.*
(2) Roche *Notices,* id. p. 82.
(3) Roche : *ibid.*

Toutes les constructions grandioses dont je viens de donner un léger aperçu, avaient été élevées sur des terrains appartenants à divers particuliers, qu'il était juste de dédommager. Dans ce but, les royales finances firent l'acquisition d'une grande pièce de terre appartenant à Jean-Baptiste Corneille et située sur les bords du Doron pour la répartir proportionnellement, aux propriétaires dont les terrains étaient occupés par les nouvelles constructions. Le 24 octobre 1733, « Jean-Jacques Maraldi, « intendant, vice-conservateur des fermes et gabelles, et « patrimonial du tabellion pour S. M., en la province de « Tarentaise..... députait maître Jacques Chavoutier, « arpenteur de la paroisse de St-Jean-de-Belleville, et « Antoine Jay, de Moûtiers : le premier, pour mesurer, « et le second, pour indiquer et limiter, et conjointement « pour estimer tous les fonds situés en l'Isle, apparte- « nants aux particuliers, occupés par les Royales salines ; « de mesurer et estimer de même celle entière du sieur « Jean-Baptiste Corneille, partie occupée par les dites « salines, et le restant pour être distribué aux dits parti- « culiers en compensation de leurs pièces (1). »

En exécution de cette ordonnance, les deux délégués se mirent aussitôt à l'œuvre, et le 26 novembre 1733, ils présentaient un rapport dont je crois devoir donner une petite analyse, à cause de l'intérêt historique qui s'y rattache.

1° Le bâtiment *royal* de graduation, les maisons des cuites situées sur la rive gauche, ainsi que les cours et les ma-

(1) Tit. de Urbain Vieuge.

gasins à sel, occupaient : 3 journaux, 4 bichets et 3 aimes de terrains (1), appartenants aux héritiers de Maximin Pessy, indivis avec ses cousins Ferley; plus, 50 bichets pris sur la propriété de la veuve de Claude Billiot, un bichet sur le pré du seigneur marquis de St-Thomas; 13 bichets et 3 aimes appartenants aux Rdes. dames et religieuses de Ste-Claire de Moûtiers, en compensation desquels on leur donna 13 bichets au dessus de la pièce du Rd. chanoine Caprè, puis un bichet et 2 aimes *qui sont dans leur enclos, tellement qu'il a été estimé et évalué par M. Doucet Aimé et Jean-Baptiste Falcoz, bourgeois de Moûtiers, prud-hommes choisis par les parties, assistés du seigneur Intendant et du consentement de leur Père confesseur.*

2° Le bâtiment de St-Antoine occupait un espace de 3 journaux, 278 toises, pris sur la propriété du vénérable chapitre ; le roi lui donne en échange une contenance de 3 journaux et 7 bichets au dessous de la pièce des Rdes. dames religieuses, à cause que le terrain est *plus moindre*, suivant l'estimation et évaluation des deux prud-hommes.

3° Le vénérable chapitre possédait encore une pièce de terre vers Notre-Dame de la Croix, de la contenance de 11 journaux, 9 toises, sur laquelle le roi a pris 10 bichets et 2 aimes, tant pour construction que canaux et bourneaux pour le bâtiment de St-Maurice. Le roi a encore pris 2 bichets et une aime sur une pièce de terre de la veuve Martin, vers les moulins de Blay, pour faire le grand chemin, les canaux et bourneaux.

(2) Le journal de Moûtiers, 25 ares 91 cent.; le bichet 3 ares 24 cent. environ (A. Miédan, *Manuel pratique*, p. 20.)

4° Le bassin pour tenir les bois, avec places d'alentour, occupait 4 bichets et demi de terrain en l'*Isle,* appartenants au procureur Germain Chevallier. Les autres bâtiments de la rive gauche occupaient diverses pièces de terres appartenant au sieur Cartanas, juge du comté de Salins ; à noble Trolliet, à sepectable André Viguet, au sieur Durandard, à dame Figuet femme de noble Dutour de Pont-Verre, au baron Duverger, au sieur Gazagne, au sieur fiscal Varrot, au procureur Varambon, à Pierre Bozon, à Antoine Cudraz, à noble de Commenène, à la veuve de Georges Perrot, à la veuve du procureur Gevry, et à Mgr l'archevêque.

5° Pour construire les bâtiments sur la rive droite de l'Isère, à la *Maladière,* on occupa un verger possédé par les frères Pierre et Etienne-Innocent Serre, situé proche de la chapelle de la Magdelaine, de la contenance de 10 bichets et demi, et 45 toises de murailles du côté du grand chemin, qui étaient construites récemment, avec un portail.

6° Enfin, les pierres et charbons pour la nécessité des bâtiments de l'*Isle,* furent exploités dans une vigne située à la Chaudanne, territoire de Moûtiers, propriété de dame veuve Perrot, qui fut convenablement indemnisée.

Les nombreux édifices de ces salines vraiment royales étaient achevés, et les indemnités convenables pour les terrains occupés venaient d'être réglées, lorsque la terrible inondation arrivée au mois de décembre 1733 vint exercer de funestes ravages sur ce vaste et utile établissement. Mais le roi Charles-Emmanuel III, qui appréciait les nombreux avantages que les salines devaient procurer

à son cher duché de Savoie, ne s'arrêta pas devant cet accident désastreux : des ordres furent aussitôt donnés pour réparer les dégâts ; on y travailla activement dès les premiers jours de l'année 1734, et tout fut bientôt remis dans un état convenable, pour que la fabrication du sel pût être reprise cette même année.

Cependant, les eaux salées continuaient à être élevées des sources de Salins par le moyen des 15 pompes dont il a déjà été question en parlant des premières salines établies à Moûtiers en 1560. Mais l'entretien de ce mécanisme était très dispendieux, et les eaux douces amenées de la rivière auprès des sources pour faire mouvoir la grande roue, s'infiltrant plus ou moins dans le terrain, pouvaient se mélanger avec les eaux salées. Pour obvier à ces inconvénients, on continua, sur une ligne, droite la grande et belle digue en pierres taillées que nous avons déjà vu commencer au sud-ouest du village en 1560 ; on la poursuivit alors sur une longueur d'environ 200^{m}, afin de refouler entièrement le torrent Doron au pied de la montagne occidentale. On put dès lors creuser la tranchée ouverte qui existe encore aujourd'hui, sur une longueur de 710^{m}. Elle sert à donner un écoulement naturel, soit à l'eau douce qui sort des souterrains, soit à l'eau salée qui est conduite aux salines dans un canal en bois placé à à 0,80 au dessus des eaux mélangées, sans le secours des machines.

Ces ouvrages, entrepris en 1734, ne furent achevés

qu'en 1740. La première partie de la tranchée ouverte, en partant des sources, a 560^{m} de longueur ; les berges latérales sont soutenues par de forts murs d'environ 7^{m} de hauteur ; on les a fait contreventer, en 1818, par des arcs-boutants, afin de les consolider. Les canaux de conduite de l'eau salée sont formés en simples plateaux de mélèze, soutenus de distance en distance par de petits murs ou des traverses en bois, disposés au fond de la tranchée ; ils ne sont point recouverts, sur toute la longueur de 1960^{m}, qu'ils occupent jusqu'aux salines de Moûtiers, afin que l'évaporation puisse déjà s'opérer en partie sur ce long espace. C'est pour ce motif que fut rejetée la proposition faite, en 1750, par l'ingénieur Castelli, de remplacer ces canaux découverts par des tuyaux en terre cuite, de forme ronde et bien fermés, moyennant une somme de 6150 livres, 17 sols 9 deniers, qui fut employée plus utilement à d'autres ouvrages (1).

A propos de la tranchée ouverte dont il vient d'être question, qu'il me soit permis de rappeler un ancien droit réservé à cette occasion par mes anciens prédécesseurs à la cure de Salins. Pour ouvrir cette tranchée, on dut empiéter sur le jardin de la cure, et sur quelques places voisines de la fontaine, dont les anciens curés de Salins avaient la jouissance. Afin de compenser ces empiètements, il fut réglé que le directeur des salines donnerait, chaque année, un *minot* de sel aux RR. curés de Salins. Ce droit fut bientôt oublié ou éludé : et le 17

(1) Roche, *notices*, id. p. 74 ; Tit. de Urbain Vieuge.

janvier 1742, Rd. Bornand, curé de Salins, adressait au roi le placet suivant que je transcris textuellement :

« Sire, le révérend curé moderne de la paroisse de Sa-
« lins, en Tarentaise, expose très humblement à Votre
« Majesté que ses royaux prédécesseurs ayant pris en con-
« sidération certains petits dédommagement dûs aux RR.
« curés du dit lieu, pour raison de quelques places voi-
« sines de la fontaine, dont ils avaient la jouissance et
« ayant aussi égard à la contenance du jardin de la cure,
« qui à été un peu diminué par la largeur qu'il a fallu don-
« ner au canal de l'eau salée ; ils auraient gratifié les pré-
« décesseurs curés d'un minot de sel pour chaque année ;
« tellement que les salines ayant été édifiées, et les mêmes
« égards subsistants toujours, le Rd. suppliant désirerait
« la même gratification des libéralités de Votre Majesté.
« A ces fins, il recourt qu'il vous plaise accorder annuel-
« lement un minot de sel, ou telle autre quantité qu'il
« plaîra à S. M. Et le Rd. suppliant redoublera ses prié-
« res au Seigneur dans ses sacrifices pour la conservation
« de Votre Majesté et de sa famille, et pour la prospérité
« de ses armes..... (1). »

La guerre avec l'Espagne, et les 600 dragons ennemis qui arrivèrent à Moûtiers le 7 septembre de cette même année 1742, empêchèrent probablement qu'il ne fût fait droit à la réclamation de Rd. Bornand ! Cette invasion si funeste à toute la Savoie, le fut plus spécialement à nos salines, qui restèrent abandonnées et inactives pendant les sept longues années de l'occupation espagnole !

(1) Tit. de Urbain Vieuge.

D'ailleurs, une crue d'eau arrivée en 1743 avait rempli de gravier la tranchée de Salins et l'aqueduc d'eau douce, détruit les canaux de conduite et les rateaux destinés à arrêter les bois à brûler..... etc. On voit par un rapport de l'ingénieur Castelli du 24 mars 1749, et par un autre du 21 novembre suivant que la somme nécessaire pour réparer les dégâts s'élevait à 104280 livres, 15 sols ! Il fallait que les dégradations causées par l'inondation et par les malheurs de la guerre, fussent bien considérables, pour qu'une somme aussi forte fût jugée nécessaire à la restauration des salines. L'on sait que le prix des matériaux et de la main d'œuvre n'arrivait pas alors à la moitié de ce qu'ils coûtent maintenant. Encore n'était-il question que d'un provisoire. Il ne s'agissait, en effet, que d'enlever de la tranchée, le gravier dont la couche était en moyenne d'un trabuc et demi dépaisseur—14 pieds, 3 pouces,—de rétablir les conduits, et de former trois digues en chevalets, pour contenir le Doron dans son lit, en attendant qu'on pût en construire d'autres plus solides (1).

Cependant les désastres de la guerre ne purent faire oublier à Charles-Emmanuel III l'établissement royal des salines qu'il avait fondé lui-même vingt ans auparavant. Redevenu maître de ses états, et en particulier de sa chère Savoie qui avait tant souffert pendant l'occupation espagnole, ce roi magnanime ordonna, dès l'an 1749, les travaux nécessaires pour remettre en activité les salines de Moûtiers. Bien plus, les constructions antérieures étant

(1) Roche, *notices* id. p. 82.

reconnues insuffisantes pour utiliser en entier les riches sources de Salins, il décida que d'autres salines seraient construites dans la plaine de Conflans—Albertville.—Je dois à la généreuse complaisance de M. Urbain Vieuge, propriétaire à Salins, de nombreux documents, complétement inédits, relatifs à cet établissement grandiose, sur lequel les historiens ont gardé jusqu'ici un silence regrettable. Je suis heureux de pouvoir combler cette lacune, en donnant une légère idée des *anciennes salines de Conflans,* qui ont été alimentées par les eaux salino-thermales de Salins, depuis 1752 jusqu'à la révolution de 1793, et qui fournissaient annuellement 24,000 myriagrammes de sel à notre pays (1).

III.

ANCIENNES SALINES DE CONFLANS.

Il était constaté par des expériences réitérées que les salines de Moûtiers; quoique déjà très considérables, ne pouvaient utiliser que les 2/7 des eaux de Salins, dont les 5/7 s'écoulaient inutilement dans le torrent Doron: aussi parlait on depuis longtemps de construire de nouvelles salines; mais on hésitait sur le choix du local. Le territoire libre de Moûtiers était trop étroit pour permettre d'agrandir les contructions qui y existaient; il entrait d'ailleurs dans les vues du *sage* Charles-Em-

(1) Grillet, *Dict. hist.* III, p. 141.

manuel III de favoriser les diverses parties de son duché de Savoie, en distribuant les établissements d'utilité publique dans les diverses provinces. On eut d'abord l'idée d'établir des salines à la Bâthie; mais ce local offrait beaucoup d'inconvénients, soit pour l'étendue des terrains nécessaires aux constructions, soit pour l'approvisionnement de la grande quantité de bois exigée pour l'alimentation des salines. Enfin, l'ingénieur Joseph Castelli fut délégué spécialement par S. M. pour vérifier les lieux et dresser un plan convenable, dès le commencement de l'année 1750. Muni des pouvoirs et des instructions nécessaires par lettres données à Turin le 16 mai 1750, et délivrées, sur ordre du roi, par S. Exc. le comte de Grégory, ministre des finances, l'ingénieur Castelli se transporta à Moûtiers, et dans la dernière quinzaine du mois de juin, il explora successivement les territoires d'Aigueblanche, Grand-Cœur, Petit-Cœur, Briançon, Feissons, *Lietdufour*, Roche-Cevins, Langon, Gubigny, la Bâthie, Tours et Conflans. Vérification faite des lieux, il jugea que la plaine qui s'étend au dessous de l'antique cité de Conflans, offrait tous les avantages nécessaires pour la construction des salines et pour la facilité de leur alimentation:

Dès que le choix du local fut arrêté, l'ingénieur Castelli s'adjoignit le géomètre Cavalli; ils travaillèrent activement aux opérations requises pour dresser les plans et devis des ouvrages à exécuter, soit pour conduire l'eau de Salins à Conflans, soit pour construire les édifices nécessaires.

Une copie authentique du projet de ces travaux, écrite

en langue italienne, est intitulée: *Progetto concernente le opere da praticarsi per le nuove saline nella pianura sotto Conflans*. Ce précieux manuscrit qui forme un volume in 4° de 288 pages, outre les plans et profils des bâtiments et du canal, se trouve chez M. Urbain Vieuge. L'heureux propriétaire a bien voulu me le communiquer, ainsi que la *note d'éxécution* des travaux et plusieurs autres documents intéressants qu'il m'a permis de céder à l'Académie de La Val d'Isère : je suis assuré d'être l'interprète fidèle de la Société en exprimant ici sa profonde reconnaissance envers le généreux donateur. Par le moyen de ces titres authentiques, éxactement analysés, il me devient facile de tracer l'historique certain de l'établissement des salines de Conflans, dont les travaux furent mis en adjudication au mois d'août 1750, pour le prix de 60000 livres, lequel fut de beaucoup dépassé dans l'éxécution, comme nous le verrons bientôt. La préparation des matériaux se fit dans les derniers mois de cette même année, et les ouvrages furent immédiatement commencés sur plusieurs points à la fois, afin de répondre aux intentions du roi, qui désirait que les nouvelles salines pussent être mises en activité dans l'année 1752.

A cause de l'abondance des matières, et pour rendre ce résumé historique plus clair, je consacrerai des paragraphes distincts à chacun des principaux ouvrages exécutés sous la haute direction du vice-intendant général Perrin, chargé de veiller à la réalisation de cette grande entreprise. Je donnerai ensuite quelques détails statistiques relatifs à l'exploitation de ce vaste établissement,

en indiquant les principales causes qui amenèrent sa chute, 50 ans après sa fondation.

§ Ier—CONDUITE DES EAUX DE SALINS A CONFLANS.

Pour conduire les eaux salées depuis les salines de Moûtiers jusqu'à la plaine de Conflans, il y avait de nombreuses difficultés à vaincre, à cause des rivières, des torrents et des autres accidents de terrain qui se trouvent sur ce parcours d'environ 9000 trabucs (1). Il s'agissait, avant tout, de déterminer la direction du canal de conduite : on eut d'abord l'idée de le construire sur la rive droite de l'Isère, dans toute sa longueur, même depuis les salines de Moûtiers jusqu'à Aigueblanche. Mais les difficultés sérieuses des travaux à exécuter dans cette traversée, décidèrent à faire passer l'eau salée sur la rive gauche, à travers le défilé du Séran, pour la conduire de là sur la rive droite, au dessus d'Aigueblanche. On fut par conséquent obligé de jeter un pont sur le Doron, et un autre sur l'Isère, afin de soutenir les canaux conducteurs des eaux salées.

(1) Pour plus d'exactitude, j'indiquerai ici les mêmes mesures portées sur le projet que j'analyse, en rappelant que le *trabuc* a 3^m, 086^m ; le pied liprand $0,514^m$; l'once $0,043^m$. (A. Miédan, *Manuel*..... p. 84 et 85.)

Le pont sur le Doron fut construit à environ 200m au dessous du bâtiment de St-Antoine, en face d'un gros rocher encore assis sur la rive gauche du torrent. On éleva d'abord une forte pile au millieu du lit du Doron, et pour l'établir sur une base solide, on enfonça profondément 50 pilots d'un trabuc de longueur chacun, avec lesquels on forma un grillage par le moyen de 50 traverses solidement reliées. On remplit ce grillage avec de grosses pierres bien unies, et cimentées de manière à ce qu'il ne restat aucun vide. On éleva ensuite sur cette base une pile d'une superficie totale de 300 pieds liprands, formée de pierres carrées grossièrement taillées qui, d'aprés le projet, ne devaient pas avoir moins de 18 onces de longueur : elles étaient liées les unes aux autres avec des agrafes en fer. Cette pile ainsi construite fut assez solide pour résister aux eaux fougueuses du Doron jusqu'en 1857 ; mais elle dut succomber alors sous le malheureux marteau démolisseur. Elle avait couté plus de 1900 livres, et ses matériaux furent cédés pour la modique somme de 100 fr. On les employa à former la pile du grand pont neuf qu'on jetait sur l'Isère à Moûtiers, il y a environ dix ans et qui, quelques semaines aprés, était emporté par une crue d'eau !

Le pont établi sur la pile si solidement assise au milieu du Doron, était construit en bois ; sa longueur était de 12 trabucs, et sa largeur de 3 pieds liprands. La culée de la rive gauche était naturellement formée par le gros rocher déjà mentionné, et qui porte encore des traces bien visibles de son ancienne destination ; il fut creusé sur sa par-

tie antérieure, et considérablement ébréché afin de recevoir les pièces principales du pont. On voit, en aval, les restes des poutres plantées dans le mur pour soutenir le canal des eaux salées : celles-ci y ont laissé un dépôt considérable, digne de fixer l'attention de l'observateur. La culée de la rive droite fut formée de fortes pierres grossièrement taillées, sur une superficie de 70 trabucs. Cette construction fut entièrement exécutée dans le mois de juin de l'an 1751, sur la mise à prix de 10000 livres portée dans le projet.

Au mois de juillet suivant, on jeta un autre pont sur l'Isère, vers le fond de la gorge de Séran, à quelques mètres en amont de la voie romaine taillée dans le roc. Il avait été proposé de le construire en pierres, à un seul arc, à cause de la proximité et de la solidité des rochers qui bordent les deux rives, et qui offraient des culées naturelles *immanquables*, selon le terme de l'ingénieur Castelli ; mais on se décida à le faire en bois, parce que la dépense était moindre. Il fut construit sur le même modèle et pour le même prix que le précédent ; sa longueur était de 14 trabucs, et sa largeur de 3 pieds liprands. On remarque encore aujourd'hui quelques murs de soutènement sur la rive gauche ; et sur la rive droite, les arcs qui supportaient le canal.

Pendant qu'on travaillait à l'établissement de ces deux ponts, de nombreux ouvriers étaient occupés à la formation du *canal conducteur* des eaux sur les différents points du parcours de Moûtiers à Conflans. On croyait d'abord ne faire qu'un simple canal découvert en fortes planches de mélèze, semblable à celui qui servait encore dernièrement à

conduire les eaux de Salins à Moûtiers. Mais l'ingénieur Castelli fit observer que : 1° le bois exposé simultanément à l'air, au soleil èt à l'humidité, était bien vite corrompu, et, par conséquent, un canal en bois, placé hors de terre, serait bientôt détérioré par l'intempérie des saisons si rudes dans ce pays; il était d'ailleurs trop exposé à être avarié par les chutes de pierres si fréquentes dans le bas des montagnes qu'il devait traverser ; 2° ce canal extérieur, devant être établi sur plusieurs propriétés particulières, empêcherait la libre circulation dans ces propriétés, à moins qu'on ne l'élevàt très haut : ce qui exigerait, ou de fortes indemnités de terrains, ou des murailles et des piliers très élevées ; 3° les eaux salées, restant ainsi à découvert, seraient exposées aux pluies et autres injures du temps ; chaque particulier pourrait en user et en abuser ; 4° enfin la construction et l'entretien d'un tel canal absorberait en peu de temps les plus belles plantes de bois du canton.

Pour échapper à quelques-uns de ces inconvénients, on proposa encore d'employer des *bourneaux* ronds en fortes plantes de bois perforées. Mais, 1° si on plaçait ces *bourneaux* dans terre, ils seraient pourris en peu de temps; et, placés hors de terre, ils offraient une partie des inconvénients ci-devant énumérés; 2° de plus, il était difficile de les ajuster avec assez de précision pour que l'eau ne suintât pas aux jointures; 3° enfin, il était presque impossible de trouver une assez grande quantité de plantes suffisamment saines, sans aucuns défauts, et assez grosses pour faire le nombre nécessaires de *bourneaux* d'un diamètre convenable; surtout que le vide

à former dans l'intérieur enlevait la partie centrale du bois, qui est la plus solide.

Ces observations judicieuses furent prises en considération par l'autorité supérieure; et après des expériences faites et vérifiées par l'intendant général Maraldi assisté du contrôleur Natalis, il fut décidé qu'on emploirait des tuyaux en terre cuite placés sous le sol, sur la plus grande partie du parcours, et que les *bourneaux* en bois ne seraient employés que dans les endroits où la pente naturelle exigerait que le canal fût élevé au dessus du sol.

En conséquence de cette sage décision, on prépara dans les derniers mois de l'an 1750 le nombre considérable de 1600 tuyaux en bois, dont 400 furent déposés à Moûtiers, 300 à Grand-Cœur, 300 à la Roche-Cevins, et 600 dans la plaine de Conflans; ils étaient perforés d'une ouverture de 3 onces de diamètre, excepté ceux déposés dans la plaine de Conflans, qui n'avaient que 2 onces d'ouverture.

Les tubes en terre cuite devaient être, au moins, au nombre de 50000; ils furent faits en l'année 1750, conformément à un modèle déposé à l'Intendance de Moûtiers. Ils s'emboîtaient l'un dans l'autre à la profondeur de 1 once 1/2; leur diamètre extérieur était assez grand pour que l'ouverture du vide intérieur, soigneusement vernissé, fut de 3 onces : on en trouve encore des échantillons dans la traversée de Pont-Séran, et à la plaine de Feissons-sous-Briançon. Il était prévu que ceux qui avaient quelque défaut restaient à la charge de l'entrepreneur,

sans dédommagement. Le prix de chaque tuyau est fixé à 9 sols, et le prix total s'éleva à 22500 livres.

La terre glaise nécessaire pour la fabrication de ces tubes fut tirée, en partie sur le territoire d'Hautecour, à une lieue au nord de Moûtiers, et en partie sur celui de St-Sigismond, près l'*Hôpital*—Albertville;—On travaillait simultanément des deux côtés. Les conduits fabriqués à St-Sigimond furent employés depuis Conflans jusqu'à la Roche-Cevins, et ceux fabriqués à Hautecour furent employés de Cevins à Moûtiers.

Pour fixer solidement ces canaux dans le terrain, on pratiqua des excavations larges de 12 onces, et plus ou moins profondes selon la nature des lieux, de manière qu'ils pussent être placés à une profondeur de 12 onces, au milieu d'un parallélipipéde formé d'une espéce de béton composé d'un mélange de pierres médiocres, de chaux bien cuite et de sable grainé et lavé, Le tuyau ainsi posé était ensuite environné d'un ciment assez liquide pour garnir exactement tous les vides, et le tout était recouvert de larges dalles et de terre.

La pente du canal était combinée de manière à former un plan incliné régulièrment, pour que l'eau salée pût arriver sur le haut des bâtiments de graduation établis à Petit-Cœur et à la Bâthie, avec une chute convenable et sans le secours des pompes. Les murs de soutènement, qui devaient être élevés dans les bas-fonds pour conserver la pente régulière du canal, restaient à la charge des royales finances. Quand le canal devait traverser les ruisseaux et les torrents qui se rencontraient sur son

passage, on pratiquait des excavations plus profondes, et on entourrait le canal de fortes planches de mélèze, pour qu'il ne fut pas endommagé par les eaux. Dans quelques endroits cependant, comme vers le torrent de Petit-Cœur, le canal était élevé au dessus du sol et formé avec des tuyaux de bois.

On eut soin d'établir, de loin en loin, des soupiraux pour le dégagement de l'air et des vapeurs; ils étaient formés d'un tuyau en terre cuite posé verticalement sur une ouverture pratiquée au tuyau horizontal. Chaque soupirail était environné d'un mur carré, sur le haut duquel fut pratiquée une petite fenêtre garnie de barreaux; et le tout était recouvert d'une seule dalle—*losa*—qui dépassait de 2 onces chaque pan du mur, pour l'écoulement des eaux pluviales.

Afin d'activer l'éxécution de ce long canal, il fut réparti en cinq tronçons auxquels on travailla simultanément; je crois utile d'indiquer ici les travaux éxécutés et les prix fixés par le projet pour chacune de ces parties.

Le 1er tronçon s'étendait depuis le réservoir placé à la tête du pont jeté sur le Doron jusqu'au pont sur l'Isère, au fond de la gorge du Séran; les excavations à pratiquer étaient d'une longueur de 600 trabucs sur une largeur de 12 onces, et une profondeur de 18 onces; le prix fixé était de 3 livres par chaque trabuc, à cause des grosses pierres à remuer qui se rencontraient sur ce parcours. La formation du parallélipipède en maçonnerie, sur lequel devait reposer le canal, et le placement des tubes sont cotés à 6 livres 5 sols le trabuc. Le prix des soupiraux à établir sur cet

espace, au nombre de quatre, est de 5 livres chacun; le prix des terrassements à faire est de 30 sols par trabuc. L'addition des sommes partielles de ces divers travaux donne le chiffre de 5585 livres pour prix total de ce premier tronçon.

Le 2e se prolongeait depuis le pont sur l'Isère jusqu'en face de l'église de Grand-Cœur, sur une longueur de 1000 trabucs. Les excavations durent être pratiquées à une profondeur moyenne de 24 onces, afin que le canal ne préjudiciât pas à la culture des vignes et champs qui se trouvent sur le parcours; mais, comme elles offraient moins de difficultés que dans le défilé du Séran, leur prix n'est coté qu'à 2 livres par trabuc. Le placement des tuyaux est, au contraire, porté à 7 livres le trabuc, à cause de la plus grande profondeur où ils devaient être posés; pour le même motif, le prix des sept soupiraux à placer est de 6 livres chacun. Ces sommes réunies aux prix des terrassements donne le total de 9172 livres pour cette seconde partie du canal.

La 3e partie allait du bas de l'église de Grand-Cœur jusqu'au fond des prairies de Petit-Cœur, en passant auprès de Châteaufeuillet, sur une longueur de 600 trabucs. Les prix pour les divers travaux sont les mêmes que dans le tronçon précédent, et s'élevaient au total de 5133 livres.

Le 4e tronçon s'étendait de Petit-Cœur à la Bâthie, sur une longueur de 3300 trabucs; les prix étaient aussi les mêmes que dans les deux précédents; il devait y avoir dix soupiraux établis sur cet espace; et la dépense totale montait à 30225 livres.

Enfin, le 5e tronçon allait de la Bâthie aux bâtiments établis à l'extrémité de la plaine de Conflans, près du confluent de l'Isère et de l'Arly, sur une longueur de 3300 trabucs. Comme les excavations étaient très faciles à pratiquer dans ce terrain, elles ne furent cotées qu'à 1 livre le trabuc, et les terrassements à 2 sols. Il y avait onze soupiraux établis, et le prix de cette dernière partie fut de 26796 livres.

Le total général des travaux à exécuter pour le canal de l'eau salée, de Moûtiers à Conflans, s'élevait donc à la somme de 76961 livres. Si on ajoute à cette somme la valeur des 50000 tuyaux employés, et les frais de leur transport sur place fixés à 1 sol pièce, on obtient un total de 101075 livres, 13 sols, 4 deniers, sans compter les indemnités payées pour les terrains occupés, et que nous verrons figurer ailleurs.

D'après la *note d'exécution*, cet immense travail fut exactement accompli tel qu'il est porté sur le *projet* que je viens d'analyser. Commencé au mois de février 1751, il fut achevé au mois de juillet 1752, par l'entrepreneur Nicolas Durandard qui y fit une perte de 7000 livres.

Bien plus, ce premier canal n'étant pas assez large pour donner passage à toute l'eau salée disponible, on entreprit encore d'en faire un second accolé au premier, dans le mois d'août 1752; il fut poussé jusqu'à Petit-Cœur, où on devait élever, à cette occasion, quatre bâtiments de graduation, outre ceux dont nous parlerons dans le paragraphe suivant.

Une note manuscrite laissée par le célèbre avocat Bal, et copiée par le chanoine André Chevray, nous apprend

qu'on évalua à 240 sétiers de vin le dommage causé par les travaux exécutés dans le mois de septembre, à travers les vignes d'Aigueblanche et de Grand-Cœur, pour la confection de ce second canal. Il fallait qu'on attachât alors une bien grande importance à utiliser sans retard toutes les eaux salées, pour ne pas reculer devant d'aussi grandes indemnités à payer, et des travaux aussi considérables à réaliser.

Malgré les soins mis apportés dans la confection de la conduite des eaux salées que je viens de décrire sommairement, l'expérience ne tarda pas à démontrer qu'il était téméraire de vouloir lutter contre les obstacles sans nombre que présentaient les ravins, les torrents, les accidents de terrain si nombreux sur ce long parcours. D'ailleurs, le voisinage de l'Isère, dont les flots sont si souvent enflés par les affluents innombrables qui roulent des cimes de nos montagnes, était un danger continu et trop fréquemment désastreux pour ces ouvrages: aussi les frais d'entretien devinrent considérables, et ce fut là un des principaux motifs qui amenèrent, 50 ans plus tard, l'abandon complet des salines de Conflans.

§ II.—BATIMENTS DE GRADUATION ET RÉSERVOIRS.

I. Le projet dressé par l'ingénieur Castelli portait qu'on devait construire sept bâtiments de *graduation* pour puri-

fier les eaux salées destinées à alimenter les salines de Conflans, savoir : un dans le voisinage des salines de Moûtiers, deux à Grand-Cœur ou à Petit-Cœur, deux à la Bâthie ou à Cevins, et deux dans la plaine sous Conflans. Ces localités avaient été choisies de préférence à plusieurs autres, soit à cause des vents qui y régnent et qui favorisent l'évaporation des eaux ; soit parce que, dans ces positions, les eaux salées pouvaient arriver sur le haut des bâtiments en suivant la pente naturelle du canal, sans qu'on fût obligé de les y faire monter par le moyen des pompes : ce qui constituait une économie réelle et importante. Mais, d'après la *note* d'*exécution*, on se contenta de construire les cinq bâtiments que je vais décrire brièvement.

Le 1er fut établi sur le territoire de l'*Isle*, auprès des anciennes salines de Moûtiers, et reçut la dénomination de bâtiment *de St-Joseph*. Il était peu élevé et disposé parallèlement à la gorge du Séran, afin de ne point empêcher le vent qui débouche par ce défilé, de venir frapper contre les bâtiments de graduation des salines de Moûtiers placés en face. Malgré cette sage précaution prise pour que ce bâtiment ne préjudiciât pas aux salines de Moûtiers, on pensait à le démolir quelques années après ; mais il fut épargné par suite d'un rapport fait à Moûtiers, le 18 mars 1758, dans lequel l'ingénieur Capellini observe que « la démolition « du bâtiment de graduation dit de St-Joseph, situé dans « l'*Isle* des salines, servant à dépurer l'eau d'une partie « de sa crasse pour les salines de Conflans, ne semble « pas du tout à propos, en ce que ce bâtiment enlève à « l'eau salée beaucoup de crasse qui se déposerait dans

« le canal sans ce bâtiment ; et on serait sûr que, dans peu « de temps, le dit canal se remplirait, au point que l'eau « ne pourrait plus passer et couler à l'usage des dites sa- « lines de Conflans. Et d'autant plus que sa position et « son peu d'élévation ne peuvent en rien contribuer à « l'empêchement de la graduation d'aucun des bâtiments « des salines de Moûtiers ; ces derniers étant situés à des- « sein en face de la gorge de Ponserand, d'où ils reçoi- « vent le plus fort de leur graduation, et ce premier en « flanc de la dite gorge, pour ne la déranger en rien, « comme est dit ci-dessus. »

Trois autres bâtiments furent élevés au fond de la grande prairie située au bas de Petit-Cœur ; le premier occupait trois journaux de terrain appartenant au sieur Comte de St-Laurent ; le 2e et le 3e étaient situés dans la prairie des religieuses de Ste-Claire de Moûtiers. On voit encore aujourd'hui, vers la jonction de la route impériale avec le chemin vicinal conduisant à Naves, les restes dé plusieurs piliers en maçonnerie qui soutenaient ces anciens bâtiments, ainsi que les vestiges des canaux et réservoirs.

Le 4e bâtiment de graduation fut fait à la Bâthie, un peu au dessous de l'ancienne église paroissiale, et perpendiculairement à la route royale, *strada reale*, comme on le voit dans un plan dressé à Turin, le 15 octobre 1747, par l'ingénieur Mathieu Masson.

Enfin les deux bâtiments qui devaient être construits à l'extrémité de la plaine sous Conflans, furent réunis en un seul beaucoup plus long que les précédents. Il fut disposé parallèlement au cours de l'Arly, et per-

pendiculairement à celui de l'Isère ; il se prolongeait depuis la *maison des cuites* jusqu'auprès du *grand Bassin* de cristallisation, dont nous parlerons bientôt ; en suivant le côté oriental de la magnifique avenue des platanes qu'on remarque encore aujourd'hui. La position des lieux ne permettant pas de faire arriver l'eau salée, par une pente naturelle, sur le haut de ce bâtiment, on eut recours à l'emploi des pompes ; elles étaient mises en jeu par une grande roue que faisait mouvoir un fort courant d'eau douce dérivé de l'Arly, L'ingénieur Castelli avait d'abord proposé de former un canal d'une longueur de 1500 trabucs, pour amener de l'Isère l'eau nécessaire à faire mouvoir la roue ; mais la dépense s'élevait à 30000 livres ; en outre, de nouvelles et fortes digues auraient été nécessaires pour protéger ces ouvrages contre les flots de l'Isère, et la prise d'eau était d'ailleurs très difficile à maintenir. Pour tous ces motifs, on préféra dériver un bras de l'Arly qui servit en même temps à mouvoir la grande roue hydraulique, et à amener jusqu'au nouvel établissement l'énorme quantité de bois qu'on devait tirer du haut Faucigny et du marquisat de Beaufort. Dans ce but si avantageux, on construisit d'abord la forte digue qui longe la rive gauche de l'Arly, dont les flots venaient anciennement frapper le bas du rocher sur lequel s'élève le charmant castel, flanqué de tourelles nombreuses et hardies, de M. le comte de Manuel de Locatel. On forma ensuite le beau canal qui se prolongeait depuis le haut de l'ancien quartier des *Adoubes* de Conflans, jusqu'aux salines, et qui dessert encore aujourd'hui un grand nombre d'établisse-

ments industriels élevés récemment sur son parcours, notament : plusieurs moulins remarquables, une grande scierie de bois, une scierie de marbres, des forges, des tanneries, des fabriques de draps, un vaste battoir à blé..... etc.

Tous les anciens bâtiments de graduation que je viens de décrire devaient être construits sur le même plan que le bâtiment *royal* existant aux salines de Moûtiers ; il n'y eut de différence que dans la hauteur, qui fut proportionnée aux éxigences de chaque localité, afin de favoriser l'arrivée naturelle de l'eau salée sur le haut des édifices, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Chacun d'eux était supporté par 300 piliers en maçonnerie, élevés sur deux rangs, à la hauteur d'environ 3 pieds au dessus du sol. Sur ces piliers étaient posées de fortes poutres soutenant le plancher parfaitement joint du réservoir destiné à recevoir les eaux salées après leur passage à travers les épines. Au dessus de ce réservoir, était dressé une charpente haute de 8 trabucs, large de 2 trabucs et 1/2, divisée par plusieurs colonnes perpendiculaires placées à la distance d'un trabuc les unes des autres, et fortement liées par des traverses horizontales fixées dans des murs d'intersection. Les vides qui existaient entre les colonnes et les traverses étaient garnis de 10 à 15 mille fagots d'épines, cotés à un sou le fagot. Sur le haut du bâtiment se trouvait un plancher aux bords duquel étaient fixés deux canaux, d'où les eaux s'échappaient par 1000 ou 1200 robinets, pour filtrer ensuite à travers les épines. En parcourant ainsi les divers bâtiments, l'eau douce mélangée s'échappe en

vapeurs, sous l'action de l'air, du soleil et de l'agitation ; le sulfate de chaux s'attache aux épines, qui sont l'*âme* des bâtiments de graduation, selon l'expression de l'ingénieur Castelli ; l'eau salée retombe dans les réservoirs inférieurs, et acquiert ainsi le degré de salure nécessaire pour la cristallisation.

Il serait trop long et peu intéressant de rappeler ici les prix détaillés de chacun des ouvrages exécutés pour ces nombreuses constructions ; je me borne à donner quelques indications générales. Les plantes de bois nécessaires, qui montèrent au nombre de 8000, furent prises dans les forêts communales le plus à la portée des endroits où elles devaient être employées ; ainsi on en rassembla 1000 à Moûtiers, auprès du bâtiment de St-Antoine ; 2000 à Petit-Cœur, 2000 à la Bâthie, et 3000 dans les champs sous la roche de Conflans. L'entrepreneur dut les rendre sur les lieux indiqués, avant l'hiver de l'an 1750 ; un délégué royal fut chargé de veiller à ce que ces plantes de bois ne fussent point coupées dans les endroits où elles seraient nécessaires pour empêcher la chute des avalanches. Une indemnité convenable et proportionnelle fut payée à chaque commune qui avait fourni ces pièces de bois, dont le prix total s'élevait à 30000 livres.—Chacun des bâtiments de graduation mesurait une longueur de 100 trabucs, à l'exeption de celui de la plaine sous Conflans qui avait 120 trabucs : leur prix total fut de 72000 livres. etc. etc.

II. On sait que la quantité d'eau salée dirigée sur les bâtiments de graduation ne peut pas être toujours la

même, mais qu'elle doit varier selon le degré de température, selon les vents et les autres influences atmosphériques; d'où il résulte que les eaux de la source salée pouvaient être tantôt trop abondantes, tantôt insuffisantes pour alimenter les bâtiments dont il vient d'être question. C'est pour obvier à cet inconvénient qu'on dut former des *réservoirs,* ou bassins destinés à tenir en réserve la surabondance des eaux qui ne pourraient pas être dirigées sur les bâtiments, dans les temps peu propices à la graduation, ou en fournir plus abondamment dans les moments plus favorables. L'ingénieur Castelli avait proposé d'établir neuf de ces réservoirs pour l'usage des salines de Conflans; mais, d'après la *note d'exécution,* il n'y en eut que six de construits. Deux furent pratiqués sur le territoire de Salins, dont un à quelques mètres de la tête méridionnale du bâtiment de St-Maurice, et l'autre sur la rive gauche du Doron, à la tête du pont jeté sur ce torrent pour donner passage au canal de l'eau salée; ils formaient tous les deux un parallèlogramme; les débris du premier qui subsistent encore mesurent une longueur d'environ 10m sur une largeur de 5 mètres.

Deux autres réservoirs furent établis au fond de la gorge du Séran, sur les deux côtés de la tête du pont jeté sur l'Isère en cet endroit; ils étaient de forme cylindrique, et assez petits, comme il est facile d'en juger par la base de l'un d'entre eux sise au pied du grand rocher qui domine la rive gauche. Le 5e fut établi auprès du torrent de Petit-Cœur, sur un terrain appartenant à noble de Vignol : il était petit et de forme carrée. Enfin le 6e, qui était le plus considérable, fut formé dans la plaine sous Conflans,

au sud-est du grand bâtiment de graduation, sur la gauche de la route royale, qui le séparait du grand bassin de cristallisation ; il était de forme circulaire, de 24 trabucs de diamètre sur 1 trabuc de profondeur.

Le sol de tous ces réservoirs était formé d'une couche de terre grasse sur laquelle on étendait une double couche de béton et de bitume recouverte de larges dalles. Leurs murs d'enceinte étaient de la hauteur d'un trabuc, et surmontés de larges pierres qui supportaient une palissade en liteaux de sapin ; ils étaient couverts avec des ardoises de la Roche-Cevins du 2e équerre, qui sont cotées de 48 à 50 livres le mille. Les dépôts abondants qu'y formaient les eaux salées obligeaient fréquemment à des réparations coûteuses et difficiles ; et le peu d'utilité réelle que l'on retirait de ces petits établissements les fit bientôt négliger et abandonner complétement.

§ III.—BASSIN ET BATIMENTS DE CRISTALLISATION.

Un des principaux motifs qui avaient déterminé à conduire l'eau de Salins jusques sous Conflans, était l'espoir qu'on avait d'opérer, dans cet endroit, la cristallisation du sel par la seule chaleur du soleil : ce qui procurerait une immense économie de bois et de main-d'œuvre. Aussi, sur l'ordre donné par le Ministre des finances, des expériences réitérées furent faites à Moûtiers, dans les mois de

juin, juillet et août de l'an 1750, pour voir si la cristallisation du sel pouvait être obtenue à l'ardeur du soleil. Ces expériences ayant donné un résultat satisfaisant à Moûtiers, où le soleil ne demeure pas très longtemps sur l'horizon, à cause de la hauteur et de la proximité des montagnes, on pensa que le succès serait encore plus complet dans la plaine de Conflans, qui offre un vaste horizon, où le soleil darde ses rayons plus directement, plus longtemps, et en toutes saisons. On choisit donc un emplacement au bas de la roche de Conflans, dans les champs qui forment aujourd'hui la ferme si bien cultivée de M. le baron Eugène Perrier de la Bâthie, l'un des fondateurs de notre Académie de La Val d'Isère, pour y établir un vaste *bassin de cristallisation*. Il était de forme demi-circulaire, et s'étendait sur une longueur de 100 trabucs ; sa largeur, ainsi que sa hauteur, mesurait 1 trabuc : il était entouré de fortes murailles recouvertes de pierres taillées. Pour que l'eau salée ne pût pas s'infiltrer dans le sol, on étendit, immédiatement sur le terrain, une couche de terre grasse bien démêlée d'un pied d'épaisseur ; on plaça sur cette première couche un demi-pied d'un mastic fait avec de petites pierres de roche mêlées avec de la chaux ; ce béton fut recouvert d'un bitume formé d'une chaux bien grasse, passé dans un crible très fin ; enfin, on posa sur ce bitume de larges pierres finement taillées d'une épaisseur de 2 onces et 1/2, exactement jointes pour former une espèce de plancher dont la superficie totale était de 3800 pieds.

L'eau graduée était amenée dans ce bassin de la partie couverte du bâtiment de graduation qui aboutissait à

quelques mètres de distance, par deux canaux également couverts ; et le sel cristallisé à l'ardeur du soleil se déposait au fond du bassin.

Afin que les eaux pluviales ne vinssent pas se mélanger avec l'eau graduée contenue dans le bassin, on forma sur celui-ci une espèce de toit volant qui pouvait s'étendre instantanément au moment de la pluie, et se replier facilement dès que le soleil dardait ses rayons. A cette fin, on fixa de petites colonnes sur les murs de clôture du bassin, on adapta à chaque colonne des liteaux mobiles sur lesquels on étendait aux approches de la pluie, une toile que l'on retirait aisément dès que le soleil reparaissait.

Le prix total de ce bassin s'éleva à 16649 livres. Il n'en reste plus de vestiges sérieux aujourd'hui; la culture les a complétement effacés depuis quelques années.

Quoiqu'on eût l'espoir bien fondé de fabriquer une grande quantité de sel à l'ardeur du soleil, par le moyen de ce vaste bassin, il ne pouvait pas suffire à utiliser toute l'eau salée, et, d'ailleurs, la chaleur du soleil ne pouvait exercer une action efficace que pendant la belle saison. Il fut donc décidé qu'on établirait encore des bâtiments ou *maisons de cuites—case di cotte,*— pour cristalliser le sel par l'action du feu. On désirait construire ces maisons auprès du grand bassin, afin de réunir dans un même local toutes les dépendances des salines; mais, après un mûr examen, on préféra les asseoir sur un large rocher qui formait un promontoire sur la rive droite de l'Isère, un peu au dessus de son confluent avec l'Arly. Cette position fut choisie pour trois

motifs assez sérieux : 1° en plaçant ces maisons de cuîtes auprès du bassin, au bas de la roche perpendiculaire sur laquelle est assise l'antique cité de Conflans, il était à craindre que la fumée abondante qui devait s'échapper de ces maisons, ne préjudiciât à la salubrité publique en se répandant sur les habitations ; tandisque, près du confluent de l'Isère et de l'Arly, cette fumée serait dissipée par le vent qui y règne habituellement ; 2° la proximité des deux rivières rendait plus facile l'établissement des canaux nécessaires pour amener l'eau qui devait faire mouvoir les rouages, et servir au flottage des bois à brûler ; 3° enfin, le terrain était plus solide en cet endroit, puisqu'on y trouvait un large rocher offrant des assises inébranlables pour les bâtiments, et servant, en outre, de digue naturelle contre les invasions de l'Isère, dont les eaux sont exposées à des crûes si fréquentes et si dangereuses.

D'aprés le projet de l'ingénieur Castelli, on devait construire six chambres pour les cuites ; mais la *note* d'exécution nous apprend qu'on n'en construisit que cinq, d'une dimension un peu plus grande que celle indiquée dans le plan. Afin de donner à ces constructions le développement et les facilités nécessaires, on acheta les terrains environnants, dont la plus grande partie appartenait à noble François de Barre, et au sieur François Charvet. Les cinq maisons ou *chambres des cuites* furent établies dans un seul bâtiment qui longeait la rive droite de l'Isère, sur une longueur de 106 trabucs. Elles étaient précédées d'un vestibule, et chaque chambre renfermait une vaste chaudière destinée à contenir l'eau graduée

pendant que s'opérait la cristallisation du sel par l'action du feu,

Chacune de ces chaudières était posée sur dix banquettes, ou fortes barres de fer croisées; elle était divisée en trois compartiments inégaux: le premier était formé de 228 plaques de fer; le second, de 114; et le troisième de 57 de ces mêmes plaques, dont chacune pesait 19 livres 1/2. Les bords de chaque chaudière étaient faits avec 80 plaques de fer, du poids de 50 livres chaque; on employa 112 crochets, 112 anses et 6340 clous pour fixer ces diverses pièces. En résumé, tous les fers employés pour chaque chaudière arrivaient au poids de 574 rubs 10 livres, 6 onces (1); le prix du fer est coté à 5 livres le rub: ce qui donne un prix total de 2,872 livres. Cinq petites portes en fer furent adaptées à chaque chaudière, pour donner passage au sel cristallisé qui était ensuite dégorgé par 8 canaux en bois.

Un grand nombre d'ustensiles étaient assignés pour desservir chaque chaudière; en voici un petit détail, avec l'indication des prix, pour satisfaire la curiosité :

Cent couloires ou passoires, à 12 sols chaque.

Douze écumoires avec leurs manches, du poids de 22 livres, à 5 sols la livre.

Un fort racloir en fer, du poids de 60 livres, et douze autres plus petits, du poids total de 72 livres.

Quatre lampes, à 30 sols chacune; un vase en tôle pour l'huile, au prix 2 livres.

(1) Le *rub* de Turin vaut 9 kil. 2 hect. 22 gr.; la livre, 0,3 hect. 69 gr. (A. Miédan, *Manuel pratique,* p. 136.)

Une charrette à bras montée sur deux petites roues ferrées, pour transporter le bois aux chambres des cuites: prix 40 livres.

Une brouette à une roue : prix 6 livres.

Quatre petits seaux cerclés en fer, à 15 sols chaque ; huit autres seaux non cerclés en fer, à 5 sols chaque.

Une cuillère en fer pour délayer la terre grasse nécessaire à la réparation des chaudières ; une seconde, pour jeter l'eau d'un compartiment à l'autre : prix 15 sols.

Une barre de fer du poids de 4 rubs pour remuer le bois et le charbon dans le four ; quatre marteaux en fer..... etc etc.

Enfin, le prix total de chaque chaudière, avec ses accessoires, s'éleva à 4037 livres 18 sols.

On éleva encore d'autres constructions sur chaque côté du bâtiment qui renfermait les chambres des cuites ; reliées à ce même bâtiment, elles se prolongeaient perpendiculairement du nord au sud, et formaient ainsi deux ailes parallèles. L'aile occidentale était occupée par trois magasins à sel, qui pouvaient contenir 50000 quintaux de sel. Dans l'aile orientale, on établit une forge, derrière laquelle se trouvait une chambre d'habitation pour l'ouvrier maréchal ; venait ensuite l'appartement du directeur composé de six pièces. L'espace compris entre ces deux ailes formait une vaste cour dont le fond était occupé par de longs bûcher où s'entassaient les bois de consommation pour alimenter les fourneaux. Un grand réservoir destiné à contenir les eaux graduées, en attendant qu'elles fussent soumises à l'opération du *soccage*, ou cristallisation, était établi sur la façade antérieure de ces bâtiments, aux-

quels on arrivait par le moyen de deux rampes convenables.

Il serait trop long, et même fastidieux, de transcrire ici le devis détaillé de ces diverses constructions ; il suffira de savoir qu'on y a dépensé la somme totale de 44037 livres, 18 sols 3 deniers. Ces édifices conservent encore aujourd'hui la forme extérieure qui leur fut donnée primitivement; la substitution des fonderies royales aux salines anciennes, en 1807, a changé toutes les dispositions intérieures; l'aile occidentale a seule subi une notable transformation extérieure lors de l'établissement de la tour de granulation,

Pour donner une légère idée du prix des terres en 1750, et afin de compléter le tableau des dépenses faites pour la création des salines de Conflans, je crois utile de placer ici un résumé des indemnités qui furent payées pour les terrains occupés soit par les canaux de conduite, soit par les édifices décrits ci-devant.

1° Les deux rèservoirs établis sur le territoire de Salins, à la tête du bâtiment de St-Maurice, et auprès du pont jeté sur le Doron, ainsi que les canaux de conduite sur ce même parcours, occupaient une surface de 110 *tables* de terrain (1); il n'est estimé que 2 livres la la table, comme étant d'un très petit revenu—*di pochissimo redito.*—Aucune indemnité ne fut allouée pour les

(1) Le *journal* 38 ares, 10 cent. 39 déc.; la *table* de Piémont 0 ares, 38 cent. 10 déc., soit un peu plus de 38^{m} carrés. (A. Miédan, *Manuel,* p. 21.)

terrains de la gorge du Séran, qui appartenaient à la commune, et qui étaient alors improductifs.

2° Les vignes, les jardins et les près que traversait le canal de l'eau salée depuis Aigueblanche jusqu'à Grand-Cœur, étaient d'une surface de 250 tables. Le prix d'indemnité ne fut que de 1 livre 10 sols la table, parce que les propriétaires purent continuer à jouir de leur terrains, et à les cultiver, dès que le canal fut achevé et recouvert. On alloua cependant des indemnités convenables pour les dommages faits aux moissons pendant la construction du canal.

3° Les champs et les prés occupés à Grand-Cœur et à Petit-Cœur par les réservoirs et les bâtiments de graduation, sont estimés à 5 livres la table; ceux qui étaient seulement traversés par les canaux sont cotés à 2 livres. Les mêmes prix, avec la même distinction, furent établis pour les terrains de la Roche-Cevins et de la Bâthie.

4° Cinq cents journaux de *vernais,* situés sur les territoires de la Roche, de la Bâthie, de Tours et de Conflans, furent achetés au prix de 100 livres le journal : ce qui donne un total de 50000 livres.

5° Enfin les terrains occupés dans la plaine de Conflans, soit par les canaux, soit par les divers édifices des salines, étaient d'une surface de 800 tables; ils sont estimés à 6 livres la table, parce qu'ils forment des champs productifs —*buoni campi.*

Le total des indemnités allouées et payées pour l'acquisition de tous ces terrains s'éleva donc à 61505 livres. Si on ajoute à cette somme les autres dépenses partiel-

les déjà indiquées précédemment, on voit que les frais de construction et de premier établissement des salines de Conflans dépassèrent le chiffre de 700000 livres; il nous reste maintenant à voir si leur produit put répondre à une dépense aussi considérable et suffire en même temps aux frais annuels d'entretien nécessités par leur exploitation.

§ IV.—EXPLOITATION DES SALINES DE CONFLANS.

Le maintien et l'exploitation des salines de Conflans exigèrent de très fortes dépenses : 1° par le grand nombre d'employés indispensablement exigés pour un aussi vaste établissement; 2° par la quantité de bois et de charbon requise pour alimenter les maisons des cuites; 3° par la manutention nécessaire à un si grand nombre de bâtiments, et surtout par les digues nombreuses qu'on fut bientôt obligé de construire, pour protéger le canal de l'eau salée et les autres édifices contre les fureurs trop fréquentes des flots capricieux de l'Isère. Un rapport présenté par l'ingénieur Castelli va nous fournir des détails intéressants sur chacune de ces causes de dépenses, dont l'ensemble amena la chute de ce magnifique établissement.

I. Le nombre d'employés jugés nécessaires fut porté

à 68 : c'était bien peu, pour tenir en activité et surveiller un si grand nombre d'édifices disséminés sur un si long parcours. Leur salaire annuel s'élevait à la somme totale de 21430 livres qui était répartie entre les divers employés, comme il suit :

Un directeur général, qui avait un traitement annuel de	1000	livres
Un receveur et distributeur du sel .	600	»
Un contrôleur	500	»
Un receveur et distributeur du bois, du charbon, et autres fournitures nécessaires pour l'entretien des édifices .	400	»
Un inspecteur chargé d'ordonner et de surveiller les diverses réparations.	700	»
Un inspecteur des bois	400	»
Un *arroseur*, ou distributeur des eaux pour le réservoir et le bâtiment de graduation de St-Joseph, à Moûtiers.	250	»
Huit *arroseurs* pour distribuer les eaux sur les bâtiments de graduation établis à Petit-Cœur et à la Bâthie, à 250 livres chacun : total	2000	»
Un garde-chef pour les bâtiments de graduation de Conflans	450	»
Deux chefs arroseurs pour les mêmes bâtiments, à 250 livres chacun.	500	»
Six arroseurs pour les mêmes bâtiments, à 240 livres chacun . . .	1440	»

Un menuisier pour la surveillance et l'entretien des pompes	360	livres
Un chef pour les chambres des *cuites*	450	»
Six chefs *cuiseurs*, à 350 livres chacun	2100	»
Dix-huit ouvriers *cuiseurs*, à 300 livres chacun.	5400	»
Deux gardes-magasins, à 240 livres chacun.	480	»
Huit emballeurs des sels, à 270 livres chacun.	2160	»
Un peseur des sels	300	»
Quatre assistants au peseur. à 240 livres chacun	960	»
Un forgeron	480	»
Deux distributeurs des eaux pour le grand bassin de cristallisation, à 250 livres chacun	500	»

Ces salaires assez modiques, qui seraient certainement jugés insuffisants de nos jours, étaient bien convenables il y a un siècle, avant les progrès du luxe et la dépréciation de l'argent !

II. Une autre cause de dépenses bien plus considérables se trouvait dans la quantité de bois et de charbon nécessaires pour les *cuites*. On sait que la quantité de bois exigée pour opérer la cristallisation du sel, par l'action du feu, dépend beaucoup du degré de graduation auquel les eaux sont portées ; ainsi, d'après plusieurs expériences faites,

il conste que, pour opérer la cristallisation du sel dans une chaudière contenant 120 quintaux d'eaux,

il faut 1 toise et 1/2 de bois, si les eaux sont graduées

. . . . .		à 30°	de salure
. .	2 toises	à 25°	. . .
. .	3 toises	à 20°	. . .
. .	6 toises	à 15°	. . .

Appuyés sur ces principes, l'ingénieur Castelli calculait que les salines de Conflans, qui devaient servir à cristalliser les 5/7 des eaux salées de Salins, absorberaient une moins grande quantité de bois et de charbon que les salines de Moûtiers qui ne pouvaient cristalliser que 1/7 de ces eaux. La raison de cette différence venait de ce que les eaux salées conduites de Moûtiers à Conflans devaient certainement arriver à 30° de salure, à cause de la longueur du trajet et du grand nombre de bâtiments qu'elles avaient à traverser. Ainsi, quoiqu'il fallût annuellement 1200 toises de bois et 10000 quintaux de charbon pour alimenter les chaudières des salines de Moûtiers, on pensait que celles de Conflans pourraient être suffisamment entretenues par le moyen de 1000 toises de bois et de 20000 quintaux de charbon. Le bois étant alors coté à 10 livres la toise, et le charbon à 8 sols le quintal, il suffisait d'une dépense annuelle de 18000 livres pour la cristallisation du sel par l'action du feu. La *note* d'*exécution* nous apprend qu'on ne consuma que 800 toises de bois, la première année que les salines furent en activité, parce qu'une certaine quantité d'eau salée était cristallisé à l'ardeur du soleil, dans

le grand Bassin : ce qui opérait une grande économie sur la consommation du bois et du charbon.

Tous ces calculs très rationnels furent assez gravement déjoués par les difficultés que présentèrent les transports du charbon, et des bois, qui devaient être exploités à de grandes distances; et, trop souvent, d'énormes quantités de bois furent entrainées par les flots tumultueux des rivières de l'Isère, et de l'Arly sur lesquelles on les faisait flotter pour les amener aux salines.

Un rapport de l'ingénieur Castelli nous apprend que les bois nécessaires pour l'entretien et l'alimentation des salines de Conflans devaient être exploités dans 115 forêts, dont 46 dans le marquisat de Beaufort, 20 dans le Faucigny, 9 dans les environs de Faverges, et 40 dans ceux de Conflans. Comme ce rapport peut servir à constater l'état de nos forêts en 1750, je crois utile de transcrire ici le tableau qui en fut alors dressé ; on y voit figurer les noms des communes, ceux des forêts situées sur leur territoire, ainsi que la surface de chacune de ces forêts évaluée en journaux de Piémont. Je copie ce tableau textuellement, sans répondre de l'orthographe de plusieurs noms de lieux qui me sont inconnus!

1° MARQUISAT DE BEAUFORT.

Noms des paroisses.	Noms des forêts.	Superficie des bois.
QUEYGE.	à Moulliesoulaz	109 journ.
	aux Jeunes.	480 »
	aux Pointières	965 »
VILLARD DE BEAUFORT	aux Rosières	310 »
	à la Durette	600 »
BEAUFORT.	aux Buchières	16 »
	à la Gîte	93 »
	au Charny	8 »
	a la Pierre	3 »
	à la Côtefeuillette . . .	5 »
	au Bersein	103 »
	aux Frasses.	178 »
	au Plan	10 »
	au Rognot	532 »
	au Mont.	176 »
	à Domelein.	18 »
	à Beaubois.	533 »
	au Franier	12 »
	au Vernay	18 »
	au col de la Bâthie . .	45 »
	au plan Pioulet . . .	18 »
	au Quefin	1293 »

Paroisses.	Forêts.	Superficie.	
BEAUFORT (suite.)	au Crevente.	13	journ.
	au Quart . . . . . en 2 nos	141	»
	à la Dray	191	»
	à la Fontaine-place . . en 2 nos	4	»
	à la Combe	129	»
	au Repusiau	42	»
	à la Pescherie	37	»
	au Quurtillet	6	»
	au Fournés.	581	»
	aux Fontaines	423	»
	aux Traverses	347	»
	aux Vanches	89	»
	à la Marinière	75	»
HAUTE-LUCE.	aux Douches	88	»
	aux Traverses. . . .	20	»
	à Petulliet.	289	»
	aux Traversiers	29	»
	au Revers	63	»

2° FAUCIGNY.

MEGÈVE.	au Passou.	6	»
	aux Ruines.	22	»
	aux Charmettes . . .	354	»

Paroisses.	Forêts.	Superficie.
BELLE-COMBE.	au Cavetan.	611 journ.
	au Grand Jet	6 »
FLUMEL.	à Fontaine	203 »
	à Lachar.	45 »
CREST-VOLAND.	aux Crottes	184 »
	au Maut..	14 »
	au Cugniet	10 »
	à la Cottaz	240 »
	à la Chappe	355 »
HÉRY SUR UGINES.	au Panissat . . . . . en 3 nos	1108 »
	à la Lanche	371 »
	aux Boutes-Combes . . en 2 nos	305 »
UGINES.	aux Médrenières . . .	134 »

3o CANTON DE FAVERGES.

MARLIN-SUR MONTAU.	au Champet. . . . . en 2 nos	214 »
	aux Lentellières . . .	500 »

Paroisses.	Forêts.	Superficie.
CONS-SUR MONTAU.	au Cottegier	130 journ.
MONTAU.	Bois fascines aux Iles. .	7 et 1/3
	Bois sapin à N. . . .	370 journ.

4° CANTON DE CONFLANS.

MONTHION.	Bois sapin à la Tigne. .	420	»
	au Pariond	84	»
	au Plan-Planey. . . .	39	»
GRIGNON ET NEVOIS.	Bois *fascines* aux Iles. .	155	»
	aux Mollières . . . . en 3 nos	339	»
	au Revers.	399	»
	Montagne de Rhonnes	190	»
ESSERTS-BLAY.	Bois fayard, derrière les vignes	37	»
	Bois sapin à Prariond. .	545	»

Paroisses.	Forêts	Superficie.	
ESSERTS-BLAY (suite.	Bois taillif au Golliat .	95	journ.
	Brouissalles au bas de Blay	137	»
ESSERTS-ST-THOMAS.	à la Perdû et aux Caras .	151	»
	aux Roches.	64	»
LA BASTIE.	Vernais près de l'Isère. .	323	»
	au Coudray	127	»
	au Chesserand	43	»
	au Butachard	17	»
	au Darbolay.	158	»
	en 2nos		
	au Champland	104	»
	au Darbelley.	163	»
	sur Jubilin	197	»
	au Dronier.	47	»
	aux Bonnières	1785	»
LA ROCHE-CEVINS.	Bois taillif sur le Bourget.	4	»
	Bois noir au Châtellard .	244	»
	à Pramourard	58	»
	à Truchard	704	»
	au nant du Pugey. . . .	218	«
	au Peyge-Rouge. . . .	79	»
	aux Léchères	37	»
	à la côte du Pas	325	»

Paroisses.	Forêts.	Superficie.
TOURS.	au Cruet du Jacquier .	102 journ.
	à La-haut-de Tours. .	1275 »

On voit par ce tableau dressé en 1750 que la superficie totale des forêts était

1° pour le marquisat de Beaufort, de 8592 journaux.
2° pour le haut-Faucigny . . de 3968 »
3° pour le canton de Faverges. de 1111 et 1/2 »
4° pour le canton de Conflans de 8122 »

Toutes ces forêts offraient donc une superficie de 21793 journaux et 1/2 de bois disponibles pour l'alimentation des salines de Conflans. Cette quantité était plus que suffisante ; mais les difficultés d'exploitation, et les pertes réitérées occasionnées par les crues des torrents et des rivières sur lesquels on les faisait flotter, amenèrent la ruine de plus d'un entrepreneur.

L'ingénieur Castelli avait encore dressé un projet pour la construction de deux vastes bassins, dont un sur l'Isère pour recevoir les bois qu'on ferait arriver de la Tarentaise par le flottage sur cette rivière, et un autre semblable sur l'Arly, pour recevoir les bois descendus de Beaufort par le Doron, par le *nant rouge* et les autres affluents de cette même rivière. Ces bassins devaient consister en une espèce de fort *barrage* qui s'étendait sur une ligne transversale et oblique d'une rive

à l'autre de chacune des deux rivières ; les bois flottants s'arrêtaient contre ce barrage, d'où ils étaient retirés dans de larges canaux aboutissants aux nouvelles salines. Le prix du bassin sur l'Isère était porté à 33522 livres, et celui sur l'Arly à 47784 livres. Mais la *note d'exécution* indique que ces bassins ne furent point établis, parce que leur utilité ne correspondait pas à une aussi grande dépense. On commençait cependant à former le barrage sur l'Arly, lorsqu'une crue d'eau extraordinaire vint détruire ce qui était fait, et décourager d'aller plus loin.

III. Il reste à dire quelques mots sur une cause de dépenses bien plus considérables, qui fut le principal motif de l'abandon des salines de Conflans : c'est le maintien des digues nombreuses, et trop souvent impuissantes, que l'on dut élever pour préserver le canal de l'eau salée et les différentes autres parties de ce vaste établissement, contre les flots tumultueux de l'Isère et de l'Arly.

A la suite des ravages causés dans la plaine de Conflans par les inondations de 1733—34—39, les communautés de Tours et de Conflans, aidées par les propriétaires riverains, avaient commencé en 1741 une forte digue contre l'Isère, en face de l'église de Tours; mais l'occupation de la Savoie par les Espagnols avait fait suspendre ces travaux. Il s'agissait donc, en 1750, d'achever cette digue pour empêcher un nouvel envahissement de la plaine par l'Isère, et protéger ainsi les constructions des salines. L'ingénieur Castelli dressa le plan et le devis estimatif pour l'achèvement de la digue depuis Tours jusqu'à l'établissement; le prix s'élevait à

10000 livres; mais, d'après la *note d'exécution*, on se contenta de la construire alors sur une longueur de 60 trabucs, à l'est des nouveaux édifices. Bientôt après, on fut obligé d'élever plusieurs digues partielles sur le territoire de Tours, vers la Maladière, et dans la plaine de Conflans, où on en peut encore observer aujourd'hui de nombreuses traces.

Une crue d'eau arrivée au mois d'avril 1757 eut bien vite rendu inutiles ces divers tronçons. Ce fut en vain qu'on chercha à opposer aux flots débordés de l'Isère les gros noyers, les longs peupliers qui ornaient ses rives: la plaine de Tours fut complétement envahie, le canal de l'eau salée fut coupé, la route royale interceptée, et les bâtiments des salines sous Conflans sérieusement menacés. L'ingénieur Joseph Masson — *Giuseppe Massone*,—chargé de vérifier les dommages, établissait, dans un rapport détaillé, en date du 8 août 1757, la nécessité de construire diverses digues sur les territoires de Moûtiers, de Conflans et de l'Hôpital, pour protéger les dépendances des salines de Conflans contre les eaux du Doron, de l'Isère et de l'Arly. Ce rapport fut approuvé par le roi Victor-Amédée III; et, par lettres du 21 septembre 1757, le comte et président Bornand, conseiller général des finances, mandait qu'il fût aussitôt mis à exécution. Le 4 novembre suivant, sur l'ordre de Joseph Capris, comte de Castellamont, intendant général de justice, police et finances pour Sa Majesté *deça les monts*—en Savoie,— des avis affichés à Chambéry, à Moûtiers, à Conflans, à St-Jean de Maurienne, à Termignon, à Aiguebelle, et à la cité d'Aoste,

invitèrent ceux qui voudraient entreprendre la construction des digues projetées, à se rendre au bureau de l'intendance générale de Chambéry, où devait avoir lieu l'adjudication de ces travaux, le mardi 29 novembre. La somme totale portée au devis s'élevait à 26470 livres, dont 14930 payables par les royales finances; 2690 par la province, à cause que les nouvelles digues servaient aussi à protéger la route provinciale; et 8850 par les particuliers dont les propriétés seraient préservées par ces mêmes digues.

Les miseurs furent peu nombreux au jour indiqué, et ils n'offraient qu'un rabais insignifiant; on renvoya donc les enchères à quelques jours plus tard. Enfin, par contrat du 24 décembre 1757, les travaux furent adjugés aux entrepreneurs Pierre feu Antoine Gaillard, Laurent feu Charles Deviaz, Joseph feu Antoine Cottarel, Jean feu Pierre Amabert, natif de Goncelin en Dauphiné, et Claude feu Hugues Travers, natif de Cusy : tous habitants à Chambéry. Ils firent un rabais du 2 1/2 pour 0/0 ; et les communes intéressées restèrent chargées du transport des pierres.

On avait mis la main à l'œuvre lorsqu'une nouvelle crue d'eau vint tout bouleverser dans la journée du 12 avril 1758, et compléta ses ravages dans celles des 25, 26, 29 du même mois, et du 30 mai suivant. L'Isère avait de nouveau rompu les digues provisoires établies à Tours et à la Maladière ; le canal de l'eau salée était endommagé sur une grande étandue ; les travaux déjà exécutés étaient anéentis. De son côté, l'Arly débordait au dessous de l'Hôpital. Un bras de ses eaux envahis

sait les magasins à sel, et menaçait la *maison des cuites;* un autre bras avait ébranlé le grand bâtiment de graduation, et dévasté le canal d'eau douce qui faisait mouvoir le mécanisme des pompes.

Il s'agissait de prévenir un nouveau désastre dont les conséquences pouvaient occasionner une perte évaluée à 78809 livres, Aussi l'ingénieur Masson dut refondre son projet primitif, et le 20 juillet 1758, il présentait un rapport qui ajoutait la somme de 11680 livres, au prix général indiqué précédemment, afin de pouvoir établir sur une nouvelle digue la rive droite de l'Arly, à laquelle on donna une longueur de 120 trabucs depuis l'ancien pont.

Malgré les observations critiques soulevées par l'ingénieur Capellini contre le projet de Joseph Masson, celui-ci fut en grande partie exécuté. On prolongea la digue contre le torrent Doron, depuis le bas du village de Salins, sur une longueur de 200 trabucs. Le prix des excavations est porté à 17 livres par trabuc; la digue et la banquette antérieure, formée de gros quartiers de pierres minées, sont cotées à 100 livres le trabuc cube. On prolongea aussi la digue contre l'Isère, en face de la Maladière, sur une longueur de 21 trabucs, afin de protéger le canal de l'eau salée. Les digues projetées pour les deux rives de l'Arly furent aussi exécutées en grand partie, soit pour protéger les salines, soit pour défendre la plaine de l'Hôpital et de St-Sigismond contre les débordements de cette rivière.

IV. Pour compenser les dépenses énormes que je viens d'énumérer rapidement, il aurait fallu que le *produit* des

salines de Conflans arrivât à un chiffre très élevé. L'ingénieur Castelli, principal auteur de cette vaste entreprise, avait en effet les plus belles espérances ; et il les appuyait sur des raisonnements assez spécieux, mais qui ne tardèrent pas à être démentis par l'expérience. Les salines de Moûtiers, alimentées seulement par les 2/7 des eaux fournissaient à cette époque, un produit annuel de 35000 quintaux anciens de sel : puisque les salines de Conflans devaient utiliser les 5/7 de ces eaux, elles devaient en rendre chaque année 87500 quintaux. On pouvait même espérer de dépasser ce chiffre, parce que l'eau surabondante, qui ne pouvait être cristallisée pendant l'hiver, devait être amassée dans les réervsoirs et être travaillée en été, par le moyen du grand bassin de cristallisation, où le sel était formé à l'ardeur du soleil. Appuyé sur ces conjectures, l'auteur du projet établissait de la manière suivante la balance des recettes et des dépenses annuelles des salines de Conflans :

Recettes : 87500 quintaux de sel, à 3 livres le quintal, pris en magasin. . . .	262500 livres
Dépenses : pour le salaire des employés, les bois, le charbon, et autres frais.	57185 »
d'où il devait rester un bénéfice annuel net de	205315 »

Un tel revenu était certainement bien rémunérateur ; mais ces belles espérances furent loin d'être réalisées. La *note d'exécution* nous apprend qu'on fabriqua seulement 30000 quintaux anciens de sel, dans la première année de l'exploitation : plus tard, le produit annuel n'était en moyenne que de 24000 myriagrammes de sel. D'un autre

côté, nous avons vu les sommes considérables qu'on fut obligé de dépenser pour l'établissement : les canaux étaient souvent rompus ; les eaux salées se perdaient inutilement et en grande quantité ; l'Isère et l'Arly étaient des voisins incommodes et souvent terribles, etc. Aussi le gouvernement Sarde pensait déjà à abandonner ces salines, lorsque l'invasion républicaine du 22 septembre 1792 vint hâter cette détermination, par la réunion de la Savoie à la France accomplie officiellement le 15 décembre suivant.

Le gouvernement de la république française, ayant pris connaissance des richesses minérales que renfermait la Tarentaise, décréta l'établissement d'une école des mines à Moûtiers, et destina les bâtiments des anciennes salines de Conflans à être converties en une fonderie, avec forges et fourneaux d'éssais, à l'usage des départements environnants. En 1807, on réalisait ce projet ; on achevait la longue digue sur la rive droite de l'Isère ; on raffermissait les digues de l'Arly. En 1838, on exhaussait la tour de granulation élevée sur la partie antérieure de l'aile occidentale.

Cette remarquable usine qui a fonctionné jusqu'en 1863 mérite bien une place d'honneur dans notre histoire locale. Il est à craindre qu'elle ne vive plus désormais que dans nos souvenirs ; car l'abandon qu'on vient de faire des anciennes mines argentifères de Pesey et de Macôt, ne peut manquer d'entrainer la ruine de cet établissement, qui n'aura ainsi subsisté que pendant un demi siècle, comme les anciennes salines auxquelles il succédé. Espérons qu'un amateur des souvenirs patriotiques s'occupera à

recueillir les annales de cette *fonderie* célèbre; pour moi, je ne puis que la mentionner ici en passant, afin de ne pas sortir de mon rôle d'historien des produits des eaux de Salins.

IV.

SALINES MODERNES DE MOUTIERS.

Pendant que les salines de Conflans étaient en pleine activité, celles de Moûtiers éprouvaient d'assez nombreuses vicissitudes. Le souvenir nous en a été conservé dans les précieuses *notices* de J.-J. Roche, qui a été le directeur principal à Moûtiers pendant de longues années. J'ajouterai à ces documents anciens l'analyse de quelques titres plus récents, relatifs à cet établissement, dont l'existence est aujourd'hui menacée plus que jamais,

En 1761, le bâtiment de graduation, dit de *St-Maurice,* fut renversé par un fort coup de vent; il a été reconstruit la même année, et à la même place qu'il occupait dès l'an 1730 (1). Un autre ouragan renversa aussi, en 1766, le bâtiment de graduation situé sur la rive droite de l'Isère;

(1) Voyez ci-devant. II.

il ne fut point relevé, parce qu'on reconnut que le terrain n'était pas assez solide dans cet endroit. La même année, et par la même cause, les deux bâtiments de graduation situés sur la rive gauche, au couchant, furent également renversés : on ne les a pas reconstruits, mais, par la suite, on a cherché à les remplacer en partie (1). Peu de temps après la chute de ces trois bâtiments, un incendie réduisit en cendres toute l'aile du couchant de l'usine.

Les salines étaient dans cet état de décadence, bien voisin d'une ruine complète, l'orsque le gouvernement sarde les afferma à une Compagnie de Berne, qui en prit possession le 25 mai 1774, et fit des essais nombreux et très coûteux pour relever l'établissement. Ainsi, pour remplacer les deux bâtiments du couchant qui avaient été renversés en 1766, elle en fit construire un autre, à peu près sur le même emplacement, mais d'un genre particulier. Il était fort grand, de forme presque carrée, et au lieu de faire filtrer les eaux salées à travers les épines, pour opérer leur graduation, on les faisait couler sur des planchers peut inclinés. Ce bâtiment qui coutait, dit on, environ 400000 livres, fut de peu d'utilité, parce que ce nouveau moyen de concentrer les eaux n'eut pas de succès.

Cette même Compagnie fit aussi construire des chaudières en bois, chauffées par des tuyaux en fer qui circulaient dans l'intérieur ; elle établit encore un réservoir pour opérer la cristallisation du sel au soleil. après avoir préalablement fait saturer l'eau dans les poëles. Mais toutes

(1) Roche, *Notices*..... p. 83.

ces inventions nouvelles ne produisirent que de minces résultats, et, ce qui était plus déplorable, les autres bâtiments des salines étaient négligés, au milieu de toutes ces expériences peu fructueuses. J.-J. Roche nous a conservé le résultat moyen des quatre premières années de ce bail si funeste à nos salines. On obtint:

Dans les chaudières en fer: 30199 quintaux, 50 livres, poids de Genève;

Dans les chaudières en bois: 1202 . . . . .

A l'ardeur du soleil . . . 116 quintaux, 50 livres, poids de Genève;

Le produit total de ces quatre années fut donc de 31518 quintaux: ce qui ne donnait que 4330 quintaux métriques par année. Aussi, la société bernoise se lassa bientôt de se voir *bernée* par la fortune, et, quoique le bail fut passé pour 30 ans, elle se retira sur la fin de l'année 1777; et les salines furent régies pour son compte jusqu'en 1781, que le bail fut définitivement résilié.

A cette époque, le roi Victor-Amédée III voulant imprimer une nouvelle activité aux salines de Moûtiers, en donna la direction au chevalier Charles-François de Buttet, né à Suze le 10 décembre 1758, et mort à la cité d'Aoste le 22 juin 1797. Son père, capitaine dans le régiment de Savoie, mort commandant d'Orméa, était originaire de Bonneville. Le jeune Charles-François donna de bonne heure des preuves de son génie inventif, dans l'exécution de plusieurs machines qu'il construisit lui-même à l'arsenal de Turin, où l'empereur Joseph II voulut se donner le plaisir de le voir travailler pendant plusieurs heures. Ses profondes connaissances le firent choisir pour être un

des premiers membres de l'Académie Royale des Sciences de Turin, lors de sa formation en 1778. Le roi l'envoya ensuite en Sardaigne pour y observer les différents procédés suivis dans les salines de ce royaume; et ce fut à son retour qu'il eut la direction de celles de Moûtiers (1).

Sous l'impulsion de cet habile directeur, les salines de Moûtiers reçurent une nouvelle organisation; des travaux mieux conçus furent exécutés. On répara les anciennes digues, on en éleva de nouvelles contre le Doron pour protéger les bâtiments. On construisit des logements spéciaux pour le maître-maréchal, au dessus de la forge, pour le gradueur des bâtiments, et pour les autres préposés; les royales finances achetèrent, à cette fin, une ancienne maison située sur le côté nord du Petit-Seminaire actuel. On releva les trois bâtiments de graduation qui avaient été incendiés; on en simplifia le mécanisme et les opérations d'une manière si avantageuse que l'on put dès lors produire annuellement 42000 quintaux anciens de sel très pur, tandis quelles n'en produisaient que 32000, jusqu'alors, même dans les années de leur plus grande prospérité. Les pompes destinées à faire monter l'eau salée sur le haut des édifices, étaient placées vers le centre de chaque bâtiment, dans une espèce de pavillon recouvert, d'une aspect assez gracieux; elles étaient mises en jeu par autant de roues hydrauliques qu'on comptait de bâtiments. Un large canal d'eau douce dérivée depuis les anciens moulins des nobles Duverger de Blay, fut creusé à travers la plaine de l'Isle, en nombreux circuits, de manière à

(1) Grillet, *Dict. hist.* III. p. 153.

desservir les cinq grandes roues hydrauliques des bâtiments de graduation. Tous ces ouvrages subsitent encore aujourd'hui : mais l'observateur doit se hâter, car le moment de leur destruction semble approcher !

Les plans en furent dressés par l'ingénieur Natta, approuvés par Charles Olive intendant de la province de Tarentaise, et exécutés sous la direction du chevalier de Buttet. Les royales finances achetèrent, à cette occasion, diverses propriétés particulières, qui devaient être occupées par le nouveau canal d'eau douce, par le grand réservoir établi au bas de la scierie de Salins, par le nouveau bâtiment de St-Antoine et par le bassin qui en dépendait. Ainsi, le 25 avril 1782, l'Etat achetait 60 toises de terrain appartenant à Rd. Jean-Baptiste Ramus, fils de feu Jacques, natif du Dauphiné, et curé de la paroisse de Briançon ; de plus, une contenance de 88 toises, 6 pieds, 7 pouces, appartenant à spéctable François Duplan : *pour la conduite de l'eau douce sortant des moulins dits de Blay*. En 1783, d'autres terrains étaient achetés du vénérable chapitre, du sieur Dunoyé et de Bernard Garain. Le prix du *bichet,* composé de 50 toises de Moûtiers, est fixé à 131 livres.

Cependant la grande consommation de bois exigée pour opérer la cristallisation du sel par l'action du feu, faisait craindre la ruine prochaine des forêts des environs de Moûtiers : aussi C.-F. de Buttet s'appliqua à la diminuer, en réduisant les frais de cristallisation. Après plusieurs tentatives exécutées en petit, il imagina le célèbre *bâtiment à cordes,* dont le but est de faire cristalliser le sel sur des cordes, par la seule influence

de l'air et de la chaleur du soleil, après que l'eau a été saturée dans les poëles par l'action du feu. On devait ainsi économiser tout le bois qu'on aurait employé pour la seconde opération des cuites appelée *soccage*.

Comme une basse jalousie suscitait des obstacles à la réalisation de son projet, le chevalier de Buttet voulut en présenter les premiers essais au roi Victor-Amédée III, d'une manière très ingénieuse. Il disposa dans l'aire d'un grand tableau des cordons qui se croisaient en losange, et au centre desquels Mme Magdelaine-Philiberte de St-Sixt, sa première femme avait brodé le chiffre du roi, surmonté d'une couronne royale et accompagné d'autres ornements accessoires. La cristallisation ayant recouvert toutes les parties de cet ouvrage, au de là des espérances de l'inventeur, il le porta à Turin, et le présenta au roi, avec un mémoire très détaillé sur le mécanisme et la théorie de cette nouvelle manière de cristalliser le sel. Le monarque, appréciant toute l'importance de ce procédé, et prévoyant combien les résultats en devaient être avantageux pour économiser la consommation des bois, fit taire les envieux, et ordonna que les expériences fussent répétées en grand. Ces nouvelles expériences ayant été couronnées d'un plein succès, le conseil des finances autorisa l'exécution du *bâtiment à cordes*. Il fut mis en adjudication le 2 janvier 1782, sur la mise à prix de 30239 livres, 14 sols, 4 deniers; l'adjudicataire Michel-Joseph Mugnier fit un rabais assez considérable, et les divers ouvrages de ce vaste bâtiment furent exécutés pour la somme totale de 28781 livres 12 sols 5 deniers, comme on le voit par l'acte de

réception d'œuvre, fait à Moûtiers le 2 Janvier 1784.

Ce bâtiment en charpente, qui s'étend sur une longueur de 90 mètres, est divisé par des murs de refend en six arches, dont chacune renferme 40 chéneaux et 2000 cordes simples tendues perpendiculairement. Du grand canal qui existe le long de la partie supérieure du bâtiment, l'eau saturée dans les poëles, par le moyen du feu, se distribue dans une suite de chéneaux très étroits, et disposés transversalement, chacun d'une longueur de 2 mètres, A chacun de ces chéneaux sont adaptées 25 cordes doubles, le long desquelles l'eau coule continuellement, et forme une couche très mince, qui présente beaucoup de prise à l'action dissolvante de l'air. A mesure que l'eau s'évapore par ce procédé, le sel qu'elle contient se dépose sur la corde ; l'eau qui retombe est élevée de nouveau, à plusieurs reprises, et lorsqu'elle est épuisée en sel, on la conduit au bassin des eaux-mères. On fait arriver ensuite l'eau d'une nouvelle cuite, que l'on traite de même.

On éléve ainsi successivement jusqu'à 17 *cuites;* ce qui compose une *abattue* qui dure 40 à 45 jours. Après ce laps de temps, les cordes, qui sont au nombre de 12000 dans ce bâtiment, se trouvent recouvertes d'une enveloppe cylindrique de sel, de 0,7 à 0,8 centimètres d'épaisseur, que l'on brise à l'aide d'un instrument particulier. Cette opération ne pouvant s'éxécuter qu'en été, on ne fait ordinairement que deux *abattues* par année. Chaque cuite, après avoir déposé 100 myriagrammes de sel dans la chaudière, en dépose encore 650 sur les cordes ; par ce moyen, on épargne beaucoup de bois,

de temps et de main-d'œuvre, et on obtient un sel plus pur.

« Ce procédé aussi économique qu'ingénieux, écrivait « M. Lélivec en 1808, inventé par feu M. de Buttet, est « employé avec succès depuis 1788 ; il n'est encore en « usage dans aucune autre saline ; son emploi serait sur- « tout très avantageux dans les climats chauds et secs. « M. Roche, directeur actuel des salines de Moûtiers, a « encore augmenté l'utilité du bâtiment élevé par le che- « valier de Buttet, en le faisant servir à la graduation « pendant les 8 mois durant lesquels il ne sert pas à la « cristallisation, et l'on a reconnu que l'évaporation y est « près de deux fois plus prompte que sur les bâtiments « d'épines : seulement il faut avoir soin de n'y élever que « de l'eau qui ait au moins 4° ou 5° de salure, sans quoi les « cordes pourrissent très promptement. Au moyen de « cette précaution, le bâtiment et le procédé du chevalier « de Buttet, dont la dimension totale des cordes est de « 99600 mètres, exigent très peu de réparations, puisque « les 3/4 des cordes subsistent encore depuis 17 à 18 ans « qu'elles y sont placées (1). »

En 1786, C.-F. de Buttet faisait encore construire un nouveau petit bâtiment de graduation ; l'adjudicataire fut Jacques Jaccassioz qui fit son acte de soumission le 19 février 1786, pour le prix de 15980 livres. L'actif et zélé directeur des salines avait connu bien d'autres projets pour l'amélioration de l'établissement qui lui était confié, lorsque vint la guerre avec la France républicaine, en 1792. Chassé

(1) *Statistique du Mont-Blanc* Moûtiers.

par la révolution, cet homme aussi dévoué qu'ingénieux dût abandonner sa position et toutes ses sages entreprises.

Les sept premières années de l'occupation de la Tarentaise par les armées républicaines n'ont été rien moins que favorables aux salines de Moûtiers. A part deux bâtiments de graduation qui étaient neufs, un réservoir et la plus grande partie des digues, tout le reste tombait en ruines (1).

Le 22 septembre 1797, les salines furent affermées à une société de Paris; son bail n'a duré que 33 mois : ce temps lui suffit à préserver l'établissement d'une ruine totale. On répara le canal d'eau douce dérivée de Salins, ainsi que quelques portions de digues : et en 1799 : une grande horloge fut placée, sur une tour élevée en face de la cour centrale.

Dès le 20 juin de l'an 1800, les salines furent administrées par une régie intéressée, qui fit moins pour elles que les premiers fermiers. Aussi les produits annuels ne s'élevaient plus qu'à 4344 quintaux métriques, sous l'action de cette industrie privée qui en avait le bénifice; tandis qu'ils s'élevèrent à 800 quintaux métriques, sous l'habile direction de la *Compagnie de l'Est,* qui en prit le bail le 1er mai 1806.

Cette célèbre Compagnie fit bientôt subir de nombreuses et utiles modifications aux salines de Moûtiers. Comme les terrains occupés sur la rive droite de l'Isère par les salines dites *du Nord,* n'offraient pas assez de solidité,

(1) Roche, *Notices*, p. 85.

il fut décidé qu'on ne laisserait aucune construction dans cet endroit. Nous avons déjà vu que le bâtiment de graduation qui y existait avait été renversé par un coup de vent en 1766, et le terrain qu'il occupait était vendu en 1792. En 1808, on démolit encore la *maison des cuites* et le reste des bâtiments qui s'y trouvaient. L'emplacement servit dès lors de chantier pour les bois à brûler jusqu'en 1819 : quelques années plus tard, ces terrains furent vendus à des particuliers, qui y établirent des jardins et quelques maisons.

En 1807, à la place de l'ancien pont qui donnait passage aux eaux nécessaires pour alimenter les bâtiments de la rive droite, que l'on venait de détruire, on faisait un pont en bois beaucoup plus large, qui servait à communiquer avec le nouveau magasin des bois à brûler. L'usage de ce pont fut aussi permis aux habitants de Moûtiers, parce que la ville avait cédé gratuitement les emplacements nécessaires pour sa construction.

Toutes les autres dépendances des salines se trouvèrent alors réunies sur la seule rive gauche de l'Isère, où elles existent encore actuellement. Cette position a l'avantage d'être moins exposée aux inondations; les constructions sont assises sur un terrain solide, et dans un centre où les routes de toutes les vallées viennent se réunir.

Dans la même année, 1807, on entourait de hautes murailles les parties principales de l'établissement. Cette enceinte close de murs forme un trapèze de 146^{m} de longueur du sud au nord, et de 111^{m} de l'est à l'ouest. D'après les *notes* laissées par J.-J. Roche sur l'état des salines de Moûtiers en 1818, on voit que cette enceinte renfermait :

1° Le bâtiment *à cordes* élevé sous la direction de C.-F. de Buttet, déjà décrit précédemment.

2° Quatre bâtiments d'évaporation, ou *maisons des cuites;* deux furent reconstruits en 1808, un en 1809, et l'autre en 1810. Chaque bâtiment n'avait qu'un seul poële ou chaudière, moins grande que les anciennes; elle était supportée par des murs surmontés de barreaux triangulaires, et par des piliers en fonte. Chaque poële avait deux petits fourneaux sur un vaste cendrier à registres, et parconséquent deux cheminées, On y employait du bois pour le salinage, et de la houille sèche, ou charbon de terre, pour la cristallisation.

3° Quatre magasins à sel placés les uns à côté des autres; ils avaient une entrée commune dans un magasin de délivrances, auprès duquel se trouvait le bureau. Le portage du sel s'y faisait par des escaliers correspondants à chaque poële. Trois de ces magasins furent construits en 1808, et le quatrième en 1809.

4° Trois réservoirs logés dans les bâtiments, dont deux destinés à contenir les eaux graduées qu'on doit ensuite faire passer dans les poëles, et le troisième pour les eaux-mères qui restent au fond de la chaudière, et que l'on traite dans les fortes gelées pour en obtenir les substances salines qui peuvent y rester.

5° Cinq logements pour les préposés, dont deux dans un ancien bâtiment qui s'éléve au midi, et trois dans l'intérieur, au midi et au levant de la cour centrale; ces derniers furent construits en 1808 et 1809.

6° Trois autres logements, dont un construit en 1807, près la porte d'entrée, pour l'usage du portier; un autre

pour le maître-maréchal, au dessus de la forge ; et le troisième pour le graducur du bâtiment à cordes.

7° Divers magasins et ateliers, savoir : un magasin pour les fers et divers approvisionnements : il était voûté et construit en 1808 ;—un magasin pour les bois de construction, établi à côté de l'atelier des charpentiers ;—un atelier pour le lessivage des matières salées, avec les bassins nécessaires, et un magasin pour retirer ces matières ; —une forge, avec un atelier sur le derrière, pour la réparation des poëles ;—deux magasins à houille, dont un au levant, construit en 1809, et l'autre au couchant, déjà établi en 1808 ;—un magasin pour la pompe à incendie et les autres meubles accessoires : il a été construit en 1809, près du logement du portier qui en tenait la clé.

8° Enfin, vers l'an 1818, on construisit auprès des magasins à sel, un autre magasin assez spacieux pour contenir le sulfate de soude, ou *sel de glauber,* que l'on retirait dès cette époque des matières salées, après en avoir déjà extrait le sel marin. Ce sel, désigné aussi sous le nom de *sel roux,* à cause de sa couleur, est un mélange d'hydrochlorate de soude et de sulfate de magnésie : il est exclusivement destiné aux verreries, et livré au commerce à l'état de mélange, dans la proportion de deux parties de cendres ou de chaux sur cent parties de sel, afin que l'acheteur ne puisse le détourner de sa destination industrielle pour des usages domestiques.

La *Compagnie de l'Est* reconstruisit encore, en grande partie, les autres bâtiments de graduation situés en dehors de l'enceinte que je viens de décrire. Le bâtiment de St-Antoine fut presque tout renouvelé par petites parties, en

conservant cependant sa forme primitive ; celui du sud, ou de St-Maurice, fut renouvelé aux 3/4 en 1812 et 1813, celui du couchant, ou de la Reine, qui avait été construit en 1781 et 1782 avec les bois provenants de la démolition du fameux bâtiment élevé par la société bernoise, fut aussi refait, la moitié en 1810, et l'autre moitié en 1818.

Cette rapide énumération des principaux travaux exécutés par la société des salines de l'*Est*, suffit pour prouver le zèle intelligent qu'elle déploya pour l'amélioration des salines de Moûtiers. Mais son bail expirait en 1819, et le gouvernement Sarde se réserva dès lors l'administration directe de cet établissement si prospère à cette époque.

De 1820 à 1859, les salines de Moûtiers, furent donc régies au nom du gouvernement, par un directeur spécial résidant sur les lieux.

Elles ne subirent que des modifications assez peu importantes pendant cette période de 39 ans ; mais elles furent parfaitement bien entretenues. Les bâtiments de graduation n'éprouvèrent aucun changement ; les chaudières, ou poëles pour la cristallisation furent réduites au nombre de trois, placées sur une même ligne ; et au devant de chacune, il existait un vestibule voûté, où on déposait les combustibles pour le service des fourneaux. Il s'y fabriquait chaque année 7 à 8 mille quintaux métriques de sel pur ; environ 300 quintaux de sel *roux ;* et 350 quintaux métriques de sulfate de soude retiré des matières salées, après lessivation.

Le produit brut montait annuellement, en moyenne,

à la somme de 150000 fr. et les dépenses s'élevaient à environ 100000 fr. On employait 30000 fr. pour l'achat des combustibles; on consommait approximativement 150 toises de tout bois et 7000 quintaux métriques d'anthracite : tout ce combustible s'emplettait chaque année par les agents du gouvernement, de différents propriétaires du pays, au point que l'ancienne province de Tarentaise a toujours suffi elle-même à cette grande consommation. —Une somme de 8000 fr. était consacrée annuellement pour achat de fers, de bois de construction, de fagots d'épines..... etc.—Les 62000 fr. restants étaient pour le salaire des employés et des ouvriers. Ceux-ci étaient ordinairement au nombre de 26 à 30, la plupart originaires de la paroisse de Salins. Plusieurs jeunes-gens, désignés par le sort pour le service militaire, obtenaient la faculté de faire leur temps de service en qualité d'ouvriers de la salines de Moûtiers, avec un salaire assez convenable; après 30 ans de services dans l'établissement, les ouvriers avaient droit à une pension de retraite : c'étaient autant d'avantages très appréciés, et qui justifient pleinement les regrets excités par l'abandon que le gouvernement Sarde fit des salines royales en 1859.

A cette époque, les salines de Moûtiers auraient eu besoin de réparations assez dispendieuses, mais les finances du futur royaume d'Italie avaient une bien autre destination; et le 5 décembre 1859, le gouvernement sarde affermait cet établissement royal à MM. Plasson et Cie de Lyon, pour la somme annuelle de 14000 fr. En 1860—61, cette société fit construire deux appareils dont chacun contenait trois chaudières : deux pour procurer l'évapo-

ration, et la troisième pour la cristallisaton. Un des appareils était chauffé par quatre calorifères et l'autre par deux. On éleva, en même temps, au sud-est de la maison des cuites, une grande cheminée en briques de la hauteur de 33 mètres ayant 2 mètres de fondation, pour avoir un plus fort tirage, et donner un passage à la fumée des divers fourneaux, sans laisser échapper autant de calorique que dans l'ancien système.

Par suite de l'annexion de la Savoie à la France, un nouvelle acte intervint, le 6 février 1861, entre le gouvernement Impérial et MM. Plasson et Cie de Lyon, par lequel le bail passé avec le gouvernement sarde fut continué à la même société, et aux mêmes conditions. Mais l'annexion avait amené la suppression du monopole de la régie, et l'introduction plus facile des sels marins : la confection du sel à Moûtiers n'offrit plus d'avantages assez rémunérateurs. Dès lors, les bâtiments furent négligés, et les produits diminués, en 1865, la fabrication du sel n'excéda pas 5000 quintaux métriques ; et, d'un autre côté, les édifices de graduation réclamaient des réparations urgentes et coûteuses. Un procès sérieux s'engagea, à cette occasion, entre le gouvernement français et MM. Plasson et Cie ; la société fermière des salines exigeait une large indemnité pour la moins-value du sel occasionnée par l'annexion, et le gourvernement demandait un dédommagement pour les négligences apportées à l'entretien de l'établissement, ou l'exécution des réparations nécessaires. La cause n'est pas encore finie : *Adhuc sub judice lis est !*

En attendant, les bâtiments tombent tous en ruine ; le mois de décembre 1866 a vu s'écrouler la plus grande

partie du bâtiment de St-Maurice, et la démolition de ce qui en reste vient d'être réclamée pour cause de sûreté publique. La dernière cuite pour la cristallisation du sel a été opérée dans les derniers jours de janvier 1866, et le 29 du même mois le petit nombre d'ouvriers attachés aux salines recevaient leur congé définitif.

Les administrateurs de la ville de Moûtiers sont aujourd'hui en instance auprès du gouvernement français pour obtenir la concession des sources de Salins, dans le but d'utiliser les vertus curatives de ces eaux par un vaste établissement thermal, qu'on se propose de créer sur l'emplacement des salines actuelles. « L'intérêt du pays, dit « M. le chevalier F. Despines, Sous-Préfet de l'arrondis- « sement de Moûtiers, aussi bien que celui de la santé pu- « blique, appelle la prompte réalisation d'un projet rêvé « depuis longtemps; projet qui, sous un gouvernement « aussi promoteur de toutes les institutions utiles que l'est « celui de Napoléon III, ne peut manquer de prendre « corps (1). » En attendant l'exécution de ce projet grandiose, la vertu curative des eaux de Salins est partiellement utilisée, depuis bientôt 30 ans, dans le modeste établissement des Bains qui existe auprès des sources et sur lequel il me reste à donner quelques détails historiques

(1) *Promenade en Tarent.* p. 91.

V.

BAINS DE SALINS.

« Il est étonnant, dit le docteur L. Savoyen (1), que les « Romains, qui ont été les premiers maîtres des sources « de Salins, n'aient pas songé à établir des bains dans « cette localité, eux qui ont laissé ça et là des preuves « monumentales de leur prédilection pour les bains miné- « raux. Peut-être la spéculation commerciale qu'ils faisaient « du sel, en absorbant toute leur attention, absorbait-elle « aussi le volume total des eaux ». Cet étonnement peut disparaître devant une ancienne tradition consignée dans un manuscrit que m'a communiqué le chanoine André Chevray : On y apprend qu'un petit établissement de bains existait anciennement à l'*île verte,* dans la petite plaine au sud du grand rocher sur lequel gisent les ruines du château de Melphe, à environ 500 mètres au midi du village actuel de Salins. Il existe en cet endroit un gouffre très profond d'où coule une eau thermale légèrement salée, qui, dit-on, offre de grandes analogies avec les eaux de Brides. « Il y a peu de temps, écrivait J.-J. Roche en « 1819, que l'on a reconnu que l'eau qui sort de ce « gouffre a 15° de chaleur, et que le degré de salure équi- « vaut à la moitié de celui de la source salée ; cependant « la surface du gouffre est beaucoup plus élevée que celle « des bassins souterrains des eaux salines (2). » Le même

(1) *Mémoire* id. p. 13.
(2) *Notices,* id, p. 75.

auteur nous apprend qu'en 1763 le mécanicien Derivaz essaya de sonder ce gouffre par le moyen d'un boulet attaché au bout de longues cordes ; mais il n'y réussit qu'en partie, à cause des pointes de rochers qui avancent dans l'intérieur. Il voulut ensuite l'épuiser, avec des pompes mues par une roue à eau, croyant que le mélange de la source principale venait de ce gouffre ; mais il ne put le vider qu'à une certaine profondeur.

Il n'est point invraisemblable de supposer que l'eau de ce gouffre aurait été utilisée anciennement pour alimenter les bains, qu'on rapporte avoir existé dans la plaine attigue : le terrain, moins élevé qu'aujourd'hui dans ces temps reculés, aurait permis l'écoulement naturel des eaux vers l'établissement. Le manuscrit déjà cité ajoute que ces bains anciens n'auraient été entièrement détruits qu'en 1653, par la même inondation qui faisait disparaître ceux de Brides.

« Quoiqu'il en soit, ajoutait le docteur L. Savoyen en « 1840, la nature, en rendant les sources salino-thermales « de Salins si abondantes et d'une qualité si supérieure, « leur réservait tôt ou tard une autre destinée ; et cette « destinée qui intéressait si vivement l'humanité et le pays, « est arrivée (1). » En effet, sur l'initiative et l'impulsion active de ce célèbre médecin, qui avait fait une étude approfondie des eaux, pour en reconnaître les vertus curatives, on forma le projet d'un établissement de bains à Salins.

En 1838, une société composée de L. Savoyen, docteur-médecin, J.-B. Blanc, libraire à Moûtiers, et Joseph Roche,

(1) *Mémoire*, id. p. 13.

architecte de la ville, s'organisa pour réaliser cette entreprise, et fournir les sommes nécessaires. Secondée par le zèle intelligent du chevalier Orsi, alors intendant de la province de Tarentaise, la société présenta au gouvernement sarde son projet, et son plan de l'établissement des bains ; elle demandait en même temps, avec une confiance respectueuse, la concession de la plus petite des deux sources thermales. Cette petite source, dont j'ai parlé au commencement de cette seconde partie des *notices,* était depuis longtemps jugée inutile et même nuisible pour la fabrication du sel ; car elle y laissait un dépôt rougeâtre, qui disparut dès que ses eaux furent éliminées. Le gouvernement du roi Charles-Albert qui voyait dans ce projet une question toute de bien public, accueillit favorablement la demande ; la petite source fut accordée à la Compagnie, et les Ministres de l'Intérieur et des Finances favorisèrent de leur bienveillante impulsion la réalisation de l'entreprise.

Avant de mettre la main à l'œuvre, il s'agissait de décider si les eaux devaient être transportées plus loin, dans un local plus convenable, ou si on devait construire les bains projetés tout près de la source, malgré le peu d'espace et le peu d'agréments que ce site présentait. « Cette question, dit le docteur Savoyen, dont la solution « est plus importante que difficile, n'a peut être jamais « été bien examinée jusqu'ici. Ainsi l'efficacité médicale « d'une eau minérale quelconque étant en raison directe « de la conservation pleine et entière de ses principes « constituants, il n'y avait qu'à invoquer l'expérience « chimique pour détruire toute hésitation. Or il est dé-

« montré que les eaux de Salins perdent deux de leurs « principes au contact de l'air, et à leur sortie souter- « raine ; ces deux principes sont l'acide carbonique et « l'oxide de fer. Cette dernière substance tenue en dis- « solution par la grande quantité d'acide carbonique, se « précipite aussitôt qu'une portion de ce gaz s'échappe : « cela est évident, et peut s'en convaincre qui voudra « soit par les réactifs indiqués en pareil cas, soit même « par le simple examen des tuyaux de conduite existants « pour les salines, dans lesquels le dépôt ocracé qu'on « observe contient toujours moins de fer à mesure qu'on « s'éloigne de la source, au point que l'eau arrivée aux « bâtiments de graduation n'en contient déjà plus.

« En présence de semblables faits, la question de dépla- « cement est résolue. Les causes d'altération étant connues, « il s'agissait de les éviter, et pour cela les eaux devaient « être administrées sur place. D'ailleurs, à quoi sacrifier « ces deux principes que l'art de guérir apprécie à un « si haut degré? au luxe de l'architecture? Mais celle-ci « n'est pas faite pour dédommager l'homme qui souffre ; « et pourvu qu'un édifice thermal soit capable de satis- « faire à toutes les exigences de la douleur, que son accès « soit commode et facile, il importe peu qu'il soit magni- « fique. Dans ces sortes de cas, on peut bien modifier « la nature, mais si on la veut faire composer, ce n'est « jamais impunément. En conséquence, les eaux de Sa- « lins devant être respectées dans la nature de leur com- « position, seront reçues dans un établissement assis le « plus près possible de leur source ; là, elles seront « ensuite divisées dans de justes proportions pour les

« bains, les douches et la piscine (1). » Ces principes si bien formulés par un de nos plus savants docteurs-médecins mériteraient encore aujourd'hui d'être sérieusement médités, à l'occasion du projet de translation des bains de Salins sur le territoire de Moûtiers occupé par les salines ; c'est un des motifs qui m'ont engagé à reproduire ici ces observations judicieuses, qui méritent d'être prises en considération actuellement, aussi bien qu'au moment de l'établissement primitif des bains de Salins ; il est à désirer qu'elles exercent aujourd'hui la même influence qu'autrefois, afin que les vertus curatives des eaux ne soient pas sacrifiées à des agréments passagers.

En effet, ces sages considérations déterminèrent la société des bains de Salins à élever le nouvel établissement à l'entrée même des grands réservoirs des eaux Salino-thermales. Les travaux commencèrent en 1839 ; on fut obligé de pratiquer de larges excavations à 8 mètres de profondeur, afin que l'eau de la petite source pût arriver dans les baignoires par une pente naturelle, ainsi que dans la piscine qu'on voulait établir. Cette piscine vaste, commode et entretenue par deux filets d'eau courante, put être offerte au service public dès l'année 1840. Les autres travaux furent poursuivis avec beaucoup d'activité, et l'année 1841 voyait s'élever le petit, mais élégant bâtiment des bains qui existe encore aujourd'hui. Il s'étend du nord-ouest au sud-est, sur une longueur de 25 mètres. Une large terrasse, sous laquelle se trouve la grande piscine, donne entrée à l'établissement du côté

(1) *Mémoire,* id. p. 15 et 16.

du midi; on remarque vers le centre de cette terrasse un petit pavillon de forme ronde, dont le contour est fermé par un grillage assez fin : il donne passage aux rayons de lumière nécessaires pour éclairer la piscine, ainsi qu'aux vapeurs qui s'échappent naturellement de ce vaste bassin. En pénétrant dans l'intérieur de l'établissement, on a sur sa droite le bureau du secrétaire chargé d'inscrire les noms des baigneurs et de distribuer les bains; sur la gauche sont les salles d'attente. On descend ensuite un large et élégant escalier, au bas duquel se trouve une petite esplanade ornée d'acacias ; puis on arrive dans un couloir sur lequel s'ouvrent les portes d'entrée des diverses dépendances des bains.—A l'extrémité sud-est, se trouve le cabinet des *douches*, où est établie une pompe destinée à élever les eaux salino-thermales dans un appareil qui les projette sur les parties malades soumises à leur action. Ces douches sont d'une grande efficacité contre les aflections dartreuses, les scrofules, les ulcères, les tumeurs, les faiblesses de membres provenant de fractures, ou d'un commencement de paralysie etc. etc. — On trouve ensuite neufs petits cabinets à bains, dans chacun desquels est placée une baignoire en marbre blanc de Carrare; le canal de l'eau salée fixé longitudinalement, un peu au dessus de ces baignoires, est muni de robinets pour desservir chacune d'elles; et le baigneur peut lui-même renouveler à volonté les eaux de son bain. — Enfin, à l'extrémité nord-ouest du couloir se trouve l'entrée de la grande piscine plus spécialement destinée aux bains de propreté.

Pendant que la société des bains de Salins faisait éle-

ver cette utile établissement, le sieur Jean-Martin Duboin, propriétaire à Salins, homme de courage et d'initiative, travaillait de son côté à la construction de l'*Hôtel des Bains*, sous la direction de l'architecte J. Roche qui en est devenu, depuis quelques années, le seul propriétaire, ainsi que de l'établissement des bains. Après la perte des eaux de la petite source, dans les circonstances indiquées précédemment, M. Roche obtint du gouvernement Sarde un précaire, qui l'autorisa à dériver de la grande source la quantité d'eau nécessaire pour alimenter son établissement. Quoique cet accident ait indubitablement nuit à la valeur des bains, parce que les eaux de la petite source perdue avaient 37° de chaleur, tandis que celles de la grande n'ont que 31°, il ne paraît pas que leur vertu curative en soit sensiblement affaiblie. Aussi le nombre de baigneurs s'est-il accru d'année en année ; et durant les cinq dernières saisons, balnéaires dont j'ai été le témoin, j'ai vu chaque année s'accroître le nombre des visiteurs malades accourus principalement : de Genève, de Lyon, du Dauphiné et de toutes les parties de la Savoie. Il en est venu aussi de Paris, de Londres, et d'autres régions lointaines. Un général russe était aux eaux de Salins en 1863 ; et au mois de juillet 1867, Mme la comtesse de Barral, arrivait de Vienne, en Autriche, où son mari remplit les fonctions d'ambassadeur, pour faire profiter sa jeune famille des vertus médicales que la Providence a déposées dans les eaux de l'aride vallon de Salins. Qu'il me soit permis d'ajouter ici que ces illustres personnages, et un grand nombre d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, ne quittent point ce petit pays sans y laisser

des souvenirs de leur généreuse piété. Un grand nombre des ornements qui décorent la modeste église de Salins dans les beaux jours de fêtes et surtout la cloche dédiée à la Vierge Immaculée, qui se coule en ce moment—septembre 1867,—rediront aux génération futures que des baigneurs chrétiens, reconnaissants de la santé recouvrée ou raffermie par les eaux de Salins, ont su mieux faire que d'en garder dans leur cœur le muet souvenir.

La nouvelle route départementale, qui s'achève entre Salins et Brides, favorisera singulièrement le développement de ces deux stations thermales qui, bien loin d'être rivales, sont au contraire appelées à se compléter l'une par l'autre, d'après l'avis de nos célèbrités médicales. Les sites variés et pittoresques que présentera cette route en feront une promenade agréable aux baigneurs, et offrira des matières d'études très variées aux amateurs des sciences naturelles.

Espérons que, dans un avenir prochain, les sources précieuses dont nous venons d'esquisser les annales seront mieux exploitées qu'aujourd'hui, et que nous verrons bientôt s'accomplir le souhait prophétique fait sur elles, il y a quelque vingt ans, par le chevalier de Juge, mort vice-président de l'Académie Impériale de Chambéry :

Le sel qui bouillonne en ton onde
A fixé les yeux du savant;
On t'ignore encor dans le monde,
L'avenir est là qui t'attend.

BULLETIN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE

DU 6 AOUT 1867.

Présidence de M. **Alliaudi.**

Monseigneur Charvaz, archevêque de Gênes, Monseigneur Gros, évêque de Tarentaise, et M. le chevalier Berard, député de la Savoie, présidents d'honneur siégeaient au bureau, ainsi que M. Alliaudi, président, M. Avet vice-président, M. Million, secrétaire, et M. A. Miédan-Gros, trésorier.

Étaient présents à la réunion, MM. Berard, curé, Berard, professeur, Blanc-Gonnet, Bompard, Buthod, Desforges, Du Bellair, Flandin, Gal, Garçon, Grand, Griotteray, Jorioz, Camille Laissus, Léger, R. P. Malachie, Martinet, Miédan-Gros, chancelier, Péronnier, Plassiard et Romanet.

En ouvrant la séance, M. le Président signale les travaux adres-

sés au bureau pour cette circonstance, et annonce l'ordre du jour. Ensuite, faisant remarquer que le but principal de la Réunion Générale est de fournir à tous les membres les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les travaux et l'état de l'Académie, il invite M. le Secrétaire a donner lecture du compte-rendu de l'année.

Le secrétaire prend la parole, en ces termes :

Messeigneurs, Messieurs,

Lorsque, le 10 juillet de l'année dernière, la fonction trop honorable que l'Académie a bien voulu me confier, me procurait l'honneur de prendre la parole dans une assemblée solennelle comme celle d'aujourd'hui, je vous rappelais la pensée qui avait présidé à la formation de notre société naissante. Je vous disais que désireux d'étudier notre pays sous le triple rapport historique, archéologique et scientifique, nous n'avions point eu l'intention de nous constituer en comité de savants, mais que nous avions voulu nous associer pour l'étude, avec la seule prétention de former une réunion de travailleurs dévoués et infatigables.

Aujourd'hui, Messieurs, que le Règlement m'impose le devoir de vous rendre compte des travaux de l'année qui vient de s'écouler, j'ai le bonheur de vous dire que l'Académie a marché hardiment vers le but qu'elle s'était proposé. L'ardeur pour l'étude qui avait marqué les débuts de notre association, loin de se ralentir, s'est étendue et développée ; l'union franche et cordiale qui n'a cessé de régner parmi nous, a facilité bien des recherches intéressantes et encouragé bien des efforts ; le concours de tous a eu pour résultat des travaux utiles qui se continuent activement. Sans doute, le cercle dans lequel nous avons dû concentrer nos labeurs, doit s'élargir encore, mais l'énergie que comportait la mesure de nos modiques ressources ne nous a point fait défaut.

Incontestablement, l'élément vital d'une association scientifique ressort de l'union et du travail. Tout ce qui vit ici-bas, lumière physique et intellectuelle, sève des plantes et des esprits, a besoin de concentration et d'expansion ; c'est par le contact, par l'agitation modérée et les communications actives que l'électricité des intelligences comme celle des corps, circule, se dévoloppe, se fortifie et opère des merveilles. L'isolement, la solitude, le silence sont des signes de mort. Pareillement, l'inaction qui immobilise l'esprit et le rend stationnaire, par là même l'éteint et le tue, tandis que le travail qui amène le mouvement et le progrès, l'aiguise, le stimule et le

vivifie. Aussi une loi fatale frappe de mort les sociétés scientifiques, au moment même où la division s'y glisse, et où leur activité laborieuse s'arrête. Tel est leur sort, lors même que leur passé aurait été illustré par les œuvres les plus splendides, et que leurs catalogues auraient inscrit les noms des plus grands savants, des plus heureux talents et des plus beaux génies.

Le vif intérêt que vous portez, Messieurs, à l'œuvre que vous soutenez par votre bienveillance, vos labeurs et vos cotisations, m'autorise à vous dire sans orgueil, mais avec joie, que notre Académie bien jeune encore, mais ardente et dévouée à sa mission patriotique, a travaillé, qu'elle a marché, qu'elle a progressé. Mais avant que je résume ses travaux, vous me permettrez un mot sur quelques détails d'intérieur qu'il est de mon devoir de vous faire connaître, pour que vous n'ignoriez rien de ce qui intéresse cette œuvre qui nous est commune à tous.

Pendant l'année qui vient de se clore, la mort nous a ravi six membres, à la mémoire desquels nous devons le tribut de nos regrets; ce sont MM. Palluel, Rosset-Lanchet, Chevray, Féchoz-Savoyen, Anthonioz et Benoît. L'Académie a ouvert son sein à deux nouveaux membres honoraires, à cinq effectifs et à dix-sept correspondants, elle compte actuellement cent dix-huit membres. Depuis l'état du personnel publié en juin, je n'ai à consigner que deux mutations, l'élection de M. le chevalier Avet comme vice-président, et de M. le comte Amédée de Foras, de Thonon, en qualité de membre effectif.

Seize séances ont été tenues pendant cette année.

Nous n'avions d'abord adressé nos livraisons qu'à l'Académie impériale de Chambéry, mais nos relations se sont multipliées et nous avons obtenu ou nous sommes en voie d'obtenir l'échange de la publications avec la société Florimontane d'Annecy, la société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, la société géographique et l'institution de géologique de Vienne en Autriche, et un grand nombre d'autres sociétés savantes nationales et étrangères. M. le ministre de l'instruction publique nous a donné part aux priviléges dont jouissent les autres associations, relativement à la franchise postale pour les échanges. Des dons plus abondants pour la bibliothèque et pour le musée, nous sont parvenus du pays et de l'étranger. Une correspondance plus étendue nous a mis en rapport avec des hommes érudits, qui, sans faire partie de l'Académie, lui assurent leur bienveillance et leur concours dévoué. Les suffrages de nos concitoyens ne nous font point défaut, beaucoup se sont empressés de nous communiquer des renseignements utiles, et nous donnent lieu d'espérer qu'il sera toujours plus facile, de ne point laisser passer à l'étranger le bénéfice des richesses archéologiques et des documents historiques que renferment nos contrées. Des hommes dès longtemps connus par leur mérite scientifique et leurs ouvrages sérieux, nous honorent de

leurs sympathies et nous aident de leurs lumières ; plusieurs ont daigné solliciter une admission qui est pour nous un encouragement et un honneur. Les autorités constituées dans nos deux arrondissements méritent notre vive reconnaissance, pour la bienveillance dont elles nous entourent et pour l'obligeance dont elles usent envers nous.

J'arrive, Messieurs, à l'objet essentiel du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter. Le premier article du Règlement porte : *L'Académie s'est constituée dans le but d'étudier les questions historiques, archéologiques et scientifiques du pays.* Or, devant vous rendre compte de la manière dont ce programme a été rempli, je suivrai l'ordre qu'il indique, en résumant brièvement les travaux qui ont été publiés et ceux qui sont encore inédits. Vous verrez, Messieurs, que l'année a été fertile, puisque vingt-deux mémoires ou communications écrites, ont été transmis à l'Académie par treize auteurs différents.

I.

Histoire.—La plupart des auteurs qui nous ont communiqué leurs travaux, ont exercé leur noble activité dans les champs de l'histoire. C'est qu'un attrait bien prononcé et une vive passion se sont toujours attachés aux recherches historiques ; rien n'intéresse comme de jeter quelques rayons lumineux sur des origines obscures et de raconter à un pays ce qu'il a été. On aime toujours à rechercher, à connaître les annales de sa famille. Or, un peuple est une famille qui a eu ses ancêtres, sa gloire et ses malheurs. Mais il est surtout une histoire qui captive et passionne, c'est celle qui se fait en recueillant des matériaux épars, pour les montrer dans un ensemble véridique et lumineux ; c'est celle qui ne se fonde pas absolument sur ce que d'autres ont dit, et surtout qui ne se borne pas à le redire ; c'est celle enfin qui ne se fait pas seulement avec des livres, mais bien avec des documents inexplorés, des manuscrits ignorés jusqu'alors.

Dans les cinq livraisons, dont quatre de *mémoires* et une de *documents*, qui ont paru cette année, l'Académie a publié cinq études historiques, qui ont passé sous vos yeux et dont la lecture vous aura fourni une idée plus complète que celle que pourrait vous donner une rapide analyse.

La première de ces études concernait la *Chapelle de Notre-Dame de Pitié et de Grâce,* si renommée dans notre antique métropole ; elle racontait l'origine de la dévotion à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, spécialement en Savoie et en Tarentaise, et reproduisait l'admirable liturgie de son office avec ses proses sublimes.

Une seconde étude, due à la plume si avantageusement connue de M. Eugène Burnier, nous révélait les *Franchises de*

la ville de Moûtiers, telles qu'elles furent concédées par l'archevêque Jean, en 1359. Après avoir donné des notions exactes sur les circonstances et les causes qui ont amené la stipulation des franchises, l'auteur entre dans de savantes considérations sur l'acte où elles sont consignées, sur chacun de leurs cinq articles et sur leur portée au point de vue de la législation d'alors. Une reproduction fidèle du texte couronne cet intéressant mémoire.

La troisième étude, qui n'est qu'une brève note, concerne ces mêmes franchisses et fait connaître combien nos pères y étaient attachés, et comment il s'empressaient d'en faire jurer le maintien, à tous les prélats qui montaient sur le siège et recevaient l'investiture du comté de Tarentaise.

Une quatrième étude a eu pour objet la *Chronique du Mont-Saint-Michel ou des Cordeliers à Moûtiers*. En ce mémoires nous avons essayé de recueillir tout ce qui concerne l'histoire de cette localité bien connue, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours. On y voit comment un antique prieuré régulier fit place à un couvent de Franciscains et par quels travaux les religieux transformèrent ce site disgracié. On y retrouve les diverses péripéties de la vie régulière, on y aperçoit l'influence des frères sur nos populations, on y constate l'affection que nos ancêtres portèrent à cet établissement monastique, dont ils furent les bienfaiteurs. Plus tard le relâchement s'y introduit et l'orage révolutionnaire s'y déchaine, emporte les religieux et ruine les édifices. Mais un insigne bienfaiteur survient, il restaure, il relève ces ruines, il fait de ce lieu un site enchanteur, et consomme son œuvre par une donnation pieuse.

La cinquième étude s'est attachée à l'histoire de *Salins* et de ses *eaux salino-thermales;* nous la devons au travail opiniâtre de M. Garin. L'auteur y fait revivre l'ancienne ville de Salins avec ses antiques souvenirs qui atteignent aux origines de l'histoire civile et religieuse de notre pays. L'immense château de Melphe, où s'abrite un fier châtelain avec ses tribunaux de justice, nous montrent la bannière ducale flottant sur ses tours et son donjon qui se dresse vers la ville épiscopale, comme un aigle qui guette sa proie. Les conflits de juridiction entre les prélats et les princes de Savoie, les diverses péripéties que subit Salins à l'époque féodale, les familles nobles qui l'habitaient, les inondations et les éboulements qui ruinèrent la ville et la vallée, y sont soigneusement mentionnés.

Le temps n'a pas encore permis à l'Académie de publier la suite de cet importante et laborieuse étude, où l'on trouvera des détails précieux et inédits sur le château de Melphe et sur l'ancienne paroisse, avec l'historique complet des salines de Salins, de Moûtiers et de Conflans, ainsi que de l'établissement thermal.

Une autre publication relative à l'histoire, et qui est destinée à en ouvrir les sources à tous ceux qui désirent y puiser, c'est

celle de nos *Documents*. La modicité de nos ressources ne nous a pas permis de donner suite, jusqu'ici, à la publication de l'*Inventaire* si précieux de l'ancien archevêché. Ce travail, qui sera bientôt continué, se montre d'autant plus utile que nous avons retrouvé çà et là un grand nombre des pièces qui y sont inventoriées, et qui prendront leur place en cette publication. Il n'est pas de société scientifique qui ne mette aujourd'hui le plus grand soin à éditer des regestes, des cartulaires, des sommaires ou des inventaires. C'est que la publication de ces recueils précieux fournit le moyen de replacer l'histoire locale sur sa base naturelle, et qu'en même temps elle est le moyen puissant de vulgariser l'étude des monuments nationaux.

Archéologie. — Cette science, sans laquelle on peut à peine faire un pas dans l'étude de l'histoire, n'a eu dans nos mémoires qu'une place bien restreinte : elle saura bientôt en conquérir une plus importante. A la vérité, la tâche de l'archéologue est plus difficile et plus laborieuse que celle du simple historien. Il faut qu'il s'appuie sur des faits palpables, qu'il groupe autour de lui de nombreux documents, et qu'il demande au passé ses secrets et ses traditions ; il faut qu'il s'attache à la vie intime des peuples, et qu'il s'enquière de leurs mœurs, de leurs usages, de leur industrie, de leurs arts et de leurs sciences ; il faut qu'en même temps qu'il interroge les souterrains, les tombeaux et les ruines, il fasse parler les parchemins poudreux et les chartes à demi effacées.

L'archéologie a débuté dans nos publications par un modeste travail : je veux parler de la *Monographie d'un reliquaire du XIe siècle,* retrouvé dans notre cathédrale. On a dû soigneusement décrire ce bel ouvrage en cuivre émaillé, en forme de petite châsse ou de tombeau, parce qu'il est assurément le seul de ce genre et de cette époque qui, dans nos vallées, ait survécu depuis huit siècles aux injures des temps et au vandalisme de toutes les sortes.

Science. — Les questions scientifiques ont aussi trouvé leur place dans nos publications de cette année. Un travail complet présenté par MM. Alliaudi et A. Miédan, qui avaient réunis à leurs propres observations celles de MM. Poncet, Chamousset, Billiet et Gravier, nous a donné l'*Hypsométrie* de nos deux départements. Personne n'ignore combien des renseignements de ce genre sont utiles pour donner l'idée juste de la topographie de nos vallées, et importantes par leur application à l'histoire naturelle, à la météorologie et à un grand nombre de questions intéressantes. D'ailleurs chacun aura remarqué que les diverses altitudes on été reproduites dans trois tableaux différemment ordonnés, afin de faciliter les recherches et de satisfaire à toutes les exigences.

Ensuite est venue l'éthnographie qui a débuté par un *Essai sur les patois des arrondissements d'Albertville et de Moûtiers*,

dû au travait de M. Brunet. La question des patois préoccupe vivement aujourd'hui un grand nombre de sociétés savantes de Paris et des départements, parce qu'une étude bien faite de ces idiomes locaux, peut jeter un grand jour sur les origines des peuples et sur leurs transmigrations successives. L'auteur de cet Essai établit d'abord les caractères généraux qui amènent une classification naturelle des patois de nos vallées ; puis, les comparant aux langues dérivées du latin avec lequel ils ont une affinité évidente, il les examine au point de vue grammatical de la prononciation et des désinences. La continuation de cette étude, embrassant nos patois sous le point de vue du vocabulaire, devra renfermer le glossaire de chaque localité ; elle demande un long travail, en même temps qu'elle promet d'heureux résultats.

Je viens de rappeler les travaux édités par l'Académie pendant cette année. Vous me permettrez, Messieurs, de passer aux communications restées inédites et qui ont été plus nombreuses encore.

II.

L'histoire nous a fourni dix Mémoires ou documents historiques. Comme la rivière qui arrose notre pays est formée par la multitude de petits affluents qui descendent de nos nombreuses vallées, ainsi l'histoire de la Tarentaise se fera par le moyen des monographies de chaque localité. Ce procédé, le seul réalisable, est aussi le plus naturel, à cause de la facilité que chacun trouve de scruter les monuments, les archives et les souvenirs du lieu qu'il habite, à l'instar des abeilles dont chacune travaille dans sa ruche. Aussi plusieurs de nos membres ont fait d'utiles investigations dont ils nous ont transmis le résultat.

M. Savarin nous a fait parvenir le fruit de ses recherches dans un Mémoire qui porte le titre de *Prieuré de Bellentre,* et où il a réuni tout ce qui peut intéresser l'histoire de cette localité. En retraçant la chronique de son église avant, pendant et après son union à la Sainte-Maison de Thonon, il a semé dans son récit des détails intéressants, et a mis à profit des documents précieux, qu'il a joints à son travail, comme pièces justificatives.

Le R. P. Archange, capucin, nous a transmis de nombreuses communications concernant l'histoire de nos archevêques. C'est d'abord une longue lettre latine relativement à la mission du Chablais, que Mgr Berliet adressa au Pape pour lui faire la relation de tout ce qui s'y était passé lorsque, avant son élévation au sacerdoce, il y commandait dans les troupes du duc de Savoie. Ensuite, ce sont des documents sur une délégation apostolique que reçurent les archevêques Berliet et

Germonio, en vue d'un procès suscité à saint François de Sales, par l'abbaye d'Abondance, en Chablais. Puis, des pièces constatant l'échange de juridiction, pour les cas d'absence, qu'avaient faite Mgr Germonio et le saint évêque de Genève; enfin, une notice relative à la consécration des églises des capucins de Conflans et de Moûtiers.

M. Vibert s'est utilement occupé à recueillir les faits et les traditions de la commune de Celliers, et nous a communiqué ses recherches sur l'effroyable avalanche qui emporta jadis l'église au fond du torrent; sur les mœurs des habitants de cette localité, et sur les sacrifices extraordinaires auxquels ils se dévouèrent pour reconstruire un temple au Seigneur.

M. Garçon a redigé la statistique entière du diocèse de Tarentaise en 1661, en analysant, sous forme de tableau, les actes des visites pastorales de Mgr Milliet de Challes. On y trouve la liste des bénéfices ecclésiastiques et de leurs titulaires à cette époque déjà reculée.

M. Vital Miédan a donné lecture d'un travail préparatoire sur les subdivisions ecclésiastiques et la population des paroisses à diverses époques.

M. Le chevalier Avet, qui, dans les conseils divisionnaires et généraux, s'est occupé avec tant de zèle pendant de longues années, de l'établissement thermal de Brides, en a fait le sujet d'un mémoire. On y lit l'historique de cet établissement dans les temps anciens, et les diverses mutations qu'il a subies jusqu'à ce jour; on y trouve de précieux documents et d'intéressantes notes.

M. le chevalier Despine, sous-préfet de l'arrondissement, a recueilli dans les actes officiels du directoire de Moûtiers, pendant la Terreur, des notes historiques fort curieuses sur les mesures prises et les rapports faits contre les émigrés et les suspects de cette époque.

Nous avons lu nous-même, dans une de nos séances, la première partie d'une notice biographique sur Pierre de Tarentaise, pape sous le nom d'Innocent V, où nous avons discuté les opinions divergentes qui se sont formées sur son nom, sa famille et sa patrie.

Nous avons aussi communiqué à l'Académie une analyse des chartes contenant les libertés et franchises concédées aux habitants de St-Germain de Séez, par la comtesse Cécile de Savoie, en 1259, et les diverses confirmations qui en furent faites par les princes ses successeurs.

L'archéologie a fourni le sujet de trois communications dont l'objet n'est pas destitué d'intérêt. Nous avons lu en séance une note sur un demi-dolmen, soit autel druidique qui se trouve à Planvillard; c'est, que nous sachions, le seul monument de cette espèce qui ait été signalé en ce pays. Nous avons eu l'honneur de donner lecture d'une autre note sur les litres ou ceintures funèbres qui s'observent encore sur les

murs de quelques-unes de nos églises, entre autres à Chevron, à Gilly et à Séez, et nous avons rappelé les dispositions du droit féodal qui expliquent ces insignes de deuil. Enfin nous présentâmes naguère le plan géométrique des ruines d'un camp retranché ou d'une station de Sarrasins que nous avons découvert sur la plus haute croupe du Mont-Gargan. Nous eussions aimé à le mettre aujourd'hui sous vos yeux, mais le temps nous ayant fait défaut, le mémoire qui doit l'accompagner et l'expliquer est resté inachevé.

Les sciences d'application ont aussi fourni leur contingent. M. Jean Rullier a présenté à l'Académie une carte de l'arrondissement de Moûtiers qu'il a établie sur une très grande échelle, et où il se propose de délimiter le territoire de chaque commune.

M. l'inspecteur Anthonioz, dont l'Académie déplore la perte récente, avait offert un mémoire sur le *reboisement des terrains incultes*. Après avoir démontré l'utilité de cette opération sous plusieurs points de vue, il en éprouve la facilité et en indique la méthode, en s'appuyant sur les données que lui avait fournies sa longue expérience.

Messieurs, aujourd'hui les moments sont trop courts pour que j'ose abuser de la parole qui m'a été donnée ; il est temps de mettre fin à ce compte-rendu, qui ne contient que l'aride nomenclature des travaux de l'Académie. J'espère que vous ne vous plaindrez pas de la sécheresse de mon rapport, car elle accuse une vraie richesse ; la fécondité laborieuse de l'Académie en est la vraie cause et doit me la faire pardonner. Plus de détails m'eussent conduit à mésuser de votre bienveillante attention. Ah ! si le temps était moins impitoyable tout en vous exposant ce que nous avons fait, j'aurais désiré vous dire ce que nous avons voulu, vous faire connaître nos intentions, meilleures que nos œuvres, et vous faire savoir comment nous entendons notre mission.

Animés d'une pensée franchement patriotique, nous avons tâché de reconstruire péniblement des institutions d'autrefois et des monuments renversés, de recoudre des feuillets épars et des pages déchirées, de raviver des traditions mourantes et des souvenirs qui s'en vont, de refaire des inscriptions qui s'effacent et des langues en ruine. Il ne nous sera pas donné de voir le terme de ces recherches arides. Mais nous avons la confiance que d'autres en construiront une œuvre utile. Nous ne sommes qu'au commencement, et le chemin est long ; mais nous savons que le vrai, que le beau et le bien sont au bout. Quand nos pères posaient les premières assises des basiliques gigantesques qui couvrent le sol de la France, ils n'ignoraient pas qu'ils ne jouiraient point de leur ouvrage. Mais si longtemps que pût durer la construction, ils avaient confiance en l'avenir, ils étaient sûrs de se survivre en leurs descendants. Ils posaient volontiers leurs pieds dans la pous-

sière et la boue pour y asseoir les premières pierres, attendant que d'autres générations vinssent y placer le couronnement. Faisons comme eux.

L'intelligence est une puissance active qui se dévoloppe par par son exercice, ses forces grandissent à mesure qu'elles s'emploient, elle trouve son bonheur dans le jeu de ses facultés, et son repos dans le travail même. Sans doute il faut vaincre l'inertie de la nature et dominer les fatigues de l'entendement qui sommeille ; les plus grands écrivains ont connu, senti les premières angoisses de la pensée, comme les plus vaillants capitaines ressentent la première terreur des combats. C'est là le caractère pénal du travail. Mais il faut savoir aussi le plaisir d'un effort vainqueur, la jouissance de la vérité découverte ou de la beauté reproduite, les frémissements de l'esprit aux approches de la lumière.

Messieurs, durant de longs jours et de froides nuits, il semble qu'il n'est plus de végétation, le vent balaye fleurs et feuilles, les tiges même paraissent avoir péri ; cependant il se conserve quelque chose de petit, de sec et de poudreux : c'est une graine, et toute la vie végétale y est renfermée. La Providence prend soin de cet imperceptible grain, elle lui donne une écorce protectrice, elle commande aux tourbillons de la tempête de l'emporter, ou bien aux eaux écumantes de l'entraîner, jusqu'à ce qu'il trouve la terre et le rayon de soleil qu'il lui faut pour germer et refleurir.

Messieurs, notre Académie est une graine jetée au milieu de nos vallées, la Providence en prendra soin, nous l'espérons ; votre généreux concours la protége et la réchauffe, votre travail et vos sueurs la cultivent et l'arrosent ; elle a germé, elle grandit, elle produira des fruits.

Après cette lecture, une conversation engagée entre les membres amena un échange d'observations intéressantes qui occupa une partie de la séance.

M. Gal, curé d'Arêches, lut ensuite un *Mémoire sur les richesses minéralogiques de la vallée de Beaufort*. Investigateur attentif et judicieux, il a rapidement signalé les trésors précieux et variés que la Providence a cachés dans nos contrées. Il a prouvé que nous n'avons qu'à nous courber pour retirer de notre sol les matières les plus nécessaires, et que les routes en voie d'exécution nous permettront de fournir aux régions voisines.

Une nouvelle conversation s'étant engagée, on parla de l'utilité d'une carte en relief de nos contrées, des gisements

minéralogiques et des monuments archéologiques de notre pays. A ce propos, sur le désir qui lui en fut manifesté, M. le Secrétaire donna lecture de la note rédigée sur le demi-dolmen qu'il a découvert à Planvillard.

La séance se termine par la visite du musée et principalement des nouvelles acquisitions qu'il a faites dans le courant de l'année.

ALLIAUDI, *président.*

MILLION, *secrétaire.*

TABLE DES MATIÈRES.

	pages.
Assemblée générale de 1866	141
1867	587
Autorisation préfectorale	16
Circulaire du président	17
Compte-rendu de l'année 1866	145
1867	588
Inauguration de l'Académie.	1
Programme de l'Académie	3
Règlement de l'Académie.	9
Tableau des membres en 1866	152
CHRONIQUE DU MONT-ST-MICHEL	213
ESSAI SUR LES PATOIS	185
HYPSOMÉTRIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE SAVOIE.	37
Diocèse d'Annecy	68
— de Chambéry.	62
— de Maurienne	65
Diocèse de Tarentaise.	67
LES FRANCHISES DE MOUTIERS.	163
Texte original de ces franchises	178
LES FRANCHISES, NOTE.	183
MONOGRAPHIE D'UN RELIQUAIRE DU XIe SIECLE.	135
NOTICE HISTORIQUE SUR LA CHAPELLE DE N.-D. DE PITIÉ DANS L'ANCIENNE MÉTROPOLE DE MOUTIERS.	19 et 121
NOTICES HISTORIQUES SUR SALINS ET SES EAUX.	290
Ancienne ville de Salins	294

pages.

Anciennes salines de Conflans. . . . 519
Anciennes salines de Moûtiers. . . . 502
Bains de Salins. 579
Bassin et bâtiments de cristallisation. . 538
Bâtiments de graduation et réservoirs. . 531
Château de Salins 349
Conduite des eaux à Conflans. . . . 522
Description des sources salines. . . . 491
Eaux salino-thermales de Salins . . . 490
Exploitation des salines de Conflans. . 546
Paroisse de Salins 384
Personnages originaires de Salins. . . 483
Salines modernes de Moûtiers. . . . 563
Tableau des forêts destinées a fournir les bois des salines 551
Vicariat de Salins 461

Auteurs des mémoires contenus en ce volume :

MM. Alliaudi, chanoine, Supérieur au Petit-Séminaire de Moûtiers.

Brunet, professeur de philosophie au Petit-Séminaire.

Burnier, juge au tribunal de Bonneville.

Garin, curé de Bellentre.

Miédan, vicaire général du diocèse.

Million, professeur au Grand-Séminaire.

FIN DE LA TABLE.

ETAT PERSONNEL

de l'Académie de La Val d'Isère

AU MOIS DE JUIN 1867.

Présidents d'honneur.

S. Em. le Cardinal BILLIET, Archevêque de Chambéry.
Mgr GROS, Evêque du diocèse.
Mgr TURINAZ, ancien Evêque de Tarentaise.
M. le Comte A. GREYFIÉ, Président de Chambre à la Cour impériale de Chambéry.
M. L. BERARD (le chevalier) Député au Corps législatif.

BUREAU :

Président : M. **Alliaudi,** chanoine, Supérieur du Petit-Séminaire.
Vice-Président : M. **Grand,** chanoine.
Secrétaire : M. **Million,** chanoine, professeur de théologie.
Secrétaire-adjoint : M. **Miédan,** L., professeur au Petit-Séminaire.
Trésorier : M. **Miédan** A. chanoine, Supérieur du Grand-Séminaire.

Membres fondateurs.

Mgr Charvaz, Archevêque de Gênes.

Mgr Turinaz, ancien Evêque de Tarentaise, chanoine de St-Denis.

MM.

Alliaudi.

Bérard, L. chevalier de la Légion d'honneur.

Brunet, professeur de physique.

Grand, chanoine.

Greyfié (le comte).

Laissus Camille, docteur-médecin.

Martinet, chanoine, supérieur des Missions.

Miédan Antoine.

Miédan Louis.

Miédan-Gros V., chanoine, secrétaire de l'évêché.

Million, chanoine.

Perrier de la Bathie (le baron).

Petit J., docteur-médecin.

Membres effectifs.

S. Em. Mgr le Cardinal Billiet, Archevêque de Chambéry.

MM.

Avet, maire d'Aigueblanche, chevalier des SS. Maurice et Lazare.

Bompard, curé de Rognaix.

Buthod, curé de Montagny.

Capuçon, curé de Sainte-Foy.
Collomb, chanoine, directeur des Missions.
Cordier, maire de Villette, chevalier de la Légion d'honneur.
Despine, sous-préfet de Moûtiers, chevalier de la Légion d'honneur.
Ducis, archiviste de la Haute-Savoie.
Gal, curé d'Arêches.
Garçon, curé de La Perrière.
Garin, curé de Salins.
Grand, substitut procureur impérial à Chambéry.
Jacquemoud, docteur-médecin.
Léger, curé d'Aigueblanche.
Luppoz, pharmacien à Moûtiers.
Miédan Al., agent-voyer.
Pont, curé de St-Jean-de-Belleville.
Rullier, J. clerc de notaire.
Savarin, curé de Bellentre.

Membres honoraires.

S. G. Mgr Miège, vicaire apostolique du Kansas (Amérique du Nord).

MM.

Bincaz, président du Tribunal d'Albertville.
Blanc-Gonnet, curé de Moûtiers.
Chanier, agent-voyer.
Crud, colonel en retraite, chevalier des SS. Maurice et Lazare.

Deleschaux, conservateur des hypothèques.
Desforges, receveur de l'arrondissement.
Du Bellair, président du Tribunal de Moûtiers.
Duverger de Saint-Thomas (le baron).
Favre, ancien avoué, chevalier des SS. Maurice et Lazare.
Gonthier, banquier, maire de Moûtiers.
Griotteray, ancien avoué.
Laissus, docteur-médecin.
Portier, chanoine, ex-vicaire-général.
Romanet, chanoine.
Tattegrain, substitut du procureur impérial.

Membres correspondants.

MM.

Anxionnaz, curé de Montvalezan-sur-Séez.
Archange, capucin.
Arminjon, chanoine honoraire, professeur à Chambéry.
Bérard A., négociant.
Bérard J-B., curé de Grand-Cœur.
Bérard A. J., professeur au Petit-Séminaire.
Billiet, ancien vicaire aux Allues.
Borrel, vicaire à Bourg-St-Maurice.
Briançon-Marjollet, notaire à Aime.
Burnier, juge au Tribunal de St-Jean de Maurienne.
Chamoux, recteur du Petit-St-Bernard.
Chanu, instituteur à Bourg-St-Maurice.
Charvaz, juge de paix à Faverges.

COMBET, curé de St-Sigismond.
CROISAT, missionnaire en Chine.
DÉFOURI, vicaire général du Kansas (Amérique du nord).
DE JUSSIEU, archiviste de la Savoie.
DOIX, notaire à Albertville.
DUNAND, géomètre à Mercury-Gémilly.
EMPRIN, missionnaire mariste en Océanie.
EYNARD, chanoine, professeur de théologie au Grand-Séminaire.
FAVRE, missionnaire au Kansas (Amérique du nord).
FÊCHOZ-SAVOYEN, curé de Bellecombe.
FLANDIN, prêtre en retraite.
GAIDE, instituteur à Macôt.
GARDIER, curé de Bonvillard.
GUIGUET, chanoine, professeur de théologie à St-Jean de Maurienne.
GAYMARD, vicaire de Beaufort.
GONTHIER, notaire à Sainte-Foy.
JARRE, curé de Landry.
JOLY, missionnaire mariste à Sydney (Océanie).
JORIOZ, notaire à Aigueblanche.
LAURENT, Conseiller à la Cour de Chambéry, chevalier des SS. Maurice et Lazare.
LÉPINE, curé d'Albertville.
MALACHIE, (R. P.) prieur de Tamié.
MARJOLET, curé de Chevron.
MARTIN, des Missions étrangères, supérieur du collége de Pinang (Indes).
MATHIAS, notaire à Mercury-Gémilly.

MÉREL N., curé de Villette.
MERENDET M., curé de Pesey.
MIÈGE, professeur émérite de belles-lettres.
MONTMAYEUR, des Missions étrangères, en Cochinchine.
MORIS, missionnaire mariste en Océanie.
MICHEL, curé de St-Clair de Champagny.
MESSELOD, conduct. des ponts et chauss. à La Roche.
PALLIAS, secrétaire de la société littéraire de Lyon.
PELLICIER, notaire à Aime.
PÉRINET, curé de Villaroger.
PÉRONNIER, curé de St-Bon.
PILLET, avocat, bibliothéc. de l'Acad. imp. de Savoie.
PLASSIARD V., curé d'Aime.
PONCET, chanoine d'Annecy, chevalier de la Légion d'honneur.
PONCET, aumônier de la maison centrale d'Albertville.
POUCHET, directeur du *Courrier des Alpes*.
PRIEUR, vicaire à Conflans.
REY, notaire à Grésy.
RICORDI, insp. des douanes à St-Amand-les-Eaux (Nord).
RUCK, inspecteur d'Académie à Chambéry.
RUDET, curé de Queige.
SANTON, prêtre en retraite.
TÊTAZ, notaire à Ugines.
TREMEY, vicaire à Bellentre.
TRESALLET C.-M., curé de St-Martin-de-Belleville.
VELAT, ancien avoué à Albertville.
VIBERT, curé de Doucy.